This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.B34
B4

34
III

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'ÉTAT HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

DU DIOCÈSE DE BAYEUX

TOME III

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'ÉTAT HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

DU DIOCÈSE DE BAYEUX

Par MICHEL BÉZIERS

PUBLIÉS PAR G. LE HARDY

TOME III

ARCHIDIACONÉS D'HYESMES ET DE CAEN

ROUEN

A. LESTRINGANT

Libraire de la Société de l'Histoire de Normandie,

11, RUE JEANNE-DARC, 11

PARIS

A. PICARD ET FILS

Libraire de la Société de l'École des Chartes,

82, RUE BONAPARTE, 82

1894

Dunning
Nichols
3-14-21
15088

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ART. 16. — Aucun volume ou fascicule ne peut être livré à l'impression qu'en vertu d'une délibération du Conseil, prise au vu de la déclaration du Commissaire délégué, et, lorsqu'il y a lieu, de l'avis du Comité intéressé, portant que le travail *est digne d'être publié.* Cette déclaration est imprimée au verso de la feuille du titre du premier volume de chaque ouvrage.

Le Conseil, vu la déclaration de M. le Dr COUTAN, *Commissaire-délégué, portant que l'édition des* MÉMOIRES pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux, de l'ABBÉ BÉZIERS, *préparée par M.* G. LE HARDY, *lui a paru digne d'être publiée par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE, *après en avoir délibéré, décide que cet ouvrage sera livré à l'impression.*

Fait à Rouen, le 1er août 1893.

LE SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ,

P. LE VERDIER.

L'ARCHIDIACONÉ D'HYESMES

CONTENANT

LES DOYENNÉS DE CINGLAIS, DE TROARN

ET DE VAUCELLES

ARCHIDIACONÉ D'HYESMES

C'est le troisième archidiaconé du diocèse de Bayeux.

Le pays d'Hyesmes, *Oximensis* ou *Oximisus pagus*, comprend trois archidiaconés, l'un attribué à Séez, l'autre à Lisieux, et l'autre à Bayeux. Ce dernier contient tout le pays du diocèse de Bayeux qui est entre les rivières d'Orne et de Dive. Il a sous son ressort 3 doyennés qui composent 134 paroisses.

DOYENNÉ DE CINGLAIS

Acqueville (Saint-Aubin d'). Sergenterie de Tournebu, élection de Falaise, 84 feux, notariat de Tournebu.

Cette paroisse est arrosée par un ruisseau qui vient des bois du Meslay, appelé la rivière de Bactot. L'abbé de Fontenay présente à la cure et perçoit les dîmes. Elle est à 4 lieues du bourg d'Argences et à 5 lieues de Caen. La Motte d'Acqueville relève de la baronnie de Tournebu. Seigneur honoraire : M. de Baudrand, ancien capitaine de cavalerie.

Angoville (Sainte-Anne d'). Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 28 feux.

Son nom vient, selon M. Huet, de *Got* ou *God*, qui est le nom de Dieu parmi les Allemands. Les religieux de l'abbaye du Val jouissent du patronage, et des deux tiers de la dîme. Ils les tiennent de Gosselin de la Pommeraye, qui les leur aumôna en 1125, en fondant cette abbaye. Messire Jean Néel, seigneur de Tierceville est seigneur d'Angoville.

Elle est à 3 lieues de Falaise, une lieue et demie du bourg d'Harcourt, et trois quarts de lieue de Bois-Halbout.

Barbery (Notre-Dame de). *Barberium.* Sergenterie de Tournebu, élection de Caen, 90 feux, notariat de Fresnay-le-Puceux.

Cette paroisse est bordée au Levant par la rivière de Laize, qui la sépare d'avec Bretteville. La cure est en règle, et à la nomination alternative des abbés de Barbery et de Fontenay. Il y a dans son territoire une abbaye d'hommes de la réforme de Citeaux, qui fut commencée en 1140 par Robert Marmion et érigée en 1176 par Robert Marmion vicomte de Fontenay; son fils Roger Marmion, seigneur de Varaville, chevalier Banneret, y fit aussi du bien en 1223.

Elle est à 4 lieues de Caen et de Falaise. L'abbé décimateur est seigneur.

Bo (Saint-Pierre du). Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 73 feux.

Cette paroisse est environnée d'un côté par une chaîne de côteaux, et par un ruisseau qui la partage d'avec Cossesseville, et de l'autre côté par la rivière d'Orne. L'abbé du Val nomme à la cure.

Elle est à 7 lieues de Caen et 2 lieues de Condé.

Bonœuil (Notre-Dame de) (1). Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 40 feux.

Cette paroisse a près de trois quarts de lieue de l'Orient à l'Occident, et environ autant du Midi au Nord. Elle est arrosée par deux ruisseaux qui y prennent leur source, et qui vont se perdre dans la rivière de Laize. Il y a proche l'église une fontaine surnommée Auprêtre dont l'eau cause la pierre à ceux qui en boivent avec une certaine continuité. L'abbé du Val présente à la cure. Les religieux ont les deux tiers de la grosse dîme, le curé a l'autre tiers avec les verdages. Messire Pierre-Louis Hélie de Donnay, conseiller du roi, maire de la ville de Falaise est seigneur et patron de Bonœuil. Il y possède deux fiefs, la verge et prévôté de la Pommeraye, et le fief de Bonœuil. Partie de cette paroisse dépend du bailliage de Falaise; Bonœuil est à une lieue du Bois-Halbout et à 3 lieues de Caen.

Bray-en-Cinglais (Saint-Aubin de). Sergenterie aux Bruns, élection de Falaise, 20 feux, notariat de Bretteville-sur-Laize.

Cette paroisse est arrosée par la rivière de Laize. Il y a les bois de Bray, du Neufbourg et de la Roquette, et deux bruyères ou communes. La présentation de la cure appartient au prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, et le fief dominant appelé Pelville à messire Philippe Osmont, chevalier, seigneur et patron de Bray-Saint-Aubin. Il y a encore le fief de Livet possédé par M. Manoury V..., lequel relève de celui de Pelville.

Bray dépend de la généralité d'Alençon, 3 lieues de Falaise, 5 lieues de Caen.

(1) Visa du 13 août 1470 à Thomas Lecomte, prêtre, docteur en médecine : *Boniolo.*

Bretteville-sur-Laize (Saint-Vigor et Saint-Roch de). Bourg, châtellenie, chef-lieu de sergenterie, élection de Caen, 180 feux, 700 communiants, lieu de notariat.

Le bourg est décoré d'une haute justice, d'une foire le jour des trépassés et d'un marché tous les samedis. Il y avait encore tous les mercredis un autre marché qui est aboli présentement. La sergenterie de Bretteville contient 18 paroisses (1). Le territoire de cette paroisse est arrosé dans sa longueur par la rivière de Laize qui coule de l'orient à l'occident, et passe au pied du cimetière. Il y a aussi entre le midi et le couchant le ruisseau de Valclair qui vient de l'abbaye de Barbery. Les villages du Béfeux et de Jacobmênil en dépendent. On n'y voit point d'autres bois que celui de Corneville, et la forêt de Cinglais qui borde la paroisse. L'abbé de Barbery présente à la cure, et jouit des dîmes. C'est une donation de Robert Marmion, son fondateur. M. le marquis de Guerchy est le principal seigneur de Bretteville. Messires de Louraille et de Bretteville y ont chacun un fief, partie de la haute justice du duché d'Harcourt.

Elle est à une lieue de Bois-Halbout, 2 lieues et demie de Harcourt, et 3 lieues de Falaise.

Boulon (Saint-Pierre de). Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, 125 feux, notariat de Clinchamp.

Cette paroisse contient environ 600 acres de terre labourable, et 800 acres en bois, dont 600 à messire de Guerchy, plusieurs à messire le duc de Harcourt, 100 acres à l'abbaye de Saint-Evroult, et 6 au titulaire de la chapelle du Thuit. Ce bois fait partie de la forêt de Cinglais, et est exempt de dîmes comme bois du roi. La nomination de

(1) Ce bourg, sur le bord de Laize, est dans le fond d'un vallon très profond. Le principal commun consiste en filature de coton.

la cure appartient à l'abbé de Fontenay, la dîme à ses religieux. M. le duc de Gèvres, comme engagiste du roi, est seigneur de Boulon. Il y a deux chapelles ruinées : Notre-Dame du Thuit, et Saint-Louis du Malpas ou Maupas. Elles sont à la nomination du roi.

Ce bourg est à une lieue et demie du Bois-Halbout, 3 lieues de Harcourt et de Caen, et 4 lieues de Falaise.

Caumont-sur-Orne (Saint-Sulpice de). Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 19 feux.

Cette paroisse n'est composée que de 100 acres de terre, dont il y en a 20 en bruyères et rochers inhabitables, d'aucune valeur. Elle est séparée de la paroisse d'Esson à l'orient, par les montagnes de Beauvoir et de Bonne-Nouvelle, et au couchant de celle de Saint-Rémy par une autre montagne, au pied de laquelle coule le ruisseau des Vaux, qui prend sa source, partie à Saint-Clair de la Pommeraye, partie au bas du cimetière de Saint-Omer, et vient tomber dans l'Orne. Le patronage de la cure est attaché à la sergenterie, et la dîme au bénéfice. La sergenterie est une franche vavassorie qui relève de la baronnie de Tournebu. M. Pierre du Vey, deuxième seigneur et patron de Caumont y nomma en 1716. Messieurs ses fils lui ont succédé. Cette paroisse, bordée d'un côté par le chemin de Caen à Condé-sur-Noireau, et de l'autre par celui d'Harcourt au Pont-à-la-Mousse par la rivière d'Orne est à 6 lieues de Caen, 4 lieues de Falaise, une demi-lieue d'Harcourt, une de Clécy, et 3 lieues de Condé.

Cesny-en-Cinglais (Notre-Dame de l'Assomption). Sergenterie de Tournebu, élection de Falaise, 118 feux, notariat de Tournebu.

Il y a au-dessous de l'église le petit ruisseau du Cul-

doison, et plus loin la mare Gascoin, qui arrosent son territoire. L'abbé de Fontenay présente à la cure. La grosse dîme se partage entre le curé, l'abbaye de Fontenay, et le titulaire de la chapelle Saint-Georges. Cette chapelle, située dans le château de la Motte-Cesny, fut abolie, et son titre et revenu furent réunis en 1715 (1) à la chapelle du château d'Harcourt. La chapelle ou prieuré simple de Saint-Nicolas de Buron, est aussi de la paroisse de Cesny. Elle dépend de l'abbaye de Hambie; lors de la vacance d'icelle, l'abbé de Hambie doit présenter 3 religieux du dit lieu au seigneur de la Motte-Cesny, qui fait le choix d'un d'entre eux, et lui donne la nomination de ce bénéfice (2).

La baronnie de la Motte est le chef-lieu. Le vieux château des barons de la Motte est situé dans le hameau du même nom. Cette baronnie, possédée d'abord par Raoul Tesson, fondateur de l'abbaye de Fontenay, fut apportée en mariage vers 1368 à Philippe d'Harcourt, baron de Bonnestable par Jeanne de Tilly, héritière du chef de sa mère et de ses tantes, Guillemette et Jeanne de Tournebu. Elle fut érigée en marquisat en l'année 1593 pour Pierre d'Harcourt, baron de Beuvron. Elle a été depuis incorporée et unie en 1709 au duché d'Harcourt.

Il y a six hameaux à Cesny. Le plus considérable est le Bois-Halbout, où il y a un bourg, marché tous les vendredis, et 6 foires par an, les vendredis de la troisième semaine de carême, de la deuxième semaine de mai et de la deuxième semaine de juillet, le jour Sainte-Anne, et les premiers vendredis de septembre et de novembre. Il y a aussi un hôpital régulier sous l'invocation de saint

(1) Le 2 juillet, le siège vacant en faveur du maréchal d'Harcourt.

(2) *Hist. généal. de la maison d'Harcourt*, par G. A. de La Roque, Paris, 1672, t. I, p. 785.

Jacques, érigé l'an 1200 par Henry II, évêque de Bayeux, et fondé des biens de Tesson, baron de la Motte-Cesny, pour les malades de 17 paroisses voisines. L'abbé du Val est chargé du soin et gouvernement de cet hôpital, et le baron de la Motte en est l'administrateur perpétuel et de toutes ses appartenances. Les religieux du Val sont obligés, vacance échéante, de présenter deux d'entre eux à ce baron pour que par lui il en soit choisi un pour gouverner cet hôpital. L'abbé du Val et ses religieux sont tenus de lui donner des lettres d'institution.

M. le duc d'Harcourt en est seigneur au droit des barons de la Motte-Cesny. Une lieue du bourg d'Harcourt.

Cingal (Notre-Dame de Nativité). Sergenterie de Tournebu, élection de Falaise, 12 feux et 41 communiants, notariat de Tournebu.

Cette paroisse a environ trois quarts de lieue d'étendue, sans hameaux, mais seulement une ferme, une baronnie, et le fief de la Meslière appartenant à l'abbé de Fontenay. L'abbé de Barbery et ses religieux présentent à la cure et en sont les gros décimateurs. Mlle de Fresne est dame de la paroisse, comme possédant le fief dominant et mouvant de M. de Grainville qui en a aussi un.

Elle est à 3 lieues de Falaise, 4 lieues de Caen et 2 lieues du bourg d'Harcourt.

Clinchamps (Notre-Dame et Saint-Quirin). Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, 150 feux, 370 communiants, lieu de notariat.

Cette paroisse est partie sur la rivière d'Orne, partie sur celle de Laize. Elle n'a point d'autres hameaux que ceux de Percoville et du Val, qui sont distants l'un de l'autre d'un quart de lieue. Le bénéfice, qui est régulier,

est à la présentation du prieur et chanoine de l'Hôtel-Dieu de Caen. La grosse dîme appartient en totalité aux pauvres de cet Hôtel-Dieu. Clinchamps a droit de marché tous les lundis, et de foire le jeudi d'après les Cendres, le jeudi d'après Quasimodo, le 4 de juin, jour de saint Quirin et le 4 de novembre ; mais il ne s'y en tient plus depuis plus de 30 ans. Il y a 3 fiefs : Clinchamps, qui appartient à M. de Cauvigny, Esson au même par acquêt, et Voismey dépendant de la commanderie de ce nom. Les vassaux du fief de Clinchamps relèvent à présent du bailliage de Caen depuis la réunion de celui de Saint-Silvin ; ceux d'Esson, de la juridiction d'Harcourt, et ceux de Voismay [Voismer], de Falaise. C'est la patrie de Guillaume le Pelletier, jésuite et célèbre prédicateur mort en 1668.

Ceux du nom de Clinchamps, si connus autrefois en Normandie, tirent leur nom de ce lieu. La seigneurie de Clinchamps relève du roi, et lui fait hommage d'une livre de poivre, et de 2 septiers de froment mesure du grenier de Thuit. Gautier de Clinchamps vivait en 1098, selon Orderic Vital. Hugues, chevalier, seigneur de Clinchamps et des Maizerets fit des fondations en 1138 ; un autre Hugues, seigneur de Clinchamps, des Maizerets et du Rozel donna, en 1227, le patronage de Clinchamps et d'autres biens à l'Hôtel-Dieu de Caen, à condition qu'il y serait reçu en certains jours avec son train, et qu'il dînerait à la table du prieur (1). Geoffroy de Clinchamps est qualifié monseigneur et chevalier dans le rôle de 1295, qui contient tous ceux qui accompagnèrent Jean d'Harcourt, amiral de France, au voyage de la mer. Alain de Clinchamps fut fait chevalier en 1313 par le roy Philippe le Bel. La branche aînée fondit dans la maison de Bures.

(1) *Hist. Harc.*, p. 1559.

Guillaume, seigneur de Bures, rendit aveu, le 27 mars 1371, de la seigneurie de Clinchamps, à cause de Jeanne de Clinchamps sa femme. De lui tenaient alors par partage, suivant l'aveu : M. Alain de Clinchamps, le fief du Rozel, et Vigor de Clinchamps, celui des Maizerets. Jean de Bures, chevalier, seigneur de Bures et de Clinchamps, de Jacqueline de Nollent de Saint-Contest sa femme, avec laquelle il vivait ès-années 1460-1470, eut Françoise de Bures, dame desdits lieux, alliée à Guillaume le Hericy, seigneur de Pompierre.

Cette paroisse est entre Caen et le bourg d'Harcourt, à 2 lieues et demie de distance de l'un et l'autre.

Combray (Saint-Martin de). Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 64 feux, notariat de Tournebu.

Cette paroisse est séparée de celle de Donnay par un ruisseau qui va se perdre dans l'Orne, près d'Harcourt, et de celle de Caumont par le chemin de Caen à Condé-sur-Noireau. Le seigneur nomme à la cure. Le curé est décimateur. Gabriel de Beauvoisin, seigneur et patron de Combray, Douve, Culley-le-Patry, Placy et la Beauvoisinière présenta à la cure de Combray en 1602. M. Hélyes de Donnay en est aujourd'hui seigneur et patron.

Elle est à une lieue du bourg d'Harcourt, 3 lieues de Condé-sur-Noireau et 6 lieues de Caen.

Condel (Saint-Laurent de). Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, 86 feux, notariat de Clinchamps.

Cette paroisse voisine de la forêt de Cinglais, est sur la rivière d'Orne. L'abbé de Fontenay présente à la cure. Elle est à 3 lieues et demie de Caen, et une lieue et demie du bourg d'Evrecy.

Cossesseville (Saint-Barthélemy de). Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 50 feux.

Cette paroisse, située sur la rivière d'Orne, contient 5 villages qui sont : le Jardin, le Manoir, la Sauvagerie, le Foucq et le Boudessou. L'église, placée au bas de la paroisse du côté du couchant fut transférée en 1729 au milieu entre le presbytère et la maison du seigneur. L'abbé du Val présente à la cure. Ses religieux et le curé partagent la dîme. La seigneurie relève du roi. M. Jean-Baptiste-François Le Lassœur est seigneur et patron de Cossesseville.

Elle est à 3 lieues de Falaise, 2 lieues de Condé-sur-Noireau et du bourg d'Harcourt, et une demi-lieue du pont d'Ouilly.

Croisilles (Saint-Martin de). Chef-lieu de sergenterie, élection de Caen, 98 feux, notariat de Saint-Martin de Sallen.

Cette paroisse est appelée dans les vieux titres : *Croesilya, Cruxiola* et peut-être *Corilisum*. Elle est entre les rivières d'Orne et de Laize. Elle a une basse justice qui s'étend sur Croisilles et les Moustiers. La nomination de la cure est attachée à la seigneurie. Les deux tiers de la grosse dîme sont perçus par les boursiers du collège de maître Gervais, de Paris, l'autre tiers par le curé.

On croit que c'est de là qu'ont tiré leur nom Messieurs de Croisilles, ancienne famille de Normandie qui porte : de sable à 3 croisettes d'or recroisettées. Demoiselle Madeleine Patry, dame et patronne de Villerey, Courtemol, Croisilles, Fescan, Maletot, Maisoncelles, les Grangesplanes, Montigny, Launé, le Bodesne et le Got, fille de Jacques Patry, chevalier, seigneur des dits lieux, et de Renée de Renty, porta toutes ces terres en mariage

à M. Jean-Antoine de Franquetot, chevalier, seigneur et patron de Franquetot, Cretteville, Coigny, Saint-Jores, etc., qu'elle épousa par traité passé à Villers-en-Bocage, le 8 juin 1634. De ce mariage vint Robert-Jean-Antoine de Franquetot, chevalier, comte de Coigny, lieutenant-général des armées du roi, père, par demoiselle Marie-Françoise de Matignon, mariée le 5 d'octobre 1668, de François de Franquetot, duc de Coigny, maréchal de France. Ce maréchal vendit en 1732 les terres de Croisilles, Montigny, Villerey à M. Ferrand de Saint-Dizan, qui les laissa à demoiselle Marguerite Ferrand de Saint-Dizan, sa fille, mariée à Raoul-Antoine de Saint-Simon, comte de Courtomer, lieutenant-général des armées du roi. Jacques-Étienne-Antoine de Saint-Simon, comte de Courtomer, brigadier des armées du roi, capitaine de gendarmerie, a succédé à son père dans toutes ces seigneuries.

Croisilles est à 4 lieues de Caen, et une demi-lieue d'Harcourt.

Donnay (Saint-Vigor de). Sergenterie de Thury, élection de Falaise, intendance d'Alençon, 72 feux, notariat de Tournebu.

Le seigneur nomme à la cure, le curé perçoit la dîme. C'est la patrie de François Bertaud, savant dans les belles-lettres, père de Jean Bertaud, évêque de Séez en 1606. Jacques-Joseph de Bellemare de Valhébert, chevalier, baron de Coulonces, seigneur et patron de Donnay, nomma à la cure en 1689. Joseph de Bellemare, son fils, chevalier, baron de Coulonces, seigneur et patron d'Asnebec, Estouvy, Donnay, Secqueville, Canon et Valhébert y nomma par procureur en 1697, et personnellement en 1710, M. Hélyes, écuyer, receveur des tailles à Falaise, seigneur et patron de Combray et de Bonœuil, est posses-

seur de la seigneurie de Donnay par l'acquisition qu'il en a faite de M. de Bellemare.

Elle est à 3 lieues de Falaise.

Esson (Notre-Dame de Nativité). Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 87 feux, notariat de Thury.

Il y a dans cette paroisse, sur une montagne très élevée, en forme de pain de sucre, une chapelle du titre de Bonne-Nouvelle. M. Grimoult présente à la cure et perçoit les deux tiers de la grosse dîme; l'autre tiers est pour le curé. Le fief dominant appartient à M. le duc d'Harcourt et est incorporé à son duché. Elle est à peu de distance de la rivière d'Orne, à une demi-lieue du bourg d'Harcourt et à 4 lieues et demie de Caen.

Fontaine-Halbout (Saint-Laurent de). Sergenterie de Tournebu, élection de Falaise, 20 feux, notariat de Tournebu.

Elle est sur un ruisseau qui la sépare de la paroisse de Tournebu. En 1350, Robert de Fontaines, chevalier, était seigneur et patron de Fontaine-Halbout. Pierre de Reviers, seigneur de Fontaine, au droit de Jeanne de Fontaine, dame et patronne du dit lieu, nomma à la cure en 1466. Jeanne de Monchy, baronne de Rannes et d'Asnebec, dame de Coulombiers et de Moulines, patronne de la terre et seigneurie de Fontaine-Halbout y présenta le 4 octobre 1594. La présentation de la cure appartient à présent au sieur Pierre Harel de Cretinière, avocat au Parlement de Rouen, et la dîme au curé. Le fief dominant est la baronnie de Tournebu, qui est ès mains de M. Pierre-François-Jean-Baptiste de Bernières, chevalier, seigneur de Mondrainville, Gavrus, etc., comme ayant épousé demoiselle Marie-Pierre de Tournebu.

Elle est à 3 lieues de Falaise, et un quart de lieue du Bois-Halbout.

Fontaine-le-Pin (Saint-Pierre de). Sergenterie de Tournebu, élection de Falaise, 46 feux, notariat de Villers.

Cette paroisse est séparée de celle de Tournebu par la rivière de Laize (1). De là était natif Guillaume le Tellier, mort le 1er septembre 1484, et enterré dans l'église paroissiale de Caudebec, au diocèse de Rouen. Son épitaphe porte que c'est lui qui a achevé l'O, la nef et les sous-ailes de cette église. L'O n'est autre chose qu'une large ouverture faite à la voûte de la nef en forme circulaire. La commanderie de Voismey, de l'ordre de Malte, est dans Fontaine-le-Pin. Le commandeur y a une maison et une chapelle domestique. Il présente de plein droit à la cure, et nomme aussi à celle de Saint-Julien de Caen. Il a les deux tiers de la dîme; le curé à l'autre tiers. Elle est à 2 lieues et demie de Falaise et une lieue de Bois-Halbout (2).

Fresné-le-Puceux (Saint-Martin de). Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, 44 feux. Lieu de notariat (3).

La nomination de la cure dépend de la seigneurie. La terre de Fresné est jointe à celle de Fontenay-le-Marmion. Il y a un beau château pour le seigneur, et une chapelle à titre. La rivière de Laize arrose son territoire. Robert de la Planque, qualifié *miles*, était seigneur et patron de Fresné-le-Puceux en 1350. La seigneurie entra depuis

(1) Décimateurs, le commandeur et le curé.

(2) Seigneur, M. de Vambès de Fleurimont.

(3) 1000 l. Estavaux, Feuguerolles, Maltot, Cully, Fontenay-le-Marmion, Barbery et Gouvix.

dans la maison de Tournebu, ensuite dans celle d'Harcourt, d'où elle passa en 1643 à Charles-Léon de Fiesque, comte de Lavagne, par son mariage avec Gillone d'Harcourt, fille unique de Jacques, marquis de Beuvron. Elle appartient aujourd'hui à M. Claude-Louis-François de Regnier, comte de Guerchy, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres (1).

Cette paroisse a donné la naissance à deux personnes distinguées dans chacun leur genre : 1° à François d'Harcourt, marquis de Beuvron, lieutenant-général pour le roi en Normandie, qui naquit le 15 octobre 1498. C'était un excellent homme de guerre dont La Roque a fait l'éloge dans l'histoire de sa maison ; 2° à l'abbé Guérin, ancien secrétaire des sciences de l'Académie de Rouen, qui naquit le 19 juin 1692, et est mort à Rouen le 13 avril 1759.

Elle est à 3 lieues de Caen.

Fresné-le-Vieux (Saint-Jean-Baptiste de). Sergenterie de Tournebu, élection de Caen, 32 feux, notariat de Clinchamps.

Cette paroisse, proche de la forêt de Cinglais, est entre l'abbaye de Barbery et la rivière d'Orne. L'abbé de Barbery nomme à la cure.

Elle est à une demi-lieue du Bois-Halbout, une lieue du bourg d'Harcourt et 3 lieues de Caen.

Gouvis (Notre-Dame de). Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, 70 feux, 220 communiants, notariat de Fresné-le-Puceux.

(1) Le cœur de Pierre d'Harcourt, baron de Beuvron, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, fut enterré le 18 août 1627 à Fresné-le-Puceux, et le corps à Beuvron.

Cette paroisse est située sur la rivière de Laize qui la coupe en deux parties presque égales, l'une à l'orient et au nord, l'autre au sud-ouest, c'est-à-dire que cette rivière y dirige son cours comme du sud à l'ouest (1). Il y a sur cette rivière 4 moulins pour M^me^ de Chambor qui y possède aussi environ 120 acres de bois taillis ; M. de Chantelou y en a à peu près 20 acres. Outre le gros des habitations aux environs de l'église, il y a 2 hameaux, le premier au bout du territoire du côté de Cyntheaux [Cinteaux], se nomme pour cette raison hameau de Cyntheaux; il est près d'une demi-lieue loin de l'église. Le second se nomme le Haut-Mesnil, dont plus de la moitié est de la paroisse de Cauvicourt; il est éloigné de l'église de Gouvis d'un quart de lieue. Gouvis est un prieuré-cure de l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Il est à la nomination de l'abbé de Barbery par échange du patronage et dîmes de la paroisse de Quetienville, diocèse de Séez, consommé le 3 avril 1664, avec les chanoines réguliers de Sainte-Barbe-en-Auge. Par le même échange, l'abbaye de Barbery jouit des deux tiers de la dîme, et le prieur-curé a l'autre tiers avec les verdages. Il y a 3 fiefs nobles dans cette paroisse qui partagent les droits honorifiques de l'église. Le fief de Gouvis a la moitié des honneurs du patronage et du chœur, du côté gauche; le fief d'Outrelaise a le troisième quart, et le fief de Cahaignes le quatrième; les 2 derniers partagent l'autre moitié du chœur, et ont chacun un banc. Le féal fief de Gouvis est de haubert, relevant du roi; les 2 autres dépendent de différentes seigneuries. Les 2 premiers sont dans la main

(1) Située dans un vallon assez profond et forme un gros village. L'église est sur un côteau qui domine sur le village. M^me^ de Chambor, haute dame de cette paroisse par acquisition.

de Mme le Petit d'Aveisnes, veuve de M. de Chambor ; le troisième est possédé par M. de Chantelou. Elle est à 3 lieues et demie de Caen.

Grainville-la-Campagne (Saint-Étienne de). Sergenterie de Tournebu, élection de Falaise, 32 feux, notariat de Bretteville.

Cette paroisse, en latin *Grainivilla* ou *Graïnivilla*, tire apparemmént ce nom d'un de ses principaux habitants appelé *Guérin, Guarinivilla*, d'où s'est formée par la suite *Grainvilla*. Elle est arrosée par le ruisseau de la Manche qui prend sa source proche l'église paroissiale. L'abbé d'Aulnay présente à la cure. Il y possède la ferme de Saint-Hilaire et les deux tiers de la dîme ; le curé a l'autre tiers. Il n'y a qu'un hameau et 2 fiefs qui sont : Grainville-Billy et Grainvile-Theaux, appartenant à M. de Collet de Grainville.

Elle est à 4 lieues de Caen, 5 lieues de Falaise et 2 lieues de Saint-Silvin.

Grimboscq (Saint-Pierre de). Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, 45 feux, 200 habitants, notariat de Clinchamps.

Cette paroisse, située sur la rivière d'Orne qui la borne à l'occident et au midi, est composée de terres maigres et de mauvais rapport. La forêt de Cinglais en occupe plus de la moitié. Il y a 2 hameaux : Lasseret, éloigné de l'église de près de 500 pas ; et Hue, qui en est à une demi-lieue loin. La cure est à la présentation de l'abbé de Fontenay, qui dîme lui seul ce qu'il y a de la forêt de Cinglais sur Grinboscq. Le curé dîme ce qu'il y a de terres avec les verdages, à charge de 40 livres de rente qu'il fait au susdit abbé pour les deux tiers de la dîme.

La chapelle ou prieuré simple de Saint-Anne-d'Olivet est de son territoire. C'est un petit bénéfice régulier, dépendant de l'abbaye du Val-Richer, et possédé par un de ses religieux qui doit 24 messes basses par an. On y voit aussi les vestiges du château d'Olivet, autrefois considérable. Il était situé sur une éminence fort élevée dont une partie est de la paroisse de Mutrécy. Le hameau du Vieux-Grinboscq, qui est à certaine distance de là, ne dépend point de Grinboscq, mais bien de Saint-Laurent-de-Condel, autre paroisse voisine. La seigneurie de Grinboscq, membre de la baronnie et marquisat de la Motte-Cesny, est unie au duché-pairie d'Harcourt. Elle ressortit au bailliage de Falaise pour le civil.

Elle est à une lieue et demie du bourg d'Harcourt et 4 lieues de Caen.

Harcourt (Saint-Sauveur et Saint-Mathieu). Duché-pairie, bourg, chef-lieu de sergenterie sous le nom de Thury, élection de Falaise, généralité d'Alençon, 120 feux, 600 habitants, lieu de notariat.

Ce lieu, connu autrefois sous le nom de Thury, a été pris par quelques-uns pour l'*augustodurum* des tables de Peutinger, que d'autres ont placé au bourg de Thorigny, et qui était plus vraisemblablement au village de Vieux, au-dessus de Caen.

Le bourg d'Harcourt, situé sur la rivière d'Orne, est presque environné d'une chaîne de montagnes d'où l'on tire de l'ardoise presque aussi estimée que celle d'Anjou. Il y a de très belles halles, un poids-le-Roy, et une ancienne haute justice ressortissante par appel du Parlement de Rouen. Le marché s'y tient tous les samedis, et 7 foires par an ; savoir : le second mardi de carême et le mardi de la semaine des Rameaux, les premiers mardis

de mai et de juillet, le 22 septembre, et dure 2 jours, le mardi de la dernière semaine d'octobre et le mardi d'après les fêtes de Noël. Les habitants ne sont sujets qu'à 4 deniers de coutume pour et au lieu du treizième. Ils tiennent en franche bourgeoisie, n'y ayant que 40 jours de retrait. Leur principal commerce consiste dans la tannerie des cuirs. A trois quarts de lieue du bourg, il y a de très bonnes mines de fer et en assez bonne quantité, et dans les environs, plusieurs fontaines d'eaux minérales fort estimées.

Le château de M. le Duc est magnifique; c'est un mélange de goût ancien et moderne qui, avec ses beaux dehors, fixe l'œil des curieux. Il y a une chapelle à titre de Saint-Georges à la présentation du Seigneur. Son principal revenu consiste dans le tiers de la dîme de Cesny-en-Cinglais. La nomination de la cure appartient à l'abbé de Fontenay, et la dîme au curé. La baronnie de Thury, possédée d'abord par les seigneurs de la Roche-Tesson, issus des comtes d'Anjou, fut partagée de bonne heure, et portée par alliance dans les maisons de Crespin, de Préaux et de Ferrières. Anne d'Aumont, dame de Thury, du chef de Françoise de Ferrières, sa mère, porta sa portion avec plusieurs autres seigneuries à son mari, Claude de Montmorency, seigneur de Fosseux, petit-fils de Jean II, baron de Montmorency, grand chambellan de France. Son fils, Pierre de Montmorency devint, par la mort du comte de Hornes, décapité en Espagne au mois d'octobre 1570, chef du nom et des armes de son illustre maison. Ce fut en sa faveur que le roi Henri III érigea la baronnie de Thury en marquisat par lettres de septembre 1578. Ce marquisat était entré depuis dans la maison d'Harcourt, qui possédait déjà une partie de la terre de Thury. Louis XIV l'érigea en duché

sous le nom d'Harcourt par lettres de novembre 1700, registrées en la Chambre des Comptes de Rouen, le 2 août 1701, puis en pairie par autre lettre de septembre 1709, enregistrées le 19 août 1710, en considération des services d'Henri, marquis d'Harcourt Beuvron, chevalier des ordres du roi et maréchal de France (1). Le duché d'Harcourt comprend l'ancien marquisat de Thury, les bois et francs buissons de Cinglais, le fief et la seigneurie de Saint-Bénin, la terre et la seigneurie de Pont-d'Ouïlly, la fieferme de Croisilles, unie au marquisat de Thury, la terre, seigneurie et marquisat de la Motte-Harcourt, avec les bois de la Motte et de Grinboscq qui en dépendent, les terres et seigneuries de Saint-Martin-de-Salon, celles de Beauvoir et de Châtelier avec tous les droits, prérogatives et mouvances qui leur appartiennent. Il est possédé aujourd'hui par Anne-Pierre d'Harcourt, duc d'Harcourt, pair de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant de ses armées et de la province de Normandie, gouverneur du vieux Palais de Rouen et des ville, citadelle et souveraineté de Sedan, garde de l'oriflamme, etc.

Le bourg d'Harcourt est entre les 2 villes de Caen et de Falaise, à 5 lieues de distance de l'une et de l'autre.

Laise-la-Ville (Notre-Dame de). Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, 50 feux, notariat de Clinchamps.

Cette paroisse est située sur la rivière de Laise, dont elle a emprunté le surnom qui s'écrit en différentes façons, Laize, Laise ou Lèze. Outre le gros de la paroisse, il y a 6 hameaux, savoir : le bout aux Garniers, le bout Seline, le bout aux Paugers, les Hommais, le bout de Gacey et la Chesnée. Le chanoine de Laise, fondé en

(1) *Histoire des grands officiers de la Cour*, t. V, p. 114.

l'église métropolitaine de Rouen, nomme de plein droit à la cure. Il prétend avoir et exerce même une juridiction quasi épiscopale sur cette paroisse. Il y a son official et son promoteur. Les grosses dîmes appartiennent, les deux tiers à ce chanoine, le surplus au curé. Il n'y a qu'un seul fief relevant du roi, qui est ès-mains du chanoine de Laise qui, pour cette raison, se dit seigneur temporel et spirituel du lieu.

Elle est à 2 lieues un quart de Caen, à trois quarts de lieue de Bretteville-sur-Laise et à 3 lieues d'Harcourt.

Martainville (Saint-Silvin de). Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 34 feux, notariat de Thury.

Cette paroisse contient 4 hameaux : le haut de Martainville, les Bouillons, la Rabotière et le Parc. M. Philippe de la Haye, écuyer, seigneur et patron de Martainville, présente à la cure. Les dîmes sont en contestation entre le curé et une abbaye.

Elle est à 3 lieues de Falaise et à une petite lieue du Bois-Halbout.

Meslay (Saint-Celerin de). Sergenterie de Tournebu, élection de Falaise, 70 feux, 140 communiants, notariat de Tournebu.

Elle n'est arrosée que par un petit ruisseau qui prend sa source dans les bois de ce lieu. Le terroir en est très mauvais, dont environ 100 acres de mauvais bois et bruyères, et 140 de terres labourables. Elle est sur le chemin de Harcourt à Falaise. Les hameaux du haut Meslay et le Bisson et quelques maisons éparses çà et là forment la demeure de ses habitants. Messire Joseph Blessebois, écuyer, sieur du Veaugrou en est seigneur et présente à la cure. Il a une chapelle domestique fondée à

son château. Son fief dépend suzerainement du duché d'Harcourt. La dîme appartient au curé.

Elle est à 3 lieues de Falaise et à une lieue d'Harcourt.

Mesnil-Toufray (Saint-Martin de). Sergenterie de Tournebu, élection de Falaise, 33 feux, notariat de Bretteville.

Elle est sur la rivière de Laize. La nomination de la cure est attachée à la seigneurie, et la dîme à la cure. Décimateur, le curé.

Robert de Fontenay, seigneur du Mesnil-Tousfray, est cité dans les Échiquiers de Normandie tenus à Rouen ès-années 1336-1344 et 1347. Il bailla aveu le 27 mars 1371 pour la seigneurie de Mesnil-Tousfray en la vicomté de Falaise, pour le fief de la Charbonnière en la vicomté de Bayeux, et pour le fief du Buisson en la vicomté de Caen. Ses armes sont : écartelé d'or et de gueules et endenté de l'un en l'autre. Jeanne de Fontenay, dame du Mesnil-Tousfray, épousa Jean, sire de Tournebu, père d'Alix, dame et baronne de Tournebu et du Mesnil-Tousfray, mariée en 1452 à Jean de Thères (1).

Elle est à 3 lieues et demie de Falaise, une de Bois-Halbout.

M. d'Angerville d'Aurchy [d'Orcher], seigneur et patron.

Moulines (Saint-Georges de). Sergenterie de Tournebu, élection de Falaise, 50 feux, notariat de Tournebu.

Elle est arrosée par deux ruisseaux qui se réunissent à

(1) La terre passa à M. de Lalongny d'Urville, et leur droit à M. d'Orchey d'Angerville, beau-frère de M. de Mondrainville.

la rivière de Laise à l'extrémité de son territoire. La seigneurie relève de la baronnie de Tournebu. La présentation de la cure appartient à l'abbé de Barbery.

Elle est à 3 lieues de Falaise.

Mousse (Saint-Mathieu de la), *villa de Mossa* ou de *Mossia*. Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 10 feux, 35 habitants, notariat de Thury.

Son territoire a très peu d'étendue ; il ne contient que 90 arpents de terre à labour, et 30 de vignons, côteaux et rochers. Il y a plusieurs sources d'eau minérale dont les médecins ont fait usage avec succès. On y tire de la mine de fer qu'on transporte à la grosse forge de Damvou. L'abbé du Val présente à la cure, et le curé en perçoit les dîmes. Le chœur de l'église, à en juger par la maçonnerie anglaise, paraît être du XI^e^ ou du XII^e^ siècle. La nef a été rebâtie il y a environ 24 ans, et diminuée à cause de l'insuffisance de ses habitants. Il n'y a qu'une petite cloche pour le signal de l'office, laquelle ne pèse pas plus de 60 livres ; elle est remarquable par son antiquité et par un son si clair et si sonore que quelques-uns m'ont assuré l'avoir entendue de plus d'une lieue. M. le duc d'Harcourt est seul seigneur de la Mousse ; elle dépend de la haute justice d'Harcourt. On dit qu'on y a tenu les marchés, foires et hautes justices de ce bourg, alors nommé Thury, pendant une maladie épidémique qui le désolait.

Elle est à une lieu au midi d'Harcourt, à 2 lieues de Condé-sur-Noireau, à 4 lieues de Falaise et à 6 lieues de Caen.

Moutiers (Notre-Dame et Saint-Jean des). Sergenterie de Croisilles, élection de Caen, 60 feux, notariat de Clinchamps.

Cette paroisse est bornée au levant par la forêt de Cinglais et au couchant par la rivière d'Orne. Les Moutiers, *monastéria*, a pris son nom sans doute de plusieurs églises qui étaient autrefois en ce lieu. Le livre Pelut, de l'Évêché, rédigé vers 1350, en distingue deux qui existaient alors : l'une desservie par un religieux, à la nomination de l'abbé et du couvent du Val ; l'autre, à celle de l'abbé de Lonlay. Aujourd'hui, la première n'est plus qu'une chapelle ou prieuré simple sous le titre de la sainte Vierge ; la seconde est l'église paroissiale à laquelle présente l'abbé de Lonlay. Elle est à une lieue et demie d'Harcourt, et à 4 lieues de Caen.

Mutrécy (Saint-Honorine et Saint-Clair de). Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, 190 communiants, notariat de Clinchamps.

Cette paroisse est située sur la rivière d'Orne qui la baigne l'espace d'une bonne demi-lieue, c'est-à-dire depuis le bac du Coudray jusqu'au ruisseau de Coupe-Gorge, autrement le ruisseau de Saint-Anne, à cause du voisinage d'une chapelle du même nom. Cette chapelle, bâtie dans une prairie, entre deux côteaux, sur le bord de l'Orne, était fameuse autrefois par une assemblée. Mutrécy, dans la grande largeur, est à peu près d'une demi-lieue, sur une lieue de longueur du nord au sud. Il y a 2 hameaux : l'un surnommé des Huets, qui la sépare de Saint-Laurent-de-Condel ; l'autre, de la Vallée qui est dans un fond. Cette paroisse en général forme un territoire peu fécond mais charmant pour la variété de la promenade. On y trouve une belle rivière, des prairies, des bois taillis, des côteaux tantôt rudes et affreux, tantôt nus et quelquefois couverts de broussailles ; en un mot, il n'est guère de lieu plus agréable en été et moins

hideux en hiver. L'église, située à peu près aux deux tiers de sa longueur, a une tour octogone en pierres de taille qui fut bâtie en 1756. M. Pierre-Louis-Augustin Hüe, écuyer, seigneur et patron de Mutrécy, présente à la cure. Toute la dîme appartient au curé, à l'exception d'un canton nommé les *Ruaudes* ou *Rioudes*, dont les religieux de Fontenay sont décimateurs. La maison du seigneur est environ à un quart de lieue de l'église ; il y a une chapelle domestique. Il part de là une avenue qui conduit au bac du Coudray, ornée de bois taillis des deux côtés. Son principal fief est Mutrécy. Il en a en main trois autres qui en dépendent : Bordeaux, Chièvre et d'Aumont, et deux extensions, l'une dans Grinboscq, l'autre dans Espins ou les Pins. La seigneurie est selon quelques titres, un fief de haubert, et selon d'autres, un demi-haubert seulement.

Elle est à 3 lieues au sud de Caen.

Pierrefitte (Saint-Pierre de). Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 92 feux.

Cette paroisse est bordée en partie par des rochers et 2 ruisseaux qui vont de là se perdre dans l'Orne (1). Il y a une manufacture de verre dans ce lieu. La cure est divisée en 2 portions qui sont à la nomination du seigneur. M. Pierre-Claude-René-Henri de Mathan est seul seigneur et patron des 2 cures ; l'une au droit de ses ancêtres, l'autre par acquisition faite, il y a plus de 60 ans, de Marc de Pierrefitte. Il forme la branche aînée de la maison de Mathan, et descend au 20e degré de

(1) Ce village et celui de Villers-Canivet sont remarquables par la défaite du comte de Brissac, général de la ligue. *Hist de Norm.*, t. V, p. 269. Masseville.

filiation de Jean de Mathan, chevalier banneret, qui suivit le duc Robert de Normandie, en 1096, à la conquête de la Terre Sainte. Il épousa, en 1752, Marie-Henriette Le Berçeur de Fontenay, fille et héritière en partie de René Le Berçeur, marquis de Fontenay, et de Charlotte Henriette de Malherbe.

Elle est à une lieue et demie du Pont-d'Ouilly et à 3 lieues de Falaise.

Pins ou *Espins* (Saint-Pierre des) de *Espinis*. Sergenterie de Tournebu, élection de Falaise, 69 feux, notariat de Clinchamps.

L'abbé du Val-Richer nomme à la cure. Robert Tesson, chevalier, second fils d'Ernest, donna en faveur de Saint-Bernard, abbé de Clairvaux, à l'abbaye du Val-Richer (1), le patronage de Saint-Pierre-des-Pins, excepté la troisième gerbe de la dîme, que percevaient déjà les lépreux de Saint-Jacques du Bois-Halbout, et confirma par une chartre de 1199 ce qu'Eudes, son oncle, avait aumôné au Val-Richer. La seigneurie appartenait, en 1708, à Bernard-Baptiste Beaudoin, écuyer, seigneur et patron des Pins (2). Pour faire recevoir la même année, à Saint-Cyr, Madeleine-Élisabeth Beaudoin des Pins, qu'il avait eue de son mariage avec demoiselle Marie-Anne Belette, il établit par titres les preuves de sa noblesse depuis Pierre Beaudoin, son quatrième aïeul, seigneur d'Aizi, qualifié du titre de noble et écuyer au mois d'avril 1521. Bernardin Beaudoin était sieur des Pins en 1726. Ses armes sont : d'azur, au chevron d'argent accompagné en chef de 2 roses de même, et en pointe de 3 trèfles d'argent

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 321.

(2) *Armorial général de la France.* Reg. I, 1re partie, p. 52.

posés 2 et 1, et une fleur de lis d'or placée au milieu de l'écu.

Elle est à une demi-lieue du Bois-Halbout, une lieue d'Harcourt et 3 lieues et demie de Caen.

Placy (Saint-Martin de). Sergenterie de Tournebu, élection de Falaise, 42 feux, 127 habitants.

Elle n'est arrosée que par un petit ruisseau qui vient de Cesny et des Pins. Il y a 5 hameaux, la Ville, les Hayes, Gournay, Courgenêt et les Moulins. Partie de la paroisse dépend du siège de Falaise, partie de la haute justice d'Harcourt. L'abbé du Val présente à la cure. La moitié des grosses dîmes appartient à ses religieux, l'autre moitié est possédée par quart par le curé et le trésor. Montenay est le fief dominant de la paroisse ; il relève de M. le duc d'Harcourt ; il est ès-mains de M. Jacques-Charles-Siméon de Thibout, écuyer, seigneur de Placy.

Elle est à une lieue du bourg d'Harcourt.

Pommeraye (Notre-Dame de la). Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 34 feux.

Cette paroisse est appelée dans d'anciens titres *Ecclesia de castro Pommeriæ*. Plusieurs ruisseaux y prennent leur source. Un entre autres qui va se perdre dans la rivière d'Orne, en la paroisse de Saint-Pierre-du-Bô. Elle est dans un fond, au pied d'une haute montagne sur laquelle il y a une chapelle de Saint-Clair fort célèbre. Il s'y tient tous les ans, le lendemain de ce saint, une foire dont les droits appartiennent aux religieux du Val. Ils y disent la messe le jour de la fête et le dimanche précédent seulement. Le curé, à la nomination de l'abbé du Val, perçoit les dîmes de sa paroisse. M. Duval, bourgeois de Falaise, en est seigneur. C'est de là qu'était Gosselin, chevalier, seigneur

de la Pommeraye, baron de la Motte-Cesny en Cinglais, que l'historien de la maison d'Harcourt qualifie de fondateur de l'abbaye du Val, du prieuré de Saint-Nicolas-de-Buron, et de l'hôpital du Bois-Halbout (1). Sa riche succession entra par alliance dans les maisons de Tournebu, de Tilly et d'Harcourt.

Elle est à 3 lieues de Falaise et à 2 petites lieues du bourg d'Harcourt.

Saint-Christophe-sur-Orne. Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 12 feux.

Elle est située sur la rivière d'Orne, qui la borne au midi et au couchant. Elle a pour limites, entre le midi et le levant, un chemin qui va du Pont-d'Ouilly à Ouilly-le-Basset, diocèse de Séez, et au septentrion le ruisseau des Vaux, qui la partage d'avec Pierrefitte. Le curé est à la présentation du prieur commendataire de Saint-Nicolas de la Chesnaye, près Bayeux, et la dîme au curé. Parmi les anciens seigneurs de Saint-Christophe, on compte le seigneur de Fontaine (*dominus de Fontibus*) en 1350 (2). Jean de Saint-Germain, sieur de Rouverou, d'Ouilly-le-Basset ès-années 1587-1616. Aujourd'hui, M. le duc d'Harcourt est seigneur de presque toute la paroisse.

Elle est à 3 lieues de Falaise et à un quart de lieue du Pont-d'Ouilly.

Saint-Germain-Langot. Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 102 feux.

La rivière de Laize prend sa source dans cette paroisse

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 801.
(2) Lib. Pelut. — Rég. épisc. Bajocensis.

et après un cours de 4 lieues elle va se jeter dans l'Orne, au-dessus de Caen, auprès de Fontenay-l'Abbaye. L'abbesse de Villers-Canivet nomme à la cure.

Pierre d'Argences, seigneur de Saint-Germain-Langot, descendait de Richard, seigneur d'Argences qui présida à l'Echiquier de Rouen, année 1213, avec Henri de Neubourg et autres seigneurs (1). Lui ou quelqu'un de sa postérité retint le nom de Saint-Germain, qu'il transmit à ses enfants. Michel de Saint-Germain, seigneur de Saint-Germain-Langot, n'eut que des filles de Stévenotte Le Veneur, sa femme (2). Marie, l'aînée, dame de Saint-Laurent-en-Caux, épousa Gui d'Harcourt, baron de Beuvron; une autre, un seigneur d'Oilliançon d'une maison originaire d'Écosse, auquel elle apporta, au milieu du XVI^e^ siècle, la terre Saint-Germain-Langot. C'est d'eux que descendait Tenneguy d'Oilliançon (3), seigneur de Saint-Germain-Langot, par son père, et de Possé par N. Tiercelin, sa mère; lequel épousa, vers 1600, Renée de Pellevé, fille de Nicolas, comte de Flers, et d'Isabeau de Rohan, vicomtesse de Condé-sur-Noireau. Ses descendants possèdent encore la terre de Saint-Germain en titre de marquisat.

Elle est à 2 lieues de Falaise et 2 lieues et demie du Pont-d'Ouilly.

Saint-Germain-le-Vasson. Sergenterie de Tournebu, élection de Falaise, 74 feux, notariat de Bretteville-sur-Laize.

Cette paroisse, située sur la rivière de Laize, relève

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 591.
(2) *Dict. de Moréri*, au mot HARCOURT.
(3) *Hist. des grands offic.*, t. II, p. 87.

partie du bailliage de Falaise, partie du duché d'Harcourt. L'église est presque au milieu de son territoire. Saint-Germain, évêque d'Auxerre, est son premier patron, Saint-Marcoul, abbé, son second. La cure est à la nomination de M. Bernard-Hector de Cauvigny de Boutonvilliers, seigneur de Saint-Germain, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin-Étranger. Guillaume d'Argences en était seigneur en 1350 (1) et Richard Le Cloustier en 1462. Les religieux de l'abbaye de Saint-Evroult ont les deux tiers de la grosse dîme, l'autre tiers appartient au curé. Il y a un petit canton exempt de dîme comme étant du domaine du Bois-Halbout. Il y a un petit village aux environs de l'église qui forme environ 29 ou 30 feux.

Au midi est le hameau de Fontaine-les-Rochers, avec un fief, séparé de l'église par une bruyère. Une belle fontaine qui y prend sa source et plusieurs gros rochers lui donnent le nom. Il contient environ 24 feux, plus d'un tiers de la paroisse, et la meilleure terre. Au nord, est le hameau de la Londe qui, avec le village d'Angoville, et le fief du Mesnil-Manicier appartenant à M. de Marguerit, écuyer, composent 19 feux. A l'occident, de l'autre côté de la rivière de Laize, à l'extrémité de la paroisse, sont la maison et le fief de Livet, avec une chapelle domestique, appartenant à M. Louis-Charles-François de Cauvigny de Daudement, frère du seigneur de Saint-Germain. Le côté de l'orient n'est composé que de terres à labour, d'anciennes carrières, de bruyères, et de 3 maisons détachées. La seigneurie de Saint-Germain-le-Vasson est un fief de chevalier relevant du roi.

(1) L. Pelut. — R. du Moustier.

Elle est à 4 lieues de Caen, à 3 lieues de Falaise, et à plus d'une lieue du marché du Bois-Halbout.

Saint-Omer. Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 82 feux, notariat de Thury.

Cette paroisse, située dans un fond, est limitrophe de la haute butte de Saint-Clair-de-la-Pommeraye, d'où part un ruisseau qui traverse son territoire et va se perdre dans l'Orne. Elle est décorée d'une abbaye de chanoines réguliers, dont je vais parler ci-après. Son abbé, seigneur temporel, présente à la cure qui est en règle ; il en perçoit les dîmes. La qualité de seigneur de Saint-Omer fut contestée en 1439, à cette abbaye, par Jacques, baron de Tournebu et Pierre, son frère, qui représentaient les fondateurs (1). Les arbitres nommés donnèrent, le 16 juillet de la même année, une sentence à l'avantage de ce monastère ; ils lui adjugèrent le revenu entier de ce fief tel qu'il avait été aumôné par les fondateurs. Ce qui fut ratifié en même temps par les susdits seigneurs.

Elle est à 7 lieues de Caen et à 3 lieues de Condé-sur-Noireau.

L'abbaye de Notre-Dame-du-Val, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, est sur la paroisse de Saint-Omer. Arthur du Moustier croit qu'elle fut fondée en 1155. Il se trompe. Richard de Douvres, évêque de Bayeux, en ratifiant dès 1125 une donation faite à cette abbaye par Gosselin, seigneur de la Pommeraye, démontre qu'elle est plus ancienne. Ce seigneur de la Pommeraye est qualifié fondateur dans les chartres de l'église de Bayeux ; Pétronille, qui était peut-être sa femme, porte la même qualité dans le nécrologe de

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 788.

l'abbaye de Silly. Les barons de Tournebu, représentant le seigneur de la Pommeraye, auquel ils avaient succédé par alliance, ratifièrent aussi la fondation de cette abbaye et lui firent du bien en différents temps. Algaire, évêque de Coutances, rédigea la règle et les constitutions pour les chanoines réguliers qui y avaient été appelés. Le malheur des temps apporta par la suite un grand relâchement dans la discipline et les mœurs de ces religieux. Le célèbre abbé de la Trappe, Armand-Jean Le Bouthilier de Rancé, qui tenait cette abbaye en commande, tenta d'y faire entrer la réforme ; les difficultés de l'ouvrage le rebutèrent, il s'en démit en 1662 en faveur de Nicolas Druel qui fut plus heureux. Celui-ci ayant embrassé la réforme de la congrégation de Friardel en 1676, sut la faire prendre aussi à ses religieux, et fit changer de face entièrement à son abbaye.

L'abbé du Val nomme à 19 bénéfices cures, dont il y en a 12 qui sont en règle.

Saint-Rémy-sur-Orne (*parochia Sancti Remigii de Olina*). Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 90 feux.

Cette paroisse est bornée d'un côté par la rivière d'Orne, et de l'autre par le ruisseau de la Planche-Goubout. C'est là où est le bateau de Cantepie, et où viennent débarquer celui de la Landelle, de la paroisse de Clécy, et celui du Pont-de-la-Mousse, de la paroisse de Culey-le-Patry. Elle relève de la haute justice d'Harcourt et consiste presque toute en buttes, d'où l'on tire de la mine de fer. 14 villages partagent son territoire : la Serverie, les Bassets, les Bins, la rue de Bailly, la Méheudière, la Bouriennière, la Muloisière, la Hercerie, Delaunay, la Maraudière, le Pont-de-la-Mousse, le Nid-de-Chien, la

Pivantière et la Jenière. Le seigneur de Saint-Rémy présente à la cure de laquelle dépendent toutes les dîmes. Philippes de Courcelles, écuyer, seigneur de Saint-Rémy, est mentionné en un contrat de l'an 1513(1). Louis, seigneur de Saint-Rémy, son fils, épousa, en 1533, Jacqueline du Val. Jacques de Courcelles, seigneur de Saint-Rémy, et Vincent leurs enfants firent des partages en 1568. L'aîné fut Claude, seigneur de Saint-Rémy. Nicolas de Vassy, seigneur et patron de Saint-Rémy, nomma à la cure en 1576; Guillemette de Vassy son héritière en 1612 (2). Elle était alors veuve de Jean de Saint-Germain, seigneur de la Selle, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Nicolas de Croisilles, conseiller du roi en son Conseil d'Etat et privé, seigneur de Moulines et de Saint-Rémy y nomma en 1631; Anne de Tuffan, sa femme, tutrice de ses enfants, en 1633. Ces enfants étaient Nicolas de Croisilles, conseiller, aumônier du roi, abbé commendataire de Notre-Dame de Fontaines-les-Blanches, et Simon de Croisilles, qui succédèrent en 1647 aux biens de feu leur père. Aujourd'hui, le seigneur de Saint-Rémy est M. Pierre François de Lesdain, chevalier, seigneur de la Chalerie, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur des ville et château de Domfront, lieutenant de MM. les maréchaux de France.

Elle est à une lieue et demie du bourg d'Harcourt.

Tournebu (Saint-Hilaire de). Bourg, baronnie, chef-lieu de sergenterie, élection de Falaise, 109 feux, 300 communiants, lieu de notariat. Les paroisses en

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 997.
(2) Reg. du sec. de l'Évêché.

dépendantes sont : Acqueville, Meslay, Cingal, Cesny, Fontaine-Halbout, Moulines, Martainville, Combray et Donnay.

Elle est située sur la rivière de Laize. Les maisons qui sont autour de l'église forment le bourg ; le village du Mesnil, les hameaux des Houles, du Val, de Clairtison, du Boisfradel, de la Haye-Percey composent son territoire. Il y a un très ancien château entouré de fossés. L'abbé du Val présente à la cure à laquelle appartiennent les dîmes. Le curé qui est chanoine de l'ordre de Saint-Augustin, prend le titre de prieur-curé. Le patronage et la dîme de Tournebu sont une aumône faite à l'abbaye du Val, par Guillaume II, seigneur de Tournebu et de Marbœuf, depuis ratifiée par Jean de Tournebu, son fils, vers 1260. La sergenterie de Tournebu contient 23 paroisses ; 20 sont de l'élection de Falaise, généralité d'Alençon, les 3 autres de l'élection et généralité de Caen ; partie de ces paroisses dépend de l'évêché de Bayeux, l'autre partie de l'évêché de Séez.

La seigneurie est un fief d'haubert qualifié d'ancienne baronnie, relevant immédiatement du roi, et dont relèvent aussi plusieurs paroisses, entre autres : Moulines, Fontaine-Halbout et Acqueville. Elle a donné le nom à la maison de Tournebu, l'une des plus anciennes et des plus illustres de la Normandie, dont les armes sont : d'argent à la bande d'azur. On remarque que Thomas, baron de Tournebu, devait service au duc de Normandie, de 3 chevaliers en chef, et de 17 autres sous lui, à cause de 20 fiefs dont était composée la baronnie de Tournebu (1). Il vivait en 1181. Jean de Tournebu, son fils, l'un des chevaliers bannerets nommé dans la liste dressée sous

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 278.

Philippe-Auguste, vers 1214, devait service de 2 chevaliers, et de lui relevaient 16 fiefs qui lui devaient service. Jean, IVe du nom, baron de Tournebu et du Béthomas, époux de Jeanne de Fontenai, dame du Mesnil-Tousfrai, n'eut qu'une fille unique nommée Alix, mariée l'an 1452 à Jean de Thère. Ce fut elle qui, après 400 ans de possession, fit sortir de sa maison la baronnie de Tournebu (1), Jacques Thesart, IIe du nom, seigneur des Essarts et de Lasson, chevalier de l'Ordre du roi, acquit la baronnie de Tournebu, et mourut âgé de 74 ans, en 1595. Jacques, IIIe du nom, son fils, et de Renée de Montaigu, sa première femme, fut baron de Tournebu après son père. Il laissa pour fille unique Marguerite Thésart, baronne de Tournebu, dame des Essarts et de Lasson, qui s'allia de Frédéric Rhingrave, puîné des princes de Salm, mort en 1673 (2). Pierre de Tournebu, chevalier, seigneur de Bouges, de Livet et du Mesnil-Eudes (3), réunit à sa maison la baronnie de Tournebu, par contrat d'acquisition passé l'an 1701 avec Guillaume-Florentin, comte Rhingrave de Salm, et souverain de Fenestrange. Il épousa, l'an 1680, Elisabeth Le Couteux, dont il eut un fils, Jean-Henri de Tournebu, père de Marie-Pierre de Tournebu, baronne de Tournebu, laquelle est mariée à M. Pierre-François-Jean-Baptiste de Bernières, seigneur de Mondrainville-Gavrus.

Le bourg de Tournebu est à 2 lieues et demie de Falaise et 4 lieues de Caen.

Tréperel (Saint-Aubin de Tréperel). Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 50 feux.

(1) *Hist. des grands Offic.*, t. II, p. 36.
(2) *Hist. des grands Offic.*, p. 37.
(3) *Dictionn. de Moreri*, au mot TOURNEBU.

Cette paroisse est arrosée par le ruisseau des Vaux qui y prend sa source et qui, après un cours de cinq quarts de lieue, va se perdre dans l'Orne, à Saint-Christophe. La nomination de la cure appartient au seigneur, et la dîme au curé. Henri Poret, écuyer, seigneur et patron de Tréperel et de Préaux, y présenta en 1710.

Elle est à 2 lieues de Falaise et à une lieue de Tournebu.

Vey (Notre-Dame du). Sergenterie de Thury, élection de Falaise, 49 feux.

Cette paroisse, sur la rivière d'Orne, proche l'abbaye du Val est appelée *ecclesia de Vado* par le livre Pelut de l'évêché, qui lui donne pour patrons : *heredes Guillelmi de Mota*. Cette terre procédait de la maison de Meullant, à laquelle succédèrent ceux de Vassy, à la représentation de Jean du Vey, nommé en un titre de 1379 (1). Étienne du Vey fit hommage au roi de sa terre du Vey, le dernier mai 1398. Il se trouve une filiation, comme Jean du Vey était père de Guillaume, qui vérifia sa noblesse avec Colin du Vey son collatéral, seigneur d'Esmiéville, en 1463, dont vint Jean du Vey, père de Christophe, qui certifia sa qualité devant les élus de Falaise, en 1450. De lui vint Jean du Vey, écuyer, licencié ès-droits, seigneur et patron de l'église paroissiale de Sainte-Marie-du-Vey, et qui nomma en cette cure, en 1580. Les armes de cette famille sont : de sable au lion la queue fourchue d'argent, accompagné de 3 molettes d'or, qui est de Meullant, avec la marque de puinesse.

Elle est à 7 lieues et demie de Caen.

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 1008.

Urville (Notre-Dame d'). Sergenterie de Tournebu, élection de Falaise, 81 feux, 280 communiants, notariat de Bretteville.

Cette paroisse est sur la rivière de Laize. L'église n'est pas ancienne. L'ancienne était dans l'enclos du château, à peu de distance de là. A sa place est une chapelle titulaire de Saint-Vigor, à la nomination du seigneur. On en voit encore l'ancien cimetière. Il y a contre le chœur de la nouvelle une chapelle où l'on voit le mausolée et la statue du fondateur de celle-ci, lequel est à genoux avec ses deux femmes derrière lui. Dans le même endroit est la statue d'un prêtre en surplis, à genoux, qu'on dit être le frère du précédent. La nomination de la cure dépend de la seigneurie qui appartenait, en 1350, à Robert d'Urville, qualifié *miles* par le livre Pelut de l'évêché, et la dîme, au curé. Le même pouillé y compte deux chapelles à titre, *Capella de Brucreta*, et *Capella de Motta-Cerneyo*, et les met à la nomination du sieur curé, *Rector ecclesiæ de Urville*. Il y a encore une autre chapelle du titre de Saint-Vigor qui fut fondée par acte du 11 mai 1646, selon l'arrêt du Parlement de Normandie qui confirme cette fondation. Aux termes de l'arrêt, le curé et le trésorier en charge de la paroisse d'Urville sont tenus et ont droit de nommer à leur seigneur, patron de la chapelle, deux prêtres sur lesquels il en choisit un pour le présenter à M. l'évêque de Bayeux qui lui en donne le visa. M. Jean-René Osmond, marquis d'Osmond, est, à cause de noble dame Marie-Anne-Thérèse Turgot, son épouse, seigneur et patron de la paroisse d'Urville.

Elle est à 4 lieues et demie de Caen et à 3 lieues et demie de Falaise, cinq quarts de lieue de Saint-Silvin et une lieue et demie de Bois-Halbout.

DOYENNÉ DE TROARN

Anfreville (Saint-Martin d'). Sergenterie de Varaville, Élection de Caen, 90 feux, notariat d'Héville.

Elle est sur la rivière d'Orne où il y a un bac qui en porte le nom. Sa position est la plus charmante par les lointains, et les points de vue qu'on y découvre. Il y a 7 autres paroisses de même nom en Normandie, avec lesquelles il ne faut pas la confondre. La plus considérable est celle qui est titrée de marquisat d'Anfreville, élection de Carentan, au diocèse de Coutances, et que l'auteur du *Dictionnaire universel de la France* a placé par erreur dans celui de Bayeux. L'abbé d'Aunay nomme à la cure d'Anfreville-sur-Orne. Il a les deux tiers de la dîme; le curé a l'autre tiers. Messieurs de Venoix possèdent depuis un temps immémorial la seigneurie d'Anfreville. Suivant des aveux de 1382 et 1387, du nombre des fiefs relevant de la baronnie de Beaufou il y en avait un entier de chevalier (1), assis aux paroisses d'Anfreville, Breville et Bavent, duquel fief Jean de Venoix, écuyer tenait un demi-fief en sa main, Henri de Bréville, un quart à Bréville, et Raoul Jourdain, à cause de sa femme, un autre quart à Bavent. Par un autre aveu de 1455, il est dit que Jean de Venoix, écuyer, relevait de la baronnie de Beaufou, ès-paroisse d'Anfreville, Bréville et Bavent (2). Pierre de Venoix, évêque de Bayeux en 1350, que les auteurs du nouveau

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 805.
(2) *Hist. Harc.*, p. 851.

Gallia Christiana confondent avec Pierre de Villaines son successeur, était de la branche de Venoix d'Anfreville, d'où il y a lieu de conjecturer qu'il était originaire du diocèse de Bayeux, et de cette paroisse d'Anfréville, et non pas de l'évêché de Coutances, comme l'ont avancé MM. Potier et Hermant, curé de Maltot (1). Simon de Venoix fut du nombre des gentilshommes à qui le roi Jean pardonna en 1360 pour avoir tenu le parti du roi de Navarre (2). La seigneurie d'Anfréville est encore dans la maison de Venoix.

Elle est à 3 lieues de Caen.

Argences, Argentiæ, Arum. Bourg, baronnie, chef-lieu de sergenterie, élection de Caen, 200 feux, 500 communiants, lieu de notariat.

Le bourg, situé sur la rivière de Manche ou Méance, a deux églises, paroisses Saint-Patrice et Saint-Jean. Les prieurs et religieux de l'abbaye de Fécamp, seigneurs, barons et hauts justiciers d'Argences, présentent de plein droit à ces deux cures ; ils ont les deux tiers des dîmes, l'autre tiers est pour le curé de Saint-Patrice ; celui de Saint-Jean n'a qu'une pension congrue. Les cures sont de l'exemption de Fécamp. Il n'y a point de déports, le prieur de cette abbaye fait la visite tous les ans, son officialité fait le reste. Entre les deux églises, distantes l'une de l'autre d'environ 200 pas, il y a une grande place autour de laquelle sont toutes les maisons. C'est là où se tient le marché tous les jeudis, et où l'on voit deux grandes halles, l'une à blé et boucherie, l'autre pour les

(1) Potier, *Chron. man. des év. de Bayeux.* — Hermant, p. 280 et 281.

(2) *Hist. Harc.*, t. I p. 387.

menus grains. La foire de Saint-Luc tient dans la campagne au 18 d'octobre. Argences est sur le grand chemin de Caen à Paris. C'est un passage pour toutes les troupes qui descendent en Basse-Normandie.

Il n'y a que 40 jours de clameur dans ce bourg. Les femmes ont moitié en propriété aux acquêts faits par leurs maris constant leur mariage, suivant l'art. de la coutume, art. 1er des usages locaux de la vicomté de Caen. Il y a un siège de notariat royal et des bureaux de contrôle et des Aydes.

Le territoire d'Argences contient environ 1450 acres de terre, en figure presque ronde. Ses limites sont : Moult au midi, Vimont et Saint-Pierre-Oursin au couchant, Rupierre et Cantelou au levant. La Meance passe au pied et le long d'un côteau qui est planté de vignobles, et qui s'étend en figure d'S depuis Moult jusqu'à Rupierre. L'on y fait du vin blanc que l'on appelle vin Huet, et il se vend d'ordinaire le même prix que le cidre. Quelques-uns veulent que ce soit les Anglais qui en aient apporté le plant de Guyenne. Cela paraît démenti par des chartres antérieures aux possessions des Anglais en Normandie, entre autres par celles de l'abbaye de Cérisy de l'an 1032. On rapporte cette raillerie d'Henri IV sur les vignobles d'Argences : « Croirait-on que de si beau raisin, il en vint de si mauvais vin (1). Il y a longtemps qu'on en a raillé la première fois, comme on le voit par ce vieux quatrain du pays :

Le vin trenche bouyau d'Avranches,
Et rompt ceinture de Laval,
A mandé à Regnault d'Argences
Que Collinhou aura le Gal.

c'est-à-dire passera pour le meilleur.

(1) *Dict. univ. de la France*, t. II, col. 837, au mot Normand.

Ce vin de Collinhou est, dit-on, celui qui se faisait dans le pays de Caux, du raisin de vignes attachées aux arbres, et celui de Laval était du côté d'Avranches (?).

Il y en a qui ont pensé qu'Argences, en latin *Argentiæ*, vient de quelque mine d'argent qui pouvait être en ce lieu, mais il n'y paraît aucun vestige qui justifie cette opinion. Il y avait, dans les environs du bourg, deux chapelles qui ne subsistent plus, et dont les matériaux ont été employés à la réparation de l'église et du clocher de Saint-Jean, que les vents renversèrent pendant les fêtes de Noël de l'année 1705. La première, sous le titre de Notre-Dame-de-Toussaint, était située sur une acre de terre qui sert de cimetière commun aux deux paroisses ; l'autre, sous l'invocation de Saint-Maur, était au nord sur une acre de terre qui appartient aux obits de Saint-Patrice. Il y avait aussi, au midi et près des maisons, un petit Hôtel-Dieu, dont le modique revenu a été réuni à celui de Caen. Les administrateurs de celui-ci y acquirent en même temps une ferme du sieur et dame Guillard, par contrat du 29 novembre 1713, pour laquelle ils payèrent 3,000 [ou 9,000] livres de principal, 380 livres, à l'abbaye de Fécamp, et 800 livres au sieur Neuville-Marguerie pour les treizièmes et droits d'indemnités dus à ce seigneur.

Les religieux de Fécamp possèdent Argences en titre de baronnie (1), au droit de la donation que Richard Ier leur en fit, et que Richard II, son fils, duc de Normandie, confirma en 1027. Philippe-Auguste, roi de France, y ajouta la haute justice en 1211, et saint Louis la lui confirma en 1267, au mois de décembre (2). Ces religieux

(1) *Neust. Pia*, 208 et 216.
(2) *Orig. de Caen*, par M. Huet, p. 168.

ont droit de police, de voirie, de tabellionnage et de sergenterie qu'ils font exercer. La juridiction est ressortissante au Parlement de Normandie. Elle a deux sièges pour les paroisses qui en dépendent, et tient tous les vendredis, 2 heures après midi ; l'un a été transféré il y a bien 75 ans, d'Argences à Sainte-Paix, près Caen, où il se tient à présent ; l'autre est à Saint-Gabriel, près Bayeux. Le juge prend le titre de bailly vicomtal d'Argences.

Il se trouve au-delà du vignoble, au bout d'une grande bruyère, un hameau de 20 feux, nommé le Mesnil-d'Argences. Il est décoré d'un fief relevant de la baronnie d'Argences. Il appartient à M. de Rénéville, au droit de la dame Marguerite son épouse. Il y possède plusieurs bois-taillis, divisés en 10 portions, un château ou manoir seigneurial, et une chapelle du titre de Saint-Gilles-du-Vivier, à laquelle il présente.

Ce lieu a donné le nom à la maison d'Argences, une des plus anciennes de Normandie. Le poète Wace, dans son roman des ducs de Normandie (1), fait mention d'un Guillaume d'Argences, qui se trouva à la bataille des Dunes, en 1047, pour le duc Guillaume-le-Bastard. En décrivant la position de l'armée de ce prince, composée de Normands et de Français, il s'exprime ainsi :

Entre Argences et Mésodon
Sur la rivière de Loson
Hébergèrent ceux de France
Et jouxte l'eau de Meance
Qui par Argences va courant,
Se hébergèrent li normand
Qui o Guillaume se tenaient
Et en sa besogne venaient (2).

(1) Du Moulin, *Hist. de Norm.*, p. 140.
(2) Du Moulin, *Hist. de Norm.*, p. 139.

MM. Nicolas, Pierre et Robert d'Argences se croisèrent pour la Terre-Sainte, selon Dumoulin, en 1096 [?]. Le premier portait : d'azur à 3 fermants d'or grennetés d'or ; le deuxième : de sable à 2 fasces d'argent, et 1 quartier de Dammartin ; le troisième : de gueules à une fleur de lis d'argent.

Richard d'Argences est compris parmi les seigneurs et chevaliers qui portaient bannière sous Philippe-Auguste (1). Il présida à l'Échiquier tenu à Rouen en 1213, avec Henri de Neufbourg et autres seigneurs. Gillette d'Argences, dame d'Argences et du Bosc-Roger, fut mariée à Jean Murdrac, seigneur de Treilly, de Contrière et de la Vendelée, lequel fut reçu à Carentan avec 5 autres écuyers, pour faire montre le 1er août 1383. Ils eurent pour fils Robert de Murdrac, seigneur du Treilly, vivant en 1411 (2).

Roger Le Cloustier, seigneur du Mesnil-d'Argences, de Saint-Germain-le-Vasson et de Montigny, était d'une riche et ancienne famille de Caen. Il fonda en l'Université de Caen le collège du Cloustier, les 14 mai et 3 juin 1452. Marguerite de Tilly, sa veuve, épousa en secondes noces, Lucas de Vauville, écuyer, et en troisièmes, Jean Ruault. Le collège du Cloustier étant entièrement tombé, Mgr de Luynes, évêque de Bayeux, en fit réunir les revenus à l'Université, en 1732, pour servir d'honoraire au bibliothécaire.

Le bourg d'Argences a donné la naissance à 3 abbés de Fécamp : Robert, selon les uns, Roger, selon d'autres, succéda à Guillaume-la-Pucelle, dans cette abbaye, et après l'avoir gouvernée l'espace de 31 ans, il y mourut

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 591.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1993.

en 1138 (1). Il s'était trouvé aux conciles tenus à Rouen, ès-années 1118 et 1128.

Radulphe d'Argences, élu après Henri de Sully, vers 1190, acheva la nef de son église abbatiale. Son gouvernement fut de 30 ans, étant mort en 1219.

Aigard *de Baxeto*, neveu du précédent, lui succéda dans la dignité d'abbé de Fécamp. Il ne la tint que 2 ans et demi et mourut en 1222.

La sergenterie d'Argences contient : Allemagne, Argences, Bellengreville, Billy, Bourguebus, Bras, Cantelou, Cléville, Colombelles, Conteville, Croissanville, Grenteville, Hubert-Follie, Ifs, Mery-Corbon, Mondeville, Poucy, Soliers, Tilly-la-Campagne et Valmeray.

Argences est situé à 4 lieues de Caen, à une lieue et demie du bourg de Troarn et de Saint-Silvin, et à 2 lieues de celui de Mézidon, au diocèse de Séez.

Bavent (Saint-Hilaire de). Sergenterie de Varaville, élection de Caen, 118 feux, notariat de Héville.

Cette paroisse, située dans une vallée, est à peu de distance de la rivière de Dive. Elle est fort connue dans l'histoire de Normandie. Ce fut là que se rendirent les Bessins et les Cotentinois, en 944, pour se joindre aux troupes qu'Aigrold, roi de Danemarck, avait amenées au secours de Richard, premier du nom, attaqué par Louis d'Outremer (2). Le roi de Danemarck y logea même, et ses troupes dans les villages d'alentour. Ce fut encore là que le duc Guillaume-le-Bastard se cacha avec un corps de 10,000 hommes, Normands et Bretons, la nuit qui

(1) *Nova Gallia Christ.*, t. IX, col. 208-209

2) Du Moulin, *Hist. de Norm.*, p. 67-68.

précéda la défaite de l'arrière-garde de Henri, roi de France, au pont de Varaville (1). Il est parlé aussi d'un vignoble à Bavent, dans la chartre de Henri II (2) roi d'Angleterre, pour l'abbaye de Saint-Étienne de Caen. La nomination de la cure appartient au seigneur de Bavent. C'est en cette qualité qu'y nommèrent M. Jean Grenthe, en 1465 (3), M. Olivier de Vassy, chevalier, seigneur de la Fôrêt-Auvray, en 1468; M. René d'Oilliançon, chevalier, seigneur de Courcy, vicomte hérédital de Coullibœuf, en 1679; M. Hardoin François d'Oilliançon, son fils, lui succéda. Les hameaux de Béneauville et de Roncheville sont dépendants de Bavent. Il y avait aussi un prieuré en ce lieu, qui appartient à Saint-Étienne de Caen, avec un franc fief.

Beneauville composait autrefois une paroisse qui avait pour patron saint Jean-Baptiste, et pour seigneur présentateur, M. Richard du Touchet, écuyer (4). Le titre et le revenu de ce bénéfice furent réunis à l'église de Bavent, en 1374, par le seigneur, et du consentement de Thomas de Queymères, écuyer, seigneur de Bavent, aux charges portées dans l'acte d'union.

Roncheville a une chapelle qualifiée de prieuré, ou plutôt une grosse ferme, qui fut donnée à Saint-Julien de Tours, dans le xr^e^ siècle, par Dam de Saint-Brix, seigneur dudit lieu, en reconnaissance des bons traitements qu'il avait reçus de Robert, abbé de Saint-Julien, et de ses religieux. Ce gentilhomme était alors exilé et banni de Normandie. L'abbé, pour s'assurer la donation, en obtint

(1) *Chron. de Nor.*, p. 89.
(2) *Neust. Pia*, p. 639.
(3) Reg. du secrét. de l'Évêché.
(4) Généal. de la maison du Touchet.

la confirmation du duc Guillaume, qui y joignit encore du bois à bâtir, et 2 salines et demie, près de Roncheville, par chartre donnée à Benauville l'an de N.-S. 1063.

Il y avait aussi à Bavent, une chapelle ou hôpital appelé Sainte-Madeleine de l'Arbre-Martin. Il avait été fondé pour administrer les sacrements aux lépreux de cette paroisse et des environs. Cette maladie ayant disparu, ses biens furent affectés aux pauvres de l'hôpital général de Caen; la chapelle fut démolie et les matériaux employés au profit de l'église de Bavent, par permission de Mgr l'évêque de Bayeux, du 5 novembre 1708, et sur la requête de Hardoin François d'Oilliançon, seigneur et patron de Bavent. Elle est à une demi-lieue du bourg de Troarn et à 3 lieues de Caen.

Banneville-la-Campagne (Notre-Dame de l'Assomption). Sergenterie de Troarn, élection de Caen, 5 feux, 30 habitants, notariat de Troarn.

Son territoire, qui est des plus bornés, est à la droite du chemin de Caen à Troarn. Il est séparé du terrain de Troarn par un petit courant d'eau qui part de Touffreville, et qui va se décharger dans les marais des Terriers. Sa longueur, du couchant à l'orient, peut être d'une petite demi-lieue, et sa largeur du nord au midi d'un quart de lieue. Le seigneur nomme à la cure et le curé perçoit les dîmes. Le seigneur y possède 2 fiefs qui sont réunis : le fief du Bequet, relevant du roi par un demi-fief d'hautber, et le fief de Baneville auquel est attaché le patronage, relevant d'un autre seigneur.

La seigneurie de Baneville était déjà partagée en 1350. Robert de Montfort (1) et M. Guillaume de Bures

(1) *Ex-libro pelut épiscopatus.*

en avaient chacun une moitié, et ils présentaient l'un et l'autre à la cure. Le château du seigneur, proche l'église est agréablement situé, environné de belles avenues, promenades, bosquets, parterres et pièces d'eau. Il y a un chapelain domestique qui, outre les charges de la chapelle, est tenu à la première messe tous les dimanches, à assister et à aider à l'office, et à tenir les petites écoles. Comme il y a plusieurs paroisses de ce nom, en Normandie, je n'oserais assurer que M. Jean de Baneville, ou Benneville comme on orthographiait autrefois, qui se croisa pour la Terre-Sainte en 1096, fut seigneur de celle-ci (1). Il portait pour armes : pallé d'argent et de gueules de 6 pièces. Guillaume Morin, écuyer, devint seigneur de Baneville, par le mariage qu'il contracta, en 1468, avec Guillemette Poquet, héritière de beaucoup de biens, à Caen et aux environs. Il mourut en 1504. Sa famille était originaire du pays du Maine, où M. Geoffroy Morin, chevalier, seigneur de Loudon et du Tronchet, qui portait pour armes : d'or à une face de sinople de 3 pièces, s'allia, vers 1298, d'Alix de Loudon, dame du dit lieu (2). Il décéda en 1355, et laissa pour fils Guillaume Morin, chevalier, seigneur de Loudon et du Tronchet, tué en 1364, au service du roi, à la bataille de Cocherel, qui, par Jeanne de Pezal sa femme, fut père d'un autre Guillaume, chevalier, seigneur des dits lieux, qui eut plusieurs enfants de Marie de Dreux. Jean Morin, son fils puîné, fut nourri page auprès de Monseigneur Simon de Dreux, seigneur de Bru, bailli de Chartres, son oncle maternel. Son bien fut confisqué pour avoir tenu le parti des Anglais. Il se retira au châ-

(1) *Hist. de Norm.*, par Dumoulin.
(2) Généalog. man. de la maison de Morin.

teau de Caen, qu'ils occupaient alors, et y épousa, en 1431, Marie de Vaulx, du pays de Normandie, décédée en 1449, et lui, en 1450; laissant pour fils unique, Guillaume, seigneur de Baneville, mentionné ci-devant.

De ce Guillaume, vinrent Pierre Morin, official de Caen, et Robert, seigneur et patron de Baneville, décédé en 1554. Il avait épousé, en 1511, Jeanne Le Fournier, petite nièce de la Pucelle d'Orléans, dont Jacques Morin, seigneur et patron de Baneville, marié en 1547, à Marie du Bosc, d'auprès de Rouen. Il décéda en 1561 et eut Charles Morin, seigneur et patron de Baneville, allié en 1581, à Jeanne Vauquelin des Yveteaux ; il décéda en 1610 et fut père de Guillaume Morin, seigneur et patron de Banneville, que M. Huet a mis au rang des illustres citoyens de Caen (1), pour avoir donné des éloges à la mémoire de plusieurs illustres Français, et laissé d'autres écrits qui n'ont point paru. Il mourut le 1er de mars 1660, laissant de Hélène-Salomé de la Ménardière, qu'il avait épousée en 1612, Étienne Morin, sieur de Beauval, seigneur et patron de Baneville, conseiller du roi, trésorier de France et général de ses finances à Caen, qui fut marié, en 1644, à Marguerite Gislin de Barneville; Adrien Morin, son fils, seigneur de Baneville, épousa : 1° en 1673, Élisabeth Le Fournier; 2° en 1708, Jeanne-Armande Cadot. Du deuxième lit sortit Bernardin-Adrien, écuyer, sieur de Vaulaville, seigneur de Tour; du premier : Étienne-Antoine Morin, seigneur de Baneville, mort en 1759. De sa femme, Marie de Saffray, mariée en 1701, est venu Joseph Morin, seigneur de Baneville, allié en 1738 à Marie-Louise de Heudé de Pomainville.

(1) *Orig. de Caen*, p. 341.

Elle est à trois quarts de lieue du bourg de Troarn, et 2 lieues et un quart de Caen.

Breville (Saint-Pierre de). Sergenterie de Varaville, élection de Caen, 50 feux, lieu de notariat, 1,500 livres pour Escoville, Anfreville, Bavent, Sallenelles, Ranville, Longueval, Le Buisson et Hérouvillette.

Le vieux Pouillé de l'évêché rédigé vers 1350, met la cure à la nomination du seigneur, auquel elle appartient encore aujourd'hui, et la dîme au curé. Cette paroisse située en rase campagne est un peu au-dessus d'Anfreville, à 3 lieues de Caen.

Bréville, composé de 3 fiefs érigés en marquisat sous le nom de Venoix, par lettres patentes de septembre 1764, registré aux comptes le 5 juin 1765, pour Jean de Venoix d'Anfreville.

Buisson (Notre-Dame du). Sergenterie de Varaville, élection de Caen, 17 feux, notariat de Héville.

Cette paroisse, limitrophe de Merville, au levant, est bornée par la mer au nord. Le Pouillé de l'évêché marque qu'elle est à la nomination de Guillaume Guillain ; une main du XV^e^ siècle a ajouté à la marge, *præsentat abbas Sancti-Sthephani Cadom.* Le Seigneur nomme à la cure, l'abbé de Caen donne la collation (1) La chartre de Henri II, évêque de Bayeux, expédiée en 1772, la met au nombre des églises comprises dans l'exemption de l'abbaye Saint-Etienne de Caen.

Elle est à 3 lieues de cette ville.

Bures (Saint-Ouen de). Sergenterie de Varaville, élection de Caen, 64 feux, notariat de Troarn.

(1) *Neust. Pia*, p. 644.

Cette paroisse, située sur la rivière de Dive, est de l'exemption de l'abbaye de Troarn qui en est tout proche, et la cure à la pleine collation de son abbé. Roger de Montgommery, fondateur de l'abbaye de Troarn, avait un château à Bures, lequel était environné de murailles d'une épaisseur prodigieuse, et dont on voit encore des vestiges. Il donna, vers 1059, aux religieux de l'ordre de Saint-Benoît nouvellement établis à Troarn, son église de Bures avec la terre, excepté la portion de sa mère qui vivait encore. Ce fut là que Mabille de Belesme, sa femme, une des plus méchantes de son siècle, périt en 1082 d'une mort triste et violente (1). On voit à Troarn le tombeau que l'abbé Durand lui dressa, avec une épitaphe où elle est bien caractérisée. Ce château rentra au pouvoir de nos ducs de Normandie, rois d'Angleterre, qui le firent fortifier et y mirent garnison. Henri I et Henri II y tenaient leurs cours de temps en temps, et y passaient les grandes fêtes (2). Le dernier y était aux fêtes de Noël de 1170, lorsque lui échappèrent ces fatales paroles qui donnèrent occasion à l'assassinat de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry. Dumoulin a remarqué que comme il y était encore 2 ans après, pendant la même fête, il y fut fait un repas de seigneurs seuls dans une salle, au nombre de 110 Guillaumes, sans comprendre les simples écuyers et serviteurs qui portaient le même nom (3). Le château de Bures est détruit à présent. Suivant une ancienne tradition il devait être dans les bois de Troarn, à Bures, dans un endroit qui s'appelle la cour des châteaux, où l'on voit encore d'anciens fossés.

(1) Ord. Vital, lib. 7, anno 1082.
(2) *Hist. d'Angiet.*, par T. Smollett, t. III, p. 325.
(3) *Hist. de Normand.*, p. 392.

L'abbé de Troarn est seigneur honoraire de Bures. Toutes les dîmes lui appartiennent.

Elle est à 3 lieues de Caen.

Cabourg (Saint-Michel et Saint-Nicolas de). Sergenterie de Varaville, élection de Caen, 44 feux, 130 communiants, notariat de Varaville.

Cette paroisse, appelée dans les vieilles chartres *Cadburgus, Caburgus, Cathburgus*, est à l'extrémité du diocèse de Bayeux, du côté de l'est. Elle est bornée au nord par la mer, proche laquelle il y a une garenne qui s'étend depuis l'embouchure de la Dive jusqu'au corps-de-garde de Varaville, et au levant par la rivière de Dive, qui, près de son embouchure, porte un pont de bois de 19 arches, pour passer au bourg de Dive, diocèse de Lisieux. Son territoire consiste presque tout en herbages, n'y ayant que 25 ou 30 acres de terres à labour. La plus grande partie des habitants sont pêcheurs. Leurs maisons, situées sur le bord de la route de Caen à Dives, et près de la grande rivière, forment une espèce d'équerre; au milieu des terres qui se trouvent entre ces maisons, on voit l'église qui est à 4 ou 6 portées de fusil loin d'elles. Elle est de l'exemption de l'abbaye Saint-Etienne de Caen. M. Doublet, marquis de Persan, seigneur de Cabourg, de Monts, Cantelou, etc., conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant du commerce, présente à la cure; l'abbé de Caen donne la collation; le curé perçoit la dîme en intégrité. On distingue dans cette paroisse deux villages qu'on appelle le Bas-Cabourg, et le Petit-Cabourg. Le premier, composé de plusieurs maisons, est au bout d'une grande commune du côté de Caen. L'autre n'a que deux maisons, et se trouve sur le bord de la rivière neuve du côté de Vara-

ville. Cette rivière neuve, après avoir arrosé les marais qui sont au même endroit, va se décharger dans la Dive.

Les lapins de Cabourg sont fort estimés.

Elle est à un quart de lieue du bourg de Dive, et à 4 lieues de Caen.

Cagny (Saint-Germain de). Sergenterie de Troarn, élection de Caen, 25 feux, notariat de Troarn.

Cette paroisse est sur le grand chemin de Caen à Paris. Il y a un prieuré sous le titre de Notre-Dame de Cagny, du côté de Manneville. Il fut aumôné, l'an 1100, par les seigneurs de Cagny. L'abbé de Troarn nomme à la cure et au prieuré. Il partage les dîmes avec ce prieur. On voit à côté du grand chemin, au midi de l'église, les ruines de la chapelle Sainte-Madeleine ; c'était une léproserie qui appartient actuellement à l'Hôtel-Dieu de Caen. Il y a 2 fiefs de hautber relevant du roi; le premier est un fief de régale, le second, un fief de comté. Ils appartiennent à M. Gabriel-François Mesnage de Cagny, chevalier, seigneur et patron du dit lieu, qui a son château à peu de distance et au nord de l'église. M. Jacques Mesnage, né à Bayeux, docteur en droit, conseiller au Parlement de Rouen en 1531, maître des requêtes, ambassadeur en Suisse et en Angleterre sous François Ier, acquit la terre et seigneurie de Cagny de la maison de Varignies. De sa femme N. de Croismare, mariée en 1547, il eut Nicolas Mesnage, seigneur de Cagny, qui fut père de Christophe, allié à une demoiselle de Hérissy, dont vint Nicolas Mesnage, deuxième du nom, seigneur de Cagny, qui, d'une fille de M. Tobie Barberie, seigneur de Saint-Contest, a laissé Philippe Mesnage, seigneur de Cagny en 1657 et aïeul du seigneur d'aujour-

d'hui. Ses armes sont : d'azur, au lion d'or, au chef d'argent chargé de trois coquilles de sable.

Elle est à 2 lieues de Caen et du bourg d'Argences.

Cantelou (Saint-Jean-Baptiste de). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, 25 feux, 80 communiants, notariat d'Argences.

Ses limites sont : Cléville au levant, Airan et Moult au midi, Argences au couchant et Héritot au nord. Elle contient dans son territoire, le hameau de la Croix au midi, le hameau Duplein et celui du Camp-Roger au nord, et le hameau du Douet au levant. Ce dernier est situé le long d'un ruisseau nommé le Vey-de-Cléry, qui le sépare de la paroisse de Cléville. L'église est placée dans une petite bruyère qui porte le nom du Plain, et le donne au hameau qui en est tout proche. M. Doublet, marquis de Persan, seigneur et patron de Cabourg, Cantelou, présente à la cure. Le curé a toute la dîme. La seigneurie de Cantelou, le seul fief de la paroisse, est un fief d'hautber. Elle relève de la baronnie de Beuvron, et doit au baron une journée de charrette au mois d'août, et un mouton né de l'année aux Rogations. Il y a près de l'église, pour le seigneur, un château bâti à l'antique et environné de fossés, et à l'extrémité de la paroisse un bois taillis d'environ 20 acres. Cantelou ou Chantelou est le nom de plusieurs familles nobles de Normandie, qui ne se discernent que par les armes (1). M. Robert de Cantelou ou Chantelou, chevalier, portait : lozangé d'or et de sable ; M. Fouques de Cantelou portait de même, brisant de l'écusson d'Aubigny. Ils vivaient sous le règne de Charles VII. M. Jean de Cantelou, chevalier, blasonnait ses armes : d'or à la bande de sable, brisées

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1979.

d'un lambel de gueules; les derniers portaient : d'argent au loup de sable et à l'orle de tourteaux d'azur.

Elle est à 4 lieues de Caen, à une lieue et demie de Troarn et à une demi-lieue d'Argences.

Cléville (Notre-Dame de). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, 60 feux, notariat de Mery-Corbon.

Elle est située sur la rivière de Dive au nord, et sur celle du Laison au midi, à l'est et au nord. L'abbé de Troarn présente à la cure. Ses religieux ont les deux tiers de toutes les dîmes, le curé a l'autre tiers. Cette paroisse est composée de quatre hameaux qui sont : la Bonde, la Verténière, le Moutier et le Pont; de 2 fermes détachées : Glatigny et les Perreux, et de 2 villages qui sont : le haut et le bas Perreux. La principale hôtellerie du bourg de Croissanville, grande route de Paris, est sur Cléville. Il y a 2 maisons distinguées : celle de M. le marquis de Croissanville, et celle de M. le marquis de Boisroger, qui a une chapelle titulaire de Saint-Sauveur, à laquelle il nomme. On y compte plusieurs fiefs : le fief de Cléville, pour M. Desmarest du Doüet, avocat à Caen; le fief de la baronnie de Cléville, pour M. le comte d'Harcourt. Ils sont tous les deux en contestation pour le fief dominant. M. de Croissanville en a 3 et M. de Boisroger 1. Par permission de Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, le curé de Cagny, doyen de Troarn, bénit le 12 août 1713, une chapelle domestique à Cléville, dans la maison de noble dame Jeanne-Gabrielle Ruault, dame de Cléville, veuve de Jules d'Arnauphin, comte de Magnac, lieutenant général des armées du roi (1).

(1) Reg. du secrétariat de l'évêché.

Elle est à 4 lieues et demie de Caen et à cinq quarts de lieues du bourg d'Argences.

Colombelles (Saint-Martin de). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, 38 feux, notariat de Caen.

Cette paroisse est située au couchant, sur la rivière d'Orne, sur laquelle il y a un bac pour aller à Caen. Il y a un coteau planté de vignes. Le bénéfice est régulier. Il est desservi par un chanoine de l'ordre de Saint-Augustin, à la présentation du prieur commendataire du Plessis. Le prieur curé a les dîmes, sur quoi il fait une rente foncière de 10 livres en échange d'un petit trait de dîme que le chapitre de Bayeux lui a cédé, et auquel il avait été donné en 1269 par l'évêque Bon de Lorris.

Elle est à une petite lieue de Caen.

Cuverville ou *la Grosse-Tour* (Notre-Dame de). Sergenterie de Troarn, élection de Caen, a 20 feux et 80 communiants, notariat de Troarn.

Cette paroisse est plus connue à présent par le surnom de la Grosse-Tour. Il lui a été donné à cause de l'énorme grosseur de son clocher, qui est une très belle et très haute tour carrée, terminée en plate-forme. Son territoire, placé au milieu des terres, est fort petit et très resserré. Il n'a ni hameaux ni rivière. La nomination de la cure appartient aux dames religieuses de la Charité de Caen, par l'acquêt qu'elles en firent en 1716, et toute la dîme au curé, sous la charge de payer 2 muaisons de grains, l'une à l'abbaye de Troarn, l'autre à l'Hôtel-Dieu de Caen. Jean Benoît, écuyer, acquit au commencement du XVI^e^ siècle la terre de Cuverville (1) et la laissa à Françoise Benoît,

(1) Généal. manusc. de la maison de la Ménardière.

sa fille unique, qu'il avait eue de N. de Saffray, sa femme. Elle lui avait été vendue par le seigneur d'Escoville-Beauvoisin. Françoise Benoît, dame de Cuverville, épousa par traité du 10 janvier 1532, Girard Ménard IV, fils de Bertrand Ménard, seigneur de la Ménardière, lieutenant, puis gouverneur du château de Caen. La maison de Ménard de la Ménardière, originaire du Berry, est très ancienne. Ses armes sont : d'argent au lion rampant de gueules. Girard Ménard, seigneur de Cuverville, à cause de sa femme, vivait en 1552, et fut enterré dans l'église du dit lieu. Il eut pour fils Louis de la Ménardière, noyé à 3 lieues de Caen, en 1588, lequel, par Françoise de la Fresnaye de Cramesnil, sa femme, fut père de Marc de la Ménardière, seigneur de Cuverville, décédé à Forges en 1642. Celui-ci avait épousé Jeanne de la Serre, dont il eut pour héritière Hélène de la Ménardière, dame de Cuverville, de Fontenay-le-Pesnel, des Cots, du Fresne, de Mondeville, la Graverie, Bény, Houllebec, mariée le 5 septembre 1630 à Jean d'Acher, seigneur du Mesnil-Vitté, la Chapelle, Montreuil, Moon et Cartigny, Jean d'Acher, leur fils, écuyer, seigneur et patron de Cuverville, nomma à la cure en 1665. Ses héritiers en vendirent le patronage aux religieuses de la Charité de Caen.

Elle est à une lieue et demie de Caen et du bourg de Troarn.

Démouville (Notre-Dame et Sainte-Anne). Sergenterie de Troarn, élection de Caen, 80 feux, 300 personnes, notariat de Troarn.

L'église est un assez beau vaisseau et très bien décoré. Il y a dans le chœur une épitaphe de Mme Godard de Bérigny, épouse de M. Bonnet, écuyer. Elle est en pos-

session, par une dévotion immémoriale, de ne solenniser, comme patronne, que Sainte-Anne. L'abbé de Troarn nomme à la cure. La grosse dîme se partage entre le curé, le trésor de son église, et l'abbé de Troarn. La seigneurie appartient au domaine du roi. Il la donne en fieferme.

Elle est à une lieue et demie de Caen et du bourg de Troarn.

Ernetot ou *Hernetot* (Saint-Laurent d'). Sergenterie du Verrier, élection de Caen, 7 feux, notariat de Méry-Corbon.

Elle est sur la rivière de Dive qui partage son territoire en deux parties presque égales. La présentation de la cure est attachée à la seigneurie d'Ernetot, et cette seigneurie ne compose qu'une seule et même avec celle d'Héritot, paroisse limitrophe dont il est parlé ci-après. Le chapitre de Séez y possède deux traits de dîme, qui lui furent aumônés, suivant l'acte du 21 juin 1416 (1), par nobles et puissantes personnes Guillaume de Meurdrac, seigneur de Treilly et de Heuditot, et Mme Jeanne de Briosne, sa femme. Robert de Vestreville (?), prêtre, seigneur de Heuditot, nomma, en 1490, Guillaume du Moutier à la cure d'Ernetot. Le premier trait avait appartenu à titre d'acquisition à feu M. Morel de Briosne, chevalier, père de la donatrice; l'autrre trait au seigneur de Meurdrac par échange fait avec le sieur de Carville.

Elle est à 4 lieues et demie de Caen et à une lieue et demie des bourgs d'Argences et de Troarn.

Escoville (Saint-Samson d'). Sergenterie de Troarn, élection de Caen, 60 feux, notariat de Héville.

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1989.

Elle est sur la petite rivière d'Aiguillon qui va se perdre dans l'Orne. Cette terre, en titre de châtellenie, est une des plus agréables de la campagne de Caen. Le prieur de Douville, près Rouen, ordre des Feuillants, y perçoit la grosse dîme, et nomme à la cure. Guillaume-Militis Chancé, de Bayeux, fut nommé à cette cure en 1490 par le prieur de Douville. Selon la Roque, les gentilshommes du nom de Candalle, de race anglaise, et habitués en Normandie, prirent conjointement le nom d'Escoville avec le leur ; ils descendaient des seigneurs du nom d'Escoville, et avaient pour prédécesseur maternel Robert d'Escoville, écuyer, seigneur d'Escoville, demeurant en la paroisse d'Escoville, et qui contracta devant les tabellions de Caen en 1371. Ils portaient : écartelé au 1 et 4 d'azur à la bande d'argent chargée de 3 vols de colombe de sable, qui est de Landalle, aux 2 et 3 d'azur à 3 coquilles d'argent, qui est d'Escoville (1).

Jean Le Valois, seigneur d'Escoville et du Mesnil-Guillaume, suivant un certificat donné le 24 mai 1511 par Hugues Bureau, lieutenant général du bailli de Caen, comparut le même jour en habillement de brigandine et de salade à la montre des nobles du bailliage de Caen. Il fut père de Nicolas Le Valois, seigneur d'Escoville et du Mesnil-Guillaume, que Cahagnes a mis au nombre des illustres citoyens de Caen (2). C'était un des plus riches seigneurs de cette ville. Il fit bâtir au carrefour de Saint-Pierre l'hôtel nommé *le Grand cheval*, à cause de l'image de pierre en bas-relief qui est au-dessus de la porte, représentant *le Fidèle* et *le Véritable* de l'*Apocalypse* monté sur un cheval ; les fondements en furent jetés en 1537.

(1) *Armor. généal. de la France*, reg. I^er^, 2^e^ part., p. 99 et 100.
(2) *Elogia civium Cadom.*, centuria prima, p. 1 et 2.

Il mourut subitement l'année d'après, lorsqu'il se mettait à table pour dîner. *Cum multis modis gloria comparetur, hic eam ædificiorum substructione, multarum clientelarum possessione, splendoris laude in re domestica, et liberali filiorum ad virtutem educatione quæsivit.* Louis et Louis Le Valois, seigneurs d'Escoville, ses fils, du consentement de Marie Duval, leur mère, firent un partage noble le 19 juin 1561 des biens qui leur étaient échus par sa mort. Ils laissèrent tous deux une nombreuse postérité. Le premier, né à Caen le 18 septembre 1536, successivement conseiller secrétaire du roi, et reçu le 8 mai 1556, vicomte de Caen, par la mort de François d'Harcourt, baron de Beuvron (1) eut 7 fils et 11 filles de sa femme Catherine Bourdin, nièce du célèbre Gilles Bourdin, procureur général au Parlement de Paris. Robert Le Valois, chevalier, seigneur et châtelain d'Escoville, de Beauvoisin, conseiller du roi en tous ses conseils, et capitaine de 50 hommes d'armes des ordres de Sa Majesté, est enterré dans l'église des Bénédictines de Bayeux, qu'il avait fondée en 1649. Madeleine de Boivin, dame de Canouville, son épouse, lui érigea le magnifique mausolée qu'on y voit, avec son épitaphe. Il portait pour armes : d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 croissants d'argent posés 2 en chef, l'autre en pointe ,et un chef d'argent chargé de 3 roses de gueules. Son fils, Louis Le Valois, seigneur et patron d'Escoville, Saint-Germain-le-Vasson, Livet, chevalier des ordres du roi, gentilhomme ordinaire servant de sa chambre, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, ne laissa qu'une fille héritière, mariée à M. de Cauvigny, seigneur de Boutonvilliers, dont est sorti entre autres

(1) *Armorial*, supra-citato, p. 599.

Messire Antoine-Charles de Cauvigny, chevalier, seigneur d'Escoville, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, qui a demeuré quelque temps auprès du roi de Prusse en qualité de son chambellan. Ce fut lui qui fut chargé par ce prince, en 1744, pour porter au roi de France, qui était alors à Metz, la nouvelle de la prise de Prague (1), et le féliciter de sa part sur l'heureux rétablissement de sa santé.

Elle est à 3 lieues de Caen.

Esmièville (Notre-Dame-de-Nativité d'). Sergenterie de Troarn, élection de Caen, 37 feux, notariat de Troarn.

Cette paroisse est voisine du marais des Terriers, et une partie des eaux qui composent le canal de dessèchement y prennent leur source. Son église n'a rien de curieux. La tour, bâtie en forme de fuye, mérite cependant quelque attention, malgré sa simplicité, en ce qu'elle est très élevée, très bien proportionnée et très solide. La pierre dont elle est faite, ainsi que celle des maisons, se tire dans la paroisse même. L'argile qu'on y tire aussi à certains endroits fait un mortier, à la propreté près, qui équivaut au mortier de chaux. L'abbé de Saint-Evroult présente à la cure. Il a les deux tiers de la dîme, le curé a l'autre tiers. Tous les fiefs de la paroisse appartiennent à M. Abraham-Charles-Claude le Boucher, écuyer, seigneur et patron honoraire d'Esmièville.

Elle est à 2 lieues à l'ouest de Caen, à trois quarts de lieue au nord du bourg de Troarn, et à cinq quarts de lieue à l'est-sud-est du bourg d'Argences.

(1) *Journ. de Verdun*, nov. 1744, p. 368.

Giberville (Saint-Martin de). Sergenterie de Troarn, élection de Caen, 42 feux, 138 communiants, notariat de Caen.

Cette paroisse est située au pied d'un coteau où est bâtie l'église, et consiste dans une rue qui forme un demi-cercle. Elle a un marais ou commune où se trouvent 7 fontaines, qui entretiennent la petite rivière de Sone, qui coule de là à Mondeville, paroisse voisine. La cure, depuis la réunion des deux portions, est à la nomination des religieuses de la Charité de Caen, et de Villers-Canivet, diocèse de Séez, qui y présentent alternativement. En 1350, la grande portion était à la présentation de *dom. Radulphus de Guibervilla*, l'autre à celle de l'abbesse de Villers (1). La dîme se partage entre le trésor de l'église et le titulaire de la chapelle Sainte-Agathe, près Caen. Il y a dans cette paroisse, en la maison du sieur Gauthier, bourgeois de Caen, une chapelle du titre de Sainte-Madeleine, à laquelle il présente. Il y en a encore une autre dont il ne reste plus que le titre, appelée la chapelle du Pardon, et à la nomination de l'abbesse de Caen. Le titulaire est chargé de 6 messes par an, et a 270 livres de rente, dont 150 livres en terre à Saint-Pierre-d'Arquenay, le reste à Giberville. Jacqueline de Fontenay, fille aînée de Lancelot, chevalier, seigneur de Fontenay-le-Marmion, Cabourg, Renémênisl, Giberville, fut dotée de cette terre à cause de son mariage avec Hugues Bureau, seigneur de Grentheville et Venoix, lieutenant général du bailli de Caen (2). Il en sortit pour fille unique Françoise Bureau, épouse de Bertrand Ménard, seigneur de la

(1) *Liber. Pelut. episc.*
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1499 et 1500.

Ménardière, lieutenant au château de Caen, sous le seigneur de la Rochepot-Montmorency (1). Leurs fils, au nombre de 9, partagèrent la succession paternelle et maternelle par acte passé devant les tabellions de Caen, en 1551. Louis de la Ménardière, seigneur de Cuverville, ayant la garde noble des enfants sous âge de feu François de la Ménardière, seigneur et patron de Giberville, nomma à la première portion en 1579 (2); François de la Ménardière, seigneur et patron de Formigny et de Giberville, en 1599; Guillaume de la Ménardière, seigneur et patron de Giberville, le 5 avril 1656. Il dépensa son bien. Sa terre de Giberville fut saisie et décrétée, en 1664, à Nicolas Doublet seigneur de Persan, secrétaire du roi, receveur général des finances de la généralité de Caen, qui nomma à la cure le 12 juillet 1688. Nicolas Doublet, chevalier, seigneur de Persan et de Giberville, conseiller au Parlement de Paris y présenta aussi le 4 décembre 1698. Il portait pour armes : d'azur à 3 mouches d'or 2 et 1. La seigneurie et le patronage de la première portion de cette paroisse ont été aliénés depuis, et vendus aux dames religieuses de la Charité de Caen.

Elle est à une lieue de Caen et à 2 petites lieues du bourg de Troarn.

Guillerville (Saint-Martin de). Sergenterie de Troarn, élection de Caen, 23 feux, notariat de Troarn.

Cette paroisse est voisine du marais des Terriers, sur lequel ses habitants ont des droits communs. La cure, à la nomination de l'abbé de Troarn, est appelée *Ecclesia de Gisnervilla* dans la bulle que le pape Innocent III

(1) Généalog. manusc. de la maison de la Ménardière.
(2) Reg. des Collat. de l'Evêché.

accorda en 1210 à cette abbaye (1), et *Ecclesia de Guillervilla* par le livre Pelut de l'évêché.

Elle est à une lieue du bourg de Troarn et à 2 lieues et demie de Caen.

Héritot, autrefois *Heuditot* (Notre-Dame de). Sergenterie du Verrier, élection de Caen, 24 feux, notariat de Méry-Corbon.

Cette paroisse est assise sur la rivière de Dive, qui en partage même une portion qui va s'étendre vers l'évêché de Lisieux. Le curé, seul décimateur, est à la nomination du seigneur. Le fief seigneurial portait autrefois le nom d'Heuditot. C'est sous cette dénomination que la paroisse se trouve employée dans le vieux Pouillé de l'évêché, qui met la cure à la présentation de l'abbé de Fécamp, qui l'a apparemment rétrocédée au seigneur. Ce fief auquel celui de la paroisse d'Ernetot est uni a de beaux droits, et plusieurs fiefs qui relèvent de lui, tels que sont : 1° un fief de haubert situé paroisse de Garcelles ; 2° un huitième de fief de haubert situé paroisse de Vimont; 3° un tiers de fief de chevalier situé paroisse de Rupierre, et un autre fief noble dans la même paroisse ; 4° un fief de haubert situé paroisse de Saint-Pierre-du-Jonquay, et un fief noble dans la même paroisse ; 5° un plein fief de haubert, paroisse de Manneville-la-Campagne; 6° un demi-fief de haubert, paroisse d'Escoville ; 7° un fief noble, paroisse de Beneauville ; 8° un fief nommé le fief de Madrilly, paroisse de Gacé, vicomté d'Orbec ; 9° un demi-fief d'haubert, paroisse des Astelles, châtellenie d'Hyesmes, duché d'Alençon ; 10° un autre fief noble, paroisse de Canapville, vicomté d'Orbec. Cette seigneurie d'Héritot,

(1) *Neust. Pia*, p. 563.

fief d'haubert, relève du roi. Vaultier de Briosne, seigneur d'Heuditot, fils de Guillaume d'Harcourt (1) prit le nom de Briosne à la place de celui de son père, en retenant seulement les armes d'Harcourt qui sont : de gueule à 2 faces d'or, qu'il brisa de 3 besans d'or en chef. Il s'allia de Perronelle de Boissay. Richard de Briosne, premier du nom, son fils, seigneur d'Heuditot-Ernetot fut fait chevalier en 1313 par le roi Philippe le Bel pour lequel il porta les armes. Il prit alliance avec Alix de Rupierre, héritière de Rupierre, petite-nièce de Guillaume de Rupierre, évêque de Lisieux en 1193. Richard deuxième du nom, seigneur d'Heuditot, Ernetot, Rupierre, Manneville, chevalier, est compris entre les chevaliers bacheliers de l'an 1338, prenant la qualité de : monseigneur. Il est dit seigneur et patron de Manneville dans les archives de Bayeux, à cause de Jeanne de Manneville, sa femme. Bertrand de Briosne, seigneur d'Heuditot, porte la qualité de chevalier dans les registres de la chambre des comptes de l'an 1347. Il épousa Jeanne de Cantelou ou Chantelou. Richard troisième du nom, seigneur d'Euditot, est employé dans la liste des chevaliers bannerets et bacheliers qui fut faite par les hérauts sous le règne de Charles VI. Raul-Morel de Briosne, son frère, est qualifié chevalier, seigneur d'Heuditot, Rupierre, Cantelou, Ernetot (2). Il fit une acquisition d'une portion de dîme dans la paroisse d'Ernetot, selon l'acte du 21 juin 1416. Il fut marié à Perronelle d'Auvrecher d'Angerville. Lambert de Briosne, son fils, mort sans alliance, laissa pour héritières Jeanne et Perronelle de Briosne, ses sœurs. De l'aînée, mariée successivement à

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1973.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1976 à 1981.

Jacques, chevalier, sire de la Heuse, et à Guillaume Murdrac, seigneur du Treilly, vinrent 3 filles qui partagèrent la riche succession de leur mère le 3 octobre 1452. Marguerite de la Heuse, sortie du premier lit, dame de Heuditot et de la vavassorerie de Cantelou, est qualifiée, dit la Roque, dame de Mous (Moult) en un arrêt du Parlement de l'an 1441, à cause de son mari Colard, sire de Mous, capitaine de Ribemont (1). Sa seigneurie d'Heuditot passa, sous le nom d'Héritot, dans la maison de Betheville. Jean de Betheville, seigneur de Betheville et d'Héritot, épousa Jeanne Vipart. Guillaume, seigneur de Betheville et d'Héritot, Blanche d'Harcourt. Jacques, seigneur desdits lieux, Marguerite Le Veneur, petite nièce du cardinal Jean Le Veneur, grand aumônier de France. Il est dit dans un rolle de l'an 1503, que Jacques de Betheville tenait le fief entier d'Héritot avec droit de patronage du duché d'Alençon, en la vicomté de Saint-Silvin ; qu'il tenait pareillement les fiefs de Clinchamps, Cantelou, Manneville, Soumoville, Torps et Garsalles, assis en divers ressorts (2), Robert de Bétheville, seigneur du lieu et d'Héritot, s'allia de Françoise de Fours. Il avait pour armes : de gueules à la croix d'argent accompagnée de 12 quintesfeuilles d'or. Françoise de Betheville, dame desdits lieux, sa fille unique nomma à la cure d'Héritot en 1596 et 1611 (3). Elle se qualifie dans les présentations de veuve de M. Jacques de Mouy, seigneur de Pierrecourt, chevalier des ordres du roi, conseiller en son conseil d'Etat, capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant général de Sa Majesté en Norman-

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1983 à 1987.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1540 à 1547.
(3) Registre du secret. de l'évêché.

die (1), Il était frère puîné de Jean de Mouy, seigneur de la Mailleraye, chevalier des ordres du roi, vice-amiral de France. Antoine de Mouï, leur fils, seigneur d'Héritot et de Fours, gouverneur d'Honfleur, s'allia de Madeleine de Mage, dame de Tourmeauville. Louis de Bretel de Grimouville, chevalier, seigneur et marquis de la Mailleraye, seigneur et patron d'Héritot, Ernetot, nomma à cure le 12 octobre 1650 (2). Elle dépend aujourd'hui de messire Jean-François Piedoüe, écuyer, seigneur d'Héritot, Ernetot. J.-B. Piédoüe de Charsigné, seigneur de Héritot, Ernetot, procureur général du roi au bureau des finances à Caen vivait en 1725 avec Catherine de Cauvigny, sa femme.

Elle est à une lieue du bourg d'Argences, trois quarts de lieue de Troarn, 4 lieues et demie de Caen.

Herouvillette (Notre-Dame d'). Sergenterie de Varaville, élection de Caen, 84 feux, notariat de Bréville.

Cette paroisse est arrosée au levant par le ruisseau d'Aiguillon, et au nord par la rivière d'Orne. Le grand chemin de Caen à Dive, au Pont-l'Evêque, le Havre, Rouen, passe au travers de son territoire. De ses hameaux, le principal est celui de Sainte-Honorine, où il y a une chapelle annexe de la paroisse, desservie par un vicaire commis par le curé. C'est de cette chapelle, assez écartée de l'église paroissiale, que le hameau a pris son nom. Hérouvillette est un démembrement de la paroisse de Ranville; l'abbé d'Aunay présente à la cure; leurs terroirs ont toujours été indivis pour les dîmes, et les granges sont sur la dernière; mais on les a partagés de-

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1547.
(2) Reg. du secrét. de l'évêché.

puis quelques années quant aux tailles, pour lesquelles on fait deux rôles aujourd'hui. L'abbé d'Aunay perçoit les deux tiers des grosses dîmes, et tous les verdages d'Hérouvillette, le curé n'ayant qu'une pension congrue, l'autre tiers se partage entre l'abbesse de Préaux et le curé de Ranville, qui a les verdages de sa paroisse. Le patronage et les dîmes de cette paroisse furent aumônées avec tous droits à l'abbaye d'Aunay, vers 1131, par Jourdain de Say, son fondateur (1).

Elle est à 2 petites lieues au nord de Caen et à une lieue et demie de Troarn.

Janville (Notre-Dame de). *Joannisvilla*. Sergenterie de Troarn, élection de Caen, 45 feux, notariat de Troarn.

Cette paroisse, voisine du marais des Terriers est située au confluent du cours de Semillon, et de la petite rivière de Meance. Nous apprenons de la bulle confirmative du pape Innocent III, de l'année 1210, que son église est exempte de la juridiction épiscopale, et soumise à celle de l'abbé de Troarn, qui nomme à la cure de plein droit. L'abbé de Troarn a les deux tiers de la dîme, le curé l'autre tiers.

Elle est à trois quarts de lieue de cette abbaye et à 4 lieues de Caen.

Jonquay (Saint-Pierre du). Sergenterie au Verrier, élection de Caen, 24 feux, notariat de Méry-Corbon.

Elle est arrosée au nord par la rivière de Dive qui la sépare du diocèse de Lisieux, bornée au midi par les paroisses de Rupierre et de Héritot, à l'orient par un ruisseau d'avec le Mesnil-Oger, et au couchant par la petite

(1) *Neust. Pia*, p. 758.

rivière de Troarn. L'église est neuve et fut finie en 1743, autour de laquelle est le village du Jonquay. Il y a encore à une petite distance un autre hameau appelé l'Ornulée, séparé de celui du Jonquay par le ruisseau ou le gué de l'Aumône. Il y avait 2 portions de cure qui ont été réunies; on voit par le livre Pelut que vers 1350, le prieur de Deux-Amants était présentateur de la première, et Jean de Rupierre de la seconde. Charles d'Auberville, chevalier, baron de Verbosc, seigneur de Caux, Mesnil-Oger, Cantelou et Saint-Pierre du Jonquay, y nomma ès-années 1571 et 1575 à la seconde portion. Aujourd'hui, M. le marquis de La Ferté, y possédant les fiefs de Saint-Pierre et de Saint-Denis, est seigneur patron présentateur de la cure. M^me^ la maréchale de Montesquiou y tient un troisième fief nommé Meïzi. Les dîmes appartiennent au curé, conjointement avec le curé de Hotot-en-Auge, diocèse de Lisieux, les religieuses de Villers-Canivet et les chanoïnes de Croissanville.

Elle est à 4 lieues de Caen et à une lieue des bourgs d'Argences et de Troarn.

Lirose (Saint-Germain de). Sergenterie de Troarn, élection de Caen, a un feu, notariat de Troarn.

Cette petite paroisse est située sur la route de Caen au Pont-l'Évêque par Troarn et Darnestal. L'abbé de Troarn nomme à la cure de plein droit; c'est une des églises qui composent l'exemption de cette abbaye, suivant la bulle d'Innocent III, en 1210.

Elle est à 2 lieues de Caen et à une lieue du bourg de Troarn.

Manneville (Saint-Frambault de). Sergenterie de Troarn, élection de Caen, 14 feux, notariat de Troarn.

Cette paroisse, située en pleine campagne, est sur la droite du chemin de Caen au bourg de Troarn. Messire Jean-Robert Gosselin, seigneur et patron de Manneville, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis nomma à la cure de qui dépend la dîme, et à la chapelle de Sainte-Trinité, qui par décret de l'Ordinaire du 1er janvier 1746, a été transférée de la basse-cour dans l'aile gauche de la maison seigneuriale, en un lieu plus décent. La paroisse de Manneville appartenait autrefois à une famille noble qui en avait emprunté le nom, et qui portait pour armes: d'or au lion de gueules. Geoffroy de Manneville, écuyer, et monseigneur Guillaume de Manneville, chevalier, sont représentés dans les registres de la Chambre des Comptes de l'an 1369. M. Geffroy de Manneville, chevalier, fut employé dans la liste des chevaliers-bacheliers sous le règne de Charles VI. Cette famille forma plusieurs branches comme on le voit par la recherche de Montfauq, année 1463, où l'on trouve Philippe de Manneville, seigneur de Secqueville, Jean de Manneville, seigneur de Lanteuil. Guillaume de Manneville, seigneur de Livry, et Jean de Manneville, seigneur de Cahagnes. Guillaume de Manneville, chevalier, seigneur de Manneville vivait vers 1260. Jean de Manneville fut du nombre des gentilshommes à qui le roi Jean pardonna en 1360 pour avoir pris le parti du roi de Navarre. Richard de Briosne, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Heuditot (Héritot), Ernetot, est dit dans les archives de l'église de Bayeux, année 1350, seigneur et patron de Manneville, à cause de Jeanne de Manneville, sa femme. Jean de Briosne, chevalier, tenait un quart de fief avec une vavassorie de 36 acres en la paroisse de Mannevillle, suivant l'aveu qu'il en rendit au roi le dernier mars 1372. De Jeanne de Briosne et de Guillaume de Murdrac, seigneur du Treilly,

son second mari, sortirent pour héritières Jeanne et Catherine de Murdrac, qui, avec Marguerite de la Heuse, leur sœur utérine, partagea la succession de leur mère le 3 octobre 1452. Jeanne, épouse de Robert d'Angerville, seigneur de Grainville, eut la seigneurie de Manneville avec les patronages d'églises, et les rentes foncières assignées aux paroisses de Mesnil-Oger et d'Argences.

Elle est à 2 lieues de Caen et à une lieue du bourg de Troarn (1)..

Merville et Gonneville. Sergenterie de Varaville, élection de Caen, notariat de Varaville.

Ces deux paroisses ne sont unies que quant au titre de bénéfice seulement. Dans le reste elles n'ont rien de commun. Merville, sous l'invocation de Saint-Germain d'Auxerre son premier patron, et de la Nativité de la Sainte-Vierge son second, est l'église matrice, 40 feux, 160 communiants.

Gonneville, sous le titre de l'Exaltation de Sainte-Croix, est l'annexe ou succursale, 90 feux, 300 communiants.

Chaque église a son office, ses fonts baptismaux, ses registres en particulier, comme chaque paroisse a son sel, sa taille, et autres impositions séparément. Le curé de Merville, à la pleine collation du chanoine de ce nom, dessert les deux cures par lui-même et par un vicaire à son choix. Les dîmes sont communes; le chanoine de Merville et les boursiers du collège de Mᵉ Gervais de Paris, en perçoivent la plus grande partie, en sorte qu'on n'en excepte que les deux tiers des grosses qui sont recueillies par l'abbesse de Caen sur son fief d'Escanneville, et par Mᵐᵉ de Hautemare de Caen sur l'extension de son

(1) *Hist. d'Harcourt*, t. I, p. 387, et t. II, p. 1978 à 2005.

fief du Homme, à cause de sa chapelle de Saint-Christophe, située à Varaville, au hameau du Homme.

Merville est situé à l'embouchure de l'Orne et a au nord la mer, dont la plage porte le nom de la Pointe du Siège dans les anciennes cartes, et de Merville dans la carte nouvelle de Bayeux. Il y a le long de la côte une excellente garenne, qui appartient au seigneur du lieu. Son terroir est un pays plat qui consiste en terres à labour et en herbages. Il n'a point de rivières, l'Orne en étant à un bon quart de lieue loin ; il n'y a que quelques rigolles ou coulants pour égouter les terres. Ses hameaux sont celui de Merville, près de l'église, celui d'Escanneville, et quelques maisons écartées du côté du Buisson, et celui du Homme sur le grand chemin de Caen à Rouen, lequel est en partie sur Varaville au levant. La seigneurie de Merville, fief de châtelain relevant du roi, est aux mains de Messire Charles-Adrien d'Anisy, écuyer, seigneur-châtelain et honoraire de Merville, trésorier au bureau des finances à Caen, il l'a acquise des enfants de Messire Nicolas de Cairon, seigneur du dit lieu. Anciennement elle appartenait à la maison de Vaux-sur-Aure. François de Vaux, chevalier, seigneur-châtelain de Merville, de Fontaine-Étoupefour, vivant en 1490, ne laissa que 3 filles, dont l'une épousa un Bateste; l'autre, nommée Jeanne, Jean de Beuzeville, seigneur d'Huberville ; la troisième, le seigneur des Moustiers (1). Le seigneur de Merville a 2 terres considérables dans cette paroisse, l'une qu'il a achetée avec la seigneurie, l'autre, dont il a hérité de son oncle, M. de Lousouf, trésorier de France à Caen. Son château, entouré de mottes de toutes parts, n'est remarquable que par son ancienneté.

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 2002 et 2003.

Merville est à 3 fortes lieues de Caen, et à 2 lieues de Troarn.

Gonneville, placé au midi de Merville, est, comme celle-ci, entre les rivières d'Orne et de Dive, à trois quarts de lieue de distance de l'une et de l'autre. Il y a 3 hameaux : Beauvoir, qui est le plus grand et le plus peuplé, proche le terroir de Bavent, du côté de Beneauville; Gonneville, au septentrion près de Merville ; et Eschenville qui est au milieu des deux. Le curé et le vicaire demeurent à Gonneville. Ils y ont toujours demeuré, même avant que l'église de cette annexe fût construite. Il paraît que cette église, suivant une inscription qu'on y voit, a été consacrée par l'évêque de Damas le 20 d'avril 1609. Le fief dominant de ce lieu est la baronnie de Varaville ; le même seigneur y possède aussi le fief de Boudevillain, dont la glèbe est à Varaville. Il y a encore d'autres fiefs, comme : Gonneville tenu par Anne-Charlotte des Jardins, veuve de François Turpin, écuyer, sieur de Caillouet ; des Capuls, par Pierre-Alexandre Ernault, écuyer, sieur des Capuls; et Beauvoir ou Beauvais, par Mme l'Abbesse de Caen. Les décimateurs sont les mêmes pour Gonneville et pour Merville, comme je l'ai déjà observé. Il faut pourtant remarquer que dans Gonneville, le chapelain de l'Hôtel-Dieu de Varaville et un des religieux de Troarn prennent la moitié de la grosse dîme qui vient sur le fief de Boudevillain, et que le trésor de Gonneville a les deux tiers d'une petite portion, qui est prise à un autre endroit.

Gonneville est aussi à 3 lieues de Caen et à 2 lieues de Troarn.

Méry (Saint-Martin de). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, 119 feux, en y comprenant l'extension de

Corbon qui est de l'autre côté de la Dive, qui arrose son territoire à l'orient. Lieu de notariat.

La nomination de la cure appartient à l'abbé du Bec. Il y a 4 décimateurs, le curé, qui est décimateur ecclésiastique, et l'abbé de Troarn qui, conjointement avec les boursiers du collège de Mᵉ Gervais Chrétien, et les chanoines de Croissanville, possèdent les dîmes inféodées, lesquelles reviennent aux deux tiers de toutes les grosses (1). Il paraît, par le titre de l'abbaye de Troarn du 12 septembre 1366, par celui des chanoines du 25 août 1376, et par le contrat d'échange du collège de Mᵉ Gervais du 8 juillet 1379, que cette dîme inféodée est provenue de Jean Le François ; qu'elle a été partagée entre Jeanne et Agnès Le François; qu'elle consiste aux deux tiers des grosses dîmes ; que Jeanne Le François aînée, mère de Jean Bonenfant, donateur des chanoines de Croissanville, n'a eu que la dîme de l'ancien domaine du fief de Méry qui lui est échu en partage, et que pour le reste des dîmes inféodées, il est échu à Agnès Le François puînée, laquelle, avec Guillaume de Manourry son mari, a vendu la moitié de sa portion aux religieux de Troarn, et après son décès, Jean de Manourry, fils de la dite Agnès, a délaissé, à titre d'échange, l'autre moitié à Mᵉ Gervais Chrétien, fondateur du dit collège. Méry est aux confins de l'archidiaconé d'Hyesmes, proche le pont de Dive, à 4 lieues et demie de Caen et à une lieue et demie du bourg de Troarn.

Mesnil-Frémantel (Saint-Barthélemy). Sergenterie de Troarn, élection de Caen, 10 feux, 35 ou 40 habitants, notariat de Troarn.

Cette paroisse, sur le grand chemin de Caen à Paris,

(1) Ext. d'un fact. impr.

relève de la juridiction d'Argences, dont elle est une extension du fief. Les prieur et religieux de Fécamp en sont les seigneurs, comme aussi les présentateurs et collateurs de la cure. Toutes les dîmes, grosses et menues leur appartiennent. Elle s'appelle Mesni-Frémantel, quoique le hameau du Mesni ne subsiste plus, mais seulement la paroisse de Frémantel, en latin *de Frigido-Mantello.*

Elle est à cinq quarts de lieue du faubourg de Sainte-Paix-lès-Caen.

Mesnil-Oger (Saint-Ouen de). Sergenterie de Brethevil, élection de Falaise, 19 feux, 50 à 60 communiants, notariat de Méry-Corbon.

Cette paroisse est située sur le bord de la rivière de Dive. Elle dépend de l'élection de Caen pour le sel et la taille, et de celle de Falaise pour le civil et autres affaires. La sergenterie de Brethevil contient 4 paroisses dans l'élection de Falaise. C'était autrefois un petit monastère composé de 3 à 4 religieux bénédictins, dépendants de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, lesquels y avaient un vicaire perpétuel pour administrer les paroissiens. Les religieux de Saint-Ouen, seigneurs et patrons firent un échange il y a environ 200 ans, et cédèrent les prérogatives de la seigneurie et du patronage à une dame de la Ferté. En conséquence de cet échange, M. de La Ferté-Senneterre est seigneur du Mesnil-Oger et présente à la cure, et l'abbé de Saint-Ouen en est le collateur. Le curé jouit de toute la dîme.

Elle est entre les bourgs de Troarn et d'Argences, à une lieue de distance de l'une et de l'autre.

Mondeville (Notre-Dame de). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, 100 feux, notariat de Caen.

Cette paroisse, qui est arrosée par un ruisseau produit par une fontaine de la paroisse de Giberville, a 3 hameaux principaux sans compter la rue principale : Le Vast, Belmest et les Roques; dans son entier, elle forme une espèce de fer à cheval qui dans son enceinte renferme une plage de terre infiniment basse, et souvent submergée, et qui n'est plantée qu'en mort-bois, on l'appelle les Eguerres. Le ruisseau qui la traverse s'appelle les Bieux. On y voit plusieurs gouffrés sans fond. Il y a dans l'église une confrérie de la Sainte-Vierge, on y célèbre toutes les fêtes avec solennité, sermon et bénédiction du Saint-Sacrement. Les religieux de l'abbaye de Fécamp sont seigneurs temporels de Mondeville; ils présentent de plein droit à la cure, et en perçoivent les dîmes. Il y avait un prieuré simple sous le titre de Saint-Denis, qu'on dit avoir été une abbaye de Bénédictins, et dont il ne reste plus que le revenu qui appartient à Fécamp, et une léproserie de Sainte-Madeleine, pareillement détruite, et dont les biens ont été donnés à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital-Général de Caen. On trouve, ce qui est assez rare, jusqu'à 5 chapelles domestiques dans cette paroisse. Il y a plusieurs belles maisons de plaisance pour des particuliers de Caen ; la plus charmante est celle de feu Messire Julien de Goupillère, directeur de la monnaie à Caen. Sa position, qui domine sur cette ville, et sur les prairies des environs, forme l'aspect le plus riant. Tout y est dans l'ordre, beaux jardins, belles promenades, belles terrasses. La paroisse de Mondeville relève de la haute justice et bailliage d'Argences, dont le siége est à Sainte-Paix-lès-Caen, et ressortit uniment du Parlement de Rouen. Son terroir paraît restreint du côté de Giberville et de Colombelles, mais il s'étend infiniment pour la terre à labour vers le Mesnil et Grentheville; si Sainte-Paix paraît le resserrer, en récom-

pense, il se dilate sur une belle prairie qui, depuis les moulins de Clopée jusqu'à la Goublinière, renferme tout le terrain que la rivière arrose par une infinité de détours. Le roi Charles IX, après s'être fait déclarer majeur dans un lit de justice, tenu à Rouen le 17 d'août 1563, descendit en Basse-Normandie pour visiter cette partie de la province. Le mardi 24 du dit mois, arriva le roi, environ 10 heures du matin, au village de Mondeville, chez le sieur du lieu surnommé Morin. Après son dîner, fait son entrée à Caen avec les cérémonies qu'on peut voir dans les antiquités de cette ville, par M. de Bras (1).

Elle est à une demie-lieue de Caen, sur la route de Rouen et de Paris.

Petiville (Saint-Blaise de). Sergenterie de Varaville, élection de Caen, 39 feux, notariat de Varaville.

Cette paroisse est située dans un long et large marais bordé par la rivière de Dive. La dîme appartient au curé et la nomination de la cure au seigneur. Le vieux pouillé de l'évêché, rédigé vers 1350, marque que son patronage appartenait alors aux héritiers de M. Guillaume de Luc. Depuis il passa à Messire d'Angerville (2); ainsi, noble homme, Jean d'Angerville, seigneur de Petiville y nomma en 1508, et Louis d'Angerville son fils en 1535 (3). Ils étaient de la même famille que les d'Angerville, seigneurs de Grainville.

Elle est à 3 lieues et demie de Caen.

Ranville (Notre-Dame et Saint-Roch de). Sergenterie

(1) *Ant. de Caen*, p. 187.
(2) *Hist. Harcourt*, t. II, p. 1982.
(3) Reg. du secrét. de l'évêché.

de Varaville, élection de Caen, 100 feux, notariat de Bréville.

Cette paroisse, dans toute sa longueur, est baignée à l'occident par la rivière d'Orne; celle d'Eguillon la traverse du sud-est au nord, et le grand chemin de Caen au Havre et à Rouen, du sud-ouest au nord-est. La cure est à la présentation de messire Pierre-Antoine-Barnabé de Guernon, écuyer, seigneur et patron de Ranville, et cela depuis l'arrêt du Parlement qui a fait cesser le litige entre ce seigneur et l'abbesse de Préaux. Les décimateurs sont les mêmes qu'à Hérouvillette (voyez son article ci-devant). On y compte 7 hameaux : Longval, la haute et basse Ranville, le Mariquet, Coutanville, le Home, Longueville et l'Ecarde. Il y a dans le hameau de Longval, qui est à trois quarts de lieue loin de l'église, une chapelle de Saint-Léonard, sans fond ni revenu; ses habitants, en vertu d'un arrêt qu'ils ont obtenu du Parlement, obligent le curé d'y faire dire la première messe les dimanches et les fêtes pour leur commodité. La seigneurie de Ranville relève directement du roi. Elle a des extensions dans plusieurs paroisses voisines, et notamment dans celle de Hérouvillette. D'elle relève noblement le fief d'Escageulle qui est ès-mains de M. de Ranville. En général, le terroir de cette paroisse est pierreux et mélangé de bonnes et mauvaises terres; les pommiers croissent assez bien dans les bonnes; il est assez uni depuis l'Orne jusqu'aux bruyères de Troarn, si on en excepte les petits côteaux qui sont des deux côtés de la rivière d'Eguillon. Il y a sur le bord un rocher qui renferme un trou de 2 pieds de diamètre, par lequel, lorsque la rivière est haute, il s'écoule une quantité d'eaux qui vont apparemment se perdre à la mer à une lieue de là. Ce rocher est tout composé d'écailles et autres pétrifications qu'on détache aisément

du sable qui les enveloppe. On trouve de ces fossiles à plusieurs autres endroits, particulièrement dans les carrières qui sont du côté de l'Orne. On en tire journellement de la pierre de taille qu'on transporte au Havre, Honfleur, Saint-Valery, Dieppe, pour les ouvrages du roi. Cette pierre est grise, fort dure et à l'épreuve des gelées. La mer couvre deux fois par mois, à la nouvelle et pleine lune, le marais de Ranville et ceux de Sallenelles et d'Anfreville. Après la retraite des eaux, on y met à paluder les moutons, dont souvent plusieurs meurent pour avoir bu de l'eau salée qui leur forme dans le corps une petite bourse d'eau ; cette maladie est sans remède. L'air est fort sain à Ranville quoique proche de la mer, et voisin de beaucoup de marais. Il n'en est pas de même des paroisses qui sont de l'autre côté de la rivière. On croit que la cause de cette différence vient de ce que le soleil en se levant, jette toutes les vapeurs qui y naissent vers les paroisses qui sont à l'occident de Ranville. Autrefois, les habitants de Caen ont été obligés d'entretenir un bac au profit de ceux de Ranville et de Longval pour passer leurs bestiaux dans leurs communes qui restèrent de l'autre côté de la rivière, lorsqu'on fit la saignée de Longval (1).

Elle est à 2 petites lieues de Caen et une lieue et demie de Troarn.

Robehomme (Notre-Dame de). Sergenterie de Varaville, élection de Caen, 45 feux, 170 habitants, notariat de Varaville.

Cette paroisse contient dans son territoire environ 400 acres de terre, du nombre desquelles il n'y en a pas plus de 40 en labour ; les autres sont en herbages. Elle

(1) Voyez sur cela M. de Bras, *Antiq. de Caen*, page

forme une butte ou éminence en ovale qui a trois quarts de lieue de circonférence et un quart de lieue de traverse. L'église est située à peu près au milieu de la plate-forme de cette butte; les maisons sont presque toutes placées aux deux extrémités de l'éminence tant au midi qu'au nord. La partie qui est au midi s'appelle improprement le hameau de Bricqueville; l'autre, qui est au nord, porte le nom du Homme; il n'y a qu'une ferme détachée de la butte, on la nomme la ferme de la Londe. Cette singulière paroisse est située sur la rivière de Dive qui coule le long d'icelle au levant, en serpentant beaucoup entre les herbages de Robehomme, et ceux de Saint-Clair-en-Auge, et sépare le diocèse de Bayeux de celui de Lisieux. Au couchant, elle est située sur le bord d'un long et large marais commun entre elle et les paroisses de Bavent et de Petiville. Elle est bornée d'un bout, vers le midi, par le fossé ou *fled* de la Grippe qui partage les herbages et marais de Robehomme d'avec ceux de Bures, et de l'autre bout par le *fled* de la Londe qui partage les herbages de Petiville et de Varaville d'avec les marais et herbages de Robehomme. Pour mieux concevoir l'idée de la butte de Robehomme qu'on a érigée en paroisse, on n'a qu'à se représenter une grosse taupinière un peu en ovale au milieu d'un pré, et qui, pour les trois quarts de l'année est une île entourée d'eau d'un quart de lieue, et à perte de vue par les deux bouts, dont on ne peut sortir qu'avec de petits bateaux qu'on appelle au terme du pays : *Ecaudes*. L'église est si simple qu'il n'y a point de chœur : les 2 cloches sont dans des fenêtres. L'abbé de Troarn, seigneur de Robehomme présente à la cure. La grosse dîme appartient, moitié à ses religieux, moitié au curé. J'oubliais à remarquer que la butte est entourée d'un fossé plein d'eau d'environ 15 pieds de largeur. Il n'y a dans

ce lieu qu'une belle maison qui s'appelle le manoir de M. l'Abbé. Il en est fait mention dans la bulle du pape (1) de l'année 1210 pour l'abbaye de Troarn : *Maneria de Raimbhomme cum tota insula.*

Elle est à 3 lieues et demie du bourg de Troarn et une lieue et demie de la mer.

Ruppierre (Notre-Dame d'Assomption de). Sergenterie au Verrier, élection de Caen, 20 feux et 75 communiants, notariat d'Argences.

La Manche coule tout le long de cette paroisse et la sépare de Janville, à une langue de terre près en prairies, qui s'en écarte en deçà des moulins du Fresne vers Argences. Elle dépend du bailliage de Caen depuis la réunion de Saint-Silvin au présidial de cette ville. Son territoire consiste en terres à labour, prés, bruyères et bois taillis. La nomination de la cure appartient à M. Pierre Foucques de Belleville, écuyer, seigneur et patron de Rupierre, porte-manteau de S. A. Mgr le duc d'Orléans, et la dîme au curé, en vertu d'un arrêt obtenu en 1722 du Parlement de Normandie par Charles-François Eudes de Meseray, titulaire de ce bénéfice, contre M^me^ de Montgommery, abbesse de Villers-Canivet qui la prétendait en tout ou partie. Cette cure était autrefois divisée en deux portions; la division existait dès 1350 (2). Le prieur des Deux-Amants près Rouen nommait à la première, et Jean de Rupierre à la seconde. Elle subsistait encore en 1505. J'ignore le temps où ces portions ont été réunies. Le livre Pelut de l'évêché nous apprend qu'il y avait trois cha-

(1) Innocent III. *Neust. Pia.*, p. 563.
(2) Ex lib. Pelut.

pelles titulaires à Ruppierre dans le XIVe siècle, voici comme il les marque :

Capella Sancti Eustachii de Rupetra, dominus de Maereyo, et Johannes de Rupetra alternat. VIIIus. lib.

Capella Sancti Dionisii de Rupetra, Johannes de Rupetra, XI. lib.

Capella B. M. de Ortis de Rupetra : dominus de Maereyo.

Les deux dernières sont détruites depuis longtemps ; il ne subsiste plus que celle de Saint-Eustache, martyr, située à l'extrémité de la paroisse, dont la présentation dépend du seigneur, patron de Ruppierre; la seigneurie de Ruppierre a tous les honneurs. Il y a une extension de fief assez considérable sous la dénomination de Méry-Rupierre. Le chef-lieu en est à Saint-Pierre du Jonquay, paroisse limitrophe, où Mme la maréchale de Montesquiou qui la possède fait tenir ses plays. C'est la patrie de Guillaume de Rupierre, élu évêque de Lisieux en 1191 ou 1192, Il mourut en 1202. L'obituaire de son église cathédrale marque un obit le 19 d'octobre pour lui, et Roger seigneur de Ruppierre, son père (1). Il avait pour armes : pallé d'or et d'azur de 6 pièces (2). Alix de Ruppierre, sa sa petite nièce, héritière de sa branche, épousa Richard de Briosne, Ier du nom, seigneur de Heuditot (Héritot) Ernetot, qui fut fait chevalier en 1313 par le roi Philippe le Bel ; Jeanne de Briosne qui en descendait au cinquième degré, hérita conjointement avec Péronelle, sa sœur, de Raoul Morel, seigneur d'Heuditot et de Perronelle d'Auvrecher, leur père et mère (3). Guillaume de Murdrac,

(1) *Nov. Gallia Christ.*, t. XI, col. 780.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1976.
(3) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1982.

seigneur du Treilly, son second mari, rendit aveu au roi en 1428 des seigneuries qu'il tenait du fief de Jeanne de Briosne, sa femme; d'eux sortirent 2 filles, Jeanne Murdrac, femme de Robert d'Angerville, et Catherine, alliée à Raoul du Bois, père et mère de Perrette du Bois, femme de Raoul Pélerin, seigneur de Sainte-Croix-Granthonne, qui en eut 2 filles (1). Guillemette Pélerin, l'aînée, dame de Ruppierre, épousa Guillaume de Bricqueville, sire de Coulombières qui en eut Jacqueline de Bricqueville, dame de Ruppierre, femme d'Arthur de Vierville, baron de Creuilly, et les seigneuries de Ruppierre et Boisroger (2). C'est à leur droit qu'André de Sillans, un de leurs petits-fils, chevalier, seigneur de Boisroger, seigneur et patron de Ruppierre, Saint-Pélerin et du Mesnil-Hubert nomma à la cure en 1632 (3). La présentation est datée de son manoir sieurial du Boisroger, paroisse de Cléville. C'est au même droit que Charles de Sillans, fils d'André, seigneur des dits lieux y nomma aussi en 1672 le 26 juin. Sébastien de La Rüe, seigneur de Bernières, Ruppierre, Boisroger et de Jort, épousa le 19 juillet 1712, Charlotte-Victoire Osmond.

Elle est à 3 bonnes lieues de Caen, entre les bourgs d'Argences et de Troarn.

Saint-Paix ou *Saint-Paterne*. Sergenterie de Troarn, élection de Caen, 29 feux, notariat de Troarn.

Cette paroisse est arrosée par la petite rivière ou ruisseau de Semillon, qui vient du côté d'Argences, et va se perdre dans la Dive à Troarn dont elle est limitrophe.

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1995.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1990.
(3) Regist. de l'évêché.

Elle est exempte de la juridiction épiscopale, et soumise à celle de l'abbé de Troarn, comme on le voit par la bulle de confirmation du pape Innocent III, de l'année 1210 (1). Cet abbé nomme à la cure de plein droit et en perçoit la plupart des dîmes.

Elle est à 3 lieues de Caen et à une lieue d'Argences.

Sainte-Paix, près Caen, sergenterie d'Argences, élection de Caen, 38 feux, notariat de Caen.

Cette petite paroisse est située proche le faubourg de Vaucelles, de Caen, et arrosée au couchant par la rivière d'Orne. C'est un démembrement de la paroisse de Mondeville, à laquelle elle servait d'annexe ou de succursale. Nous ignorons le temps de la séparation et de l'érection de Sainte-Paix en paroisse. L'église, sous le titre de la Sainte-Vierge, est appelée dans les titres, Notre-Dame de la Fontaine et Notre-Dame de Sainte-Paix. Le surnom de la Fontaine lui vient à cause d'une très belle fontaine dont la source vient de dessous l'église ; le surnom de Sainte-Paix lui a été donné à raison de ce qui suit. Pour perpétuer la mémoire d'un concile que le duc Guillaume convoqua à Caen en 1061, il fit bâtir une église (2). Il choisit pour cela la place où avaient reposé les saintes reliques qu'il avait fait apporter pour solenniser la célébration de ce concile, et parce que pendant ce temps-là le duc prit soin de prévenir et de faire cesser toutes sortes de troubles, et d'observer ce qu'on appelait la trêve de Dieu, il voulut aussi que cette nouvelle église fut nommée Sainte-Paix de Toussaint. C'est la même qui s'appelle Saint-Marc, et qui fut ruinée en 1562 par les Protestants.

(1) *Neust. Pia*, p. 563.
(2) *Orig. de Caen*, par M. Huet, p. 195-196.

Mais le surnom de Sainte-Paix fut donné à l'église qui servait de paroisse aux habitants du lieu, et qu'elle a toujours porté depuis. Elle est soumise à la juridiction des abbés et religieux de Fécamp. Ils présentent de plein droit à la cure, et perçoivent toutes les dîmes qui sont encore confondues avec celles de Mondeville, sa paroisse primitive. Sainte-Paix, comme Mondeville, dépend de la baronnie d'Argences, appartenant à la dite abbaye qui la possède par la libéralité des ducs de Normandie. C'est à Sainte-Paix que se tient la juridiction de cette baronnie, comme étant située au milieu des fiefs qui en dépendent. Elle tenait auparavant à Argences ; la translation est depuis environ 75 ans.

Saint-Pierre-Oursin. Sergenterie de Troarn, élection de Caen, 8 feux, notariat de Troarn.

L'emplacement de cette nouvelle paroisse est ce qui est appelé le marais des Terriers dans les cartes du diocèse de Bayeux. Il est situé entre les paroisses de Bellengreville, Vimont, Argences, Saint-Pair, Guillerville et Esmiéville. C'était un grand lac d'une lieue d'étendue sur tous sens, d'aucune valeur, ne produisant que des roseaux et beaucoup de maladies, par les mauvaises vapeurs qu'il répandait. Le dessèchement de ce marais fut arrêté en 1699 par un traité passé à Paris entre M. Louis de Sourches, abbé de Troarn, seigneur tréfoncier du marais, et Rémy Maquard, ingénieur pour les dessèchements. Il ne fut cependant entrepris qu'en 1711, en conséquence d'un arrêt du conseil du 9 juin. Le sieur Maquard et deux de ses associés, rebutés par la dépense excessive de cet ouvrage, cédèrent tout leur droit au sieur Jean Oursin père, qui faisait le quatrième, et qui s'en chargea seul à ses frais. Jacques Oursin, sieur Dumesnil, ancien

payeur de rente de la ville de Paris, acquit de Gilles Clément, sieur de Bourgeauville, par acte du 16 mars 1718, l'office de conseiller trésorier de France et général des finances en la généralité de Caen; les lettres patentes du 7 avril 1718 furent vérifiées aux comptes le 21 mai suivant. L'arpentage du marais, ordonné par M. Guinet, intendant de Caen, fut fait en 1714; on le fixa à 1,732 arpents. On en accorda à l'abbaye de Troarn, pour son droit de triage, 313 arpents 66 perches, 70 à la paroisse de Saint-Pair; 78 à Guillerville, 98 à Esmiéville, 98 à Bellengreville, 78 arpents 34 perches à Vimont et 130 à Argences, pour leur droit d'usage par indivis. Le reste, qui se montait à 866 arpents, fut abandonné en toute propriété aux sieurs Oursin père et fils pour les frais du dessèchement. Le sieur Oursin fils, seigneur de Digoville, acquit encore de l'abbaye de Troarn 307 arpents du nombre des 313 qui lui avaient été cédés moyennant 415 livres de rente foncière et seigneuriale dont il se chargea envers cette abbaye, et par là il se fit propriétaire de 1,173 arpents dans le marais des Terriers. Avec le consentement de l'abbé et des religieuses de Troarn, il y en eut 973 arpents érigés en plein fief d'haubert pour le seigneur de Digoville, sous la dénomination de fief Oursin, à charge de relever immédiatement de cette abbaye; les 200 qui restaient furent érigés en plein fief de chevalier, sous le nom de fief des Terriers, relevant du fief Oursin. Après le dessèchement entier de ce vaste terrain, dont la dépense fut évaluée à près de 1,200,000 fr., M. de Digoville obtint qu'il fut érigé en paroisse sous le nom de Saint-Pierre-Oursin. Le décret de Mgr l'évêque de Bayeux donné à cet effet, est daté de Versailles le 1er de juillet 1752. Les lettres patentes de Sa Majesté sont du même mois, datées de Compiègne et registrées au Parle-

ment de Rouen. L'église et le presbytère ont été construits à ses frais ; il l'a dotée, fournie de cloches, vases sacrés et ornements nécessaires. Il y a affecté un fonds de 600 livres de rente pour le curé qui demeure à sa nomination, et à celle de ses successeurs. Enfin M. Pierre Oursin, seigneur et patron de Digoville et de Saint-Pierre-Oursin, nomma pour la première fois à cette chapelle, par acte du 12 septembre 1753, Antoine Gouye, prêtre, originaire de Saint-Laurent-sur-la-Mer.

Ce seigneur a déjà 5 grosses fermes dans cette paroisse, qui est à une lieue du bourg de Troarn et à 3 lieues de Caen.

Sallenelles (Saint-Germain de). Sergenterie de Varaville, élection de Caen, 30 feux, 80 communiants, notariat de Bréville.

Cette paroisse est appelée *Salinellæ* dans une vieille chartre, *ecclesia de Salinellis* dans le livre Pelut, et *Saulenelles hoc est, Nigellæ salices* dans Cenalis (1). Le peuple ne la nomme communément que par le mot corrompu de *Savenelles*. Elle est située au nord d'un coteau appelé la *Perruque*, qui donne sur la rivière d'Orne près de son embouchure. Il y a dans le même endroit des pieux attachés au bas d'une petite éminence, où l'on tend, sur des rochers que la mer submerge, des filets pour prendre du poisson. C'est là que vient se perdre dans l'Orne, la petite rivière d'Aiguillon, qui prend sa source au pied des bruyères de Troarn. La paroisse de Sallenelles, bornée à l'ouest par l'Orne, à l'est par le Bisson et au midi par Anfreville, a tellement souffert du voisinage de la mer, qu'il n'y reste plus que le quart du

(1) *Cen. de Re Gallic.*, liv. II, p. 153.

terrain qu'elle avait autrefois. Lorsqu'on y rebâtit une église au lieu de celle qui fut ensevelie sous les sables en 1732, on arpenta le terrain qui ne se trouva monter qu'à 80 acres de terre. Les vents continuent encore à l'endommager en couvrant les maisons de sable. La nouvelle église est située au tiers du coteau de la Perruque, et au milieu de la paroisse, eu égard à sa longueur. Les maisons des habitants sont sur la longueur d'environ 300 pas des deux côtés des chemins de Caen à Dive. Suivant une collation de 1663, la chapelle titulaire de Saint-Ouen et de Saint-Barthélemy est sur cette paroisse et sur celle du Buisson. Le curé est décimateur. Le sieur Pierre Gauthier, banquier à Caen, nomme à la cure, à cause de sa seigneurie de Sallenelles qu'il a acquise des héritiers de M. Alexandre Bigot, sieur de Monville, président du Parlement de Rouen. Du fief de Sallenelles relèvent les fiefs de Fontenay-Eperville, la Chapelle et d'Eschaufour, sis à Bavent, et lui-même relève noblement de la baronnie de Beuvron et de Beauffou-en-Auge, appartenant à M. le duc d'Harcourt.

Jacques d'Achey, seigneur de Beuseval et de Sallenelles, était fils aîné de Jacques, premier du nom, et de Jacqueline d'Anfreville, et petit-fils de Jean d'Achey, seigneur de Cerquigny, et de Louise de Dreux, de la maison royale de France (1). De lui descendit Marguerite d'Achey, dame de Beuseval et de Sallenelles, qui vivait en 1530 avec son mari, Jean le Brun ,seigneur de Sallenelles, fils de Louis, vice-amiral de France. Il accompagna le roi Louis XII en la guerre d'Italie, se trouva à la bataille que les Français gagnèrent sur les Génois en 1507, et à la prise de Gênes, et fut fait capitaine des lé-

(1) *Hist. Harc.*, t. II p 1871.

gionnaires du bailliage de Caen en 1534 (1), Henri le Brun, son fils, seigneur de Sallenelles, et de Beuseval, épousa Anne de Venoix, dame de Bréville. Jacques le Brun, chevalier, seigneur et patron de Sallenelles, gentilhomme de la chambre du roi, nomma à la cure du dit lieu en 1628 (2). Gabriel de Maillot, seigneur de Sallenelles, y nomma aussi en 1664.

Les affiches du 14 septembre (3) 1757 annoncèrent la construction de 2 frégates à Sallenelles. Ces frégates, nommées le *Comte* et la *Comtesse-d'Harcourt*, étaient destinées pour faire la course sur les Anglais. La première de 150 pieds de longueur de tête en tête, devait être montée de 30 pièces de canon de 12 livres de balles en batterie, de 4 pièces de 18 dans son entrepont, de 14 pièces de 6 sur ses gaillards, et de 60 pierriers, bordant 40 avirons. La seconde de 145 pieds de longueur de tête en tête, devait être armée de 28 pièces de canon de 12 livres de balles en batterie, de 4 pièces de 18 dans son entrepont, de 8 pièces de 6 sur ses gaillards et de 40 pierriers, bordant 36 rames. Ces deux frégates, ajoute-t-on, auront 1,000 à 1,100 hommes d'équipage, et l'armement en total pourra monter à 600,000 livres ou environ.

Elle est à 3 lieues de Caen et à 2 lieues du bourg de Dive.

Sannerville (Notre-Dame de). Sergenterie de Troarn, élection de Caen, 75 feux, 400 communiants, notariat de Troarn.

Cette paroisse, située sur la gauche de la grande route

(1) *Hist. de Norm.*, par Masseville, t. VI, p. 58, 59, 87.
(2) Reg. de l'évêché.
(3) Ann. et Affiches, 50e feuil., p. 197.

de Caen au Pont-l'Évêque est de l'exemption de l'abbaye de Troarn, suivant la bulle d'Innocent III, de l'année 1210, qui l'appelle *Salnervilla* (1). L'abbé de Troarn nomme à la cure de plein droit. Les deux tiers de la grosse dîme appartiennent à cette abbaye, l'autre tiers au curé.

Elle est à 2 lieues et demie de Caen et à une lieue trois quarts du bourg d'Argences.

Touffreville (Saint-Pierre de). *Tuffrevilla* et *Toffrevilla*. Sergenterie de Troarn, élection de Caen, 52 feux.

Le fief dominant est une baronnie qui appartient à l'abbé de Troarn, et duquel dépendent tous les habitants. Cet abbé est présentateur et collecteur de la cure. Il perçoit les deux tiers de la grosse dîme ; l'autre tiers avec les verdages est pour le curé. C'est une des cures de l'exemption de Troarn. Son territoire est d'une fort petite étendue. Il est borné vers l'orient par le grand bois de Troarn, vers le midi par la paroisse de Sannerville, vers l'occident par celles de Cuverville et d'Escoville, chacune en partie, et vers le septentrion par le territoire d'Escoville, et aussi en partie par une autre portion de Sannerville, à cause d'une extension de terre de cette dernière paroisse.

Elle est à 2 lieues sud-ouest de Caen, et à trois quarts de lieue sud-est du bourg de Troarn.

Troarn (Saint-Croix de). Bourg, baronnie, chef-lieu de doyenné rural et de sergenterie, 115 feux, lieu de notariat.

Ce lieu, appelé *Troarnum* en latin, est situé au con-

(1) *Neust. Pia*, p. 563.

fluent de la rivière de Manche ou Meance avec la Dive, qui la borde à l'est dans toute sa longueur. Il avait d'abord été du domaine des ducs de Normandie. Richard II le donna en 1027 à ses fils Richard III et Robert (1). L'un d'eux, selon toutes les apparences, en gratifia Roger de Montgommery, qui avait tout proche un château à Bures. C'était un des plus puissants seigneurs de son siècle (2). Il était fils de Hugues, sire et baron de Montgommery seigneur de Trun et de Thuit, et de Joceline de Ponteaudemer, fille de Throude du Ponteaudemer et de Euve de Crépon. Il s'allia de Mabille, dame de Belesme, de Séez, d'Almenèches, comtesse d'Alençon, qui surpassa toutes les femmes de son temps par ses méchancetés ; aussi périt-elle en 1081 d'une triste mort dans son château de Bures par les mains des gens d'un seigneur qu'elle avait fait assassiner (3). Il épousa en secondes noces Adèle de Puissaye (du Puiset), fille d'Ebrard, seigneur de Puissaye, et laissa plusieurs enfants de ses deux femmes, en mourant en 1093 (4). Outre tous les biens qu'il tenait de ses pères, il eut encore les comtés de Scrobesbury, d'Arondel, de Cestre et de Salope, en Angleterre, pour récompenser des services qu'il avait rendus au duc Guillaume dans la conquête d'Angleterre. Plusieurs années avant cette conquête, il fonda trois abbayes sur ses domaines, dont celle de Troarn est la principale (5). Il se dépouilla de tous les droits seigneuriaux et émoluments du bourg de Troarn et de ses dépendances, et en revêtit les religieux qu'il avait appelés. Il y avait alors 2 églises

(1) Moreri, à la fin du X^e^ volume, au supplém.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 292.
(3) *Hist. Harc.*, p. 293.
(4) Ord. Vital, lib. VIII, an 1094.
(5) *Neust. Pia*, p. 558.

paroissiales, Sainte-Croix et Saint-Gilles ; il obtint qu'elles seraient exemptes, avec plusieurs autres, de la juridiction de l'évêque, et soumise à celle de l'abbé, comme on le voit par la bulle de confirmation que le pape Innocent III donna en 1210 à cette abbaye (1). De ces deux églises il ne subsiste plus que celle de Sainte-Croix, qui s'est maintenue régulière ; elle est attachée à l'office du sacristain de l'abbaye, et à la pleine collation de l'abbé.

On tient à Troarn un marché tous les samedis et quelques foires par an. Le doyenné rural est de 44 paroisses, et la sergenterie de 17. Son territoire contient un bois d'une assez grande étendue, qui est au nord du bourg ; il y a aussi une grande bruyère au pied de laquelle est une source qui donne l'origine à la petite rivière d'Éguillon. Cette rivière ou gros ruisseau, après un cours de près de 2 lieues, va se perdre dans l'Orne à la roche de Sallenelles. Il reste à sec une partie de l'année, n'étant formé que par quelques sources très faibles, et par les eaux de pluie.

Troarn est à 3 lieues de Caen et à 2 petites lieues de Dive.

Les domaines de ce bourg et du monastère ressortissaient du comté d'Alençon ; en 1171 ils passèrent dans la dépendance de Henri II, roi d'Angleterre et du duc de Normandie, et depuis ce temps ils ont toujours été soumis au bailliage de Caen (2). Pierre Ier, comte d'Alençon, revendiqua ses anciens droits, et voulut, en conséquence, y faire exercer sa juridiction. L'affaire, portée au Parlement de Paris, intervint un arrêt en 1280, qui l'obligea de se désister. En 1320, le comte de la Marche, vicomte d'Auge, renouvela avec aussi peu de succès de semblables prétentions.

(1) *Neust. Pia*, p. 363.

(2) Nouveau Moreri, au suppl. du Xe tome.

Dès l'an 1022, Roger de Montgommery, Ier du nom, vicomte de Hyemes (1), bâtit à Troarn une église sous l'invocation de Saint-Martin, où il plaça douze chanoines réguliers pour y chanter l'office divin (2). La dépravation de leurs mœurs les en fit chasser quelque temps après, et le lieu de Troarn fut donné par Richard II, duc de Normandie, à l'abbaye de Fécamp (3). Il ne dut pas rester beaucoup de temps à cette abbaye, qui le remit sans doute, du consentement de nos ducs, aux seigneurs de Montgommery. Roger de Montgommery, IIe du nom, résolut d'y fonder une abbaye, appela, en 1050, des religieux de Saint-Benoît, que les seigneurs de Grentemesnil avaient fait venir de Conches à Norrey, pour y en établir un aussi, et où Gislebert, leur abbé, n'avait pas voulu qu'ils demeurassent. Il les mit en possession de l'église de Saint-Martin, et les combla de biens tant qu'il vécut. On rapporte qu'afin qu'on se souvint mieux des limites des terres qu'il leur donnait, il jeta dans un grand marais son fils aîné Robert de Belesme, juste à l'endroit qu'il voulait qui servit de bornes. Odon de Conteville, évêque de Bayeux dédia solennellement cette abbaye le 13 de mai 1059, et à la prière de son fondateur, il en confia le gouvernement au célèbre Durand, dont le vertus et le profond savoir, selon le témoignage de Guillaume de Jumièges, ont volé jusqu'aux extrémités de la terre (4). Il s'en fallut beaucoup que les religieux de Troarn retrouvassent l'affection bienfaisante de leur illustre fondateur dans Robert de Belesme son fils. Ce tyran, qui ne se signalait que par des crimes, semblait

(1) *Nov. Gal. Christ*, t. XI, col. 416.
(2) *Nouv. Dict. de Moreri* au supp. du Xe tome.
(3) *Neust. Pia*, p. 558.
(4) *Nov. Gal.*, XVI, col. 354.

par ses persécutions continuelles n'avoir en vue que de renverser le monastère de Troarn, et les autres fondés par son père. Les entreprises qu'il forma contre ses souverains lui attirèrent le châtiment qu'il méritait. Il fut arrêté et mis aux fers par ordre de Henri Ier, roi d'Angleterre, duc de Normandie, où il périt misérablement d'une mort triste et violente en 1113 (1). *Quem postea filii Gualteris Sori, securibus apud Balaum in carcere ut porcum mactaverunt.*

Les religieux de Troarn sont agrégés à l'Université de Caen, dans les cas où elle ordonne des prières. Si c'est une messe solennelle ou les obsèques du recteur, l'abbé de Saint-Etienne comme chapelain né, officie, et celui de Troarn est tenu de faire les fonctions de diacre. L'église de cette abbaye est grande et belle. On y voit dans le chœur le tombeau de Mabille de Bellesme, femme du fondateur, avec l'épitaphe que l'abbé Durand lui dressa. Ce même abbé fit bâtir le chapitre, qui est remarquable par sa grandeur et son élévation. Il y a été inhumé. On ne sait ni l'année ni le lieu de sa naissance, dit un moderne; où M. Le Brasseur a-t-il donc pris qu'il était né au Neufbourg, diocèse d'Évreux (2)? Il n'a pas daigné citer la source où il avait puisé ce qu'il avance (3).

Il y a à Troarn plusieurs offices claustraux d'un revenu considérable. Du nombre des offices claustraux est la chapelle du Closvas. L'abbé y nomme ainsi qu'à tous les bénéfices qui en dépendent. Sa manse est d'environ 50,000 livres; il paye pour ses bulles 2,000 florins. Les religieux ne sont d'aucune congrégation et dépendent

(1) Ord. Vidal, lib. XII, ad. an. 1113.
(2) D. Boudin, abbé de Séez, nov. Moreri, au supp. du Xe tome.
(3) *Hist. ecclés. du diocèse d'Évreux*, p. 108.

immédiatement de l'évêque, qui a toute juridiction sur eux. Les armes de cette abbaye sont : de France en plein, à la bordure de gueules, chargée de huit bezans d'argent.

Varaville (Saint-Germain de), *Varenvilla, Variavilla* et *Varavilla pagus*. Chef-lieu de sergenterie, élection de Caen, 69 feux, 250 communiants, lieu de notariat. 1,200 livres Petiville, Merville, Cabourg, Gonneville et Robehomme.

Cette paroisse a près d'une lieue d'étendue sur tous sens. Elle est bornée au levant par la rivière de Dive, où il y a un bac pour passer dans le diocèse de Lisieux, par les paroisses de Petiville et de Robehomme au midi, par celles de Merville et de Gonneville au couchant, et par les falaises de la mer et Cabourg au nord. La Divette, petite rivière faite pour l'écoulement des eaux qui inondent souvent les bas-fonds, commence à se former à Bavent, aux dépens de la Dive, et après avoir parcouru les marais de plusieurs paroisses, elle vient à Varaville rentrer en deçà du pont de Dive dans la rivière qu'elle avait abandonnée. Il y avait là des portes de flot qui sont détruites depuis peu, faute d'entretien. On assure qu'il y a eu un gros bourg et marché à Varaville, avec un petit hâvre et des salines. L'abbaye de Jumiéges avait droit d'y prendre 7 septiers de sel, et ce droit lui a été confirmé par une chartre de Henri II, roi d'Angleterre, avec les autres biens qu'elle possédait (1).

Plusieurs événements arrivés en ce lieu l'ont rendu célèbre sous nos premiers ducs de Normandie. Louis d'Outremer et Hüe de Laon, veulent s'emparer des États du jeune duc Richard Ier (2). Bernard le Danois, tuteur

(1) *Neust. Pia*, p. 323.

(2) *Chron. de Norm.*, p. 33-34.

de ce prince, appelle Aigrold, roi de Danemark, à son secours. Il vient en Normandie avec 22 gros navires équipés de gens de guerre; une partie aborde au port de Cherbourg, l'autre partie au port de Varaville près Dive (1). Le rendez-vous marqué au même endroit, les Danois viennent y camper et s'y fortifient, et se retirèrent avec eux les habitants du pays et des environs qui pouvaient porter armes. Le roi de France campa aussi avec ses troupes peu loin de là. Le comte de Ponthieu, Hellouin et plusieurs Français passent la rivière pour voir l'armée des Danois. Il est reconnu et tué par un chevalier danois, et de sa compagnie il y en eut 18 de tués et plusieurs noyés dans la rivière. Dans ce désordre qui devint général, le roi de France fut pris lui-même; ceci arriva en 944 (2). On rapporte encore un échec que le roi Henri de France reçut en 1060, en repassant la Dive à Varaville, où son arrière-garde fut totalement défaite par le duc Guillaume (3). Wace en fait mention expressément dans son poème du *Roman de Rou et des Normands* (4). Cependant un savant écrivain moderne assure que cette relation est fausse dans tous les détails qui supposent la présence de ce prince (5); c'est le duc lui-même, ajoute-t-il, qui rend témoignage dans les fragments qui nous restent d'un de ses discours, que la guerre de Mortemer fut la dernière qu'il eut à soutenir contre Henri.

La plus grande partie des terres de cette paroisse sont

(1) *Hist. de Normand.*, par Dumoulin, p. 67.
(2) *Chron. de Normand.*, p. 89-90.
(3) *Ant. de Caen*, par de Bras, p. 18.
(4) Willelm. Gemet., lib. VI, ch. XXVII.
(5) *Hist. de Guillaume le Conq.*, par l'abbé Le Prevost, t. I, p. 124.

en prairies, herbages et marais; il y en a peu de labourées. On n'y compte que deux hameaux qui sont du côté de la mer : le Homme et le Surhomme. Le décimateur n'a dans ces deux endroits qu'un tiers de dîme à la trentième gerbe; les 2 autres tiers sont entre les mains du seigneur de ces deux fiefs ou de ses vassaux, comme dîme inféodée. L'abbé de Troarn présente à la cure; il percevait une partie des dîmes, il les a cédées au curé moyennant 16 livres de rente qu'on lui fait pour cette cession. Le curé fait encore 25 livres de rente au chapelain de Saint-Jean l'Évangéliste, et autant à un religieux de l'abbaye de Dive, pour deux traits de dîme qu'ils ont à prendre dans sa paroisse. La portion du dernier consiste dans la sixième gerbe du nombre de celles qu'on recueille sur les fiefs : Main, Marguerin et Boutevillain. Ces 3 fiefs appartiennent à Messire Louis Le Cordier qui, à cause du dernier, prend la qualité de seigneur et patron honoraire de l'église. Il en a encore deux autres : le fief de Jumiéges, et le fief de la baronnie de Varaville. Celui-ci est une fieferme qui s'étend dans les paroisses voisines, et qui lui a été engagée par le roi.

L'Hôtel-Dieu de Varaville, sous le titre de Saint-Jean-l'Évangéliste, n'est plus qu'une chapelle titulaire située dans le château du seigneur, qui s'est fait maintenir en possession d'y présenter comme chapelle domestique. Dans une présentation du 13 juin 1592 pour cette chapelle, le seigneur patron dit que cette chapelle et oratoire a été fondée de Saint-Jean par ses prédécesseurs, meus de dévotion, dans l'étendue et enclos du manoir sieurial de Varaville, et qu'icelle chapelle en forme d'hôpital, est pour recevoir le grand nombre de pauvres pélerins et voyageurs allant tant à Saint-Main qu'au mont Saint-Michel, et autres pélerinages, logeant ordinairement en

ladite maison (1). Par un aveu du 15 février 1503, Jacques de Marguerye déclare tenir le fief de Varaville par un quart de chevalier de la baronnie de Beuvron et de Beauffou, dont le chef, assis à Varaville, a basse juridiction, avec droit de présenter à l'église de l'hôpital de Saint-Jean dudit Varaville (2).

La chapelle de Saint-Marcoul, adjacente au chœur de l'église vers le nord, était autrefois célèbre par sa confrérie, et un grand nombre de pélerins. Etant mal entretenue et mal décorée, elle fut abattue en 1735, et les matériaux en furent vendus par le propriétaire aux paroissiens qui faisaient réédifier alors la nef de leur église, à charge de le décharger de 4 livres de rente qu'il faisait au trésor et de beaucoup d'arrérages.

La chapelle de Saint-Christophe, située au hameau du Homme, est abandonnée depuis plus de 50 ans, on n'y dit plus la messe faute d'entretien et de revenus, desquels se sont emparés, dit-on, les anciens possesseurs du lieu où elle était, et qui étaient protestants.

Pierre de Saffrey rendit aveu en 1389 à Messire Philippe d'Harcourt, seigneur de Bonnétable et baron de Beauffou, pour la seigneurie de Varaville, tenue par un demi-fief de la dite baronnie (3). Les tuteurs des enfants sous âgé de Raoul Saffrey, fils du précédent étaient en procès à l'Échiquier de 1484 avec la dame de Beauffou, pour la seigneurie de Varaville (4). Le procès continuait encore en 1497 entre la dite dame et Jean Saffrey, seigneur de Varaville. Jacques de Saffrey, seigneur de Varaville, présenta à la chapelle de Saint-Jean le 15 juin 1592. Jean

(1) Reg. du secrét. de l'évêché.
(2) Recueil d'anciens aveux de la vicomté de Caen.
(3) *Hist. Harc.*, t. I, p. 819.
(4) *Hist. Harc.*, p. 819.

de Saffrey, seigneur du dit lieu, épousa Marie de Sillans d'Hermanville. Marie de Saffrey, dame de Varaville, leur fille unique, fut alliée à Henri d'Acher, seigneur et vicomte de Fontenay-le-Marmion qui, à cause d'elle, nomma à la chapelle de Saint-Jean en 1626 (1). Anne Le Cordier, veuve de Nicolas Le Cordier, chevalier, seigneur et patron de la Pille, fille héritière de feu Louis Le Cordier, chevalier, seigneur et marquis du Tronc, dame et patronne, baronne et marquise de Varaville, nomme à la chapelle Saint-Jean de cette paroisse en 1715.

Elle est à 4 lieues de Caen et à une lieue du bourg de Dive.

Vimont (Notre-Dame de). Sergenterie au Verrier, élection de Caen, 15 feux, 50 communiants, notariat d'Argences.

Le cours de Semillon passe au milieu de son territoire, qui est extrêmement petit, et bordé par le grand chemin de Caen à Paris. Il n'y a qu'une ferme appartenante au seigneur, une auberge sur le bord du chemin, quelques petites prairies d'environ 2 acres, et un bois taillis de 2 arpents de terre. Les lapins de Vimont sont fort estimés, dit M. Petite dans la carte topographique du diocèse de Bayeux. Le seigneur présente à la cure, laquelle jouit des dîmes. Il y possède 3 fiefs : le fief de Vimont, qui est le principal, et les fiefs de Maizy et d'Escoville qui lui sont réunis. La seigneurie de Vimont est possédée depuis plusieurs siècles par la maison de Saffrey. M. de la Roque, dans son *Traité de la noblesse*, dit que Pierre Saffrey, fils de Pierre, Normand de nation, fut annobli

(1) Hervé d'Aché, seigneur de Fontenay et Varaville, et Marie de Saffré, sa femme, 1631.

par Charles, fils aîné de France, duc de Normandie, régent du royaume durant la prison du roi Jean son père, que les lettres en furent données à Paris au mois d'août 1358 en présence de Guillaume de Dormans, chancelier de France, et de Philippe de Troismonts, maître des requêtes; et que le roi Jean la lui confirma au retour de sa prison. Cependant une personne digne de foi et savante dans cette matière, m'a affirmé qu'elle a lu dans le chartrier de M. Saffrey, seigneur d'Engranville, un titre en parchemin très ancien par lequel il est attesté que Pierre Saffrey était originaire de Bretagne, noble de nom et d'armes, et qu'il fut fait chevalier en 1358 par le régent du royaume. Raoullin de Saffrey, écuyer, seigneur de Vimont, femme : Marie de Tournebu, fille de Jean, sire de Tournebu et d'Alix Poignant, justifié par un contrat du 27 juin 1424 (1). Guillaume de Saffrey, écuyer, seigneur de Vimont; femme : Françoise de la Fresnaye. Guillaume II de Saffray, seigneur de Vimont; femme (2): Françoise de Launey. Odet de Saffrey, seigneur de Vimont en 1630; femme : Anne Thibout, dame de Danneville et de Bray-la-Champagne. Jean de Saffrey, seigneur et patron de Vimont; femme : Marie de Cauvigny, depuis remariée à René Le Chevalier, chevalier, seigneur et patron d'Engranville, Port, Saint-Vast, conseiller au Parlement de Rouen qui, à cause d'elle, nomma à la cure de Vimont en 1681. Ce seigneur d'Engranville est le même qui, conjointement avec M. de Lasson, eut contre le fameux abbé de Saint-Martin tous ces démêlés dont on a donné l'histoire à la suite de la *Mandarinade*, imprimée à la Haye (à Caen) en 1739. Alexandre de Saffrey, cheva-

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 282.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1546.

lier, seigneur et patron de Vimont et d'Engranville, nomma à la cure de Vimont en 1694; femme : Suzanne Gislain, nièce et héritière de René Le Chevalier, seigneur d'Engranville. Etienne de Saffrey, chevalier, seigneur et patron de Vimont, Maisy, Escoville, capitaine d'infanterie, major de la capitainerie garde-côte de Caen en 1762.

Elle est à un quart de lieue du bourg d'Argences, et à 3 lieues de Caen.

DOYENNÉ DE VAUCELLES.

Vaucelles, un des principaux faubourgs de Caen, prête son nom au IIIe doyenné rural de l'archidiaconé d'Hyesmes, et en est regardé comme le chef-lieu. Son église paroissiale, sous le titre de Saint-Michel, n'est point cependant comprise parmi les paroisses de ce doyenné, mais bien parmi celles de la chrétienté de Caen, où l'on peut consulter son article.

Airan (Saint-Germain d'). Sergenterie de Jumel, élection de Falaise, 104 feux, notariat de Mezidon.

Le *Dictionnaire universel de la France* y compte 469 habitants et l'appelle *Eran*. Le livre Pelut de l'évêché, *ecclesia de Airan*, et la bulle d'Innocent III pour

l'abbaye de Troarn, en 1210, *Ecclesia de Airani* (1). Cette paroisse, située sur la rivière de Meance, est appelée en latin *Heidranum*, que M. Huet soupçonne être dérivé de l'*Heidra*, village de l'*Otlingua Saxonica*, dont il est fait mention dans les capitulaires de Charles le Chauve (2). Mais l'abbé le Bœuf combat cette opinion en faisant voir qu'Heidra ne peut appartenir qu'à Estréhamle-Perreur dans le Bessin, à 2 lieues de Bayeux (3). M. Hermant écrit *Erams* et remarque, d'après quelques auteurs qu'il cite en marge, et qui n'en parlent point, que ce fut là que saint Évremont de Bayeux se retira d'abord pour se consacrer à Dieu, après avoir renoncé au monde. Le désert où il alla se cacher est appelé dans ces auteurs *Excurias* ou *Excunicas* (4). Quelle analogie ces deux noms ont-ils avec Airan ou Eran plutôt qu'avec tout autre?

L'abbé de Troarn présente au bénéfice et possède toutes les dîmes. Le curé d'Airan prétendit, il y a quelques années, réclamer les grosses et menues dîmes de sa paroisse, sous prétexte de l'abandonnement qu'il faisait de sa pension congrue (5). Il fut débouté de cette demande par sentence du bailliage de Saint-Silvin, faute par lui de prouver qu'avant l'option de la pension, ses prédécesseurs eussent eu part à la grosse dîme, et quelle part ils avaient eu aux menues. Le curé se porta pour appelant, et la sentence fut confirmée par arrêt de la cour. La maison et le fief de Coupigny sont sur cette paroisse, où il y a une chapelle

(1) *Neust. Pia*, p. 563.
(2) *Orig. de Caen*, p. 6 et 7.
(3) *Hist. du diocèse de Bayeux*, p. 68.
(4) *Hist. eccl. de Normand.*, t. I, p. 317.
(5) *Addit. au mém. de M. le doyen de Bayeux contre le curé du Fresne*, p. 4, 1746.

titulaire de la Sainte-Vierge, qui est à la nomination du possesseur de ce fief. Airan relevait du bailliage de Saint-Silvin avant la réunion de ce bailliage à celui de Caen.

Il est à 3 lieues de cette ville, et à peu de distance du bourg d'Argenços.

Allemagne (Saint-Martin d'). Baronnie, sergenterie d'Argences, élection de Caen, 80 feux, notariat de Caen.

Cette paroisse, située au nord de Caen, est arrosée par la rivière d'Orne qui coule le long d'une prairie en marais, de 200 acres de terre, laquelle commence à Estavaux, et finit aux moulins de Bourbillon-sur-Allemagne. Elle a, au midi, la paroisse de Saint-Martin-de-Fontenay, au soleil de 2 heures, celle de Saint-André-de-Fontenay, au soleil de 3 heures, celle d'Estavaux, au soleil couchant, celle d'Athis, où il y a sur l'Orne un bac qui passe à Allemagne, et dont les droits sont perçus par l'abbé de Caen, et au même soleil et au nord, celle de Louvigny. Cette paroisse, divisée en 2 parties, a 2 églises paroissiales desservies par un même curé : Saint-Martin pour le village de la Haute-Allemagne, Notre-Dame pour celui de la Basse-Allemagne. Ces deux villages ne sont pas écartés car, de la première maison de la Haute-Allemagne à la dernière de la basse, il n'y a qu'un petit quart de lieue de distance. L'abbé de Saint-Étienne de Caen, seigneur et baron d'Allemagne, nomme de plein droit à la cure et en perçoit toutes les dîmes. Il y a dans la Haute-Allemagne une commune de 70 acres de terre, qui la sépare en partie de la paroisse d'Ifs, située à son soleil de 10 heures, et de celle de Vaucelles de Caen, où se font les grandes revues des troupes du roi. C'est là où l'on trouve ces belles carrières de carreau fin, d'où l'on

tira celui qui servit à bâtir l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, en 1066. On y prend encore beaucoup de pavé pour les appartements, que l'on transporte par mer dans les royaumes voisins, et même jusque dans le Levant. La baronnie d'Allemagne avec ses membres, qui sont : Estaveaux, Ifs, Hubert-Follie, Bray et Bourguébus, fut aumônée à Saint-Étienne de Caen, par le duc Guillaume, lorsqu'il fonda cette abbaye (1). Il obtint d'Odon de Conteville, son frère utérin, évêque de Bayeux, que ces paroisses seraient exemptes du sinode, et de la juridiction épiscopale, et qu'elles ne relèveraient plus dorénavant pour le spirituel, que de l'abbé de Caen. Ces exemptions furent confirmées depuis par Henri II, évêque de Bayeux. Il est parlé de cette paroisse par occasion, dans l'*Histoire de Normandie* (2). Après la bataille donnée en 1046, au Val-des-Dunes, près d'Argences, les capitaines ligués voyant le champ tout jonché de Bessins et de Cotentinois, se débandèrent par découragement et se retirèrent entre Allemagne et Fontenay, d'où ne pouvant soutenir la fureur des Français et des Normands, ils furent encore contraints de décamper avec précipitation pour conserver leur vie.

Cette paroisse est à une petite lieue de Caen.

Bellengreville (Notre-Dame de). Autrefois Berengerville, Berengreville, Berengavilla, sergenterie d'Argences, élection de Caen, 72 feux, notariat d'Argences.

Cette paroisse n'est point de ces lieux distingués par la dignité de ses fiefs, ou la magnificence de ses châteaux. La rivière ou cours de Semillon, qui en arrose une par-

(1) *Neust. Pia*, p. 628, 631, 644 et 645.
(2) Dumoulin, p. 140.

tie, coule sur un sable noir et bourbeux, sans produire aucun poisson. Son terroir ne renferme que du sable et de mauvais moëllon. La surface à peine produit quelque blé, orge et avoine, et dans les années de sécheresse, elle devient presque stérile. Le grand chemin de Caen à Paris passe au milieu de la paroisse, et l'église en est éloignée d'environ 400 pas au midi. Outre la Sainte-Vierge, qui est sa première patronne, elle reconnaît encore saint Pierre et saint Laurent pour second et troisième patrons. Le seigneur de Bellengreville présente à la cure; le curé a toutes les dîmes, à l'exception de 2 traits dont l'un appartient à l'hôpital de la Madeleine de Rouen, et l'autre à la fabrique de l'église. Il y a 2 marais ou communes aux 2 côtés de la paroisse. Celui qui est au nord, et qui contient 98 arpents, est une portion du marais des Terriers accordée par le roi aux habitants de Bellengreville dans le temps du dessèchement du dernier. Il a toujours été relevant des seigneurs de Bellengreville et de Franqueville; ce qui a été encore confirmé en 1757, par un arrêt du conseil, en faveur du seigneur de Bellengreville contre le sieur Oursin de Digoville, seigneur du marais des Terriers. L'autre marais ou commune est situé au sud de la paroisse; il est appelé le marais de Chicheboville, parce qu'il relève des seigneurs de ce nom. Il est cependant commun entre les deux paroisses. Le marais est arrosé des deux côtés par les cours de Semillon, petite rivière, dont l'un prend sa source à Navarre, proche Billy, et l'autre à Chicheboville. Le terrain qui compose aujourd'hui la paroisse de Bellengreville était partagé anciennement en 2 paroisses distinctes de nom et de patron; l'une, sous le nom de Notre-Dame de Bellengreville, l'autre sous celui de Saint-Pierre de Franqueville. Les 2 seigneurs qui étaient frères, et de l'illustre

maison de Bailleul, obtinrent la réunion des 2 cures, en faveur d'un de leurs neveux qui en avait été pourvu, et la réunion, dont les titres doivent être parmi ceux de la maison seigneuriale de Franqueville, a toujours subsisté depuis ce temps-là. On voit encore proche la principale porte du château de ce lieu, les murs et décombres de l'ancienne église de Saint-Pierre. L'infortuné Jean de Bailleul, roi d'Écosse, chassé de ses états en 1299, était de cette maison. La tradition du pays est qu'il se réfugia dans sa terre de Franqueville, où il avait un château entouré de fossés avec pont-levis, et qu'il fut enterré dans son église paroissiale. Cependant on n'a trouvé aucunes marques de distinction dans ce qui a été démoli jusqu'à présent. La tradition paraît même démentie par le tombeau de ce prince, qu'on voit à Saint-Vaast de Bailleul-sur-Eaulne, diocèse de Rouen, et sur lequel on assure qu'il était représenté, lui et sa femme, en gravure (1). Depuis la réunion des 2 paroisses, Franqueville est devenu un simple hameau, qui contient à peu près la moitié de la paroisse de Bellengreville, puisque l'on compte 34 feux dans celle-ci, et 38 dans le hameau. On prétend encore qu'il y avait anciennement à Bellengreville un petit hôpital bâti sur le bord du grand chemin de Caen à Paris. La preuve qu'on en a, avec la tradition, se tire de cette remarque : *Rex concessit Petro Verrier capellano quoddam hospitium intra villam de Cadomo et parvum feodum de parochia de Berengavilla.* Il faut observer qu'un petit chemin qui traverse l'héritage contigu au lieu où l'on croit qu'était bâti le petit hospice, se nomme encore la sente à l'abbé ou la sente aux prêtres, ce qui ferait conjecturer qu'il y avait un ou plusieurs prêtres pour les desservir.

(1) Norm., *Dict. de Moreri*, au mot BAILLEUL.

Le lieu du Val des Dunes, si célèbre par la bataille que le roi Henri et le duc de Normandie, son vassal, y remportèrent, en 1047, sur les seigneurs rebelles de ce duché, fait partie de la paroisse de Bellengreville. Il est connu aujourd'hui sous le nom de campagne Saint-Laurent. Cette victoire manqua d'être fatale au roi, car dans le fort du combat il fut frappé d'un coup de lance qui le renversa et lui fit vider les arçons ; le lieu où cela arriva fut nommé Mal-à-la-Couronne, et par corruption, les habitants nomment encore la Mal-Couronne où Mau-Couronne, cette pièce de terre qui peut contenir 50 acres. En reconnaissance de cette victoire, le duc Guillaume fit bâtir aussitôt sur le champ de bataille une chapelle sous le titre de Saint-Laurent, où furent inhumés les principaux officiers qui y avaient péri. Les Protestants la démolirent en 1562. On trouve encore aux environs des masures et des souterrains voûtés. Sur la même ligne où était cette église est un endroit fort élevé, qu'on appelle la butte Saint-Laurent. Il y vient tous les ans un fauconnier du roi tendre aux oiseaux de proie, ainsi que sur une autre élévation, nommée le Mont-Tausy, qui est un peu plus éloignée. On y prend des oiseaux de toute espèce, jusqu'à des aigles dans les hivers rudes.

La paroisse de Bellengreville est partagée en deux fiefs ; l'un qui porte son nom est un quart de fief de chevalier, auquel est attaché la seigneurie et le patronage de la cure. La directe de ce fief est réclamée depuis plus de 100 ans par le roi et le seigneur de Chicheboville. Le litige subsiste encore. Il a été possédé par les familles de la Mariouze, de Nollent et de Bailleul. Les héritiers de Gilles de Bailleul, seigneur de Bellengreville, le vendirent au commencement de ce siècle, à M. Michel-Alphonse Subtil, écuyer, sieur de Beauhamel, dont les enfants le possè-

dent aujourd'hui. L'autre fief, appelé Franqueville, auquel était aussi attaché le patronage de Saint-Pierre, réuni à Notre-Dame, comme on l'a vu ci-dessus, relève du roi à cause de sa vicomté de Caen, par un quart de fief de haubert. On voit par les vieux titres qu'il a été possédé par des seigneurs du nom d'Harcourt, ensuite par les Bailleul, qui le vendirent il y a bien 75 ans, à messire des Asnières des Fontenelles, dont l'une des filles héritières, Marianne, le porta par son mariage à M. Subtil de Beauhamel, seigneur de Bellengreville. Michel-Alphonse, son fils aîné, François-Michel Subtil, chevalier, seigneur de Bellengreville, capitaine d'infanterie au régiment de Bourgogne, épousa, à Saint-Sauveur de Bayeux, le 29 juin 1754, Marie-Jeanne Perrette de l'Escalley, fille d'Étienne Cheval et de Suzanne-Augustine-Marie Le Hoger.

Elle est à 9 lieues de Bayeux, 3 lieues de Caen, une demi-lieue à l'ouest du bourg d'Argences, et une lieue et demie nord-est du bourg de Troarn.

Beneauville (Notre-Dame de). Sergenterie au Verrier, élection de Caen, notariat de Saint-Silvin, 32 feux.

Cette paroisse est assise dans des marais qui environnent une partie de son territoire, et arrosée par le cours de la petite rivière de Semillon, qui prend sa source à son extrémité méridionale dans le village de Navarre, proche Billy. Le seigneur de Beneauville nomme à la cure, et le curé perçoit les dîmes. Le fief seigneurial de Beneauville, procédant de la maison de Briosne en ligne directe, fut porté par Jeanne de Briosne dans le xv^e^ siècle, dans les maisons de la Heuzé-Baudrand, et de Meurdrac du Treilly, où elle contracta successivement 2 mariages (1). Ce fief

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1988.

passa depuis par aliénation à M. Pierre Le Bourgeois, écuyer ; de lui descendait Jacques Le Bourgeois, sieur de Beneauville, conseiller au bailliage de Caen, que M. Huet qualifie d'homme d'un esprit poli, d'une conversation enjouée et de mœurs élégantes. Jean-Louis Le Bourgeois, son fils, sieur de Torp, a mérité par ses talents pour l'éloquence et la poésie d'être mis au nombre des illustres citoyens de Caen (1). Ses vers ont un tour noble et harmonieux, dit M. Huet, quoiqu'il en fit peu et seulement par boutade. Il mourut le premier jour de l'année 1662, âgé de 44 ans. Il laissa pour filles héritières Élisabeth et Marie Le Bourgeois, dames de Béneauville, qui furent mariées aux 2 frères, François de Fribois, chevalier, seigneur et patron des Autieux, baron de Jangue, de Fréville et du Val, et Louis de Fribois, seigneur des Cours la Harile. Ces deux seigneurs, à cause de leurs femmes, nommèrent conjointement à la cure de Beneauville, le 18 avril 1662 (2). Il ne faut pas confondre cette paroisse avec le hameau de Beneauville qui est du ressort de Bavent, et qui a été lui-même autrefois une paroisse.

Elle est à une demi-lieue du bourg d'Argences et à 3 lieues de Caen.

Billy (Saint-Symphorien de). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, notariat de Saint-Silvin, 40 feux.

Le seigneur du lieu nomme à la cure et jouit des deux tiers de la grosse dîme, en vertu d'un échange fait avec l'abbesse de Préaux qui possédait auparavant ce patronage et cette dîme ; l'autre tiers est pour le curé. Il y a deux marais ou communes, le marais de Billy et le

(1) *Orig. de Caen*, p. 378 et 379.
(2) Registre du secrét. de l'évêché.

marais du Torp ; ce dernier est placé dans le village dont il porte le nom. Il y a aussi deux hameaux : le Torp dont je viens de parler, et le hameau de Navarre, dont une petite partie dépend de Beneauville. On y compte 120 communiants.

Elle est à 3 lieues et demie de Caen, une lieue du bourg d'Argences et trois quarts de lieue du bourg de Saint-Silvin.

Bissières (Sainte-Croix de). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, notariat de Méry-Corbon, 36 feux.

C'est une petite paroisse située sur le bord du nouveau grand chemin de Caen à Lisieux. L'église a pour premier patron l'Exaltation de Sainte-Croix, et pour seconds saint Côme et saint Damien. Les P. P. Jésuites de Caen présentent à la cure, au droit du prieur de Sainte-Barbe en Auge. M. de Bailleul, marquis de Croissanville, en est seigneur honoraire. La dîme appartient au curé. Les paroissiens jouissent en commun d'une bruyère qu'ils tiennent à fief du domaine.

Elle est à une lieue des bourgs d'Argences, et de celui du Mézidon au diocèse de Séez.

Bourguébus (Saint-Vigor de). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, notariat de Cramesnil, 45 feux.

Cette paroisse est sur le chemin de Saint-Silvin à Caen ; la grande route de Falaise qui y passait autrefois, a été transférée sur un autre territoire. On prononce Bourguébu. Il vient de l'ancien mot qui signifie village, ce qui vaut autant dire que village de Bourgaise. M. Huet remarque à ce sujet que quelques familles nobles et roturières de Caen ont porté le nom de Bourgaise ou Bourgoise. De la première famille étaient Pierre Bourgoise,

pannetier du roi en 1370, et Pierre IIe du nom, dit Bourgoise, aussi pannetier du roi, en 1380, et Aymar Bourgoise, commissaire, avec Guillaume Porte et Jean Malerbes, chevalier, pour la levée d'un subside octroyé en la vicomté de Caen, en 1347, par le duc de Normandie (1); leurs armes étaient un sceau chargé d'un aigle, brisé d'un bâton brochant sur le tout, supports deux lions. Une chartre de Henri II, roi d'Angleterre fait mention d'un héritage de Roger de Bourguebu (2), sur lequel il avait une maison et un entretenant, et de six arpents d'un autre héritage situé au même lieu, lesquels appartiennent à son frère. Robert d'Aumondeville (3) fit donation à l'Hôtel-Dieu de Caen, de quelque terre qu'il avait à Bourguébu, suivant la chartre d'Innocent III, de l'année 1210. Bourguébu donna le titre à une des prébendes du Saint-Sépulcre de Caen, lorsqu'elle fut fondée en 1220, par Robert de Villevey. Le prieur commandataire de Saint-Nicolas de la Chesnaye nomme à la cure, et ses religieux perçoivent les deux tiers des grosses dimes. Il y a dans son territoire un hameau nommé la Hogue, distant de l'église paroissiale d'un quart de lieue, dans lequel il y avait une chapelle de saint Jean-Baptiste, à la nomination, à ce qu'on dit, du prieur de Saint-Nicolas; il n'en reste plus que la place sans aucuns vestiges. On assure qu'il y avait encore dans la même paroisse une chapelle, ou prieuré simple, sous le titre de Saint-Germain de Criquetot, et à la nomination du prieur de Deux-Amants, près Rouen (4). Il paraît une présentation du dernier juillet 1602, faite par Nicolas Tiercelin, aumô-

(1) *Hist. des gr. offic. de la couronne*, t. VIII, p. 619.
(2) *Neustria Pia*, p. 629.
(3) *Hist. Harc.*, t. I, p. 314.
(4) Secrétariat de l'évêché.

nier du roi, abbé de Valricher et prieur de Deux-Amants, qui le marque expressément. Les fiefs de cette paroisse sont partagés, et de peu de conséquence. Jean Anzerey, écuyer, seigneur de Bourguébus, est cité dans des contrats de 1446-1447. Nicolas Anzerey est dit tenant un quart de fief assis à Bourguébus, dans le dénombrement des fiefs du bailliage de Caen, année 1575 (1). Aveu rendu par Jean Anzerey, seigneur de Bourguébus et de la Hogue, fils de Nicolas, daté du 16 octobre 1571 (2). Il était trisaïeul d'un autre Jean Anzerey, seigneur de la Hogue, Achey et Bourguébus, conseiller au siége présidial de Caen.

Elle est à 2 petites lieues de Caen et du bourg d'Argences.

Bray-la-Campagne (Saint-Aubin et Saint-Jean-Baptiste de). Sergenterie de Breteuil, élection de Falaise, notariat de Condé, 31 feux.

On écrivait autrefois Braïe au lieu de Bray (3). Il vient, dit M. Huet, du mot Braïa, qui en langue gauloise signifiait de la Boüe. On la surnomme : la Campagne, parce qu'elle est dans la Campagne de Caen, et pour la distinguer d'une autre paroisse du même nom qui est dans le même canton, au doyenné de Cinglais. Cette paroisse, assise sur la rivière de Méance, est la dernière de ce côté là du diocèse de Bayeux. La cure est en règle, et à la présentation du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, de l'ordre de Saint-Augustin. On ne saurait dire que cette paroisse, plutôt que les autres de même nom qui sont en

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 992-993.
(2) *Hist. Harc.*, p. 994.
(3) *Orig. de Caen*, p. 313.

Normandie, ait été le berceau et le lieu d'origine de l'ancienne famille noble de Bray, qui porte : d'argent au chef de gueules chargé d'un léopard d'or.

Elle est à une lieue du bourg de Saint-Silvin et à 4 lieues de Caen.

Bretteville-le-Rabet (Saint-Lô de). Sergenterie de Tournebu, élection de Falaise, notariat de Bretteville-sur-Laize, 31 feux, 41 habitants.

Cette paroisse, située sur la rivière de Manche ou Mance, est traversée par le grand chemin de Caen à Falaise. Son terroir est sec et pierreux. Le hameau de la Fredelle en dépend. Le bénéfice est en règle, et à la nomination du Prieuré du Plessis, à qui appartiennent les dîmes. Son fief dominant et de hautber est possédé par le sieur Jean-François Langlois, bourgeois de Caen. Il avait appartenu à messire Robert de Fontenay, chevalier, duquel Isabelle de Gaillon prend la qualité de veuve, dans un contrat passé à Caen en 1436 (1). Il fut père d'Antoine de Fontenay, écuyer, seigneur de Bretteville-la-Rabet et de Renémesnil qui, suivant un acte passé au tabellionage de Caen, le 3 juillet 1456, eut pour fils Lancelot de Fontenay, seigneur de Cabourg, Renémesnil et Giberville. Son fils Robert de Fontenay, seigneur de Bretteville, capitaine au château de Caen, fut employé par Henri VII, roi d'Angleterre, sous le commandement du duc de Suffolk, ainsi que le décrit M. de Bras. Il eut pour fils Robert de Fontenay, seigneur de Rouvrou et de Bretteville qui, selon un rôle de 1540, épousa Catherine de Harcourt, fille de Charles, baron de Beuvron, et de Jacqueline de Vierville de Creully.

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1499.

Il y a dans cette paroisse une vieille chapelle de l'ordre de Malte, qui est annexée à la commanderie de Voismer, paroisse de Fontaine-le-Pin. On trouve parmi ses titulaires Nicolas du Bar, qualifié commandeur de Bretteville-le-Rabet et de Voismey, dans une provision pour la cure de Fontaine-le-Pin, en 1471 (1), Jean Fouqué de La Motte, commandeur de Bretteville-le-Rabet, est mentionné en un arrêt de la cour des Aides de Normandie de l'an 1480 (2). Il portait pour armes : d'azur à une fasce d'or. Jacques Doublet prend la qualité de commandeur de Bretteville et de Voismey, en un titre de 1594 (3).

Elle est à une lieue du bourg de Saint-Silvin, 3 lieues de Falaise et 7 lieues de Caen.

Cauvicourt (Saint-Germain de). Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, notariat de Saint-Silvin, 77 feux, 380 habitants.

Cette paroisse dépend des élections de Caen et de Falaise par moitié. Il y a deux hameaux : le bourg de Cauvicourt, proche l'église, et le hameau de Hautmênil, près le grand chemin de Falaise à Caen, à un quart de lieue loin de l'église. Les P. P. Jésuites de Caen présentent au bénéfice, et en possèdent les dîmes, au droit du prieur de Sainte-Barbe-en-Auge. Il n'y a que le fief de Cauvicourt, lequel est à M^me^ la marquise de Chambor, dame honoraire, et à M. du Moncel de Lourailles, président à mortier au Parlement de Rouen.

Elle est à 3 lieues de Caen.

(1) Regist. du secrétariat de l'évêché.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 89.
(3) Regist. du secrétariat de l'évêché.

Cesni-aux-Vignes (Saint-Pierre et Saint-Paul de). Sergenterie de Jumel, élection de Falaise, notariat de Mézidon, 47 feux, 120 communiants.

Cette paroisse, arrosée par la rivière de Laison, a 3 fiefs qui sont : les Prés, fief de hautber, les Morteaux et Cesni. Ils appartiennent à messire Antoine-Augustin de Matharel, chevalier, seigneur et patron de Montreuil et de Saint-Ouen, maître de camp de cavalerie, sous-lieutenant de chevau-légers d'Orléans, et lieutenant du roi au gouvernement d'Honfleur. Il les possède au droit de noble dame Marie-Henriette-Armande de Malfilastre, seule héritière de Henri de Malfilastre, seigneur et patron de Cesni-aux-Vignes. La nomination de la cure lui appartient en cette qualité, et la dîme au curé. Il y a dans cette paroisse plusieurs carrières de pierres plates, et environ 600 acres de terre en labour, bruyères, prés et marais.

Elle est à 4 lieues et demie de Caen, 5 lieues de Falaise, 2 lieues des bourg de Troarn et de Saint-Pierre-sur-Dives, et à une lieue de Mézidon du diocèse de Séez.

Chicheboville (Saint-Martin de). Sergenterie au Verrier, élection de Caen, notariat de Saint-Silvin, 32 feux.

Cette paroisse est sur le cours ou petite rivière de Semillon qui y prend sa source en partie. Le seigneur du lieu présente à la cure, les dîmes sont au curé. Charles Desmares, écuyer, sieur de Chicheboville, nomma à cette cure, en 1583, et Charles de Noiret, écuyer, seigneur de la dite paroisse, en 1602.

Elle est à 2 lieues et demie de Caen et à une lieue d'Argences.

Cinq-Autels (Notre-Dame de). Sergenterie au Verrier, élection de Caen, notariat de Saint-Silvin, 12 feux.

La cure est à la nomination de l'abbesse d'Almenèches.

Elle est située sur la rivière de Manche, à une lieue du bourg de Saint-Silvin.

Conteville (les Saints-Innocents de). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, notariat de Cramesnil, 22 feux.

L'abbé du Bec est seigneur et baron de Conteville; toute la paroisse relève de lui. Il nomme à la cure et ses religieux jouissent des deux tiers des dîmes; l'autre tiers est pour le curé. Il y a des carrières sous terre où vont les charrettes. On a commencé à les découvrir depuis 6 à 7 ans; mais on ne peut en tirer la pierre que par l'ancien chemin qui est sous terre. Les carrières appartiennent à M. de Poignavant, avocat de Caen.

Elle est à 3 lieues de cette ville et à une forte lieue du bourg de Saint-Silvin.

Cormeilles-la-Roïal (Saint-Martin et Saint-Roch de). Sergenterie et élection de Caen, notariat de Caen, 15 feux, 110 habitants.

Cette paroisse est en franc-alleu du roi, exempte de payer aucun treizième, et il n'y a que 40 jours pour la clameur. Ce sont ces petites prérogatives sans doute qui lui ont fait donner le nom de roïal. Il n'y a aucun fief dans cette paroisse dont le roi est seigneur et non patron. Les deux portions de cure furent réunies en un seul bénéfice, l'an 1570, lequel est à la présentation alternative de M. Morin, seigneur de Banneville, de M. Pierre Fouque, sieur de Belleville. Le collége de maître Gervais Chrétien, de Paris, et le curé, possèdent la dîme par moitié. Le curé prend la première gerbe, le collége la seconde, et ainsi successivement. Il n'y a que le seul hameau joi-

gnant l'église et le presbytère, le tout dans le centre de la paroisse. Elle a eu un curé distingué dans les belles-lettres, je veux dire Jean Bardou, né à Paris en 1621 et mort en 1668. Il a donné plusieurs ouvrages de poésie. C'est la patrie de Gilles-André de la Roque, qui s'est acquis tant de réputation par une quantité d'ouvrages qui ont tous rapport à la noblesse. Il mourut à Paris l'an 1686, âgé de 88 ans. Les plaines de Cormeilles, autrefois incultes, sont maintenant couvertes de moissons par les soins de M. Fontette, intendant de Caen. Le sieur de la Guérinière, directeur de l'académie, y a fait bâtir de fort beaux manèges. Dans l'angle d'une porte on lit cette inscription : *Le 22 novembre 1753, cette pierre a été placée par M. Orceau de Fontete, intendant de cette province. C'est par la protection qu'il accorde aux sciences et aux arts, que le sieur de la Guérinière, écuyer du roi, a obtenu l'inféodation de ce terrain à son académie.*

Cette paroisse est située à trois quarts de lieue de Caen, directement entre les 2 grandes routes de cette ville, à Paris et à Falaise, au soleil de 8 à 9 heures.

Cramesnil et Rocancour. Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, lieu de notariat.

Il y a dans cette paroisse 2 églises éloignées l'une de l'autre d'une lieue, arpentée exprès pour la décision d'un procès qui a occasionné, au commencement de ce siècle, la résidence d'un des 2 curés au hameau de Rocancour ; le sort est tombé sur le curé de la première portion qui y demeure. La première église, ou l'église matrice, sous le titre de Saint-Aignan, évêque d'Orléans, est dans le territoire de Cramesnil, et à un quart de lieue du hameau de ce nom. La seconde, sous le titre de Saint-Martin,

archevêque de Tours, est dans le hameau de Rocancour. Celle-ci, citée dans les titres comme chapelle succursale, a ses offices et ses fonctions curiales, comme dans l'église matrice. Non seulement elle en est distinguée pour le spirituel, mais ses habitants ont aussi leurs rôles à sel et à taille particuliers. Les 2 curés sont présentés à l'une et l'autre église par leurs patrons, et y prennent possession. Le chapitre du Sépulcre de Caen nomme à la première portion. C'est une donation qui lui fut faite de ce patronage, avec un trait de la dîme par Guillaume de Trie, évêque de Bayeux, en 1315. Le seigneur, patron de Cramênil et de Rocancour présente à celle qu'un ancien usage appelle : seconde portion. La dîme des verdages dans l'un et l'autre lieu appartient aux curés qui la partagent par moitié. Il n'en est pas de même des grosses dîmes. L'abbaye de Fontenay a une neuvième gerbe à Saint-Aignan, à cause de son aumônerie, sur laquelle le curé de la première portion prend un sixième. Le surplus de cette grosse dîme se partage par moitié : une moitié pour le curé de la seconde portion, deux tiers de l'autre moitié pour messieurs du Sépulcre, et le tiers restant pour le curé de la première portion, ce qui fait son droit en entier d'un sixième sur le total de la dîme. La grosse dîme de Rocancour se partage par tiers, dont un appartient à l'abbaye de Barbery, un autre au curé de la deuxième portion, deux tiers du troisième tiers à messieurs du Sépulcre, et le tiers de celui-ci au curé de la première portion, c'est-à-dire qu'il lui revient un neuvième du total. La paroisse de Saint-Aignan comprend 3 hameaux : Cramesnil, de 17 feux ; Rocancour, de 50, et Gournay, autrefois plus peuplé qu'il n'est aujourd'hui, n'a que 4 familles.

Il y a au hameau de Cramesnil un ancien château

pour le seigneur; il est remarquable par sa structure et l'épaisseur de ses murs, qui ont au moins 6 pieds d'épaisseur, avec un parapet pour se promener tout autour de la couverture; d'un côté même dans la cave, au-dessous du rez-de-chaussée, le mur a 17 pieds d'épaisseur. Ce château est accompagné de deux massifs de haut bois, et quelques pièces de bois taillis. Il renferme dans la cour une chapelle domestique, de très ancienne fondation, sous le titre de Notre-Dame de la Boëssaye, dont la nomination est au seigneur. Ce hameau est à un quart de lieue loin de l'église de Saint-Aignan, du côté du couchant; à pareille distance, vers le levant, est le hameau de Gournay, situé au bord d'un vallon, où il y avait autrefois plusieurs maisons. En 1711 une chaussée, qui fait partie du chemin de Saint-Aignan à Saint-Silvin, ayant crevé dans une fonte de neige, il arriva que l'eau renversa les murs d'une maison de ce hameau, qui était dans le vallon, et mit le feu à la couverture qu'elle entraîna avec la couverture toute flambante; la cause de cet évènement, qui parut d'abord extraordinaire, fut que le plancher de bois et chargé de beaucoup de paille, fut approché par une chandelle allumée, qui était sur un petit coffre que l'eau souleva, et qui y mit le feu. La paroisse de Cramesnil et Rocancour dépend partie du bailliage de Falaise, partie de celui de Caen, depuis la réunion de la juridiction de Saint-Silvin.

La seigneurie porte le nom de fief de Saint-Aignan de Cramesnil, lequel, avec plusieurs autres de cette paroisse qui lui sont réunis, forme un plein fief d'hautbert. Il appartient à messire Nicolas-Alexandre-François de La Fresnaye, écuyer, qui, en qualité de seigneur-patron de Saint-Aignan et de Rocancour, a les droits honorifiques des deux églises. On apprend de l'aveu que Zanon Cas-

tiglione, évêque de Bayeux, rendit au roi le 4 avril 1453, du temporel de son évêché, que Jean de La Fresnaye, écuyer, au lieu des hoirs de Jean des Jardins, tenait alors de la baronnie de Douvres, par foi et hommage, un quart de fief de chevalier assis à Cramesnil, et que Roger de La Vallette y tenait aussi de la même baronnie, deux fiefs à foi et hommage, dont l'un, qualifié demi-fief de chevalier, qui fut jadis à Jean Fleury, a la tierce partie de l'église de Cramesnil, et doit 10 livres de rente à l'évêché à la Saint-Michel ; et l'autre, possédé par lui au lieu des hoirs de Guillaume Bacon, est un quart de fief.

Elle est à 2 lieues et demie de Caen, et à 4 lieues et demie de Falaise.

Croissanville (Saint-Lubin de). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, notariat de Méry-Corbon, 40 feux, 120 communiants.

Cette paroisse est arrosée par la petite rivière de Laizon qui partage le diocèse de Bayeux de celui de Séez. C'est la grande route de Caen à Lisieux. L'église est proche de ce chemin et de la rivière, qui passe à 12 ou 15 pieds du gâble du chœur. Il y a dans cette église une collégiale qui fut fondée par Jean de Ponteaudemer, chevalier, seigneur du Quesnay, et érigée le 19 mai 1354 par Guillaume, évêque de Séez, commissaire délégué du Saint-Siège. Il y avait 1 trésorier, 1 chantre, 4 chanoines, 2 chapelains, 1 clerc ou sacristain, et 1 vicaire perpétuel pour desservir la paroisse. Ils étaient obligés à l'office canonial. Ils sont réduits aujourd'hui à 3, qui perçoivent les revenus. Le seigneur de Croissanville nomme à la cure ou vicairie perpétuelle, et aux canonicats. Le curé jouit des dîmes de sa paroisse en intégrité ; elles lui ont été cédées par le chapitre pour et au lieu de la pension

congrüe. Cette collégiale, sous l'invocation de la Sainte-Vierge, n'a point d'autre église que celle de la paroisse. Il y a, au bas du chœur, une petite tour où est la cloche du chapitre, et au bout de la nef une autre tour en flèche pour mettre les cloches de la paroisse. Voici les noms de quelques-uns des trésoriers de Croissanville, et le temps qu'ils ont possédé cette dignité :

Jean Quesnel, prêtre, se démit de la trésorerie en 1470.

Jacques de Pelvey, docteur ès-droits, en fut pourvu le 9 novembre 1470.

Robert Hamel, prêtre, en fut pourvu le 29 août 1479, à la place du précédent.

Guillaume de Perrières, docteur ès-droits, reçut le 25 février 1501 des provisions pour la trésorerie de Croissanville, sur la nomination de Vénérable Homme Georges d'Amboise, cardinal légat *a latere*.

Jacques d'Harcourt, baron de la Motte-Cesny, prêtre, Protonotaire du Saint-Siège, abbé de Belle-Étoile, était aussi trésorier et chanoine de Croissanville, suivant un acte de 1536 (1).

Le territoire de Croissanville, qui a environ un quart de lieue de longueur sur un demi-quart au plus de largeur, est limitrophe des paroisses de Cléville et de Méry. Il n'a point d'autres hameaux que celui du Coudray, composé de 5 chaumières et autant de familles. Ce hameau est sur le bord de la bruyère de 100 acres de terre, qui appartient au seigneur de Croissanville, et est attenante à celle d'Airan sur le grand chemin. La seigneurie est un fief d'hautber, qui était anciennement titré de marquisat, et en porte encore le nom, quoiqu'il n'ait pas été, dit-on, réhabilité. Marguerite d'Harcourt,

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1471-1478.

dame de Croissanville, dernière fille de Jacques, seigneur de Franqueville et de Madeleine d'Assé, porta cette terre à son mari Yves de Bailleul, seigneur d'Anville, maréchal des logis de la compagnie des gendarmes du roi, avec lequel elle vivait en 1575 (1). De ce mariage naquit François de Bailleul, seigneur de Croissanville, qui épousa Léonor de la Morissière, fille de François, seigneur de Viques et de Jeanne de Quesnel, dame d'Avoise ; d'eux est descendu par degré messire François-Toussaint Amable de Bailleul, seigneur et patron de Croissanville et de Viques, qui a des enfants de dame N. Subtil de Bellengreville, son épouse. Croissanville est célèbre par l'entrevue que Richard Ier, duc de Normandie, y eut avec Louis d'Outremer, roi de France en 944, et où ce dernier perdit la liberté dans le désordre que causa la mort de Helloin, comte de Montreuil, tué d'un coup de hache par un Danois.

Elle est à 5 lieues de Caen.

Cyntheaux (Saint-Germain de). Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, notariat de Cramesnil, 40 feux, 150 communiants.

Quelques-uns écrivent le nom de cette paroisse par Sainteaux ou Synteaux, mais c'est contre l'usage d'aujourd'hui. Les titres de l'abbaye de Barbery l'appellent *ecclesiam de Saintellis*, et ceux du chapitre de Bayeux, *de Cyntellis*. Le sieur Haribel, curé du lieu, marque dans son mémoire que le nom vient de deux mots grecs : *cin* et *theos*, qui signifie *cum Deo*, avec Dieu. L'interprétation est ingénieuse. Son territoire est élevé et dans une situation riante et agréable. Le grand chemin de Caen à

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 143-1490.

Falaise passe au travers ; c'est un lieu de relais pour la poste à cheval. Les paroisses limitrophes sont Cauvicourt au levant, Gouvis au midi, Quilly au couchant, et Saint-Aignan de Cramesnil du même côté. L'église est située jusqu'à l'extrémité du village de Cyntheaux, où il y a encore trois autres hameaux. Gomesnil, immédiatement sur le grand chemin, vers le nord et à demi-quart de lieue du village : Robertmesnil au levant est à un quart et demi de lieue de là ; et Donmesnil, pareillement au levant et limitrophe de celui de Robertmesnil. Les abbés et religieux de Barbery sont présentateurs de la cure et jouissent de toutes les dîmes, par la donation qui leur en fut faite en 1181 par Robert le Marmion leur fondateur. Denis, évêque d'Abello, abbé de Barbery, a possédé la cure de Cyntheaux, à laquelle il fut nommé par Jacques Le Chevalier, son grand vicaire, et par ses religieux; le visa des grands vicaires de Bayeux, le siège vacant est du 20 avril, après Pâques de l'année 1548 (1). Masseville met Cyntheaux au rang des marquisats de Normandie, et dit qu'il appartenait aux héritiers de M. le président Carrel. Cette seigneurie est à présent aux mains de M. du Moncel de Lourailles, président à mortier au Parlement de Rouen. On trouve dans l'histoire de la province, que Henri Ier, roi d'Angleterre, duc de Normandie, eut une entrevue à Cyntheaux avec Philippe, roi de France, vers l'an 1104, pour aviser aux moyens de terminer la guerre qui troublait leurs États.

On connaît les petits gâteaux nommés galettes de Cyntheaux, dont la réputation est étendue fort au loin. Ces sortes de gâteaux passent pour très bons, depuis 66 ans

(1) Reg. de l'Évêché de Bayeux.

qu'ils ont été inventés par le sieur Bellecroix ; on les fait au hameau de Gomesnil.

Elle est a 3 lieues de Caen, 4 de Falaise, trois quarts du bourg de Bretteville-sur-Laize, et une lieue du bourg de Saint-Silvain à l'orient.

Etavaux ou *Estavaux* (Notre-Dame). Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, notariat de Fresné-le-Puceux, 12 feux.

C'est une petite paroisse située sur l'Orne, le long de laquelle règne une chaîne de rochers qui recèle du marbre, à ce que l'on dit. Elle est appelée de *Stavellis* dans les chartres des abbayes de Saint-Étienne de Caen et de Fontenay. Or *Stavellæ* semble être un diminutif de *Stabula*, des étables. Elle faisait partie de la baronnie d'Allemagne, qui appartient à l'abbaye de Saint-Étienne. C'est de son église dont parle Henri II, roi d'Angleterre, dans sa charte de confirmation pour cette abbaye, quand il dit : *Mater ecclesia abbatis eadem Alemania non amittat quioquam in itinere de parœchianis suis, nec de decimis, nec de oblationibus, nec de aliis rebus ecclesiæ pertinentibus, propter dedicationem capellæ de Stavelis, quœ in parochia prædictæ ecclesiæ dedicata est* (1). La juridiction de cette paroisse pour le civil est le bailliage de Falaise ; son seigneur et patron, l'abbé de Fontenay. Les dîmes, qui appartenaient ci-devant à cette abbaye, sont à présent, par échange, ès-mains de l'abbé de Saint-Etienne de Caen. Il n'y a qu'un seul hameau et deux maisons enclavées dans le territoire d'Allemagne.

Elle est distante de Caen de cinq quarts de lieue.

(1) *Neustria Pia*, p. 661.

Fierville-la-Campagne (Saint-Pierre et Saint-Paul). Sergenterie de Saint-Silvin, élection de Caen, notariat de Saint-Silvin, 30 feux.

Cette paroisse est arrosée par la rivière de Manche. Il y a 2 portions de cure : la première à la nomination du Seigneur, l'autre à celle de l'abbé de Saint-Ouen de Rouen. Parmi les présentateurs de la première portion, les registres de l'Évêché font mention de Richard du Châtel, seigneur de Fierville en 1466 ; de Jacques Piel, seigneur de la Bryère, homme d'armes de la compagnie de M. de Fervaques en 1468 ; d'Odet de Saffray, sieur de Vimont, Bray, Fierville-la-Campagne, Escoville, en 1498 et 1622 ; et de Pierre de Saffray, écuyer, seigneur et patron de Fierville en 1646.

Elle est à une demie-lieue du bourg de Saint-Silvin et à 4 lieues de Falaise.

Fontenay-la-Marmion (Saint-Herme de). Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, notariat de Fresné-le-Puceux, 120 feux, 700 habitants.

Cette paroisse, située au bas d'un côteau qui regarde le midi, vers lequel règne une vaste campagne, est sur la rivière de Laise qui la partage de celle de Laise-la-Ville. Le hameau du Val-de-Laise la ferme joignant la paroisse de Rocancourt, le presbytère de cette dernière paroisse, et un autre village du côté de Laise-la-Ville, sont du territoire de Fontenay-le-Marmion. Ce presbytère et ce dernier village sont à une demi-lieue de l'église. Fontenay-le-Marmion relève de la haute justice de Bretteville-sur-Laise. C'est une très ancienne vicomté, dont dépendent plus de 40 tant fiefs que arrières-fiefs. Elle donnait droit de préséance sur les barons du bailliage de Caen, au temps de l'Échiquier de Normandie. Le surnom de

Marmion lui a été donné pour avoir été longtemps possédée par l'ancienne famille de ce nom, et pour être distinguée des autres paroisses du nom de Fontenay. Elle est à présent jointe à la paroisse de Fresné-le-Puceux, qui en est limitrophe. L'église paroissiale, sous le titre de Saint-Herme, martyr (sa fête tombe au 28 d'août), n'était autrefois qu'une chapelle, et la principale église était au-delà du Chemin Haussé vers le couchant, sous l'invocation de Saint-Germain, que la carte de messire Outhier appelle : Saint-Germain-du-Chemin. Celle-ci ayant été détruite en 1449 par les Anglais, ainsi que toutes les maisons qui l'environnaient, ce fut alors que la chapelle de Saint-Herme servit de retraite aux habitants de Saint-Germain qui en firent leur église paroissiale. La cure est à la nomination de l'abbé de Barbery qui en perçoit les dîmes. On voit encore, dans cette paroisse, les vestiges du Chemin Haussé qui fut fait, non par ordre du duc Guillaume, comme on l'avait cru, mais par les Romains, dans le temps qu'ils étaient maîtres des Gaules. Le château de Fontenay, bâti sur le fief du Vivier, ne subsiste plus. La chapelle titulaire de Notre-Dame du Vivier, qui était située dans le château, a été transférée, depuis quelques années, dans celui de Fresné-le-Puceux.

Robert le Marmion, chevalier, seigneur et vicomte de Fontenay-le-Marmion, vivait sous Guillaume le Bâtard, duc de Normandie. Il suivit ce prince à la conquête d'Angleterre en 1066 (1).

Robert Marmion, IIe du nom, vicomte de Fontenay, vivait sous Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Il mourut la deuxième année du règne de ce prince, laissant de Mélisés, son épouse :

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1954.

Robert de Marmion, IIIe du nom, vicomte de Fontenay, qui soutint vigoureusement le parti d'Étienne de Blois contre Geoffroy, comte d'Anjou, prétendant tous deux à la couronne. Ne voulant pas rendre au dernier la ville de Falaise qu'il tenait, et qui était alors une place des plus fortes de Normandie, tant par la nature que par l'art, le comte d'Anjou alla mettre le siége devant son château de Fontenay, le prit en 1139 et le fit détruire (1). Il donna, en 1140, à l'abbé de Savigny, tout ce qu'il avait de terres à Barbery, pour y fonder une abbaye (2). Il fut tué, en 1143, en Angleterre dans l'abbaye de Coventry (3) ; une partie de son corps y fut enterré, l'autre partie fut apportée en Normandie, et déposée à Barbery (4). De Philippe, sa femme, il eut 3 fils : Robert qui suit, Robert dit le Jeune qui a laissé postérité, et Guillaume.

Robert Marmion, dit le Vieux, IVe du nom, vicomte de Fontenay, acheva de fonder l'abbaye de Barbery que son père avait commencée (5). Il donna, en 1181, le terrain nécessaire pour bâtir l'église et le monastère, et y appella des religieux de l'ordre de Cîteaux. Il eut pour enfants Robert qui suit, et Gersende.

Robert Marmion, Ve du nom, vicomte de Fontenay est compté au nombre des chevaliers bannerets qui vivaient en 1210, sous Philippe-Auguste (6). Il céda, en 1223, à Robert des Ablèges, évêque de Bayeux, tout ce qu'il avait de bien à Neuilly (7). Il paraît qu'il ne laissa pas de postérité, car :

(1) *Hist. de Norm.*, P. Dumoul., p. 355.
(2) Man. d'Eusèbe, p. 196.
(3) *Hist. Harc., ut supra.*
(4) *Nov. Gall. Christ.*, t. XI, col. 452.
(5) *Nov. Gall. Christ.*, t. XI.
(6) *Hist. Harc.*, t. I, p. 317.
(7) *Hist. Harc.*, t. XI, p. 367.

Gersende Marmion, sa sœur, hérita de la vicomté de Fontenay et des autres terres de sa branche, et les porta à son mari Robert Tesson, IIe du nom, qui était fils de Robert Ier du nom et petit-fils d'Ernest Tesson, qui, conjointement avec Raoul Tesson son frère, fonda l'abbaye de Fontenay (1). De Robert Tesson et de Gertrude Marmion vint le suivant

Robert Tesson, IIIe du nom, chevalier, vicomte de Fontenay-le-Marmion, qui fut tué dans la paroisse d'Audrieu, laissant Robert, qui ne laissa qu'une fille, et Jourdain qui forma une autre branche.

Guillaume Bertrand, vicomte de Fauguernon, devint aussi vicomte de Fontenay-le-Marmion, par son alliance avec l'héritière (2) de Robert Tesson, qui lui apporta encore les seigneuries du Mesnil-Patry, de Savenay, de Courvaudon, de Feuguerolles, de Venoix, d'Ifs et de Placy. Il était cousin germain de Robert Bertrand, seigneur de Briquebec, maréchal de France. Il eut pour fils :

Robert Bertrand, vicomte de Fauguernonet de Fontenay-le-Marmion, et seigneur des terres mentionnées ci-dessus, qui eut pour fille héritière Marie Bertrand, qui, de son mariage avec Yon, baron de Garencières, ne laissa aussi que des héritières de plusieurs enfants qu'ils eurent (3).

Jeanne de Garencières, qui était l'aînée, fut vicomtesse de Fontenay-le-Marmion, dame de Mesnil-Patry, de Savenay, de Feuguerolles et de Venoix (4). Elle épousa : 1° Bertrand Paisnel, baron du Hambie ; 2° Jean, sire de Montenay ; 3° Jean, sire de La Ferté et du Neufbourg.

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 321.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 148.
(3) *Hist. Harc.*, t. I, p. 142-150.
(4) *Hist. Harc.*, t. I, p. 150.

Dans un arrêt de l'Échiquier de l'année 1398, il est dit que ce dernier, et Mme Jeanne de Garencières, sa femme, étaient héritiers aînés de messire Pierre de Garencières, qui était son frère.

Hungueslot, chevalier anglais, usurpa la vicomté de Fontenay-le-Marmion, en 1407, et en jouit jusqu'en 1449. En quittant le pays, il enleva tous les titres, ce qui répand beaucoup d'obscurité sur ce qui regarde cette seigneurie (1).

Jean Bureau, évêque de Béziers, est qualifié seigneur de Fontenay-le-Marmion dans une présentation de Girard Bureau, son procureur, de l'année 1474, pour la cure d'Urville (2).

Marguerite de Vassy, fille de Philippe, vicomte hérédital de Fontenay-le-Marmion, seigneur de la Quièze, et de Jeanne de Ruppierre, en épousant, le 22 avril 1524, Charles d'Achey, seigneur de Serquigny et de Marbœuf, pannetier du roi François Ier, lui porta ces deux terres. De ce mariage vint Jean d'Achey, IIIe du nom, seigneur de Serquigny, écuyer ordinaire de l'écurie du roi, capitaine du château de Tancarville en 1590, père, par Renée le Conte de Nonant sa femme, de Gilles d'Aché, vicomte de Fontenay-le-Marmion, lieutenant de la compagnie des gendarmes du seigneur de Fervaques en 1583, qui épousa, en 1583, Madeleine de Mailloc, dame du Mont-de-la-Vigne, dont 3 fils, auxquels, par acte du 19 mars 1617, leur mère donna le partage dans les biens qui leur étaient échus par la mort de leur père. Hervé d'Aché, seigneur de Fontenay-le-Marmion, châtelain de Bretteville-sur-Laize nomma, le 30 avril 1619, comme seigneur de Fontenay, à la chapelle de Notre-Dame-du-Vivier (2).

(1) *Hist. Harc.*, p. 142.
(2) *Ex. secrét. épisc. bajocen.*

Un seigneur du nom d'Harcourt, qui devint propriétaire de Fontenay-le-Marmion, quitta cette paroisse pour faire bâtir sur un de ses arrière-fiefs, qui en relève, situé dans la paroisse de Fresné-le-Puceux, le château qui subsiste aujourd'hui. Elle fut portée, en 1643, dans la maison de Fiesque par le mariage de Gillone d'Harcourt, fille unique de Jacques, marquis de Beuvron, avec Charles-Léon de Fiesque, comte de Lavagne, dont est sorti Jean-Louis-Mariot, comte de Fiesque. C'est à son droit qu'est devenu vicomte de Fontenay-le-Marmion, châtelain de Bretteville-sur-Laize, seigneur et patron de Fontenay-le-Puceux, messire Claude-Louis-François de Régnier, comte de Guerchy, marquis de Nangis, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, colonel-lieutenant et inspecteur de son régiment.

Elle est à une lieue de Bretteville-sur-Laise et à 2 lieues de Caen.

Fontenai-l'Abbaye. Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, notariat de Caen, est décoré de 2 paroisses, 2 églises et une abbaye de bénédictins de la réforme de Saint-Maur. Il y a plusieurs offices claustraux.

Les églises paroissiales sont sous le vocable de Saint-André et de Saint-Martin, archevêques de Tours. Les habitants et leurs territoires sont distincts et séparés. Saint-André a 80 feux, Saint-Martin en a 90. L'abbé de Fontenay présente aux 2 cures, et son abbaye perçoit les grosses dîmes. Il n'y a qu'une grange dîmeresse pour l'une et pour l'autre paroisse. Elle est bâtie proche Saint-André, dans l'enceinte du manoir abbatial, et là sont reportées toutes les dîmes de l'un et l'autre territoire; Fontenay, en général, dépend de l'élection de Caen pour les tailles, et du bailliage de Falaise pour le civil. Il y en

avait une petite portion relevante du siège de Saint-Silvin, qui dépend aujourd'hui de Caen par la réunion de Saint-Silvin. Il est bordé par la rivière d'Orne, sur laquelle il y a un bac, assez près de l'abbaye, pour passer de l'autre côté. Il ne sera pas difficile de deviner l'étymologie de Fontenay, quand on saura que ces sortes de lieux tirent leur dénomination des fontaines qui y prennent leur source et qui les arrosent. C'est là l'explication qu'en donne M. de Valois dans sa notice des Gaules. Quoique nous n'osions garantir une étymologie si générale, nous pouvons pourtant assurer qu'elle est véritable à l'égard de Fontenay-l'Abbaye. En effet, à une portée de mousquet loin de l'église de Saint-Martin, au nord, il y a plusieurs sources dont est formée une belle fontaine qui sert de lavoir. Après avoir traversé le grand chemin, de l'autre côté duquel on trouve un petit pont d'une seule pierre, ses eaux coulent vers la paroisse de Saint-André, et reçoivent, en chemin faisant, plusieurs autres petites fontaines qui forment un canal assez fort pour faire moudre deux moulins, l'un pour l'abbaye, l'autre pour M. de Calmesnil. Pareillement à une distance un peu plus grande de la même église de Saint-Martin, vers le couchant, il y a encore une autre fontaine fermée de pierre, dont l'écoulement des eaux se fait par des canaux ou pots souterrains, qui en fournissent à tous les dedans et dehors de l'abbaye. Elles servent aussi à faire des jets d'eau dans le jardin de l'abbatiale, dans ceux de la communauté et dans les cours, où il y en avait un qui montait à plus de 15 pieds de haut.

Fontenay est à une lieue et demie de la ville de Caen.

Il est constant que ces 2 paroisses existaient auparavant la fondation de l'abbaye, puisque les Tessons, lorsqu'ils la fondèrent, lui aumonèrent ces églises avec leurs dîmes.

La paroisse de Saint-André est assez ensemble, excepté un endroit un peu détaché qu'on appelle le Hamel. La maison la plus notable de ce lieu, après l'abbaye, est celle de M. de Calmesnil, qu'il a eue par son mariage avec Mlle de Carbonnel. Elle est située au pied d'un coteau, et tire beaucoup d'agrément des avenues et des jardins qui l'environnent. Son territoire est arrosé au septentrion par la rivière d'Orne, sur laquelle est le bac dont je viens de parler, et qui sert à passer les hommes et les voitures dans la paroisse de Feuguerolles.

Dans la paroisse de Saint-Martin il y a, à une demi-lieue loin de l'église à E. E. S., un hameau nommé Verrières, avec une chapelle sous l'invocation de Saint-Jacques ; à la même distance et presque du même côté, il y avait une autre chapelle du titre de Sainte-Marguerite, dans la cour d'une maison considérable nommée Troteval (Torteval). Elle n'existe plus depuis plus de 100 ans. Les abbés et religieux de Fontenay sont en possession des biens et des dîmes de ces 2 chapelles. Le curé de Saint-Martin a pension congrue, comme celui de Saint-André, est titulaire des 2 chapelles, et les verdages n'ont été cédés à ses prédécesseurs, qu'à charge par eux et lui, de faire acquitter la messe tous les dimanches dans la chapelle de Verrières. L'abbaye de ce lieu possède, dans le territoire de Saint-Martin, tant en fond qu'en dîmes, 10,000 livres de rente. Elle y a entre autres une ferme considérable appelée Beauvais, qui est entre l'église et la maison de Troteval. Cette abbaye a la seigneurie de 2 paroisses comme ayant en mains le fief dominant. Les droits honorifiques lui ont été cependant contestés, il y a quelques années, par un sieur de Baillehache, seigneur du fief, terre et seigneurie de Fontenay, assis ès-paroisse de Saint-Martin-de-Fontenay. J'ignore le succès du procès.

L'abbaye de Fontenay, de l'ordre de Saint-Benoît, est située sur le territoire de Saint-André, proche la rivière d'Orne. Si ce qu'on trouve d'un monastère de Fontenay, fondé par saint Évremond, regardait celui-ci, il serait connu dès le XVII^e^ siècle, auquel vivait ce saint abbé. Le ressemblance du Fontenay dont il est parlé dans les actes de saint Évremond, avec le Fontenay-sur-Orne, qui est celui dont il s'agit, a jeté dans l'erreur l'auteur de *Neustria Pia*, et le savant père Mabillon. Hermant a fait plus dans son *Histoire du diocèse de Bayeux ;* il fait honneur à saint Évremond de la fondation de 2 monastères : l'un au diocèse de Séez, l'autre dans celui de Bayeux. Mais il est aisé de voir, par les actes de ce saint, qu'il ne s'y est jamais agi de Fontenay-sur-Orne, car, comme l'a très bien prouvé l'auteur du *Dictionnaire universel de France* (1), le monastère de Fontenai, fondé par saint Évremond dans le diocèse de Séez, était situé dans la paroisse de Fontenai-le-Louvet, à 2 lieues et demie d'Alençon, lequel fut détruit par les Normands et n'a jamais été rétabli. Quant à l'abbaye de Fontenai-sur-Orne, elle n'a été bâtie qu'au milieu du XI^e^ siècle et ne reconnaît point d'autre fondateur que Raoul Tesson et son frère, qui la dotèrent de biens considérables. L'année de cet établissement est assez incertaine, les uns le mettent en l'année 1070, et l'historien de la maison d'Harcourt, en 1075 (2). Il observe en même temps que les Tessons avaient alors un si grand nombre de seigneuries, que le troisième pied de la terre de Normandie leur appartenait, et que le chemin qu'on appelle Cauché, qui commence au Vez de Saint-Clément et qui finit à

(1) *Dict. univ.*, t. I, col. 247.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 320.

Hyesmes, avait été entièrement fait sur leurs terres. Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre et duc de Normandie; Mathilde, son épouse; Odon, évêque de Bayeux; Robert, comte de Mortain, son frère; Roger, comte de Montgommery; Roger de Beaumont, écuyer, figurèrent à la chartre de fondation.

Le premier abbé de Fontenay fut Geoffroy, moine de Fontenelle ou de Saint-Wandrille. Le roi nomme à cette abbaye en vertu du concordat. Le marquis de Beuvron lui en contesta la nomination, sur ce qu'il représentait les fondateurs, et qu'il avait des droits dans l'abbaye; il en fut évincé par arrêt du grand conseil en 1618. L'abbé de Fontenay nomme aux prieurés simples de Rouvrou et de Culley, et à 28 bénéfices-cures. Cette abbaye embrassa la réforme de Saint-Maur en 1754; elle y fut introduite par les soins de M. Gabriel Piédoüe de Charsigné, abbé commandataire, neveu du célèbre M. Huet, évêque d'Avranches, qui la lui avait résignée en 1721, par la permission du roi.

Frenouville (Saint-Martin de). Sergenterie de Troarn, élection de Caen, notariat de Saint-Silvin, 45 feux.

Il y a 2 curés qui sont à la nomination : l'un du seigneur du lieu, l'autre des PP. Jésuites de Rouen, au droit du prieuré des Deux-Amants unis à leur collège. Robert d'Ollendon, écuyer, seigneur de Frenouville, vendit plusieurs héritages à Claudin de Harenvilliers, chevalier, châtelain et capitaine du château de Caen, par contrat du 18 mai 1379 (1).

Cette paroisse est sur la grande route de Caen à Lisieux, à trois quarts de lieue du bourg d'Argences, et à 3 lieues de Caen.

(1) *Hist. Harc.*, p. 1895.

Garcelles (Saint-Martin de). Sergenterie au Verrier, élection de Caen, notariat de Cramesnil, 55 feux.

Cette paroisse forme un petit carré long de l'est à l'ouest, et contient au milieu un village qui compose tout le corps de la paroisse, avec un château accompagné d'avenues. Il y a aussi quelques petits bois taillis, mais sans étendue. M. Gosselin, écuyer, seigneur de Garselles, jouit des droits honorifiques. L'abbé de Caen nomme à la cure.

Elle est sur le chemin de Falaise, à 2 lieues de Caen.

Grenteville (Saint-Rémy de). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, notariat d'Argences, 30 feux, 80 communiants.

Les anciens titres portent Grentheville, et les récents Grenteville, *Grentavilla*. L'abbé de Troarn est présentateur de la cure. M. Morin de Banneville est seigneur honoraire. Mme de Mont-Canisy, dame aujourd'hui. Son fief de Grenteville est un quart de hautber qui relève du roi. Les grosses dîmes se partagent en 3 lots égaux entre le curé, l'abbé de Troarn et l'abbesse de Caen.

Cette paroisse, qui ne forme qu'un seul village sans hameaux, est distante de l'entrée de Caen d'une lieue.

Hubert-Follie (Notre-Dame-de-Nativité). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, notariat d'Argences, 16 feux.

Cette paroisse renferme toutes ses maisons dans un seul hameau. Le livre Pelut de l'évêché, rédigé vers 1350, l'appelle *ecclésia de Foulbert-Folie*, et met la cure à la nomination de Guillaume de Brucourt. Une provision du patriarche Louis d'Harcourt, évêque de Bayeux, en date du 17 avril 1469, la qualifie : *ecclesia parochialis de Fouber-Follia*. Ce sont les prieurs et religieux de Saint-Etienne de Caen qui y présentent aujourd'hui. Elle est

de l'exemption de leur abbaye. Leur abbé perçoit les deux tiers de la dîme, l'autre tiers est pour le curé. L'abbaye présente à la cure de Hubert-Follie, et à la chapelle du manoir du fief de Brucourt, à cause de leur fief de Brucourt qui est situé à Saint-Ouen de Caen, et s'étend à Hubert-Follie, Bourguebus et la Blanche-Herbe. Son principal fief porte le nom de Brucourt. Il appartient à ces religieux. L'abbé de Fontenay y possède le fief de l'Alouette, et M. de Malherbe y a une autre petite extension. M. de Clacy, gentilhomme fort riche, et allié à la maison de Montgommery, a une terre et une maison considérable en cette paroisse. Son avenue va buter sur le grand chemin de Caen à Falaise, au bout de laquelle est une bruyère d'environ 60 acres, où il y a quantité de carrières. Il n'y a qu'un puits dans ce lieu. René Louet, ancien professeur de rhétorique au collége du Bois, et ancien recteur de l'Université de Caen, mourut en cette paroisse l'an 17.., et fut enterré dans le chœur de l'église où l'on voit son épitaphe.

Elle est à une lieue et demie de Caen.

Ifs (Saint-André d') *Iffi* ou *Taxi*. Sergenterie d'Argences, élection de Caen, notariat de Caen, 49 feux.

Cette paroisse est sur le grand chemin de Caen à Falaise. L'abbé de Caen présente à la cure de plein droit. Il perçoit la plupart de ses dîmes, par la donation du duc Guillaume, fondateur de cette abbaye, confirmée en 1172 par Henri II, évêque de Bayeux. Ce prélat déclare dans sa charte que l'église d'Ifs et la chapelle de Bras (*ecclesia de Icio, cum capella de Brachio*), et toute la dîme de cette paroisse avec ses appartenances, sont exemptes des droits du synode, de visite et autres dus à l'évêque (1).

(1) *Neust. Pia*, p. 644.

Le hameau de Bras, situé au-delà du grand chemin, est du territoire d'Ifs. Ses habitants ont un rôle à taille particulier qui, en 1722, y comptait 40 feux. Il y avait une ancienne chapelle qui est tombée en ruines. Il est décoré d'un fief qui a été illustré par Charles de Bourgueville, écuyer, sieur de Bras, auteur de quelques ouvrages en faveur de Caen, sa patrie. Anne de Pretonville, fille unique et héritière de Jean de Pretonville, écuyer, seigneur d'Ifs, et de Marie Duval, fut accordée en mariage, le 20 avril 1529, à Nicolas de Moges, écuyer, seigneur de Buron (1). Les parents de la dame s'obligent d'accoustrer leur fille selon le lieu d'où elle partait et le lieu où elle allait. Jean Le Valois, seigneur d'Ifs-sur-Laise, fils de Thomas et de Guillemette Safrey, épousa Jeanne de Warignies, sœur de Jacques, seigneur de Blainville. M. d'Ifs est auteur de deux lettres qu'on trouve dans le *Mercure de France*, juin 1737 et janvier 1738, au sujet des ouvrages de M. de Thou, par lesquelles il prétend que la plupart ont été traduits par monsieur son père.

La paroisse d'Ifs est à cinq quarts de lieues de Caen.

Magny-le-Freule (Saint-Germain). Sergenterie de Jumel, élection de Falaise, notariat de Mézidon, 88 feux.

Cette paroisse est située entre les rivières de Dive et de Laison, qui arrosent son territoire au levant et au couchant. La nomination de la cure dépend du seigneur du lieu. Guillaume Néel, écuyer, seigneur et patron de Magny-la-Freule, fils et héritier en partie de Olivier Néel, seigneur dudit lieu, nomma à cette cure en 1473 (2). Richard Néel, prêtre, et le patriarche Louis d'Harcourt,

(1) *Arm. gén. de la France*, reg. Ier, Ire p., p. 387.
(2) Reg. du secrét. de l'évêché.

évêque de Bayeux, en expédia le visa le 29 décembre. La seigneurie appartient aujourd'hui à M. Pierre-François de Courcy, seigneur et patron de Magny-le-Freule, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis.

Elle est à peu de distance du bourg de Mézidon, au diocèse de Séez, et à . lieues de Falaise.

May (Notre-Dame de). Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, notariat de Clinchamps, 45 feux.

L'abbé de Fontenay présente à la cure, et partage les dîmes avec le curé. Cette paroisse est bornée au midi par la petite rivière de Laise, et au couchant par celle de l'Orne, sur laquelle domine une chaîne de coteaux fort élevés, d'où l'on découvre les perspectives les plus charmantes par la variété des objets qui s'offrent à la vue. C'est de là qu'on aperçoit en même temps les clochers de 5 abbayes: de Saint-Etienne et de Sainte-Trinité de Caen, d'Ardenne, de Fontenay et de Barbery. Il y a à May, entre autres singularités de la nature, une fontaine d'eau vive qui, dans une sécheresse arrivée il y a quelques années, où tous les puits des environs tarirent entièrement, fournit de l'eau à tous les habitants, quoiqu'on en tirât plus de 20 muids par jour.

Outre le corps du village, il y a le hameau du Val-de-Laise, qui est à un quart de lieue de l'église. Le chemin de Caen à Clinchamps passe au milieu. Il contient 10 à 12 maisons, et est très voisin d'un autre hameau de même nom, qui dépend de Clinchamps.

On tire de May la plus grande partie du pavé pour les rues de Caen. Il y en a différentes carrières, notamment au couchant de l'église, du côté de la rivière d'Orne. Il y en a une proche le hameau du Val-de-Laise, d'où

l'on tire du marbre, veiné de rouge foncé, et une autre sur le chemin de Fontenay, laquelle produit de la pierre à bâtir fort dure, et qui résiste aux plus fortes gelées. Cette pierre, en terme du pays, s'appelle *du voisdry*.

Le grand chemin de Caen à Harcourt passe par cette paroisse à peu de distance de l'église. On y voit les restes du Chemin-Haussé, qui est certainement une chaussée faite du temps des Romains. Il est ferré et élevé d'environ 3 pieds du niveau de la terre, sur une bonne partie de son terroir. Il part du Val-de-Laise, et se rend immédiatement au haut de la roche de Laise en ligne très directe.

La seigneurie de May a appartenu à la maison d'Anzeray. L'*Histoire d'Harcourt*, p. 992, fait mention de Pierre Anzeray, écuyer, seigneur de May, en 1453; de Jean Anzeray, écuyer, seigneur de May, en 1456 et 57; et d'Alexandre, seigneur de May, en 1459, qui avait pour fils François, écuyer, seigneur des Hommets.

M. Tournier, mort curé de May en 1758, a laissé une très belle carte historique du diocèse de Bayeux en manuscrit, qu'il avait composée.

Cette paroisse est à 2 lieues de Caen et à une demi-lieue de l'abbaye de Fontenay.

M. de Calmesnil, seigneur de May.

Moult (Sainte-Anne de). Sergenterie au Verrier, élection de Caen, notariat à d'Argences, 82 feux.

Cette paroisse, sise sur la rivière de Manche, qui passe au milieu de son terroir, paraît dans les titres sous le nom de Mool; on prononce *Mou*. Ce mot, dit M. Huet, semble venir de l'anglo-saxon *Molde*, d'où s'est formé l'anglais *moulde* et *molde* qui signifie sable et poussière, à cause du terrain sablonneux de ce lieu. Il y a deux hameaux :

Ingouville et les Bédouses; la moitié de celui-ci dépend d'Airan, paroisse voisine. Le grand chemin de Caen à Lisieux passe par Moult, où il y a un relais de poste à cheval, et sur le bord duquel est une butte élevée qu'on voit de fort loin. Messire François-Gabriel Daniel, seigneur et patron de Moult, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, aide-major du régiment de la Générale des dragons, présente à la cure. Le curé est gros décimateur. Cette paroisse, par son territoire, borne celles de Cantelou, d'Argences, de Vimont, Beneauville, Valmeray et Airan, Elle prête son nom à une prébende qui fut fondée en 1223 dans la collégiale de Saint-Sépulcre de Caen, par Guillaume de Moult.

Elle est à 4 lieues de Caen, 2 lieues du bourg de Saint-Silvin, et à un quart de lieue du bourg d'Argences.

Poirier ou *Perier* (Notre-Dame du). Sergenterie au Verrier, élection de Caen, notariat d'Argences, 14 feux, 70 communiants.

Elle a pour paroisses limitrophes : Frenouville, Bourguébus, Soliers et Cagny. L'abbé de Troarn présente à la cure. Le curé décimateur.

Elle est à cinq quarts de lieue de Caen.

Poussy (Saint-Ouen et Sainte-Apolline de). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, notariat de Saint-Silvin, 43 feux, 120 communiants.

L'abbé de Barbery présente à la cure. Les PP. Jésuites de Caen ont les deux tiers de la grosse dîme, le curé a l'autre tiers avec les verdages. Messire Pierre-Jacques de Brunville, écuyer, seigneur de Poussy, y possède le fief le plus considérable, qui est un quart de haubert. Le roi, qui se prétend seigneur et patron de cette paroisse, y a

aussi plusieurs vavassories considérables, et 35 acres de terre à labour dépendantes de la baronnie de Soliers. Il y a encore une vergée du fief de Gouvis, et un autre fief surnommé : de Crux. L'église paraît d'une architecture fort ancienne. On voit dans la nef, au milieu de la côtière, vers le nord, et à la hauteur de 10 pieds, une inscription gravée sur un morceau de carreau de la longueur d'un pied sur 2 pieds 4 pouces de largeur. Cette inscription, dont les lettres sont majuscules, paraît être du VIIIe ou du IXe siècle; il n'y a ni date ni nom de famille. Voici ce qu'elle contient :

IN NOMINE PATRIS : ET FILII : ET SPVS SCI AM. O FRATRES SACERDOS : QVI ISTAS LITERAS LEGIS : FAC ORARE PRO ADSO : ET PRO VXORE SVA ALBERICA : QVI ISTV MONASTERIVM HABENT FACTVM : IN HONORE DO ET SCO VEDASTO : SCS VEDASTVS INTERCEDAT PRO EIS AD NVM VT ANIMÆ EORVM : HABEANT VITAM ETERNAM : AM : ORATE FRATER : PATER NOSTER PRO EIS QVI IN ISTU MONASTERIV ADIVTORIVM DEDERVNT : ADCARDVS SARDOS ISTAS LITERAS FECIT : ET RICARDUS ISTV LOCV HEDIFICAVIT.

Il faut observer que la pierre sur laquelle est gravée cette inscription étant renversée, on est obligé de la lire par le bas. Nous voyons par cette inscription qu'il y avait là, autrefois, un monastère sous l'invocation de saint Vast.

Elle est à une demi-lieue de Saint-Silvin.

Quatre-Puits (Saint-Paterne de). Sergenterie de Jumel, élection de Falaise, notariat de Condé, 15 feux, 60 habitants.

Cette paroisse est appelée en latin *Ecclesia de quatuor Puteis*. Elle est en pleine campagne, et n'a qu'une très petite étendue; encore son terroir est-il assez mauvais.

Son patron, Saint-Paterne, est appelé indifféremment : Saint-Pair, Saint-Poix et Sainte-Paix ; le premier est plus d'usage. Les religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives nomment à la cure (1). On trouve néanmoins que le seigneur de Quatre-Puits y a nommé aussi, tels que Jean de Quatre-Puits, écuyer, seigneur et patron de Quatre-Puits, et seigneur en partie de Cesny-aux-Vignes et du Perrinet, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel de M. le bailli d'Alençon, en la vicomté de Saint-Silvin, les 8 juin 1600, et 5 janvier 1620, et noble homme Philippes de Quatre-Puits, écuyer, seigneur et patron de Quatre-Puits et de Valmeray, plusieurs années après. Il n'y a qu'un fief, qu'on dit relevant du roi, et dont le chef-lieu est dans le manoir presbytéral. Le curé est seul décimateur de sa paroisse.

Elle est à 5 lieues des villes de Caen et de Falaise, et à une lieue du bourg de Mézidon.

Quilly (Notre-Dame et Saint-Clair de). Sergenterie de Bretteville, élection de Caen, notariat de Cramesnil, 50 feux.

Cette paroisse devait être constamment un lieu célèbre dans les temps du paganisme. La tradition porte qu'il y avait là un temple d'idoles renommé ; mais cette tradition, quoique perpétuée de siècle en siècle jusqu'à nos jours, eût été un faible argument pour en convaincre, si le fait n'avait pas été vérifié réellement en 1748, lors de la nouvelle bâtisse de la nef de l'église paroissiale ; car on trouva dans les anciens fondements quantité de morceaux de sculpture en pierre, relatives à la religion payenne. Parmi les différentes figures brisées, il fut dé-

(1) Secrét. de l'évêché de Bayeux.

couvert en entier, en bas-relief, un Bacchus couvert et couronné de feuillages, un Hercule appuyé sur une massue, et une Vénus toute nue, le tout sans aucun mal. Les matériaux étant cédés à l'entrepreneur, il eut l'imprudence de casser ses figures, qui avec les autres pierres de toutes façons, mais mutilées, faisaient un composé de 90 à 100 pieds de carreau. Il paraît par là que l'église avait été bâtie sur les ruines de ce temple, suivant l'ancienne coutume des premiers chrétiens, d'élever au vrai Dieu des monuments de piété sur les ruines des temples qui avaient été consacrés au démon.

Le territoire de Quilly renferme des carrières fameuses par la bonté et la beauté du carreau qu'on y tire. Il y en a 6 bancs de différentes espèces; on en peut tirer des colonnes de telle longueur qu'on veut, des pressoirs en pierre d'un genre particulier qu'on appelle *rougelier*, et des auges de la contenance de 1,000 pots et plus.

Le hameau de Cailloué, pour la plus grande partie, est de la dépendance de Quilly, à une demi-lieue loin de l'église. Il compose 30 feux au moins, le surplus est sur Fresney-le-Puceux. Il y a encore pour cette paroisse 4 maisons détachées à Cinteaux et 5 autres enclavées parmi celles de Bretteville-sur-Laize. L'abbé de Barbery nomme à la cure. Les dîmes en entier, même les novalles, appartiennent à son abbaye, à titre de privilèges à elle accordés, comme étant de l'ordre de Citeaux. Elle les possède par la donation qui lui fut faite de l'église de Quilly avec ses appartenances, en 1181, par Robert le Marmion, seigneur de Fonteney, son fondateur (1). Comme Mathieu de Saint-Germain avait un droit sur cette église, le donateur lui céda 20 acres de terre par dédommagement, et

(1) *Nouv. Gall. christ.*, t. XI, p. 85.

pour d'autres prétentions mentionnées dans la chartre de fondation de Barbery.

L'église de Quilly est une des plus anciennes du diocèse; on y garde 2 chandeliers de fonte pesant 20 livres chacun, sur lesquels est écrit en lettres gothiques : « Robert Agnes a donné ces chandeliers à l'église Notre-Dame de Quilly l'an CCCCXXVIII. » On assure qu'il y avait anciennement 7 acres de cimetière attachés à cette église, ce qui paraît fondé, en ce qu'on trouve encore dans une grande pièce de terre à labour, qui butte sur le cimetière actuellement existant, beaucoup de cercueils de carreau. Le cimetière en est si rempli, qu'à peine on y peut avoir une place pour faire une fosse. On prétend qu'autrefois les mourants des lieux voisins requéraient d'être inhumés à Quilly à cause de l'ancienneté du lieu. Il y a un acte de près de 300 ans, en forme de transaction, qui fait mention de 6 prêtres signant avec le curé, faisant fort pour les absents, pour une rente de quelques boisseaux d'orge, dont ils disaient les titres perdus.

Cette paroisse dépend du bailliage de Falaise. La seigneurie appartient à Messire Jacques-Alexandre-Henri du Moncel de Lourailles, chevalier, seigneur de Quilly, etc., président à mortier au Parlement de Normandie. Du nombre des anciens seigneurs de cette paroisse, je n'ai pu découvrir que ceux-ci : Philippe Bateste, chevalier, seigneur d'Hautbervilliers et d'Outrelaise, rendit aveu du fief de Quilly le samedi 18 janvier 1392. Il avait épousé Perrette de Briosne, sœur puînée de Jeanne, dame de Héritot (1). Il portait : d'azur à 2 faces d'argent. Henri V, roi d'Angleterre, confisqua les biens de feue Perrenelle de Briosne, dame de Quilly et d'Outrelaise, et ceux de

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 2001.

Jeanne de Briosne, sa sœur, veuve de Guillaume Murdrac. Depuis, il rétablit Philippe de Bateste et Jeanne de Briosne dans tous leurs biens, par lettres données au château de Rouen, le 8 avril, l'an VIII de son règne (1420), se réservant la haute et souveraine justice, et les terres qui seraient près la ville de Falaise et celle de Caen, dont il prétendait faire tirer des pierres pour bâtir un palais en la ville de Rouen. Bertrand Bateste, seigneur de Quilly, élection de Bretteville, sergenterie de Falaise, fit preuve d'ancienne noblesse en 1463. Christine Batéste, dame de Quilly, épousa Guillaume Girard, père de Jeanne Girard qui, par mariage, en 1520, apporta la seigneurie de Quilly à François de Sainte-Marie, seigneur du Mesnil-Gondouin et de Sainte-Honorine. Il était fils de Philippe, seigneur de Bernières, à Sainte-Marie-Laumont, et de Perrette de Taillebois. Il fit, suivant un titre du 2 octobre 1522, service de ban et arrière-ban, ayant pour aide Me Léonor Gasse. De cette alliance naquit Henri de Sainte-Marie, seigneur de Quilly, qui s'allia à Jeanne Le Bacheler, fille de Jean, écuyer, seigneur de Saon, et d'Olive d'Escajeul de La Ramée. Georges Salet, seigneur de Quilly, ancien et fameux avocat fut reçu procureur général au Parlement de Rouen le 17 novembre 1632 (1). Le roi le chargea de payer 50,000 livres à la veuve et enfants de François de Bretignières, qui avait été son prédécesseur dans cette charge. Il eut deux fils : Georges Salet, mort en 1641, abbé commendataire d'Ardenne, et Alexandre Salet, conseiller clerc et archidiacre du Vexin normand à Rouen (2). Ce conseiller, décédé en 1681, était seigneur

(1) *Hist. de Rouen*, t. II, p. 239.
(2) *Hist. de Rouen*, t. II, p. 205.

de Quilly, Cynteaux, Jacobmesnil, Cauvicourt, Locart et la Hérourdière.

La paroisse de Quilly est à un quart de lieue du bourg de Bretteville-sur-Laise et à 3 lieues de Caen.

René-Mesnil (Saint-Pierre de). Sergenterie de Saint-Silvin, élection de Caen, notariat de Saint-Silvin, 6 feux.

Cette paroisse, située sur la rivière de Manche, a pour bornes au midi Bretteville-le-Rabet, et au nord Saint-Silvin. Elle est de l'exemption de, l'abbaye de Troarn. Son abbé présente de plein droit à la cure. La bulle du pape Innocent IV (*sic*), de l'année 1210, pour cette abbaye, déclare que les chapelles de Renémesnil (*capellas de Rainovii manillo*) ne sont point sujettes à la juridiction épiscopale (1).

Elle est à . lieues de Caen et . lieues de Troarn.

Saint-Martin-du-Bois, ecclesia Sancti-Martini-de-Bosco. Sergenterie des Bruns, élection de Falaise, notariat de Condé, 35 feux et 100 habitants.

Elle est située à l'orient par rapport à Saint-Silvin, au midi de la paroisse de Poussy, et au nord de celle de Fierville-la-Campagne. L'abbé de Saint-Ouen de Rouen est seul seigneur de cette paroisse, dont il prend la qualité de baron. La plus grande partie du territoire, qui est d'une assez petite étendue, lui paye par an 5 livres de rente seigneuriale par acre de terre. Il présente à la cure, et perçoit les grosses et menues dîmes. L'église est remarquable par sa grande pauvreté, étant presque dénuée de tout, et n'ayant pas un sol de trésor. Ce qu'il y a de maisons ne forme qu'une seule rue qui paraît commencer

(1) *Neust. pia*, p. 563.

dans Saint-Sylvin même, et vient se terminer contre l'église située à l'extrémité, en sorte qu'il n'y a ni hameaux ni maisons écartées.

Elle est à 3 lieues et demie de Caen, et à 4 lieues de Falaise.

Saint-Silvin. Chef-lieu de sergenterie, élection de Caen, 126 feux, lieu de notariat.

Il y a un bourg qui avait un marché et un bailliage particulier, et une vicomté relevant du duché d'Alençon. Mais le marché a été supprimé depuis quelques années, et la juridiction réunie au bailliage de Caen. Cette juridiction avait des extensions jusqu'au faubourg de Vaucelles de Caen, de Vaucelles au-delà de Bayeux, et sous la porte de Saint-André de Bayeux même, avec droit de sceau et de tabellionnage.

L'*Histoire de la maison d'Harcourt* (1) fait mention de Jean Anzeray, vicomte de Saint-Silvin et du Thuit en 1453 et autres suivantes. Un mémoire particulier parle de noble homme Maître Michel de Surirey, vicomte de Saint-Silvin en 1563. Sa sergenterie ne contient que 3 paroisses seulement. Son territoire est arrosé par la petite rivière de Manche, qui y prend sa source dans un lieu nommé le Becquet, à 200 toises loin de l'église, et cette rivière sert de limites à Saint-Silvin et à Saint-Martin-des-Bois. L'abbesse d'Almenèches est dame dn bourg ; l'abbé de Troarn présente à la cure. La seigneurie a appartenu à la maison de Montgommery, comte d'Alençon et de Bellesme. Il est fait mention, dans un registre de l'évêché, 27 janvier 1469, d'une chapelle hospitalière ou léproserie sous le nom de Notre-Dame-de-la-Prelle,

(1) T. I, p. 993.

sise en la paroisse de Saint-Silvin, à laquelle Jean de Sarcilly, seigneur du fief et terre de Pantou avait droit.

Les Calvinistes y ont eu un prêche, qui fut conservé par arrêt du conseil, donné à Saint-Germain-en-Laye le 11 décembre 1579. Le savant Etienne Morin fut fait ministre de ce prêche, et de celui de Saint-Pierre-sur-Dive, ès années 1679-1652. Il y épousa Hélène le Paulmier, nièce de Jacques le Paulmier de Grentemesnil, et en 1664, il en fut tiré pour exercer le ministère à Caen. Il mourut à Amsterdam le 5 mai 1700, âgé de 75 ans. En 1643, les Calvinistes entreprirent d'avoir des écoles au bourg de Saint-Silvin. La chambre de l'édit de Rouen, sur la plainte de l'abbesse d'Almenèches, leur en interdit l'exercice par arrêt du 20 juillet 1645 (1). Le conseil, par arrêt du 19 janvier de l'année suivante, le leur permit sur une requête. Il donna un autre arrêt le 12 mars suivant, par lequel les agents du clergé furent reçus opposants, que les parties seraient assignées, et que cependant l'arrêt contradictoire de la Chambre de l'Édit de Rouen serait exécuté; autre arrêt du Conseil du 10 décembre 1648; autre du 20 juillet 1660 de la Chambre de l'Édit de Rouen, qui ne firent que prolonger les contestations sans les terminer. Enfin, elles prirent fin à l'Édit de Nantes qui abolit entièrement ces exercices.

Le roi Charles VII, après la prise de Caen, en 1450, partit de cette ville le 8 de juillet et alla coucher à Saint-Silvin (2), d'où il s'en alla le lendemain à Falaise, que ses généraux assiégeaient.

(1) Factum pour M. l'évêque de Bayeux et le syndic du clergé.
(2) *Chron. de Normandie*, p. 205.

Pendant le roi partit de Caen
Pour venir auprès de Falaise
A Saint-Sylvin près Argentan
En ung lieu où il fut très aise (1).

Le bourg de Saint-Silvin est à 3 lieues et demi S.-S.-E. de Caen et 4 lieues N.-N.-O. de Falaise.

Secqueville-la-Campagne (Saint-Gerbold de). Sergenterie du Verrier, élection de Caen, notariat de Cramesnil, 30 feux.

Le corps de cette paroisse consiste dans une seule rue sans hameau. Il n'y a qu'un seul puits pour tous les habitants, et une mare beaucoup plus élevée que le village, appelée la mare de Magne. C'est un réceptacle de pluies et de neiges fondues qui donne de belle eau en hiver, et qui sèche en été. MM. de Gavrus, de Loûvigny, de Benouville, de Fribois et de Jurques ont quelques droits seigneuriaux à cette mare. On n'y trouve aucune bête venimeuse, ce qui prouve un mauvais terrain, à cause de son aridité. Les Jacobins de Caen viennent de rentrer en possession de 12 acres de terre qu'ils donnaient à 20 livres l'acre. Qu'on juge de là de ce que vaut le maigre terrain de Secqueville. La présentation de la cure est attachée à la seigneurie, qui appartenait, en 1591, à Charles Le Bigot, écuyer, et en 1612, à Georges de La Fresnaye, seigneur et patron de Saint-Aignan-de-Cramesnil et de Rocancourt, dont les armes paraissent encore à l'arcade de la tour. Ses descendants ont vendu la seigneurie et le patronage. M. Hellouin de Camplaine, colonel de la bourgeoisie de Caen, en est seigneur aujourd'hui. Le curé est seul décimateur. Cette paroisse

(1) Vigil. de Charles VII, p. 84.

relevait de la juridiction de Saint-Silvin, avant sa réunion au bailliage de Caen.

Elle est à 2 lieues de Caen et à 2 lieues des bourgs de Troarn et d'Argences.

Soliers (Saint-Vigor de). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, notariat d'Argences, 50 feux, 200 communiants.

Cette paroisse a titre de baronie. Le chapitre de la Collégiale de Caen présente à la cure. Il en perçoit les grosses dîmes, excepté un très petit tiers qui appartient au curé, d'autant que le doyen de cette collégiale, par droit de préciput, en emporte la meilleure partie. La plaine de Nerval, qui compose environ 40 acres de terre en bruyères, et l'écart ou hameau du Four, sont de cette paroisse. Cet écart n'a que 2 maisons avec une chapelle sous le vocable de Saint-Julien, à la nomination du chapitre du Sépulcre de Caen. Le titulaire y doit 12 messes par an. La baronie de Soliers est du domaine du roi, à qui elle est avenue par forfaiture. Bien des gens prétendent qu'elle a été confisquée sur un seigneur normand nommé La Colombe. Les vestiges du château de La Colombe subsistent encore. Le roi a dans la paroisse de Poussy, limitrophe de Soliers, plusieurs fiefs qui font partie de cette baronie. Elle fut engagée comme un bien domanial au sieur Jean Plantier par adjudication faite par les commissaires de Sa Majesté, le 19 septembre 1711. Elle a passé depuis à M. Turgot, et après, à Mme la comtesse de Chabannes, à qui elle appartient aujourd'hui. Suivant la bulle d'Innocent III, de l'an 1210, Roger, fils de Robert Thioud, donna à l'Hôtel-Dieu de Caen quelque bien qu'il avait dans la paroisse de Soliers (1).

Elle est à 2 lieues de cette ville.

(1) *Hist. Harc.*, t. I. p. 314.

Tilly-la-Campagne (Saint-Denis de). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, notariat de Cramesnil, 18 feux.

Cette paroisse est située sur la grande route de Caen à Falaise. Le roi en est seigneur, et présente à la cure. Ses fiefs sont détenus par M. de La Mare Julien, de Caen. Les religieuses de Villers-Canivet perçoivent les deux tiers des grosses dîmes, et le curé a l'autre tiers avec les verdages.

Elle est à 2 lieues de Caen, et à 2 lieues du bourg d'Argences.

Valmeray (Saint-Brice de). Sergenterie d'Argences, élection de Caen, notariat d'Argences, 10 feux.

Cette paroisse est sur la rivière de Manche qui la partage de celle d'Airan. Elle est petite. Une partie est à micôte et l'autre en pays plat. Son territoire en est très mauvais, pierreux et sableux. Le curé, à la nomination de l'abbé de Fontenay, perçoit toute la dîme. Cet abbé en est regardé comme le seigneur, quoique le commandeur de Voismer y ait quelques rentes. Elle est appelée *Ecclesia de Vaumeray*, dans tous les anciens titres et le vieux pouillé de l'évêché. C'était là, selon la *Chronique de Normandie*, que le roi de France et le duc Guillaume entendirent la messe avant la bataille du Val-des-Dunes, qu'ils remportèrent en 1046, sur Néel vicomte de Cotentin, Regnauld du Bessin et leurs associés. De là, après avoir bu un coup, dit-elle, ils se mirent en chemin pour aller à la rencontre de l'ennemi (1).

Elle est à trois quarts de lieues du bourg d'Argences et à 4 lieues de Caen.

(1) *Chron. de Norm.*, p. 73.

EXEMPTION DE CAMBREMER

On appelle exemption de Cambremer (*de Camera Osmarii*) un district de 9 paroisses situées dans le diocèse de Lisieux, lesquelles, pour le spirituel, dépendent de Mgr l'évêque de Bayeux. Cette exemption est surnommée : de Cambremer, par rapport à la paroisse de ce nom, qui est la principale du canton. C'est un chef-lieu de sergenterie qui dépend de l'élection du Pont-l'Évêque, sous la généralité de Rouen. De 19 paroisses qui composent la sergenterie, 9 sont reconnues pour être du diocèse de Bayeux, savoir : Cambremer, Saint-Vigor de Crèvecœur, Saint-Pair-du-Mont, Saint-Laurent-du-Mont, Montreuil, Grandouet, Saint-Ouen-le-Paingt, Manherbe et Prédauge, avec l'abbaye du Val-Richer, de l'ordre de Citeaux. Or, comme cette exemption est voisine de l'archidiaconné d'Hyesmes, il m'a paru que c'est ici le lieu de donner le détail des paroisses qui la composent. Mais il faut observer auparavant que le chanoine de Cambremer, fondé en l'église cathédrale de Bayeux, jouit depuis un temps immémorial de la juridiction archidiaconale, des droits de visite, et de la troisième partie des déports dans toute l'exemption. Son fief seigneurial est assis dans la paroisse de Cambremer, et il a une extension dans celle de Vaubadon, vicomté de Bayeux, auquel lieu est le fief de Quiry, mouvant et relevant par foi et hommage de celui de Cambremer.

Cambremer (Saint-Denis de). Bourg, 5 feux privilégiés, 160 feux taillables, 700 habitants.

Il y a un marché qui, au lieu du samedi, tient à présent le dimanche. Mgr l'évêque de Bayeux est seigneur et baron de Cambremer. Dans l'aveu que l'évêque Zanon Castiglione rendit au roi, le 4 avril 1453, du temporel de son évêché, il déclare que les fiefs relevant de sa baronie de Cambremer sont : la terre et seigneurie de Crèvecœur, le fief de Manherbe, le fief de Saint-Laurent-du-Mont, et le fief de Montreuil. Le chanoine de Cambremer présente de plein droit à la cure, et perçoit les grosses et menues dîmes. Le fief du Baye, ancien château dont M. de Manherbe est seigneur suzerain, le fief de Fresnay, le fief de Catillon, le fief de Trouarn, le village d'Englesqueville, et les Ormes-de-Candepie sont de la dépendance et du territoire de Cambremer. Il y a aussi le prieuré simple de Saint-Antonin-de-Montargis, à la nomination des moines de Tiron, situé dans une ferme à eux appartenant. De plusieurs chapelles fondées dans cette paroisse, et qui ne subsistent plus, on distiguait celle de Saint-Jean-Baptiste, dans l'église paroissiale, à laquelle nomma, au mois de février 1629, Guillaume Le Bienvenu, écuyer, sieur de Saint-Laurent, comme propriétaire de la terre et franche vavassorie de Cambremer, et celle de Saint-Jacques-du-Candepie, dont Alexandre Sales, conseiller clerc au Parlement de Rouen, fut pourvu le 1er mai 1664.

Le bourg de Cambremer est à 7 lieues de Caen, 3 de Lisieux et 4 du Pont-l'Évêque.

Crève-Cœur (*Crepicordium*). Bourg, 2 feux privilégiés, 50 feux taillables, et 150 communiants.

Il est situé partie sur la paroisse de Saint-Vigor, au diocèse de Bayeux, partie sur la paroisse de Saint-Loup-de-Fribois, au diocèse de Lisieux. Le marché y tient tous les mercredis ; il est très renommé par la bonne

volaille qu'on y apporte en quantité. C'est une ancienne châtellenie, qui appartient à M. Charles-François de Montmorency, duc de Luxembourg. Il nomme à la cure de Saint-Vigor, et à la chapelle du titre de Saint-Vigor, fondée anciennement dans l'église paroissiale, par Jean-Baptiste Le Gentil. Il n'a droit de nommer à cette chapelle que dans les 2 mois du jour de la vacance, et s'il laisse écouler ce temps, c'est à M. de Clinchamp à y nommer. Il y a dans le bourg, sur l'exemption de Bayeux, une autre chapelle sous l'invocation de la Visitation de la Sainte-Vierge, qui appartient à la famille de MM. Manchon. Le curé de Saint-Vigor de Crèvecœur, est gros décimateur de sa paroisse. Elle contient 3 principaux villages : la Vignerie, la Bouquetière et la Duponterie, et un ancien château pour M. le duc de Luxembourg. Ce fut dans ce château que mourut, en 1591, Claude de Saintes, évêque d'Évreux, qui y était détenu depuis 2 ans pour crime de lèse-majesté (1). Il avait été condamné à mort pour avoir justifié, par un écrit de sa main, l'assassinat du roi Henri III ; mais Henri IV, à la prière du vieux cardinal de Bourbon, commua son supplice en une prison perpétuelle, et le fit enfermer pour le reste de ses jours dans le château de Crèvecœur.

Noble dame Jeanne de Thibouville, dame de Thibouville, veuve de messire Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Boissey-le-Châtel tenait, en 1453, de la baronie de Cambremer, en foi et hommage noblement et franchement par deux fiefs de chevalier entiers, le fief, terre et seigneurie de Crèvecœur-en-Auge, que tenaient d'elle alors en parage au premier degré, messire Jacques Painel, chevalier, et dame Perronnelle de Thibouville sa femme,

(1) *Hist. civ. et ecclés. du diocèse d'Évreux*, p. 361-362.

sœur de la dite Jeanne (1). Outre les revenus, dignités, patronages, libertés et prérogatives attachées à ce fief, il est déclaré qu'en étaient tenus : 1° le fief entier de la Vendure qui fut à feu M. Jean de Villiers, chevalier, et de présent à Jean de Colombières, écuyer, son héritier; 2° le fief noble entier de Couchu appartenant aux héritiers de feu Girard d'Esquay et de demoiselle Marie de Breucourt sa femme; 3° le tennement de Feumechon IX^e^ de fief assis à Saint-Pair-du-Mont et à Saint-Aubin, qui fut à messire Jean de Preulay, chevalier, et de présent à Jean Travers, écuyer; 4° le quart de fief Lorice, dit de Castillon, assis à Cambremer, appartenant aux hoirs de feu Raoul de Beuzeville; 5° certains tenements nobles à court et usage, possédés par Henri Malnoury, écuyer, et à demoiselle Alix Guérin, sa femme, à Cambremer, Saint-Laurent et Saint-Paix-du-Mont, et qui furent donnés à leurs prédécesseurs en don de mariage pour 50 livres de rente; 6° le quart du fief du Pont assis au dit lieu, par les hoirs de Jean du Pont, écuyer; 7° le fief de Biquetot, sixième de fief, assis au dit lieu, par Thiboult du Bois, écuyer. Le seigneur châtelain de Crèvecœur doit à l'évêque de Bayeux, pour sa décharge, le service de 3 chevaliers en l'ost du prince de Normandie quand il est mandé.

Ce bourg est à 7 lieues de Caen, et à 4 lieues de Lisieux.

Grandouet (Saint-Martin de). 3 feux privilégiés, 30 taillables, 120 communiants.

L'abbaye du Val-Richer perçoit les dîmes et nomme à la cure. M. de Grieu de Caen est seigneur temporel.

(1) Av. de M. l'évêque de Bayeux, rendu au roi le 4 av. 1453.

C'est le lieu natal de Simon de la Vigne, bachelier en théologie, curé de Saint-Pierre de Caen, recommandable par sa rare piété, et par la conversion d'un grand nombre d'hérétiques, qu'il gagna à l'église. Il mourut le 2 juin 1684, âgé de 64 ans. Son éloge a été imprimé à Caen.

Elle est à 7 lieues de Caen et 3 lieues de Lisieux.

Manherbe (Saint-Jean-Baptiste de). 9 feux privilégiés, 110 taillables.

Mgr l'évêque de Bayeux présentait autrefois à la cure ou vicairie de ce lieu. Le droit, selon l'histoirien de Bayeux, fut confirmé par arrêt de l'Échiquier, en 1296, à Pierre de Benais, successeur de l'évêque Odon qui l'avait acquis. Il lui était contesté par Adam Le Servain, seigneur temporel de Manherbe. Les successeurs de ce seigneur en sont rentrés depuis en possession. Voici comment ils nomment à la cure : A chaque vacance, le seigneur de Manherbe présente trois sujets originaires du diocèse de Bayeux ; l'évêque en choisit un pour remplir le bénéfice. Cette paroisse avait autrefois plusieurs titres de bénéfices, qu'on trouve ainsi spécifiés, avec leurs présentateurs, dans le vieux pouillé de l'évêché : *Personatus de Manerbia : Episcopus Bajocensis ecclesia de Manerbia vel vicaria. — Idem. ecclesia seu capella sancti Salvatoris, dominus Ægidius de Venoix vel dominus G. Servain, et solebat esse curata. — Capella de Dumo in parochia de Manerbia : dominus Guill^us Servain, sicut dicitur quod XXX^a anni sunt elapsi, episcopus Bajocensis contulit pleno : dicitur etiam quod solebat esse curata, et quod habebat quatuor parochianos.* Le personnat de Manherbe n'existe plus. Le titre et le revenu ont été réunis aux lazaristes, qui, à ce droit, perçoivent la grosse dîme de la paroisse. Les chapelles de Saint-Sauveur et de

Notre-Dame-du-Bisson, subsistent encore. Elles avaient anciennement chacune un territoire et des paroissiens. C'est le seigneur de Manherbe qui y présente. On prétend qu'il y en avait encore une, du titre de Saint-Eustache, à sa nomination, mais dont il n'existait plus depuis longtemps aucun revenu, supposé qu'il y en eut eu (1). Ce fut pour le recouvrer que Jacques-Pierre de Borel, chevalier, seigneur, baron et châtelain de l'honneur de Manherbe, grand maître des eaux et forêts du duché de Longueville, Tancarville, Gournay et Etrépagny, nomma le 8 avril 1682, à cette chapelle, vacante, dit-il, depuis un très long temps, en sorte qu'on n'y voit ni marques ni vestiges, mais seulement existante par ouï dire, et par lettres qui en font foi. Il ne paraît pas que cette nomination ait eu d'effet. Il y a dans cette paroisse une terre seigneuriale appelée Argentelles, éloignée d'une demi-lieue au moins de l'église. Le motif de l'éloignement, joint à la difficulté du chemin, qui est très mauvais en tous temps, porta Mgr de Luynes, évêque de Bayeux, à permettre à M. le Prévost, écuyer, seigneur et patron de Cremanville, son possesseur, par lettres du mois de juillet 1753, d'établir une chapelle domestique dans sa maison. M. Hébert est seigneur de Manherbe, seigneur suzerain du Baye, ancien château de Cambremer, et seigneur en partie du Prédauge. Les héritiers de feu messire Girard Servain, chevalier, tenaient noblement par hommage de la baronie de Cambremer, en 1453, la noble tenure nommée l'honneur de Manherbe, dont le chef est assis dans la paroisse de ce nom, et dont le tenant est obligé de faire 40 jours de service au châtel de Neuilly, appartenant à l'évêque de Bayeux, quand il en

(1) Reg. du secrét. de l'évêché.

est sommé en temps de guerre (1). On ne trouve pas qu'il soit tenu de faire le service d'un chevalier en l'ost du prince quand il est mandé. De l'honneur de Manherbe sont : 1° en paroisse du Prédauge, le fief entier de l'Épée, qui fut à feu Guillaume d'Asnières et Jean-Louis ; 2° au même lieu du Prédauge, le Mont-Roty, quart de fief qui fut à défunt Olivier de Semilly ; 3° en paroisse d'Ostier, le fief entier de la Planque qui fut à messire de la Planque, chevalier ; 4° à Cambremer, le Bays ou Bert, quart de fief ; 5° à Maigny, vicomté d'Auge, le fief entier de la Brecte, qui fut à Guillaume Louvet ; 6° à Grandouet, 1 quart de fief qui fut à Jean Servain.

Cette paroisse est à une lieue de Lisieux, et à 2 lieues du Pont-l'Évêque.

Montreuil (Notre-Dame-d'Annonciation). 2 feux privilégiés, 36 taillables, 130 communiants.

Cette paroisse est arrosée par une petite rivière qui vient du Prédauge, et contient quelques bois qui portent son nom. Les abbé, prieur et religieux du Val-Richer sont gros décimateurs, et présentateurs de la cure. La fête patronale, qui était ci-devant la Nativité de la Sainte-Vierge fut, sur la requête du curé et des paroissiens, en date du 4 avril 1666, commuée en celle de l'Annonciation par feu M. de Nesmond, d'heureuse mémoire (2). La seigneurie de Montreuil, fief entier de chevalier, avec extension à Cambremer, Saint-Ouen-le-Paing et ailleurs, relève noblement par foi et hommage de la baronie de Cambremer. Elle était tenue, en 1453, par les hoirs ou ayant cause de Jean de Montreuil, écuyer. Antoine-Au-

(1) Aveu de l'év. Zanon Castigl., du 4 av. 1453.
(2) Regist. du secrét. de l'évêché.

gustin de Matharel, seigneur et patron de Cesny et de Montreuil, gouverneur pour le roi, des villes et châteaux d'Honfleur, Pont-l'Évêque, et Pays d'Auge, mourut le 12 mars 1722. Marie-Joseph de Matharel, son fils, né en 1720, seigneur et gouverneur des mêmes lieux, épousa, le 25 mai 1752, Adélaïde-Félicité de Fiennes, sœur de la comtesse de Maulévrier.

Elle est à 8 lieues de Caen, 4 lieues du Pont-l'Évêque, et 3 lieues de Lisieux.

Prédauge (Saint-Ouen du). 3 feux privilégiés, 100 taillables, 500 communiants.

Le curé, qui est gros décimateur de sa paroisse, reçoit la nomination de l'abbaye du Val-Richer. MM. Hébert sont seigneurs et patrons honoraires. Il y a dans le village de Rome une chapelle surnommée de l'Épée, dépendante de l'abbaye du Val-Richer. Le célèbre M. Georges, depuis abbé régulier de cette abbaye, a été curé de cette paroisse pendant plusieurs années. Ce fut là qu'il institua les conférences ecclésiastiques, qui se sont tant multipliées, et sur qui les autres diocèses ont établi les leurs. Il mourut en 1693.

Elle est à une lieue de Lisieux et à 9 lieues de Caen.

Saint-Laurent-du-Mont. 3 feux privilégiés, 35 taillables, 130 communiants.

Les P. P. Jésuites de Caen, au droit du prieur commendataire de Sainte-Barbe-en-Auge, présentent à la cure, et perçoivent les grosses dîmes. Cette paroisse est divisée en 2 fiefs, et renferme le bois du Haut-Parc, dont une partie est sur Saint-Vigor-de-Crèvecœur. Il y a une hauteur considérable nommée la butte de Saint-Laurent. Dans l'aveu de Zanon Castiglione, évêque de Bayeux, de

l'année 1453, il est dit : « Les hoirs de feu Robert de Fontaines, écuyer, tiennens noblement de la baronie de Cambremer, par foi et hommage, un demi-fief de haubert assis à Saint-Laurent-du-Mont, vicomté d'Auge, duquel est tenu un quart de fief qui fut à Jean Gasle (?) à cause de demoiselle Michelle de May, sa femme, et un huitième de fief qui fut à Denis Guérin. Le seigneur de Saint-Laurent doit 20 jours de service au château de Neuilly, en temps de guerre. »

Elle est à 7 lieues de Caen et à 3 lieues de Lisieux.

Saint-Ouen-le-Paingt. 1 feu privilégié, 44 taillables, 200 communiants.

L'abbaye du Val-Richer, dont nous allons parler, est située sur cette paroisse. Les abbés et religieux en sont seigneurs, et patrons présentateurs de la cure. Ils en perçoivent les dîmes. Il y a des bois vulgairement appelés les bois de Bayeux, parce qu'ils appartiennent à M. l'évêque de Bayeux.

Elle est à 8 lieues de Caen, 2 lieues de Lisieux, et à 2 lieues de Saint-Pierre-sur-Dive.

L'abbaye-de-Notre-Dame-du-Val-Richer (*de Valle Richerii*), fille de Clairvaux, est de l'ordre de Citeaux. Elle avait été fondée d'abord entre Vire et Thorigny, dans un lieu appelé les Vaux-de-Souleuvre, par les soins de saint Bernard, abbé de Clairvaux, qui en avait reçu la session par les mains du bienheureux Nivard, son frère; mais Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux, voyant que ce lieu était ingrat et stérile, et aidé de Simon de Bosville, la transféra, ou plutôt la fonda de nouveau dans l'exemption de Cambremer, dans le lieu où elle est à présent, qui appartenait à l'église de Bayeux. Il donna ce

lieu aux religieux, de Citeaux de la même façon qu'il avait été fait, à Adam, abbé de Mortemer, qui n'avait pu se résoudre à y laisser aller de ses religieux (1). L'abbé de Citeaux remit en même temps les Vaux-de-Souleuvre et les dîmes à l'évêque de Bayeux, par une espèce d'échange qui fut approuvé en 1150, par Hugues archevêque de Rouen. Cette abbaye ne fut point occupée par des religieux avant l'année 1167. L'évêque Robert des Ablèges consacra leur église le 21 avril 1210. Robert de Brucourt, évêque de Lisieux, y fit de grands biens, et lui donna, en 1365, sa terre de Rumesnil. L'abbaye du Val-Richer est très bien bâtie. Jean-Baptiste de La Place, son abbé commendataire, gagné par les instructions et les exemples de piété du célèbre M. Georges, depuis son successeur, y mit des religieux réformés de Citeaux, et s'engagea lui-même à prendre l'habit en 1645. M. Georges prit aussi le même parti, à l'âge de 40 ans, et fut pourvu de l'abbaye en règle, après la mort de l'abbé de La Place. Au retour d'un voyage qu'il était allé faire à Rome, avec l'abbé de la Trappe, pour solliciter la réforme générale de l'ordre de Citeaux, il établit cette réforme dans le Val-Richer, mais plus par ses actions que par ses paroles. Il se réduisit à ne point manger de poisson, et à se priver entièrement de l'usage du vin. La plupart des religieux voulurent imiter son genre de vie ; mais les maladies et même la mort de quelques-uns le portèrent à modérer cette trop grande austérité. Il mourut en odeur de sainteté, en 1693, âgé de 80 ans.

L'abbaye du Val-Richer est taxée à 100 florins, à la Chambre apostolique, pour ses annates.

L'abbé du Val-Richer présente aux cures de Gran-

(1) *Neust. Pia*, p. 773-774.

douet, les Pins, Saint-Ouen-le-Paingt, Montreuil, Prédauge.

Saint-Pair-du-Mont, ou Saint-Paterne. 2 feux privilégiés, 55 taillables, 150 communiants.

M. le duc de Luxembourg présente à la cure et le curé perçoit toutes les dîmes. Elle est à 7 lieues de Caen et à 4 lieues de Lisieux.

L'ARCHIDIACONÉ DE CAEN

CONTENANT

LES DOYENNÉS DE LA CHRÉTIENTÉ,

DE CAEN, DE DOUVRE, DE MALTOT ET DE CREULLY

ARCHIDIACONÉ DE CAEN

C'est le second archidiaconé du diocèse de Bayeux. Il a pris son nom de la ville de Caen qui est dans son enclave.

Il comprend 4 doyennés et 108 paroisses.

DOYENNÉ DE LA CHRÉTIENTÉ DE CAEN

Caen, ville capitale de Basse-Normandie, est comptée parmi les principales de France. Située dans un vallon, entre deux grandes prairies, et au confluent de l'Odon, et de l'Orne qui porte bateau jusqu'à la mer, elle entretient le commerce avec les autres parties du royaume et les pays étrangers. Remplie de belles églises et de magnifiques édifices, elle présente le coup d'œil le plus charmant et le plus agréable; enfin, décorée d'une Université célèbre, elle fournit un asile assuré pour les sciences, et quantité de beaux esprits pour les cultiver. Dans tous les temps, nos rois lui ont donné des preuves non équivoques de leur affection par les privilèges et les prérogatives qu'ils ont accordé à ses habitants.

Elle est au 49e degré 11 minutes de latitude, à 3 lieues de la mer, 26 de Rouen, 51 de Paris. Il y a 34 églises, savoir : 12 paroisses, et 22 communautés. Entre ces dernières, les plus remarquables sont : l'Abbaye-aux-Hommes et l'Abbaye-aux-Dames, de l'ordre de Saint-Benoît. Elle est le siége d'une Généralité, d'un Présidial et d'un Grand Bailliage auquel on a uni la vicomté. Elle a des juridictions d'officialité, d'eaux et forêts, d'amirauté, d'élection, des monnaies, des consuls, de mairie, de gabelle, et des sénéchaussées de plusieurs abbayes. On y compte 50,000 habitants. Elle est du ressort de l'évêché de Bayeux pour le spirituel, et du Parlement de Rouen pour le civil. Son nom latin est *Cadomus*, et autrefois, suivant les titres, on l'appelait *Cathim, Catheim, Cathem* et *Cathom*.

Cette ville, aujourd'hui si belle et si florissante, n'existait pas encore dans le IVe siècle. Il n'en est fait mention ni dans la *Notice de l'Empire*, ni dans les *Anciens itinéraires* qu'on croit être du temps des empereurs Théodose et Honorius. Que penser donc de ces étymologies ridicules à la faveur desquelles des écrivains lui ont donné pour fondateurs ou Cadmus, roi de Phénicie, ou Caïus César, premier empereur romain ? *Cadomus* vient, au sentiment des meilleurs critiques, de *Cadom*, ancien mot gaulois qui signifie *demeure de guerre*, ou d'un mot saxon qu'on explique par ceux-ci : *finis rupis, extrémité de la roche*.

Caen est situé au pied d'une éminence où l'on a bâti depuis le château. Il est à l'extrémité de l'ancien comté du Bessin. C'est donc avec plus de vraisemblance que M. de Brieux, citoyen et poète célèbre de Caen, pense que ses fondateurs sont les Saxons qui s'établirent à la fin du IVe siècle sur les côtes du Bessin, d'où ils firent disparaître

l'autorité des Romains. Ce n'était encore qu'un gros bourg dans le XI^e^ siècle, et il n'y avait alors aucune forteresse, ni château suivant le poète Waace, auteur contemporain. L'auteur de la *Chronique de Normandie* parle à la vérité de Caen sous l'année 945, comme d'une ville déjà considérable, mais cet écrivain, bien postérieur à cette époque, n'a pu en parler ainsi qu'en la représentant telle qu'elle était de son temps, ce qui est absurde. Guillaume le Conquérant en aimait le séjour. Il y fit bâtir, à la fin du XI^e^ siècle, deux grandes abbayes, et un château qui fut fort augmenté par le roi Henri I^er^, son fils. Voilà la cause de l'élévation de Caen ; mais, n'est-il pas étonnant que cette ville, si faible dans ses commencements, si lente dans ses progrès, semblable à un torrent qui rompt la digue par laquelle ses eaux ont été retenues longtemps, s'élève dans l'espace d'un siècle au point de pouvoir être comparée en quelque sorte à Paris.

> Villa potens, opulenta.....
> Ut se Parisiis vix annuat esse minorem (1).

Cette ville, environnée de hautes murailles et de larges fossés, est encore défendue par grand nombre de tours, qui ont été bâties de distance en distance, et en différents temps. Elle est accompagnée de 4 faubourgs qui sont considérables, savoir : le Faubourg-Labbé et les faubourgs de Vaucelles, Saint-Gilles et Saint-Julien. On la divise en 2 parties : l'ancienne ville, et la nouvelle ou l'Isle Saint-Jean. Ces parties, séparées par les rivières d'Orne et de l'Odon communiquent ensemble par le pont Saint-Pierre et le pont Saint-Jacques. C'est sur le premier pont qu'était situé le Gros-Horloge, ce gros édifice élevé de

(1) Guill. Brito., 1200.

quatre étages et flanqué de quatre grosses tours, où il y avait une excellente horloge, et où se tenaient les assemblées de ville. Il fut abattu en 1755 pour ouvrir la grande rue. Les rues en sont la plupart larges et bien pavées. Les principales sont les rues de Saint-Pierre, Saint-Jean et de *Fontafrique,* laquelle a pris sa dénomination de M. de Fontette, intendant, et Dom Sainte-Afrique, prieur de la grande abbaye, qui en procurèrent l'ouverture il y a quelques années. Elle part de la rue de Bayeux, et va directement à la place du Vieux-Marché, vis-à-vis l'église de Saint-Sauveur. Le Cours, cette agréable promenade garnie d'arbres sur le bord de la rivière d'Orne, la place Royale, le Château, l'Hôtel-de-Ville, le collège de l'Université, les casernes, et d'autres hôtels publics, forment les principaux ornements de Caen ; quantité de bâtiments particuliers élevés comme à l'envi, par les citoyens, ne contribuent pas moins à sa décoration. Il serait trop long d'en faire le détail ; bornons-nous à quelques-uns des principaux : commençons par le château.

Le Château, « si durement grand et plantureux, selon Froissard » (1), fut bâti par Guillaume le Conquérant. Cela est évident par l'endroit où Robert, abbé du Mont Saint-Michel, continuateur de Sigebert, dit que Henri Ier, roi d'Angleterre, exhaussa les murs du château de Caen, que son père avait fait faire, et qu'il y ajouta une haute tour. Cette tour est ce qu'on appelle le donjon. La ceinture de murailles qui environne ce donjon, et les quatre tours dont elle est flanquée, paraissent être un ouvrage des Anglais, qui en ont fait faire de semblables en plusieurs lieux qu'ils ont occupés, et le donjon et le

(1) *Orig. de Caen,* p. 39 et suiv.

château furent réparés sous Louis XII, et encore mieux sous François Ier ; il était couvert en tuiles. François de Silly, gouverneur et bailli de Caen, le fit réduire en plate-forme, et fit dresser les embrasures qui y sont maintenant pour le service de l'artillerie. Ce fut lui qui fit faire les boulevards devant les portes, et principalement l'ouvrage qu'on appelle *la lunette*, qui est devant la porte, et où l'on voit les salamandres que François Ier avait prises pour sa devise, les fausses brayes au bas des fossés à l'entrée du château, la muraille qui regarde la rue de Geôle, et les remparts, tant des autres murailles que de la Roquette. Sous Henri III, le seigneur d'O, gouverneur de Caen et lieutenant du Roi en Basse-Normandie, y fit faire de grandes fortifications.

Le gouverneur du château, qui l'était aussi de Caen, recevait annuellement de la ville 300 livres pour ses gages. Il ne prenait autrefois que le titre de capitaine et de châtelain. Vers l'année 1433, lorsque le duc de Bedford, régent du royaume, était capitaine de Caen, et Jean Falstoff, son lieutenant, le duc se qualifiait gouverneur des chastel et ville de Caen. Et le château, outre un lieutenant, avait encore un connétable, suivant l'usage d'Angleterre.

La Place Royale est grande, régulière, bien pavée et décorée de maisons de trois côtés. De l'autre côté, l'église des P. P. de la Mission, avec le beau séminaire qu'ils gouvernent, la ferme au midi, et laisse voir le beau portail des jésuites. Au milieu de cette place, il y a une statue en pied du roi Louis XIV, vêtu à la romaine, haute de 8 pieds, élevée sur un piédestal de 12 pieds, avec des inscriptions sur des tables de marbre que nous allons rapporter ci-après. C'est l'ouvrage de Postel, sculpteur de

Caen. Quatre petites figures y tenaient autrefois sur la corniche les armes et la devise du Roi, mêlées de différents trophées ; mais elles ont été abattues par le laps du temps. Cette grande place a été ornée depuis quelques années d'une ceinture de tilleuls, et d'une balustrade de carreau avec des parterres sablés.

La ville de Caen fit ériger ce monument l'an 1685, le 5 de septembre, jour de la naissance du roi. Jean Regnaud de Segrais, étant pour lors premier échevin, M. de Morangis, intendant de la généralité, en avait conçu le dessin le premier, et le fit agréer à S. M. La fête fut célébrée avec toute la magnificence possible. M. de Nesmond, chancelier de l'Université, officia pontificalement à la messe du Saint-Esprit, qui fut chantée dans l'église des Cordeliers, ornée superbement, et où toutes sortes de personnes se rendirent en foule. Au milieu de la messe, M. Malouin, docteur, prononça le panégyrique, en latin, du Roi. M. l'Intendant traita la Maison de ville et la Noblesse qui avait assisté à la fête. L'après-midi, on se rendit aux Jacobins, où le P. Fijacq, prieur, fit un éloge français du Roi, après le chant d'un motet ; à la fin du *Te Deum* on alluma, sur la place Royale, un feu de joie, qui fut accompagné de plusieurs salves de l'artillerie du château. Cette fête fut terminée par un feu d'artifice, et des illuminations par toute la ville.

Sur la première face du piédestal on lit ce madrigal qui est de M. de Segrais :

A cette auguste majesté,
A cette héroïque fierté
Reconnaissés, races futures,
Louis Roy juste et conquérant.
L'histoire vous dira par quelles avantures,
Il mérita le nom de Grand.

Sur la seconde, à la droite :

Magnus Cæsaræ Lodoix jure inferat urbi
Fortuna, factis, pectore Cesar adest.

Sur la troisième :

Civis opus, patruis que lapis stat regia magni
Principis effigies : publica cura fuit.
Sic memori saxo, Lodoix, tua credimus ora
Duret ut æternum conditus urbis amor.

Sur la quatrième face est cette inscription à l'antique, faite par M. du Tot-Ferrare, conseiller au Parlement de Rouen :

Ludovico
Triumphatis hostibus, aucto imperio,
Pacato orbe, vectigalibus remissis,
Pio, felici, semper augusto.
Regis maximi
Devota meritis, secura victoriis
Eternæ fidei monumentum
Uno corde, multiplici nomine
Civitas Cadomensis
Pos. 1685.

L'Université, une des plus célèbres du royaume, est composée de 5 facultés qui sont : la Théologie, le Droit Canon, le Droit Civil, la Médecine et les Arts. Le duc de Bedford, régent en France pendant la minorité d'Henri VI, roi d'Angleterre, l'érigea par lettres de 1431. Il fit choix de la ville de Caen comme d'un lieu surabondant, tranquille, orné de monastères et de religions, et peu distant de la mer. Il n'y établit d'abord que les facultés de Droit Canon et Civil ; mais Henri, devenu majeur, l'augmenta des facultés de Théologie et des Arts, par lettres données à Rouen le 15 février 1436 et renouvelées au manoir de

Kingston près Londres, le 19 mars 1437, et par ce renouvellement, il y ajouta la faculté de Médecine.

Après le recouvrement de la Normandie, le roi Charles VII créa de nouveau la même Université par ses lettres données à Ecouché, le 30 juillet 1450, et confirmées à Pommereuil-en-Forêt, le 30 octobre 1452. Il confirma aussi le bailli de Caen dans la charge de conservateur des privilèges royaux de l'Université en restreignant toutefois les droits accordés par les Anglais. Après cela, les trois états de la province se pourvurent auprès du Pape Eugène IV, et en obtinrent des bulles datées du 30 mai 1457 et du 19 mai 1459, par lesquelles ce Pontife, sans égard à l'autorité séculière, créa de nouveau l'Université avec les cinq facultés, lui accorda quantité de privilèges, et institua les évêques de Coutances et d'Avranches protecteurs et conservateurs, et l'évêque de Bayeux chancelier perpétuel.

Cependant cette Université, établie par les vœux de la province, et le concours de tant de puissances, n'a point eu de demeure propriétaire avant le don que lui fit Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, mère du roi Louis XII, des maisons qu'elle avait à Caen, où se tiennent à présent les Grandes-Écoles, et où se font les lectures et actes publics. Ce don est du mois de mars 1476. Les Grandes-Écoles sont très belles ; on en est redevable aux frais et aux soins de M. Michel de Saint-Martin, docteur en théologie.

On y a établi depuis quelques années une bibliothèque. Dès 1722, M. Crevel, alors recteur, avait proposé d'en former une ; mais l'Université, eu égard à ses charges, avait des revenus trop modiques pour fournir à l'entretien d'un bibliothécaire, sans lequel les livres ne pouvaient être conservés, ni la bibliothèque rendue publique. Le

collège du Cloûtier n'avait plus d'exercice ; on sollicita la réunion de ses revenus qui sont d'environ 300 livres. C'était sous le rectorat de M. de Than, professeur de philosophie au collège du Bois. Le Roi, après les informations nécessaires, accorda la demande de l'Université, et lui réunit, en faveur de sa bibliothèque, les revenus du collège du Cloûtier, par lettres patentes du mois d'avril 1731, registrées au Parlement de Rouen le 10 mai suivant.

Cette bibliothèque naissante a encore été enrichie de celle du célèbre Boschard, donnée par M. de Colleville ; de 2,000 livres par Antoine le Cavelier, imprimeur ; et encore de sommes considérables dont feu M. le cardinal de Fleury lui a fait présent. L'ouverture s'en fit le mardi 12 juin 1731. Le bibliothécaire a 200 livres de gages ; il est obligé de la tenir ouverte les mardi et vendredi de chaque semaine pour le public, et le jeudi pour les membres de l'Université en particulier. Elle n'ouvre point depuis la Saint-Jean jusqu'au mois d'octobre.

Avant l'érection de l'Université il y avait déjà des collèges à Caen pour l'instruction de la jeunesse ; mais ceux qui furent fondés depuis effacèrent et détruisirent ceux-là. Entre ceux qui subsistent aujourd'hui, on compte : les Grandes-Écoles, où l'on enseigne la théologie, le droit et la médecine ; le collège du Mont, ci-devant occupé par les P. P. Jésuites, où ils enseignent la philosophie, les mathémathiques et les humanités ; le collège des Arts et le collège du Bois pour la philosophie et les humanités. Je ne parle pas des maisons des Carmes, des Jacobins, des Croisiers et des Cordeliers qui, étant agrégés à l'Université, ont des collèges pour leurs religieux.

L'Académie des belles-lettres fut établie en 1652 et fut

fameuse, dès sa naissance, par le grand nombre de savants dont elle était composée ; mais comme elle avait besoin de l'autorité du Roi pour être solidement établie, son institution fut confirmée par lettres patentes que M. Foucault, conseiller d'État et intendant de Basse-Normandie, obtint de S. M. en 1705. Ces lettres portent que le Roi approuve les conférences de cette Académie pour exciter de plus en plus dans la ville de Caen cet amour des sciences qui l'a rendue si célèbre.

Les conférences se tenaient tous les lundis chez M. le président de Croisilles, qui en était directeur ; depuis, dans une salle de l'Évêché, où M. de Luynes, évêque de Bayeux, depuis cardinal archevêque de Sens, son protecteur, les reçut. Enfin, MM. les académiciens s'assemblent aujourd'hui tous les jeudis de chaque semaine depuis la Saint-Martin jusqu'à la fin du mois de juillet, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. Leurs séances sont publiques les premiers jeudis de chaque mois. Cette Académie est composée de 30 personnes tirées de tous les ordres de la ville, et de 6 surnuméraires choisis dans les communautés ecclésiastiques et régulières.

La Généralité de Caen est la seconde des trois qui sont en Normandie ; les deux autres sont : Rouen et Alençon. Neuf élections en dépendent : Caen, Bayeux, Vire, Avranches, Mortain, Coutances, Saint-Lô, Carentan et Valognes. Elle comprend dans son district presque toute la Basse-Normandie, c'est-à-dire les diocèses de Bayeux, Coutances et Avranches. Ses bornes au nord et à l'occident sont : la mer océane ou la Manche, à l'orient la rivière de Dive et la généralité d'Alençon, et au midi une partie de la même généralité et le Maine. Il y a aussi une petite portion de la Bretagne, vers l'occident, qui doit entrer

dans ses bornes. Sa longueur, depuis Dive jusqu'au Mont Saint-Michel est d'environ 40 lieues, et sa largeur de 15 lieues, non compris le cap de Cotentin.

Suivant le Code-Michaut, publié en 1629, le chancelier fut chargé d'envoyer par chacun an, dans les provinces, des maîtres des requêtes pour y faire à peu près les fonctions dont autrefois étaient chargés les commissaires de nos Rois appelés *missi dominici;* en sorte que les maîtres des requêtes semblent, par cet édit, être les seuls destinés à remplir les places d'intendant. C'est la remarque du savant président Gaynant.

Etienne d'Aligre, maître des requêtes, intendant de Caen, fit, en 1634, la recherche des nobles de la généralité. Il fut fait chancelier de France l'année suivante.

Charles Le Roy de la Poterie, maître des requêtes, intendant de Caen, fut départi commissaire pour l'exécution d'une déclaration du Roi, et d'un arrêt du Conseil des derniers jours de février et de mars 1640, concernant le recouvrement des droits des francs-fiefs, lettres du Roi, données à Paris le 9 mai 1642, adressées au sieur de la Poterie, conseiller du Conseil d'État, intendant de Caen, pour procéder contre les auteurs de plusieurs aliénations et usurpations faites des biens de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, en faveur de son abbé, le cardinal de Lyon. Il exerçait encore en 1644.

Guy Chamillart, conseiller du Roi en ses conseils, commissaire départi pour l'exécution des ordres de S. M. dans la province de Normandie, généralité de Caen, ensemble pour la reformation des eaux et forêts de ladite généralité. Il fit ès années 1666 et 1667 la recherche des usurpateurs de la noblesse du bailliage de Caen, dans laquelle il a mis des notes qui ne sont pas honorables à

plusieurs familles. Il acquit par décret la terre de Magny, proche Bayeux, laquelle fut vendue depuis à M. Foucault. Il demeurait assez souvent à Bayeux, et il mourut à Caen au mois de septembre 1675. De sa femme Catherine Compaing, il laissa Michel Chamillart, chevalier des ordres du Roi, marquis de Cany, seigneur de Courcelles, né à Bayeux le 6 janvier 1652, conseiller au Parlement en 1676, intendant à Rouen en 1689, ministre d'État en 1700, grand trésorier des ordres du Roi en 1706, retiré du ministère en 1708 avec une pension de 60,000 livres du Roi, mort à Paris le 14 avril 1721. Il fut père de Michel, IIe du nom, marquis de Cany, qui, de sa femme, Marie-Françoise de Rochechouart de Mortemart, a laissé des enfants, entre autres Louis, prêtre, docteur de Sorbonne, vicaire général du diocèse de Bayeux.

Philippe Dreux, chevalier, seigneur du Plessis et de Vaugandry, conseiller du Roi, maître des requêtes, intendant de Caen, suivant une ordonnance de lui du 26 octobre 1676.

François Basin, chevalier, seigneur de Bandeville, Saint-Cyr, Morsan, intendant de Caen, suivant une ordonnance de lui du 12 décembre 1676, et selon un arrêt du Conseil de 168...

Claude Meliand, chevalier, conseiller du Roi, maître des requêtes, intendant de Caen en 1677, cité dans un arrêt du Conseil de 1680.

Antoine de Barillon de Morangis, seigneur de Montigny, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, intendant à Metz, à Alençon, à Caen et à Orléans, mourut le 18 mai 1686. Il avait épousé Catherine-Marie de Boucherat, fille d'Antoine, chancelier de France, décédée le 15 mars 1733, âgée de plus de 80 ans.

Jacques-Armand de Gourgues, marquis de Vayres, lieutenant-général de Bordeaux, maître des requêtes en 1679, intendant de Limoges en 1684, et de Caen en 1686. Il était petit-fils de Marie-Antoine de Gourgues, premier président au Parlement de Bordeaux, et de Marie Seguier, sœur de Pierre, chancelier de France, et fils de Jean, marquis de Vayres, président à mortier à Bordeaux. De son épouse Marie-Elisabeth Le Clerc de Cottier, fille unique de Louis, marquis d'Aunay, décédée le 11 mars 1709. Il laissa deux fils conseillers au Parlement.

Nicolas-Joseph Foucault, fils de M. Foucault, secrétaire du Conseil d'Etat, et de Marie Métezeau, fille du célèbre Métezeau, intendant des bâtiments du Roi, qui imagina et fit exécuter la fameuse digue de la Rochelle, naquit à Paris le 8 janvier 1643; né avec un esprit vif et brillant que l'on cultiva avec soin, il parut au barreau avec tant d'éclat que, par son éloquence, il mérita d'être mis en parallèle avec les plus célèbres avocats de ce temps-là. Un mérite si éclatant l'éleva successivement aux charges de procureur général aux requêtes de l'hôtel, d'avocat général au grand Conseil, de maître des requêtes, et enfin de chef du Conseil de S. A. R. Madame. Pendant qu'il n'était encore que procureur général aux requêtes de l'hôtel, le roi lui donna la commission extraordinaire de procureur général de la commission établie pour la recherche de la noblesse. Etant maître des requêtes, il eut celle de Pau et celle de Caen, et dans toutes les trois il laissa d'éclatantes marques de son zèle, de sa prudence et de sa fermeté. Ce fut lui qui, en 1704, fit la découverte de l'ancienne ville des Viducassiens, à deux lieues de Caen, et qui en envoya à l'Académie une relation exacte et savante, avec quantité d'inscriptions, et le dessin d'un

gymnase complet (1). Cet homme célèbre fut récompensé par une place de conseiller d'Etat qui le rappela à Paris. Il se fit un plaisir de son assiduité à l'Académie, où il avait été reçu honoraire dès 1701, lors du renouvellement de cette Compagnie. Il mourut le 7 février 1721, âgé de plus de 80 ans.

Pierre Arnault de la Briffe, marquis de Ferrières, maître des requêtes, fut intendant de Caen en 1706, et passa depuis à l'intendance de Dijon.

Nicolas Foucault, fils du précédent, maître des requêtes, marquis de Magny, a été intendant de Caen trois ou quatre ans. Il fut révoqué, ensuite obligé de sortir de France, pour avoir entré dans le complot formé contre M. le Régent. Il passa en Espagne, où il est devenu chancelier de la Toison d'Or, et lieutenant général des armées de S. M. Il vit encore.

Guinet, maître des requêtes, intendant de Caen.

François Richer, chevalier, seigneur d'Aube, conseiller du Roi en ses conseils, fut reçu conseiller au Parlement de Rouen en 1710; maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, et intendant de la généralité de Caen en 1725, d'où il passa à Soissons en 1727. Il mourut en 1752. M. d'Aube était haut, dur, colère, contredisant, pédant; bonhomme néanmoins, officieux même et généreux (2). Il était neveu à la mode de Bretagne du célèbre M. de Fontenelle, lequel disait de lui que s'il était difficile à commercer il était facile à vivre. Cet intendant est auteur du livre intitulé (3) : *Essai sur les principes du droit et de la morale*, à Paris, 1743, in-4°.

(1) *Hist. litt. du règne de Louis XIV*, t. I, p. 3918.
(2) *Journal de Verdun*, 1727, t. I, p. 228.
(3) *Mémoires de Fran.*, mars 1758, p. 36 et 40.

Félix Aubery de Vastan, fils de Jean Aubery, marquis de Vastan, conseiller au grand Conseil, et de Madeleine-Louise de Bailleul, fut intendant de Hainaut, depuis de Caen en 1727, et ensuite prévôt des marchands de Paris en 1738. Il épousa : 1° N. Fontaine, dont une fille unique; 2° N. Foucault, morte à Caen en 1732 (1).

François-Dominique Barberie de Saint-Contest, maître des requêtes, fut intendant de Caen deux ou trois mois, d'où il passa à l'intendance du duché de Bourgogne (2). Son épouse, Jeanne Monique des Vieux, mourut à Paris le 1er mars 1746, âgée de 28 ans. Il était fils de Dominique Barberie de Saint-Contest, conseiller d'Etat ordinaire, décédé le 22 juin 1730, âgé de 62 ans (3). Il avait été ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Roi au Congrès de Bade et de Cambrai. Il était petit-fils de Michel Barberie de Saint-Contest, reçu conseiller au Parlement de Rouen en 1657, depuis maître des requêtes (4). Il était arrière-petit-fils de Tobie Barberie, acquéreur de la terre de Saint-Contest, trésorier des guerres, et annobli en 1635.

Louis Arnaud de la Briffe de Ferrières, fils du précédent, maître des requêtes, intendant de la généralité de Caen, mourut à Caen, le 28 juillet 1752, âgé de 47 ans, et fut enterré dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Jean. Sa mort, dit un mémoire, a affligé toute la généralité. On louait ses mœurs, le désintéressement, l'impartialité et l'application de ce magistrat.

François-Jean Orceau, chevalier, baron de Fontette,

(1) *Hist. des grands offic.*, t. I, p. 809-810.
(2) *Journal de Verdun*, 1746, p. 309.
(3) *Mém. de Fran.*, juin 1730, t. I, p. 1256.
(4) *Hist. de la ville de Rouen*, t. II, p. 212.

châtelain de Tilly, seigneur d'Essoyer, Verpillières et du grand et petit Noé, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, vice-protecteur de l'Académie des belles-lettres de Caen, a succédé au précédent dans la généralité de Caen. Il épousa à Paris, le 4 février 1763, dame de Lignières, veuve de M. de Saint-Sauveur de la Ménardière de Caen, et reçut la bénédiction nuptiale de M. de Rochechouart, évêque de Bayeux.

Le 21 octobre 1775, M. *Esmengart*, intendant de Caen, vint à Caen pour la première fois.

Le Bailliage de Caen tient le cinquième rang parmi les sept qui sont en Normandie. Il a la même antiquité que les autres grands bailliages de France. Le temps de la création des baillis est assez incertain. Quelques-uns la rapportent à Hugues Capet, vers la fin du x^e^ siècle, mais il est certain qu'ils ne sont pas plus anciens en Normandie que du temps de Philippe-Auguste, qui réunit ce duché à la couronne en 1204. L'histoire fondée sur les anciens titres a conservé les noms des baillis de Caen depuis le commencement du XIII^e^ siècle. Ces chefs étaient originairement des officiers militaires, conduisant les nobles à la guerre. Ils terminaient leurs différends par exclusion des roturiers, et jugeaient leurs procès. Ils étaient aux gages des villes de leurs sièges. La charge de bailli de Caen, comme celle des autres villes, est tellement réduite aujourd'hui qu'on ne lui a laissé d'autres fonctions que celle de commander l'arrière-ban, et de laisser intituler les actes publics de son nom. Le bailliage de Caen est composé d'un bailli d'épée, qui est toujours gouverneur de la ville et citadelle, d'un lieutenant-général, et des autres officiers du présidial. La juridiction du bail-

liage s'étend sur quatre anciennes vicomtés : de Caen, de Bayeux, de Falaise et de Vire, dont quelques-unes ont été démembrées.

La Vicomté de Caen est plus ancienne que le bailliage. Les vicomtes succédèrent aux comtes dans la connaissance des affaires tant civiles que criminelles. Par l'établissement des baillis, les vicomtes ne connurent plus que des procès des roturiers. La charge de vicomte de Caen, ainsi que celle des vicomtes d'Evrécy et de Saint-Silvin, furent réunies, par lettres patentes du Roi de l'année 1741, au bailliage de cette ville.

Le Présidial de Caen fut établi au mois de septembre 1552, un an après que les présidiaux eurent été érigés en France par Henri II. On lui attribua 3 lieutenants : général, criminel et particulier; des gens du Roi, au nombre de 2; 10 conseillers. Le nombre en fut depuis augmenté par divers édits ; les charges de Président vinrent ensuite. Ils furent incontinent supprimés, et ont été depuis rétablis. Le présidial de Cotentin, séant à Saint-Lô, fut réuni au présidial de Caen, par un édit donné à Caen au mois d'août 1563. Il a été depuis uni à Coutances en 1580. Cette Cour juge en dernier ressort jusqu'à la concurrence de 250 livres. Le Roi a accordé aux juges en chef, conseillers et gens du Roi, l'honneur de porter la robe rouge.

Le Bureau des Trésoriers de France a succédé, à Caen comme dans les autres provinces du royaume, à la juridiction du Trésorier et du général des finances. Avant le règne de François Ier il n'y avait que 4 trésoriers, et autant de généraux, pour toutes les finances, mais ce prince

les mit au nombre de 34 : 2 en chacun des 17 bureaux qu'il établit. Celui de Caen est aujourd'hui composé d'un président et de 19 trésoriers, avec un procureur du Roi et ses substituts. Le bureau d'Alençon est un démembrement de celui de Caen.

L'Election de Caen est une des 9 qui composent la généralité dudit lieu. Ces juridictions furent créées en 1597 par Henri IV. Il ne paraît point qu'il y eut de président en titre d'office en cette juridiction avant l'année 1597. Le premier fut Jean Le Paulmier, sieur de Saint-Louët. Son district a la même étendue qu'avait la vicomté avant son extinction. Il est borné à l'est par la rivière de Dive, à l'ouest par celle de Seulles.

Son climat est assez tempéré, malgré le voisinage de la mer, qui amène des brouillards, des vents et des pluies. Le terrain en est plat, propre aux labourages, et rapporte de très bon blé et autres grains. Il y a quelques cantons d'herbages et de prairies, et partout beaucoup de plants en pommiers et poiriers, d'ailleurs très peu de bois. Il comprend la seule ville de Caen et sept gros bourgs, où il y a foire et marché : Troarn, Argences, Aunay, Evrecy, Villers, Cheux et Creully.

Le Consulat commença à être exercé à Caen le mercredi 17 février 1712. C'est une juridiction établie pour terminer les différends qui s'élèvent entre les marchands par rapport au commerce. Le commerce de Caen consiste principalement aux beaux draps que l'on y fabrique, aux serges, aux toiles et aux cuirs que l'on y transporte en divers pays.

Les foires que l'on y tient contribuent beaucoup à ce grand et utile négoce. Il y en a six : celle des Innocents

devant l'abbaye de Saint-Etienne, celle de Saint-Simon et Saint-Jude à la Maladrerie, celle de Saint-Michel au Bourg-l'Abbé, celle de la Trinité devant l'Abbaye-aux-Dames, celle du premier lundi de Carême, et celle de Quasimodo; cette dernière, qu'on appelle communément la Foire Franche, est la plus renommée de toutes, et dure 15 jours. Henri IV l'érigea pour gratifier les habitants, et laisser à la postérité un monument perpétuel de leur obéissance, de leurs services et de leur fidélité. Les lettres qui en furent expédiées portent date du mois de mai 1594, et contiennent : 1° la concession en faveur des habitants; 2° la franchise qui est accordée à toutes personnes sans distinction, tant régnicoles qu'étrangers; 3° une exception pour les deniers d'octroi, que S. M. entend être levés et perçus en entier et sans diminution sur les marchandises qui seront descendues en la ville de Caen; 4° enfin, la juridiction de cette foire, qui est attribuée au bailli, maire, ses lieutenants et échevins. Cette foire fut tenue d'abord au mois de juillet; mais, pour diverses raisons, elle fut mise à la semaine d'après Quasimodo en 1599, et enfin reculée encore de 8 jours, et fixée au lundi d'après la huitaine de Quasimodo. Elle dure 8 jours entiers, et, en outre, les marchands forains ont 3 jours avant l'ouverture pour faire entrer leurs marchandises, et 3 après pour les faire sortir.

Il y a à Caen, pour les affaires de la ville, une juridiction composée d'un maire, de 6 échevins gouverneurs jurés dont les 2 premiers sont gentilshommes, d'un procureur-syndic, d'un greffier et d'un sergent. A cette juridiction préside le maire ou son lieutenant, et à son absence, l'ancien des échevins. Le maire ou son lieutenant, les 6 gouverneurs échevins et le syndic ont seuls

le droit, à l'exclusion des gens du Roi du bailliage, de recevoir les comptes des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, de gouverner le patrimoine de la ville, de nommer aux offices dépendant de la ville, et aux places vacantes parmi les religieuses de l'Hôtel-Dieu. La juridiction de l'octroi leur est pareillement attribuée, à l'exclusion des gens du Roi. Les officiers de ville sont nommés de trois ans en trois ans par les bourgeois. Nos rois ont quelquefois dérogé à ce privilège.

Les habitants de Caen vantent avec raison leur fidélité envers nos rois. Charles VII, après avoir repris cette ville sur les Anglais en 1450, et par reconnaissance du zèle qu'elle avait témoigné pour son service, changea ses armes qui étaient : de gueules au château donjonné d'or, et lui fit prendre : coupé d'azur et de gueules, aux trois fleurs de lis d'or, deux en chef et une en pointe. Ils obtinrent, en 1484, de Charles VIII son abonnement pour la levée de la taille par tarif, et ce, par le crédit d'Alain Golon, grand écuyer de France et bailli de Caen, privilège qui s'accordait rarement dans ce siècle.

Mais ce qui relève davantage la réputation de Caen, c'est le caractère d'esprit et de politesse qui règne parmi ses habitants. On a remarqué qu'ils sont naturellement industrieux et studieux. Il en est sorti en effet dans ces siècles passés plusieurs personnages célèbres par leur érudition et leurs ouvrages qui ont fait honneur à la France, et aujourd'hui on en pourrait encore trouver qui ne dégénèrent point des premiers.

L'Abbaye de Saint-Etienne de Caen est située dans le faubourg qui, à cause d'elle, est appelé le Faubourg-l'Abbé (1). Le duc Guillaume, surnommé depuis : *le*

(1) Il y a plusieurs offices à titre dans cette abbaye.

Conquérant, avait épousé Mathilde de Flandres sans dispense, quoique sa cousine dans un degré prohibé. Le pape Nicolas II, auquel ils eurent recours, réhabilita leur mariage aux conditions qu'ils fonderaient deux abbayes. Ce prince et son épouse choisirent Caen, et y bâtirent chacun une abbaye de l'ordre de saint Benoît, et pour les deux sexes. Celle de Saint-Étienne fut achevée de bâtir en 1064, dédiée en 1077, ou même 1080, et dotée en 1082.

L'église a l'air d'une cathédrale, ayant 17 piliers de chaque côté, à doubles voûtes, et 16 chapelles autour du chœur. Le portail est tout uni, mais il est orné de 2 grosses tours qui portent chacune une pyramide de pierre fort haute. Il y avait une autre pyramide au milieu de la croisée, laquelle fut détruite avec les bâtiments claustraux par les Protestants, qui n'épargnèrent que le palais du Duc. Cette église a été décorée depuis plusieurs années d'un magnifique orgue, de belles balustrades autour du chœur, d'ornements et d'argenterie qui méritent d'être vus.

Le fondateur de cette abbaye avait pour elle une singulière affection. Il y fit bâtir pour lui un palais, et y demeurait assez souvent (1). Se voyant prêt de mourir, il lui fit présent de la couronne qu'il portait à la messe dans les grandes fêtes, avec son sceptre et sa verge de justice; d'un calice fait d'une pierre précieuse, de ses chandeliers d'or, et autres ornements (2). Mais le roi Guillaume, son fils et son successeur, par le conseil de ses grands, retira les ornements de la royauté, et donna par échange à cette abbaye plusieurs terres et maisons

(1) *Neust. Pia*, p. 638-639.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 52.

situées en Angleterre, suivant l'acte fait en 1088. Il y choisit aussi sa sépulture, et avant les ravages des Calvinistes en 1562, on y voyait son tombeau de marbre noir, et décoré de plusieurs vers en son honneur. Non contents de briser ce tombeau, ils déterrèrent encore les ossements de ce prince, dans l'espérance d'y trouver des richesses qu'ils n'y trouvèrent pas. On montre encore son portrait au naturel, peint sur du bois dans une des salles de la maison. Ce tombeau fut rétabli en 1642 par Dom Jean Bailhache et Dom Mathieu de la Dangie, religieux de cette maison. Il a été encore ôté de là il y a près de 20 ans, pour dégager le chœur où il était placé. En vertu d'une permission de la Cour, le seul os tibia qui restait de ce prince, fut levé et placé dans le *Sancta Sanctorum*, sous une grande pierre de marbre noir, sur laquelle fut gravée en lettres d'or son ancienne épitaphe.

On y conservait, avant les ravages des Protestants, des reliques de saint Etienne et de bien d'autres saints. On ne sera peut-être pas fâché de lire comment ces reliques étaient venues à Caen. Voici comment un religieux de cette abbaye rapporte le fait : Lorsque le duc Guillaume bâtissait cette abbaye, il fit faire la recherche du corps de saint Etienne, sous l'invocation duquel il voulait la dédier. Il envoya à cet effet dans la Palestine, des religieux qui achetèrent ces reliques à grand prix. En revenant en France, ils rencontrèrent des troupes d'Arabes qui voulaient les leur ravir; mais les religieux s'étant mis en prière, et ayant prononcé le verset 17 du XV^e^ chapitre de l'Exode, les Infidèles demeurèrent immobiles, et les religieux passèrent librement. Arrivés à Caen, ils voulurent prouver l'authenticité de la relique qu'ils portaient par l'épreuve du feu. Ils en firent donc allumer un sur le pont de l'abbaye, ils y passèrent au milieu des flammes,

revêtus de leurs ornements sacerdotaux, sans aucune lésion, le feu ayant paru évidemment s'écarter, et se séparer des deux côtés du pont en forme de hayes pour ne les point blesser. On institua en mémoire une fête de la translation de ces reliques au huitième d'octobre.

Dans les calamités publiques, on s'adressait au chapitre des religieux pour obtenir la descente de la *fierte*, qu'on portait processionnellement dans la ville. Ces reliques consistaient en une partie du bras de saint Etienne, une ampoule du sang qui avait coulé de son crâne, grand nombre de ses cheveux, une des pierres dont il avait été lapidé ; et, ce qui est fort admirable, disent les chartres de l'abbaye, c'est que tout cela était blanc : *capiti albi... lapis albus... vas album... magnam faciunt admirationem.* Elles furent dérobées et pillées par les Protestants. Mathieu de la Dangie, auteur de ce récit, remarque qu'en cela les Calvinistes firent grand tort à l'Abbaye ; car, au moyen de ces reliques, ajoute-t-il, les religieux de l'Abbaye de Caen y dotaient, avec grande aisance, plusieurs offices claustraux, augmentaient le revenu de leur sacré patrimoine, y ajoutaient nombre indicible de rares édifices et augmentations, tant dans l'enclos et pourpris d'icelle abbaye, qu'au sujet des seigneuries et dépendances.

Avant les ravages des Protestants, on voyait dans la chapelle de Notre-Dame, derrière le chœur, un somptueux tombeau de marbre noir et blanc, enrichi d'histoires et figures en relief, et érigé en faveur de Charles de Martigny, évêque de Castres et abbé de Caen, par Pierre de Martigny, son neveu, évêque de Bayeux, et son successeur dans cette abbaye. Son épitaphe était ainsi conçue :

In obitum Reverendi in Christo patris Caroli episcopi Castrensis, abbatis Cadomensis.

Hospes, siste gradum, et morare quæso; tantisper tibi lecta dum tabella paucos continet absoluta versus. Præsul Carolus hoc jacet sepulchro, is qui consilio potens, potens que cultæ viribus et lepore linguæ, præstans ingenioque singulari, fido pectore, liberali dextra, raræ dotibus omnibusque mentis. Dùm vixit sibi gratiam acamorem trium conciliavit usque Regum. Gratus obsequiis, fidelitate, rerum cognitione publicarum, mentis dexteritate providentis, atque hoc nomine regii perennem Legati subit honorem, onus que : profectus varias subinde ad oras versatus varias, et inter urbes gratus interea omnibusque carus. Quis eum vivere et esse contigisset tum quos non tulit impiger labores dum servat patriam pius salutem, quos non sustinuit subire sumptus dùm regale decus suumque servat; hunc vivum attoniti audiere sæpe summi pontifices, duces que summi. Hunc sæpe et Veneti patres loquentem mirati obstu puere. Eumdem que Hibernus, Germanus simul, et Britannus una dicentem taciti, auribus que victis exstupuere, et hoc de repente, in vocem et verba diserta colloquentis.

Hanc tandem Venio ingruente ad ædem defectus nimio labore adivit, vitæ reliquias ubi peregit : opes interea suas benignus quantas magne habet erogans amicis, pupillis, viduisque, cœteris que multis, id genus indigis beatæ si quæ præmia sempiterna vitæ mereri queat : id solum agentem curantemque animæ suæ salutem spretis omnibus hinc et indè mundi hujus deliciis, tamen severa raptum condidit Atropos sub urna hac. Hoc te scire volebam. Abi, viâtor.

Charles de Martigny était représenté à son naturel au tombeau. *Obiit anno Domini millesimo quinquentesimo duodecimo septimo jdus Julii. Pater noster. Ave Maria.*

Il avait été évêque d'Eaulne (Eaulne ou Elne, était un évêché situé dans le Roussillon, réuni après le Concile de Trente à l'archevêché de Terragone), et en cette qualité, il présida, avec Me Christophe de Carmont, à l'Echiquier de Normandie tenu à Rouen au terme de Saint-Michel 1484. Il se trouva aussi à celui de 1497. Etant venu de-

(1) *Hist. Harc.*, t. III, p. 8.

meurer dans son abbaye de Caen, il y fit bâtir, en 1507, le corps de logis et la galerie dorée qui donnait sur le jardin et la prairie. Il fit fondre une grosse cloche appelée le Gros-Charles, que M. de Bras assure avoir été plus grosse que celle de Georges d'Amboise de Rouen. Elle fut cassée en 1562 par les Protestants.

Cet évêque-abbé eut pour successeur de ses deux dignités, Pierre de Martigny, religieux bénédictin, son neveu, lequel devint aussi évêque de Bayeux, et en prit possession, par procureur, le 27 mai 1531. Il nomma, pour son vicaire général, Charles Cailleteau, prêtre, chanoine de Bayeux, dont les lettres furent lues et vérifiées à l'officialité, le 9 juin suivant. Ce prélat, étant en son abbaye, expédia le 11 août de la même année deux collations pour la chapelle de Saint-Vigor-de-Justice (1), et pour la cure du château de Bayeux. Il fut pris de mal peu de jours après, et en mourut lorsqu'il se disposait à prendre possesion en personne de son évêché. *Anno D^ni 1531, die 13 mensis 7^bris, hora ferme undecimâ de mane in abbatia S^ti Stephani de Cadomo, idem R^issimus in X^to pater et D. D. Petrus de Martigny E^pus B^ajo. diem suum clausit extremum; pro patris cujus obitu sedes E^palis vacavit, et auctoritate dominorum de Capitulo ecclesiæ Bajocensis fuerunt instituti officiarii ad exercitium vicariatus et secretariatus in Capitulo die 14, prædicti mensis hora fere nona de mane.*

Son corps fut inhumé dans son abbaye, son cœur fut apporté à Bayeux, et enterré dans la chapelle Notre-Dame-derrière-le-Chœur. En ouvrant une fosse dans cette chapelle pour M. le duc de Mortemart, le 17 janvier 1757, on retrouva ce cœur enfermé dans une boîte de

(1) Regist. de l'évêché, 1531.

plomb, laquelle ne portait ni armes ni inscription. On la remit au pied du cercueil de ce duc. C'est ce prélat qui avait fait ouvrir la sépulture de Guillaume le Conquérant dans son abbaye.

L'abbaye de Saint-Etienne est exempte de la juridiction épiscopale, et en a une particulière sur 12 paroisses qui lui appartiennent. Ses religieux venaient anciennement tous les ans en procession en l'église cathédrale de Bayeux pendant les fêtes de la Pentecôte (1). C'était une espèce de vassalité que les communautés devaient à l'église matrice. Ils embrassèrent la réforme de Saint-Maur en 1663. Les bâtiments qu'ils y ont fait élever sont magnifiques.

L'abbé de Caen avait séance à l'Echiquier de Normandie, et avant que l'abbaye eut été mise en commende, il avait droit d'officier pontificalement dans son église, par la concession que le S. P. en avait fait à l'abbé Robert de Chambray.

Il est sorti de cette communauté plusieurs religieux distingués par leur mérite, et élevés aux premières dignités de l'Eglise.

Ses armes sont de gueules à deux léopards d'or.

L'abbaye présente à un grand nombre de bénéfices, tant cures que chapelles. Les chapelles à titre de cette abbaye sont : Notre-Dame de Halbout, qui a 4 titulaires à la pleine collation de l'abbé; Saint-Martin de Cheux, qui en a pareillement 4 à la collation du même, et les chapelles de Castres, ainsi appelées pour avoir été fondées par Charles de Martigny, évêque de Castres, dont j'ai parlé ci-devant; lesquelles sont au nombre de 8, à la présentation du prieur, et possédées par les religieux.

(1) Manuscrit de Pottier.

L'abbaye de Sainte-Trinité, dite communément l'Abbaye-aux-Dames, est située dans le faubourg Saint-Gilles, au nord de Caen. Elle fût bâtie et dotée la même année que celle de Saint-Etienne, par Mathilde, femme du duc Guillaume, et pour la même intention. Son église est grande et bien décorée. On y voit le tombeau de la fondatrice, morte en 1083. Il avait été démoli en 1562 par les Protestants. Mme de Froullay, la première abbesse de ce nom, le fit rebâtir, ainsi qu'une magnifique maison pour y loger sa communauté, qui est nombreuse. L'église avait deux pyramides élevées au-dessus de son portail comme la grande abbaye. Elles furent abattues en 1369 par Charles, roi de Navarre, dans la pensée qu'on pourrait s'en servir pour observer la marche de ses troupes.

L'abbesse s'appelle : *Madame de Caen,* non pour aucune raison particulière, mais parce que c'est un usage fréquent de donner aux abbesses le nom des lieux où elles sont établies. Il est à remarquer que d'anciennes chartres nomment l'abbesse et les religieuses de ce monastère : l'Obitière, et les obitières de Sainte-Trinité de Caen.

Cette abbaye embrassa, au commencement du dernier siècle, une réforme et une observance plus étroite. Elle manquait depuis longtemps de constitutions en bonne forme, et ne suivait que d'anciennes pratiques mal digérées. Mme de Budos qui en était abbesse, engagea l'évêque d'Agde, son frère, à rédiger celles qui s'y observent à présent; elles furent approuvées en 1626 par M. d'Angennes, et en 1695 par M. de Nesmond, dans une visite qu'il fit en cette maison au mois de décembre.

Laurence de Budos, d'une maison illustre, avait été nommée par Henri IV en 1598 à cette abbaye. Le P. Jean Eudes, prêtre de l'Oratoire, depuis instituteur de la congrégation des Eudistes, lui dédia le livre intitulé : *La*

vie et le Royaume de Jésus dans les âmes chrétiennes, lequel parut à Caen, en 1637, en 1 vol. in-12. Elle mourut en 1650, le 23 juin.

L'abbesse qui lui succéda fut Marie-Eléonore de Rohan, dont le mérite fut encore plus distingué que la naissance. Cette dame illustre, fille de Hercule, duc de Montbazon, grand veneur de France, et de Marie d'Avaugour de Bretagne, reçut la bénédiction le 11 décembre 1650. Elle passa depuis au prieuré de Notre-Dame de Consolation, rue Cherche-Midi, à Paris, qu'elle établit, et auquel elle donna des constitutions dressées par elle-même. Ce fut le 10 octobre 1664 que Monseigneur lui donna permission, et à 3 religieuses qui l'accompagnèrent, de sortir de l'Abbaye de Caen. On a d'elle une paraphrase sur tous les ouvrages de Salomon, qui passe pour un des meilleurs commentaires qui aient été faits sur cette matière. Elle mourut le 8 d'avril 1682, en sa 53e année. Sœur Françoise de Longaunay, première prieure de Cherche-Midi, lui dressa dans son monastère l'épitaphe suivante :

Ici repose très illustre et très vertueuse princesse Marie-Eléonore de Rohan.

Premièrement abbesse de Caen, puis de Malnoüe, seconde fondatrice de ce prieuré qu'elle redonna à Dieu, et où elle voulut finir ses jours, plus révérée par ses grandes qualités, que par sa haute naissance.

Le sang des Rois trouva en elle une âme royale.

En sa personne, en son esprit, en toutes ses actions éclata tout ce qui peut rendre la piété et la vertu plus aimables. Sa profession fut son choix, et non pas celui de ses parents. Elle leur fit violence pour ravir le royaume des cieux. Capable de gouverner des Etats autant que de grandes communautés, elle se réduisit volontairement à une petite pour y servir, avec le droit d'y commander.

Douce aux autres, sévère à elle-même, ce ne fut qu'humanité au dehors, qu'austérité au dedans. Elle joignit à la modestie de son

sexe le sçavoir du nôtre : au siècle de Louis le Grand, rien ne fut ni plus poli, ni plus élevé que ses écrits : Salomon y vit, y parle, y règne encore, et Salomon en toute sa gloire.

Les constitutions qu'elle fit pour ce monastère serviront de modèle pour tous les autres. Comme si elle n'eut vécu que pour sa sainte postérité, le même jour qu'elle acheva son travail, elle tomba dans une maladie courte et mortelle, et y succomba le 8e d'avril 1681, en la 53e année de son âge.

Jusqu'en ses derniers moments et dans la mort même, bonne, tendre, vive et ardente pour tout ce qu'elle aimait, et surtout pour son Dieu.

Tant que cette maison aura des vierges, épouses d'un seul époux, tant que le monde aura des chrétiens, et l'Eglise des fidèles, sa mémoire y sera en bénédiction.

Ceux qui l'ont vue n'y pensent point sans douleur, et n'en parlent point sans larmes.

Qui que vous soyez, priez pour elle, encore qu'il soit plus vraisemblable que c'est maintenant à elle de prier pour nous, et ne vous contentez pas de la regretter ou de l'admirer, mais tâchez de l'imiter et de la suivre.

Sœur Françoise de Longaunay, première prieure de cette maison, sa plus chère fille, l'autre moitié d'elle-même, dans l'espérance de rejoindre bientôt, lui fit élever ce tombeau.

Le moindre et le plus affligé de ses serviteurs eut l'honneur et le déplaisir de lui faire cette épitaphe, où il supprima, contre la coutume, beaucoup de justes louanges, et n'ajouta rien à la vérité.

Les religieuses de l'abbaye de Sainte-Trinité portaient des robes blanches, et des surplis de toile fine et bien empesée; mais depuis leur réforme, et même quelque temps auparavant, elles ont pris l'habit de chanoinesses.

Cette abbaye, comme celle de Saint-Etienne, a sa sénéchaussée et son siège de moyenne justice, dont le ressort s'étend sur les vassaux de ses seigneuries. Elle est exempte de la juridiction épiscopale, et a une officialité avec juridiction particulière, qui s'étend sur 4 paroisses,

dont l'abbesse est dame et baronne. Ces paroisses sont : Ouistreham, Colleville, Saint-Aubin-d'Arquenay et Bénouville.

Il y a, dans l'enclos de l'abbaye, 4 chapelles qui sont à la nomination de l'abbesse : Saint-Martin-de-la-Tour, Sainte-Trinité, Saint-Laurent, et Sainte-Marie-Madeleine, et une cinquième, Notre-Dame-du-Pardon, à sa pleine collation.

La Collégiale du Saint-Sépulchre fut fondée, l'an 1219, par Guillaume Acarin, orignaire de la paroisse de Grainville. Cet homme était fort riche. Dans son voyage de la Terre-Sainte, il fit vœu de bâtir à Caen une église semblable à celle du Sépulchre de Jérusalem. A son retour il s'acquitta de son vœu, et fit bâtir cette belle église que le duc de Bouillon fit abattre en 1562, sous prétexte qu'elle pouvait incommoder, en cas de siége, le château sur lequel elle commandait.

Acarin fonda aussi la manse capitulaire et le revenu du Doyenné. La ferveur était grande alors ; d'autres, à son exemple, contribuèrent au succès d'une si pieuse fondation, et Robert des Ablèges, évêque de Bayeux, l'appuya de son autorité, suivant sa chartre du 3 juin 1230. Elle avait déjà été confirmée en 1223 par Thibaud, archevêque de Rouen, et par le pape Honoré III en 1226 ; enfin, le droit d'amortissement en fut payé par le Chapitre à Philippe-le-Hardi en 1278, et à Philippe-le-Bel en 1295.

Les chanoines avaient commencé leur office dans la chapelle de Sainte-Anne, située proche cette église, en attendant qu'elle fut bâtie. Ils furent contraints, lors de la destruction, d'y repasser, et ils y sont demeurés. Cette chapelle est régulièrement bâtie ; elle est fort ornée en

dedans et très propre. L'autel, en forme de tombeau, est de marbre; le chœur est environné d'une belle menuiserie; la sacristie est magnifique; on l'a augmentée depuis peu de deux petites chapelles, et d'une tour assez élevée.

On voit dans la nef un tableau qui représente le plan élevé de l'ancienne église. Il fut fait, peu de jours avant sa destruction, par les soins de M. de Bras, comme il le marque lui-même dans ses *Antiquités de la ville de Caen*.

Le chapitre est composé d'un doyen et de 10 canonicats, dont il y en a un affecté au doyenné. Ces canonicats sont: La Mare, Anzerey, Anisy, l'Escrivain, Bourguébu, le Perrier, Moult, Quatre-Puits, Varaville et Urville. Monsieur l'évêque de Bayeux nomme seul au doyenné, et alternativement avec le doyen, aux prébendes.

Il y a encore 6 chapelains, un custos, un maître de musique, 4 enfants de chœur et un bedeau.

Le doyen présente à Brouay, à Épron, à la première portion de Cramesnil, et à Soliers.

Sous l'épiscopat de M. d'Angennes, les chanoines du Sépulchre eurent une contestation avec les curés de la ville, touchant le pas dans les processions publiques et dans les autres cérémonies publiques. Pour empêcher le procès prêt à s'élever entre eux, M. d'Angennes fit, par provision, un statut le 16 juin 1645, par lequel il fut réglé que dans les actions publiques où tout le clergé est obligé de se trouver en corps, les chanoines, suivant la coutume, iront derrière, distingués des autres ecclésiastiques, et que dans l'église ils prendront le côté droit du chœur, et les curés le côté gauche, ce qui subsiste encore.

LISTE DES DOYENS DU SÉPULCHRE

I. — *Guillaume Acarin*, clerc, originaire de la paroisse de Grainville, après avoir fondé cette collégiale, en fut nommé le doyen par l'évêque de Bayeux, suivant une chartre de 1230. Il vivait encore en 1238 (1).

II. — *Jean le Moine*, cardinal fondateur du collège de son nom à Paris, doyen de l'église de Bayeux et du Saint-Sépulchre de Caen. Il mourut à Avignon en 1313, et son corps, reporté à Paris, a été enterré dans l'église de son collège. Il était doyen du Sépulchre en 1303.

III. — *Pierre Le Certain*, doyen en l'année 1372, fit un traité avec Pierre Pinchar, général de l'ordre des Croisiers, par lequel ce dernier obligea les religieux de son ordre, nouvellement établis à Caen, de faire tous les ans deux processions de leur église à celle du Saint-Sépulchre, aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix (2).

IV. — *Roger d'Estampes*, doyen du Sépulchre, official de Bayeux au siège de Caen en 1465. Il assista à l'Échiquier de Normandie en 1474. Il fut nommé arbitre avec le patriarche d'Harcourt, évêque de Bayeux, pour terminer la même année le procès entre May d'Houllefort, bailli de Caen, et Pierre et Guillaume de Brieux père et fils, touchant la seigneurie de Maisoncelles-sur-Ajonc (3).

V. — *Guillaume Michel*, doyen en 1500.

VI. — *Léon Conseil*, doyen du Sépulchre, chancelier de l'église de Bayeux, vicaire général du diocèse (4).

(1) *Orig. de Caen*, p. 329, 225 et 233.
(2) Jean de Villers, IV[e] Doyen. *G. Villers.*
(3) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1998 et t. I, p. 908.
(4) Reg. du secrétariat de Bayeux.

Anno D^ni 1523 die 20 mensis februarii V^us magister Leo Conseil cancellarius Bajoc. ac Decanus ecclesiæ collegiatæ S^ti Sepulchri de Cadomo, consentit, ac consensum præbuit resignationi faciendæ de canonicatu et præbenda in eadem ecclesia collegiata, etc. Il mourut en 1528.

VII. — *Jean Conseil,* neveu du précédent, fut d'abord chanoine de Castilly en l'église de Bayeux, puis chanoine de la Haye, scholastique en la même église, et doyen du Saint-Sépulchre de Caen. Il avait remis le canonicat de Castilly en 1523. Il mourut en 1543.

VIII. — *Jean-Baptiste Péchion,* clerc du diocèse de Milan, fut amené en France par le cardinal de Trivulce, évêque de Bayeux, qui en fit son vicaire général (1), et lui donna un canonicat dans son église. Il succéda à Jean Conseil dans le doyenné du Sépulchre en 1543.

IX. — *Henri Clutin,* doyen, mourut en 1553.

X. — *Geoffroy Duval,* clerc du diocèse de Paris (2), conseiller au grand Conseil, archidiacre de Bayeux par collation du 20 juillet 1552, doyen du Sépulchre par collation du 16 novembre 1553, et chanoine de Cartigny à Bayeux; résigna l'année d'après son doyenné au suivant, et sa prébende de Cartigny à Jean d'Aussenville, clerc de Rouen. On lit encore que Germain Duval, clerc du diocèse de Paris, prit un visa le 29 septembre 1556, pour le canonicat de Cartigny, vacant par le décès de Jean d'Aussenville, que Nicolas Duval, clerc du même diocèse, en prit un pour le canonicat de Bernesq le 27 décembre 1570; et que François Duval, clerc du même

(1) Reg. de l'Évêché.
(2) Reg. de l'Évêché.

diocèse, en prit un aussi en 1571 pour la prébende de Saint-Patrice.

XI. — *Philippe Rémon,* conseiller clerc au Parlement de Rouen en 1546, fut pourvu, sur la résignation du précédent, du doyenné du Sépulchre par un visa du 3 mai 1554, et en prit posssession le 29 août suivant. On le voit revêtu de la prêtrise en 1557.

XII. — *Geoffroy Rémon,* clerc, prit possession du doyenné le 5 mars 1560, et il fut reçu en qualité de doyen et de confrère par le chapitre, *in decanum et confratem receperunt* (1). Il eut la douleur de voir abattre sa superbe église du Saint-Sépulchre par ordre du gouverneur de Normandie.

XIII. — *Claude de Chanleu* fut nommé doyen le 28 décembre 1562 (2), sur la résignation du précédent. Les registres de l'Évêché font foi qu'il avait été pourvu d'une prébende au Sépulchre par collation du 20 septembre 1552, d'une autre au même lieu le 29 juillet 1554, de l'archidiaconé de Bayeux par dévolut en 1557. Ils marquent encore qu'étant docteur en droit et curé d'Hermanville, il permuta cette cure pour la prébende d'Albray en l'église de Bayeux, dont il prit le visa le 14 décembre 1577, et que la même année il résigna son doyenné au suivant. En ce cas là, M. Huet se serait trompé (3) quand il dit qu'il fit faire en 1580, comme doyen, les chaires du Sépulchre de Caen. Il le qualifie docteur aux droits, abbé de Bucilly, ordre de Prémontré, diocèse de Laon, préfet de Péronne et official de Bayeux.

(1) Reg. du Sépulchre.
(2) Reg. du Sépulchre.
(3) *Orig. de Caen,* p. 225.

XIV. — *Antoine de Meller*, docteur ès-droits, diacre du diocèse d'Embrun, et promoteur de l'évêché de Bayeux au siége de Caen, fut pourvu, par collation du 28 septembre 1577, du doyenné, sur la démission de Claude de Chanleu. Il accompagna M. de Saint-François, évêque de Bayeux, dans la visite qu'il fit en 1581 à l'abbaye de Troarn.

XV. — *Philippe Le Vavasseur* était doyen du Sépulchre et official de Bayeux au siége de Caen en 1600.

XVI. — *Thomas Blanchard*, clerc, prit possession du doyenné le 11 novembre 1611. Il est qualifié, dans son acte de possession : *nobilis et bonæ spei adolescens*. Il fut promu au sous-diaconat le 18 avril 1615, et à celui de diacre le 2 avril 1616. Il ne paraît pas qu'il ait avancé davantage (1). Il demanda le 6 mai 1615 au chapitre d'avoir séance tant au chapitre qu'au chœur, selon sa qualité de doyen, et ordre de sous-diacre ; sur quoi les capitulants ayant mûrement délibéré, et vu et lu les statuts de la dite église, ordonnèrent, suivant iceux, qu'il n'aura séance au chœur de la dite église que celle qu'il a prise ci-devant, jusqu'à ce qu'il soit promu à l'ordre de diacre. Il n'obtint l'effet de sa demande que le 6 avril 1616, jour auquel il présenta au chapitre sa lettre de diacre.

XVII. — *Isaac le Comte*, prêtre, licencié aux droits, vicaire gérant en l'officialité de Caen, doyen par permutation avec le précédent le 8 février 1618, en eut la collation de M. l'Évêque le 14 février suivant. Il était auparavant curé de Ronfugeray. Il eut beaucoup de part aux controverses qui furent tenues de son temps à Caen contre les Calvinistes. Il servit de second à François Véron,

(1) Reg. du Sépulchre.

controversiste, dans celle qu'il eut avec le fameux ministre Samuel Bochard. Leurs actes furent imprimés de part et d'autre, et la victoire fut réclamée par les deux partis. Les actes de Bochard parurent à Saumur, en 2 volumes in-8°, en 1630. M. le Comte résigna son doyenné au suivant. On trouve dans les registres de l'évêché, un Isaac le Comte, prêtre, mort curé d'Athis, proche Condé, en 1648 ; mais je n'oserais assurer que ce soit le même.

XVIII. — *Nicolas le Comte*, prêtre, docteur ès-droits, chanoine de la Mare en l'église du Sépulchre, fut nommé doyen dudit lieu par permutation avec Isaac le Comte, son oncle. L'évêque de Bayeux ratifia, le 10 juillet 1637, la permutation, et la provision de Rome. Il fut nommé député du clergé à la place de l'évêque de Lisieux, en 1650, pour l'assemblée des États-Généraux qui furent tenus à Tours la même année. Il tenait en commende le prieuré de Notre-Dame-des-Moutiers. Il fut établi official de Bayeux au siége de Caen par lettres données à Caen le 3 juillet 1655 (1).

XIX. — *Alexandre le Comte*, doyen, obtint, le 8 juin 1685, du Parlement de Rouen, un arrêt qui ordonnait qu'en sa qualité de doyen il fera l'office préférablement aux autres chanoines dans les jours marqués au dit arrêt, et que les chanoines ne pourront faire aucunes fonctions ecclésiastiques sans sa permission expresse, ou qu'en cas d'absence de sa part. Les chanoines vinrent en opposition, et en obtinrent un autre du même Parlement en date du 27 février 1687 qui, après les avoir reçus opposants au précédent arrêt, ordonne qu'il sera rapporté comme surpris, et néanmoins, du consen-

(1) Reg. de l'Évêché, 1655, p. 1 et 2.

tement des parties, a ordonné que le doyen officiera les fêtes de Pâques, du Saint-Sacrement et du Jeudi-Saint, préférablement aux chanoines de la dite église, sans préjudice du tour du dit doyen dans les autres jours de fête de l'année, et à l'égard de ses autres prétentions, en useront les parties comme par le passé (1).

XX. — *Guillaume Renouf*, obtint le doyenné du Sépulchre en 1693, sur la résignation du précédent. Il était extrêmement entreprenant. Il tâcha de se faire déclarer pasteur et curé des chanoines ; il fut débouté de sa prétention comme son prédécesseur, par sentence contradictoire du bailliage de Caen du 8 février 1704. Il mourut en 1718.

XXI. — *François Suhard de Loucelles*, bachelier en théologie, ancien curé de Saint-Jean de Caen, prieur de Ponthiou et syndic du clergé ; doyen par la résignation du précédent du 25 mars 1715, obtint ses provisions de Rome au mois d'avril suivant. Son résignant s'opposa à sa possession, en ce qu'il rétracta sa démission par acte du 16 juin, et puis il révoqua sa rétractation le 3 juillet suivant, de sorte que par là les provisions du pape étaient caduques, parce que M. de Nesmond était mort au mois de juin 1715. Le droit de régal étant donc ouvert avant que M. Suhard eut pris possession, il fut obligé de s'adresser au Roi pour obtenir une nouvelle collation qui lui fut accordée le 14 février 1716, et il prit possession le 24 du mois de mars suivant. Il a contribué à l'édification de la belle sacristie de son église, comme on le voit par ses armes qui sont sur la porte. Il mourut en 1743, le 18 décembre.

(1) Reg. du Sépulchre.

XXII. — *Louis-François Poignavant*, docteur en théologie, doyen du Sépulchre, mourut le 11 janvier 1760. Il est enterré dans son église, vis-à-vis de l'autel de la Vierge où l'on voit, sur une médaille de marbre placée sur le pavé, cette épitaphe : *Hic jacet Ludovicus-Franciscus Poignavant, sacræ theologiæ Doctor, hujusce ecclesiæ Decanus, qui eam virtute et beneficiis ornavit, adauxit, et mærentem cælo victurus reliquit die 11 januarii anno 1760.*

XXIII. — *Jean-Jacques-François Godard*, prêtre, ancien professeur royal d'éloquence, et auparavant de rhétorique en l'Université de Caen, principal du collège des Arts, a requis le doyenné comme gradué et professeur vétéran ; à quoi s'est opposé Bernardin Housset, prêtre, chapelain fondé en l'église de Saint-Pierre de Caen. L'affaire est actuellement pendante au Parlement.

PAROISSES DE LA VILLE ET FAUBOURGS DE CAEN

Saint-Étienne est, sans contredit, une des plus anciennes paroisses de Caen, et les vieux titres l'appellent ordinairement Saint-Étienne-le-Vieil. M. de Bras dit qu'elle fut dédiée en 350 par saint Régnobert, évêque de Bayeux. Cette opinion est rejetée avec justice par M. Huet. Néanmoins, en suivant le sentiment de nos savants antiquaires, qui font descendre l'épiscopat de saint Régnobert au milieu du VII^e^ siècle, il paraîtrait assez vraisemblable que ce saint évêque aurait pu fonder cette église, ainsi que les autres dont on lui attribue la fondation, puisqu'alors la ville de Caen devait se former

constamment. Je ne serais pas éloigné de penser de même.

L'on fait aussi divers jugements sur l'antiquité du bâtiment de son église. L'opinion la plus commune est que le chœur avec le clocher, la croisée et la nef ont été faits à divers temps, et la diversité de la construction fait voir que la nef est plus récente que le reste. On doit conclure de là que cette église n'est point le vieux monastère de Saint-Étienne, dont il est parlé dans la chartre de l'abbaye de même nom, d'autant plus que l'architecture est moins ancienne que celle de l'abbaye. Elle paraît pourtant précéder le siècle de Hugues Bureau, seigneur de Giberville, lieutenant général du bailli, à qui l'on en attribue la construction. Il vivait à la fin du xv^e^ siècle. On lui fait cette attribution par rapport à ses armes qu'on voit à la voûte de la nef, et dans une des vitres du côté du midi.

La cure est à la présentation de l'abbesse de Sainte-Trinité. C'est un échange fait avec l'église cathédrale de Bayeux, comme on l'apprend de la chartre de fondation de l'abbaye de Sainte-Trinité.

Saint-Georges-du-Château. Cette paroisse est plus ancienne que le château dans lequel elle est située. Le duc Guillaume, en faisant bâtir le château, détruisit une partie des maisons qui couvraient cette montagne sur lequel il est placé. On en trouve encore des ruines lorsqu'on creuse le terrain de la place d'Armes. Il conserva seulement l'église qui servait de paroisse aux habitants. Le patronage appartenait alors à l'église de Notre-Dame de Bayeux. Il fut échangé avec l'abbaye de Sainte-Trinité un peu après sa fondation.

Il y a deux chapelles dans cette église, Saint-Gabriel et

Sanit-Aignan. Elles ne sont point annexées à la cure. On voit néanmoins, par d'anciens mémoires, que depuis près de 200 ans, les curés en ont toujours joui par différents titres. On ignore le temps et le nom de leurs fondateurs. La première n'a que 21 livres de revenu, payé par le domaine sur les fiefs et aumônes du Roi ; l'autre a 37 livres 10 s., pris sur l'Hôtel-de-Ville. Quelques-uns croient que la dernière a été fondée par la maison d'Orléans, d'autres par un doyen de l'église de Saint-Aignan d'Orléans.

On voit plusieurs épitaphes dans cette église ; voici les principales. Dans le sanctuaire, du côté de l'Évangile, il y a un mausolée de carreau sur lequel on voit une statue d'homme à genoux, armé de toutes pièces, la tête découverte et les mains jointes, avec ces inscriptions :

Cy-gist le corps de Mre Jaques de Courcy, chr. Sgr. de Vieux-fumé, pourvu par le Roy l'an 1666 de la charge de major et commandant des ville et château de Caen, et le 5me juin 1668 a remis la dite charge à S. M., laquelle en a disposé le 5me de juillet en faveur de Mre Jaques de Courcy son fils aîné, après quoy le dit sieur du Vieux-fumé est décédé le 10 d'aoust 1688, âgé viron de 79 ans.

Cy-devant gist aussi le corps de Mre Jacques de Courcy, chr. Sgr de Courcy, colonel du Rgt des Gardes d'infanterie de S. A. E. de Cologne, major et commandant des ville et château de Caen, lequel décéda le 15 may 1701 âgé de 61 ans.

Et cy-devant gist encore le corps de noble dame Charlotte de St Clair, fille de Mre François de St Clair, chevalier, Sgr de Bauche, d'Érangeville et de Ceneteux son épouse laqle décéda le 6 janvier 1701 âgée de 38 ans.

De l'autre côté du chœur, on lit en latin cette épitaphe de messire Benjamin de Combes, seigneur et patron de Terceville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

Louis, capitaine de vaisseau, ingénieur, directeur des fortifications de Normandie et capitaine d'infanterie, décédé le 12 juillet 1710.

Hic jacet
Benjaminus de Combes
eques, dominus de Terceville
in quo
Virum habuit inclytum Gallia, et raptum luget
militia Ducem
domus patrem
Ecclesia patronum.
Neustria primarium urbibus muniendis præfectum
Populus tutorem.
Hunc
fortitudo nobilitate et gloria insignem
fortuna affinem viris Galliæ primatibus
Religio pium
justitia æqui ténacem,
bellica virtus heroem
fecit.
Audiit terrentem Constantinopolis,
Creta irrumpentem, sensit et vincentem,
Littora timuerunt fulminantem Africana,
vidit Ludovicus pugnantem et Laudavit
plus vice simplici.
Olli
sua munimenta Dunkerqua, suas arces,
suos Nova-Francia portus;
hostilis incursus securos
debet.
Dignus
qui maximi Regum sæculo nasceretur
qui tardiori eriperetur fato,
qui in natorum memoria vivat,
qui in munificentiæ viduæ nobilis et piæ
verendis sacris mysteriis æternum
hic commendetur.
Obiit anno post Christum natum MDCCX
III jdus julii, ætatis LXI.

On voit encore celle-ci au même endroit :

Icy repose
Le corps de noble Dame Geneviève de Villette, veuve de Mre Bernardin François le Bas, Sgr et Patron de Cambes, du Molay et autres lieux, dame et patronne d'Avenay, laquelle est décédée le 11 avril 1... ornée des vertus morales et chrétiennes dans la 50me année de son âge.

Priés pour elle.

Saint-Gilles. Cette paroisse est située à l'extrémité d'un faubourg auquel elle donne son nom. On l'a surnommée Saint-Gilles de Couvrechef, parce que le hameau de même nom, comme ceux de Calix et de Calibourg, sont de son territoire. Le portail de l'église, d'une savante architecture, estimé par les connaisseurs, est l'ouvrage d'un prêtre de Caen nommé Blaise, qui a mérité d'avoir son éloge parmi les illustres citoyens de Caen. La cure est à la présentation de l'abbesse de Sainte-Trinité, dame et patronne de Saint-Gilles.

L'abbaye de Sainte-Trinité, la collégiale du Saint-Sépulchre, et les chapelles de Saint-Thomas l'Abattu et de Sainte-Agathe sont du district de cette paroisse. (Décision de M. l'évêque de Bayeux.)

La chapelle de Saint-Thomas avait été bâtie de temps immémorial. Elle fut réédifiée en 1483 par Jean Le Chevalier, curé d'Hérouville et chanoine de Bayeux. Il fonda un autel dans la nef, du côté droit, sous le titre de Saint-Quentin, y assigna des revenus considérables, et se réserva le droit de présentation, et après lui à son frère Enguerrand Le Chevalier, écuyer, sieur de Bernières, et à ses hoirs. Il en fonda un autre en 1487 dans la même nef, au côté gauche, sous l'invocation de saint Sébastien, dont il se réserva pareillement le droit de présentation et

à Roger Le Chevalier, son neveu. L'abbesse de Caen consentit à ces deux fondations, moyennant que le droit de collation lui appartiendrait.

La chapelle de Sainte-Agathe prend ses revenus sur les dîmes de la paroisse de Giberville. Elle est à la présentation de l'abbesse de Caen, et à la collation de l'évêque diocésain.

Saint-Jean. Cette paroisse est située dans une île que forme la rivière d'Orne. Elle donne son nom à une des prébendes de la cathédrale de Bayeux qui, avec celles de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Froide-Rue, fut fondée vers l'an 1153 par l'évêque Philippe d'Harcourt. Il suit de là que l'existence de cette paroisse a précédé cette fondation.

Mais la structure de son église est bien postérieure. La tour qui est au bout fut bâtie en 1434; celle du milieu, qui est demeurée imparfaite, ne fut commencée que le siècle après, du temps de M. de Bras. Celle-ci est ouverte en lanterne, et regardée des architectes comme un ouvrage de distinction.

Elle fut pillée par les Protestants en 1562; ils démolirent et brisèrent une haute et belle croix qui était devant le portail, et ils emportèrent le cuivre doré dont elle était faite (1).

Cette riche croix enrichie de personnages et de fleurs de lys aux aboutissements, avait plus de 16 pieds de hauteur, et était grosse comme la cuisse d'un homme. C'était un présent de Pierre Blondel, docteur ès-droits, chanoine de Coutances, official à Saint-Lô, et natif de cette paroisse Saint-Jean. Ils enlevèrent aussi du milieu du chœur un

(1) M. de Bras, p. 179.

grand candélabre à 16 branches qui avait été donné par Jacques Avoyne, secrétaire et doyen de la Faculté de Théologie, et principal de l'ancien collège d'Avoyne.

On a réparé tous ces dommages par un grand autel enrichi de 6 grandes colonnes et autres ornements, lequel est isolé et a deux faces. Le tableau représente le baptême de Jésus-Christ; c'est un des beaux morceaux du célèbre M. Le Brun, que M. Huet, évêque d'Avranches, s'applaudit d'avoir obtenu de lui pour en faire un présent à cette église où il avait été baptisé. Ce peintre en faisait tant de cas qu'il offrit, peu de temps avant que de mourir, une somme considérable pour qu'on le lui remît.

Suivant d'anciens statuts renouvelés en 1537, le clergé de cette église doit être composé du curé et de 6 chapelains fondés, avec obligation d'assister à l'office en surplis et aumusse. Le curé est à la pleine collation du chanoine de Saint-Jean, qui a droit de visite et de déport sur cette église, et les chapelains sont à la nomination des paroissiens.

Saint-Julien. Cette paroisse subsistait dès l'an 1289, comme on l'apprend des registres de l'évêché de Bayeux. Sa juridiction s'étend dans la campagne et dans la ville jusqu'à la rue des Cordeliers, au puits de l'Epinette, et au carrefour Guérin (1), d'où il s'en suit qu'elle est bien plus ancienne que les murs qui ferment la ville de ce côté-là. L'église est fort simple et bâtie au pied d'un terrain élevé, qui rend sa position désagréable du côté du cimetière. Les anciens curés prenaient la qualité de prieurs, parce que la cure est à la pleine collation du commandeur de Voismer, près Falaise, de l'ordre de Malte.

(1) Décision de l'évêque de Bayeux.

La chapelle de Notre-Dame-des-Champs est sur cette paroisse. Son origine est si ancienne qu'on ne la connaît point. On y voit des tombeaux de près de 600 ans d'antiquité. Elle doit 3 messes par semaine. Le seigneur du fief de Beauregard y présente. Ce fief est situé dans la paroisse de Saint-Gilles, derrière le parc de l'abbaye des Dames.

Saint-Martin. Cette paroisse s'appelait autrefois Saint-Martin-de-la-Tannerie, parce que plusieurs de ses habitants exerçaient le métier de tanneur sur le nouveau cours de l'Odon. Elle s'étend d'un côté dans la campagne jusqu'au hameau de la Follie qui en dépend, et de l'autre dans la ville jusqu'à la place du Pilori. Ce qui fait voir qu'elle est plus ancienne que les murs de la ville qui la partagent.

L'église n'a rien de remarquable. Le patronage appartient à l'abbaye de Sainte-Trinité par l'échange qu'elle en a fait avec l'église cathédrale de Bayeux, Mgr l'évêque de Bayeux, décimateur.

Saint-Michel de Vaucelles. Vaucelles est un des plus grands faubourgs de Caen. C'est le titre d'un des doyennés ruraux de l'archidiaconé d'Yesmes. L'église paroissiale de ce faubourg est sous l'invocation de Saint-Michel archange; mais elle est de la juridiction et du doyenné de la Chrétienté de Caen. Ce faubourg est séparé de la ville par la rivière d'Orne, et la juridiction s'étend jusque dans la rue Exmoisine, au-delà de l'ancienne porte Millet. M. Huet estime que le pont de Vaucelles a été l'origine du bourg, car, comme c'était, dit-il, l'entrée du Bessin, et un des principaux lieux de communication entre la Haute

et la Basse Normandie, l'importance de ce passage y attira des habitants qui formèrent enfin une paroisse.

Nous apprenons de la chartre de fondation de l'abbaye de Saint-Étienne que ce fut Guillaume, duc de Normandie, son fondateur, qui aumôna le patronage et les dîmes de Vaucelles qui en dépendent. L'abbé de Caen présente depuis ce temps-là à la cure.

La chapelle du Reclus, ou Notre-Dame des Cheveux, est du district de cette paroisse. Elle est située dans la rue d'Auge, près du gros orme. On la nomme Notre-Dame des Cheveux à cause de son ancien tableau, où la Sainte Vierge est représentée avec des cheveux fort longs et épars sur les épaules, et : du Reclus, par rapport aux religieux qui l'ont autrefois habitée. Elle appartient à la fabrique de l'église de Saint-Michel de Vaucelles, et on n'y dit qu'une messe par an, à un des jours des Rogations.

Saint-Nicolas. On ne saurait douter que cette paroisse ne soit ancienne, puisqu'il en est fait mention comme d'une paroisse déjà érigée dans la chartre de confirmation de l'abbaye de Sainte-Trinité. Son église est grande, belle et complète dans son dessin qui est fort dégagé, avec une tour sur son portail. L'abbé de Saint-Etienne de Caen présente de plein droit à la cure. Le temps et les nouvelles fortifications ont fort changé les bornes de cette paroisse, car elle s'étendait autrefois jusqu'à l'île Renaud, hors l'enclos de la ville, derrière l'abbaye de Saint-Étienne.

On trouve 3 chapelles sur son territoire : Saint-Blaise, proche l'église paroissiale, Notre-Dame de Beaulieu et le Nombril-Dieu, dans le quartier de la Maladrerie.

La chapelle de Saint-Blaise n'est point érigée en titre. Elle dépend de l'abbaye de Saint-Etienne. On y fait

l'office le jour de saint Blaise qui est son patron; c'est le seul office qu'on y fasse pendant l'année.

Notre-Dame de Beaulieu était une paroisse dans le temps que la lèpre était une maladie populaire, et que cet hôpital était plein de lépreux qui avaient besoin d'assistance spirituelle. Les fonds baptismaux, que l'on y voit encore, sont une preuve de ce qu'elle a été; mais lorsque la lèpre a cessé, elle a été réduite à une simple chapelle. On y dit la messe tous les dimanches. Les Echevins de Caen en sont les patrons.

La chapelle du Nombril-Dieu, sous le titre de la Sainte-Trinité, est comme la précédente dans le quartier de la Maladrerie. Elle n'a qu'un revenu médiocre. L'abbé de Saint-Etienne de Caen la confère de plein droit.

Notre-Dame-de-Froide-Rue est ainsi surnommée parce qu'elle est située dans la rue qui porte le même nom. Elle est très ancienne. On croit à Caen que saint Regnobert, évêque de Bayeux, a bâti autrefois une chapelle au lieu où est à présent l'église de Notre-Dame, et l'on y voit une inscription contre un des piliers qui marque que saint Ouen, transférant les reliques de saint Marcoul, se reposa dans ce même lieu; mais l'inscription, dit M. Huet, étant plus récente que l'église, et l'église plus récente de plusieurs siècles que saint Regnobert, cette tradition, à laquelle on fait percer tant de siècles, devient fort douteuse. On dit aussi qu'elle a été premièrement fondée sous l'invocation de saint Léonard. Cette paroisse donne le titre à une des prébendes de la cathédrale de Bayeux, et son titulaire nomme à la cure de plein droit. Le gros de la prébende de Froide-Rue consiste en 21 acres et 3 vergées de terre situées à Douvres, en plusieurs pièces.

Il y a plusieurs confréries dans cette église, entre autres

celle de Saint-Eustache, érigée le 20 mai 1443, et celle de la Charité de Notre-Dame, le 12 août 1448 et 5 août 1454. Mgr de Nesmond, sur la requête de Jacques de Guerville, curé de Notre-Dame, confirma ces deux confréries par actes du 4 août 1664 (1), mais il réduisit les charges de la première qui étaient de deux messes par jour à une, et il changea la fête principale de la seconde qui était l'Assomption, à celle de la Nativité de la Sainte Vierge.

Jacques de Guerville, curé de Notre-Dame de Caen, a mérité un éloge particulier parmi les illustres citoyens de Caen, par sa piété et sa science (2). M. de Saint-Martin en a composé aussi une courte histoire, qui est un ouvrage ridicule. Ce curé a composé quelques ouvrages de piété en faveur de ses paroissiens : *Pratiques de piété pour passer chrétiennement la semaine sainte conformément à l'esprit et à la doctrine de l'église catholique, dressées par noble et discrète personne Mᵉ Jacques de Guerville, prêtre, curé de N.-D. de Caen, en faveur de l'âme fidèle, laquelle désireuse de sa perfection veut adorer Dieu en esprit et en vérité.* Cet ouvrage, dont le titre est assez long, n'est qu'un in-16 de 120 pages, imprimé à Caen chez Morin Yvon, en 1688 et 1716. Il fut approuvé par deux actes particuliers, le 12 mars 1674, de Messire Delauney-Hue, docteur de Sorbonne, et Le Normand, docteur en théologie, curé de Louvigny. Mᵉ de Guerville mourut âgé de 46 ans, le 18 juin 1676, et fut enterré dans son église, où l'on voit son éloge.

Saint-Ouen. Cette paroisse a été dédiée sous l'invocation de saint Ouen et de saint Barthélemy, et ces deux

(1) Reg. du secrét. de l'évêché, an 1664, p. 22 et 23.
(2) *Orig. de Caen*, de M. Huet, p. 392.

saints sont ses patrons. Il n'en faut pas chercher d'autre raison, dit M. Huet, que la rencontre de ces deux fêtes dans un même jour. Sa situation sur l'Odon la fait appeler Saint-Ouen-sur-l'Odon. L'ancien et le véritable nom de cette paroisse est Villers, qui est encore demeuré à sa principale place. L'abbé de Saint-Etienne de Caen y présente de plein droit.

Saint-Pierre. Cette paroisse, par rapport à sa situation au cœur de la ville, commode pour les cérémonies publiques, est regardée comme la première et principale paroisse de Caen. C'est là en effet que s'assemblent les processions générales, et où se font tous les autres actes solennels. L'église, bâtie en croix, est magnifique. Elle a 12 piliers dans sa longueur de chaque côté, et un rang de chapelles règne tout autour, avec un corridor fort bien voûté. Le grand cul-de-lampe de pierre de 11 pieds en saillie au dessus du grand autel est un ouvrage hardi, et on en voit d'autres assez beaux dans les chapelles derrière le chœur.

Cette église est couverte en plomb. Elle a un grand portail orné d'une tour qui porte une superbe pyramide de pierre percée à jour et ouverte en roses. C'est là où sont les plus belles cloches de la ville. Son bâtiment a été fait à diverses reprises. M. de Bras en a marqué quelques dates : le clocher en 1308, l'aile du côté du carrefour en 1410, l'autre aile, quelque temps après, le rond-point et les voûtes du chœur et des ailes en 1521, par Hector Sohier, célèbre architecte de Caen.

Son clergé est composé d'un curé, 2 vicaires et 12 prêtres titrés, qui portent l'aumusse sans former ni collège ni chapitre. Le curé est à la nomination de plein droit de

Mgr l'évêque de Bayeux, et les prêtres habitués à celle des officiers et députés de la paroisse.

Cette église donne le titre à une des prébendes de la cathédrale de Bayeux, laquelle fut, avec celles de Notre-Dame et de Saint-Jean, fondée le 7 mars 1153, selon les registres de l'évêché, par Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux, d'où l'on infère que l'existence de cette paroisse est antérieure à l'époque de cette fondation.

Il y a une confrérie célèbre de Sainte-Cécile, qui fut fondée et érigée dans cette église le 25 d'octobre 1564, et confirmée en même temps par Claude de Chaulieu, docteur aux droits, doyen de l'église collégiale du Saint-Sépulchre de Caen, et official au dit lieu, vicaire général au spirituel et temporel de M. d'Humières, évêque de Bayeux. Mgr de Nesmond confirma, le 21 octobre 1680, les statuts au nombre de 21 articles, qui furent imprimés la même année.

Jean du Bec, curé de Saint-Pierre de Caen, permuta ce bénéfice le 26 sept. 1462 avec Philippe de la Rose (1) pour la dignité de Trésorier de Rouen (2). Il résigna, en 1500, cette dignité à son oncle Charles du Bec, conseiller au Parlement de Paris. Il fut aussi archidiacre de Caen, et chanoine de Cully à Bayeux. Il permuta ce canonicat pour celui de Cambremer au dit lieu avec Jacques de Pellevé, qui en reçut le visa le 18 décembre 1471 (3). Il fonda son obit à Bayeux. *Obitus Johannis du Bec, thesaurarii Rhotomagensis, archidiaconi et canonici Bajocensis sacerdotis.*

Saint-Sauveur. Cette église est située devant la place

(1) *Hist. des gr. offic.*, t. 2, p. 85.
(2) *Hist. de la cathéd. de Rouen*, p. 351-352.
(3) Reg. de l'évêché.

du Marché, vis-à-vis duquel on ouvrit, en 1757, la belle rue qui conduit à l'abbaye et au Bourg-l'Abbé. C'est une de ces églises dont la fondation a été attribuée à saint Regnobert contre toutes sortes d'apparences. Son origine n'est pas plus certaine que celle des autres paroisses de Caen. On sait seulement par les registres de l'évêché et du chapitre de Bayeux qu'elle était déjà érigée en l'année 1288. Le chapitre de Bayeux présente de plein droit à cette cure.

LES COMMUNAUTÉS DE CAEN

Le Prieuré de l'Hôtel-Dieu fut fondé dans le XII^e^ siècle sous l'invocation de saint Thomas, martyr, et de saint Antoine, abbé. On y établit des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin au nombre de 10, y compris le prieur et un novice. La bulle du pape Innocent III, du mois d'avril 1210, apprend que le fond où est située cette maison fut aumôné par Guillaume comte de Magneville. Plusieurs seigneurs, à son exemple, y firent des fondations dont on voit le détail dans cette bulle. Mais la ville de Caen ayant plus contribué à cet établissement que tous les autres, l'honneur et les droits de la fondation lui sont demeurés. Le droit de présenter à cette administration et à celle de la Maladrerie est un des privilèges accordés par les rois aux bourgeois de Caen. Ils élisent le prieur dans une assemblée de ville qui se tient devant le bailli ou son lieutenant, et les échevins. Ils présentent l'élu à l'évêque de Bayeux qui lui donne sa collation, et il est mis en possession par le bailli. Les places des religieux sont remplies par le choix des échevins.

La grande salle où sont les pauvres est d'une ancienne structure (1). Elle a 120 mètres de long sur 31 de large, 18 gros piliers en soutiennent les voûtes. L'église est placée à un des côtés de la salle : c'est là où le prieur et les religieux font l'office divin. Ils portaient autrefois des surplis dans leur maison et par la ville. Ils ont pris, depuis 1562, le rochet blanc. Le prieur porte un bâton pastoral d'argent doré en faisant son office.

Ces religieux sont tenus de présenter quatre prêtres à l'abbé et à l'abbesse de Caen, qui en choisissent un pour le service de la chapelle et des pauvres, et le présentent à Mgr l'évêque de Bayeux pour recevoir de lui son institution.

Il présente à Basly, à Venoix, à Clinchamps.

LISTE DES PRIEURS.

Ranulphe est cité dans la bulle que Innocent III donna le 8 des ides d'avril 1210, pour la confirmation des biens aumônés à l'Hôtel-Dieu.

Jean le Routier, prieur, acte du 21 janvier 1420 (Tabell. de Caen, f° 16 verso).

Hugues Anzeray, prieur, est mentionné dans des contrats de 1440 et 1444 (*Hist. Harc.*, t. I, p. 992).

Simon Anquetil, prieur, et ses religieux, achetèrent de noble homme Jean Anzeray, écuyer, seigneur de Buron, 50 livres de rente, le 3 janvier 1449 (*Ibid.*, f° 121, recto). Il fait une donation de 50 écus d'or au dit prieuré pour dire des prières le 15 octobre 1462 (*Ibid.*, f° recto).

Louis Anzeray, prieur, est cité dans un acte de 1464 (*Ibid.*, p. 993, 13 registre, 1464, f° 2 recto).

(1) M. de Bras, *Ant. de Caen*.

Jean de Bourbon, protonotaire du Saint-Siége, prieur, résigna par son procureur Jean Lyrondel, docteur en droit, au suivant.

Jean Le Tardif, licencié en droit, religieux de l'ordre de saint Benoît, prieur par la résignation du précédent, reçut son institution de l'évêque, le 20 mai 1490 (Reg. de l'évêché).

Guillaume Malherbe, chanoine du Saint-Sépulchre, et prieur de l'Hôtel-Dieu, est au rang des illustres citoyens de Caen dans Cahaignes (Éloge IV), *Collegii S^ti Sepulchri flamen fuit Guillelmus Malherbeus qui, licet ad spem attingendæ reipublicæ enutritus fuisset, tamen naturæ suæ, cui repugnare difficilimum est, jussis obtemperans, sacris sese addixit, et præter illud flaminium, prioratum xenodochii Cadomei cum sacerdotio non ignobili possedit... facilis erat ad convictum quorumlibet hominum, lepidus congerro facetiarum, sale perurbanus, non nimis tamen ad seria quam ad jocos appositus, sed ubi seria perfecerat, animi delectamenta quærebat... summa Dei gratia vitam nullis fortunæ ventis agitatam egit, ad felicem senectutem progressus, quod ea fuerit morborum et animi passionum expers, magnoque propinquorum et amicorum numero stipata, quam tandem mors sine sensu doloris excepit.*

Il fut chanoine du Sépulchre (V. les Doyens).

Gaspard Vavasseur, chanoine régulier, et Croisier, fut élu unanimement pour succéder à Guill. Malherbe dans le prieuré de l'Hôtel-Dieu. Cahaignes l'a mis aussi au rang des illustres citoyens de Caen (Éloge XCXVII) : « *Vir fuit apertus*, dit-il, *ab omni fuco alienus, et sic a natura factus ut tacitos animi sensus promptè detegeret, qui licet non ita compti, validi tamen erant. Insuper*

bonis ecclesiasticis honestè usus, mensam pro ratione facultatum quotidiè instructam patere hospitibus voluit, ad quam etiam primores civitatis interdum accedebant ».

Il fut obligé, à la fin, de satisfaire à l'arrêt irrévocable de la nature. Sa mort attira bien des troubles et des divisions, lorsqu'il s'agît de lui donner un successeur. Ces troubles n'étaient pas encore finis vers 1608, temps auquel M. Cahaignes faisait l'éloge de ce prieur.

Laurent Le Haguais, prieur, mourut en 1674.

Jean Bouvet, prêtre, prieur de la Carneille, fut mis par visa du 24 avril 1674 (Registre de l'Évêché), en possession du prieuré de l'Hôtel-Dieu de Caen, dont il était chanoine profès.

Pierre de Gouville de Pontoger, prieur, décédé en 1710.

Louis Odet de Clinchamps, prieur, curé de Gray, fut nommé, le 12 mars 1710, prieur de l'Hôtel-Dieu dont il était profès.

François Bobehier, prieur et profès de l'Hôtel-Dieu, mort en 1758.

Marin Amiel, profès du dit lieu, prieur en 1758, cy-devant prieur de Dozulay, s'est acquis un nom par les oraisons funèbres qu'il a prononcées; décédé le 15 septembre 1776, âgé de 75 ans, et ancien conservateur de la confrérie de Sainte-Cécile.

Les Carmes tiennent le premier rang parmi les religieux de Caen des ordres mendiants, et les précèdent dans les cérémonies publiques, parce qu'ils sont les seuls qui puissent justifier par titres leur première fondation.

Jean Pillette, bourgeois de Caen, fut leur fondateur. Il leur donna le lieu où est situé leur couvent, dans la paroisse de Saint-Pierre, sur la rivière d'Orne. Cette donation se fit au mois de juin en l'année 1278, par la permission de Pierre de Benais, évêque de Bayeux, et du consentement de Guillaume Pouchin, curé de Saint-Pierre, qui fut indemnisé par une rente de 10 livres, que ces pères payent encore au curé de Saint-Pierre.

Leur église fut établie dans la chapelle Sainte-Anne. Ils se sont, depuis, accru par diverses acquisitions et donations qui leur ont été faites. Ce couvent fut exposé à tous les pillages des Protestants, qui brisèrent les décorations magnifiques de leur église. M. de Bras, dans ses *Antiquités de Caen*, p. 175, en parle avec une espèce d'enthousiasme : « J'ay été, dit-il, en la plus grande part des plus fameuses villes de ce Royaume, mais je n'ai veu aucun plus beau et singulier contre-autel que celuy des Carmes de cette ville, qui était à petits personnages eslevez, peints et dorez de fin or battu, où les mistères de l'Incarnation, Nativité, Passion, Résurrection, Ascension, mission du Saint-Esprit, et le Dernier Jugement étoient représentés, voire de tant exquis artifices, qu'il estoit réputé entre les plus somptueux, invitoit ceux qui le contemploient en grande dévotion. Comme aussi un trépassement Notre-Dame, près et au-dessous du pulpitre, eslevez à grands personnages de la Vierge Marie et des Douze-Apôtres, selon le naturel, et si bien représentez qu'ils sembloient déplorer le trépas de cette Vierge Mère, au devant duquel il n'y avait aucun autel eslevez, mais servoit seulement d'une belle représentation d'histoire. »

Ces dommages ont été réparés depuis, et les décorations qu'on voit aujourd'hui dans cette église ne font presque

plus regretter les anciennes. Leur cloître, tel qu'il est, fut fait en 1612 (1).

« *Ordinatio inter curatum Cadomensem, et fratres B^e Mariæ de Monte-Carmeli ejusdem loci, quæ ordinatio tangit aliquantulum dominum Bajocensem.*

« *Universis presentes litteras inspecturis, officialis Bajocensis, salutem in Domino. Noveritis quod cum quædam compositio facta exstitisset inter magistrum Guillelmum dictum Pouchin rectorem ecclesiæ S^ti Petri de Cadomo ex parte unâ, et Priorem et Fratres B^e Mariæ de Monte-Carmeli ex alterâ, pro adventu ipsorum, et remanentiâ, in parochia S^ti Petri de Cadomo super ripam Orgnæ, inter masuram Radulphi dicti Beaugendre ex unâ parte, et masuram Simeonis de Sarragosse ex alterâ, de assensu et voluntate Reverendi in X^to Patris per Dei gratiam Baj. Episcopi, ita, quod prædicti prior et patres in prædicto loco suam faciant mansionem, et quod ibidem, ad honorem Dei et Suæ gloriosæ Matris ecclesiam construant in quâ valeant divina officia celebrare, et campanam habere, et cæmeterium ibidem facere, secundum quod in litteris ipsius reverendi patris per Dei gratiam Bajocensis Episcopi, cum aliis articulis ibidem contentis plenius continentur. Quæ quidem sic incipiunt :*

« *Universis presentes litteras inspecturis, miseratione divina Bajoc. ecclesiæ minister indignus, salutem in D^no. Noverit universitas vestra quòd nos qui cultum divinum volumus ampliare, subscripta forma concedimus fratribus de ordine B. Mariæ de Monte-Carmeli Cadomensis, in parochia S^ti-Petri, in loco qui sibi*

(1) Cartulaire en bois des chart. de l'Évêché de Bayeux, f^os 110 et suivants.

datus seu eleemosynatus in perpetuum donum a Johanne dicto Pilet burgense Cadomensi, sito supra riipam Orgnæ, inter masuram Radulphi dicti Beaugendre ex parte una, et masuram Simonis de Sarragosse ex altera, suam faciant mansionem, et quod ibidem ad honorem Dei et suæ gloriosæ Matris ecclesiam construant in quâ valeant divina officia solemniter celebrare ; Concedimus etiam eisdem ut campanam prout decet religiosos, habeant quâ uti valeant pulsando, prout more solito, etiam debito servato, sibi videbitur expedere; Volumus insuper et concedimus ut dicti fratres cymeterum ad suam propriam sepulturam, et etiam aliorum omnium fidelium quibus apud ipsos suam eligere placuerit sepulturam, servato jure rectoriæ S^ti-Petri ecclesiæ, si quem de suis parochianis eligere contigerit sepulturam. Ordinamus etiam et concedimus ut dicti Fratres à Christi fidelibus oblationes quæ ad manum sacerdotis factæ fuerint recipiant, et easdem ad usus proprios teneant et conservant, nisi corpus alicujus parrochiani dicti rectoris, vel alieni, transeuntis quocunque modo in dicta parrochia commorantis, contigerit... Tunc dictus Rector luminaris facti pro corpore et oblationem penes dictos Fratres mediam percipiant portionem, et nisi ex consensu dicti rectoris de parrochianis suis in ecclesia dictorum fratrum contingat benedictionem fieri nuptialem, quo casu ad dictum rectorem omnes oblationes nunc factas, de consensu eorum ordinamus et volumus integre pertinere, quod observari præcipimus, si de parrochianis alterius vel alicujus ecclesiæ vel cujuscunque apud prædictos Fratres benedictionem nuptialem celebrandam contingat; si vero aliquis parrochianus alterius ecclesiæ Cadomensis, seu aliarum

quarumlibet aliunde, suam apud fratres elegerit sepulturam, non aliter sepeliendum apud se recipiant, donec ecclesia parrochialis in qua ecclesiastica sacramenta defunctus recepit de omni parrochiali jure plenarie fuerit satisfactum, quibus etiam ecclesiis in omnibus aliis casibus jus suum illæsum volumus, et in omnibus illibatum servari. Ordinamus etiam de consensu et voluntate Prioris et Fratrum, quia ipse Prior et successores sui a majoribus suis missi fuerunt, ad dictum rectorem, et ad quemlibet ejusdem successorem veniant, et bona fide promittant quod pactiones inter ipsos et dictum rectorem initas, tam super luminaribus et oblationibus quam aliis juribus superius expressis, et sequentibus, fideliter observabunt; ne eadem in aliis multis pro adventu et remanentiâ, dictum fratrem in dicta parrochia dictum rectorem et successores ejusdem contraveniri contingat, Prior dictorum Fratrum, et ipsi Fratres et successores eorumdem dicto Rectori nostræ ecclesiæ Beati Petri et ejusdem succcessoribus recompensationem decem librarum Turonensium annui redditus se facere promiserint. Si vero prædictos Fratres contra ordinationem nostram seu conventiones prædictas in aliqua venire contingerit, volumus ad tunc quod consensus noster super hoc adhibitus nullus sit, seu authoritas superimpertita, volumus nihilominus quod sive præsbyteros alterius, sive ex tunc eorum organa sive suspensa hâc eadem ordinata sunt a nobis, salva subjectione, obedientia, reverentia nobis et successoribus nostris et ecclesiæ Bajocensi debita quam prædicti Fratres promiserunt se in perpetuum impensuros, proquâ etiam perficienda singuli priores qui pro tempore succedent, in primo adventu suo, ad nos venient, et ad quemlibet successorem nostrum in

ecclesia Bajocensi promiserint, insuper quod nostras excommunicationes, suspensiones, vel interdicta, quæ à nobis vel officialibus nostris vel successoribus nostris seu officiariis eorumdem in ipsos vel ecclesiam suam vel in alias ecclesias latæ fuerint, inviolabiliter observabunt. Quæ eadem ordinata sunt per nos cum prædicto Priore et Fratribus prædictis, Prior generalis dictorum fratrum intra annum per suas patentes litteras, quæ de verbo ad verbum omnia prædicta et singula contineant approbare et ratificare tenetur, alioquin quidquid eisdem concedimus ex tunc irritetur, et nullius sit momenti. Promiserunt etiam Prior et dicti Fratres pro se suisque successoribus supra dicta omnia et singula, de bona fide fideliter servaturos, et contra de cætero facto vel dicto nos venturos fecimus roborari. In cujus rei testimonium et memoriam præsentem litteram sigilli nostri munimine fecimus. Datum anno D^ni^ 1278, octavo mense junii.

« *Prædictus magister Guillelmus Pouchin rector ecclesiæ S^ti^-Petri Cadomensis coram nobis personaliter constitutus, spontaneus non coactus, confessus fuit se habuisse et recepisse in bona moneta a prædictis Priore et Fratribus Beatæ Mariæ de Monte-Carmeli centum et quindecim libras turonenses pro quittando dictum Priorem, Fratres, et successores suos supra dictis. Decem libris prædicti Fratres tenebuntur dicto Rectori, prout in composisione superius dicta aut scripta continetur, super quibus decem libris turonensibus annui redditus dictus magister Guillelmus nomine suo, suæ ecclesiæ prædictæ, et successorum suorum prædictos Priorem et Fratres et successores eorum quittavit... in solidum et expresse pro pecunia ante dicta, asserendo dictam pecuniam in utilitatem ipsius et commodum ecclesiæ*

suæ et successorum suorum fuissè conversam, et promisit idem Rector bona fide quod ipsum prædictum Priorem et Fratres vel successores eorum superdictis decem libris turonenses omnino non molestabit nec molestari faciet per se vel per alium in futurum, et quod dicti fratres vel successores eorum super dictis decem libris turonensibus de cætero serv... (sic) *indamnes, asseruit etiam idem Rector quod de prædictis denariis quos receperat et habuerat a dictis Fratribus, emerat redditus ad valorem decem librarum turonensium annui redditus eorum nomine, suo, et ecclesiæ suæ, et successorum suorum, dictos Fratres de prædictis decem libris turonentibus annui redditus secundum quod in compositione tenetur pœnitus quittandi sicut superius est expressum, videlicet in istis locis inferius notatis : primo apud Comon a Michaele dicto Pouchin præsbytero pro vigenti libris turonensibus unam decimam quæ est de feodo Guillelmi de Comon armigeri, et valet eadem decima per æstimationem, quolibet anno, quinque sextarios hordei ad mensuram de Cadomo ; — item quinque solidos turonenses annui redditus quos debet Dionisius Ruel de quodam clauso, sito juxta domum ejusdem Dionisii pro sexaginta solidis turonensibus ;— item, apud S^am^ Crucem de Grandtonne a Petro filio magistri Stephani pro novem libris turonensibus ; — item, duos Sextarios frumenti ad mensuram dictæ villæ, duas gallinas, et viginti ova annuatim per manum Colini dicti Thomassin ; — item, apud Siccavillam, a Richardo Asnel pro quatuordecim libris turonensibus duos Sextarios frumenti ad mensuam de Cadomo, percipiendis in tribus acris terræ sitis in della quæ vocatur Le Sablon ; — item apud villam dictam de Siccavilla ex venditione Guillelmi dicti*

Eufa, pro septem libris et dimidia turonensibus, duos sextarios frumenti annualis redditus ; — item a Basilia sorore Richardi Asnel, duos cappones pro duodecim solidis turonensibus ; — item a Petro de Cuille, duos capones et unum denarium turonensem pro tredecim solidis turonensibus percipiendis annuatim in domo quæ fuit quondam Richardi Gruel ; — item apud Agnernerium a venditione Petronillæ de Agnernerio, viduæ, pro triginta libris turonensibus quatuor sextarios frumenti ad mensuram de Cadomo, percipiendos in duabus peciis terræ sitis in della quæ vocatur Sub Vico, juxta Hamelin Girardi ; — item apud Plumetot, a Richardo dicti l'Évèque pro novem libris turonensibus septem quartas et unum bucellum frumenti, ad mensuram de Hermanvilla, percipiendum in quadam pecia terræ sita juxta terram Mathæi dicti Mabou ; — item apud Cadomum a Jacobo dicto Vorle, pro viginti sex libris turonensibus scilicet quadraginta solidos turonenses percipiendos annuatim in quadam domo sita in Moncella dicti Petri, juxta domum quam dictus Petrus capellanus dictæ ecclesiæ S^ti-Petri emerat a Thoma Reginardi ; — item duos capones annui redditus de venditione magistri Petri Garde-enbas, pro decem et septem solidis turonensibus. Quod universis et singulis quorum interest aut interesse potest per præsentes litteras sigillo curiæ nostræ una cum sigillo dicti magistri Guillelmi Pouchin rectoris dictæ ecclesiæ S^ti-Petri Cadomensis sigillatas significamus. Actum et datum de consensu partium anno D^mi 1279, die lunæ ante festum beati Andrææ apostoli.

Les Croisiers étaient établis à Caen avant l'année 1290. Leur premier établissement fut au Bourg-l'Abbé, dans la

paroisse de Saint-Martin, mais lorsque la ville fut murée et fortifiée sous le roi Philippe de Valois, en l'année 1346, le couvent de ces Pères se trouva dans l'alignement des nouvelles fortifications, et au nombre des maisons qui devaient être rasées. Charles, duc de Normandie, dauphin de Viennois, leur donna le couvent des Béguines, dans la rue Franche, paroisse Saint-Sauveur, par les lettres patentes du 3 août 1346, confirmées par d'autres lettres du même prince, en l'année 1349. Le pape Grégoire XI donna à ce couvent le titre de prieuré dans une bulle de l'année 1373. L'acte d'une ancienne fondation les qualifie : *frères orateurs de Sainte-Croix*, et ils se qualifient eux-mêmes *chanoines de Sainte-Croix*.

Cette maison eut pour prieur, vers 1355, Pierre Pinchar que son mérite éleva aux premières dignités (1). Il était de Caen même. Il se fit recevoir docteur de Louvain, et s'acquit beaucoup de réputation par l'éloquence de ses prédications. Il fut élu général de l'ordre de Sainte-Croix en 1363, et depuis évêque de Spire, dont il ne put prendre possession, étant mort dans le monastère de Sainte-Agathe en Brabant, en 1382.

Les Jacobins veulent avoir été fondés à Caen par saint Louis. Ils s'appuient principalement sur la figure d'un roi de France qu'on voit dans les vitres derrière le maître-autel de leur église, tenant une église dans sa main, et sur celle de Guillaume Acarin, peint dans la même vitre, offrant à la sainte Vierge la porte de ce monastère, pour exprimer, disent-ils, le soin qu'avait pris Acarin, par les ordres de ce prince, de la structure de cette maison. Or, Acarin étant mort en 1246, il faudrait

(1) *Orig. de Caen*, p. 333.

qu'elle eût été bâtie auparavant, et partant, qu'elle fût beaucoup plus ancienne que celle des Carmes et des Croisiers ; mais il faut bien qu'on n'ait pas eu d'égard à une preuve aussi équivoque, puisque les Jacobins cèdent à ces pères le pas et le rang dans les cérémonies ; en effet, ils n'ont pas la première chartre de leur fondation, et ils en ignorent l'année, les Protestants ayant consumé tous les anciens titres dans la funeste année de 1562. Ces ennemis de la Religion brisèrent la chapelle de N.-D. de Pitié où étaient, dit M. de Bras, de singulières images (1).

Il y a dans leur église, au bas de l'aile vers la porte, une chapelle de Sainte-Catherine, qui a été fondée par Enguerrand Signard, religieux de ce couvent, confesseur de Charles, duc de Bourgogne et évêque d'Auxerre. On voit ce duc représenté dans une de ces vitres.

Les Cordeliers ne savent quand et par qui ils ont été établis à Caen, parce que leurs titres furent brûlés et leur maison démolie en 1562. M. de Bras dit que leur couvent fut fondé en 1236 par un surnommé Guesdon, sieur de la Guesdonnière, près d'Aunay; mais ce témoignage ne s'accorde pas avec l'inscription qu'on voit dans le chapitre, laquelle semble en attribuer la fondation à une famille de Caen du nom de Beleth en 1262. Ce qui est certain, c'est que cette maison a eu plusieurs fondateurs, et en divers temps.

Elle fut entièrement ruinée dans le XVI^e^ siècle, mais en 1603 on commença à la rétablir par la charité de plusieurs personnes pieuses dont les noms sont écrits dans les registres, et dont les armes se voient en relief au lambris de la voûte du chœur. Celui de la nef fut refait en 1606.

(1) *Ant. de Caen*, p. 176.

Henri IV donna la grande vitre qui fait face au chœur; le cardinal de Bourbon et le duc de Montpensier en donnèrent d'autres. Le grand autel est un beau dessin d'architecture et de menuiserie peinte en marbre; il fut bâti en 1633. Il est du dessin de Gilles Macé, professeur aux mathématiques en l'Université, et fut exécuté par Michel Brodon, architecte.

Un des principaux ornements de cette église est la chapelle des Deux-Amis, fondée et bâtie par Pierre Le Marchand, sieur de Saint-Manvieu, et François le Révérend, en 1619. Ils voulurent qu'elle leur servit de commune sépulture après leur mort. En l'an 1671, le P. Pierre Le Pelletier, religieux de son couvent, à son retour de la Terre-Sainte, où il avait été gardien, fit bâtir la chapelle du Saint-Sépulchre, suivant le modèle du Saint-Sépulchre de Jérusalem; mais cette chapelle obscurcissant la nef de cette église et affaiblissant la structure, fut transférée en 1695 là où elle est présentement. Le fameux Michel de Saint-Martin, docteur en théologie, y fit bâtir aussi une magnifique chapelle qu'il dota, et y fut enterré en 1687.

A propos de M. de Saint-Martin, on trouve à la Bibliothèque des PP. Cordeliers de Bayeux, un ouvrage qui regarde ce docteur en théologie. C'est un recueil de tous les éloges qui lui furent adressés de son temps. Il fut imprimé in-4° de 52 pages, à Caen, chez Adam le Cavelier en 1653. Le Cavelier, qui en est l'éditeur, ou plutôt M. de Saint-Martin lui-même, l'a dédié à Mme de Matignon, marquise de Lonray, comtesse de Thorigny, baronne de Saint-Lô. Ces éloges sont en vers grecs, latins et français. En voici les auteurs et le nombre de leurs pièces :

Græci.

Pièces 1. *Petrus Vengeons in Sylvano professor.*
— 2. *Carolus Le Bidois.*
— 3. *Joannes Corbetius doctor theologus, canonicus vetus, ac vicarius generalis Constantiensis.*
— 4. *Augustinus Le Haguais in sacro regis consistorio consiliarius.*
— 1. *La Luzerne.*

Latini.

— 2. *Joannes le Grand consiliarius et advocatus regius Constantiensis.*
— 1. *Antonius Halley regius eloquentiæ professor et Sylvani gymnasiarcha in academia Cadomensi.*
— 1. *J. Baptista Baudry ex-rector collegii Silvani Cadomensis academiæ, ex-rector et parochius ecclesiæ de Maupertuis.*
— 3. *Emmanuel Feuillet in Silvano rector.*
— 2. *Julianus Dufour humaniarum litterarum professor in Silvano.*
— 1. *Joannes Franciscus Le Haguais, Augustini filius.*
— 1. *Jacobus Martin, Parisinus, doctor medicus.*
— 1. *Barnabas Le Guay in parlamento Parisiensi causarum patronus.*
— 1. *G. Boisteau causarum patronus.*
— 1. *N. Rogier Sanlaudunensis in Neustriæ parlamento patronus.*
— 1. *Lucas à Ste Croix, Sanlaudunensis.*
— 1. *Guillelmus, Marcellus, ex Parisiensi nuper rectore, Basiliensis parochus et rector.*

Gallici.

— 1. *De la Crette Bellenger.*
— 2. *Idem.*
— 1. *Jacobus Acante doctor medicus.*
— 1. *De Villeneuve.*

Au mois de juillet 1556 fut tenu à Caen le chapitre général des Cordeliers de France. Dans la procession que

les Pères firent le dimanche 2 du même mois, et où fut porté le Saint-Sacrement, il s'y trouva plus de 600 religieux au rapport de M. de Bras (1). Le chapitre dura huit jours; le matin il y avait sermon dans l'église, et l'après-midi des disputes de théologie. De tous les docteurs, celui qui brilla davantage fut maître Gilles Bigot, alors recteur, lequel les préféra tous en latinité plus leste et plus élégante.

Cahagnes le mit au rang des illustres citoyens de Caen (2). *Ægidius Bigot*, dit-il, *in obscuro agri Viriaci pago rudimenta lucis accepit, sed amore theologiæ captus, cum ad eam, ut ad dominam cui cor suum dederat, cupidè pergeret, artes liberales, ejus ancillas primum sibi conciliare studuit, suisque obsequiis evicit, ut apertis Gynecei foribus ipsam dominam arte sit complexus, et ad interiorem ejus amicitiam complexus. Hic in eloquentiæ et philosophiæ studiis consummatus, cum esset ad summum theologiæ gradum, Roberti Cœnalis, Episcopi Abrincensis liberalitate provectus, doctissimi et subtillissimi theologi famam tulit, quæ non in hac provincia substitit, sed totum orbem christianum, ore Franciscanonorum qui ex singulis Europæ regionibus Cadomum anno 1556, confluxere, peragravit. In eo namque generali totius ordinis Franciscanorum conventu cum abstrusæ perplexæque de divinis rebus disputationes per novem continuos agitarentur, ille et eruditæ facundiæ, sic solertiæ in argumentando palmam unà tam provincialium quàm externorum voce meruit. Fixerat in hanc urbem rerum suarum domicilium, sed Henricus Robertus a Marka, Dux Buil-*

(1) *Ant. de Caen*, p. 241-242.
(2) Elog. IX.

lonii, qui Normanniam legati regii nomine gubernabat, eum jam senem sacerdotio donatum, in comitatum suum ad concionandi munus ascivit; nempe senectus eorum qui adolescentiam in litteris traduxerunt, ætate doctior, usu certior et sapientior, litterariorum laborum uberimmam messem metit.

Bernard Chancerel, après avoir été provincial, et neuf ans gardien du couvent de Caen, à la décoration duquel il travailla utilement, mourut à Rouen le 3 nov. 1671 (1). Il était de Caen même, docteur en théologie de la Faculté de Paris, et avait été employé dans le gouvernement de son ordre. Il a laissé quelques écrits. M. Huet l'a mis parmi les illustres citoyens de Caen.

Les Capucins ont à Caen une maison, qui est la troisième de leur ordre en France. Ce fut à la sollicitation de M. de la Vérune, gouverneur de Caen, que les habitants leur permirent en 1575 de s'y établir. Il en vint six, et, par une assemblée de ville et par la libéralité des religieux de l'abbaye de Saint-Etienne, ils obtinrent le lieu qu'ils occupent, nommé le prieuré du fief Brucourt.

Le couvent fut bâti en 1576, et l'église commencée en 1634, achevée en 1635, fut dédiée l'année d'après sous l'invocation de Saint-Michel et de Saint-Jacques. Cahagnes dit que Jean Lefèvre, frère de celui qui fit les stalles de Bayeux en 1589, est auteur du tabernacle des Capucins. Il écrivait en 1608. Il faut donc que ce tabernacle ait été fait longtemps avant l'église (2). En parlant des différents ouvrages de ce Lefèvre, Cahagnes ajoute : *His adde tabernaculum quod in æde Capucinorum conspicitur, orna-*

(1) *Orig. de Caen*, p. 388.
(2) *Elogia civium Cadomensium*, LXXXVII.

mentis architecturæ pariter quæ cælatura nobilitatum.

Le premier gardien était italien et s'appelait Gaspard de Pavie. Il y avait dans ce fief de Brucourt une chapelle sous l'invocation des mêmes saints que ci-dessus, et desservie par un chapelain titulaire. Le tout dépendait de l'abbaye de Saint-Etienne. L'abbé et les religieux, en donnant cette place aux Capucins, se réservèrent le droit de présenter à cette chapelle un chapelain qui pût en titre posséder les terres et revenus qui en dépendaient. Les Capucins, après quelques réparations, s'en servirent assez longtemps pour leur usage. Ils la démolirent, et en bâtirent, en 1605, une autre qu'ils convertirent depuis en infirmerie, en édifiant leur église. Le chapelain avait autrefois une maison tout proche. Il y en avait aussi plusieurs autres appartenant à une ancienne famille noble du nom de Brucourt qui avait donné son nom, ou qui l'avait pris de ce fief : d'où il y a lieu de conjecturer que le fief et le patronage de cette chapelle furent aumônés à l'abbaye de Saint-Etienne par cette famille.

L'on apprend des registres de l'évêché de Bayeux qu'il y avait encore dans le même fief de Brucourt une chapelle dédiée à saint Louis, et de patronage laïque. Les Capucins, néanmoins, ni les Bénédictins de Saint-Etienne n'ont aucuns titres qui en fassent mention.

Les Jésuites, par lettres patentes de Henri IV, du mois de septembre 1608, eurent permission de s'établir à Caen. On leur donna le collège du Mont dont ils prirent possession le dernier août 1609, à charge que ce collège serait nommé le Collège Royal, et que les chaires seraient remplies par la nomination du Roi. Robert de la Ménardière, abbé de Sainte-Colombe et prieur de Sainte-Barbe-en-Auge, pour assurer un fond à ces pères, leur résigna

son prieuré avec le consentement de ses religieux, qui reconnurent le collège de Caen pour prieur perpétuel. Cette résignation confirmée par les bulles du pape Paul V fut enregistrée au Parlement de Rouen le 16 avril 1610. Les PP. Jésuites acquirent encore en 1625 le prieuré de la Cochère au diocèse de Séez, ancienne dépendance du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, par la démission volontaire de Victor Bouteille, évêque d'Aire, et cette acquisition fut confirmée par lettres patentes du roi Louis XIII du 13 mai 1626.

On ne tint d'abord dans ce collège que les écoles de philosophie et d'humanités; mais le 12 mars 1664, M. de Saint-Martin, docteur en théologie, y fonda la chaire de théologie, et ce collège, par un acte authentique de l'Université, fut agrégé et immatriculé depuis à son corps. Leur église est magnifique. Ce fut M. de Segrais, premier échevin, qui leur fit donner l'emplacement par la ville, et qui y mit la première pierre. Elle fut commencée en 1684 et consacrée le 31 juillet 1689. Cette église a été bâtie sur le modèle de celle du noviciat de Paris; mais elle est plus grande et a plus d'apparence. Elle a cependant peu coûté à bâtir par l'économie d'un de leurs procureurs, très habile, qui l'entreprit sans le secours d'aucun architecte.

On sait l'étrange révolution arrivée à la Société des Jésuites en France, en l'année 176... Ils furent obligés de sortir de leur collège de Caen par arrêt du Parlement de Normandie donné en..... On y a mis à leur place des professeurs séculiers, en vertu d'un autre arrêt du... (*sic*).

Le P. Yver-Marie André, ancien professeur de mathématiques à Caen, y mourut le 27 février 1764, âgé de

89 ans (1). Il est auteur du *Traité du Beau*, ouvrage fort estimé, qui fut imprimé à Paris en 1741, réimprimé à Amsterdam en 1759, et redonné par l'auteur même avec des augmentations considérables, en 2 volumes in-12, Paris, 1763. Le P. André laisse quelques ouvrages prêts à être imprimés, comme : *les Merveilles du corps humain*, — *les Merveilles de l'union de l'âme avec le corps*.

Les Carmélites s'établirent à Caen en 1616. Une sainte fille, depuis carmélite elle-même, fut la première fondatrice. Huit religieuses de cet ordre, du couvent de Rouen, arrivèrent ici le 14 juillet. Elles y furent autorisées par lettres patentes du mois de novembre suivant. Leur première demeure fut dans la rue Guillebert, d'où elles passèrent au logis qu'elles occupent maintenant, situé dans la rue Saint-Jean; il leur fut vendu par Corboran Jacques de Morel, sieur de Brucourt, et par Valentine de Luxe, son épouse. Mais leur charité les porta à remettre à cette communauté une partie du prix de la vente, et s'acquirent par cette libéralité le titre de fondateurs. Ils ont été inhumés dans l'église où on voit leur épitaphe. Ces filles bâtirent ensuite leur église, qui fut consacrée le 18 mai 1626.

Les Pères de l'Oratoire demeurèrent d'abord en la rue Guillebert, dans une maison qui leur avait été donnée par MM. de Repichon. Le contrat, passé à Paris le 10 juin 1622 entre ces Messieurs et les PP. de Bérulle et de Harlay, fut insinué au Châtelet le 16 du même mois, et à Caen le 26 juillet suivant. Le Roi leur accorda des

(1) *Offic. de Norm.*, mars 1764, p. 168.

lettres patentes le 7 septembre de la même année, enregistrées au bailliage de Caen le 16 janvier 1623; mais en l'année 1653 ils achetèrent, du sieur Patris, la maison où ils demeurent présentement, et qui est beaucoup plus propre à leur usage. Cependant, leurs lettres patentes n'ayant point été vérifiées au Parlement de Rouen, ils furent obligés d'en obtenir d'autres datées du mois d'avril 1685, et vérifiées à Rouen le 16 juin 1688.

Pierre Fleury, prêtre de l'Oratoire de Caen, docteur en théologie et en l'un et l'autre droit, est auteur d'un poème latin de 325 vers sur la promotion de M. de Nesmond à l'évêché de Bayeux, imprimé in-4° à Caen en 1661.

Les Ursulines furent fondées à Caen en 1624 par Jourdaine de Bernières, qui amena de Paris trois religieuses de cette congrégation. Les lettres patentes qui autorisent cet établissement sont du mois de mai 1624, et la vérification est du 3 août suivant. L'évêque de Bayeux, le maire et les échevins, tous les corps des habitants de la ville et toutes les communautés religieuses donnèrent leur consentement par des actes authentiques. Leur première demeure fut dans la rue Guillebert. Elles y firent leur entrée le 21 novembre 1624, et y établirent la clôture le 14 décembre suivant. Jourdaine de Bernières fit sa profession cette même année, et y ayant été élue supérieure quatre ans après, elle fit travailler au magnifique bâtiment qu'elles occupent présentement, et où elles passèrent le 13 juillet 1636. La petite maison dans le même endroit, qu'on nomme *l'Hermitage*, est devenue célèbre par l'éminente piété de Jean de Bernières, frère de la fondatrice, qui, en s'éloignant du monde, y choisit sa retraite, et de plusieurs saintes personnes qu'il y avait

attirées. Elle fut achevée de bâtir, et on commença de l'habiter en 1648.

Les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, au nombre de cinq, tirées du grand couvent de Paris, furent d'abord établies à Dol, en Bretagne, à la sollicitation d'Antoine de Revol, évêque de cette ville; mais le mauvais air les rendant malades, elles préférèrent la demeure de Caen, et vinrent s'y établir le 16 juillet 1631. Elles amenèrent avec elles six filles qu'elles avaient reçues à la profession à Dol. Leur première demeure fut dans la rue Saint-Jean, près le pont Saint-Pierre; mais elles passèrent de là, le 21 novembre 1632, au Faubourg-l'Abbé, dans une maison qu'elles achetèrent du sieur Le Fauconnier. Ayant obtenu des lettres patentes au mois d'avril 1633, elles se sont depuis fort étendues par plusieurs grandes acquisitions, et y ont enfin bâti une belle maison, et l'église que l'on y voit présentement. Cette église mérite une description particulière.

Précédé d'un parvis découvert où l'on monte par un perron d'équerre d'un grand dégagement, s'élève un temple en forme de croix. Il est d'une agréable structure et d'ordre composite ou romain. Le corps de l'église dans son œuvre est de 80 pieds de longueur, et la largeur qui forme la croix est de 57 pieds. L'église entière est de pierre de taille, d'une blancheur qui la rend préférable au marbre commun; du pavé à la corniche elle a 27 pieds et demi. Au-dessus de la corniche naissent les voûtes qui sont également de pierre de taille. Dans le milieu s'élève un dôme de 25 pieds de diamètre et d'autant de hauteur; il est surmonté d'une lanterne d'un vitrage fort clair. Ce dôme est encore éclairé par quatre grandes fenêtres cintrées à la moderne. Quatre grandes niches en cintres

symétrisent avec les fenêtres et attendent des statues pour les remplir; sur l'entablement règne une balustrade, les balustres sont peints en marbre rouge veiné en blanc, l'appui est peint en marbre noir. La balustrade qui règne sur la corniche ou entablement du corps de l'église est d'une forme semblable. Ces balustrades simples et légères forment des aspects de galerie où la vue se repose agréablement. Le portail est dorique et ionique; le premier ordre supporte le second, terminé par un fronton cintré, avec une croix en amortissement. Sur le tympan est le monogramme du nom de Jésus dans un cercle de cordons tortillés. Dans la frise dorique, entre les triglyphes, sont sculptés les instruments de la Passion de N. S.

Le grand autel ne fixe pas moins l'attention. Il est enrichi de grandes colonnes et autres ouvrages de marbre. Le tabernacle peut passer pour un trône de cristal ouvragé avec beaucoup de dépense; on y voit des colonnes torses, des miroirs, des panaches de cristal qui accompagnent le corps de ce bel ouvrage et forment un coup d'œil charmant.

Les Bénédictines ont une maison dans le quartier appelé les Tours-des-terres, et au lieu même où était l'ancien collège de Loraille. Leur premier établissement fut au Pont-l'Évêque, le 18 septembre 1638. Elles furent transférées à Caen le 20 janvier 1643, par la libéralité de Madeleine de Moges, veuve de messire Antoine, marquis de Moüy. Leurs lettres patentes sont du 18 janvier 1644. Elles sont gouvernées par des Prieures triennales, suivant les bulles du pape Innocent X, du 24 novembre 1682. Elles donnèrent à leur maison le titre de prieuré de Bon-Secours.

On voit dans leur église un bel éloge, en forme d'épi-

taphe, de leur fondatrice. Il est de la composition du célèbre Antoine Halley, professeur royal d'éloquence à Caen, et il se trouve parmi ses *Œuvres mêlées*, page 401. Cette dame demeura parmi ses religieuses les 25 dernières années de sa vie, et mourut, âgée de 56 ans, le 5 janvier 1665.

Les Pères de la Mission, autrement les *Eudistes*, doivent leur institution au P. Jean Eudes, prêtre de l'Oratoire. En 1642, étant encore dans la congrégation, il avait obtenu des lettres patentes par lesquelles il lui est permis, ou plutôt à M. d'Angennes, évêque de Bayeux, d'instituer dans la ville de Caen une communauté de prêtres sous le nom et titre de prêtres du séminaire de Jésus-et-Marie, avec la permission de jouir de tous les droits et privilèges dont jouissent les autres maisons et communautés fondées dans le royaume. Le P. Eudes en commença l'établissement à Caen le 25 mars 1643, et obtint des lettres d'approbation de M. l'évêque de Bayeux le 14 janvier 1644. M. Molé, successeur de M. d'Angennes, prévenu contre cette nouvelle congrégation, lui fit fermer la chapelle qu'elle avait ouvert par permission de son prédécesseur, dans l'intention de la détruire; mais sa mort arrêta le coup. Ces prêtres furent rétablis comme auparavant par l'abbé de Sainte-Croix, qui fut nommé à sa place, et rouvrirent leur chapelle en 1653, après Pâques. M. Servien, successeur de M. l'abbé de Sainte-Croix, les approuva également; il établit même un séminaire chez eux, en 1657, à charge de s'employer aux missions, et obtint pour cet établissement de nouvelles lettres patentes, vérifiées à Rouen le 17 novembre de la même année. Sous la faveur du duc de Longueville, gouverneur de la province, il leur ménagea, en 1658, la fieffe de la place

des Petits-Prés, depuis appelée Place-Royale, qu'ils tiennent de la ville, moyennant la redevance d'une rente qu'ils acquittèrent peu de temps après.

Le 26 mai 1664, M. de Nesmond, évêque de Bayeux, jeta la première pierre de l'église du séminaire, sous l'invocation de la Sainte-Vierge, et la duchesse de Guise, par contrat passé à Paris le 3 juin 1673, leur donna la somme de 12,000 fr. pour l'achever. Le principal bienfaiteur de cette maison est M. Nicolas Bloüet de Than, docteur de Sorbonne, prêtre de cette congrégation. Il est enterré dans cette église devant la porte du chœur, où on lit sur le pavé : *Hic jacet nobilis vir Nicolaus Blouet de Than doctor sorboniq. Sacerdos congregationis Jesu Mariæ, seminarii hujus fondator. Obiit die 17 januarii, anno 1673, ætatis suæ 54.*

Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom, a signalé son zèle pour le bien du diocèse de Bayeux, en fondant dans ce séminaire 18 places pour y former autant de jeunes clercs au service de l'Eglise. Le contrat est du 2 janvier 1702.

LISTE DES SUPÉRIEURS GÉNÉRAUX DES EUDISTES.

I. — *Jean Eudes*, prêtre, instituteur et premier supérieur général de la congrégation des Eudistes, a un long éloge dans les *Origines de Caen*, par M. Huet (p. 429 et suiv.). Il mourut en cette ville, et fut enterré dans le chœur de son église avec cette simple épitaphe qu'on voit sur son tombeau : *Hic jacet venerabilis sacerdos Joannes Eudes seminariorium congregationis Jesu-et-Mariæ institutor ac Rector. Obiit 19 augusti 1680, ætatis suæ 79.*

II. — *Jean-Jacques Blouet de Camilly* fut le second

supérieur général des Eudistes. Il mourut à Coutances. Son cœur fut apporté à Caen, et déposé dans le séminaire où on lit ces mots : *Hic jacet cor venerabilis viri D. D. Joannis Jacobi Blouet de Camilly reverend. præpositi Congregationis Jesu-et-Mariæ, nec non canonici theologalis, archidiaconi et vicarii generalis ecclesiæ Constantiensis. Obiit Constantiis anno 1711, die 11 augusti.*

III. — *Guy de Fontaines de Neuilly*, troisième supérieur général des Eudistes, était d'une des douze familles qui furent annoblies par le fameux édit du Canada, en 1628. Il eut pour père Simon de Fontaines, écuyer, seigneur de Neuilly-le-Malherbe, viconte de Caen. Il étudia en droit, et se fit recevoir docteur en droit civil et canonique. Son frère Claude de Fontaines, viconte de Caen après son père, étant venu à mourir, il demeura quelque temps dans l'incertitude ou de prendre cette charge, ou d'embrasser l'état ecclésiastique, pour qui il se sentait beaucoup de penchant. Après bien des réflexions, il se détermina pour le dernier, et entra au séminaire de Caen où il fut ordonné prêtre. Le fait suivant m'a été conté par un de ses amis particuliers qui l'avait appris de lui-même. Etant en route, lors de la mort de son frère, qu'il ne savait pas être malade, il se sentit frappé tout d'un coup, comme si il l'eût vu mourir. Cette impression lui fit avancer son chemin, et il apprit, en arrivant à Caen, que le malheur était arrivé au moment même qu'il avait été frappé de cette pensée.

Les Eudistes l'envoyèrent à Paris pour gouverner la cure de Saint-Joseph, dont on avait confié le gouvernement à leur congrégation. Au bout de quelque temps, des raisons particulières lui firent quitter la cure et les Eudistes. Il revint à Caen et on lui donna la cure de

Meré proche Condé-sur-Noireau. Là, il s'appliqua avec une ardeur particulière aux fonctions de son ministère, qu'il partagea avec l'étude de l'Ecriture-Sainte, de la morale et du droit canon. Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, si connaisseur en bons sujets, l'appela auprès de lui, et en fit son grand vicaire en 1710. Il fut nommé l'année suivante à la prébende de Vaucelles, dont il prit possession le 11 de février. M. Blouet de Camilly s'étant démis en même temps, à cause de son grand âge, de la supériorité des Eudistes, Messire de Fontaines fut élu à sa place dans une assemblée qui fut tenue à Caen. Il gouverna cette congrégation l'espace de 17 ans, avec autant de sagesse que de piété. Elle doit même le regarder comme son second instituteur, ayant fait approuver ses règlements par le conseil royal, et confirmer l'union des séminaires qu'elle a en diverses provinces du royaume, par des lettres patentes qu'il obtint de M. le Régent, en 1722. Sa grande capacité dans les affaires lui attira une grande considération; mais ce qui le rendit encore plus respectable, fut son humilité, et son excessive charité pour les pauvres.

Il fut mis au nombre des grands vicaires que le chapitre choisit en 1715 pour gouverner le diocèse pendant la vacance du siége. Il fut continué dans la même fonction par M. le cardinal de la Trémouille, qui fut nommé à l'évêché de Bayeux après M. de Nesmond, et que les affaires de France dont il était chargé, retenaient à Rome. En 1722, les pouvoirs lui furent ôtés par M. de Lorraine, que M. le Régent avait nommé à la place du cardinal de la Trémouille; la raison venait de l'éloignement que ce grand vicaire avait pour l'Appel de la bulle *Unigenitus*, à laquelle le nouvel évêque avait pris part. Les Eudistes eurent part à la disgrâce de leur général; on défendit aux

ordinants de faire leur séminaire dans la maison de Caen; on en fit sortir aussi les Condomistes, qu'un particulier, par adresse et par autorité fit transférer au séminaire de Bayeux. M. de Fontaines soutint cette épreuve avec fermeté. Il demeura toujours attaché à la Constitution jusqu'à sa mort, qui arriva à Bayeux le 10 janvier 1727. Son cœur, porté à Caen, fut enterré dans l'église de son séminaire, et son corps dans la nef de la cathédrale, proche la porte du chœur. Il avait fait son testament quelques années avant son décès. En voici la copie :

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Après avoir considéré l'incertitude du moment de la mort, j'ai fait mon testament et acte de ma dernière volonté, comme il en suit, que je veux et entends être exécuté immédiatement après ma mort selon sa forme et teneur, révoquant tous autres testaments, codiciles et actes de dernière volonté que j'aurais et pourrais avoir fait ci-devant.

« 1° Je veux vivre et mourir dans la foi Catholique, Apostolique et Romaine;

« 2° Je demande pardon à Dieu de tous les péchés de ma vie, et j'espère qu'il me fera miséricorde;

« 3° Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui m'auraient offensé, et je demande très humblement pardon à tous ceux que j'aurais offensé en quelque manière que ce soit, et déclare que depuis quelques années que la division s'est introduite dans notre chapitre par rapport à la Constitution *Unigenitus*, si je n'ai pas marqué la cordialité à quelqu'uns de ma compagnie, ça été contre mon inclination, mais j'ai cru que je devais en user ainsi pour me conformer à l'esprit des Saints Canons, considérant souvent que, n'espérant point les engager à la soumission due à la Constitution reçue par l'Église Universelle,

recommandée et ordonnée par les puissances, peut-être aurais-je mérité moi-même de perdre cette soumission en les fréquentant et communiquant trop avec eux;

« 4° J'ai une grande confiance à l'intercession des fidèles, c'est pourquoi je me recommande aux prières de de ceux qui m'auront connu et avec qui j'aurai eu quelque relation ;

« 5° Je donne à la fabrique de l'église cathédrale de Bayeux tout ce qui me sera dû lors de mon décès, tant par la commune que les fermiers, rentiers ou autrement, à raison de mon canonicat, à la réserve de ce qui me sera dû par la prébende d'Esquay, consistant en plusieurs années d'un retour d'échange pour lequel faire annuler j'ai commencé procès, à condition que MM. du Chapitre me feront enterrer dans le milieu de la nef, près ou loin du chœur, et qu'ils feront apposer sur ma fosse une tombe sur laquelle il sera gravé en français mon nom, celui de mon canonicat et ces paroles : *Priez pour le repos de son âme*. Et la fabrique payera aussi les rentes, droits royaux, contributions au chœur, et la part de la pension due à la cure de Ranchy, et généralement toutes les charges annuelles du canonicat et prébende, en tant qu'il en pourra être dû de l'année lors de mon décès, soit que le terme soit échu ou à échoir sur l'année gagnée et non perçue, ou dont les termes ne seront pas échus, ce qui sera aussi au profit de la dite fabrique, voulant que le bien d'Eglise, après avoir porté les charges, aille à l'Eglise, et d'autant que je dois des contributions aux réparations des chœurs des églises de Saint-Patrice, de Vaucelles et de Ranchy, et le total des réparations de ma maison prébendale. Je déclare avoir fait beaucoup pour tout cela, néanmoins comme il a pu échapper quelque chose au soin que j'en ai pris, et que les revenus d'Eglise que j'ai

touché y sont affectés, étant censés être parmi mes effets, mes héritiers payeront ce que MM. les commissaires du Chapitre auront réglé, en cas qu'il en soit nommé à cette fin, et qu'ils trouvent quelque chose à faire ;

« 6° Je veux et entends qu'à mon enterrement il soit fait une distribution de pain de 10 livres à 24 pauvres du Bureau, et à 6 autres qui seront choisis par mon exécuteur testamentaire (M. Pierre-Damien Piedoüe, prêtre chanoine de Saint-Martin), auxquels 30 on donnera en outre chacun 20 sols ;

« 7° Je veux et entends qu'avant mon enterrement on sépare mon cœur pour être enterré dans la cave de l'église du séminaire de Caen ;

« 8° Je veux et entends que ce qui me sera dû d'années par M. l'abbé de Coulons, à cause de la prébende d'Esquay dont il est fait ci-devant réservation, soit partagé aux pauvres des paroisses de Saint-Patrice, remettant la somme aux mains de M. le curé de Saint-Jean de Bayeux, aux mains de Mme de Berrolles, de Mme de Fontenailles, aux mains de M. le curé de Neuilly-le-Malherbe, aux mains de M. et de Mme de Montfort ; en outre je donne pour grossir la somme, mes cueilliers *(sic)* et mes fourchettes d'argent aux pauvres des mêmes paroisses, et on les avertira de prier Dieu pour moi ;

« 9° Je donne à Mme de Neuilly, ma belle-sœur, mon écuelle d'argent, et *Rodriguez* en 4 vol. in-8°, à cause qu'elle aime la lecture. C'est seulement afin qu'elle se souvienne de moi dans ses prières ;

« 10° Je donne à M. Le Poil, curé de Vaucelles, *Pontas*, en 3 tomes in-fol., et les autres livres que je lui aurai prêté, et dont il sera saisi lors de ma mort en cas qu'il y en ait ;

« 11° Je nomme M. Piedoüe, chanoine de Saint-

Martin en l'église cathédrale de Bayeux, pour mon exécuteur testamentaire, entre les mains duquel je me démets de tous mes biens meubles et immeubles, raisons et actions, aux fins de la pleine et entière exécution du présent. Je le supplie de m'accorder cette grâce, et d'accepter aussi les ouvrages de saint Jean Chrisostôme en 5 vol. in-fol., afin seulement de se souvenir de moi.

« 12° Je donne le surplus de tous mes livres aux prêtres du Séminaire de Caen, pour avoir part à tous les biens qui se font et qui se feront dans leur maison, et leur rends ce témoignage, et à toute la Congrégation, qu'ils ont l'esprit de leur état, qu'ils sont doués de bonnes mœurs, et capables de leur emploi; c'est pourquoi j'ose supplier Nos Seigneurs les Prélats de leur accorder leur bienveillance et protection tant qu'ils ne changeront pas de conduite;

« 13° Je donne 3,000 livres sur la première année de mon revenu après mon décès, et sur le reste de mes meubles pour, par mon exécuteur, en être distribué 700 livres à mon ancien domestique Jean Baratte, et 800 livres à mes autres domestiques à gages, à chacun à raison du temps qu'il m'aura servi, et s'il y a quelques difficultés, M. de Montfort en sera le juge; à l'égard des 1,500 livres restantes, elles seront employées par mon exécuteur à des messes pour moi qui seront dites dans six mois du jour de mon décès à raison de 10 sols par messe, le tout selon que je lui ai marqué de vive voix;

« 14° Je veux et entends que les gages de mes serviteurs dus à mon décès leur soient payés, aussi bien que tout ce que je pourrais devoir, le tout sans retardement;

« 15° Depuis ce que dessus écrit, on m'a dit qu'on croyait que la nef est destinée pour enterrer les dignités, pour peu que l'article cinquième déroge aux usages et

règlements de la Compagnie, il n'y aura qu'à m'enterrer dans l'aile droite, vis-à-vis la chapelle Saint-Julien ou Saint-Sébastien.

« Fait à Bayeux, double, dont l'autre est resté entre mes mains, ce 17 novembre 1724. Signé : de Fontaines. »

IV. — *Pierre Cousin*, prêtre du diocèse de Coutances, fut élu supérieur général en 1724. Il mourut à Caen, et fut enterré dans l'église du séminaire où on lit cette épitaphe : *Hic jacet corpus D. D. Petri Cousin, præpositi generalis quarti Congregationi J. et M. Obiit die 14 martii anno 1751. Ætatis suæ 96.*

V. — *Jean-Prosper Auvray de Saint-André*, né en la paroisse de Couvains, au quartier de Saint-André, fut élu supérieur général dans une assemblée générale tenue à Caen au mois de juin 1731. Il mourut à Caen, dont il était supérieur, le 20 janvier 1770. Son esprit s'était affaibli du chagrin qu'il eut de la mort de 15 ou 16 ordinands empoisonnés le carême précédent.

VI. — *Michel Le Fèvre*, prêtre du diocèse de Bayeux, supérieur du séminaire de Caen, et supérieur général des Eudistes, mourut au grand séminaire de Rennes le 6 septembre 1775, âgé d'environ 58 ans.

Le 6 octobre 1775, *Pierre Le Coq*, prêtre de la paroisse d'Ifs près Caen, fut élu supérieur de la Congrégation de la Mission, mort le 1er septembre 1777, âgé de 49 ans.

Les Religieuses de Notre-Dame de la Charité présentent à Cuverville et à Giberville alternativement. Outre les trois vœux ordinaires des religieuses, elles s'engagent par un quatrième à recevoir des filles et des femmes de mauvaise vie, qui veulent se retirer de leurs débauches, et même celles qui désirent en éviter les occasions. Cet

institut fut un fruit du zèle et des prédications du Père Eudes. Plusieurs filles et femmes engagées dans des commerces dangereux, et touchées de ses remontrances, lui demandèrent une retraite. Il les assembla, et les mit sous la conduite de quelques femmes dévotes, le 25 novembre 1641, et elles furent logées vers la porte Millet, devant la chapelle de Saint-Gratien. Ces bonnes dames qui les gouvernaient s'étant lassées de cet emploi, le P. Eudes s'adressa aux religieuses de la Visitation du couvent de Caen, en l'année 1644, et les engagea à s'en charger avec l'approbation des supérieurs. Cette maison prit d'abord le titre de Notre-Dame-du-Refuge.

En l'année 1650, le 22 décembre, M. Le Roux de Langrie, président au Parlement de Rouen, et la dame son épouse, se déclarèrent fondateurs de ce couvent. Alors on reçut pour religieuses des filles de bonnes mœurs, qui donnèrent le commencement à un nouvel institut sous le titre de Notre-Dame-de-Charité. Dès l'année 1642, quatre de ces filles pieuses, qui désiraient d'être religieuses dans cet institut nouveau, présentèrent requête au Roi, pour obtenir les lettres patentes qui étaient nécessaires à leur dessein. Le P. Eudes y donna ses soins, et elles furent accordées au mois de novembre 1642. On en obtint de nouvelles au mois de décembre 1647; enfin le Parlement de Rouen vérifia ces lettres en 1658, et le pape Alexandre VII leur accorda, le 2 janvier 1666, une bulle de confirmation, à laquelle accéda l'approbation de M. de Nesmond, évêque de Bayeux, au mois de juin suivant, telle que l'avait donnée M. d'Angennes en février de l'année 1651.

Ces religieuses pratiquent la règle de saint Augustin, mais elles ont leurs constitutions. Elles se sont accrues avec le temps en terrain et en logement, et par la struc-

ture de leur église, après avoir changé plusieurs fois de demeures. Car de leur première maison, elles passèrent dans la rue des Jacobins, et ensuite dans la Neuve-Rue, et acquirent enfin en 1656 celle où elles se sont fixées. Les Pénitentes ont leur logement séparé; elles ne sont jamais reçues religieuses dans cette communauté, et demeurent sous la conduite de quelqu'unes des religieuses destinées à cet emploi.

Les Nouvelles Converties, ou les Filles de la Propagation, doivent leur établissement à Caen à M. Servien, évêque de Bayeux. C'est de lui qu'elles tiennent leur maison dans la rue Guillebert, et une fondation de mille livres de rente. L'acte de cette fondation est du 1er nov. 1658. Cet institut a été établi pour un asile contre l'hérésie aux filles qui, s'y trouvant malheureusement engagées par leur naissance, voudraient s'affranchir de la contrainte de leurs parents.

L'Hôpital-Général. Son établissement fut résolu dans une assemblée générale de la ville tenue devant M. le duc de Longueville, gouverneur et bailli de Caen, le 10 mars 1655. Les lettres patentes furent expédiées le 15 mars de l'année suivante, vérifiées tant au Parlement qu'à la Chambre des comptes quelques mois après. Le temps ayant fait mieux connaître les besoins de cet établissement, les administrateurs y pourvurent par de nouvelles lettres patentes du 5 juin 1659, vérifiées au grand conseil le 17 juillet 1669, au Parlement de Rouen, mais avec quelques modifications le 12 mars 1674, à la Chambre des comptes le 25 juin suivant, et au bailliage de Caen le 3 juin précédent, ainsi qu'aux vicomtés de Caen et d'Évrecy.

Cet hôpital subsiste des aumônes que la communauté de la ville et les particuliers lui ont fait, de la vente des manufactures des pauvres qui y sont renfermés, et de quelques droits sur les entrées des boissons dans la ville, qui leur ont été accordées par un arrêt du Conseil du 14 septembre 1676. On dit qu'il y a 20,000 livres de revenu, dont il y en a 12,000 livres payé sur les deniers de la ville; le surplus est fourni par l'imposition de 20 sous d'entrée sur chaque tonneau de cidre.

La connaissance des causes de l'hôpital est attribuée, tant au demandant qu'au défendant, au bailli de Caen en première instance, et par appel au Parlement de Rouen; et par la déclaration du Roi du mois d'octobre 1676, il est entièrement soustrait à la juridiction du grand aumônier de France. Les pauvres y furent transférés du lieu de la Gobelinière, où on les avait enfermés dès que cet établissement fut résolu. Les bâtiments se sont accrus ensuite, à quoi ont servi les matériaux du Temple des Huguenots, lorsqu'il fut démoli. Celui de l'église fut achevé en l'année 1690, et l'on y célébra la première messe le 12 mars de la même année. Cette église, dit-on, a été bâtie sur le même modèle que le Temple. Personne n'a plus contribué à l'exécution de cet ouvrage que feu messire de Gavrus-Bernières, trésorier de France à Caen, par ses soins et ses aumônes se montrant digne héritier de la vertu et de la piété de la famille dont il était sorti.

Il mourut il y a quelques années dans cet hôpital un citoyen de Bayeux, qui mérite que j'en fasse mention ici à cause de son éclatante piété. Richard Néel, sieur de Bapaulme, est celui dont je veux parler. Né sur la paroisse de Saint-André, il naquit de Richard Néel, sieur des Longsparcs, maître des requêtes de la reine, conseiller assesseur à Bayeux, et de demoiselle Anne Chéradame,

qui avaient été mariés le 3 octobre 1667; il coula ses premières années dans le plaisir et la volupté ; rien ne lui paraissait moins digne d'attention que l'affaire de son salut. Un jeune homme de ses amis demande une des sœurs du sieur de Bapaulme en mariage, on la lui accorde. Déjà les arrangements sont pris pour célébrer les noces ; mais un accident frappant renverse toutes les mesures la veille du mariage. Ce jeune homme fut trouvé mort le matin, couché auprès du sieur de Bapaulme. Celui-ci, frappé d'un pareil coup, ouvre les yeux sur son état ; il considère ses désordres passés, et en est saisi d'effroi. Il se retire à sa terre de Bellezaise, paroisse de Sully, et là, enfermé dans une petite serre au bout du jardin, n'ayant pour tout meuble qu'un lit de planches, un crucifix et quelques livres de piété, il se livra totalement aux exercices de la pénitence. Au bout de quelque temps, il alla se cacher dans l'abbaye de la Trappe, d'où il fut obligé de sortir à cause de la rigueur de la règle à laquelle son tempérament ne put pas s'accoutumer. Il se retira enfin à Caen dans l'hôpital général. Il donna aux pauvres mille écus en entrant, et une pareille somme qu'il exigea de son frère aîné au lieu de ce qu'il pouvait prétendre sur la succession de ses parents. Il y passa le reste de ses jours, occupé sans cesse de la prière et de la mortification, et y est mort en odeur de sainteté.

Les frères de Saint-Yon, communément appelés les *Grands-Chapeaux*, à cause de la grandeur de leurs chapeaux. M. de Luynes, évêque de Bayeux, permit et ratifia, le 6 mars 1730, l'établissement des frères de Saint-Yon à Caen. Quelque temps auparavant, il y avait eu en cette ville cinq frères de la Providence qui y avaient été mis aux gages de M. le cardinal de Fleury, abbé de

Caen, pour l'instruction de la jeunesse; s'étant trouvés réduits à deux, et ceux-ci n'étant point approuvés par Sa Majesté, ils obtinrent de M. l'évêque la permission de s'unir à l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes de Saint-Yon de Rouen, ainsi que la maison qu'ils possédaient à Caen; ce qui fut aussi approuvé par le frère Timothée, supérieur général de cet institut.

DOYENNÉ DE DOUVRES.

Aguerny (Saint-Martin d'). Sergenterie de Bernières, notariat de Bény. Election de Caen, 55 feux et 200 habitants.

Cette paroisse, située sur une hauteur, est divisée en deux hameaux, Aguerny et la Mare. Il paraît que le nom de cette paroisse est unique en France, par le *Dictionnaire universel* de ce royaume qui l'appelle Anguerny, et y marque 221 habitants. Elle a deux fiefs : la Varangère et Aguerny, possédés par messire Pierre François de Fresnel, seigneur de cette paroisse. Son château est à demi-lieue dans la paroisse de Mathieu.

Guillaume de Fresnel, écuyer, sieur de Saint-Germain, Mathieu, Aguerny et Periers, gentilhomme ordinaire de S. A. R. fit un échange de terre le 24 novembre 1646 avec Michel Criquet.

La nomination de la cure et la moitié des grosses dîmes appartiennent au chapitre de Bayeux; l'autre

moitié est partagée entre les religieux de la Trappe et le curé, qui a aussi les verdages. Le patronage et les dîmes, possédés par le chapitre, lui furent aumônés par Philippe d'Harcourt, un de ses évêques dans le XIIe siécle (1).

Elle est à deux lieues de Caen, une lieue de la Délivrande, et une lieue et demie de la mer.

Anisy (Saint-Pierre d'). Sergenterie de Bernières, notariat de Bény, élection de Caen, 70 feux, 280 communiants.

Elle n'est arrosée que par l'eau d'un étang d'où se forme le ruisseau qui traverse les paroisses de Mathieu et de Périers, et va se perdre dans la petite rivière de Beuville. Il y a quatre grands fiefs, et l'extension d'un autre, situé à Villons; le dominant, situé à Anisy, donne le droit de nommer à la cure. Messire Louis-Gabriel de Clinchamps est seigneur et patron présentateur d'Anisy. Le curé n'a que le tiers de toute la dîme, et les autres deux tiers appartiennent à M. l'évêque de Bayeux, en défalquant deux petits traits pour le chapitre de Bayeux et pour l'abbaye d'Aulnay.

C'est là l'origine de la maison d'Anisy, dont un seigneur accompagna le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre en 1066, et un autre, le duc Robert, à la Terre-Sainte en 1096. Ses armes sont: d'argent billeté de sable, au lion de même, armé et lampassé de gueules. Raoul d'Anisy fonda en 1223 la prébende d'Anisy dans la collégiale du Saint-Sépulchre, à Caen. Messire Ferry d'Anisy est compris entre les bannerets et écuyers de Normandie, selon les registres de la Chambre des comptes de 1337. Jean d'Anisy, écuyer, sieur d'Anisy, reconnut

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, p. 172.

en 1410 avoir donné 17 septiers de froment de rente à Guillemette, sa fille, qu'il avait mariée à Guillaume de Graverent, seigneur de Coulomby. Gerard d'Anisy fit transport de son fief d'Anisy en 1476; un aveu de 1463 dit qu'il est situé en la vicomté de Caen, et qu'il s'étend ès paroisses d'Engranville, Saint-Laurent-sur-la-Mer, et à Clouey, vicomté de Bayeux. Richard d'Anisy, de la paroisse de Ver en l'élection de Bayeux, fit preuve d'ancienne noblesse en 1463 (1). Gilles et Guion d'Anisy, demeurant au dit lieu, en firent autant en 1540; le dit Gilles, par contrat de 1533, avait pris en fief du doyen et chapitre de Bayeux, demi-vergée de terre au dit lieu pour 100 sous tournois de rente.

On trouve une paroisse d'Anisy dans le diocèse et élection de Laon, et une autre de même nom dans le diocèse et élection de Nevers.

Celle du diocèse de Bayeux est à une lieue et demie de Caen, et à une lieue de la Délivrande.

Arquenay (Saint-Aubin d'). Sergenterie d'Ouistreham, notariat de Ouistreham, élection de Caen, 42 feux, 125 communiants.

Cette paroisse a environ un quart de lieue dans sa largeur, et trois quarts dans sa longueur. Elle fait partie de la baronnie d'Ouistreham, et relève de la juridiction de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen. Elle a deux fiefs; le grand et le principal appartient à M^me^ l'Abbesse de Caen, avec la nomination de la cure; l'autre appelé d'Esquay, qui ne comprend pas tout-à-fait le quart de la paroisse, mais qui a une petite extension dans Ouistreham, appartient à M. de Benouville. Il y a encore quelques terres et

(1) *Histoire d'Harcourt*, t. I, p. 996-997.

maisons qui relèvent du Roi, mais en très petite quantité, puisque ce domaine ne vaut que 240 livres de rente par an. L'abbesse de Caen, dame et patronne de Saint-Aubin-d'Arquenay, perçoit toutes les dîmes sans nulle exception, et fait une pension au curé. Son territoire approche de la rivière d'Orne, mais il ne la borde pas, parce que la paroisse d'Ouistreham s'étend le long de cette rivière et va joindre celle de Bénouville.

Elle est à deux lieues de Caen, à une lieue et demie de la Délivrande et demie lieue d'Ouistreham.

Basly (Saint-Georges de). Sergenterie de Bernières, notariat de Bény, élection de Caen, 60 feux et 180 habitants.

Elle est arrosée par un ruisseau qui y prend naissance et qui se perd dans la rivière de Mue à peu de distance de là. Son territoire est de 250 acres de terre, dont il y en a 48 en bruyères. La cure est à la nomination du prieur de l'Hôtel-Dieu de Caen. Le curé a la moitié de la dîme; l'autre moitié appartient quant aux deux tiers à l'abbaye de Saint-Wandrille, et l'autre tiers au chapitre de Bayeux. La seigneurie honoraire est en litige entre M. Jolivet, de Caen, seigneur de Basly, (son père, avocat à Caen, avait acheté la seigneurie, vers 1744, de M. le Duc, seigneur de Basly), et l'Hôtel-Dieu de cette ville.

Les Calvinistes ont eu un prêche à Basly, lequel fut abattu en 1685, en conséquence de l'édit de Nantes. Ce prêche, situé auparavant à Lasson, doyenné de Maltot, n'avait été transféré à Basly que parce que le seigneur de Lasson s'étant fait catholique ne voulut plus souffrir de pareil exercice chez lui.

Deux personnes distinguées par leur mérite ont donné du renom à cette paroisse. Jean Le Mière, sieur de Basly,

est auteur d'un recueil d'épigrammes qu'il intitula *Seria et joci*. Il fut imprimé en 1664 (1). Guillaume Marcel, curé de Basly, après avoir longtemps professé la rhétorique dans les collèges de Rouen, du Plessis-Sorbonne et de Bayeux, se retira dans sa cure, où il composa un grand nombre d'ouvrages de divers genres, mais particulièrement de controverse et de poésie. Il y mourut le 10 avril 1702, âgé de 90 ans. Il s'y était formé une assez jolie terre de plusieurs acquisitions qu'il avait faites des Protestants de ce lieu; un paysan dit à ce sujet : « Notre curé est rempli d'un grand zèle; il détache tant qu'il sait nos frères de la terre pour les attacher au ciel. »

Cette paroisse est à trois quarts de lieue de la Délivrande, trois lieues et demie de Caen, et quatre lieues de Bayeux.

Bénouville (Notre-Dame de). Sergenterie d'Ouistreham, notariat d'Ouistreham, élection de Caen, 70 feux, 140 habitants.

Cette paroisse, qui est dans une situation charmante sur la mer et la rivière d'Orne, se trouve divisée en deux parties, dont l'une s'appelle Benouville, et l'autre le Port. Ce dernier a été son nom principal et primitif. Le Livre Pelut de l'évêché, rédigé vers 1356, la nomme *Ecclesia B^e M^e de Portu*, et une main du siècle suivant a mis au-dessus le mot de : *Burnouvilla*, pour Benouville qu'elle porte à présent. C'est pourquoi les titres qui en font mention l'appellent tantôt Notre-Dame de Benouville du Port, et tantôt Notre-Dame de l'Ascencion du Port, la fête de l'Ascencion étant la première fête patronale à laquelle a succédé celle de la Nativité de la Sainte Vierge.

(1) *Orig. de Caen*, p. 390.

La cure est à la nomination de l'abbesse de Caen, et la dîme en est partagée en trois lots : le curé a le choix, l'abbesse a le second, et le troisième est subdivisé en trois autres lots, dont les deux premiers pour le curé, et le troisième pour l'abbesse. Ainsi, sur neuf gerbes le curé en a cinq et l'abbesse quatre, qui lui ont été aumônées avec le patronage par les anciens seigneurs de cette paroisse. Bertrand de Canville en était seigneur en 1350. Aujourd'hui, c'est messire Antoine Gislain, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, dit le marquis de Benquville, fils de messire François-Antoine, seigneur de Benouville et du Port, et de dame Hélène de Marguerit, morte à Caen le 24 avril 1738, âgée de 72 ans.

Il en possède tous les fiefs, savoir : Benouville et Delauney, mouvant du roi directement, le Port et Manneville. Il y fait sa demeure dans un château bâti vers 1500, auquel ses prédécesseurs ont fait beaucoup d'embellissements et de dépenses. Les auteurs de ce château y fondèrent une chapelle à laquelle ils affectèrent les deux gerbes du troisième lot que perçoivent à présent les curés au droit de ces seigneurs, à condition qu'ils auront un vicaire et feront tenir les écoles. Le terroir de Benouville consiste en herbages et terres à labour. Il y a dans le hameau de Port, sur le bord de l'Orne, un bac qui communique à Amfréville, et donne facilité pour commercer vers Troarn et les autres marchés voisins.

Elle est à deux petites lieues de Caen et à une lieue de la mer.

Bény (Notre-Dame d'Assomption de). Lieu de notariat (800 livres), Cairon, les Buissons, Villons, Aguerny, Reviers, Anisy, Moulineaux, Fontaine-Henry, Basly

et Than. Sergenterie de Bernières, élection de Caen, 150 feux, 320 ou 400 communiants.

Cette paroisse, située sur une éminence, est arrosée par la rivière de Muë qui la sépare de Fontaine-le-Henry et de Moulineaux. Son territoire peut contenir environ 1,000 acres de terre, dont la partie du nord-est et du sud-ouest est une bruyère, et l'autre partie représente l'Arabie-Pétrée, étant bordée d'une chaîne de carrières de pierres. Malgré cela, les terres sont fertiles en froment, orge et autres grains; on y voit peu de boïs et de pommiers. Le hameau de Bragueville en dépend. La cure est divisée en deux portions. La première est à la nomination de l'abbé de Montmorel, l'autre à celle du seigneur de Moulineaux; mais sa dîme est tiercée : un tiers pour le susdit abbé, et les deux autres pour les curés.

La seigneurie de ce lieu, qui dans un titre du xv^e^ siècle est appelé Bény-le-Port (1), était ès-mains de Jean Gougeul, seigneur de Moulineaux en 1350 (2). Elle entra ensuite dans les maisons de Husson et de Meullant. Elle échut en partage à Perrine de Meullant, fille cadette de Thomas, sire de Courseulles, laquelle la porta en mariage, avec celles de Bernières et de Caynet, à messire Guillaume de Rosenyvinan (3). Elle passa depuis à Jean d'Harcourt, seigneur de Fontaine-le-Henry, par son mariage avec Jeanne de Saint-Germain, héritière des baronnies d'Asnebec, de Briouse, et des seigneuries de Bény et de Moulineaux.

Jean du Thon, écuyer, sieur et châtelain de Moulineaux, et Bény, patron principal en la dite paroisse de

(1) *Hist. Harc.*, t. , p. 52.
(2) Ex lib. Pelut.
(3) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1508.

Moulineaux, et patron en la seconde portion de Notre-Dame du Bény, nomma à la cure en 1618 (1). Jean le Paulmier, sieur de Saint-Louët, président en l'élection de Caen, ayant la garde noble des enfants mineurs de Germain du Thon, sieur de Bény et de Moulineaux, y nomma aussi le 1er mars 1628.

Aujourd'hui, elle est possédée conjointement par : M. le marquis de Vassy-Marguerye (M. de Vassy-Marguerye, seigneur et patron honoraire de Moulineaux et de Bény, M. du Londel, patron de Moulineaux, et de la deuxième portion, à cause de Mlle de Moulineaux), par Jacques du Touchet, seigneur et patron de Moulineaux, et par M. Durand de Missy, évêque d'Avranches, co-seigneur de Moulineaux.

Cette paroisse est à 3 lieues de Caen, 2 lieues du bourg de Creully, et à une lieue de la Délivrande.

Bernières-sur-la-Mer (Notre-Dame-d'Assomption). Chef-lieu de sergenterie, notariat de Douvres, élection de Caen, 180 feux, 900 habitants.

Ce lieu, situé sur la mer, avait anciennement un petit port formé par l'embouchure de la Seulles, avant qu'on en eût détourné le cours par Courseulles, paroisse limitrophe. M. de Bras observe qu'on y avait pris longtemps avant lui une grande baleine qui avait été jetée sur le sable, d'où l'on fit ce distique :

A Bernières sur la mer fut prinse la grand baleine,
De cinquante pieds de lay, la longueur n'est vilaine.

Il remarque aussi qu'on y avait bâti une haute pyramide pour l'adresse des vaisseaux, à l'embouchure du fleuve de la Seine. Le seigneur de Courseulles, dont la

(1) Reg. de l'Évêché.

seigneurie s'étend dans la mer, avait le septième poisson qu'on prenait dans ce port, et les droits du marché qui tenait proche l'église (1).

L'échiquier de Normandie, tenu en 1336 à Caen pour le terme de Pâques, fait mention d'un procès entre le procureur du roi et Raoul de Meullant, seigneur de Courseulles, au sujet des halles et du port de Bernières. Ce procès ne fut terminé qu'en 1390, à l'échiquier de Caen, où il intervint arrêt en faveur du seigneur de Courseulles. Les halles, soutenues par trois rangs de piliers, étaient contre le cimetière. On en voit encore quelques-uns qui ont été conservés. Il y avait un siége d'amirauté qui a été transféré depuis à Langrune. La sergenterie est composée de 22 paroisses.

Bernières vient de l'anglo-saxon *Barn*, qui veut dire grenier (2), et la fertilité de son terroir démontre assez la justesse de cette étymologie. On prononçait autrefois *Barnères*, comme il paraît par une bulle adressée au prieur de l'hôpital de Caen, où il fait mention de Raoul de Barnères. Il s'appelle en latin *Barneriæ* ou *Barnieræ*. L'église, accompagnée de bas-côtés, est grande et bien décorée. C'est une tradition constante dans le pays qu'elle a appartenu aux Templiers qui y avaient un couvent. Il paraît, par une chartre de Guillaume duc de Normandie, qu'il donna à Odon, évêque de Bayeux, son frère utérin, la terre de son fief de Bernières (3), qu'Odon avait acheté de Guillaume de Courselles, avec le patronage des églises, les dîmes et toutes les coutumes qui proviennent de la terre, et des vasseaux qui y demeurent.

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 88.
(2) M. Huet, *Orig. de Caen*, p. 394.
(3) Mém. impr.

Depuis, le prélat unit le patronage et les dîmes à la trésorerie de son église. Le grand trésorier de Bayeux est seigneur et patron collateur de la cure, et en perçoit les dîmes. Il y possède le premier et le principal fief qui relève immédiatement du Roi. Il fut maintenu dans la qualité de seigneur et patron de Bernières par sentence du bailli de Caen, au mois de mars 1687, contre le seigneur de Courseulles et un autre seigneur qui y possédaient chacun deux petits fiefs dépendant de l'évêché de Bayeux, sous la baronnie de Douvres.

Il y a plusieurs fiefs dont le plus considérable est celui de la Luzerne mouvant de la baronnie de Douvres. Le seigneur de ce fief (M. de Rocqueville), et les Réformés de Bernières y ont eu un temple, qui fut abattu par la révocation de l'édit de Nantes. Le Roi y possède une fiéferme dont les terres sont rotures.

Charles de Hermanville, seigneur d'Hermanville, tenait anciennement en foi et hommage de la baronnie de Douvres un membre de fief d'hautbert, pour un quart de fief assis à Bernières-sur-la-Mer et Courseulles, par une quotité de service d'ost quand il est mandé (1).

Raoul du Bois, écuyer, tenait de la dite baronnie, par foi et hommage, un quart de fief de chevalier à lui venu de la succession de ses prédécesseurs assis à Bernières-sur-la-Mer, lequel anciennement fut à messire Hue du Bois, chevalier, et depuis à messire Jean du Bois, chevalier, seigneur de Saint-Manvieu, et à dame Catherine de la Luzerne, sa femme, à cause d'elle (2).

Guillaume le Grand tient nuement de la baronnie de Douvres, par foi et hommage, un quart de fief de che-

(1) Ext. de l'aveu de l'Évêq. de Bay., du 4 avril 1453.
(2) Ext. de l'aveu de l'Évêq. de Bay., du 4 avril 1453.

valier par succession de ses prédécesseurs assis à Bernières (1), lequel fut à Raoul de Moulineaux, et en doit 200 d'allouettes par chacun an au terme de Toussaint.

Pierre Le Chevalier, écuyer, tient de la dite baronnie, nuement par foi et hommage, un quart de fief de chevalier acquis par lui de messire Charles de Hermanville, chevalier, assis à Bernières.

Jean Marguerye, écuyer, fils et héritier de feu Michel Marguerye, tient de la dite baronnie par foi et hommage, un quart de fief de chevalier, assis à Bernières, et s'étend à Hérouville, que le dit feu Marguerye acquit de Jean de Beauvannet et sa femme. Les 5 fiefs ci-dessus, selon anciennes écritures, sont sujets à faire le service d'un chevalier en l'ost du prince quand il est mandé.

Bernières est à un quart de lieue de la Délivrande, 3 lieues de Caen et 5 lieues et demie de Bayeux.

Beuville (Saint-Pierre de). *Beusvilla.* Sergenterie d'Ouistreham, notariat de Caen, élection de Caen, 80 feux, 188 habitants.

Quelques anciennes chartres la nomment Bosville, d'autres, mal à propos, Beuseville.

Cette paroisse est située sur le ruisseau du Doit qui y prend sa source au nord, et qui, grossi par celui de Périers, coule au midi jusqu'à Blainville où il se perd dans l'Orne. La moitié des habitants professent le Calvinisme. L'église, sans trésor ni revenu, est pauvre et petite. La plupart ayant embrassé la Réforme dans (2) le XVI^e^ siècle, abattirent et ruinèrent la nef. Gaspard Erard Le Grix, baron d'Eschauffou, seigneur de Beuville, la fit

(1) Bernières, Sémilly.

(2) Reg. des collat. de l'évêch., 1665, p. 39 et 40.

rebâtir en 1665, et comme il y avait peu de Catholiques, il ne lui donna que 30 pieds de long sur 20 de large. C'est ce qu'on apprend de la permission de M. l'Évêque, du 21 avril, au dit an. Le chœur n'était pas, à beaucoup près, dans un meilleur état ; par le laps des temps, il fut réparé, en 1686, par les gros décimateurs, et réduit à 28 pieds de longueur sur 18 de largeur. La permission de M. l'Évêque est du 12 mars.

M. Huet remarque, d'après M. d'Anisy-Clinchamps (1), qu'on voit dans cette église les armes de Mathan ; ils ont été trompés par la ressemblance de ces armes avec celles des messieurs de Grosparmy, qui ont possédé longtemps la seigneurie de Beuville. Grosparmy portait : de gueules à 2 jumelles d'or surmontées d'un lion léopardé d'argent herminé en chef, et Mathan porte les mêmes pièces et métaux à l'exception du lion qui est d'or. Cette ressemblance d'armes m'a toujours fait conjecturer que les deux familles ont la même origine.

La cure est à la nomination du seigneur temporel ; anciennement, elle était à l'abbé du Val-Richer, qui la rétrocéda dans le XV^e^ siècle. C'est ce qu'on apprend d'une note marginale insérée dans le Livre Pelut de l'évêché, à l'article de cette paroisse : *Ecclesia de Beusvilla, abbas de Valle Richerii*, et à la marge : *pro nunc dominus temporalis de Beuvilla juxta concordiam exhibitam domino vicario Bajocensi, passatam coram Joh. Le Viter et Joh. Godefroy, tabellar. regiis apud Rothomagium. anno D^mi^ M. quadringentesimo octogesimo quarto die XXIX mensis octobris*. Les dîmes, quant aux deux tiers, appartiennent à l'abbaye de Saint-Étienne, de Caen, et pour l'autre tiers au curé.

(1) *Orig. de Caen*, p. 336-337.

Proche la maison du seigneur, il y avait une chapelle de Saint-Martin qui ne subsiste plus depuis longtemps. Il en est fait mention dans le Livre Pelut. *Capella Sti Martini de Besvilla cum curâ XX liv., dominus dictæ villæ in cujus manerio consistit valet communi XX lib.* Plusieurs anciens habitants y ont encore vu des fonts baptismaux, et il n'y a que quelques années qu'en creusant au même endroit pour faire le fondement d'un mur, on y découvrit grand nombre de cercueils de pierre sans aucune inscription, mais pleins d'ossements qui s'en allaient en poussière à l'air.

L'abbaye du Val-Richer possède à Beuville la ferme de Beauvais, placée entre Beuville, au nord, et Colleville-sur-Orne. Cette ferme dépend de l'une et l'autre paroisse quant aux territoires et aux maisons, et est à égale distance, c'est-à-dire un quart de lieue et demi des deux églises.

Outre le fief de la seigneurie, on compte les fiefs de Than et Feuguerolles (1) qui, par rapport à la mouvance de celui de Beuville, ne sont pas estimés à 100 fr. de rente, et le fief de Montreuil dont il n'existe pas le plus petit vestige.

Cette paroisse a donné le nom à la maison de Beuville qui porte : pallé d'argent et de gueules de six pièces. Thomas de Beuville fit don à l'Hôtel-Dieu de Caen, de quelques rentes sises à Beuville, selon la bulle d'Innocent III, de l'an 1210. Mgr Nicolle de Beuville, chevalier, se trouva pour le service du roi Philippe VI aux guerres de Gascogne et de Languedoc suivant les registres de la Chambre des Comptes des années 1338 et 1339. Jean, seigneur de Beuville, est cité entre les chevaliers, bache-

(1) Mém. par M. le Coq de Beuville, 47, p. 4 et 6.

liers, dans les livres des rois de Normandie. Il fut père de Huë de Beuville, chevalier, seigneur de Beuville, Sarqueux, et autres fiefs, cité dans un arrêt de l'Échiquier de l'an 1390. De ce Huë et de Jeanne d'Harcourt vint Huet de Beuville, seigneur de Beuville, et depuis de Fontenay-l'Abbaye comme héritier de dame Marie Pesnel (1), lequel est cité comme sous-âge dans un arrêt de l'an 1403.

Jean de Grosparmy en hérita. Il tenait, en 1453, de la baronnie de Douvres, par foi et hommage noblement et franchement un fief de chevalier entier assis à Beuville, et en doit 15 livres tournois de rente par chacun an (2). Il nomma à la cure de Beuville en 1465.

Jean de Grosparmy, seigneur de Beuville, était capitaine des francs-archers du bailliage de Caen, comme il paraît par la quittance du 9 mars 1471, de 140 livres pour ses gages et chevauchées de l'année précédente (3). Du consentement de noble et excellent homme Guillaume de Grosparmy, seigneur de Beuville et de Fontenay-l'Abbaye, Guillaume Carrey, chanoine de Lisieux, résigna à Aymar de Grosparmy, au mois d'avril 1497, la cure de Beuville dont il était titulaire (4). Guillaume de Grosparmy vivait encore en 1502. B. de Grosparmy, seigneur de Beuville et de Fontenay-l'Abbaye, présenta à la cure de Beuville en 1531. Stévenot de Grosparmy, prêtre, à la place d'Aymard de Grosparmy, bachelier, et ensuite Pierre de Grosparmy, clerc.

La seigneurie de Beuville passa de là successivement aux maisons de Hellenvilliers et de Mainbeville, vicomtes

(1) Mém. par M. le Coq de Beuville, 47, p. 4 et 6.
(2) Av. de l'évêq. de Bayeux, 4 avril 1453.
(3) *Hist. des gr. off.*, t. VI, p. 272.
(4) Reg. de l'évêché.

d'Esquay (1), d'où Jourdaine de Mainbeville la porta à son mari Gaspard Erard-Le-Grix, seigneur et baron d'Eschauffou et de Montreuil, desquels vint pour fille unique Marie-Anne Dorothée Erard-Le-Grix, qui, selon la généalogie de Roncherolles, eut pour mère Anne-Dorothée du Buat (2), et fut mariée par contrat du 24 février 1702, à Michel de Roncherolles, marquis du Pont-Saint-Pierre.

Par contrat sous seing du 5 mai 1711, déposé au notariat de Caen le 10 novembre suivant, M. Le Coq, avocat à Caen, prit à fief pour 400 livres de rente foncière, le fief de Beuville de M. et Mme du Pont-Saint-Pierre. Le dernier décembre 1712, il fit le retrait féodalement de cette rente qui avait été vendue par les mêmes au sieur de Saint-Ouen-Fresnel, pour la somme de 8,000 livres. Il a fait bâtir la maison seigneurale qui lui a coûté plus de 100,000 livres. Il a laissé pour fils Nicolas-François Le Coq, écuyer, seigneur et patron de Beuville, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances.

Cette paroisse est entre Caen et la mer, à cinq quarts de lieue de l'une et de l'autre.

Biéville (Notre-Dame de). Sergenterie d'Ouistreham, notariat de Caen, élection de Caen, 70 feux, 250 ou 280 communiants.

Cette paroisse est située entre Caen et la Mer, sur un bieu ou ruisseau que les habitants appellent *Doit*, du mot latin *Ductus*, et qui sépare son territoire de Blainville.

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 938.
(2) Moreri.

Elle contient deux hameaux, le Londel à l'ouest, et la Londe à l'est, qui ont chacun une maison principale accompagnée d'avenues. L'église est propre, passablement grande et bien décorée, avec un clocher de figure carrée.

La présentation de la cure et les dîmes en totalité appartiennent à l'abbé de Saint-Étienne de Caen. Le fief dominant est une fiéferme du domaine dont M. de Bénouville est engagiste. Il y a en outre les fiefs d'Outreval et de Rubercy, appartenant à M. de Beuville Le Coq, et un troisième qui a été érigé, depuis 22 ou 23 ans, sous le nom du Londel. On y trouve à plusieurs endroits des carrières d'une pierre extrêmement dure.

Elle est à une lieue demi-quart de Caen, à une lieue et demie de la mer, et à demi-lieue à l'est de la rivière d'Orne.

Blainville (Saint-Gerbold de). Sergenterie d'Ouistreham, notariat de Caen, élection de Caen, 41 feux.

Cette paroisse est située sur l'Orne. Elle a Hérouville au midi et Benouville au nord. Quelques-uns font venir son nom de *Belenus*, l'Apollon des Gaulois, pourquoi on dit *Beleni-villa* (1). Dans les vieux titres il est appelé *Bledvilla* et *Blevilla*, Belainville et Bléville. Ce qui fait croire à M. Huet qu'il pourrait être dérivé du mot latin *bladum*, qui en basse latiné signifie du blé.

Il y a deux autres lieux de même nom en Normandie dans les diocèses de Rouen et de Coutances; ainsi je n'oserais dire duquel de ces lieux était le sire de Blainville qui alla, en 1096, à la conquête de Jérusalem. Il portait : d'azur à une croix d'argent à croisettes d'or recroisettées.

(1) *Orig. de Caen*, p. 243.

La seigneurie qualifiée de châtellenie donne le droit de présenter à la cure. Le curé est décimateur.

Roger Baton ou Bacon était seigneur châtelain et patron présentateur de cette cure en 1356 (1). Après lui paraît Robert de Warignies, IIe du nom, seigneur de Blainville, qui avait pour aïeul Robert, chevalier, bailli et capitaine de Caen, suivant des chartres de 1364 (2). Ce bailli est le Robert de Warignies qui, en 1346, sauva le château de Caen (3), et Édouard, roi d'Angleterre, quoique maître de la ville ne put le prendre. Le seigneur de Blainville s'allia de Marie Bourgeoise, fille aînée de Louis seigneur de Cagny, et laissa pour fils :

Robert de Warignies IIIe du nom, seigneur de Blainville et de Cagny, qui rendit foi et hommage de son fief d'Aignerville, le 20 juillet 1450, au roi Charles VII. Sa femme, Catherine Desmarets, dame de la Potherie, qu'il avait épousée avec le consentement de Mouton de Blainville, maréchal de France, le 14 août 1437 (4), le fit père de plusieurs enfants; l'aîné :

Stévenot de Warignies, seigneur de Blainville et de Cagny, fut marié par contrat du 18 février 1505 à demoiselle Jeanne Le Veneur du Homme. Son fils, Jean de Warignies, chevalier, seigneur de Blainville, fut père de Jacques, seigneur de Blainville et de la Poterie, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de Touques et du Ponteaudemer, qui mourut le 10 septembre 1589, laissant de son épouse Adrienne Martel de Bacqueville, Tenneguy et Jean de Warignies.

Le premier se qualifiait seigneur de Blainville, baron

(1) Ex. Lib. Pelut.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 954.
(3) *Hist. Harc.*, t. I, p. 364.
(4) *Hist. Harc.*, t. I, p. 953.

des Biars, lieutenant du Roi en Normandie, gouverneur de Lectoure, puis de Pontorson. Le second, né le 2 juin 1581, fut aussi seigneur de Blainville-sur-Orne, Cabourg et la Poterie, chevalier de l'ordre, conseiller d'État, premier gentilhomme de la chambre du Roi, maître de sa garde-robe, lieutenant au gouvernement et bailliage de Caen, ambassadeur en Angleterre (1). Il portait : de gueules à 3 chevrons d'argent à la bordure d'azur. Après sa mort sans enfants, arrivée à Issy, près Paris, le 26 février 1628, la terre de Blainville fut acquise par Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, ministre et secrétaire d'État qui, dans une présentation de l'an 1680 pour la cure de ce lieu, prend la qualité de chevalier, seigneur et châtelain de Blainville.

Jules-Armand Colbert, son IV^e^ fils, lieutenant général des armées du Roi, fut marquis de Blainville. Il mourut des blessures qu'il reçut à la bataille d'Hochstaedt, le 13 août 1704, laissant pour fille unique Madeleine Colbert, mariée en 1706 à Jean-Baptiste de Rochechouart, comte de Maure, son cousin germain. M. de Rochechouart de Mortemart a vendu cette terre il y a quelques années à M. Gislain, marquis de Benouville.

Elle est à cinq quarts de lieue de Caen.

Cambes (Saint-Martin de). Sergenterie de Bernières, notariat de Caen, élection de Caen, 47 feux.

Cette paroisse ne contient que 300 acres de terre, tant à labour que autrement. Elle a pour limites Biéville à l'orient, Saint-Contest au midi, Villons au couchant, Anisy et Mathieu au septentrion. Du nombre des 47 feux, il y en a 8 qui forment le hameau de la petite

(1) *Hist. des gr. offi.*, t. IX, p. 148.

Londe sur le chemin de Caen à la Délivrande. L'église est accompagnée d'une grosse tour carrée, et terminée en plate-forme. On y célèbre la fête de l'Annonciation et de la Sainte Vierge avec grande solennité. Il y a une indulgence plénière. La nomination de la cure appartient à l'abbaye d'Aunay, et les deux tiers des grosses dîmes à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, à qui elles ont été cédées par échange par l'abbaye d'Aunay. Il en faut excepter la dîme de 27 acres de terre relevantes du fief de Cornet, qui, avec le fief, dépend de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen. L'autre tiers est pour le curé.

Il y a trois autres fiefs dont ceux de Cambes et du Molley sont les principaux, lesquels sont ès-mains de M. Bernardin, marquis de Mathan, au droit de Noble Dame Elisabeth Le Bas, dame de Cambes et de Fierville, décédée vers 1758, et veuve de messire Pierre de Mathan, seigneur de Mathan, Longvillers et Trousseauville.

Elle est à cinq quarts de lieu de Caen.

Colleville-sur-Orne (Saint-Vigor et Saint-Riquier de). Sergenterie d'Ouistreham, notariat d'Ouistreham, élection de Caen, 130 feux et 500 habitants.

Cette paroisse, limitrophe d'Ouistreham, est près l'embouchure de l'Orne. Il y a dans la mer qui la borde au nord, à trois quarts de lieue de la dune, une fosse nommée la fosse de Colleville, qui a une lieue et demie de grandeur. M. Corneille, en parlant de cette fosse, dit qu'elle paraît, par rapport à la côte, comme un lac profond, et qu'il semble qu'on en pourrait faire un port de mer. Le grand chemin de Caen à la mer passe par le milieu de son territoire à un quart de lieue de l'église vers la mer. Il partage ce qu'on appelle le grand et le petit marais de Colleville. Au bout, il y a une dune où on a bâti un

corps de garde et une plate-forme, pour y placer deux grosses pièces de canon.

La cure est à la présentation alternative du chapitre de Bayeux et de l'abbesse de Caen. Ce patronage appartenant au chapitre avec le trait de dîme qu'il y possédait, lui fut aumôné en 1259 par Guy, son évêque. Les registres de l'évêché font mention d'une chapelle fondée dans son église sous le titre de Notre-Dame-des-Cheveux : *Capella B^a M^a de Capillis.*

Les dîmes sont partagées en 7 lots et demi. Un demi lot pour M. l'évêque de Bayeux, un pour le chapitre, 3 pour l'abbesse de Caen, 2 pour le curé, un demi pour le chapitre du Sépulchre de Caen, et un demi pour les religieux de Val-Richer. Le fief dominant, un simple fief d'hautbert, qui appartenait ci-devant au Roi, et qui est à présent possédé par messire Guillaume Le Sueur, écuyer, seigneur de Colleville.

Guillaume de Colleville, dont le père était Galeran Louvet de Colleville, chevalier, donna à Guillot *de Macello* de Caen *pro servitio et homagio suo*, un tènement que Michel Thomas tenait de lui Guillaume à Colleville-sur-Orne, et d'autres tènements au même lieu, à telle charge qu'il les possèdera lui et ses enfants, s'il en a de Nicolasse sa femme, et que s'il meurt sans lignée issue d'elle, les dits biens passeront aux mains du chapitre de Caen, qui en feront la rente à la dite veuve tant qu'elle vivra. Cet acte de l'an 1238, a pour témoins : Guillaume Herfrey, Guillaume Baormant, Michel Quarrel, Robert de Ponteaudemer, Robert de Villeray, Guillaume l'Escrivain, Richer, Guillaume d'Anisy, Luc *Ad Testam*, Mathieu de Londe, chanoines du Sépulchre,

P^he d'Escorcheville de Colleville, clerc, du consentement de tous ses participants, vendit à Denis Hébert,

chanoine du Sépulchre, pour 100 livres tournois, toute la partie des dîmes que lui, prêtre, et ses participants, avaient à prendre dans la paroisse de Colleville *supra mare*, par acte de 1281, au mois d'août.

Denis Hébert, chanoine du Sépulchre, en fit présent à la collégiale, à charge de lui faire 20 septiers d'orge en forme de pension tant qu'il vivrait, par acte de 1284, au mois de juillet.

Ce Denis Hébert, aussi curé de Cairon, fit dans le même temps beaucoup d'acquisitions dans cette paroisse de Cairon, lesquelles il donna au chapitre du Sépulchre après sa mort. Me Raoul Fagus et Me Jehan Gaydre, chanoines du Saint-Sépulchre, au nom du doyen et chapitre du dit lieu, furent mis en possession des susdites acquisitions par acte passé devant Renaut Mellon, sergent de Caen, au lieu du vicomte, le jour Sainte-Cécile 1296.

Elle est à 2 lieues et demie de Caen et à un quart de lieue de la mer.

Coulomby-sur-Than (Saint-Vigor de). Sergenterie de Bernières, notariat de Douvres, élection de Caen, 37 feux et 170 habitants.

Cette paroisse est située en rase campagne, limitrophe de celle de Than. La cure est à la nomination du seigneur de Coulomby. La grosse dîme appartient à l'abbesse de Caen pour deux tiers et au curé pour un tiers.

G. Bertrand, bourgeois de Caen, était seigneur de Coulomby en 1356 (1). Guillaume Baudart, écuyer, seigneur de Coulomby-sur-Than, est cité dans un contrat de la vicomté d'Auge du 6 août 1457. Il portait pour

(1) Ex. Lib. Pelut.

armes : d'azur fascé et ondé de trois pièces d'or (1). Thomas Baudart son fils est qualifié seigneur de Coulomby, Perriers et Bonneval dans un acte de 1501. Il fut père de Guillaume Baudart, seigneur de Coulomby, qui eut aussi des enfants.

Jacques de Cauvigny, seigneur et patron de Coulomby, nomma à la cure en 1602 (2). Il était conseiller du roi en l'élection de Caen, et laissa six fils, dont le quatrième, François de Cauvigny, seigneur de Coulomby, de l'Académie française, s'est distingué par plusieurs ouvrages. M. Jolivet, seigneur de Basly, est aussi seigneur de Coulomby; c'est une acquisition de Me Jolivet son père, avocat et professeur en droit à Caen.

Elle est à 3 lieues de Caen et à 2 lieues de Creully.

Courseule (Saint-Germain de). Sergenterie de Bernières, notariat de Douvres, élection de Caen, 180 feux et 500 habitants.

Les anciens titres et le livre Pelut de l'évêché l'appellent Courcelle, et Cenalis, parlant des rivières de Seulles et de Seuline, qui se réunissent au pont de Feuguerolles, doyenné de Villers, ajoute : *dein vero in mare sese præcipitant apud Courcelles, nisi malis dicere Curticulas, alveo ad milliaria sex decima prorogato.* Cette paroisse consiste en un gros village avec un petit havre formé par l'embouchure de la rivière de Seulles.

La Seulles, à l'orient de cette paroisse, se divise en deux bras, dont l'un la sépare d'avec Gray. A 50 ou 60 perches de là, ces deux cours se réunissent et forment ensuite le petit port qui contient environ 30 bateaux pêcheurs de

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 487 et suiv.
(2) Registre de l'évêché.

16 à 18 tonneaux chacun. Tout proche on voit au milieu d'une commune à l'est l'ancien cours qui se rendait, il y bien 200 ans, dans la mer à Bernières.

Le château du seigneur est à l'ouest du village. C'est un ouvrage antique auquel on a ajouté des embellissements à la moderne. Il est fortifié en partie et environné de fossés. La principale entrée a une grande tour carrée haute d'environ 100 pieds et terminée en plate-forme. Il y a une chapelle domestique qui fut fondée l'an 1471, par Guillaume de Rosenivinan, chevalier, baron de Courseulles, à charge de deux messes par semaine, et d'y nommer lui et ses successeurs.

L'église paroissiale n'est qu'à une perche de distance du château. Il y a une chapelle que le grand-vicaire de M. l'Évêque permit le 14 septembre 1732 de bénir avec les ornements destinés à son usage. La cure est en règle, desservie par un chanoine de l'ordre de saint Augustin, à la nomination de l'abbé de Mont-Morel. Elle est exempte du déport, et non de la visite de l'archidiacre, au moyen de 8 livres 10 sous de rente que lui fait le prieur-curé.

Cette paroisse est à 4 lieues de Caen N.-O. et à 4 lieues de Bayeux N.-E.

On voit à demi-lieue au sud-est de l'église, sur la route de la Délivrande, les vestiges d'un ancien camp que M. l'abbé Outhier, et avant lui M. Petite, dans leurs cartes topographiques du diocèse de Bayeux, attribuent aux Romains. Le mémoire qui m'a été communiqué par le sieur Prieur, curé du lieu, marque que, suivant la tradition, c'était une petite ville, que son église paroissiale portait le nom de Saint-Ursin, et qu'elle était environnée d'une grande forêt, dont il n'est rien resté.

M. de Bras met Courseulles au nombre des baronnies

de Normandie (1). Elle est qualifiée aussi de châtellenie dans les titres, et il paraît qu'elle a appartenu au domaine du roi. La terre de Courseulles et Bernières, avec ses appartenances, fut donnée à Raoul de Meullant, chevalier, par saint Louis, roi de France, par lettres expédiées à Paris au mois d'août 1255, le 29 de son règne (2), laquelle terre il possédait déjà par assignation que lui en avait fait le roi Philippe, d'heureuse mémoire, pour 300 livres tournois, et à raison du droit qu'il disait avoir à cause de ses devanciers sur les terres de Beaumont-le-Roger et de Briosne.

Raoul de Meullant, chevalier, sire de Courseulles, seigneur de Bernières et de Lion, et encore de Castillon et du Molley en partie, du chef de Eustache du Molley-Bacon, sa grand-mère, femme de Pierre de Meullant, chevalier. Il devait, à raison de son fief de Courseulles le service de 2 chevaliers, l'espace de 40 jours au temps du ban et arrière-ban (3). Il portait pour armes : échiqueté d'or et de gueules. De sa femme Jeanne Painel de Hambie, il eut Raoul qui suit, et Mgr Jean de Meullant, chanoine du Saint-Sépulchre de Caen, cité dans des titres de 1337 et de 1379 (4).

Raoul de Meullant, IIe du nom, chevalier, sire de Courseulles et Bernières, servit en Flandre, et se signala à la bataille de Mons-en-Puelle, donnée le 22 avril 1304 (5). Il se trouva encore à l'armée de Bouvines en 1340, et fut employé aux actions les plus mémorables de la guerre de 1364. Etant âgé, il reçut plusieurs disgrâces

(1) *Antiq. de Caen*, p. 44.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 80; t. III, p. 60.
(3) *Hist. Harc.*, t. III, p. 60.
(4) *Hist. Harc.*, p. 118.
(5) *Hist. Harc.*, p. 83 et suiv.

dans ses terres, parce qu'il s'était allié avec le roi de Navarre, qui disputait le duché de Bourgogne. Par un aveu du 25 mars 1371, il avoua tenir du roi Charles V les fiefs et terres de Courseulles, de Bernières-sur-la-Mer et de Lion. De sa femme Agnès de Thibouville, dame de Fontaines-la-Sorel, il laissa Raoul qui suit, et Guillaume, seigneur de Bernières, auquel le roi Jean pardonna pour avoir tenu le parti du roi de Navarre.

Raoul de Meullant, III[e] du nom, baron de Courseulles, seigneur de Bernières, Lyon, Molley-Bacon, Fontaine-la-Sorel, conseiller et chambellan du roi, chevalier banneret. Il assista, en 1375, à la journée et au siége de Coignac, et à l'entreprise de Saint-Sauveur-le-Vicomte, avec Jean de Meullant, seigneur de Quesnay, son fils. Il servit, en 1383, le roi Charles VI, devant Bourbourg, en Flandre, ayant 3 bacheliers et 21 écuyers en sa compagnie, reçue au Pont-de-l'Arche le 20 août de la même année; aussi aux siéges d'Aire et de Cassel, et à la fameuse bataille de Rosebecque où il se signala. Il élut par testament sa sépulture en l'abbaye d'Ardenne, dont lui, son père et son aïeul étaient bienfaiteurs. Il avait épousé Tiphaigne de Husson, dame de Duci, de Sermentot, de Chevancé et de Blason, et il en eut 5 enfants : Louis, seigneur de Saint-Célerin ; Guy, seigneur de Lion-sur-la-Mer et du Theil, fondateur de la chapelle de Saint-Thomas-de-Lion ; Thomas, prêtre, baron de Courseulles ; Jean qui suit, et Jeanne, dame du Molley-Bacon, mariée-en troisièmes noces à Alain de Beaumont, chevalier, qu'elle fit seigneur du Molley (1).

Jean de Meullant, seigneur du Quesnay proche le Bourg-de-Thouroude, du Mesnil-Patry, fut reçu cheva-

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 87 et suiv.

lier avec Raoul son père et plusieurs autres seigneurs, le 15 septembre 1375, en la ville de Saint-Lô, pour assister au siège de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Il mourut avant son père et eut pour fils aîné :

Thomas de Meullant, chevalier, II[e] du nom, baron de Saint-Paer-le-Servain et de Courseulles, seigneur de Bernières, de Lion, de Sermentot. Il n'eut que deux filles, Jeanne et Perrine de Meullant, qui partagèrent la succession, et possédèrent Courseulles successivement à ce qu'il paraît.

Jean d'Auray, écuyer, fit hommage de la baronnie de Courseulles à cause de Jeanne de Meullant sa femme, par lettres du roi Charles VII, données à Caen, le 2 juillet 1450 (1).

Guillaume de Rosenivinan, seigneur de Champavin et de l'Estragerie, premier échanson du roi, maître des eaux et forêts de France, Brie et Champagne, rendit aveu au roi Louis XI le 24 mars 1461 pour la terre de Courselles et autres seigneuries, du chef de Perrine de Meullant sa femme. Il était issu d'une ancienne maison de Bretagne, et portait pour armes : d'or à une hure de sanglier de sable dentée d'argent. Sa fille unique lui succéda.

Françoise de Rosenivinan (2), dame de Courseulles et de Sermentot, épousa Jean de Montalais, écuyer, seigneur de Chambellay. Il est marqué dans l'échiquier de 1505 qu'ils avaient procès avec Jean de Montalais, curé de Saint-Aubin de Sermentot, et contre Jean de Tilly.

La terre de Courseulles passa depuis à messire de Marillac.

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1868 et suivantes.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 103.

Anne, duc de Joyeuse, était baron de Courseulles en 1585.

François d'O, gouverneur de Caen, baron de Courseulles en 1600. Après sa mort, cette terre fut décrétée et adjugée en 1630 à Thomas Morand baron du Mesnil-Garnier, trésorier de l'épargne (1). Il fut père de Nicolas de Morand baron de Courseulles, qui épousa Charlotte de Hacqueville, décédée en 1669. Elle fut encore décrétée sur lui, et adjugée en 1674 à Anne de Morand, veuve de messire Louis Olivier, chevalier, marquis de Leuville. Elle mourut le 9 de décembre 1698.

M. de Morand, écuyer, président au Parlement de Toulouse, et Roger de Morand, qui en héritèrent, vendirent, en 1700 et en 1711, toute la terre de Courseulles à messire Jacques-Joseph de Bellemare, chevalier, seigneur de Valhébert et de Secqueville, qui la fit ériger en marquisat par lettres patentes de 1728. Il mourut à Paris vers 1760, sans laisser d'enfants de Noble dame Anne Giraud, sa femme. Sa succession est passée à M. de La Rivière-Meuvaines.

Douvre (Saint-Rémy de). Baronie, chef-lieu de doyenné. Sergenterie d'Ouistreham, lieu de notariat, élection de Caen, 200 feux et 1,000 habitants.

Cette paroisse, appelée en latin *Dobra* et *Dovera*, est située entre la mer, qui en est à une lieue, et Caen qui en est à 3 petites lieues. On fait venir le nom de Douvres du mot *pyrrha* de l'ancienne langue britannique qui signifie un lieu élevé et peu chaud. Quelqu'uns le dérivent de *Duor*, qui dans la même langue signifie *eau*. On sait qu'un courant d'eau, qui est une espèce de vitoüard, prend sa source au-dessus de la Délivrande; d'un

(1) *Hist. des gr. off.*, t. IX, p. 321.

lieu appelé les Cuves-de-Douvres, et va tomber dans la mer entre les villages de Luc et de Langrune. C'est ce courant que M. Petite appelle, dans sa carte du diocèse, la Fontaine de Victoire. Elle prend son origine dans l'enclos de l'ancien château des barons de Douvres.

M. le curé de Douvres, dans le mémoire qu'il a bien voulu me communiquer sur la paroisse, observe que quand ce courant tarit, il marque la stérilité de l'année suivante, et quand il court, il marque la cherté de l'année suivante. C'est ce que j'ai toujours, ajoute-t-il, entendu dire aux plus anciens paroissiens, et ce que j'ai remarqué moi-même depuis plus de 46 ans que j'y suis curé. M. de Bras a fait la même remarque. Cette fontaine forme un ruisseau assez considérable, qui en sortant de l'enclos passe à l'est du bourg de la Délivrande.

Je dois observer à mon tour que M. le curé de Douvres qui parle ainsi, est distingué par sa science et sa piété; qu'il s'appelle Pierre François de La Vigne, qu'il est le neveu de feu M. l'abbé de La Vigne, mort curé de Saint-Pierre en 1684, et qu'il est auteur de l'éloge de ce pieux et recommandable pasteur, lequel a été imprimé à Caen, chez Doublet, en 1732.

Il y a 3 hameaux : Douvres, où est l'église; la Délivrande, où il y a une célèbre chapelle dont je vais parler à la fin de cet article, et la Mare.

Le hameau de la Mare donne le nom à une des prébendes du chapitre de Bayeux, et est décoré d'un fief noble, dont le chef est assis en ce lieu, et s'étend en la paroisse des Essartiers, vicomté de Thorigny. Le chanoine a une maison prébendale à Douvres, vis-à-vis de laquelle est une grande mare, d'où le hameau paraît avoir tiré sa dénomination. Il y possède aussi 103 acres de terre et un quart en plusieurs pièces. Il a aussi à

Saint-Jean-des-Essartiers, 16 vergées et demie de terre en plusieurs pièces, qui ont été réunies au fief, faute d'hommages, avec des rentes seigneuriales sur les héritages de ce fief. C'est la meilleure prébende du chapitre. Les habitants de la Mare formaient une espèce de paroisse à part, quand l'église ou chapelle de Sainte-Suzanne, située dans la maison prébendale, subsistait. Ils sont encore séparés de Douvres pour la taille.

L'église paroissiale paraît avoir été bâtie entre le x^e^ et le xi^e^ siècle. Les deux côtés du chœur étaient accompagnés de deux très belles chapelles de la même grandeur et hauteur que le chœur même. Les bouts du chœur et leurs fenêtres étaient remplis d'un très bel ouvrage en pierre depuis le pignon jusqu'à la hauteur des autels. Les murs de cette chapelle sont encore entiers. Il y avait aussi à la nef, du côté du midi, une aile dont les arcades sont encore parfaites et entières. La tour porte une pyramide fort haute, bâtie en pierres, et une des plus belles du canton.

Messieurs les chanoines de la cathédrale de Bayeux sont présentateurs et collateurs de plein droit de la cure, et en perçoivent toutes les dîmes qui leur furent données par leur évêque, Philippe d'Harcourt, comme on le voit par la bulle d'Adrien IV, de l'année 1153. Ils y ont aussi un petit fief surnommé : de Douvres, dont le chef est assis en ce lieu, avec extension dans la paroisse de Lion. Il relève du fief de la Table, sur lequel est bâtie l'église cathédrale.

On voit à quelque distance de l'église le vieux château des barons de Douvres, dont l'enclos est tout rempli de souterrains et d'aqueducs. Il y avait une magnifique chapelle détachée, dont les murs subsistent encore en entier. Le bout du chœur et les fenêtres, depuis le pignon

jusqu'à la hauteur de l'autel, sont remplis d'ouvrages d'un très bon goût.

Elle était sous l'invocation de saint Symphorien et avait plusieurs titulaires. Le dernier mars 1469, M. l'évêque de Bayeux conféra une de ces chapelles à Jean Louis, prêtre (1).

Ce château, selon M. Hermant, a servi de maison de campagne à plusieurs de nos évêques. Si on en croit plusieurs anciens historiens, la paroisse de Douvres a été différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Il y avait quelque chose de beau, de rare, de curieux. Il y avait plus d'habitants qu'il n'y en a maintenant, car on découvre partout des puits très bien faits dans des endroits où personne n'a vu de maisons.

La baronnie de Douvres relève nûement du roi. C'est une des plus belles seigneuries de l'évêché. Elle appartenait originairement à une maison illustre qui en avait emprunté le nom. Ce fut Richard de Douvres, évêque de Bayeux au commencement du XII^e^ siècle, qui donna et unit pour toujours à son évêché cette baronnie qui lui appartenait. *Richardus Samsonis filius, Odonis per intervalla successor, Dobræ baroniam, quæ ad eum jure hæriditario pervenerat, episcopali mensæ addixit* (2). Ainsi il ne faut pas ajouter foi à M. Hermant, quand il avance que Odon, prédécesseur de Richard de Douvres, avait acheté cette baronnie de Guillaume de Magny pour l'unir à sa manse épiscopale (3). Le roi Louis XI, par considération pour Louis d'Harcourt, évêque de Bayeux et patriarche de Jérusalem, l'érigea en 1477 en haute

(1) Reg. de l'évêché.
(2) Ben. de regul. par., 4 lib. 2 f. 157.
(3) *Hist. du dioc. de Bayeux*, p. 3590.

justice, avec plusieurs seigneuries de l'évêché; mais elle n'a point été mise en exercice. Les fiefs relevant de la baronnie de Douvres sont :

La seigneurie de Hermanville, à Hermanville.
Le fief de Bernières-Courseulles, à Bernières.
La seigneurie de Beuville.
Le fief de la Luzerne, à Bernières.
Le fief de Bernières-Sémilly, à Bernières.
Le fief de Hermanville, à Bernières.
Le fief de Bernières-Beauzamet, à Bernières.
Le fief de Saint-Ouen, à Mathieu.
Le fief de Mathieu, à Mathieu.
La vavassorie du Mesnil-Richard, à Mathieu.
Le fief de Saint-Contest, à Saint-Contest.
Le fief d'Avenay.
Le fief des Champs-Goubert, à Evrécy.
Le fief de Préaux, à Préaux.
Le fief de Brettevillette.
Le fief Maizet.
Le fief d'Aiguillon, à Bougy.
Le fief de Bougy.
Le fief d'Amayé-sur-Orne.
Le fief de Cramesnil.
Autre fief de Cramesnil.
Autre fief de Cramesnil.
Le fief de la Lande-Boullon.
Le fief Patry, à Bougy.
Le fief de Mont-Gautier, à Mondrainville.
Le fief de Baron.
Le fief de Bayeux, à Cully.
Le fief de Cully, à Andrieu.

La maison de Douvres était très distinguée sous Guillaume I^er^, roi d'Angleterre, et sous les rois ses enfants.

Elle se glorifie d'avoir donné quatre illustres prélats à l'Église. On croit qu'ils sont nés à Bayeux même; il est constant au moins que leurs ancêtres y faisaient ordinairement leur séjour. Thomas Ier, fils du baron de Douvres, montra de bonne heure de grandes dispositions pour l'étude et la piété. Odon de Conteville, évêque de Bayeux, si jaloux de remplir son église de bons sujets, le mit au nombre des clercs qu'il faisait instruire à ses frais (1). Il l'envoya avec Samson, son frère, et plusieurs autres, à Liège, où il y avait alors une école très renommée. Ce digne élève répondit parfaitement aux vues de son bienfaiteur, et fit de grands progrès dans les sciences. A son retour à Bayeux, il fut pourvu de la dignité de trésorier, dans l'église cathédrale; mais, au bout de quelques années, c'est-à-dire en 1072, son mérite l'éleva sur le siège archiépiscopal d'York, en Angleterre, auquel il fut nommé par Guillaume-le-Conquérant. Ce prélat rebâtit son église cathédrale, il enrichit considérablement son collège et composa des livres sur le chant ecclésiastique. On fixe sa mort à l'année 1100 (2).

Samson, baron de Douvres, frère du précédent, de l'école de Liège passa à celle d'Angers, où il étudia sous le célèbre Marbode, depuis évêque de Rennes. Il se rendit grand homme de lettres, et lia avec son maître une amitié si étroite qu'elle ne finit qu'avec la vie. Revenu dans sa patrie (Hermant a cru que Samson, baron de Douvres, et Samson, évêque de Vinchester étaient deux personnes différentes. (*Hist. du dioc. de Bayeux*, p. 162.), il épousa une femme, dont il eut plusieurs enfants; mais étant devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique, et fut

(1) Ord. Vital, lib. VIII, *Hist. ecclés.*, p. 664.
(2) *Monast. angli.*, vol. III, p. 128.

fait clerc de la chapelle de Guillaume-le-Conquérant, et trésorier de l'église de Bayeux (1) comme son frère. On le voit souscrit sous ces deux titres à la chartre que le roi Guillaume expédia l'an 1082 à Dontonam, pour l'union du monastère de Clovencham, en Angleterre, à l'abbaye de Saint-Calais, au diocèse du Mans (2). Ce prince déclare dans la chartre que c'est principalement sur les remontrances de Samson, son chapelain et trésorier de Bayeux, et sur celles de Guillaume, évêque de Durham, qu'il fait cette union. Peu de temps après il fut nommé à l'évêché de Winchester, en Angleterre, et vivait encore en 1109. Parmi les poésies de Marbode, évêque de Rennes, on trouve une lettre (la vingt-unième) qu'il écrivit à Samson de Winchester, un de ses plus chers disciples (3). Il lui témoigne un grand désir de le voir, mais la mer qui les sépare ne permet pas à un vieillard comme lui de s'y exposer. Il l'invite à venir lui-même, et offre d'aller le trouver à Bayeux, qui peut bien suffire à trois évêques : *sedes præsulibus illa tribus.*

Nous connaissons trois enfants au moins que Samson de Douvres eut de son mariage avant que de prendre le parti de l'église, savoir :

Thomas IIe du nom, qui fut clerc de la chapelle de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, premier prévôt du monastère de Beverley, et enfin archevêque d'Yorck, après Gérard, successeur immédiat de Thomas Ier, dont nous venons de parler. Sa promotion à ce siège arriva en 1108. (On peut consulter sa vie dans le dixième tome de l'*Histoire littéraire de France, par les savant s*

(1) *Hist. litt. sur les bénédict. de Saint-Maur*, t. X, p. 32.
(2) *Monasticor angl. ord. Sti Bened.*, p. 555.
(3) *Hist. litt.*, ut supra, p. 375.

Bénédictins de Saint-Maur, page 32 et suivantes.) On y rapporte un trait qui fait voir en quelle recommandation il avait la vertu. Dans une grièvе maladie qu'il eut, les médecins lui ayant indiqué un remède opposé à la pureté, il déclara qu'il aimait mieux être exposé à mourir que de racheter sa vie à un tel prix. Dieu bénit la foi et la constance de son serviteur; il lui rendit sa première santé. Le pieux archevêque mourut en 1114, au mois de février.

Richard IIe du nom, trésorier de l'église de Bayeux, en fut fait évêque en 1109, et siégea jusqu'en 1133. Il aimait et cultivait les lettres. Adelard de Bath, grand philosophe de son temps, Anglais de nation, en faisait grand cas. Il soumettait volontiers ses écrits à son jugement, le regardant comme un prélat d'un génie supérieur, et d'un savoir qui s'étendait à toutes les facultés de la littérature (1). On trouve dans le *Thesaurus novus anecdotorum*, une courte préface d'Adelard, adressée à cet évêque, et que l'auteur devait mettre au devant d'un dialogue *De rerum causis* entre lui et son neveu (2). Richard de Douvres, évêque de Bayeux, est regardé comme un des principaux bienfaiteurs du Plessis-Grimoult, par les biens que lui et ses frères aumônèrent à ce prieuré. Etant apparemment resté seul héritier de sa maison, il unit pour toujours sa belle terre et baronnie de Douvres à la manse de son évêché, comme je l'ai marqué ci-dessus (3).

Isabelle de Douvres, maîtresse de Robert, comte de Glocestre, bâtard de Henri Ier, roi d'Angleterre, duc de

(1) *Hist. litt. de France*, t. X, p. 54-55.
(2) D. Mart., t. I, p. 291-292.
(3) *Nov. Gall. Christiana*, t. XI, col. 361.

Normandie, ne se trouve dans aucun auteur que je sache. Elle eut de ce prince, Richard, qui succéda à Richard II^e^ du nom, évêque de Bayeux en 1133, après avoir obtenu dispense de Rome sur le défaut de sa naissance (1).

Arthur du Moustier, récollet, dans son *Neustria pia*, page 743, qualifie ces deux évêques d'oncle et de neveu : *duo illi episcopi Bajocenses fuerunt uterque Richardus I et II avunculus et nepos.*

Cette demoiselle a un obit fondé dans la cathédrale de Bayeux, dont le vieux nécrologe fait mention en ces termes : XXVI *die mensis aprilis, obitus Isabellis, matris Richardi E^pi^ Bajocensis, filii comitis Glocestriæ.* Ne serait-ce point elle qui a été le sujet d'une épitaphe singulière que l'on voit gravée en grands caractères romains sur les pierres qui forment par dehors l'un des piliers d'appui de la tour méridionale de la cathédrale, du côté de la grande place, à 7 ou 8 pieds au-dessus du rez-de-chaussée ?

Voici comme elle est conçue :

Quarta dies pasche fuerat, cum clerus ad hujus
Que jacet hic vetule venimus exequias
Letitie que diem magis amisisse dolemus
Quam centum tales si caderent vetule.

A la vérité, cette inscription sépulcrale ne porte ni date ni nom appellatif; ainsi on ne saurait dire en quel temps et pour qui elle a été faite. Il s'agit d'une femme qui, si elle a été respectée de son vivant, n'a pas été de même après sa mort. Ce qui me fait soupçonner qu'elle pourrait regarder la maîtresse du comte de Glocestre; c'est ce que la date de son obit au 24 avril insinue, puisque ce

(1) Ord. Vital, lib. XIII, p. 900.

fut le jour de son décès ; la femme désignée dans l'épitaphe mourut dans un âge avancé et aux fêtes de Pâques ; or, Pâques en l'année 1166 tomba le 24 d'avril, comme on le voit par l'*Art de vérifier les dates*, page 48. Ces époques paraissent assez s'accorder entre elles, et l'épitaphe est assurément du même temps.

On trouve un Hugues de Douvres (1) parmi les seigneurs qui souscrivirent comme témoins à la chartre d'Henry II, duc de Normandie et comte d'Anjou, donnée à Rouen en 1150 pour l'abbaye de Mortemer.

Le bourg de la Délivrande est renommé par la chapelle et l'image miraculeuse de la Sainte Vierge que l'on y voit. Ce nom est composé de deux mots : de *Deal, delle,* qui, en anglais, signifie portion de quelque chose, et d'*Yvrandia,* Yvrande, du nom apparemment de celui à qui appartenait le terrain sur lequel est bâti la chapelle. Il est constant que c'est la chapelle qui a donné la naissance à ce bourg, ainsi qu'il est arrivé à plusieurs autres lieux de dévotion. Il y a marché tous les samedis, et une foire chaque année, le lendemain de la Chandeleur.

Il n'est pas possible de découvrir au vrai l'origine de cette chapelle qui est devenue si célèbre depuis plusieurs siècles. Le plus ancien témoignage que nous en ayons est celui de Cénalis qui, de chanoine de Bayeux, devint évêque d'Avranches dans le XVI^e^ siècle. Appuyé sur une ancienne tradition, il en attribue la fondation à saint Régnobert, évêque de Bayeux. Voici comme il s'en explique dans son histoire de France : *Divus Regnobertus non procul a marino littore in fundo proprio de Yvrandia, ædiculam sacram divæ Genitrici Dei Ma-*

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 2051.

riæ devovit : quæ tamen longo post tempore a Barbaris eversa; multis diebus saxis terraque obruta delituit : restituta tamen pristino nitori et candori, posteaquam divino nutu arietinis cornibus excusso luto, tandem in lucem prodiit, non procul ab æquore dissita, imago illa colitur in Dovreio pago, gallice Douvre, quatuor ab Estrehamo milliaribus, distans corrupte dicitur : Notre-Dame de la Délivrante : quæ potius dicenda venit a : La Delle-Yvrande, hoc est : in regiunculo portiunculave Yvrandiæ; vulgus enim appellat la delle, agri portiunculam in qua scilicet Yvrandia sita est (1).

Quoiqu'il en soit de ses commencements, il est constant qu'il s'y est opéré quantité de miracles, et qu'il s'y en opère encore par l'intercession de la Sainte Vierge, qu'une multitude de peuples de différents pays y viennent réclamer dans ce lieu de dévotion. Il en vient non-seulement de toute la Normandie, mais encore de la Picardie, de la Bretagne, du Maine et d'Anjou. Il y vient aussi un grand nombre de paroisses du diocèse en procession, et presque toutes celles de Caen n'y manquent point chaque année. Le roi Louis XI y fit un pélerinage en 1474. Il était accompagné de Louis d'Harcourt, évêque de Bayeux, qui le reçut dans les villes de Caen et de Bayeux, dont il fit la visite en même temps (2). Pour en conserver la mémoire, ce prince donna à la chapelle un autel où il était représenté en bosse. Il fut rompu et pillé, ainsi que la chapelle, en 1562, par les Protestants.

Cette chapelle est grande et bien bâtie. Elle a à ses côtés deux petites chapelles qui font le croisillon. Elle est très bien décorée. On y dit la messe à trois autels : le

(1) *De re Gallica*, lib. II, f. 4, p. 136.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 448.

principal est magnifique, revêtu de marbre et de bronze doré, et enrichi de beaucoup d'argenterie. Il a été placé avec la belle grille de fer qui sépare le chœur d'avec la nef, sous l'épiscopat de M. de Luynes, à présent cardinal et archevêque de Sens. Il y a devant cet autel treize lampes d'argent, dont les deux plus grandes ont été données, l'une en 175. par Mme la duchesse de Luynes, nièce du cardinal de Luynes, l'autre en 175. par Marie-Josèphe de Saxe, épouse de Louis, dauphin de France.

Le chapitre de Bayeux a la juridiction spirituelle sur cette chapelle, ainsi qu'il fut jugé pour elle et 19 paroisses, par arrêt du Conseil en 1671. Ils y perçoivent toutes les oblations, et y entretiennent 4 prêtres qui acquittent ou font acquitter les messes ou autres charges. Dès 1447, selon le manuscrit de Potier, il fut réglé que la place où se tient le marché appartenait au chapitre; mais les droits et coutumes reviennent à M. l'Évêque comme baron de Douvres. La chapelle fut volée en 1662; l'argenterie fut enlevée, jusqu'au Saint Ciboire, et le chapitre dépensa, dit-on, plus de 20,000 francs pour la poursuite des malfaiteurs.

Le bourg est composé de plus de 100 maisons pour les habitants, et de plusieurs hôtelleries qui dépendent presque toutes de la paroisse de Douvres. Il y a un bureau de contrôle.

Maître Buho, chanoine de Cartigny et docteur de Sorbonne, dans la vue de former les jeunes ecclésiastiques au saint ministère, y fonda, avec la permission de M. d'Angennes, son évêque, un séminaire dont il eut la conduite tant qu'il vécut. Il a depuis été uni à celui de Bayeux par lettres du roi et de M. de Nesmond, données en 1669. Ce sont les prêtres de la congrégation de Saint-Lazare

qui en ont la direction. Cette maison et celles qui sont ès-environs sont sur la paroisse de Luc.

Epron (Saint-Ursin d'). Banlieue et élection de Caen, notariat de Caen, 29 feux.

Cette paroisse est sur le chemin de Caen à la Délivrande. Elle est composée de 224 acres de terre. Le fief seigneurial appartient aux héritiers de M. le comte de Creully-Seigneley qui en était seigneur, et le patronage aux chapitre et chanoines du Saint-Sépulchre de Caen. La dîme est perçue partie par l'abbé d'Ardenne, partie par le curé qui fait 80 livres de rente au curé de Saint-Clair-d'Hérouville.

Elle est à une lieue de Caen.

Fontaine-le-Henry (Notre-Dame-de-Nativité). Sergenterie de Bernières, élection de Caen, notariat de Bény, 60 feux.

Elle est située sur la petite rivière de Muë. La nomination de la cure appartient au seigneur, et la dîme au curé. M. le marquis de Vassy-Marguerye, au droit de maître Louis-François, comte de Montécler, est seul seigneur de cette paroisse, comme en possédant tous les fiefs, dont le principal est un plein fief de chevalier relevant du Roi. Il y a encore le demi-fief de Bréville. La maison seigneuriale, bâtie dans le goût moderne, est sur une éminence qui domine dans un bas-fond couvert de prairies et d'herbages. Elle a une chapelle domestique et titulaire qu'on appelle Notre-Dame de Val-Bunel. Il y avait deux portions autrefois; aujourd'hui il n'y en a qu'une à la nomination du seigneur.

Elle est à 3 lieues de Caen et à cinq quarts de lieue de La Délivrande.

La terre de Fontaine-le-Henry a été possédée par la maison de Tournebu, d'où elle passa à celle de Tilly, puis à celle de Harcourt, qui l'ont eue plus de deux siècles. Mme Guillemette de Tournebu rendit aveu au Roi le 27 mars 1371 pour le franc fief de Fontaine-le-Henry, pour le fief de Noyers, assis au dit lieu de Fontaine, et pour la terre de Fontenay-le-Painel en la vicomté de Caen, tenue du fief de Tilly (1). Elle avait épousé Guillaume, châtelain de Tilly, dont sortit Jeanne de Tilly, qui porta cette terre avec beaucoup d'autres à Philippe d'Harcourt, baron de Bonnestable, qu'elle avait épousé vers 1368 (2).

Alix de Tournebu, sœur de Guillemette, prend la qualité de dame de Fontaine-le-Henry en un titre de 1377. Elle ne prit point d'alliance et vécut longtemps. Les enfants de sa nièce en héritèrent.

Jacques d'Harcourt, baron de Beuvron et Beauffou, seigneur de Fontaine-le-Henry, capitaine des nobles du bailliage de Caen, écuyer tranchant du roi, prit pour femme Françoise de Ferrières, dame de Thury en partie. Etant venu à mourir, ses trois fils partagèrent sa succession le 7 novembre 1496 (3).

Jean d'Harcourt, baron d'Asnebec et de Rannes, lieutenant pour le roi au bailliage de Caen et capitaine des nobles de ce bailliage, eut comme puîné les fiefs et seigneuries de Fontaines-le-Henry, Secqueville, Bombanville, Putot et Auvrecher. Il prit le titre de seigneur de Fontaines, y ayant succédé comme fils de Jacques, fils de Girard, fils de Philippe d'Harcourt et de Guillemette de

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 498-785.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 780.
(3) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1054-1055.

Tournebu, sœur puînée d'Alix, qui prenait la qualité de dame de Fontaines en un titre de 1377. Sa femme fut Jeanne de Saint-Germain, fille héritière en partie d'Aubert, baron de Rannes, Briouse et Asnebec, de laquelle vinrent un fils et des filles.

Pierre d'Harcourt, baron d'Asnebec, seigneur de Fontaines-le-Henry, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de la chambre, lieutenant général en Normandie, décéda vers 1566, sans hoirs de sa femme Marie de Lenoncourt-de-Vignory, qu'il avait épousée par traité du 28 juin 1544. Il avait reçu la tonsure à Fontaines l'an 1524, des mains de l'évêque de Bayeux (1). Ses sœurs recueillirent sa succession, et la cadette Jacqueline d'Harcourt fut abbesse de Saint-Sulpice de Rennes, et mourut le 5 décembre 1577.

Anne d'Harcourt, sœur puînée de Pierre, baron d'Asnebec, partagea avec Françoise, son aînée, les biens de leur frère. Elle avait épousé Jean de Morais, seigneur de Joderais, baron de Garencières, chevalier de l'ordre du Roi, et le fit seigneur de Fontaines-le-Henry, Bény, Moulineaux, Coulvain, etc. (2). Anne d'Harcourt, dame de Joderais, nomma à la chapelle de Val-Bunet le 22 novembre 1568 (3), et Jean de Morais, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Garencières, à la cure le 23 février 1588. De leur mariage sortirent Jean de Morais, seigneur de Fortille, Pierre, seigneur de Joderais, et Jacques, seigneur de Lory (4).

Jacques de Morais, le troisième, s'allia par mariage avec Marguerite d'Aché, dame de Bresolles. Leur fils,

(1) Reg. de l'évêché.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1531 et suiv.
(3) Reg. de l'évêché.
(4) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1582.

Urbain de Morais, seigneur de Joderais, Fontaines-le Henry, Bény, Moulineaux, etc., reçut pour femme Françoise d'Angennes, dont il eut quatre fils. L'aîné, Nicolas de Morais, fut seigneur de Brésolles, de Fontaines-le-Henry et de Bény; le cadet, seigneur de Bény, fut chanoine de Bayeux en la prébende du Locheur. De Nicolas de Morais et de son épouse Marguerite de Sévigné, sœur de Henry, marquis de Sévigné, tué en 1648, sortit François, seigneur de Bresolles et de Fontaines, et Jacques, seigneur de Joderais.

C'est la patrie de Jacques d'Harcourt, comte de Croisy, gouverneur de Falaise et capitaine d'une compagnie de chevau-légers, qui y naquit le 6 octobre 1584, et de :

François d'Harcourt, marquis de Beuvron, lieutenant général de Normandie, gouverneur du vieux palais de Rouen, qui y naquit le 14 octobre 1598 (1).

Hermanville (Saint-Pierre d'). Sergenterie d'Ouistreham, notariat d'Ouistreham, élection de Caen, 134 feux et 600 habitants.

Cette paroisse, située sur le bord de la mer, fut érigée en marquisat en faveur de la maison de Vauquelin qui la possède depuis plus d'un siècle, par lettres patentes du roi Louis XIII. Messire Hercule Vauquelin, marquis d'Hermanville, présente à la cure et a trois places d'obitiers. Il y demeure dans un château qui est accompagné d'un jardin spacieux et de très belles avenues. L'église est au milieu d'un gros village qui forme une espèce de bourg. Ses ornements, et surtout sa belle lampe d'argent méritent d'être remarqués. Le curé est seul décimateur.

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1295 et 1304.

Son bénéfice est le meilleur et le plus riche de tout le diocèse.

Cette paroisse est à 3 lieues de Caen, une lieue de La Délivrande, et cinq quarts de lieue de la rivière d'Orne.

La seigneurie d'Hermanville, suivant les titrés, relève de l'évêché de Bayeux, à cause de la baronnie de Douvres, et la garde noble en appartient à l'évêque, selon qu'il fut jugé en 1338, en faveur de l'évêque Guillaume Bertrand de Briquebec, contre les receveurs du domaine du roi, qui la lui disputaient. Il y avait autrefois deux portions de cure, dont était seigneur et patron en 1356 Richard d'Hermanville (1). Noble homme messire Charles d'Hermanville, chevalier, seigneur du dit lieu, tenait en 1453 de la baronnie de Douvres, par foi et hommage, un fief entier de chevalier noblement et franchement, dont le chef est assis à Hermanville avec extension ès-paroisses de....., vicomté de Bayeux, et doit le service d'un chevalier en l'ost du prince, le cas échéant (2).

Catherine d'Hermanville, sa fille héritière, porta cette terre vers 1460 à son mari Jean de Sillans, seigneur de La Ferrière, père de Jean de Sillans baron de Creully.

Louis de Motty, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur châtelain de La Mailleraye, nomma à la cure d'Hermanville le 13 novembre 1616, comme tenant la garde noble des enfants mineurs du premier mariage de feu Charles de Saffray, écuyer, seigneur de Varaville, et de demoiselle Marie de Sillans, en son vivant dame et patronne de Saint-Pierre d'Hermanville (3).

(1) Ex. Lib. Peluto.
(2) Aveu de l'évêque de Bayeux en 1453.
(3) Reg. de l'évêché.

Antoinette Le Sanglier dame d'Hermanville en partie, veuve de feu Antoine de Sillans, chevalier des deux ordres, capitaine de 50 hommes d'armes, et baron de Creully, nomma à son tour à cette cure, le 13 décembre 1617 (1).

Jean de Calvimont, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, sieur d'Esteville, Beaufou, Orbec et en partie d'Hermanville au droit de feue demoiselle Jeanne de Sillans, son épouse, nomma aussi à la même cure le 12 octobre 1623, la nomination lui appartenant alternativement avec les sieurs de Saint-Hilaire, et baron de Creully, représentant Marie et Françoise de Sillans, sœur de Jeanne son épouse, conformément aux lots et partages faits entr'elles (2).

Il n'y avait plus alors, comme il paraît, qu'une portion de cure à Hermanville. En effet, il y a au secrétariat de l'évêché une information faite au mois de mai 1558 par Claude de Chanleu, docteur ès droits et official du diocèse de Bayeux à Caen, pour la réunion des deux portions. La requête à cet effet avait été présentée le 13 février précédent par Jean du Châtel, chanoine de Bayeux, procureur du baron de Creully.

En 1570, Charles d'Humières, évêque de Bayeux, sur la requête d'Antoine de Sillans, baron de Creully, seigneur des deux portions d'Hermanville, les réunit en un seul titre en faveur de Jean de Sillans, bachelier aux droits, conseiller et aumônier du Roi, déjà pourvu de la première portion (3).

Hercule Vauquelin, chevalier, seigneur et patron des

(1) Reg. de l'évêché.
(2) Reg. de l'évêché.
(3) Reg. de l'évêché.

Yveteaux et de Boissey, marquis d'Hermanville, nomma en 1670 à la cure d'Hermanville à cause de son marquisat. Il descendait de la famille de Nicolas Vauquelin, seigneur des Yveteaux, conseiller au présidial de Caen, et depuis précepteur du roi Louis XIII, prieur du Val en Normandie, et frère de Charles, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, et de Saint-Symphorien de Beauvais, mort en 1644 (1).

Louis-Hercule de Vauquelin, chevalier, seigneur marquis d'Hermanville, conseiller du Roi en son grand conseil, et commissaire de S. M. en la chambre royale, nomma le 30 octobre 1677 au même bénéfice, déclarant que les deux portions de Saint-Pierre et de Saint-Paul d'Hermanville, dont la première lui appartient à cause de son marquisat, étant vacantes par le décès de noble homme messire Michel Formont, prêtre, dernier possesseur d'icelles, en la personne duquel, et de quelqu'uns de ses prédécesseurs, les deux portions étaient réunies, il a choisi Louis-Hercule Vauquelin son frère, clerc du diocèse de Paris, bachelier en théologie audit lieu pour remplir les deux portions, se réservant à poursuivre l'adjonction de ces deux portions par les voies de droit, ou ainsi qu'il appartiendra par raison, sans toutes fois qu'il le puisse faire tant que ledit Louis-Hercule Vauquelin en demeurera titulaire (2).

Le marquis d'Hermanville possède audit lieu le fief noble de Beaufort, relevant de Beaumont-le-Richard sans rente ni devoir (3).

C'est la patrie de Jean-François Sarrazin, poète français, décédé à Pézénas en 1664. (?)

(1) Reg. de l'évêché de Bayeux.
(2) Reg. de l'évêché de Bayeux.
(3) Inv. des titres de Beaumont.

Hérouville. Notariat de Caen, petit canton de la banlieue et élection de Caen.

Il est situé sur le bord de la rivière d'Orne, et dans une position des plus agréables. Il y a 2 paroisses et 2 églises, Saint-Clair et Saint-Pierre. Les habitants, au nombre de 350, ne sont point distingués pour le temporel, mais seulement pour le spirituel. Saint-Clair d'Hérouville est à la nomination du seigneur, et Saint-Pierre d'Hérouville à celle de l'abbé du Val, qui fait desservir ce bénéfice par un chanoine de l'ordre de saint Augustin. Les dîmes sont communes, le curé de Saint-Pierre en a la moitié des grosses, l'abbaye du Val a l'autre moitié des grosses, et des verdages avec une pension.

De plusieurs hameaux qui sont à Hérouville, le principal est Lébisey qui est sur Saint-Pierre, au couchant de l'église, et au nord de Caen. Il y a une chapelle de Saint-Vincent qui appartient avec la dîme de ce hameau à l'abbaye d'Ardenne. Elle est ancienne. Il en est fait mention ainsi que dans le Livre Pelut composé vers 1356; *Capella de Lesbisey* : *Roger le Mazurier* : *30 libras valoris, 15 libras taxationis.* Il paraît par cette citation qu'elle n'a passé à Ardenne que depuis ce temps-là.

Il y a encore sur le territoire de Saint-Pierre d'Hérouville deux chapelles titulaires : l'une de Sainte-Marguerite, l'autre de Saint-André, qui sont du domaine de l'abbé du Val. Voyez *les Origines de Caen*, par M. Huet, page 374.

L'auberge et le bac de Colombelles sont sur Saint-Clair. On y tient tous les ans le 18 juillet une assemblée fameuse pour louer des domestiques.

Le hameau de Beauregard, sur le ruisseau du Doit, est aussi de la dépendance d'Hérouville.

Ce lieu est à une lieue de Caen.

Jean d'Hérouville, seigneur et patron de Saint-Clair, nomma à cette cure le 27 juin 1599.

Pierre Boutin, chevalier de l'ordre du Roi, grand bailli de Caen, et noble dame Marie Le Roux sa femme, veuve de noble homme Gaspard d'Hérouville, seigneur de Saint-Clair, tuteurs établis des enfants mineurs dudit défunt seigneur, y nommèrent en 1626.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seigneley, seigneur châtelain d'Hérouville, y nomma le 7 juillet 1680. Les héritiers de M. de Seigneley, comte de Creully, petit-fils du précédent, sont seigneurs de Saint-Clair et de Saint-Pierre d'Hérouville, et de Saint-Ursin d'Epron.

Langrune (Saint-Martin de). Sergenterie de Bernières, notariat de Douvres, élection de Caen, 500 feux, et près de 1,200 communiants.

Cette paroisse, située sur le bord de la mer, peut servir à faire un très beau port, ainsi qu'il le fut remarqué en 1756 par les ingénieurs du Roi. Le siège d'amirauté avait été transféré de Bernières à Langrune. Il a été depuis transporté à Caen. Cette côte est marquée dans les cartes sous le nom de : Pas de Langrune.

Cette paroisse est appelée *Longronia* dans les titres de l'abbaye d'Aulnay, *Lengronia* dans la bulle d'Innocent III pour l'abbaye de Troarn qui cite aussi *Manéria de Tallevilla*, et *Ingronia*, dans le Livre Pelut de l'évêché.

On trouve que le jour même que l'abbaye d'Aunay fut dédiée par les évêques de Bayeux et de Coutances en

1190 (1), Guillaume du Hommet, fils aîné de Richard son fondateur, connétable de Normandie, donna pour dot à cette église toute sa terre de Langrune avec ses appartenances; la donation fut confirmée par une chartre de Guillaume, évêque de Coutances, qui avait fait la cérémonie.

Messire Robert de Langrone était du nombre des seigneurs de Normandie qui se croisèrent en 1096 pour la Terre-Sainte (2). Il portait : d'argent fretté de gueules, à un quartier de gueules, et un fermaillet d'or en quartier.

L'abbé de Troarn présente à la cure. Il est seul gros décimateur, seigneur et patron de la paroisse, et doit sur cette dîme 56 boisseaux de froment, ancienne mesure, revenant aujourd'hui à 37 boisseaux un tiers, suivant la reconnaissance de l'abbé de Sourches passée devant les notaires de Caen le 17 juin 1741. Son principal fief est un fief d'hautbert qui appartient à M. de Clarbec. Elle relève de la haute justice de Courseulles.

Cette paroisse est divisée en trois hameaux qui sont considérables : le hameau de Langrune où est l'église paroissiale est le principal.

La dîme en appartient à l'abbé de Troarn ; le curé n'en a que le sixième, et les verdages en intégrité. Le hameau de Saint-Aubin, où l'on voit les vestiges d'une ancienne chapelle dans laquelle on trouva il y a quelques années des cercueils et des cadavres. Il dépend de la juridiction de Saint-Gabriel, et relève de la grande justice de Saint-Gabriel, et sa dîme appartient au prieuré de Saint-Martin-du-Boscq proche Touques, le curé n'en ayant que les verdages. Le hameau de Tailleville qui est le troi-

(1) *Neust. pia*, p. 760 et 563.
(2) Dumoulin, *Hist. de Normandie.*

sième, fut aumôné aux religieux de Troarn par Odon de Conteville, évêque de Bayeux dans le xr^e^ siècle. Il y a une chapelle, et un prieuré régulier très considérable. Ce hameau porte le titre de paroisse, et sa taille particulière. Le prieur perçoit les grosses et menues dîmes en intégrité.

La paroisse de Langrune est la patrie de Jean Couture, célèbre professeur et recteur de l'Université de Paris. Il naquit au hameau de Saint-Aubin le 11 septembre 1651. C'était un homme d'une éloquence et d'une érudition peu commune. Il mourut le 16 août 1728, âgé de 77 ans.

Elle est à 3 lieues de Caen et à une demi-lieue de la Délivrande.

Lion (Saint-Pierre de). Sergenterie d'Ouistreham, notariat de Ouistreham, élection de Caen, 150 feux, 700 habitants, 520 communiants.

Cette paroisse est sur le bord de la mer à une lieue et demie de l'embouchure de l'Orne, à une lieue de la Délivrande, et à 3 lieues de Caen.

Le Livre Pelut l'appelle : *Ecclesia de Leone*, et un mémoire manuscrit : *Lugdunum supra mare*. Son territoire a 3 hameaux : le hameau de Lion, proche l'église ; le hameau Terrier au milieu de la paroisse, et le hameau de Neauville au haut de la paroisse.

L'abbé de Troarn présente à la cure, et possède les grosses et menues dîmes en vertu de son fief de Lion.

Il y a trois autres fiefs possédés par messire Robert-Pierre Le Sens, seigneur châtelain de Lion, ancien maître de cavallerie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. Ce seigneur, de dame Marie-Jeanne de Marguerie-de-Vassy, a eu pour fils unique Henri-Claude-Robert Le Sens de Lion, guidon de gendarmerie, lequel s'allia au

mois d'octobre 1752 à demoiselle Marie-Armande-Eléonore Le Sens de Folleville, fille de feu messire Jean-Charles Le Sens, chevalier, seigneur de Folleville, procureur général en la Chambre des comptes, aides et finances de Normandie, et d'Armande de Lambert d'Herbigny de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen.

Sa maison, quoique ancienne, est très belle, ornée de belles avenues, située au milieu d'un grand parc, et accompagnée de deux magnifiques parterres, d'un jardin potager, et de plusieurs bois taillis. Il y a dans la cour une chapelle communément appelée : le prieuré de Saint-Thomas. Il dépend de l'abbaye d'Ardenne, et est possédé par un prémontré. Guy de Meullant, chevalier, seigneur de Lion en fut le fondateur, comme il paraît par ce texte tiré des chartres de l'abbaye d'Ardenne (1). *S^ti Thomæ de Leonæ supra mare, Bajocensis diœcis, ex fandatione domini Guidonis de Meullant cujus pater Radulphus in capitulo Ardenensi sepultus est.* Il était fils de Raoul de Meullant III^e du nom, sire de Courseulles ; il donna à Ardenne cette chapelle avec les héritages mentionnés dans l'acte pour y acquitter le service divin en mémoire de lui et de ses prédécesseurs, l'an 1328, le vendredi après la marchesque (la fête de l'Annonciation) (2), et depuis, c'est-à-dire en 1462, Jean d'Ectot, prêtre, y ajouta 25 livres de rente pour quelques fondations qu'il avait faites dans cette chapelle.

La seigneurie de Lion fut cédée avec celles de Courseulles et Bernières à Raoul de Meullant par le roi saint Louis l'an 1255, en échange des terres de Beaumont-le-Roger et de Briosne (3). De Raoul I^er, sire de Cour-

(1) *Hist. Harc.*, t. III, p. 66.
(2) Reg. du secrét. de l'éveché.
(3) *Hist. Harc.*, t. I, p. 80 et suiv.

seulles, vint Raoul II, père de Raoul III, père de Jean, frère puiné de Guy de Meullant, fondateur de la chapelle de Saint-Thomas. De Jean sortit Thomas, père de Jeanne de Meullant, dame et baronne de Saint-Paer-le-Servain et de Lion, laquelle avec Jean, seigneur d'Auray, son mari, rendit foi et hommage de la terre et seigneurie de Lïon, assise en la vicomté de Caen, suivant les titres royaux donnés à Tours le 5 janvier 1449 (1). Leur fils Jean d'Auray IIe du nom fut père de Jacques, qui de sa femme Marguerite d'Achey eut Beuves d'Aurày.

De cette maison la seigneurie de Lion passa à celle des Le Sens. André Le Sens se qualifiait écuyer, seigneur de Lion en 1598.

Saint-Jacques de *Cresserons* est une église succursale de Lion, qui a son cimetière, ses fonts baptismaux et ses paroissiens séparés. Les chartres du sépulchre de Caen l'appellent Criseron. On y compte 200 communiants, sans y comprendre 32 familles Calvinistes.

Son territoire est distinct de celui de Lion. On prétend que c'était un ancien monastère détruit par les Anglais. Le Livre Pelut n'en fait point de mention, à moins qu'il ne l'ait désignée par ces mots : *Ecclesia de Courtilegiis*, auquel il ne fixe ni revenu ni présentateur. L'abbé de Troarn en perçoit toutes les dîmes. M. Le Sens de Lion en a le seigneurial. Il y a un autre fief de Cresserons qui appartient à M. Goüet, sieur de Noyon.

Luc (Saint-Quentin de). Sergenterie d'Ouistreham, notariat de Douvres, élection de Caen, 150 feux.

Son nom paraît sous le mot de *Lu* dans les anciennes chartres de l'abbaye Saint-Etienne de Caen, et vient du

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 97.

latin *Lucio*, selon M. Huet. C'est une paroisse maritime qui relève du bailliage de Caen, de l'abbaye Saint-Etienne de Caen pour ce qui concerne le fief de cette abbaye, et de Saint-Gabriel pour ce qui en relève. Elle contient 4 hameaux : 1° partie du bourg de la Délivrande, et même le séminaire et la chapelle ; 2° le Bout-Varin ; 3° le hameau de Luc ; 4° le petit hameau du Point-du-Jour. La foire de la Chandeleur se tient aussi en partie sur cette paroisse.

L'abbé de Fécamp, au droit du prieur de Saint-Gabriel, nomme à la cure et perçoit les deux tiers des grosses dîmes. L'autre tiers et les verdages appartiennent au curé. Le fief dominant est celui de Saint-Etienne, appartenant à son abbé, et appelé la baronnie de Luc. Elle a donné naissance à quelques personnes distinguées : à Jean-Antenor Hüe, seigneur en partie de Luc, brigadier des armées du Roi sous Louis XIV, et au sieur de Langrune son fils, Jean Hüe, écuyer, seigneur de Luc et de Langrune, conseiller élu à Caen ; femme Marie de La Rivière ; Gilles Hüe, écuyer, seigneur de Luc leur fils, 1631. Mais le plus célèbre est Marin Labbé, né de simples gens, qui par son rare mérite devint évêque de Tilopolis *in partibus* en la Cochinchine, où il mourut en 1723. On a de lui une excellente lettre au pape Clément IX, sur le culte des Chinois, avec un mémoire particulier sur une persécution dans la Cochinchine.

Elle est à 3 lieues et demie de Caen.

Mathieu (Notre-Dame d'Assomption). Sergenterie d'Ouistreham, notariat de Douvres, élection de Caen, 94 feux, 500 communiants.

Cette paroisse a 3 hameaux, qui sont : le Mesnil, de 15 feux ; le bout Milet, de 4 feux, et le hameau de

Périers, de 3 feux. M. l'Évêque de Bayeux, présentateur et collateur de la cure, perçoit les grosses dîmes.

L'évêque Guillaume de Trie acquit des dîmes à Mathieu de Michel de Mathan, et il les joignit par un autre trait qu'il avait eu par échange de son chapitre en 1317, pour une autre dîme sise à Saint-Patrice de Bayeux. Guillaume de Beaujeu, son successeur, en acquit aussi au même lieu, avec plusieurs terres, en 1534, pour y fonder 4 chapelles, mais la mort qui le prévint l'empêcha d'exécuter son dessein.

Il y a 2 chapelles : l'une dotée sous le titre de Saint-Sauveur, appartient à M. le marquis de Fresnel, qui y présente; l'autre non dotée, sous l'invocation de Saint-Jacques, appartient à M. Le Bourguignon, ancien procureur du Roi au bureau des finances. Qu'est devenue la chapelle de Saint-Jean-Mathieu *(capella seu le prosaria S^ti Johannis de Mathone)*, à laquelle nomma, le 22 décembre 1470, Thomas de Foullogne, chanoine de Bayeux, porteur de procuration de demoiselle Girette de Landoys, veuve de Guillaume de Foullogne?

Il y a à Mathieu un bois taillis qui contient environ 10 acres de terre, et beaucoup de carrières de pierres propres à bâtir. Cette paroisse a prêté son nom à une des prébendes de la cathédrale de Bayeux, dont le chanoine y possède, et dans la paroisse de Veaussieu, 7 acres de terre et un herbage de 17 vergées.

Pierre Cahagnes, père du célèbre Jacques Cahagnes, était natif de Mathieu, où sa famille subsistait depuis 200 ans. Il passa à Caen, où il exerça la profession de médecin. Son fils a fait son éloge, et l'a mis au rang des illustres citoyens de cette ville (1). *Tu ex honesta Caha-*

(1) *Elogia civium Cadomensium.* El. X, p. 14 et 15.

gnesiorum familia natus, qui ab hinc ducentis annis in viculo quodam, cui Mathæi nomen, (a quo Clement Marotus poëta gallicus fuit oriundus), resederunt, primus in proximam urbem Cadomensem demigrasti, et in ea fortunarum sedem collocans, diversum ab illis vitæ genus tenuisti. Illi boni agricolæ rusticam vitam coluere, et solis vicinis cogniti celebre nomen non habuere. Tu medicinæ præceptis informatus, medici personam honorifice sustinuisti tuum que nomen per provinciam late diffudisti... Tibi terreno patri jamdiu defuncto, per quem hanc suavissimam lucem aspicio, hoc supremum munus offero, hoc sepulchrum litterarum in æternam tui memoriam extruo :

Quod non ignis edax ant Aquilo impotens
Possit diruere, ant innumerabilis
Annorum series, vel fuga temporum.

Jacques Cahagnes exerça la médecine comme son père, et fut professeur royal à Caen. Il est auteur de cet ouvrage : *Elogiorum civium Cadomensium centuria prima authore Jacobo Cahagnesio, Cadomensi medicinæ professore regio*; imp. à Caen en 1609, 152 pages.

Jean Marot, père du fameux Clément Marot, était de Mathieu, où sa famille subsiste encore aujourd'hui (1). Il prend dans ses ouvrages la qualité de secrétaire et de poëte de la magnanime reine Anne de Bretagne. Il fut ensuite valet de chambre de François Ier. Ses principaux ouvrages sont : *La Description des deux heureux voyages de Gênes et de Venise du roi Louis XII*, et *L'Advocate des Dames et Princesses*. Clément son fils a mis une préface à la tête de cet ouvrage, à la louange de son père (2).

(1) *Orig. de Caen*, p. 335-336.
(2) *Orig. de Caen*, p. 336-337.

La paroisse de Mathieu est appelée dans les anciennes chartres latines *Matomum*, *Mathomum*, *Matonium*. Sur la fin du XIII^e^ siècle, on l'appela *Matho*. Un originaire de ce village est dit *de Mathone*. On l'appela aussi *Matheon* et *Mateon*, dans le XIV^e^ siècle il fut nommé *Mathen*, *Matheen* et *Mathienne*, et dans tout le XV^e^, *Mathieu*. Dans un registre des domaines du roi en Normandie en 1316, qui est dans la Chambre des Comptes de Paris, il est appelé *Machoen* en plusieurs endroits, par une corruption de prononciation, pour *Mathoen*; comme le même registre écrit *Machieu* pour *Mathieu*, *Macé* pour *Mathias*, *Machoen* et *Mathoen* ont dégénéré en *Mathieu*, comme on l'appelle aujourd'hui. Cela donne lieu de croire que c'est là l'origine de la maison de Mathan.

Les archives de la Trésorerie de Bayeux portent que Guillaume de Minières ayant donné à l'évêque de Bayeux le patronage de Mathieu en l'année 1222, Richard de Mathan, qui y avait des prétentions, y renonça pour lui et ses hoirs, et en confirma la donation. Cent ans après, Michel de Mathan vendit à Guillaume, évêque de Bayeux, les dîmes dépendantes de la cure de Mathieu, qui lui appartenaient. Et enfin, en l'année 1474, Guillaume de Mathan, de la branche de Jurques, fut dépouillé du fief de Vauville, qu'il possédait dans la paroisse de Mathieu. Tant de preuves de l'origine de la famille de Mathan sont hors de toute atteinte de contradiction. C'est une tradition reçue parmi eux, qu'ils portent le nom d'une paroisse qui était proche de la mer, et que la mer a détruite. La paroisse dont ils portent le nom est véritablement proche de la mer, et la mer ne l'a point détruite; mais si le temps n'a pas détruit son nom, il l'a si bien défiguré qu'on a de la peine à le reconnaître.

Il y a 6 ou 7 fiefs qui sont possédés par différents sei-

gneurs. Il n'y en a point de dominant. Ils relèvent tous, dit-on, ou de la baronnie de Douvres, ou de la baronnie de Creully. Puis-je dire que quelqu'un d'eux a appartenu à M. Guillaume Mathieu qui se croisa pour la Terre-Sainte, en 1096? Il portait pour armes : d'azur greneté d'or, à un quartier d'hermines à 3 écussons de gueules en quartier, et à un bâton d'azur sur le quartier.

Cette paroisse est à une lieue et demie de Caen.

Pierre Le Bourgeois, au lieu de Simon Le Beauval, tient de la baronnie de Douvres, noblement et franchement par foi et hommage, un quart de fief de chevalier, assis à Mathieu, que naguère il acquit de Colin de Balleroy, suivant l'aveu de M. l'évêque de Bayeux, rendu en 1453. Pierre Le Bourgeois, écuyer, seigneur de Mathieu, fit foi et hommage de son fief au patriarche d'Harcourt, évêque de Bayeux, par acte signé le 1er novembre 1460, et en vertu de ce fief, le sieur Bourgeois fut déclaré annobli par le même patriarche, commissaire sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts du duché de Normandie, suivant les lettres du 7 mars 1472 (1).

Pierre de La Maire tient de la baronnie de Douvres, par foi et hommage, un quart de fief nommé Saint-Ouen, en la paroisse de Mathieu, duquel la juridiction compète à l'évêque de Bayeux, et lui appartient par dépiècement de fief. Même aveu que dessus de l'année 1453.

Philippe Labbé, écuyer, tient aussi par succession une franche vavassorie assise à Mathieu, au Mesnil-Richard, par foi et hommage de la baronnie de Douvres. Aveu de 1453.

La seigneurie de Mathieu, faisant partie de la baronnie de Creully, en fut démembrée par partages faits en 1509.

(1) *Traité de la Noblesse*, par La Roque.

Elle tomba au lot du baron de Beuvron. Aveu rendu au marquis de Beuvron en qualité de seigneur de Mathieu, par Martin de La Londe le 20 septembre 1582, pour une vavassorie contenant 24 acres, assise en la paroisse de Mathieu. Sentence du 22 juin 1588, rendue aux plaids de la seigneurie de Mathieu, tenus au nom du sieur de La Rivière, qui en jouissait au droit du marquis de Beuvron.

Moulineaux (Saint-Clair de). *Ecclesia de Molinellis*, sergenterie de Bernières, notariat de Bény, élection de Caen, 21 feux.

Cette paroisse est entre les deux petites rivières de Thüe et de Müe, ayant Réviers au nord et Fontaines-le-Henry au midi. La nomination de la cure appartient au seigneur de Moulineaux, lequel présente aussi à la seconde portion de Bény. Cette seigneurie a été possédée par Jean Goujeul, qui donna au roi son aveu le 20 décembre 1372, déclarant la tenir pour un demi-fief de chevalier, dont le chef est assis en la paroisse de Bernières-sur-la-Mer, à cause de quoi il doit 40 jours de service d'armée au temps de l'arrière-ban (1). Est-ce la même chose que le tenant du plein fief de Moulineaux qui fut Pierre d'Harcourt en 1514 (2) ? Elle appartient aujourd'hui à 3 seigneurs qui sont coseigneurs de Moulineaux. (Voir le Bény ci-dessus).

Elle est à 3 lieues de Caen et à une lieue de Creully.

Guillaume, comte de Magneville aumôna au prieuré de l'Hôtel-Dieu de Caen 2 muids d'orge et 2 de froment,

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1510-1511.
(2) *Hist. Harc.*, t. III, p. 1064.

à prendre sur son moulin de Moulineaux, selon la bulle du pape Innocent III de l'année 1210 (1).

Jean Gougeul, chevalier seigneur de Rouville, d'Anisy et de Moulineaux, qualifié damoiseau en 1337, vivait encore en 1356 (2).

Jean Gougeul bailla au Roy, le 20 décembre 1372, aveu de la fiéferme donnée aux chanoines de la chapelle royale, et déclara tenir le fief de Moulineaux pour un demi-fief de chevalier (3).

Pierre de Gougeul, chevalier seigneur de Rouville, fit hommage au roy Charles VII, par lettres données à Rouen le 8 novembre 1449, pour la seigneurie de Moulineaux, tenue par un demi-fief, et pour celle de Bombanville, tenue par un quart de fief de la vicomté de Caen (4).

Guillaume Gougeul de Rouville, chevalier, seigneur de Moulineaux, de Bombanville, Bény et de la Heuze, conseiller chambellan du roy, capitaine de gens d'armes, épousa Louise de Graville. La mère de cette dame, par acte du 11 décembre 1463, appelée Marie de Montberon, veuve de Jean de Graville, lui accorda 50 livres de rente par chacun an sa vie durante; outre son partage, il rendit aveu de ses terres au roy le 21 juin 1484, comme avait fait Pierre de Gougeul, chevalier seigneur de Rouville, cité ci devant (5).

Jacques de Rouville, chevalier, seigneur de Moulineaux, présenta à la cure dudit lieu au mois de novembre 1498 (6).

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 314.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 867 et *ex-libro Peluto.*
(3) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1510.
(4) *Hist. Harc.*, t. I, p. 867.
(5) *Hist. Harc.*, t. II, p. 820 et suiv. 835 et 867.
(6) Reg. du secrét. de l'évêché.

Oystreham (Saint-Samson et Sainte-Anne d'). Bourg, chef-lieu de sergenterie. Election de Caen, 140 feux, 700 habitants. Lieu de notariat, 1,200 livres : Hermanville, Colleville, Lyon, Saint-Aubin-d'Arquenay, Cresserons, Plumetot et Bénouville.

Le duc Guillaume et la reine Mathilde son épouse, dans la chartre de fondation de l'abbaye Sainte-Trinité de Caen, expédiée en 1082, parlent ainsi d'Oystreham (1): *Dedimius etiam Oistreham cum cunctis appenditiis suis, hoc excepto quod Robertus ibidem tenet de comite Moritonensi, Willelmo qui dicitur Caritas, et Ricardo nepote ejus ; sed et Gilberto Crispino annuentibus pro pecunia quam nos ei dedimus.* Il est constamment nommé dans les anciens titres : *Oyestreham, Esterhanum* ou *Esterihanum.* Samuel Bochard fait venir le commencement de ce nom de la déesse *Easther* ; M. Le Valois, du mot latin *Strata* et de l'allemand *hamum,* qui veut dire : demeure bâtie sur un chemin public; ce qui est faux par rapport à ce bourg, situé sur une extrémité de terre qui ne mène à rien, ayant la mer d'un côté, et l'embouchure de l'Orne de l'autre. Il est plus naturel de croire, avec M. Huet, qu'il vient de *Westerham,* qui veut dire village occidental, comme il paraît par son ancienne orthographe qui est constamment écrite dans les vieux titres, et par M. de Bras : *Oistreham,* et qu'il est placé à l'ouest de l'embouchure d'Orne.

En effet, ce village borde la mer du nord au nord-est, où la rivière d'Orne se perd dans la mer au lieu nommé la Pointe-du-Siège. C'est un port où les vaisseaux sont dans une posée assurée, tant pour les relâches que pour attendre le temps favorable pour monter à Caen. Depuis

(1) *Neust. Pia,* p. 658.

ce lieu, le territoire d'Oystreham borde la rivière d'Orne jusqu'à Bénouville au sud, environ une lieue. A l'ouest est la paroisse de Saint-Aubin-d'Arquenay; à l'ouest-nord-ouest la paroisse de Colleville, et au nord-nord-ouest la paroisse d'Hermanville. M. de Bras, à l'année 1346, le qualifie de ville avec un havre (1). C'est la dernière paroisse du diocèse en deçà de la rivière, du doyenné de Douvres.

Elle est à 3 lieues de Caen et à 2 lieues du bourg de la Délivrande.

C'était un siège d'amirauté qui a été réuni à celui de Caen vers 1744. Les habitants s'occupent à la pêche et au labourage. En faveur de la navigation, on y entretient tonnes et balises pour marquer la rade et le chenal de la rivière, il y a aussi 12 pilotes-côtiers pour conduire et guider les vaisseaux qui entrent et sortent de la mer dans la rivière, et de la rivière dans la mer.

L'église est grande, vaste et très ancienne, puisqu'elle existait avant la fondation des abbayes de Saint-Etienne et de Sainte-Trinité de Caen. Le rond-point de l'église est une plate-forme où il y a encore actuellement des canons; c'est une découverte d'où l'on voit de très loin sur la mer. Il y a une statue de sainte Anne, grande comme nature, qui est du fameux Brodon.

L'abbesse de Caen est dame baronne et patronne de cette paroisse. Les dîmes en total appartiennent à son abbaye. Il y a pour elle une maison de campagne qu'on appelle le pavillon de M^me^ l'Abbesse. M^me^ de Vérue, qui a précédé l'abbesse d'aujourd'hui, y passait ordinairement quelque temps l'été.

Il y a dans la paroisse 2 chapelles, l'une de Saint-

(1) *Antiq. de Caen*, p. 48.

Martin, l'autre de Saint-Jacques-du-Châtillon. La première était sur un monticule fait de terres rapportées qui servait à une batterie de canon, parce que la rivière passe au pied. Jean Patry, docteur ès-droits, permuta cette chapelle de Saint-Martin pour la cure de Carpiquet, et à charge de pension. (Visa du 6 octobre 1488.)

L'autre était proche une élévation au bord de la même rivière, qu'on appelait le Châtillon ou le Fort-aux-Anglais. Il ne reste aucun vestige de ces chapelles qui sont cependant des bénéfices simples à la nomination de l'abbesse de Caen (1). Elle est ancienne, puisque le 25 avril 1475, Jean Le François, prêtre titulaire de la chapelle de Saint-Jacques-de-Castillon, la permuta avec Jean Bréard pour la cure de Saint-Gilles de Caen.

Il paraît que cette paroisse avait autrefois une plus grande extension, par les fondements tant de maisons que de granges que l'on trouve en labourant les côtés du nord-ouest, et le long de la rivière, du nord au sud. Il y a un pont de pierre à un arc, placé sur un lieu où l'eau de la mer entre par trois portes, qu'elle ouvre quand elle monte et referme quand elle se retire. Cette eau forme une petite rivière sur laquelle on a fait le susdit pont pour procurer le moyen d'aller facilement du village à la mer, et pour faire passer des troupes en cas de descente par les ennemis. De cette rivière à la mer il y a un trajet d'un quart de lieue vis-à-vis du pont. C'est une garenne appartenant à l'Abbaye-aux-Dames. Elle a une grande lieue de long à prendre depuis la Pointe-du-Siège jusqu'au corps de garde de Colleville. Il y a deux corps de garde avec chacun leur magasin, un des deux sert à garder une plateforme garnie de deux grosses pièces de canon pour

(1) Reg. du secrét. de l'évêché.

empêcher le débarquement des ennemis en temps de guerre.

Il y a 2 fiefs à Oystreham. Le principal appartient à l'abbesse de Caen. C'est une baronnie composée des paroisses d'Oystreham, Colleville, Arquenay et Bénouville. Elle a 400 acres de terre, dont un grand tiers sur Arquenay. Tous les relevants de ce fief dépendent de la juridiction de ladite abbaye, qui se tient paroisse Saint-Gilles, à Caen. Le fief du Port à Oystreham, sur la mer et aux environs, relève noblement du châtelain de Tilly. L'autre fief appartient au seigneur de Bénouville. On l'appelle le fief des Quays. Les dépendants relèvent du bailliage de Caen.

Probablement il y a eu autrefois quelque combat donné proche le Châtillon ou Fort-aux-Anglais. M. Le Sieur, curé d'Oystreham assure avoir vu, lorsqu'on tira les fondements de la chapelle Saint-Jacques, il y a 8 ou 9 ans, vers 1752, autour de cette chapelle, une quantité de squelettes tous d'hommes entassés les uns sur les autres, dans une tranchée à 4 à 5 pieds de profondeur. Il est marqué dans la *Vie du maréchal de Matignon* (1) que vers l'an 1562, ayant eu avis que 200 Anglais étaient débarqués au port d'Oystreham, il s'y rendit aussitôt avec ses gendarmes, sa compagnie d'arquebusiers à cheval et ses gardes, et que les ayant surpris encore fatigués du travail de la mer, il les défit, en tua la plus grande partie, et prit le reste prisonnier. Il est vraisemblable que ce sont leurs corps qui furent trouvés il y a quelques années.

Périers (Saint-Ouen de). Sergenterie d'Oystrehan, élection de Caen, notariat d'Ouistreham, 28 feux, 75 communiants, 75 huguenots.

(1) Liv. I, chap. VII, p. 55.

C'est une petite paroisse située sur un ruisseau qui vient de l'étang d'Anisy, et va se perdre dans la petite rivière de Beuville, paroisse limitrophe. L'église est en pleine campagne, et écartée des maisons. La nef est ruinée, il n'y a plus que le chœur qui sert au curé et aux paroissiens, dont le plus petit nombre est catholique. La nomination de la cure appartient à M. de Fresnel, seigneur de Périers. Il a cédé le patronage de la cure en 1763, à M. de Bayeux, pour les droits honorifiques de Mathieu. La dîme est perçue quant aux deux tiers par le curé, et quant à l'autre tiers par l'Abbesse de Caen. Elle est à 2 lieues de Caen et à une lieue du bourg de la Délivrande. Le Livre Pelut, composé vers 1356, l'appelle *Ecclesia de Piris*, et met la cure à la nomination de *Petrus Lunio*. C'est la patrie du cardinal Raoul de Grosparmy, chancelier, garde des sceaux en 1253, et légat en France, mort au camp de Thunis, en Afrique, en 1270. *Magister Radulphus de Grosparmy natus de Piris*, selon une vieille chronique qui est à la fin de celle de Robert du Mont (1).

M. Le Brasseur (*Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux, p. 192*), dit que le Périers où est né ce cardinal, est une bourgade de Basse-Normandie, sans désigner où elle est située précisément. Les auteurs de la *Nova Gallia Christiana*, t. XI, col. 398, pensent que c'est Périers, à quelques lieues de Saint-Lô, dans le diocèse de Coutances. D'autres croient que c'est Périers proche Caen, au diocèse de Bayeux, le sentiment des derniers est préférable en ce qu'il est justifié par les vieux titres que la famille de Grosparmy demeurait originairement dans l'évêché de Bayeux, où elle a possédé la baronnie de Flers, et les seigneuries d'Esquay-sur-Orne, de

(1) L'*Hist. des gr. off.* le fait natif de Paris, T. VI, p. 272.

Fontenay-l'Abbaye, de Beuville (non Beuseville, comme l'ont écrit M. Le Brasseur et plusieurs autres). M. Huet, *Origines de Caen*, p. 336, a observé que l'on voit les armes de MM. de Mathan dans la voûte de l'église de Beuville. Il a pris le change. Ce sont les armes de MM. de Grosparmy qui sont les mêmes.

La conformité des armes de ces deux maisons m'a toujours donné lieu de penser qu'elles ont la même origine, et que l'une descend directement de l'autre. Les armes de Mathan sont : de gueules à deux jumelles d'or, surmontées d'un lion léopardé de même en chef. Les armes de Grosparmy ont le même fond et les mêmes pièces, excepté que, suivant quelques armoriaux, les jumelles et le lion sont d'hermines. M. Le Brasseur excepte le lion seulement (1), on sait qu'autrefois le changement d'émaux, en conservant le fond et les pièces principales des armes, était assez d'usage parmi les branches cadettes des anciennes familles, et que cet usage allait aussi jusqu'à prendre un nom différent des maisons dont elles descendaient. M. de La Roque en cite plusieurs exemples dans l'*Histoire de la maison d'Harcourt* (2). Et pour ne pas sortir de la Normandie, la maison de Vassy-la-Forêt n'a pas eu d'autre preuve que la ressemblance des armes pour reconnaître que les seigneurs de Saint-Germain du Crioult et du Missy, du nom de La Rivière, et les seigneurs de Campagnolles, du nom de Payen, sortaient de son sein en ligne masculine (3). Ne peut-on donc point, par la même raison, en dire autant des maisons de Mathan et de Grosparmy ?

(1) *Hist. civ. et eccl. d'Evreux*, p. 196.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1973.
(3 *Hist. Harc.*, t. I, p. 1066.

Il y a plus : la paroisse de Mathieu, anciennement *Matho*, *Matheon* et *Mathen*, a constamment donné le nom à la maison de Mathan ; celle de Périers, limitrophe de Mathieu, paraît avoir été le berceau de la maison de Grosparmy. Le cardinal Raoul de Grosparmy y est né. Serait-il contre la vraisemblance de croire que deux terres, possédées d'abord conjointement par la même famille, ont été partagées depuis entre la branche aînée, qui a retenu le nom de Mathan, et la branche cadette, qui a pris celui de Grosparmy, en conservant les mêmes armes ? Cette opinion n'est appuyée, à la vérité, que sur des conjectures ; mais les lumières acquises par le secours des titres de famille, peuvent très bien les convertir en preuves.

Raoul de Grosparmy fut créé cardinal évêque d'Albano par le pape Urbain IV au mois de décembre 1261. Il eut beaucoup de crédit auprès de ce pape, et de Clément IV son successeur. Parmi les lettres du dernier, que l'on trouve dans le *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, il y en a 37 qui lui sont adressées. Elles nous donnent lieu de regretter les réponses.

Plumetot (Saint-Samson de). Sergenterie d'Oystreham, élection de Caen, 53 feux, notariat d'Oystreham, 200 communiants.

C'est une petite paroisse située entre Colleville au levant, Mathieu au midi, Douvres au couchant et Lion au nord. Mgr l'évêque de Lisieux présente à la cure. M. Le Bas, conseiller au bailliage de Caen, en est seigneur honoraire, et le curé décimateur. Elle est à une demi-lieue du bourg de La Délivrande, et 2 lieues et demie de Caen.

En l'an 1558, les impôts et subsides étaient si excessifs, qu'en plusieurs villages l'on ne faisait plus aucunes

assiettes des tailles ; même les décimes étaient si hauts que les curés et vicaires se rendaient fugitifs, pour crainte d'être emprisonnés, et ne se disait plus le service divin en grand nombre de paroisses prochaines de la ville de Caen, comme aux villages de Plumetot, Périers, Sequeville, Putot, item Soliers et autres plusieurs (1).

M. Le Chevalier, prêtre de Plumetot, composa en vers français l'*Histoire de l'ancienne découverte de l'Image miraculeuse de Notre-Dame de La Délivrande*, laquelle fut imprimée in-4° à Caen, en 1673. Elle est précédée d'une épître dédicatoire adressée à Mme de Plainneville, sœur de l'illustre Mgr Huet, évêque d'Avranches.

Réviers (Saint-Vigor de). Sergenterie de Creully, élection de Caen, 76 feux, notariat de Bény.

Radeverum ou *Redeveriaçum*, Réviers, selon M. Huet, tire son nom de *Ripuariæ*, qui est fort commun dans les vieux actes, parce qu'elle est située sur une rivière. Cette petite rivière, appelée La Muë, traverse son territoire par le milieu, où elle fait moudre 8 tournants de moulin en 5 places, et va de là se perdre dans la Seulle, qui partage alors Reviers d'avec Banville. Cette paroisse est sur le chemin de Bayeux à La Délivrande, à 4 lieues de cette ville et à cinq quarts de lieue de ce bourg.

L'antiquité de ce lieu est confirmée par les actes de Saint-Vigor, évêque de Bayeux, qui, pour éviter les embarras du mariage où ses parents voulaient l'engager, quitta la maison paternelle d'Arras, et vint avec le jeune Théodemire, se cacher dans le village de Réviers, et y bâtit un monastère vers l'an 545 (2). Il en fut tiré en 557

(1) M. de Bras, *Antiq. de Caen*, p. 162.
(2) *Neust. Pia*, p. 65.

pour occuper le siège de Bayeux. On croit que ce monastère fut ruiné dans les courses que les Normands firent dans ce pays pendant tout le IXe siècle.

Il y a deux portions de cure. Le roy nomme à la première; l'Abbaye de Montebourg, à la seconde.

On peut compter parmi les illustres curés de Réviers : Jean Hallé, bachelier de Théologie, curé des deux portions de cette paroisse, et frère d'Antoine Hallé, professeur d'éloquence à Caen. Il mourut le 12 août 1667. On trouve, parmi les opuscules de son frère, une épitaphe faite à sa mémoire, et son éloge en vers latins dont est l'auteur Marin Le Verrier, professeur d'éloquence au collège des Arts (1).

C'est de cette paroisse qu'a tiré son origine l'ancienne maison de Réviers, d'où est sortie celle de Vernon, qui se glorifie de compter parmi ses auteurs saint Adjutor.

Richard chevalier, seigneur de Réviers vivait sous le règne de Guillaume duc de Normandie, surnommé Le Conquérant. Il eut pour fils Beaudouin, Guillaume et Richard.

Baudoin de Réviers qualifié *vir actibus bellicis strenuissimus æque ac potentissimus* (2), se déclara ouvertement contre Etienne roi d'Angleterre, qui, à la fin, l'obligea de repasser en Normandie, où il fonda l'abbaye de Montebourg.

Richard de Réviers, frère du précédent, fut aussi un des plus expérimentés personnages de son temps, et un des conseillers de Henri I roi d'Angleterre et duc de Normandie. Ce fut lui, qui avec Guillaume de Vernon, son fils, aumôna à l'abbaye de Montebourg, le patronage de Réviers avec toutes les dîmes qui leur appartenaient

(1) *Ant.*, Halley, Opusc., p. 427 et suiv.
(2) *Neust. Pia*, p. 643.

dans cette paroisse. *Ex dono Ricardi de Revers et Willelmi de Vernon filii ejus, quidquid ad eos pertinebat in ecclesia de Revers, cum decimis, et decimam molendinorum suorum ejusdem villæ* (1). Ce sont les expressions de Henry II roi d'Angleterre, dans la chartre confirmative expédiée à Caen pour l'abbaye de Montebourg. La maison de Réviers est éteinte.

Catherine du Guesclin, fille unique de Bertrand du Guesclin et d'Isabeau d'Ancenis, et femme de Charles de Rohan, seigneur de Guémené, partagea avec Geoffroy de La Haye, mari de Jeanne d'Ancenis, tante maternelle de Catherine du Guesclin, les biens de feue Isabelle de Clisson. Catherine du Guesclin eut pour ce partage, fait le 20 avril 1415, après Pâques, entr'autres terres, celles de Réviers en Normandie (2).

Isabeau de Clisson, fille héritière d'Amaury de Clisson, seigneur de L'Isle-d'Auvillé, et d'Isabeau, dame de Resnefort, avait épousé en 1351, Renaud d'Ancenis, dont sortirent Isabeau, femme de Bertrand du Guesclin et Jeanne, alliée à Geoffroy de La Haye.

Par acte du 23 avril 1417, après Pâques, Charles de Rohan, et Catherine du Guesclin, sa femme, cédèrent à usufruit sa vie durant, à Guillaume du Guesclin, chevalier, frère de Bertrand, père de ladite dame, la terre de Réviers, diocèse de Bayeux et plusieurs autres; et lui, en échange, leur céda d'autres terres situées en Bretagne.

Jean du Guesclin, chevalier, seigneur de La Roberie, fils de Guillaume, s'accorda aussi par acte fait en présence de Catherine du Guesclin, dame de Guémené, et de Louis de Rohan, son fils, le 27 mars 1455, avec Charles

(1) *Monast. Angl.*, t. II, p. 992.
(2) *Hist. des gr. offic.*, t. VI, p. 189-190 et 202-203.

de Tessé, son beau-frère, ayant alors la garde noble de ses enfants et de feue Guillemette du Guesclin, pour 40 livres de rente qu'il lui avait promise sur sa terre de Réviers, lors de son mariage, et qui furent réduites à 30 livres.

Gilles du Guesclin, sieur de La Roberie, son fils aîné, vendit à Jean le Sens, écuyer, la terre de Réviers, pour 3,770 livres, par acte passé à Caen le 5 août 1485.

Jean Le Sens, seigneur de Réviers, et Antoine Gislain seigneur de Port, furent élus par la noblesse de la vicomté de Caen, en 1528, pour la collection des deniers au payement desquels elle s'était soumise pour la délivrance des enfants du roi François Ier, qui étaient en otage chez l'empereur Charles-Quint (1).

La terre de Réviers passa depuis à MM. Le Prévost. Louise Le Prévost, dame de Réviers, fille aînée de Louis, seigneur de Réviers, et de Suzanne Castel de Saint-Pierre, épousa par contrat du 5 juin 1692, Claude-François Marguerye, baron de Vassy, père de Henry-Charles-Antoine Marguerye, marquis de Vassy, seigneur de Réviers aujourd'hui.

DOYENNÉ DE MALTOT.

Athis-sur-Orne (Saint-Contest d'). Sergenterie de Préaux, élections de Caen, un feu, notariat de Caen.

(1) De Bras, *Antiq. de Caen*, p. 95.

Cette paroisse est située à une lieue de Caen, sur le bord de la rivière d'Orne, qui en arrose les prairies du côté du Levant. Le territoire a très peu d'étendue, n'ayant pas plus d'une demi-lieue de circonférence. Elle n'a qu'un seul habitant avec sa famille. C'est le fermier des Dames Ursulines de Caen qui possèdent toute la paroisse. L'abbé d'Ardenne nomme à la cure. Le bénéfice est en règle, et desservi par un Prémontré qui en perçoit les dîmes, à l'exception des bois et des herbages qui forment ensemble un tiers de la paroisse. La terre y est de très peu de valeur, étant remplie de pierres. On y trouve en certains endroits différentes espèces de poissons et de coquillages pétrifiés. Elle est à 2 lieues du bourg d'Évrécy. Il y a un bac sur la rivière que les habitants ont droit de passer gratis. Ce village a donné à M. de Segrais l'idée de composer un poème sous le nom d'*Athys*. C'est un de ses meilleurs ouvrages, tant par la nouveauté de l'invention que par l'agrément de la fiction.

Authie (Saint-Vigor d'). Banlieue et élection de Caen, 79 feux. *Atteia* et *Altheïa*, notariat de Caen.

Cette paroisse, située en rase campagne, n'est pas d'une grande étendue. Elle est distante de Caen qu'elle a au nord-est, d'une bonne lieue, placée entre le clos de l'abbaye d'Ardenne et le chemin de Caen à Creully, bornée à l'est et au sud par le territoire de Saint-Germain-de-la-Blanche-Herbe, à l'ouest, par celui de Saint-Louet et de Rosel, et au nord par celui de Saint-Contest. Le bourg de Cheux en est à une heure et demie. Le hameau de Cussy, de 30 feux, à trois quarts de lieue nord-ouest de Caen, est moitié sur Authie, et moitié sur Saint-Germain. L'église est fort petite, et placée au nord de la

paroisse, avec environ 60 feux qui l'environnent. MM. les Chanoines du chapitre d'Ecoüy, diocèse de Rouen, sont seigneurs de cette paroisse, dont ils possèdent au moins la moitié, et nomment à la cure. La dîme appartient au curé d'Authie et au prieur de Fresné-le-Puceux, qui partagent par moitié; le curé a le premier lot. Les seigneurs n'y ont que de la terre labourable, et n'y ont pas la plus petite habitation. Dans une de leurs acres il y a deux vieux restes de murs, que l'on dit être les débris du château de l'infortuné Enguerrand de Marigny, ministre sous le roi Philippe-le-Bel, exécuté à mort par jalousie en 1315.

Bretteville-l'Orgueilleuse (Saint-Germain de). Sergenterie de Cheux, élections de Caen, 104 communiants, notariat d'Audrieu.

Cette paroisse est située sur le grand chemin de Caen à Bayeux, à 3 lieues de distance de l'une et l'autre. L'église est grande et fort propre, accompagnée d'une haute pyramide qui est entre le chœur et la nef. La chapelle de Putot, dont nous parlerons ci-après, est succursale de Bretteville. L'abbé de Caen nomme à la cure de plein droit. Le curé fait desservir la succursale par un prêtre amovible. M. Charles-Jean-Baptiste-Richard de Cairon, chevalier, seigneur et patron de Cairon, est aussi seigneur haut justicier de Bretteville-l'Orgueilleuse. Cette paroisse est de l'exemption de l'abbaye Saint-Étienne.

Le curé n'a qu'une portion congruë. Les religieuses de Saint-Étienne ont toutes les dîmes de Bretteville, et la moitié seulement des grosses du territoire de Putot. L'autre moitié est partagée entre les chanoines du Saint-Sépulcre de Caen, et le chapelain de Saint-Hilaire fondé en la cathédrale de Bayeux. Il n'y a qu'une grange

dimeresse pour la paroisse de Bretteville et tous les hameaux qui la composent. Cette grange, qui appartient à l'abbaye de Saint-Étienne, est située à peu près au milieu de la paroisse, presque attenante au territoire du hameau de Putot.

Les biens que l'abbaye de Saint-Étienne possède à Bretteville, viennent de différents seigneurs. Henry II, roi d'Angleterre, dans la chartre de confirmation pour cette abbaye dit : *concedo etiam.... donationem quam fecit Ranulphus vice-comes Bajocensis, sancto Stephano, scilicet ecclesiam de Boinvilla cum allodio, et omni decima ad eam pertinente, et totam terram quam habebat in Brittivilla Orguillosa, cum parte ecclesiæ ad eum pertinente, cum colonis et liberis hominibus ad eam pertinentibus, et donationem quam fecit Robertus Bertrand, scilicet quidquid terræ habebat in Orguillosa cum parte suæ ecclesiæ cum colonis et liberis hominibus ad eam pertinentibus* (1).

En 1171, Guillaume d'Aboville vendit la moitié du patronage de l'église de Bretteville et de la chapelle de Putot à l'abbé et aux religieuses de Saint-Étienne de Caen, moyennant 30 livres de rente annuelle, auxquelles ils s'obligèrent envers lui (2). « *Willelmus de Abouvilla concedente Henrico filio primogenito..., dedit in perpetuam eleemosinam cœnobio Sancti Stephani Cadomi, et monachis ibidem Deo servientibus quidquid juris habebat in presentatione et eleemosina ecclesiæ Brettevillæ Orguillosæ, et capellæ de Putot, scilicet medietatem presentationis et eleemosinæ. Pro prædicta donatione presentationis Willelmus abbas et monachi Cadomi*

(1) *Neust. Pia*, p. 633.

(2) Mémoire pour l'abbaye de Caen contre les habit. de Putot, 1753, et mém. des habit. de Putot contre ladite abbaye.

prædicto Willelmo dedit 30 libras annuatim. » Un an après, cette donation et plusieurs autres furent confirmées par Henri II[e] du nom, évêque de Bayeux, et par Robert, archevêque de Rouen.

Le hameau de Putot n'est séparé de Bretteville que par la Rue-Bosquaine, ou le Chemin-Bosquin, vers Caen, et par le grand chemin de Bayeux, vers la mer. Il y a 4 autres hameaux dans Putot : le Hamel-du-Moustier, le Hamel-Froc, le Hamel-L'Abbé et le Hamel-Lacroix, qui sont habités au moins par 300 paroissiens. Le roi a un fief considérable à Putot; un autre est possédé par le chapitre de Lisieux. L'abbaye de Caen a le principal, auquel est annexé le patronage. Le fief de Cœur-de-Bled est possédé par le sieur de Calmesnil.

Il y eut en 1298 une contestation entre cette abbaye, et Guillaume de Putot, clerc. Celui-ci prétendait qu'il avait droit de présenter à la chapelle de Putot; l'abbaye soutenait le contraire. Enfin, mieux instruit, Guillaume de Putot y renonça en ces termes : « *Constitutus personaliter Guillelmus dictus de Putot, clericus, qui presentationi quam fecerat ad capellam de Putot, cujus capellæ, quando præsentavit ad eamdem, credebat patronatus pertinere ad ipsum, ut dicebat, renuntiavit speciliater et expresse et omni juri, si quod habebat, seu habere poterat in patronatu, seu presentatione capellæ prædictæ, quæ est annexa matri ecclesiæ de Brittivilla Superba, et infra metas parochiæ prædictæ* (1).

L'église de Putot, dédiée sous le vocable de Notre-Dame, a ses fonds et son cimetière particuliers. Il y a même des obitiers séparés, et qui doivent être originaires du hameau de Putot. Dans un aveu rendu au roi par

(1) *Mém. de l'Abbaye*, p. 2.

Colin, condamné le 27 septembre 1390, on trouve ces mots : *jouxtes les clers et prêtres de Putot.* En 1400, Thomas Boitard, curé de Choüain, quitte et délaisse aux clercs et prêtres de Putot, au trésor et confréries du Saint-Esprit et de Saint-Nicolas, les héritages mentionnés au contrat. Par contrat du 30 décembre 1485, Nicolas de Cairon, adjudicataire d'une demie acre de terre, en fait *donation aux prêtres et clercs servant Dieu, et participant aux rentes et obits, fondés et établis audit lieu de Putot.* Par contrat du 14 décembre 1501, Colin Toquet donne *aux obitiers de Putot* trois vergées de terre, et cette donation est acceptée par M. Jacques du Douet, prêtre, *vicaire de ladite église, et par six obitiers servant Dieu, et participant aux dites rentes et obits, et faisant fort pour tous les autres prêtres et clercs.* Par un autre contrat du 15 mars 1518, M. Jean Le Varignon, natif de Putot, aumône aux *prêtres et clercs servant Dieu, et participant aux rentes et obits de ladite église,* 15 livres de rente, et au trésor 12 livres pour un obit. Cette donation est acceptée par M. Nicolas Eude, *prêtre, vicaire du curé du dit lieu de Putot, et six obitiers de la dite paroisse, et faisant pour tous les autres obitiers* (1). De ces productions et autres semblables, les habitants de Putot ont pris occasion d'attaquer, en 1748, l'abbaye de Saint-Étienne, non seulement pour lui faire donner une grange séparée de celle de Bretteville, mais encore pour lui faire dire et reconnaître que Putot n'est point une annexe, mais une paroisse réellement distinguée de l'autre. L'affaire est encore pendante à la cour.

Ce village a donné deux abbés à l'abbaye de Fécamp, à la fin du XIIIe siècle, et au commencement du XIVe.

(2) *Mém. de l'Abbaye*, p. 51.

Guillaume de Putot, XI[e] abbé de Fécamp, acheta la ville de Fécamp d'Édouard II, roi d'Angleterre, vers l'année 1295, qui fut celle de sa mort. Il siéga environ 12 ans (1). Robert de Putot, son neveu, parvint aussi à la même dignité et fit fleurir la discipline monastique dans son abbaye qu'il gouverna 19 ans; il mourut en 1314. Hermant ajoute un troisième abbé de Fécamp, qu'il nomme Robert de Brèche; mais s'il avait pris la peine d'examiner son article dans les auteurs cités à la marge, il aurait vu qu'il est né, non à Putot, mais au village de Brécy, près Bayeux (2).

Bretteville-sur-Odon ou *Bretteville-la-Pavée*, banlieue et élection de Caen, 60 feux, 360 habitants, notariat de Caen.

Cette paroisse est située sur les deux branches de la rivière d'Odon. Elle n'a point d'autre hameau que celui de Jumeaux. Il y a deux églises également paroisses : Notre-Dame et Saint-Pierre, desservies par un seul curé, à la nomination de l'abbé du Mont-Saint-Michel, qui possède les grosses dîmes. Cet abbé est seigneur et baron de toute la paroisse qui relève de lui. Il la tient à titre de donation de la duchesse Gonnor, femme de Richard I, duc de Normandie, et confirmée par le duc Richard II, son fils. C'est ainsi qu'il en parle dans sa chartre : *confirmo in super donationem matris meæ de Brittavilla quam suo dotalitio, loco superius dicto, obtulit, pro patris nostri suaque salute, ac mea, meorum quæ fratrum* (3). Hugues de Bayeux, évêque, Osbern et Humfroy, frères de la duchesse y sont signés.

(1) *Neust. Pia*, p. 238.
(2) *Hist. du diocèse ds Bayeux*, p. 252 et 316.
(3) *Neust. Pia*, p. 378-379.

On trouve à Bretteville une très bonne carrière de pierres, nommée le Lait-Boüilly. Elle est à une lieue de Caen.

Jean Rouxel célèbre poète latin était, selon quelqu'uns, natif, non de Caen, mais de Bretteville, près de cette ville. C'est un des citoyens de Caen qui lui a fait le plus d'honneur. Il devint sourd dans sa vieillesse, et mourut en 1586. Il avait pour frère Guillaume Rouxel, qui, suivant les traces de son père, s'adonna au commerce, et s'y acquit une grande réputation à cause de sa bonne foi. M. Cahagnes a fait l'éloge de ces deux citoyens, dans lequel il rapporte cette épigramme de Jean Rouxel concernant sa famille :

Nullis nostra domus titulis se jactat avorum;
Nulla per angustos splendet imago lares.
Per varias genitor duxit commercia gentes;
Normanis Indos junxit, et Antipodas.
Germano patrias artes studiumque sequenti
Eximium fidei promeruere decus (1).

Buissons-Villons (Saint-Pierre de). Sergenterie de Bernières, élection de Caen, 40 feux, notariat de Bény.

Le nom primitif de cette paroisse est Villons, et le curé y a son presbytère; mais l'église est dans le hameau de Buissons, qui dépend de la paroisse de Cairon, à un quart de lieue de Villons. Ce démembrement, quant à l'église seulement, et non quant aux habitants de Buissons, qui sont toujours demeurés paroissiens de Cairon, est très ancien, et a été occasionné par les maladies, et notamment par la peste, comme les mémoires en font foi. Le curé de Villons n'a point d'autres pa-

(1) *Elog. Civium cad.*, p. 7, 8 et 9.

roissiens que ceux qui demeurent dans le village de ce nom. C'est le seul village de cette paroisse où il y a 40 feux; encore n'appartient-il pas tout entier à cette paroisse, puisqu'outre les feux ci-dessus, il y en a 4 qui dépendent de la paroisse d'Anisy.

Le roi présente à la cure, et dans sa nomination comme dans le visa de l'évêque, le pourvu est toujours désigné sous le nom de curé des Buissons-Villons, quoi qu'on ne le reconnaisse dans la paroisse que pour le curé de Villons. Ce curé n'a que le tiers de la dîme, les deux autres tiers sont pour l'abbesse de Caen, qui est dame et patronne honoraire de cette paroisse, à cause de son fief de Cornet, dit fief de Villons, qu'elle y possède, et qui s'étend à Cambes, Couvrechef et Cairon. C'est un bienfait de la reine Mathilde, fondatrice de la dite abbaye, comme il paraît par la chartre de 1082 : *Terram, quam tenuit Radulphus filius Alani, in Willon (Mathildis Ego regina), comparavi ab eodem Radulpho, et a Richardo filio Rainfrandi, rusticum unum in villa quæ dicitur Charon, et duas garbas decimæ villæ; similiter et a Ragnulpho de Barberiis duas garbas decimæ quam habebat in Charon, et hæc ex concessu regis ecclesiæ (nempe Sanctæ Trinitatis) apposita sunt* (1).

Le sieur Le Comte, curé de ce lieu, marque dans son mémoire que l'ancienne église des Buissons, qui sert à faire l'office pour les habitants de Villons, a été bâtie en 944, sans vouloir pourtant cautionner ce fait. M. l'Évêque de Bayeux, à cause de l'éloignement de cette église, a permis d'ériger dans la cour du presbytère de Villons une chapelle où, excepté les dimanches, on dit la messe pour les paroissiens. On y confesse en outre

(1) *Neustria pia*, p. 658-659.

et on y fait les catéchismes. Elle est à une lieue et demie de Caen.

Bully (Saint-Martin et Saint-Gourgon de). Sergenterie de Préaux, élection de Caen, 22 feux, 95 communiants, notariat de Fresné-le-Puceux.

Cette paroisse est située sur la rivière d'Orne, à 2 lieues de Caen, et à cinq quarts de lieue du bourg d'Evrecy. Avant la réunion des vicomtés, elle dépendait partie de la juridiction de Saint-Silvin, partie de celle de Caen. Elle dépend en entier aujourd'hui de la dernière. Le prieur commendataire du Plessis présente à la cure. Le chanoine de Missy en l'église de Bayeux donne la collation de plein droit, et a le déport en entier. Les dîmes appartiennent au curé. Elles lui ont été cédées pour lui tenir lieu de pension congruë. M. de Sallen, conseiller d'épée au bailliage de Caen, est seigneur honoraire au droit de son épouse qui est demoiselle de Cahagnes-Verrières.

La seule maison remarquable, non par elle-même, mais par la position, est celle de M. du Perré. Sa situation jointe aux dehors qui l'accompagnent en fait un des charmants séjours du pays; il y a une chapelle domestique.

La rivière d'Orne, en ce lieu là, est environnée de côteaux, de quelqu'uns desquels on a tiré du marbre rouge d'assez bonne qualité. On a travaillé, il y a quelques années, à faire des découvertes pour en tirer du gris, avec espérance de réussir. L'église est si voisine de cette rivière, qu'elle ferme le cimetière par un côté.

Cairon (Saint-Hilaire de). Sergenterie de Bernières, élection de Caen, 90 feux, 450 habitants, notariat de Bény.

Cette paroisse est sur le grand chemin de Caen au bourg de Creully. Il en est fait mention dans la chartre de fondation de l'abbaye Sainte-Trinité de Caen, année 1082, où il est parlé des acquisitions que la reine Mathilde y avait faites en faveur de cette abbaye. L'extrait est rapporté à l'article des Buissons-Villons ci-devant. Son territoire peut avoir une demi-lieue en longueur. Il est arrosé par la petite rivière de Mue, laquelle prend naissance à une demi-lieue au-dessus, dans les prairies de Rots, et est grossie par diverses fontaines en passant par Thaon, Fontaine-le-Henry et Reviers, où elle se joint à la Seulle.

De l'église, qui est assez près de cette rivière, et à une des extrémités de la paroisse, on compte près de 2 lieues à Caen, 4 lieues à Bayeux, et 2 lieues à la Délivrande et à Cheux. Le roi nomme à la cure. M. Charles-Jean-Baptiste de Cairon, écuyer, seigneur haut justicier de Bretteville-l'Orgueilleuse, est aussi seigneur de Cairon ; il y possède une maison neuve, assez gracieuse, et qu'on peut décorer du nom de château. Les dîmes appartiennent au curé et à l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen. L'abbaye de la Blanche, proche Mortain, y a une rente foncière dont on ignore l'origine.

Il y avait autrefois une chapelle sous l'invocation de saint Germain, dont il ne reste ni vestige ni revenu; on connaît seulement le lieu où elle était située, et on y trouve de temps en temps des tombeaux de pierre. Le cimetière de l'église en est entièrement rempli. La plupart ne sont point couverts et d'autres le sont de la même pierre.

C'est une chose avancée de tous temps que l'église des Buissons était succursale de Cairon. Le hameau des Buissons fait encore partie aujourd'hui du territoire de Cairon,

lequel en a toujours conservé la propriété; mais l'église de Villons s'étant trouvée détruite par vétusté, ou par les ravages des Huguenots, les habitants de Cairon et des Buissons prêtèrent, ou peut-être cédèrent cette annexe à ceux de Villons, qui l'ont reçue comme leur église paroissiale. Le curé de Cairon, avec la perte de cette église, a perdu aussi la dîme de 18 ou 20 acres de terre sur lesquelles le curé de Villons dîme en son nom, et l'abbaye de Sainte-Trinité en sa qualité de décimatrice de Cairon.

Cette paroisse est composée de 3 hameaux principaux : le hameau des Buissons, dont je viens de parler, de 60 à 80 personnes, est presque à demi-lieue, et à l'est-nord-est de l'église de Cairon; le hameau de Cairon-le-Vieux, de 130 à 150, est à un quart de lieue, et à l'est-sud-est de l'église, et le hameau de Cairon-le-Jeune, de près de 200, est à la proximité de l'église. Enfin, 4 à 5 familles, faisant 18 à 20 personnes, proche le hameau de Rozel, au sud de l'église de Cairon, et 3 à 4 de 12 à 15 personnes, joignant le hameau de Buron, qui dépend de Saint-Contest, au sud-sud-est de l'église de Cairon, font le complément des maisons de cette paroisse.

La famille noble de Cairon, qui portait autrefois le nom de Perotte, vient de leur auteur qui fut anobli en 1450, par le roi Charles VII, lorsqu'il passa par Bretteville-l'Orgueilleuse, dont elle est originaire. Elle a pris depuis le nom de Cairon pour en avoir acquis le fief, Cette paroisse est à près de 2 lieues de Caen, 4 lieues de Bayeux et 2 lieues de la Délivrande.

Carpiquet (Saint-Martin de). Sergenterie de Cheux, élection de Caen, 149 feux, notariat de Caen.

Cette paroisse est située à l'extrémité méridionale de cette grande plaine, qui en porte le nom, et qu'on trouve

en arrivant à Caen de Bayeux. De ce village à l'église de Saint-Pierre de Caen, on compte une lieue. Le plus ancien titre qui en fasse mention est la chartre de fondation de l'abbaye de Sainte-Trinité de cette ville, donnée en 1082. Le duc Guillaume-le-Conquérant et la reine Mathilde s'expriment ainsi :

« *Donavimus etiam medietatem villæ, quæ nominatur Carpikech, quam ego Regina, domini mei regis concessu, comparavi ab Eudone, filio Turstini Haldup, et a Ragnulfo vice-comite. Adelaïdis. autem filia Turstini Haldup ad eamdem Sanctæ-Trinitatis ecclesiam in qua monacha facta est, Nostro consensu, et Ragnulfo vice-comite, et Eudone, ejudem Adelaïdis fratre annuentibus, alteram medietatem villæ Carpikeh, cum medietate ecclesiæ et decimæ ejudem villæ, donavit. Sed et duas partes villæ quæ Putheus nuncupatur,* » etc.

Des titres de 1339 font mention d'une ancienne confrérie existant à Carpiquet. L'abbesse de Sainte-Trinité de Caen est dame baronne de Carpiquet. Elle présente à la cure et en possède toutes les dîmes avec beaucoup de terres, mais surtout une ferme considérable qu'on appelle Tureinne, à laquelle est attaché un clos de 26 acres de terre à labour, enfermé de murs. Elle a haute et basse justice dans cette paroisse qui relève de sa juridiction.

La grande plaine de Carpiquet, située entre les grandes routes de Bayeux et de Saint-Lô à Caen, est très connue. De 8 fourches patibulaires qui y sont placées, il y en a 6 pour le roi; les 2 autres, un peu séparées des précédentes, appartiennent à l'Abbesse de Caen. Il y a aussi une carrière, appelée *Bellet*, dont la pierre est aussi bonne et aussi belle que celle de Caen. C'est à cette carrière que M. le marquis de Malherbe a fait prendre la pierre de sa magnifique maison de Juvigny.

Le comte de Matignon, depuis maréchal de France, ne fut pas plutôt arrivé en Normandie en 1574, qu'il s'arrêta à Caen pour y faire assembler son armée, qui se trouva de 5,000 hommes de pied et de 1,800 chevaux, auxquels il se joignit encore un bon nombre de gentilshommes qui n'étaient pas du parti des Huguenots. Il prit 20 pièces de canon dans la ville, et, après avoir fait la revue générale de ses troupes dans la plaine de Carpiquet, suivi de Fervacques et de Villers-Emmery, que le roi lui avait donné pour maréchaux de camp, il marcha droit à Falaise, qu'il reprit d'abord, et de là à Argentan, qui ne fit qu'une faible résistance (1).

Caynet (Saint-Martin de). Sergenterie de Creully, élection de Caen, 16 feux, notariat de Creully.

Cette paroisse est appelée *de Catena montium* en latin, à cause peut-être d'une chaîne de montagnes et de côteaux qui règne depuis Caynet jusqu'à la mer. La plupart des maisons sont à mi-côte. Du pied du côteau sortent deux fontaines d'une très belle eau, qui forment un ruisseau dont le cours est toujours réglé dans les plus grandes sécheresses comme dans les plus grandes inondations. Après avoir arrosé la paroisse, elles vont se décharger dans la petite rivière de Thue, qui partage les deux paroisses de Caynet et de Lantenil.

Messieurs du chapitre de Bayeux sont présentateurs de plein droit et gros décimateurs de cette paroisse. Il y a un petit fief possédé par M. de Mondrainville, neveu et héritier de M. de Camilly, vice-amiral de France, qui était seigneur de Caynet; ses armes sont dans le chœur de l'église. L'extrait suivant fait voir comment le patronage et les dîmes sont venues au chapitre de Bayeux :

(1) *Hist. du Maréchal de Matignon,* liv. I, ch. XI, p. 123.

Ex familia de Caynet, Radulphus e Normannia cum Guillelmo Duce adfuit Angliæ armis quæsitæ anno 1066. Filius ejus comes fuit, et Willelmus de Caynet fundator fuit abbatiæ de Sybethon in diocesi Eboracensi in Anglia, ex quibus orta ecclesia de Caynet, quæ Phillippo, de Harcourt data est, et quam Philippus dedit suo capitulo, quod sanctus Ludovicus IX Francorum rex confirmavit (1).

Cela est couché dans les registres de cette église, où l'on voit aussi les noms de 11 curés, depuis l'an 1550 jusqu'à présent.

Elle est à 3 lieues de Caen et de Bayeux et à une demi-lieue du bourg de Creully.

Coulons (Saint-Vigor et Saint-Nicolas de). Sergenterie de Creully, élection de Caen, 50 feux, notariat de Creully.

Cette paroisse, appelée dans les titres de l'abbaye d'Ardenne : *Coulomb, Coullomps* et *Columbum*, est à 2 lieues de Bayeux, et à trois quarts de lieue du bourg de Creully.

Elle est arrosée par deux fontaines qui forment un courant; il y a 4 fermes principales. La première est au milieu d'un grand parc qu'on voit sur le chemin de Caen à Bayeux; les autres contiguës aux maisons des particuliers, sont situées dans la même rue qu'on appelle communément La Ville. Il y a aussi le petit hameau de Calais. Il n'est que de 3 feux.

La cure est en règle. L'abbé d'Ardenne y présente. Il perçoit les deux tiers des grosses dîmes; l'autre tiers appartient au prieur de Saint-Gabriel. On doit remarquer

(1) *Monast. Anglicanum*, t. I.

parmi les curés distingués de Coulons : Richard Le Belièvre, élu abbé d'Ardenne en 1496, et Richard de Laval, qui lui succéda en 1496, et posséda en même temps l'Abbaye de la Luzerne (2).

Le seigneur de Coulons est seul seigneur de la paroisse. Son fief qui est un hautbert relève immédiatement du roi. C'est un Couvert. La maison de Couvert, noble de nom et d'armes, tire son nom de la paroisse de Couvert, près Bayeux. Elle portait anciennement pour armes : d'azur à deux faces d'argent chargées chacune de deux sautoirs de gueules. Jean de Couvert, seigneur de Sottevast et de Hardinvast, les quitta pour prendre celles de Florence de Fontenay, sa mère, dame des dits lieux dans le xv^e^ siècle. Ses descendants ont conservé les mêmes armes qui sont : d'hermine à la face de gueules, chargées de trois fermaillets d'or.

Jean-Antoine de Couvert, chevalier, seigneur et patron de Coulons, Auderville, lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Courtomer, était connu sous le nom de M. de Sottevast, comme étant fils puîné de Jean de Couvert, seigneur de Sottevast, et d'Elisabeth de Saint-Simon-Courtomer. Il fut gouverneur des ville et château de Bayeux, après M. de Saint-Gilles, par brevet de 1656. C'est ainsi qu'il y fit son entrée, au rapport du sieur la Bertinière-Le-Tellier, dans son journal manuscrit : « Le baron de Sottevast est venu en cette ville sur les dix heures du matin, dimanche 3 décembre 1656, prendre possession du château, au gouvernement duquel il était pourvu par S. M. à la place du baron de Saint-Gilles. Ledit sieur de Sottevast est premièrement venu se rendre en la maison de M. Le Bedey, viconte, accompagné de sept ou huit

(1) *Nov. Gal. christiana*, t. XI, col. 460-461.

personnes à cheval, puis est allé au château où étaient 15 ou 16 soldats qui y avaient été envoyés par M. de Matignon pour garder la place jusqu'à ce qu'il y eut un gouverneur pourvu; et après y avoir été quelque temps, les bourgeois étaient allés en armes le saluer, sous la conduite de MM. de Saint-Vast-Peticœur, et du Bosq-d'Auxais, capitaines; de M. de Saint-Vigor-Guienros, qui portait l'enseigne de la ville, lesquels furent remerciés par ledit sieur gouverneur à l'entrée du pont du château, parce que les soldats qui le gardaient, ne voulurent permettre qu'aucun des bourgeois y entrassent avec leurs armes, tellement qu'ils furent obligés de se retirer après avoir tous tiré devant ledit château. Cela fait, M. le Viconte et Messieurs les Echevins accompagnés d'un nombre de bourgeois, furent le saluer en corps, auxquels il fit grande réception, leur témoignant qu'il servirait la ville en tout ce qu'il pourrait.

« Le lundi 18 du même mois, madame son épouse arriva icy à trois heures après midy. Elle reçut les mêmes honneurs de la Bourgeoisie qui s'était mise sous les armes au nombre de 120 hommes, sous les ordres de M. du Bosq, leur capitaine. »

Il mourut à Bayeux le 12 mars 1660. Son corps fut porté à Coulons et enterré dans le chœur de l'église. Il avait épousé par contrat du 2 septembre 1645, demoiselle Marguerite Bretel, fille de Raoul, chevalier, seigneur de Grémonville, second président au Parlement de Rouen, et d'Isabeau-Madeleine Groullard, fille de Claude, seigneur de La Cour, premier président au même Parlement. La dame de Coulons mourut le 23 juillet 1683, et fut enterrée à Coulons auprès de son mari. Leurs enfants furent le suivant, et François-Augustin de Couvert, chanoine de Cambremer en la cathédrale de Bayeux.

Raoul-Radulphe de Couvert, chevalier, seigneur de Coulons, Auderville, Breuville, Belleville, capitaine de cavalerie, gouverneur de Bayeux, par arrêt de confirmation du Roi en 1660, fit sa preuve de noblesse en 1666, devant Guy de Chamillard dans le registre duquel il est employé comme ancien noble. Il mourut le 23 octobre 1709, et son corps fut porté à Coulons.

Voici la cérémonie observée à cette occasion, suivant une note manuscrite de M. Descrametot, chanoine de Bayeux ; « Le soir précédent, à 7 heures et demie, on sonna toutes les cloches de la cathédrale, des paroisses et des communautés, le lendemain, après le service où assistèrent les paroisses et communautés, on partit pour aller au château pour lever le corps ; on le conduisit par Saint-Nicolas et par la grande rue Saint-Malo jusqu'entre les deux portes, là où on le mit dans un chariot pour être porté à Coulons: on chanta le *Libera*, et ensuite les Laudes; toutes les cloches de la ville sonnèrent pendant toute la cérémonie. Les troupes de la garnison précédaient le corps, ensuite tous les moines et le clergé suivaient le corps, la noblesse, le corps de justice, la bourgeoisie en armes, toutes les torches de chaque métier de la ville et de la justice. Les moines et prêtres des paroisses, la garnison, la noblesse, la bourgeoisie le conduisirent jusqu'à la Fosse-Borel ; la bourgeoisie alla jusqu'au Recouvry, la noblesse jusqu'à Coulons.

« Quatorze jours après, service solennel dans le chœur de la cathédrale pour le dit sieur gouverneur. Tout était tendu de noir dans le chœur. MM. de la Noblesse et de la Justice y assistèrent. On en fit autant dans chacune des paroisses et communautés de la ville. »

Il avait épousé : 1° par contrat du 30 août 1680, reconnu le 2 octobre suivant, demoiselle Marie Néel de La Caillerie,

veuve de Raphaël Couespel, seigneur des Castillons, fille de Jacques, écuyer, seigneur de La Caillerie, et de Marguerite Le Breton de Lormelle. Cette dame mourut le 31 mai 1686 et fut enterrée à Coulons;

2° Par contrat passé devant les notaires du Châtelet de Paris, le 27 mars 1690, demoiselle Æsther Chardon, sœur de la comtesse de Courtomer, laquelle décéda dans un grand âge en 1757, et fut portée à Coulons, où l'on voit dans le chœur son épitaphe ainsi conçue :

« *Cy gist noble Dame Æsther Chardon veuve de messire Raoul de Couvert, seigneur de Coulons, Auderville, Brenville, et autres lieux, Gouverneur des ville et château de Bayeux.*

« *Esther avec une grandeur d'ame décidée et une prudence consommée, a rempli tous les devoirs de fidèle épouse, de tendre mère, de maîtresse bienfaisante, de veuve héroïne, et d'honorable gouvernante. Convertie dès sa jeunesse à la religion catholique, toujours elle a vécu de la vie de la foi, agée de 94 ans 6 mois en 1757. Le 26 janvier nous l'avons perdue sur la terre, prions Dieu de la retrouver au Ciel.* »

Du premier lit vinrent : une fille morte en minorité, et Marie-Roberde, religieuse à Cordillon, morte le 11 décembre 1753, âgée de 68 ans.

Du second lit sont nés : 1° Daniel-Raoul de Couvert, seigneur de Coulon, Auderville, capitaine de cavalerie au régiment du Roi, pourvu du gouvernement de Bayeux à la place de son père, mort sans alliance. Le 24 juillet 1721, selon le manuscrit de M. Descrametot, on porta à Coulons le corps de feu M. le Gouverneur de Bayeux ; ce fut de grand matin. Il n'y eut aucune cérémonie. Le jeudi 31 du dit mois, on lui fit un service solennel à la cathédrale, le chœur fut tendu en noir et parsemé d'écus-

sons. On lui en fit autant dans toutes les paroisses et communautés, l'une après l'autre;

2° Robert-Tranquille de Couvert, seigneur de Coulons, prêtre, abbé de Longues, prieur commandataire de Marchesieux au diocèse de Coutances, archidiacre de Caen, chanoine d'Esquay, puis de La Mare, en l'église de Bayeux, décédé le 15 mars 1759. Il avait cédé de son vivant la terre de Coulons au suivant;

3° Guy-Augustin-Henry de Couvert, qui a son article ci-après;

4° Alexandre de Couvert, seigneur de Brenville, capitaine de Saint-Domingue, pensionnaire du Roi;

5° Jacques-Antoine de Couvert, sieur de Tancarville, lieutenant de cavalerie au régiment du Roi, mort sans alliance à Sottevast le 27 septembre 1737;

6° N..., de Couvert, sieur de Cardonville;

7° Louis-Auguste de Couvert, enseigne des gardes du pavillon amiral au département de Brest, mort en décembre 1740 sur la côte de Saint-Domingue;

8° Antoine-Henry de Couvert, prêtre, chanoine de Feugueroles, puis de La Mare, à la cathédrale de Bayeux;

9° François-Raoul de Couvert d'Auderville, chanoine d'Esquay en la même église;

10° Alexandre de Couvert de Coulons, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur des ville et château de Bayeux, ancien capitaine de grenadiers au régiment royal. Il a servi dans la guerre d'Italie contre l'empereur Charles VI, et dans celle de Flandres contre la reine de Hongrie et ses alliés. Il fut blessé à la bataille de Fontenoy en 1745, et au genou en 1749, au fameux siège de Bergopzoom. Cette blessure l'obligea de se faire rapporter à Bayeux pour se rétablir. Son neveu, gouverneur de cette ville étant mort à Bruxelles en 1748, M. le

chevalier de Coulons obtint en considération de ses services le gouvernement, et la charge d'écuyer de la reine. Il épousa ensuite le 4 février 1747, demoiselle Charlotte Le Quens de Varaville, fille de Clément, viconte, et depuis lieutenant général à Bayeux, et de noble dame Françoise Hélyes, dont il a eu deux filles nées en 1750 et 1751 ;

11° Eulalie-Louise de Couvert, femme de noble homme ..... Farin, sieur de La Perelle de La Maloizelière, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, commandant du second bataillon d'artillerie, décédée à Vire en 1747;

12° Marie-Rose de Couvert, religieuse en l'abbaye de Cordillon, morte âgée de 39 ans, le 13 juin 1745.

Guy-Augustin-Henry de Couvert, chevalier, seigneur et patron de Coulons, Beuvrigny, écuyer ordinaire de la reine, gouverneur des villes et château de Bayeux, troisième fils de Raoul-Radulphe de Couvert et d'Esther Chardon. Il fut d'abord destiné à l'église et pourvu de la prébende de Coulombières dans l'église de Bayeux. Après le décès de son frère aîné, il demanda au duc d'Orléans, régent du royaume, le gouvernement de Bayeux pour un de ses frères, et ce prince, par un témoignage particulier d'estime, le lui accorda à lui-même, ce qui lui fit quitter l'état ecclésiastique. Il en prit possession le 21 juin 1723. MM. du Chapitre lui présentèrent le pain et le vin. Les corps le complimentèrent, la bourgeoisie sous les armes, alla le saluer au château où il y eut table ouverte et le soir feu de joie; le 27 il donna à manger à la noblesse. Dans le voyage qu'il fit à Bayeux en 1743, M. l'abbé de Coulons lui céda la terre de Coulons dont il jouissait à droit d'aînesse, et étant retourné à la Cour, il mourut à Fontainebleau à la fin de novembre de la même année. On lui fit un service solennel en la cathédrale de Bayeux le 20 février 1744. Il avait épousé, par traité reconnu le

22 mars 1730, Marie-Madeleine Georges de Beuvrigny, veuve de Marie-Louis Le Sens, marquis de Morsent, dont Henry-Augustin qui suit; 2° Charlemagne qui a succédé à son frère; 3° Charlemagne-François, chapelain de l'Annonciation en l'église de Bayeux, mort le 6 d'août 1751, et 4° une demoiselle.

Henry-Augustin de Couvert, chevalier, seigneur et patron de Coulons, Auderville, Mithois, capitaine au régiment Roïal-Etranger-Cavalerie, écuyer ordinaire de la reine, gouverneur de Bayeux, desquelles charges il fut pourvu après la mort de son père. Il vint à Bayeux en 1743 pour la première fois avec son père, et y forma sa nouvelle compagnie. Il servit en Flandre sous les ordres de S. M., et de M. le maréchal de Saxe ès-années 1744, 1745, 46 et 47. Il se trouva aux batailles de Fontenoy, de Raucourt et de Lawfeld, que l'on gagna sur les alliés. Il revint à Bayeux en 1747, et prit possession le 4 novembre de son gouvernement. Il assista encore l'année suivante au siège de Maestrick, et mourut à Bruxelles sans alliance en 1748. On lui chanta un service solennel à la cathédrale de Bayeux le 27 septembre 1748.

Charlemagne de Couvert, chevalier, seigneur et patron de Coulons, Auderville, etc., hérita de son frère aîné. Il épousa le mardi 21 novembre 1758, demoiselle Hélène-Charlotte Aubert d'Ailly, fille puînée de M. Charles-François-Toussaint Aubert, chevalier, seigneur et patron d'Ailly, de Sacy et autres lieux, et de Claude-Louise de Beaurepaire, de la paroisse d'Ailly, élection de Falaise, dont plusieurs enfants.

Cette paroisse est à 2 lieues de Bayeux, et à trois quarts de lieue du bourg de Creully.

Cully (Saint-Martin de). Sergenterie de Creully, élection de Caen, 200 feux, notariat de Creully.

Cette paroisse est traversée par la petite rivière de Thue. Il y a 2 villages, le Grand-Village et l'Argerie, et 2 hameaux qui sont le Grand et le Petit-Vey. Elle est à 3 lieues de Bayeux et de Caen, et à trois quarts de lieue du bourg de Creully. Quant à la dîme, une gerbe sur 5 appartient au curé, 2 au chanoine de Cully, les 2 autres font le fond d'une fondation qu'on appelle : le personnat de Cully, qui n'est point érigé en bénéfice. Le seigneur nomme à cette fondation, à la cure, et à la chapelle domestique du titre de la Sainte-Vierge, qui est dans la cour du château.

Hermant parle du personnat de Cully comme d'un bénéfice érigé en titre (1). En vertu d'une bulle de Clément VI, dit-il, datée du 11 mai 1346, sur l'exposition que Guillaume Bertrand, évêque de Bayeux en avait faite touchant un différent qui s'était mû entre l'abbé de Cerisy, le prieur de Saint-Fromond, et le seigneur temporel de Creully, Jean, évêque d'Avranches, érigea le personnat de Cully, en conservant au seigneur de Creully, les biens et les honneurs qu'il possédait dans cette paroisse, parce que de son côté il abandonnait les menues dîmes qu'il avait dans cette paroisse, aussi bien que les offrandes qu'il laissa au curé qui devait desservir ce personnat (2).

La prébende de Cully fut fondée dans le XII^e^ siècle, par Richard de Douvre, évêque de Bayeux, on en ignore l'année. Suivant un aveu du temporel du chapitre de Bayeux, le chanoine de Cully est patron-collateur des cures de Montbertrand et de Tracy-sur-la-Mer. Il a le

(1) *Hist. du Dioc. de Bayeux*, p. 277.
(2) Ms. de Potier.

tiers de l'intégrité des dîmes de Tracy, et paye le tiers de la pension au curé. Il a aussi les deux tiers des grosses dîmes de Montbertrand, et 2 gerbes de dîmes dans la paroisse de Cully, du nombre de 5 qui sont perçues par tous les décimateurs de la dite paroisse; et sur ces 2 gerbes, il doit payer tous les ans 15 livres de rente à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, du nombre de 30 qui sont dues par les 2 décimateurs de Cully, et en outre ils sont obligés de payer une muaison de 60 boisseaux, savoir : 20 d'avoine, 20 de froment, et 20 d'orge par chacun an au curé de Cully ; et de plus de faire tous deux la récolte de la dîme, tant par eux que pour le curé, avec une grange.

La terre de Cully a donné le nom à une très ancienne maison dont était M. Richard de Cully qui se croisa en 1096 pour la Terre-Sainte. Les armes sont : d'azur au chef d'or et à 3 merlettes de gueules en chef. Guillaume d'Octeville, écuyer, héritier de feu messire Guillaume de Cully, chevalier, tenait en 1453 de la baronnie de Douvre par foi et hommage, un demi-fief de hautbert assis à Cully nommé le fief de Bayeux, et s'étend ès-paroisses d'Audrieu, Basly, Sainte-Croix, Lanteuil et ailleurs. De cette terre relèvent en arrières-fiefs ceux de Vaussieu, Chouain et Fresné-le-Croteux (1).

Guillemette d'Octeville, dame d'Octeville et de Cully, fille de Jean, écuyer, seigneur des dites terres, épousa par contrat du 26 janvier 1430, Thomas Pellevé Ier du nom, seigneur d'Aubigny et de Tracy (2). Outre ces deux terres dont le dit Thomas hérita à cause de sa femme, l'historien

(1) Aveu de l'évêché de Bayeux en 1453.

(2) *Hist. des grands Offic. de la Cour*, t. II, p. 76.

de la maison de Harcourt y met encore celles d'Amayé-sur-Seulle et de Quesnay-Guesnon (1).

Jacques de Pellevey fut pourvu le 18 septembre 1471 de la prébende de Cully, vacante par la démission de Jean du Bec, archidiacre de Caen (2).

Jean Pellevey, docteur-ès-droits, trésorier de Croissanville, obtint le 16 août 1479, sur la nomination de Guillemette d'Octeville, dame de Cully sa mère, le visa de curé de Cully ; la même année, il permuta sa trésorerie pour la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul dans l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen, avec le consentement de Jean de Tilly, chevalier, seigneur de Croissanville (3).

Robert de Pellevé, seigneur de Cully et d'Aubigny, fils de Thomas et de Guilllemette d'Octeville, est qualifié dans les registres de l'Echiquier de Normandie, sous l'an 1490 : docteur-ès-lois, maître des requêtes par lettres du roi Louis XI, données à Arras le 30 juillet 1477 ; selon une généalogie manuscrite il fut père de :

Jacques de Pellevé, seigneur de Cully, de Brécy, de la Haye-Bellouze, et de la sergenterie héréditaire de Torigny ; il fut père de Guillaume qui va suivre (4).

Thomas de Pellevé, clerc, seigneur d'Octeville, fut nommé à la cure de Cully par collation du pénultième juillet 1509, et sur la démission de Jean de Pellevé, chanoine de Bayeux, et dès le 19 décembre suivant, il s'en défit en faveur de Robert Pellevé, clerc, qui la remit aussi en 1518 (5).

Guillaume de Pellevé, chevalier, seigneur de Cully,

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1150.
(2) Reg. du Secrét. de l'évêché.
(3) Reg. du Secrét. de l'évêché.
(4) *Hist. des grands Offic.*, t. II, p. 77.
(5) Reg. du Secret. de l'évêché.

Brécy, la Haye-Bellouze, et de la sergenterie héréditaire de Torigny, servit longtemps sous les ordres de l'amiral Coligny, qui lui fit expédier en cette qualité des lettres de capitaine général de la côte de Normandie le 29 janvier 1552. Guillaume de Pellevé, seigneur de Cully nomma en 1567 Jean Suhard, clerc à la cure de Cully (1).

De Marguerite de Clère son épouse il eut : Olivier de Pellevé, seigneur de Cully, mort sans alliance: Charles de Pellevé, seigneur d'Aubigny, chanoine de Bayeux, et 4 filles héritières.

Nous trouvons aussi que Thomas de Pellevé, IIe du nom, seigneur d'Aubigny et d'Amayé, troisième fils de Thomas Ier du nom, posséda les seigneuries d'Octeville, d'Amonlaville et de Cully (2), et qu'il vivait encore le 25 janvier 1507, lors du mariage de Charles de Pellevé, seigneur de Jouy, son fils, père du cardinal de Pellevé et de Robert de Pellevé, évêque de Pamiers.

Guy de Bricqueville, chevalier de l'Ordre du roi, seigneur de Sainte-Croix, Acqueville, Loucelles, Putot et Cully, nomma en 1587 le siège vacant, au personnat de Saint-Martin de Cully, fondé en l'église paroissiale du dit lieu, à cause de la terre noble de Cully (3).

Jacqueline de Guerville, dame de Sainte-Croix et de Cully, nomma, en 1645, à la chapelle Notre-Dame du château de Cully.

La seigneurie de Cully et celle de Sainte-Croix, possédées conjointement par M. le marquis de Lassey, appartiennent aujourd'hui à M. le comte de la Guiche.

(1) *Hist. des grands Offic.*, ut supr.
(2) *Hist. des grands Offic.*, t. II, p. 77 et suiv.
(3) Reg. de l'évêché.

Eterville (Saint-Jean d'). Sergenterie d'Evrecy, élection de Caen, 50 feux, notariat de Caen.

Cette paroisse est située au-dessus de Caen, sur la rive occidentale de la rivière d'Orne. Son nom ne vient pas de *Strata villa*, comme l'a cru M. de Valois, mais de *Easther*, déesse des anciens saxons, selon M. Bochard. La nomination de la cure appartient au seigneur, et la dîme au curé (1).

Elle a été possédée par une famille noble qui en portait le nom. Roger d'Esterville était seigneur et patron d'Esterville en 1356 (2). N. d'Esterville, héritière d'Esterville, épousa vers le milieu du XVIe siècle Claude d'Achey, seigneur de Serquigny, cinquième fils de Jean, et de Rénée Le Conte de Nonant dont naquit Charles d'Achey, seigneur d'Esterville, marié à Gillonne de La Mare, héritière de Leffrie, dont il eut des enfants (3). Elle a passé depuis à MM. de Morand : Thomas Morand, seigneur d'Esterville et du Mesnil-Garnier, trésorier de l'épargne, eut de Mariotte Morel entr'autres, Thomas, baron du Mesnil-Garnier, grand trésorier des ordres, par lettres du 21 février 1621 (4). Le seigneur d'aujourd'hui est M. Alexandre-Jean de Morand, chevalier, seigneur d'Esterville.

Cette paroisse est à une lieue de Caen.

Feuguerolles-sur-Orne (Notre-Dame de). Sergenterie de Préaux, élection de Caen, 50 feux, 200 communiants, notariat de Fresné-le-Puceux.

Cette paroisse est située sur la rivière d'Orne, qui

(1) Reg. de l'Évêché.
(2) Ex. Lib. Peluto.
(3) *Hist. Harcourt*, t. II, p. 1870.
(4) *Hist. des gr. Offic.*, t. IX, p. 321.

passe au levant ; elle est distante de Caen d'environ sept quarts de lieue, et du bourg d'Évrecy d'une lieue et demie. L'église est sous le vocable de la Sainte-Vierge et de saint Antoine. La cure est en règle, parce qu'étant à la nomination du prieur du Plessis-Grimoult, il la fait desservir par un de ses chanoines réguliers. La grosse dîme appartient au prieuré du Plessis, qui fait au prieur-curé une pension en grain pour et au lieu du tiers. Cette pension consiste en 90 boisseaux de froment, 90 boisseaux d'orge, 300 gerbes de poix gris, et 500 bottes de paille. Les verdages appartiennent au prieur-curé.

L'église, éloignée d'un quart de lieue de la rivière, est entourée de deux petits villages ou hameaux qui comprennent presque tous ses habitants. Il y a peu de maisons séparées, si on en excepte cependant la ferme appelée les Cours-d'Orne, qui est assez considérable, et la jolie maison de M. Bourgeois, président au grenier à sel de Caen, qui est assise sur le bord de la rivière.

De plusieurs fiefs situés dans cette paroisse, il y en a deux principaux qui se disent tous deux seigneurs de Feuguerolles, l'un appartient à M. Fortin, seigneur de Maltot, l'autre à messire Henri-François-de-Paule d'Aguesseau, conseiller d'État, au droit de Françoise-Marthe-Angélique de Nollent, qu'il épousa le 4 avril 1729. Il est fils de feu M. le Chancelier, et la dame, son épouse, est fille de Jean de Nollent, seigneur d'Erbertot et de Marie-Madeleine-Angélique de Nollent, dame de Trouville-sur-Mer (1).

Il y a une bruyère d'environ 20 acres de petite mesure ; une carrière de marbre rouge, vis-à-vis de Bully ; une apparence de mine de charbon de terre, qu'on croit

(1) *Nouveau dict. de Moreri*, t. X, à la fin.

bonne, située dans un petit côteau sur le bord de la rivière; et enfin un bac, appelé le Bac-de-Fontenay, parce qu'il appartient aux religieux de cette abbaye, mais dont le batelier demeure à Feuguerolles.

Cette paroisse a donné le nom à une des prébendes de la cathédrale de Bayeux; son fief canonial est situé dans le même lieu, et à Bully paroisse limitrophe. Il lui appartient 24 acres et un quart de terre en plusieurs pièces. Il a une maison prébendale à Bayeux (1). Il y a dans le chartrier du chapitre une transaction de 1463, par laquelle le chanoine de Feuguerolles consent de payer 20 sous chaque année au Grand-Couteur, pour et au lieu d'une petite maison que ce dignitaire céda au chanoine pour joindre à la sienne.

Amaury de Meullant, sire de Gournay, en mariant Alisande de Meullant sa sœur, à Guillaume, sire de Tancarville, lui donna pour dot plusieurs terres au diocèse de Rouen, et celles de Feuguerolles, de Venoix, d'Ifs, d'Allemagne, de Placy et d'Oystreham près Caen, au diocèse de Bayeux (2). Ce sire de Gournay est le même qui fonda, en 1135, l'abbaye des dames de Fontaines-Guérard.

De Guillaume, sire de Tancarville et d'Alisande de Meullant sortirent trois fils : Guillaume, Raoul et Gautier, qui partagèrent la riche succession de leurs père et mère. L'aîné n'eut point de postérité, et lors du mariage d'Alix de Tancarville, sa nièce, fille de Raoul, son frère, avec Robert Bertrand, chevalier, sire de Rongeville et de Briquebec, il lui fit don des terres de Feuguerolles, Venoix, Ifs, et autres susdites, qu'il avait eues de la succession d'Alisande de Meullant, son aînée.

(1) Aveu du temporel de la cathéd. de Bayeux.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 171-172.

Fontaines-Étoupefour (Saint-Martin de). Sergenterie d'Évrecy, élection de Caen, 80 feux, 400 habitants, notariat d'Évrecy.

Cette paroisse, située sur la rivière d'Odon, est à une lieue et demie de Caen, du côté du couchant. La présentation de la cure appartient au prieuré du Plessis-Grimoult. Les grosses dîmes sont divisées entre les religieux du Plessis et de Fontenay, et l'abbaye de Cordillon.

Il y a 4 hameaux : 1° au midi, et à un quart de lieue de l'église, la maison du seigneur avec deux grosses fermes, qu'on appelle les fermes de La Capelle. Il y a dans la maison une chapelle domestique, le hamel Hédine sur la même ligne, mais moins éloigné n'est qu'une ferme; 2° le hameau des Sâles, au nord, proche le pont de Verson; 3° le hameau du Moulin au couchant; 4° le village de Gournay, au couchant, voisin de la bruyère de Baron. C'est là où l'on voit les traces du Chemin Haussé pour aller de Bayeux vers Falaise, qu'on attribue faussement au duc Guillaume, et qui n'est autre qu'une ancienne route romaine. Ce chemin partage Fontaines-Étoupefour avec la paroisse de Baron.

Dame Catherine Bourdin, étant veuve de Louis Le Valois, seigneur d'Escoville, vicomte de Caen, rendit aveu en 1549 de sa terre de Fontaines pour un demi-fief d'haubert, relevant du roi, située dans la sergenterie de Cheux, vicomté d'Évrecy (1).

Jean Le Valois, seigneur de Fontaines-Etoupefour, son fils aîné, fut élevé page de la chambre du roi, ensuite homme d'armes des ordonnances de S. M. sous la charge du seigneur de Sainte-Marie-Du-Mont, puis gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il épousa Diane de Warignies,

(1) *Armor. généal. de la France*, reg. I, IIe partie, p. 599.

fille de Tenneguy, seigneur de Blainville, lieutenant de roi au bailliage de Caen, dont des enfants.

La seigneurerie de Fontaines-Étoupefour appartient aujourd'hui à messire Pierre Le Viconte, marquis de Blangy.

Fresne-Camilly (Notre-Dame de l'Assomption). Sergenterie de Creully, élection de Caen, 98 feux, notariat de Creully.

Cette paroisse est située entre celle de Caynet et de Than, à 4 lieues de Bayeux et 2 lieues de Caen. Le haut-doyen de la cathédrale de Bayeux présente de plein droit à la cure, et perçoit toutes les dîmes. Camilly est une terre seigneuriale de cette paroisse où il y a une maison distinguée et de belles avenues. Elle a appartenu longtemps à messieurs Blouet, dont une branche porte le surnom de Than, et l'autre, qui est éteinte, avait pris celui de Camilly. Celle-ci a été illustrée par M. François Blouet de Camilly, évêque de Toul, depuis archevêque de Tours, mort en 1723; et par M. Blouet, dit le chevalier de Camilly, vice-amiral de France, mort en 1753. M. de Bernières, seigneur de Gavrus et de Mondrainville, leur neveu, en a hérité. Il est seigneur honoraire de Fresne-Camilly.

Lasson (Saint-Pierre de). Sergenterie de Bernières, élection de Caen, 50 feux, notariat de Caen.

Cette paroisse, appelée autrefois *Lachon*, est située à 2 lieues de Caen. Elle est bornée au midi par la paroisse de Rotz, dont elle est séparée en partie par des prés ou marécages, et en partie par des terres à labour; au levant, par la paroisse de Rosel, dont elle est séparée par le cours de la fontaine *Ricara*, autrefois nommée *Richard-Raoul*,

par la rivière de Müe, et par le cours du ruisseau de *Conet*, chacun en partie; au nord, en partie, par la paroisse de Cairon, dont elle est séparée par une petite prairie et par des terres à labour, et en partie par le terroir de la paroisse de Than ; au couchant, par les paroisses de Fresne et de Sicqueville-en-Bessin, desquelles elle est séparée par le cours du ruisseau de Chirosme, qui prend sa source du côté de Bretteville-l'Orgueilleuse.

L'église et le village de Lasson sont placés vers le nord-est de 3 hameaux qui en dépendent : le Marais, Bray et Neuf-Mers. Le village de Lasson consiste en une vingtaine de maisons, et est contigü au château du seigneur, proche duquel est un moulin à eau sur la rivière de Müe.

En suivant cette rivière vers sa source du côté de Rotz, aux jouxtes de la paroisse de Rozel, on trouve de mauvaises prairies, et un petit bois taillis. Ces marécages ont donné le nom au hameau du Marais qui y est contigü et s'étend en longueur. Il consiste en une vingtaine de maisons. A l'extrémité des prairies, on trouve une maison détachée avec l'herbage du *Vauculet*. Cette maison, dépendante de Lasson, est attenante à la cage d'un moulin à eau sur la même rivière de Müe, qui dépend de la paroisse de Rotz. Les dites maisons et moulin appartiennent au seigneur de Lasson, ainsi qu'une ferme détachée, nommée la ferme du Marais.

De là, en suivant les jouxtes du territoire de Rotz, et allant vers Siqueville, on trouve, à un quart de lieue de la dite ferme, le hameau de Bray, consistant en une trentaine de maisons, situé au sud-ouest de l'église, dont il est distant d'une demi-lieue.

De là, à un demi-quart de lieue en retournant vers l'église, se trouve le hameau de Neuf-Mers, consistant en

une douzaine de maisons, et une ferme appartenant au seigneur de Lasson. A quelque distance de ce hameau, proche le chemin qui tend à Siqueville, en approchant du ruisseau du Chirosme, le seigneur de Lasson a une carrière de laquelle on tire de fort bonne pierre de taille.

Il y avait autrefois dans l'église une confrérie de Saint-Nicolas qui n'existe plus. Le seigneur de Lasson présente à la cure. Vers l'an 1200, *Petrus de Lachon* aumôna au chapitre de Saint-Pierre de Lisieux toutes les dîmes appartenantes à l'église de Lasson. Depuis ce temps, la dîme est divisée en trois parties, dont la première au curé, la seconde au chapitre de Lisieux, et la troisième au chapitre de Bayeux, par don à lui fait en 1242 par Thomas de Fréauville, évêque de Bayeux, et ratifié par Guy, son successeur. On ignore comment se sont faits ces arrangements (1).

Il y avait aussi une chapelle de Saint-Antoine, située proche la ferme du Marais, à la nomination du seigneur de Lasson. Il n'en paraît plus de vestiges. Dans le Livre Pelut, il en est parlé ainsi sous le doyenné de Maltot : *Capella de Maresto. Thomas de Maresto armiger patronus*, et à la fin de la liste, on a ajouté, en écriture du xv^e^ siècle : *Capella sancti Antonis de Lachonæ, dominus prædicti loci presentat domino Bajocensi.* On peut présumer que cela regarde la même chapelle. Charles Le Louvel, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, seigneur et patron de Montmartin, Liverville, Beaumanoir, Fourneaux et Sainte-Honorine, nomma, le 21 octobre 1605, à la chapelle de Saint-Antoine de Lasson.

M. Marc-Antoine-Nicolas de Croixmare, chevalier,

(1) *Hist. du diocèse de Bayeux*, p. 218 et 220.

seigneur de Lasson, est seul seigneur de cette paroisse, où il a moulin et four bannaux. Le fief de Lasson est un plein fief d'hautbert, qui est mouvant du roi, et s'étend ès paroisses de Rosel, Cairon, Buissons, Villons, le Fresne et Sicqueville. La ferme du Marais, dont on a parlé ci-dessus, est un fief relevant noblement du fief de Lasson. Il y a encore d'autres fiefs, mais tous aux mains du seigneur. Le château, dans lequel il y a une chapelle domestique, est remarquable par son antiquité, et la noblesse du goût dans lequel il est bâti. Il est accompagné de bosquets, bois taillis, haute futaie, et par quelques prairies arrosées par la rivière de Muë, et par le ruisseau du Conet qui, près de là, vient se joindre à la rivière.

Contrat passé devant Jean et Richard Briand, tabellions à Caen en 1441, par noble homme messire Olivier de Vassy, chevalier, seigneur de La Forêt-Auvray et de Lasson (1).

Jacques Tésart, IIe du nom, seigneur des Essarts et de Lasson, baron de Tournebu par acquisition, était enseigne de la compagnie de messire d'Aubigny en 1554, et de celle du comte d'Eu en 1561. Il commanda les troupes du comte de Lenos, (Jean Stuart de Darnley, comte de Lenox), maréchal de France, et mourut en 1595 (2).

Sa petite-fille et héritière, Marguerite Tésart, dame des Essarts et de Lasson, baronne de Tournebu, porta ses terres à son mari Frédéric Rhingrave, seigneur de Neuvilliers, mort en 1673.

Ce Nicolas de Croixmare, fils de Louis, conseiller à Rouen, et de Madeleine d'Urvie, dame de Lasson, eut

(1) *Hist. Harcourt*, t. I, p. 1005.

(2) *Hist. des gr. offic.*, t. II, p. 30. — *Hist. d'Harcourt*, p. 1531.

pour fille unique Elisabeth, mariée à son cousin Anne-François-Nicolas de Croixmare, père de Marc-Antoine-Nicolas, seigneur actuel.

M. de Croixmare avait pour aïeul Nicolas de Croixmare, seigneur de Lasson, qui mourut à Caen, âgé de 51 ans, le 2 juin 1680. « Il n'était point, dit M. Huet, d'esprit plus ouvert pour toute sorte de littérature (1)». Il écrivait en vers et en prose avec beaucoup d'agrément et de facilité, mais la peinture avait fait une de ses plus fortes passions.

Louvigny (Saint-Vigor de). Banlieue et élection de Caen, 87 feux. *Lupinella* ou *Lupiniacum*. Le Livre Pelut l'appelle *Louveagnyum*. Notariat de Caen.

Cette paroisse est à trois quarts de lieue de la commune de Caen. Elle est située partie sur l'Orne et partie sur l'Odon. Il n'y a que deux hameaux : Louvigny et Le Mesnil. Il y a un pont au-dessous d'un moulin à eau sur la branche de l'Odon qui sépare Louvigny de Bretteville. Elle coule de l'est à l'ouest, et va se jeter dans l'Orne. L'Orne vient du midi en ligne perpendiculaire au nord, coule ensuite en ligne parallèle, après quoi elle reprend la direction au nord jusqu'à Caen. Il y a sur le bord un petit bois taillis qui sépare Louvigny d'Athis. La maison seigneuriale est la seule qui soit de quelque distinction. L'orangerie qn'on y a vue ces années passées, était remarquable.

L'abbé de Saint-Evroult nomme à la cure, et possède les deux tiers de la grosse dîme, l'autre tiers appartient au curé avec les verdages. Le patronage et la dîme de Louvigny furent aumônés vers 1050 à l'abbaye de Saint-

(1) *Orig. de Caen*, p. 630.

Evroult par un seigneur de Grentemesnil, dont la maison est mise au rang de ses principaux bienfaiteurs.

M. de Bernières est seigneur de Louvigny. Il est fils de messire Jean de Bernières-Louvigny, baron de Venoix, lieutenant général des armées du roi, grand'croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, mort en 1759. Il y possède les fiefs de Louvigny et de Colibeuf, qui lui donnent de beaux droits sur les prairies de Louvigny et de Caen.

Maltot (Saint-Pierre de). Sergenterie de Préaux, élection de Caen, 50 feux, 160 communiants. Notariat de Fresné-le-Puceux.

C'est un chef-lieu de doyenné rural qui contient 32 paroisses. Son territoire, placé sur une hauteur, est situé sur la rivière d'Orne qui passe au pied. On y compte une lieue et demie de Caen, et cinq quarts de lieue du bourg d'Evrecy.

Tous les fiefs sont réunis et possédés par messire Antoine-Jean-Gaston-Jérôme Fortin, écuyer, seigneur et patron de Maltot. Il épousa Marguerite-Louise Saint, veuve de Renobert de Syresme, seigneur et patron de Banville, fille de Jean-Augustin Saint et de Marie-Anne du Plessis du Moulin, le 23 février 1762. Antoine ci-dessus était fils de Jean-Jacques Fortin, seigneur de Maltot, et de Marie-Angélique Surirey de Saint-Rémy. Il présente à la cure. Les dîmes sont perçues quant aux deux tiers par les religieux de Belle-Etoile, et quant au tiers par le curé. La maison du seigneur est très belle.

Il y a dans l'église deux épitaphes telles qu'on les rapporte ici :

Ce tombeau renferme le cœur de Messire Jean de La Cour, seigneur et patron de cette église, dont l'amour de Dieu et la charité

du prochain ont réglé tous les mouvements. En voulez-vous savoir quelque chose, écoutez les pauvres, leurs regrets vous disent qu'ils ont perdu leur secours dans leurs misères; comme leur père, il a tâché de soulager leurs souffrances pendant sa vie; comme leur frère, il a voulu partager leur sépulture après sa mort. Ecoutez les premiers de la ville qui luy ont donné la naissance, leur douleur vous apprend que cette perte est funeste à toute la Province : elle se louait tous les jours du zèle qu'il avait pour son service, et pour le repos des familles les plus troublées. Ecoutez ses amis, leurs larmes sont des preuves du mérite de Celuy que la mort leur a ravi; ils prenaient son conseil dans toutes leurs affaires; ils en recevaient de la congratulation dans les bonnes, de la consolation dans les méchantes; enfin la probité d'un gentilhomme, l'intégrité d'un juge, la piété d'un chrétien, ont fait le cours et la consommation de 68 ans. Passant, son exemple. et peut-être la reconnaissance, vous invitent de demander à Dieu la récompense des travaux qu'il a soutenu jusqu'au huit d'octobre 1662. Mais surtout sa famille désolée vous conjure de vous souvenir que ce triste monument est moins élevé pour attirer vos regrets que vos prières.

Hic jacet Joannes HERMANT sacerdos, et hujus ecclesiæ parochus, resurrectionem expectans et immutationem, vir pietatis non fictæ, non vulgaris doctrinæ pastor, multa in lucem edidit, plura scripsit, plurima collegit, multa pie, plura erudite, curiose plurima, annis, labore, morbo confectus, corpus humo, animam Deo sciens ac lubens resignavit, idibus novembris, Anno a Christo nato M. D. CCXXV. ætatis suæ LXXVI. Requiescat in pace. Hora venit.

Yves d'Allemagne donna quelques terres ou rentes sises à Maltot au prieuré de l'Hôtel-Dieu de Caen, selon la bulle de Innocent III, de l'année 1210 (1).

Guillemette de Malherbe, dame de Maltot, eut de son mari, Richard de La Rivière, seigneur de Gouvis, Bertrand de La Rivière (2). La généalogie de la maison de La

(1) *Hist. Harcourt*, t. I, p. 314.
(2) *Hist. Harcourt*, t. I, p. 591.

Rivière, dit qu'Enguerrand de La Rivière, Ier du nom, chevalier, seigneur de Rommilly, Mesnil-Saalles, Le Mesnil-Aumont, Gouvis, vivait en 1387 avec cette dame de Maltot sa femme, et que son successeur fut Enguerrand de La Rivière, IIe du nom.

Jean de La Cour, écuyer, seigneur du Buisson et de Maltot, viconte de Caen, épousa le 23 mai 1584, demoiselle Jeanne Hérault, veuve du sieur Le Doulcet, seigneur de Pontécoulant. Il fut père de Louis qui suit et de Rolland, propriétaire par sa mère de la sergenterie de Hérault (1).

Louis de La Cour, seigneur de Maltot, viconte de Caen, après son père intendant de delà-les-Monts, président au conseil souverain de Pignerol, ambassadeur en Suisse et conseiller d'Etat. Il épousa Catherine de Morel, dame de Manneville, et il en eut : Thomas de La Cour, seigneur de Garcelles, mort en 1686, laissant de sa femme Marie Fusée de Voisenon : Jacques de La Cour, conseiller au Parlement, maître des requêtes, en faveur duquel les fiefs de Balleroy, Le Tronquay et Vernay furent érigés en marquisat sous le nom de La Cour-Balleroy, par lettres du roi, 1704.

M. Jean Tesson, chevalier, seigneur et patron de Maltot, vivait en 1356, selon le Livre Pelut de l'évêché.

Jean Hermant, curé de Maltot, dont j'ai rapporté l'épitaphe ci-devant, était natif de la paroisse de Saint-Jean de Caen, où ses parents, bons bourgeois, fabriquaient des bas au métier. Il fut nommé à la cure de Maltot en 1689; il y mourut en 1725, laissant une nombreuse bibliothèque. Il a composé ou traduit un assez grand nombre d'ouvrages :

(1) *Armorial général de la France*, XXIIIe reg., Ire p., p. 6.

1° *Le Bon pasteur, ou l'Idée, le devoir, l'esprit et la conduite des pasteurs*, de M. Optraët de Malines, traduit : 2 vol. in-12;

2° *Homélies sur les Evangiles de tous les dimanches de l'année pour le soulagement de ceux qui sont chargés de la conduite et de l'instruction des âmes*, 2 vol. in-12;

3° *Reflexions chrétiennes et morales*;

4° *L'Histoire des conciles, contenant en abrégé ce qui s'est passé de plus considérable dans l'Eglise, depuis sa naissance jusqu'à présent : ensemble les canons de l'Eglise, et l'abrégé chronologique de la vie des papes : avec les notes pour l'intelligence des canons obscurs et difficiles, les déclarations des assemblées générales du clergé de France sur les points de discipline, celles du Roy sur la même matière, pour le maintien de la juridiction ecclésiastique.* A Rouen, 4 vol. in-12. Le premier volume parut en 1698, les autres en 1699. Il y en a eu plusieurs éditions;

5° *Histoire des Ordres Religieux et des Congrégations régulières et séculières de l'Eglise, avec l'éloge et la vie en abrégé de leurs saints patriarches, et de ceux qui y ont mis la réforme, selon l'ordre des temps. Le catalogue de toutes les maisons et couvents de France, le nom des fondateurs et fondatrices, et les années de leur fondation.* 4 vol. in-12. Rouen, 1710.

Le P. Pierre Heyliot, religieux, auteur de l'*Histoire des Ordres Monastiques*, donna, en 1710, une lettre sur la *Nouvelle Histoire des Ordres monastiques* de M. Hermant, curé de Maltot en Normandie, dans laquelle il donne le plan de celle qu'il a publiée depuis.

Dans la préface de son *Histoire des ordres monas-*

tiques, religieux et militaires, il parle ainsi de celle de M. Hermant (1).

« *L'Histoire des ordres monastiques* de M. Hermant, curé de Maltot, en Normandie, parut en 1 vol. in-12, en 1697. Il y a omis beaucoup d'ordres dont il ne parle en aucune manière, s'étant contenté, en passant, de marquer la fondation de quelques autres qui sont très considérables, et qui méritent une description plus ample de leurs établissements, aussi bien que des vies de leurs illustres fondateurs. C'est ce que l'on croyait trouver dans la seconde édition de cette histoire qu'il a donnée en 1710, en 4 vol. Une augmentation de 3 vol. semblait devoir être considérable, et renfermer tout ce qui manquait dans la première édition. Si l'on avait été surpris de voir dans cette première édition que M. Hermant avait avancé que l'Ordre de Saint-Jean-de-Dieu avait été approuvé par le pape Léon X, quoique cet ordre n'eut commencé que 50 ans après la mort de ce Pontife, s'il y avait assuré que saint Jean-de-Dieu avait été canonisé par le pape Innocent XII, quoiqu'il n'y ait personne qui ne sache que cette canonisation ait été faite par Alexandre VIII, s'il avait donné pour fondateur aux Humiliés, saint Jean-de-Méda l'an 1196, quoiqu'il fut mort dès 1159, et qu'il eut été canonisé par le pape Alexandre III qui mourut en 1181, on s'attendait que ces fautes, et un très grand nombre de cette même espèce auraient été au moins corrigées dans la seconde édition ; mais il semble qu'il se soit fait un scrupule d'y rien changer. Les augmentations qu'il a faites consistent seulement en ce qu'il s'est plus étendu sur quelques vies de fondateurs qu'il n'avait fait dans la première édition, en ce qu'il a donné

(1) P. 11-12-13.

des catalogues de monastères de France, qui se trouvaient déjà imprimés, pour la plupart, dans la clef du grand pouillé de France par M. Doujat, et qui pourraient même faire un des quatre volumes, si on les réunissait ensemble; encore surpasserait-il le plus gros de 50 ou 60 pages; et en ce qu'il a ajouté de nouveau, mais en petit nombre; quelques ordres et congrégations dont il n'avait point parlé dans la première partie. »

6° *L'Histoire des Ordres militaires de l'Église et des Ordres de chevalerie de l'Europe*, 1 vol. in-12;

7° *Histoire des Hérésies, où l'on verra, par ordre alphabétique le nom et l'histoire des hérésiarques qui ont troublé l'Eglise depuis la naissance de J.-C. jusqu'à présent, et les erreurs qu'ils y ont répandues; avec un traité qui résoud plusieurs questions générales touchant l'hérésie, traduit du latin d'Alphonse de Castro*, 3 vol. in-12, à Rouen, 1712.

Pour rendre cette histoire d'un plus grand usage, M. Hermant ajouta dans une troisième édition, l'*Histoire du schisme d'Angleterre*, sous le titre de *Religion Anglicane*, et d'ailleurs il y rapporta plusieurs propositions que la faculté de théologie de Paris a censurées dans ces derniers siècles, et qu'il importe de connaître, quoique la plupart de ceux qui qui les ont avancées, se soient soumis sans réserve aux décisions de cette sage et célèbre Université;

8° *Sermons sur les Mystères, avec plusieurs panégyriques des Saints*. Rouen, 2 vol. in-12, 1716;

9° *Histoire du Diocèse de Bayeux*, première partie, 1 vol. in-4°. A Caen, 1705. Elle contient l'histoire des évêques de Bayeux, des doyens, et autres hommes illustres du diocèse.

M. Hermant avait promis dans sa préface d'y joindre deux autres parties dont l'une traiterait des abbayes, prieurés, et une notice générale de tous les bénéfices du diocèse, avec ce qu'il y a de plus digne de remarque dans tous les lieux; et l'autre devait contenir l'histoire des villes et des bourgs du même diocèse, avec les fondations des Ordres et maisons religieuses qui y sont établies; mais apparemment que le défaut de matériaux, et peut-être le peu de succès de la première partie, qu'il n'avait pas assez châtiée, le rebutèrent et l'empêchèrent d'achever un travail si utile pour le diocèse de Bayeux.

Martragny (Notre-Dame de). Sergenterie de Creully, élection de Caen, 57 feux, 260 communiants, notariat de Creully.

Cette paroisse est située à la gauche du chemin de Bayeux à Caen. Elle est bornée au nord par les paroisses de Ruqueville et de Vaussieu; au midi par Carcagny, à l'orient par Coulons, et à l'occident par Vaux-sur-Seullés. Son nom vient, selon quelqu'uns, de ces deux mots : *Martyrium agni*. Elle est à une lieue et demie de Bayeux.

L'église, assez bien bâtie, est placée à l'est de son territoire. La cure est divisée en deux portions. L'abbé de Longues présente à la première, et l'abbé de Lessey à la seconde. L'abbaye de Lessey possède la moitié de la dîme; celle d'Aunay et le Chapitre de Bayeux partagent l'autre moitié. Le chapitre a cédé en 1755 son trait à un des curés; mais il y perçoit encore 18 boisseaux de froment de rente foncière.

En l'année 1208, Guillaume Bacon, sire du Molay, aumôna à l'abbaye de Longues le droit de patronage qui lui appartenait en l'église de Martragny, et confirma par

la même chartre la cession que Simon Bacon, son frère, avait faite précédemment à la dite abbaye, du patronage de Vaussieu. *Notum sit omnibus tam presentibus etc. quod : ego Willelmus Bacon de Moleïo filius Rogerii Bacon... dedi et concessi Deo et ecclesiæ Bæ Mæ de Longis, et monachis ibidem Deo servientibus, totum jus quod habebam in illa medietate ecclesiæ Sæ Mæ de Martragneïo, quæ ad meam presentationem pertinebat, in puram et perpetuam eleemosinam, ipsis monachis libere et quiète cum omnibus pertinenciis suis possidendum.... præterea ratam et gratam habui donationem quam Simon, frater meus, fecit prædictæ ecclesiæ et præfatis monachis de Longis, scilicet, de mediætate ecclesiæ Sti Philippi apostoli de Vauceïo, quæ ad ipsius presentationem pertinebat* (1).

Guillaume Bacon avait une sœur nommée Alix qu'il maria à Guillaume Hamon, et il lui donna en mariage le fief, terre et seigneurerie de Martragny par chartre de l'année 1226 (2) : *Notum sit omnibus quod ego Willelmus Bacon, miles dominus de Moleio, dedi et concessi Willelmo, filio Hamonis, militi, cum legitima sorore mea in maritagio, totum tenementum quod ego, et mater mea habebamus apud Martragneïum cum omnibus pertinentiis tenementi...* Depuis ce temps-là, ce fief a porté la dénomination de : Hamon, tantôt il est appelé le Fief de Martragny qui fut Hamon, tantôt le Fief Hamon ou Martragny. Dans le xve siècle, N. de Vassy qui le représentait fut reconnu par ses vassaux seigneur de Martragny. Sur la fin du xvie siècle, Louis de Thioult, sieur de Ru-

(1) *Ex Cartul. abb. de Longis.*

(2) *Mém. de M. de Grimouville pour la seigneurerie de Martragny*, p. 4.

queville et de Vaussieu, fit l'acquisition du fief de Martragny-dit-Hamon. Ce fut en 1596 qu'il fut vendu par Jacques de Vassy, par le prix de 1,000 écus d'or, et 66 écus deux tiers de rente par chacun an. Jacques de Thioult, héritier de Louis, a toujours conservé la qualité de seigneur et patron de Martragny, et cette qualité a été constamment prise par le dernier de cette famille dans tous les actes publics, jusqu'en l'année 1705. C'est au droit de ceux-ci qu'à succédé par acquisition M. Henri de Grimouville-Larchant, chevalier, seigneur et patron de Martragny, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans (1).

Il paraît un certain contrat de 1360 par lequel Guillaume de Cingal vendit à son frère le fief, terre et seigneurerie de Martragny. Cela doit s'entendre du fief de La Quièze, sis à Martragny, que Guillaume de Villiers, son auteur, donna en mariant sa sœur à Thomas du Bois, en 1413. Ce fief est cité dans les lots faits en 1377, entre les héritiers de Jeanne Bacon, car le premier objet qui s'y présente, c'est le fief ou baronnie de La Quièze, et dans l'énumération des arrières-fiefs, on en trouve un séant à Martragny, et il est dit que ce fief est tenu par Foulques de Creully. Par contrat passé devant les notaires de Caen le 26 avril 1614, Charles de Cingal, sieur de Ducy, vendit ce fief à M. Gilles Hallot, avocat du roi à Caen, et lui donna mal à propos la dénomination de fief de Martragny. Cela occasionna en 1679 un procès entre Jean-François Hallot, écuyer, premier avocat du roi au baillage et présidial de Caen, et M. Arthur-Antoine de

(1) *Mém. de M. de Grimouville pour la seigneurie de Martragny*, p. 6, 7 et suiv.

Thioult, chevalier, seigneur et patron de Ruqueville, Vaussieu et Martragny. Ce fief et terre de La Quièze furent saisis réellement en 1682. Le sieur de Thioult se présenta à l'état, et prit la qualité de seigneur et patron de Martragny, qualité qu'il n'a cessé de prendre jusqu'à sa mort, arrivée en 1705; qualité qu'après lui le sieur de Vaussieu et la dame de Ver ont prise sans aucun contredit dans les gages, plèges et aveux. Elle était femme du baron de Ver, seigneur et patron de Martragny, et elle mourut en 1724.

Nous venons de voir que le fief de La Quièze sis à Martragny avait appartenu à Jeanne Bacon, dame du Molley. Ce fut sous cette qualité que, par chartre du 24 juin 1369, la dite dame du Molley et de Villers-Bocage céda et transporta à M. l'évêque de Bayeux et à ses successeurs « *toute et telle portion de dîmes, comme elle possédait en fief lai en la paroisse de Martragny, et ailleurs si elle s'y étend, tous les droits et seigneureries qui à ce appartiennent, sans faire exception ni retenue aucune.* »

Pour l'intelligence de ces faits, il faut remarquer qu'il y a à Martragny 3 fiefs : le fief de Lessay, le fief de La Quièze, auquel est attaché le droit de haute, basse et moyenne juridiction, et le fief Hamon, regardé comme le fief dominant. Le premier est en la main des Abbés et Religieux de Lessay, et les deux autres appartiennent à messire de Grimouville-Larchant, décédé le 30 décembre 1764, âgé de 72 ans, et enterré le 11 janvier 1765 au chœur de Martragny. Il a fait bâtir en ce lieu une maison seigneuriale fort jolie, avec des avenues tendantes à la grande route de Caen à Bayeux. Il a eu procès par rapport à plusieurs droits seigneuriaux avec messire Henri-Jean-François Daniel, chevalier, seigneur et patron de Gran-

gues, fils du président de Grangues. C'est de son mémoire que j'ai tiré une partie des faits rapportés ci-devant. Jacques-François Daniel, seigneur du lieu et de La Quièze-en-Martragny, seigneur haut justicier de la même paroisse, chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare, décédé le 6 février 1743, et enterré à Martragny.

Le paroisse de Martragny renferme dans son territoire une moitié du hameau de Saint-Léger, dont l'autre partie est sur la paroisse de Carcagny. Il y a une chapelle de même nom qu'on croit avoir été succursale de Martragny. Elle appartient à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Viconte, dont un des religieux la possède. Dans la chartre que Henri II, évêque de Bayeux, accorda à la dite abbaye pour la confirmation des biens qui lui avaient été aumônés dans son diocèse, on trouve : *ex donatione Willelmi filii Radulphi, cum assensu Hugonis fratris sui, capellam S^ti Leodegarii-de-hospitalaria, apud Martigneium, cum omnibus ad illam pertinentibus, et nundinas quas Henricus filius Mathildis rex Angliæ contulit eis ibidem, annis singulis, in festo S^ti Leodegarii in perpetuum obtinendas* (1). A en croire le Livre Pelut de l'évêché, rédigé vers 1356, le hameau de Saint-Léger formait une paroisse. Voici ce qui est rapporté sous l'article du doyenné de Maltot : *Prior S^ti Leodegarii : abbas S^ti Salvatoris patronus, Ecclesia S^ti Leodegarii abbas S^ti Salvatoris-vicecomitis, et deservitur per religiosum.*

Ce hameau est sur le grand chemin de Bayeux à Caen.

Rosel (Saint-Martin de). Sergenterie de Bernières, élection de Caen, 98 feux, notariat de Caen.

Son territoire est borné au midi pour la plus grande

(1) *Ex Cartul. abbat. S^ti Salvatoris.*

partie par celui de Rotz; au nord par celui de Cairon; au levant par celui d'Authie, et au couchant, il est partagé de celui de Lasson vers le milieu, par la petite rivière de Mûe, et ensuite par un coulant d'eau dit : le Conet.

Il est divisé en deux villages. Le premier et le plus considérable s'étend contre Lasson des deux côtés de l'église, qui est à peu près au milieu, et s'appelle Rosel, *Rosellum*. Il contient 58 familles. Le second, nommé *Gruchy*, est situé au levant contre le territoire d'Authie, à demi-lieue de l'église paroissiale et à une lieue et demi de Caen; il contient 38 familles. Au milieu de ce dernier, il y a une chapelle du titre de Sainte-Anne, qui certainement n'est point chapelle domestique, et n'a point de titulaire, parce qu'on n'en connaît point les fonds. Le prieur-curé de Rosel, y fait de temps immémorial l'office divin le jour de la fête de Sainte-Anne. Il y a aussi une grosse ferme et un petit fief dit *Durgefer;* ils appartiennent l'un et l'autre aux héritiers de feu M. d'Auchin, écuyer, seigneur de Saint-Louet.

Ce petit fief relève de celui de Rosel, et celui de Rosel relève du château de Tilly. La seigneurie de Rosel est ès-mains de messire Jean-Michel Dumont, écuyer, seigneur et patron honoraire de Rosel, gentilhomme commensal de Mgr le duc d'Orléans, ancien capitaine au régiment de Berry.

L'église paroissiale est à 2 lieues de Caen. On y tient depuis longtemps la conférence du doyenné de Maltot. Sur la fin du XIV^e^ siècle ou au commencement du XV^e^, Philippine de Rosel, à laquelle appartenaient les églises de Saint-Pierre et de Saint-Martin de Rosel, ainsi que les dîmes de cette paroisse, aumôna les unes et les autres à Nicolas, prieur de Plessis-Grimoult et à ses religieux.

Le prieur, commandataire perçoit encore les dîmes de ce lieu, et présente au bénéfice qu'il fait desservir par un chanoine régulier de Saint-Augustin. Quant à l'église de Saint-Pierre, on ne sait point le temps qu'elle a cessé d'exister. On voit un acte des paroissiens assemblés en commun, en 1675, par lequel ils autorisent quatre ou cinq d'entre eux à faire l'échange du cimetière de Saint-Pierre, contenant une vergée et demie, contre trois vergées qu'un des habitants cédait pour le trésor de l'église de Saint-Martin.

Raoul de Clinchamps, et Hugues son frère, donnèrent au prieuré de l'Hôtel-Dieu de Caen quelque revenu qu'ils avaient en la paroisse de Rosel, selon la bulle d'Innocent III de l'année 1210 (1).

Il paraît certain que la maison de Rosel, en Normandie, tire son nom et son origine de cette paroisse. Henri II, roi d'Angleterre, dans la chartre confirmative qu'il accorda à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, s'exprime ainsi (2) : « *Concedo donum quod fecit Gislebertus abbas, in feudum Hugonis du Rosel, de terra quam pater ejus, dedit S^to^ Stephano, quando in eodem loco monachus ipse effectus est, tali conditione, ut ipse Hugo inde faceret cum alio feudo, quod de eodem S^to^ tenet, conveniens servitium; et ob hoc, dedit idem Hugo S^to^ Stephano, in eleemosynam, unam virgatam terræ et duas partes decimæ, de tota terra sua de Rosel et de Groceïo; Convenit etiam idem Hugo quod ipsam decimam faceret ad domum reddi decimatoris S^ti^ Stephani et eam aquietaret de omni calumnia, et de his supradictis feodis, scilicet de Grainvilla et de Groceïo, secun-*

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 314.
(2) *Neust. Pia*, p. 631.

dum horreum ecclesiæ; » et plus bas (1) : « *Rogerius de Rosel vendidit Gisleberto abbati, concedente Normaniæ comite, pro XV libras census, allodium suum totum, quod habebat in Rosel, tali conditione ut cum defuncto teneret per tale servitium, quale antea ex eo comiti reddebat, concedente Roberto filio suo.* »

Rotz (Saint-Ouen de). Sergenterie de Bernières, élection de Caen, 226 feux, 900 communiants, notariat de Caen.

Cette paroisse, située à une (2) lieue nord-ouest de Caen, est titrée de baronnie, lequel appartient tant au spirituel qu'au temporel à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Cette abbaye possède la baronnie (3), le patronage et les dîmes de Rotz, par le don que lui en fit Richard I, duc de Normandie, vers l'an 980 ou 989, pour faire la garde des reliques de Saint-Ouen de Rouen (4).

L'an 1098, ou plutôt 1092, selon la *Neustria pia*, Helgot étant abbé de Saint-Ouen de Rouen, l'exemption de Rotz ayant été mise en question par Odon, évêque de Bayeux, par accord fait sur le procès intenté, il reconnut qu'elle était possédée à juste titre par les religieux de Saint-Ouen, et en vertu des bulles et des concessions du pape Jean XII; et ainsi les moines restèrent en une bonne et paisible possession.

Ce n'était pas la première fois que l'abbé de Saint-

(1) *Neust. Pia.*, p. 636.

(2) L'éditeur demande à mettre ici : dix kilomètres.

(3) La baronie de Rota était du temporel de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen.

(4) *Hist. du dioc. de Bayeux*, p. 124. — *Neust. Pia*, p. 21. — *Hist. de l'abb. de Saint-Ouen de Rouen*, liv. III, p. 258. — *Gal. Christiana*, t. XI, col. 143.

Ouen avait été attaqué pour la terre de Rotz. L'historien de l'abbaye rapporte sur la foi d'un manuscrit une singulière aventure arrivée à ce sujet, où l'on n'a pas oublié le merveilleux, suivant la coutume de ces temps-là, sous l'abbé Nicolas de Normandie, qui siéga depuis 1042 jusqu'en 1092 (1).

« Il se passa, dit l'écrivain, du temps de cet abbé une chose mémorable qui est amplement déduite dans les manuscrits de ce monastère, d'où je la tirerai pour la donner tout au long dans mon cinquième livre. Quelques courtisans, mal affectionnés aux religieux de Saint-Ouen, persuadèrent au duc Guillaume-le-Bâtard, d'ôter à l'abbaye la dîme du village de Rotz, pour la donner à l'archevêque de Dol, de quoi les moines étant avertis l'allèrent saluer, et lui remontrer qu'il ne pouvait pas en conscience dépouiller leur monastère pour en enrichir cet archevêque, à qui il lui était aisé de faire d'autres grâces; mais comme le duc était encore jeune, et qu'il avait l'esprit préoccupé des conseils de leurs ennemis, il ne leur fit point de réponse favorable. Les religieux ne se rebutèrent point pour cela, mais résolurent de lui faire une seconde remontrance, et afin de la rendre plus efficace, de prendre les reliques de Saint-Ouen et de les porter au palais de ce prince, ce qu'ils firent; mais le duc ayant appris qu'ils le venaient ainsi trouver en procession, fit fermer toutes les avenues du palais. Les religieux ne laissèrent point d'avancer, et, animés d'une vive foi, s'allèrent présenter devant une certaine porte qui avait été condamnée depuis longtemps et bouchée de terre, de sorte qu'il n'y avait pas d'apparence qu'ils y pussent passer. Toutefois, Dieu fit un miracle en leur faveur, car les

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, p. 253-254.

saintes reliques en ayant été approchées, la terre tomba et la porte demeura libre et ouverte, si bien qu'ils entrèrent facilement dans le palais. Le duc ayant vu cette merveille, leur rendit leurs dîmes; en suite de quoi un seigneur de la cour nommé Hugues, qui était breton, et qui avait conseillé au prince de faire cette fausse libéralité, étant aussi touché de ce prodige, offrit un présent sur l'autel du saint qui le rejeta visiblement; ce qui l'ayant obligé de penser à sa conscience, il crut que le saint refusait son offrande à cause qu'il avait usurpé une partie de cette dîme de Rotz, laquelle il restitua aux religieux. »

L'abbaye de Saint-Ouen jouit d'une exemption, à l'égard de la baronnie de Rotz; il est vrai qu'on l'a contestée à diverses reprises, mais le monastère a été maintenu dans la pleine et entière possession de ce droit par plusieurs arrêts contradictoires qui se voient dans ses archives; de sorte qu'encore aujourd'hui l'abbé de Saint-Ouen y a un grand vicaire, un official, un promoteur, et autres officiers qui y exercent la juridiction spirituelle sur les paroisses qui dépendent de la dite baronnie.

« Une chose bien remarquable... aux bourgs de Rotz et Bretteville-l'Orgueilleuse, sur le grand chemin de Caen à Bayeux, c'est que combien qu'il n'y ait aucun cours d'eau ni fontaines, mais seulement des puits bien profonds, toutes fois en temps d'été, au plus grand chaud, et que les terres sont les plus sèches et arides, l'on y voit sourdre et courir des plus claires et froides fontaines à fleur de terre qui se puissent voir; qui font un grand canal qui passe par Le Bessin jusqu'au bourg de Douvre et à la mer, le quel canal on appelle *Vitoüard*, qui n'est pas ordinaire, et quand il court, les anciens du pays pré-

disent qu'il y aura charté l'an en suyvant, ce que l'on voit souvent advenir (1). »

Le récit de M. de Bras est-il bien juste au commencement, quand il dit qu'il n'y a ni cours d'eau, ni fontaines à Rotz ? Il est constant que la petite rivière de Mûe prend sa source de ce côté là, d'où après avoir traversé plusieurs paroisses, elle va se mêler avec la Seulle à Réviers.

L'abbaye de Saint-Étienne de Caen doit avoir du revenu à Rotz, puisque dans la chartre confirmative que lui accorda Henry II, roi d'Angleterre, il le marque expressément (2) : « *Concedo etiam S^to^ Stephano homines de Rotz et de Ceux, liberos, solidos et quietos ab omni exercitu et carrugio, et geelth et collecta; ut expediti sint ad portanda et paranda cibaria, et omnia alia necessaria monachis inibi Deo servientibus.* » Cette abbaye a la baronnie de Rotz avec ses appartenances et dépendances, avec extension à Colomby, Amblie et Bray; elle y a aussi le demi-fief Aux-Demoiselles (3), demi-fief de chevalier, avec extension en plusieurs villes et paroisses, ayant appartenu auparavant à Guillaume Semion, à cause duquel fief cette abbaye a droit de patronage à la chapelle du manoir du dit fief.

Norrey, membre de la paroisse de Rotz, a son territoire et ses habitants particuliers et distingués de ceux de Rotz, tant au spirituel qu'au temporel. On y compte au moins 42 feux. L'église où se fait l'office pour ceux-ci est grande et magnifique. Elle a des bas-côtés. Elle est sous

(1) *Antiq. de Caen*, par de Bras, p. 29.
(2) *Neust. Pia*, p. 629.
(3) *Alias* : Aux-Pucelles. (L'éditeur est de Rots!)

l'invocation de la Sainte-Vierge. Cette succursale est au midi du territoire de Rotz.

Il y a encore à Rotz une chapelle appelée Notre-Dame de Lorthias qui pourrait bien être ce que le Livre Pelut nomme : *Eclesia de Urticetis*, et à laquelle il donne pour présentateur Guillaume Siméon, écuyer. Si elle a jamais été une paroisse, elle n'existe plus aujourd'hui sous cette qualité. Le Livre Pelut marque que de son temps elle avait 15 livres de revenu. Ce revenu consiste à présent en un trait de dîme à Rotz, une vergée de terre, environ une demi-acre de pray, tout proche de la chapelle; 10 acres de terre à Cheux, proche de Saint-Manvieu, et 40 boisseaux de froment; de la terre à Saint-Germain-de-la-Blanche-Herbe, et 30 boisseaux de froment, et quelques autres biens, à ce que l'on dit, dans le pays de Caux (1).

Guillaume de Vaspail, célèbre abbé de Fécamp dans le XIIIe siècle, était né à Rotz (2). C'était un religieux distingué par sa piété et son érudition. *Vir apprime litteratus, eximiæ quæ religionis et honestatis.* Étant prieur de l'abbaye de Saint-Ouen : *A Romano S. R. E. Cardinale legato, ad monasterii Fiscanensis regimen assumptus est Anno Christi 1228; à quo præfuit annis XXX utilissime.* Il fut du nombre des prélats que le pape Grégoire IX convoqua nommément au Concile général de Latran contre l'empereur Frédéric II.

Ruqueville (Saint-Pierre de). Sergenterie de Creully, élection de Caen, 21 feux, notariat de Creully, 90 communiants.

Cette petite paroisse est située entre celles de Coulons

(1) Extrait d'un manuscrit du secrét. de Bayeux.

(2) *Neust. Pia*, p. 64-237.

et de Vaussieu, à cinq quarts de lieue de Bayeux; il en est fait mention dans la chartre de fondation expédiée en 1082 à l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen. Elle porte que Turstin Hasdulph seigneur de Carpiquet, donna à cette abbaye : *terram unius carrucæ... in Ruscavilla.* Le seigneur nomme à la cure. Le curé perçoit la moitié de la dîme. Les abbayes de Saint-Étienne de Caen et de Fécamp partagent l'autre moitié. Le seigneur de Maisy était en 1356 seigneur et patron de Ruqueville (1).

Il y a 2 fiefs, à l'un desquels est attaché le patronage avec les honneurs de l'église; l'un relève de la seigneurerie de Sainte-Croix-sur-Mer, l'autre de la châtellenie de Beaumont-le-Richard, à laquelle il doit une paire de gants blancs, et un écheveau ou petit poids de soie, au terme de Saint-Michel, selon l'aveu du 16 octobre 1463, rendu par Raoul Pèlerin, écuyer, sieur de Ruqueville, qui déclare en relever par un quart de fief de chevalier; sentence rendue par le sénéchal de la chatellenie de Beaumont du 11 juillet 1498, qui enjoint à Jean Le Sens, écuyer, de bailler aveu de cette terre à Michel de Hotot, seigneur de Beaumont, et cependant délivrance de son fief vu qu'il en avait fait hommage (2). Il le rendit le 23 avril 1512, faisant mention d'un huitième de fief appelé Le Bourgueil, assis à Creully et à Saint-Gabriel, lequel dépend de Ruqueville.

Jean de La Luthumière, baron du lieu, et sa femme, passent à Jean de La Mare, pour bailler aveu de Ruqueville, une procuration devant le notaire royal de Nehou le 11 décembre 1547. Cet aveu fut rendu le 22 janvier suivant. Jean Le Sens, écuyer, passe depuis une procura-

(1) Ex Lib. Pelut.

(2) *Invent. des titres de Beaumont,* ch. III.

tion datée devant les tabellions de Saint-Pierre-sur-Dive le 17 novembre 1596, à Charles de Faoucq, écuyer, sieur de Monts, pour rendre aveu de Ruqueville. Jean Le Sens, fils Jean, le rend le 19 juillet 1597. Délibération par les parents de Jean Le Sens, écuyer en baillage à Caen le 26 octobre 1699, pour passer le dit Le Sens, âgé et libre en la négociation de son bien. Pareille procuration passée par Charles de Cairon, écuyer, tuteur de François Le Sens, écuyer au tabellionage de Creully le 1er juillet 1602, pour bailler aveu de Ruqueville; pareille procuration passée par François Le Prévost, écuyer pour lui et la demoiselle sa femme, pour bailler aveu de la dite terre en 1622. Aveu rendu le 20 août 1643 par Jacques de Thioult, chevalier de l'ordre du roi, seigneur et patron de La Luzerne, Vaussieu, Martragny et Ruqueville. Il avait nommé à la cure de Ruqueville le 20 décembre 1640 (1). Jacques de Thioult, dit le marquis de Vaussieu, colonel du régiment d'Auxerrois, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Ruqueville, Vaussieu, Martragny, décéda à Ruqueville, le 6 février 1703, âgé de 66 ans, sans enfants de Marie-Anne Bénard de Maisons, morte à Bayeux le 4 avril 1764. Messire Louis-Gédeon de Chyvré, prêtre, curé de la paroisse de Sotevast, diocèse de Coutances, seigneur et patron de Saint-Pierre-de-Ruqueville, y nomma aussi en septembre 1759. Son neveu est Henri-François-Guillaume de Chyvré, seigneur et patron de Sotevast, Sainte-Suzanne, Viette, Loucelles et Ruqueville en 1766.

Saint-Contest. Banlieue et élection de Caen, 140 feux, 500 habitants, notariat de Caen, 500 communiants.

(1) Reg. de l'Évêché.

Cette paroisse, située en rase campagne, est à une lieue de Caen. Il y a 5 hameaux : — 1° le hameau de Saint-Contest, où est l'église paroissiale, est au centre de la paroisse, et bordé à une de ses extrémités par le chemin de Creully à Caen ; — 2° Buron, le plus grand et le plus nombreux, est à un quart de lieue au couchant de l'église ; — 3° Galmanche est au levant d'été, et à un quart de lieue de l'église ; — 4° Malon au levant d'hiver, et à demi-quart de lieue de l'église, est sur le bord de la rue de La Follie, hameau dépendant de Saint-Martin de Caen, et bordé d'ailleurs par Couvrechef, le dit hameau dépendant de Saint-Gilles de Caen ; — et 5° Bitot au soleil de deux heures, et à pareille distance de l'église, est borné par ses deux extrémités de deux chemins, la plus proche de l'église par le chemin de Creully à Caen, l'autre extrémité par le chemin qui sépare le terrain de Saint-Contest d'avec Saint-Germain, et qui conduit de Caen à Rosel.

L'église est exempte de la visite de l'archidiacre, moyennant 8 livres 10 sous de rente qu'elle fait à cet archidiacre. La cure est un bénéfice régulier desservi par un Prémontré, à la nomination de l'abbé d'Ardenne. Ce présentateur a les grosses dîmes ; le prieur-curé perçoit les menues.

L'ancienne chapelle de Saint-Marc, proche le hameau de La Follie, sur Saint-Contest, avait été ruinée par les Protestants pendant les guerres civiles (1). Jacques Deschamps, écuyer, conseiller élu à Caen, la fit rebâtir dans l'enclos de sa maison, où elle était ci-devant, et y affecta un fond de 30 livres de rente pour le titulaire, à charge d'une messe tous les dimanches, sur la permission de MM. Molé et Servien, évêques de Bayeux, et con-

(1) Reg. de l'évêché.

firmée en 1672 par M. de Nesmond. Le contrat de dotation fut passé devant le notaire de Cairon le 17 juin 1662. Guillaume de Brieux, écuyer, tenait en 1453, de la baronnie de Douvre par foi et hommage, nuement, un demi-fief de chevalier assis à Saint-Contest près Caen, Ouffreville et ailleurs, qui fut jadis à messire Guillaume d'Aigneaux. Ce fief doit à l'évêché de Bayeux une livre de cire, chaque année, à la Saint-Michel (1).

Jean de Bitot fit preuve de noblesse en 1523 comme fils de Guillaume Bitot, écuyer, seigneur de Saint-Contest (2), dénommé en un contrat de 1475. — Fils de Richard, fils de Raoul de Bitot.

Alexandre de Nollent, seigneur de Saint-Contest, épousa suivant son traité de mariage passé devant les tabellions de Saint-Lô, le 3 mars 1408, demoiselle Jeanne d'Aigneaux.

Jean de Nollent, avocat du roi à Caen, seigneur de Saint-Contest et Échauffou près Troarn, par traité de mariage du 6 janvier 1420, épousa Guillemette de Couvrechef, fille et héritière de noble homme, Jean seigneur de Couvrechef et de Cantelou. Il donna en 1462, au couvent des Croisiers de Caen, une masure sise en la place de L'Épinette. Il fit sa preuve de noblesse en 1463, demeurant en la ville, banlieue et élection de Caen (3).

Gilles ou Girard de Nollent, son fils, chevalier, seigneur de Saint-Contest, Bombanville, Ingy, Échauffou et Escoville, de son mariage passé à Bures en 1456, avec Philippine Le Chevalier, eut le suivant. Il est encore cité dans les échiquiers de 1509 et de 1510.

(1) Aveu de l'évêché de Bayeux rendu en 1453.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 974.
(3) *Hist. Harc.*, t. I, p. 972-977.

Jean de Nollent, chevalier, seigneur de Saint-Contest, Échauffou, Escoville, Bombanville, Ingy, épousa Jeanne de Houetteville, dont plusieurs enfants; l'aîné fut :

Florent de Nollent, seigneur de Saint-Contest et de Gassey, partagea avec ses frères en 1535 et en novembre 1545. Il fit sa preuve en 1540, le 5 novembre. De sa femme Louise de Chanceaux, dite Le Breton, il eut :

Gilbert de Nollent, seigneur de Saint-Contest, qui par Jeanne Hédiart, sa femme, fut père de Marguerite de Nollent, dame de Sassey et de Saint-Contest, laquelle fut mariée à Charles Carvoisin, seigneur d'Achy et Bouvières en Beauvoisis.

La seigneurerie de Saint-Contest fut acquise depuis par Tobie Barberie, qui étant devenu trésorier des guerres, fut annobli en 1635. Il eut un fils maître des Requêtes. Un Barberie de Saint-Contest fut plénipotentiaire au congrès de Cambray. Cette seigneurie appartient aujourd'hui au fils mineur de messire François-Dominique Barberie de Saint-Contest, maître des Requêtes, intendant du duché de Bourgogne.

Le marquis de Saint-Contest, ministre et secrétaire d'État au département des affaires étrangères, obtint de S. M. la charge de prévôt maître des cérémonies des Ordres de S. M., vacante par la mort du marquis de Brezé en avril 1754.

Sainte-Croix-Grand-Tonne. Sergenterie de Creully, élection de Caen, 79 feux, notariat d'Audrieu.

Cette paroisse est située au nord sur la grande route de Caen à Bayeux, presque à égale distance de l'une et de l'autre ville, c'est-à-dire de 3 lieues. Depuis qu'on a ouvert et formé les grandes routes, on a comblé la vallée de Sainte-Croix, lieu autrefois très dangereux par vols et

assassinats qui y ont été commis. On y a planté un beau calvaire, à la fin d'une mission, au mois de juin 1756. Les maisons, ainsi que l'église, sont dans une espèce de demi-côte, à un demi-quart de lieue du grand chemin. Cette église vient d'être rebâtie à la moderne aux frais de M^me^ de Lassey, dame de Sainte-Croix. Elle est de pierres de taille et très propre. On y chanta la première messe le 9 octobre 1759. Les maisons se tiennent presque les unes aux autres, et sont sur une ligne du levant au couchant, qui a tout au plus un petit quart de lieue de long. Celle du seigneur était autrefois fort belle, mais elle est présentement en mauvais état, les seigneurs n'y faisant point de résidence depuis longtemps.

L'abbé de Longues et l'abbesse de Cordillon nomment alternativement à la cure, depuis la réunion qui a été faite des deux portions par décret de M. l'Évêque de Bayeux, en date du 12 juin 1686, sur la requête du sieur Pierre Huvet, abbé commendataire de Longues, et de dame Marie-Catherine de Matignon, abbesse de Cordillon. Ils possèdent l'un et l'autre, conjointement avec le chapitre de Bayeux, les dîmes de cette paroisse.

Thomas, fils de Herbert d'Agneaux, chevalier, donna aux religieux de Longues : *totum jus patronatus medietatis ecclesiæ S^æ^ Crucis de Grentonis, quod meum erat et antecessorum meorum fuerat.* Témoins : Jourdain, archidiacre de Bayeux, Jean fils d'Ermal, prêtre, Martin de Vienne, Gervais de Loucelles, etc. Henri, évêque de Bayeux, confirma cette donation, présence de Henri, chantre; Roger, chancelier; Jourdain, archidiacre; Patrice, sous-doyen et Henri, sous-chantre (1).

Gilbert et Henri d'Agneaux, chevaliers, souscrivirent

(1) *Ex Cartul. abbat de Long.*, fol., vers.

comme témoins à la chartre de donation du patronage de Vaussieu faite à l'abbaye de Longues, par Simon Bacon au commencement du XIIIe siècle, vers 1208 (1). Roger et Gilbert d'Agneaux souscrivirent également à celle que Guillaume Bacon du Molley, frère de Simon, fit du patronage de Martragny à la dite abbaye, en la même année 1208.

Guillaume d'Amayé, de la paroisse de Sainte-Croix-Grand-Tonne vendit à fin d'héritage, pour la somme de 15 livres tournois, au doyen et chapitre de Bayeux, la troisième gerbe de dîme qu'il avait à prendre sur le fief de Villers, ou Villiers, et celui de La Liserne, dans le territoire de Sainte-Croix-Grand-Tonne. La chartre est de l'an 1284 (2).

Il est dit quelque part que le chapitre de Bayeux a une portion de la dîme de Sainte-Croix, et une cinquième partie de toutes les autres dîmes, avec 27 boisseaux deux tiers d'orge, une geline et 10 œufs, sur le surplus de la dîme; et sur cette dîme, le chapitre doit payer 80 livres au curé, le restant de la pension étant payé par les autres décimateurs.

Suivant une chartre du roi Charles V, de l'année 1364, Jeanne Bacon, dame du Molley et de Villers-Bocage, légua à l'abbaye de Saint-Évroult, afin d'avoir messes par semaine pour elle et ses parents, tous les revenus de Sainte-Croix-Grand-Tonne, qui relevaient de la seigneurerie de Villers (3). Elle mourut en 1376 et fut enterrée dans la dite abbaye où elle avait élu sa sépulture.

Il y a dans cette paroisse plusieurs excellentes carrières

(1) *Ex Cartul. abbat. de Long.*, p. 32.
(2) *Cart. Capellæ Bæ Mæ Bajoc.*, p. 55.
(3) *Nov. Gall. Christiana*, t. XI, col. 212-213.

de pierres et de carreau, propres à construire les plus beaux édifices. Les ruisseaux de Gronde et de Thuë y prennent leur source à deux fontaines; avant que de sortir de la paroisse, le ruisseau de Gronde se mêle avec les eaux de Thuë, qui naît au pied de la maison seigneuriale. Elle forme la petite rivière connue sous le nom de *Thue* qui arrose les paroisses de Cully, Caynet, Pierrepont et Amblye, et de là va à Reviers se joindre à la Seulle.

Robert de Preullay, seigneur de Fresnay-le-Samson, épousa Mahaud de Villers, sœur de Jean de Villers seigneur de Villers, et vivaient ensemble en 1303. Ce seigneur de Villers lui donna 17 livres de rente à prendre sur les coutumes du marché de Villers-en-Bocage (1).

Jean de Preullay, seigneur de Fresnay-le-Samson, Lomjeau, Manetot et Fumechon, fut marié à Isabeau de Gemages, vicomtesse de Dreux. M. de La Roque l'appelle ailleurs Robert de Preullay, comme son père, et marque qu'ils étaient seigneurs de Sainte-Croix.

Marguerite de Preullay, vicomtesse de Dreux, dame des susdits lieux, sortit du mariage précédent. Elle fut fiancée à Jean d'Harcourt comte d'Aumale, qui périt à la bataille de Verneuil, en 1525, et en eut Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux. Elle épousa depuis Jean de Scacauville (?) dit Havart (2), valet tranchant et maître d'hôtel de Charles VII, et bailly de Caux et de Caen, issu de la maison de Saint-Omer, dont:

Georges Havard, seigneur de La Rozière, Sainte-Croix, Gemages, vicomte de Dreux, maître des requêtes de l'hôtel du roy, qui s'allia d'Antoinette d'Estouteville,

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 450.

(2) *Hist. d'Harc.*, ib. p. 429 et 430. (P. 1454 on lit Scaneauville.)

dame d'Ausseboc, et mourut en 1481, laissant Louis Havart, décédé sans postérité, et trois filles héritières de leur frère.

L'aînée, Jeanne Havart, dame de Puisaye et de Sainte-Croix entra dans la maison des Pèlerin (1), dont sortit Guillemette Pèlerin, dame de Sainte-Croix, femme de Guillaume de Bricqueville, sire de Coulombières, et mère de Guillaume, seigneur desdits lieux, père de François, seigneur de Bricqueville et de Sainte-Croix, dont un descendant, Jean de Bricqueville, seigneur de Sainte-Croix, laissa de Jeanne de Quesnel sa femme, pour fille unique : Marie de Bricqueville, dame de Sainte-Croix et de Cully, qui épousa Gilles Vipart, seigneur de Tilly.

Gilles de Vipart, baron de Tilly, épousa Catherine de Bricqueville, fille héritière de Jean, seigneur de Mont-Canisy et de Sainte-Croix-Grand'Tonne, fils de Guy de Bricqueville, seigneur de Sainte-Croix, et de Marguerite de Recusson. De ce mariage vint Guillaume de Vipart, chevalier marquis de Mont-Canisy, Sainte-Croix, Cully, Loucelles, Putot, Tourgéville, Bénouville, Le Hamel, Gérots, lequel fit un échange le 2 juin 1639 (2).

Guillaume de Bricqueville donna, en 1503, la déclaration du fief, terre et seigneurie de Sainte-Croix, tenus à gage pleige de l'évêque de Coutances par un fief entier de chevalier.

Guillaume de Vipart, marquis de Sainte-Croix, laissa pour fille unique Suzanne Vipart, morte le 22 février 1676. Elle avait épousé Louis de Madaillan de Lesparre, IIe du nom, marquis de Montataire, dont le suivant, et Reine, mariée à son neveu.

(1) *Hist. d'Harc.*, ib. p. 560.
(2) Rec. d'aveux de la vicomté de Bayeux.

Le 9 janvier 1687, baptême, à Saint-Jean de Caen, de deux fils, l'aîné nommé André-Aramon, l'autre différé à nommer, enfants de noble seigneur Louis de Madaillan de Lesparre, marquis de Montataire, et de dame Marie de Rabutin. Le parrain de l'aîné fut André Potier-Novion; la marraine, Françoise Le Conte de Nonant, marquise de Cely.

Armand de Madaillan, marquis de Lassay, seigneur de Sainte-Croix et de Cully, lieutenant général au gouvernement de Bresse, Buget et Valromey, chevalier des ordres du roy, fut père, par Marie-Anne Pajot, sa seconde femme, de :

Léon de Madaillan de Lesparre, comte de Lassay, brigadier des armées du roi, qui épousa, le 3 avril 1711, Reine de Madaillan sa tante, fille de Louis, marquis de Montataire, et de Marie-Thérèse de Rabutin, sa seconde femme.

Mme de Lassay a survécu à son mari dont elle n'a point eu d'enfants. Morte en 1763. Elle a fait rebâtir l'église de Sainte-Croix à ses frais, et elle a vendu les terres de Sainte-Croix et de Cully à messire Jean, comte de la Guiche, son parent, qui est aujourd'hui seigneur de ces deux terres. Les armes de Mme de Lassey sont : écartelé au premier et quatrième tranché d'or et de gueules, au deuxième et troisième d'azur au lion d'or, qui est de L'Esparre.

Saint-Germain de la Blanche-Herbe (de *Blanca Herba*). Banlieue et élection de Caen, 62 feux, notariat de Caen.

Cette paroisse, à une lieue de Caen, est entre le grand chemin tendant de Bayeux à Caen, et un autre chemin de Bayeux à Creully (?). Il en dépend deux hameaux: Fran-

cheville, distant d'une demi-lieue de l'église paroissiale, et d'un quart de lieue de l'abbaye d'Ardenne, il est entre l'église d'Authie et la grande route de Caen à Bayeux; et Cussy, dont la moitié est sur la paroisse d'Authie. Il est à un quart de lieue et demi de l'église, et à un demi-quart de lieue d'Ardenne.

L'église de Saint-Germain est proche le hameau de La Maladrerie, dépendant de la paroisse de Saint-Nicolas de Caen. Elle est desservie par un chanoine Prémontré, à la nomination de l'abbé d'Ardenne qui en perçoit les dîmes. Il paraît, par la chartre confirmative que Henry II, évêque de Bayeux donna, en 1191, que l'abbaye d'Ardenne tient l'église de Saint-Germain de la libéralité de Philippes d'Harcourt, son prédécesseur, *ex dono Philippi Bajocensis Episcopi ecclesiam S^ti Germani de Blanca Herba* (1).

Anno 1138, conventio facta est inter canonicos de Ardena et sacerdotem S^ti Germanii de Alba Herba hujus modi: Concessit autem presbyter canonicis de Ardena, curiam suam habere solam, et quietam de decimis et redditibus, et omnibus consuetudinibus prædictæ ecclesiæ S^ti Germani pertinentibus. Decimas etiam et omnes consuetudines totius campi qui extenditur usque viam, hoc est juxta terram Willelmi Crassi, et suorum antecessorum, et ex altera parte usque ad capita terrarum Cadomensium, excepta una acra, quæ est juxta murum curiæ. Concessit etiam prædictus presbiter canonicis, decimas et consuetudines illius acræ, ubi forca est, juxta domum Willelmi Coronati; Decimas et consuetudines unius acræ quæ est inter viam Bajocensem et viam Francævillæ. Hoc autem futurum esse ratum et firmum adfidiaverunt canonici et Mathæus presbiter S^ti Germani; ut autem hæc

conventio rata et firma teneretur, concessa est presbytero S^ti Germani tota decima hæredum Aiulphi de Foro in Francavilla et in Ardena (1).

Cet arrangement fut fait en présence d'un grand nombre de témoins : *Willelmus Crassus, Stephanus præsbiter de Maton, Anschetilus de Aniseyo presbyter : Helyas præsbyter de Hamars, Stephanus canonicus, Hugo de Montibus, Willelmus filius Polinæ, magister Marellus, Ranulphus presbyter de Columbellis, Haimo filius comitis Glocestriæ, Silvester filius Pagani de Buron, et filii Aiulphi, Willelmus de Baron, et Colardus de Hermanvilla, et Guarinus et Walterus monachus, qui prædicti Aiulphi filii concesserunt hæc prædicta omnia canonicis et presbitero de S^to Germano.*

Guarinus (filius Aiulphi de Foro, postea primus abbas), assumpto habitu religionis, se suaque dedit : omnes scilicet possessiones, quas habuerat pro portione sua in paræchia S^ti Germani de Blanca Herba, apud Burum, et apud Cambas. Ces donations furent confirmées en 1138.

L'abbaye d'Ardenne, ordre de Prémontré, est située sur la paroisse de Saint-Germain-de-la-Blanche-Herbe. C'est ainsi qu'en parle Cenalis dans son histoire (2) : *Est præterea in agri Bajocensis pæne meditullio cœnobium Norobertinæ familiæ, nempe Præmonstratensis, (Ardennam vocant), divus si quidem Norobertus sanctitatis opinione clarissimus, varias toto illo orbe agrorum culturas ad construenda cœnobia undecunque rece-*

(1) *Neust. Pia,* p. 706.
(2) *De Re Galli,* lib. 2, per. 4, p. 158.

perat (circarias vocant), hæc igitur circaria Ardenæ una est ex eis quæ ad Noroberti familiam pervenit. »
Cette abbaye fut fondée en 1122 par Aiulphe du Four (1), seigneur d'Hermanville, et Tusseline (2) sa femme. Ce fut à la sollicitation de Gilbert, disciple de saint Norbert, qui était venu s'établir en ce lieu. Il gouverna non en qualité d'abbé, mais de supérieur, ce nouveau monastère qui ne fut érigé en abbaye qu'après sa mort.

Cette érection fut reçue et approuvée dans un chapitre général tenu à Prémontré, à la prière de Vaultier, fils du fondateur, et on élut en même temps pour premier abbé, Guérin, son frère, qui avait embrassé l'état monastique sous Gilbert. L'un et l'autre achevèrent l'église et les bâtiments commencés par leur père, et Richard de Glocestre, évêque de Bayeux, la consacra en 1138. Elle n'avait pas subsisté un siècle, que par un accident étrange, la voûte s'écrasa le 23 février 1230, et ensevelit sous ses ruines l'abbé Nicolas et 25 de ses religieux qui chantaient alors l'office. Jean Le Blond, un de ses successeurs, la fit rebâtir au siècle suivant. Cette abbaye fut fort augmentée dans ses bâtiments et dans ses biens, vers 1445, par Robert Chartier (3), son abbé. Elle embrassa la réforme sous l'épiscopat de M. d'Angennes.

Saint-Louet. Sergenterie de Bernière, élection de Caen, 1 feu, notariat de Caen.

Cette paroisse est située près Authie. L'abbé de Saint-Ouen de Rouen est patron collateur de la cure, et le curé principal décimateur. La seigneurie appartient aux héri-

(1) *De Foro*, du Marché.
(2) *La Gallia* la nomme : *Asselina*.
(3) *La Gallia* le nomme : *Robertus Le Caretier*.

tiers de feu M. d'Auchin, seigneur et patron honoraire de Saint-Louet. Elle est à une lieue et demie de Caen.

Saint-Manvieu. Sergenterie de Cheux, élection de Caen, 130 feux, notariat de Cheux.

Cette paroisse est séparée de celle de Cheux par un petit ruisseau qui vient de la fontaine de Cheux. Elle est à une demi-lieue du bourg de ce nom, et à 2 lieues de Caen. Il y a 4 hameaux : Le Hameau proprement dit, proche le presbytère, La Vallée, Boulliesse et Marcelet.

Le sous-doyen de la cathédrale de Bayeux est patron collateur de la cure. Il a le tiers de la grosse dîme par la donation que Philippe d'Harcourt fit, en 1156, à ce dignitaire. Les deux autres tiers sont pour les Religieux d'Ardenne, peut-être aussi par le bienfait du même prélat. Il y a dans cette paroisse un hôpital et une maîtresse d'école de la fondation de M^me^ de Fréquienne, dame de Saint-Manvieu. Messire Jacques Bacon de Précourt, écuyer, seigneur de Saint-Manvieu, a une chapelle titulaire de Sainte-Anne dans sa maison seigneuriale, à laquelle il présente, et une autre de Saint-Pierre, attenante à l'église paroissiale. La seigneurie est décorée d'une haute justice qui relève du bailliage de Caen.

Le hameau de Marcelet est un hameau considérable. Il y a un fief relevant de la seigneurie de Saint-Manvieu, et possédé par messire Philippe de Héricy, écuyer, seigneur de Marcelet, un hôpital et une chapelle à titre, sous l'invocation de Saint-Jacques, à la présentation du dit seigneur. La seigneurie de Marcelet, membre de l'Epinay-Tesson, a longtemps appartenu à la maison des Du Bois de Pirou. Jean Carbonnel, écuyer, seigneur de Marcelet à cause de demoiselle Perrette du Bois, sa femme, passa plusieurs contrats de fiefs devant Jean

Richard, tabellion à Caen, les 14 et 16 de novembre et 24 janvier 1438 (1). Messire Guillaume Carbonnel, seigneur d'Anderville, pour la demoiselle sa femme, vendit, le 22 février 1471, à noble homme Antoine de Batarnay, seigneur de Vaugrie, et à demoiselle Rénée de Houllefort, son épouse, la seigneurie de Marcelet, en la vicomté d'Evrecy, avec patronage d'église, à charge de payer 20 sous et 16 boisseaux de froment de rente, qui étaient dus à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen.

Sicqueville (Saint-Sulpice de). *Siccavilla.* Sergenterie de Creully, élection de Caen, 58 feux, notariat de Creully (Secqueville-en-Bessin).

Cette paroisse est situé sur la petite rivière de Thue qui vient de Sainte-Croix. Il y a dans son territoire 5 hameaux : Guerville, La Ville, Bray, Boutcachard et Chassèrat. Le hameau de Guerville contient plusieurs maisons ensemble proche l'église, avec deux fermes qui en dépendent, au-dessous desquelles passe la Thue. Le hameau de La Ville consiste en plusieurs maisons ; le château du seigneur, et une ferme détachée en font partie. Le hameau de Bray n'est qu'une ferme distante des autres hameaux d'une demi-lieue, et ne s'appelle Bray que parce qu'elle est proche le village de Bray, dépendant de la paroisse de Lasson. Dans le hameau de Boutcachard sont plusieurs maisons détachées le long du chemin tendant à La Délivrande. Dans celui de Chasserat (2) sont deux fermes détachées construites sur le chemin qui tend à la paroisse de Creully. Il y a entre les deux premiers et les deux derniers hameaux, un étang considérable que le seigneur a fait faire en 1757.

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 114.
(2) Aujourd'hui : *Cacharas.*

Cette paroisse est à 3 lieues de Bayeux et à trois quarts de lieue du bourg de Creully. L'abbé de Caen présente à la cure. Henry II, roi d'Angleterre, rapporte dans sa chartre de confirmation pour l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, une histoire au sujet de cette paroisse, que je crois devoir placer ici (1) :

« *Homines de Siccavilla recepti in societatem monasterii Sancti Stephani, dederunt eidem sancto duas partes decimarum suarum, hujus autem villæ ecclesias, quas S^tus Stephanus antiquitus in magna pace tenuerat Herbetus quidam clericus, eis modis quibuscumque poterat, auferre quærens, abbatem et monachos indè diù fortiter vexavit : quorum vexationi Henricus Rex finem imponere decernens, utrisque ante se in castello Cadomi diem constituit placitandi. Die igitur constituto, abbas et monachi, cum omnibus quæ eis necessaria erant, ipsi Regi et justitiæ placitum suum obtulerunt. Herberto autem ibi in audientia regis, et totius justitiæ, nec non et baronum deficiente, de præfata ecclesia ipsius Regis et justitiæ judicio, S^tus Stephanus saisitus remansit, nemini deinceps amplius inde responsurus. Rogerius filius Petri de Fontaneta in presentia totius justitiæ reddidit S^to Stephano terram illam, et omnes decimas, quæ ipse Sanctus à Godefrido, avo illius, et patre suo habuerat; easque idem S^to deinceps firmiter in perpetuum tenendas concessit.* »

Il arriva, en 1105, un événement digne d'être remarqué à Sicqueville, que la *Chronique de Normandie* appelle mal à propos : Saquainville. Durant les guerres de Robert, duc de Normandie, et de Henry roy d'Angleterre, Robert Hamon, sire de Creully et de Torigny,

(1) *Neust. Pia*, p. 637.

qui tenait le parti du dernier, faisait continuellement des courses dans ce pays. A la fin il fut surpris dans l'église de Sicqueville, où il s'était retiré, et fait prisonnier par les garnisons de Caen et de Bayeux, qui avaient mis le feu à cette église pour l'obliger de sortir. On l'amena à Bayeux où il pensa être mis en pièces par la populace, qui était furieuse contre lui.

M. Guilbert, seigneur de Sicqueville, vivait, en 1480, avec N. de Pellevé sa femme, fille de Jean II[e] du nom, seigneur de Tracy, et de Françoise du Bois de L'Espinay (1).

Pierre Guilbert, seigneur de Sicqueville, baron de Coulonces, épousa Renée de Vassy, fille de Louis de Vassy, seigneur de Brécy, et de Madeleine d'Amfernet. Ils vivaient en 1574.

François Guillebert, seigneur de Sicqueville-en-Bessin, épousa, vers la fin du XVI[e] siècle, Françoise de Longueval, sœur de Marie femme de Nicolas de Sainte-Marie d'Agneaux, seigneur de Canchy (2).

Louis Guillebert, marquis de Sicqueville, baron de Coulonces, gouverneur des ville et château de Vire, vivait sous Louis XIII, et eut de Louise d'Apchon, son épouse, la suivante :

Gabrielle Guillebert, dame de Sicqueville, épousa, par contrat du 20 juillet 1665, Réné de Maillé, marquis de Benehart, gentilhomme de la Chambre du Roy, capitaine d'une compagnie d'ordonnance, et des chasses du pays du Maine, dont (3) :

Louis-Joseph de Maillé, baron de Coulonces et de

(1) *Hist. des gr. offic.*, t. II, p. 87.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 932.
(3) *Hist. des gr. offic.*, t. VII, p. 514.

Sicqueville-en-Bessin, enseigne de la compagnie des Gendarmes Flamands, père de Marie-Anne-Geneviève de Maillé, lesquels vendirent, vers 1698, la terre de Sicqueville à Jacques-Joseph de Bellemare de Valhebert.

Messire de Bellemare fit unir cette terre, relevante du roy par un plein fief de hautbert, à la baronnie de Courseulle, et ériger le tout en marquisat par lettres patentes de 1728, mais il s'en défit par vente, en 1734, après l'avoir fait désunir de son marquisat par autres lettres patentes.

Jean-Jacques des Essarts, écuyer, seigneur de Montfiquet-le-Coisel, ancien président au présidial de Caen, qui l'avait achetée, y a fait bâtir une très belle maison accompagnée de beaux dehors. Il a pour fils :

Guillaume-Frédéric des Essarts, seigneur, patron et châtelain de Sicqueville, conseiller du roi, président au présidial de Caen, qui a épousé, en 1759, demoiselle Anne-Thérèse Balin de Cambenard, de Rouen. Il fut tué dans une affaire particulière, par M. de Balsac, au mois de juillet 1768.

Than (Saint-Pierre de). Sergenterie de Bernières, élection de Caen, 78 feux, notariat de Bény.

Cette paroisse est assise sur la petite rivière de Muë, qui vient du côté de Rotz. Elle est à une lieue de La Délivrande et à 3 lieues de Caen. Le grand doyen de Bayeux présente de plein droit à la cure. Il en est le principal décimateur. Le Roi et le Chapitre de Bayeux y ont chacun un trait. Le chanoine de Barbières perçoit les dîmes de son fief, qui est au hameau de même nom. Le grand doyen a le droit de déport et de visite à Than.

On écrivait autrefois Thaon et Taon. Entre les hameaux de cette paroisse, ceux de Barbières et de Bom-

banvile sont les plus considérables, et sont décorés chacun d'un fief noble. Jacques-Gaspar de Morel de Beuzeval, seigneur de Than est conseiller d'épée à Caen.

Le hameau de Barbières donne le titre à une des prébendes de la cathédrale de Bayeux. Son fief a des extensions ès paroisses de Ranchy et d'Esquay-sur-Seulle. Il a la moitié de la dîme de ce fief à Than, celles des héritages de son fief à Esquay, un quinzième de la grosse et un dixième de la verte à Ranchy, et des rentes seigneuriales en tous ces lieux. Il y a, dans le château de Barbières, une chapelle de Sainte-Trinité, à la présentation de noble homme Pierre-Michel-Gilles de Sallen, chevalier, seigneur de Barbières, au droit de sa femme Marie-Henriette de Cahaignes. Il y nomma en 1755, conjointement avec demoiselle Marie-Anne de Cahaignes.

Le hameau de Bombanville appartient aussi à Than. Son fief a des extensions à Aguerny, Cairon et ailleurs. Philippe d'Harcourt, baron de Bonestable, donna le 20 août 1397 le dénombrement de son fief de Than assis en la vicomté de Caen, paroisse de Than, au hameau de Bombanville, qui s'étend à Anguerny (1). Cette seigneurie, avec la terre, fut vendue en 1491, par Jacques d'Harcourt, seigneur de Fontaines-le-Henry, à Jacques Le Sens, écuyer, seigneur de Cresserons, avec plusieurs parties de rentes pour la somme de 600 livres, à charge de l'hommage, et des devoirs seigneuriaux à qui ils appartiennent. L'an 1633, le chanoine de Bernesq, bénit une chapelle-domestique située à Than, sur la terre et fief noble de Hamars, dit Barbières, pour Gervais Allain, écuyer, seigneur de Hamars et de Bombanville, qui l'avait fondée et dotée par contrat devant les tabel-

(1) *Hist. Harc.*, p. 805 et 1505.

lions de Caen, au mois de mars de la même année, et qui s'en retint la nomination pour lui et ses héritiers (1). Cette chapelle, sous l'invocation de Sainte-Trinité, de la Sainte-Vierge et de Sainte-Anne, est à un quart de lieue de l'église paroissiale. Elle a 20 pieds de long, 16 de large et 16 de hauteur.

La baronnie de Than fait partie des biens de l'abbaye de Savigny (2); elle a différentes extensions, et particulièrement le fief de Gournay assis à Villy, doyenné de Villers, dans le hameau du même nom.

Il paraît que dés l'an 1164, le grand doyen de Bayeux était curé primitif de Than, par une chartre datée du 14 septembre audit an, qui est dans le Livre Noir du Chapitre de Bayeux. Jean de Than, par acte du mois d'octobre 1250, vendit au doyen Herbert, tous les droits qu'il pouvait prétendre au patronage et aux dîmes d'une portion de Than, moyennant la somme de 30 livres tournois. Cette transaction fut ratifiée en 1295, par le même Jean de Than à Jean Le Moine, cardinal, successeur de Herbert, et par Richard de Than prêtre, et Philippe son frère. Ceci est tiré d'un mémoire imprimé en 1746 pour M. le Doyen contre le curé du Fresne. Les actes sont ci-après.

En 1263, Grégoire de Naples, doyen et depuis évêque de Bayeux, unit pour toujours à sa dignité la dîme de Than qui lui avait été donnée par Richard de Surrain. Pierre de Benais, son successeur, ratifia, en 1274, cette donation.

Le cardinal Le Moine, doyen de Bayeux, fonda des deniers qu'il perçut de sa dignité, la chapelle de

(1) Reg. de l'évêché.

(2) *Mém. pour l'abbé de Savigny*, in-4°, p. 2.

Saint-Jean-Baptiste dans son manoir seigneurial de Thaon.

Cette fondation fut confirmée par le cardinal de Fargis, son successeur.

Universus Bajocensis ecclesiæ canonicorum conventus omnibus X^ti fidelibus tam presentibus quam futuris salutem. Noverit universitas vestra quod Philippus de Thaon recognovit se esse clericum Willelmi decani nostri in ecclesia de Thaon tamquam in ea quæ a longe retro temporibus est in integrum cum ecclesia de Fraxino, et cum omnibus aliis suis pertinentiis de jure decanatus Bajocensis ecclesiæ : recognovit etiam se habere a Decano quid quid habet in prædictis ecclesiis, vel in earum pertinentiis, et quod huic recognotioni stabit, et quod de cætero fidelis existet, et obedientiam exhibebit Decano, et ecclesiæ Bajocensi de ecclesia de Thaon et de ecclesia de Fraxino, et de pertinentiis earum super textum evangeliorum juravit. Actum est hoc anno ab Incarnatione D^ni 1164, 18 kalendas octobri, videlicet in Exaltatione S^æ Crucis, in capitulo nostro..... presentibus Umfrido Bouet archicapellano, Thoma archidiacono, Roberto subdecano, Willelmo sacrista, Huberto de Ponte-Isberti, Willelmo de Brolio et aliis.

Petro Ebroicensi episcopo et Richardo de Humeto conestabulario Regis, Richardus, Dei gratia Constantiensis episcopus salutem. Sciatis quod quandiu in ecclesia Bajocensi decanatum habuimus, presbiterium possidebamus in ecclesia de Thaon, vicariatum nostrum, tamquamque persona ejusdem ecclesiæ eramus : neque Radulphus de Thaon ullum sacerdotem temporibus nostris misit in eam ; neque nos per presentationem ejus ullum in eadem recepimus, neque per manum ejus substituimus. Valete.

Noverint universi presentes litteras inspecturi quod Ego Johannes de Than armiger, quondam filius Radulphi de Than, militis defuncti, dedi, concessi, et omnino quitavi pro salute animæ meæ, etc.... in puram et perpetuam eleemosinam viro venerabili Herberto decano Bajocensi quidquid juris ego et antecessores mei habebamus aut habere dicebamus in patronatu cujusdam portionis ecclesiæ S^ti^. Petri de Than, decimis et rebus aliis ad dictum patronatum pertinentibus, habendum et tenendum dicto decano et successoribus ejus in decanatu ecclesiæ Bajocensis, bene, pacifice, libere..... ita quod si forte contingeret prædictum Decanum, vel in dicto decanatu successores de dicto patronatu,.... ab aliquo molestari, ego et heredes mei tenemur nostris sumptibus, decano et successoribus præscriptis omnia supra dicta garantisare seu defendere contra omnes : Si vero garantisare seu defendere non possemus.... tenemur dictis decano et suc essoribus sex libras turonenses vel usualis monetæ annui redditus assignare in rure propria hæreditatis apud Than vel alibi.... pro hac autem garantisatione et defensatione et concessione.... idem Decanus mihi dedit triginta libras Turonenses. Actum in hoc anno D^ni^ M^mo^ Ducent^o^ Quinq^mo^ mense octobris.

Comme Jean de Thaon, écuyer, jadis fils de Raould de Thaon, chevalier, alors mort, eut donné, délaissé, et du tout quitté.... a homme de bonne rembrance (sic) *Herbert jadis doïen de Bayeux.... scachiez qu'en l'an de grâce 1295, le jour de jeudy après la.... Notre S^r^ par devant nous le vicomte de Bayeux fut présent en droit Guillaume de Thaon dudit chevalier fils, et frère dudit Jean, reconnut que la lettre que ledit Jean avait faite etait vraye et scellée du vrai scel audit Jean, et*

l'approuve pour bonne.... et voulut et octroya qu'homme honorable maître Jehan Le Moine, doïen et ses successeurs ayent, tiennent et pourfichent ledit patronage, et le patronage de l'autre portion de ladite église, et que le doïen et ses successeurs donnissent à leur volonté et de leur plein droit les dites portions toutes les fois qu'elles seraient vacantes, etc.

Richard de Thaon, prêtre, et Philippe de Thaon, frères, et fils de Richard de Thaon, confirmèrent également la chartre de Jean de Thaon par une autre expédiée en leur nom l'an 1296, le jour de vendredi après la Saint-Martin d'hiver.

Il est donc certain que l'ancienne famille de Than a tiré son nom de cette paroisse, et qu'elle en a possédé la seigneurie. Cette seigneurie a été depuis transportée à une branche de la maison de Mathan, d'où elle a passé par acquisition à messire Blouet de Caen. La famille de Blouet de Camilly et de Than est noble et des mieux alliées. Ses armes sont : d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, au chef cousu de même, chargé d'un cœur d'or accosté de deux croissants d'argent.

Pierre Blouet, sieur de Than et de Camilly, contrôleur des aides et des tailles à Caen, fut annobli en 1610. Il était originaire de Saint-Manvieu. De sa femme M. Jourdain, il eut : 1° Pierre, sieur de Than, qui suit; — 2° Jean, sieur de Caynet, trésorier des guerres, et capitaine, qui épousa une Guerville de Bray, dont deux filles mariées au sieur du Guast de Vassy, et au sieur de Secqueville-Morel; — 3° François, sieur de Camilly, ci-après.

Pierre Blouet, écuyer, conseiller du roi, seigneur de Than, et trésorier général des guerres en la province de Normandie, épousa Marie de Malherbe, dont :

Pierre Blouet, écuyer, seigneur de Than, conseiller au présidial de Caen, marié à une demoiselle de Saint-Laurent, fille du seigneur de Tierceville, dont il a laissé postérité.

François Blouet, sieur de Camilly, contrôleur général des finances à Caen, épousa une Le Haguais, fille de Thomas, contrôleur du sel et receveur de tailles à Caen, dont :

Augustin Blouet, sieur de Camilly, reçu conseiller au Parlement de Rouen en 1656. Mort en 1688. Il épousa la fille du receveur de Pont-Audemer.

Pierre-François Blouet de Camilly, prêtre du diocèse de Bayeux, docteur de Sorbonne, archidiacre d'Hyesmes en 1674, chanoine théologal, est décédé en 1714.

D'Augustin, conseiller à Rouen, sortirent : 1° Augustin Blouet, seigneur de Camilly, conseiller à Rouen en 1684, mort en 1713; — 2° François Blouet de Camilly, abbé du Val-Richer en 1693, de Saint-Pierre-sur-Dives en 1699, grand vicaire de Strasbourg en 1694, évêque de Toul en 1704, archevêque de Tours en janvier 1721, et mort en 1723; — 3° Pierre de Blouet de Camilly reçu chevalier de Malte le 14 novembre 1684, mort vice-amiral de France.

J'oubliais à remarquer que de Pierre Blouet, écuyer, seigneur de Than, sortit messire Jacques Blouet, écuyer, seigneur de Than, conseiller du roi au baillage et présidial de Caen, décédé vers 1760, laissant des enfants. C'était un magistrat d'une piété distinguée. Il est auteur d'un petit ouvrage de dévotion. Il y a dans la maison seigneuriale une chapelle titulaire de Saint-Jean-Baptiste, laquelle est à la présentation du seigneur de Than.

Vaussieux (Saint-Philippe de). Sergenterie de Creully,

élection de Caen, 18 feux, 65 habitants, notariat de Creully.

Cette paroisse portait autrefois le nom de Vauxi, comme on le voit dans une inscription sépulchrale placée dans une des côtières de la nef de l'église en 1519, et dans quelques anciens titres. Et ce qui vient encore aujourd'hui de la part de l'intendance, est adressé à la paroisse de Vauxi. Ce mot vient du latin *Vauceïum* et *Vauceum*.

Elle est distante d'une lieue au levant de Bayeux. La rivière de Seulle passe directement à travers le milieu de son territoire, à 6 toises loin de l'église du côté du nord. Les abbés de Longues et de Lessay présentent alternativement à la cure. Le curé a les deux tiers de la dîme qui lui ont été cédés pour sa pension. Le seigneur du lieu possède l'autre tiers. Il y a 3 fiefs qui ont des extensions dans les paroisses voisines : le fief Bacon, le fief de Couvert et le fief de Saint-Évroult. Ils appartiennent à messire Philippe-Jacques d'Hérissy, marquis de Vaussieux, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, colonel d'un régiment de cavalerie de son nom. Il y a un assez beau château, au nord duquel est un grand parterre très régulier par ses découpures et ses compartiments. La rivière de Seulle le borde par deux côtés, et deux pièces d'eau par les deux autres. Cette paroisse est d'une très petite étendue.

Robert-Jacques d'Hérissy, chevalier, seigneur de Vaussieux, seigneur, patron et châtelain de Villiers, Rampan, Lavarangue, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, capitaine-général de la côte d'Asnelles, fut enterré à Saint-Jean de Caen le 2 mai 1755. Julienne-Louise-Antoinette-Geneviève de La Cour, son épouse, était morte le 28 octobre 1745.

Au commencement du XIII^e^ siècle, Simon Bacon, fils

de Roger, seigneur et patron de Vaussieux aumôna, à l'abbaye de Longues, la moitié du patronage de l'église de Vaussieux; peu après, en 1208, Guillaume Bacon, frère de Simon, en fit autant du patronage de Martragny en faveur de la même abbaye, et lui confirma de plus par la même chartre la donation qui lui avait été faite par son frère, de celui de Vaussieux. Ces donations furent ratifiées au mois de juillet de la même année par Robert des Ablèges, évêque de Bayeux. *Simon Bacon filius Rogerii Bacon dat et concedit monachis S^e Mariæ-de-Longis totum jus patronatus quob habebat in medietate ecclesiæ S^ti Philippi de Vauseïo.. testibus Gisleberto de Agnellis, — Henrico de Agnellis, militibus, — Johanne de Bellomonte canonico Bajocensi, — magistro Johanne de Brosmesnil, — Hugone de Berneris, — Roberto monacho, — Gisle!erto Anglico* (1).

Wilelmus Bacon de Moleïo, filius Rogerii Bacon, dat et concedit iisdem monachis totum jus quod habebat in illa medietate ecclesiæ S^e M^e de Martreignïo, quod ad suam præsentationem pertinebat.... præterea concedit et ratam et gratam, habet donationem quam Simon frater suus fecit de medietate S^ti Philippi de Vauseïo quæ ad ipsius præsentationem pertinebat. His testibus : Willelmo Bacon de Formigneio, — Silvestro de Fornet, — Richardo persona de Treveriis. Actum est hoc anno Incarnationi D^ni M° CC° VIII° (2).

Quelques années après, Hugues de Vaussieu contesta les patronages de Vaussieux et de Martragny à l'abbaye de Longues, prétendant que ces droits lui appartenaient;

(1) *Ex Cartul. de Long.*, p. 32.

(2) *Ex Cartul. de Long.*, p. 32, fol., vers.

mais par le conseil de ses amis, et sur l'avis de quelques personnes prudentes, il renonça en présence de ses neveux à ses prétentions, et les abandonna aux religieux de Longues. La chartre est de l'an 1215 (1).

Henri Taillebois, chevalier, fils de Guillaume Taillebois, chevalier, disputa ensuite le patronage de Vaussieux, disant qu'il lui avait été donné par Hugues de Vaussieux, fils et héritier de Raoul de Vaussieux; mais il transigea avec les religieux de Longues, et dans les assises de Caen, il déclara renoncer à ses droits et prétentions en faveur de ladite abbaye. La chartre est du mois de mars 1253.

Richard de Creully, *de Curleio*, donna à l'abbaye de Longues, par une chartre sans date et sans témoins, 2 acres, des dîmes sur 12 acres de terre, et la troisième gerbe sur 12 autres acres situées à Vaussieux, étant toutes du fief de Raoul Tesson, lesquelles dîmes il avait eues en partage du bien de ses ancêtres (2).

Dans la chartre de confirmation de Henri II, roi d'Angleterre pour l'abbaye de Lessay, à laquelle signèrent Henry et Jean, évêques de Bayeux et d'Évreux, il est dit : *Partem suam de ecclesia S^ti Philippi de Valseïo, et ea quæ Hugo de Valseïo ibidem tenuit de ipsis, et partem quam habebant in ecclesia S^æ Mariæ in villa quæ appellatur Murdaquerie (Martragny?), et cum pertinentiis suis, et id quod Hugo de Valseïo ibidem de eis tenuit* (3).

Venoix (Saint-Gerbold de). Banlieue et élection de Caen, 10 feux, notariat de Caen, 150 communiants.

(1) *Ex Cartul. de Long.*, p. 33.
(2) *Ex Cartul. de Long.*, p. 44.
(3) *Neust. pia*, p. 619, 621.

Cette paroisse n'est qu'à une demi-lieue de Caen. Elle est située entre deux rivières qu'on nomme vulgairement le Grand et le Petit Odon. Elle a un hameau par extension appelé le hameau de La Maladrerie, lequel ne compose que 8 ou 10 maisons, et en tout 25 à 30 personnes. Les patrons présentateurs du bénéfice qui est régulier, sont MM. les Prieurs et Chanoines de l'Hôtel-Dieu de Caen. Le titulaire prend la qualité de prieur-curé, et en perçoit toutes les dîmes, excepté 2 petits traits dont l'un est pris par les religieux de Saint-Étienne de Caen, l'autre par l'abbaye d'Ardenne. *Henricus filius Heriberti dono dedit abbatiæ de Ardena prope Cadomum partem decimæ apud Venoix : id que confirmatum fuit per Rogerium abbatem, et conventum monachorum S^ti Audoeni Rothomagensis anno 1220* (1).

Venoix a titre de baronnie, et en est propriétaire M. le comte de Bernières-Louvigny, fils de M. de Louvigny, lieutenant-général des armées du roi. C'est sans doute la même chose que la seigneurie de Venoix, qui relève de la baronnie de Beauffou, et a appartenu longtemps à la famille de Venoix. Jean de Venoix, seigneur de Venoix, de la paroisse de Bavent, seigneur de Varaville, fit sa preuve en 1463, devant les commissaires du roi Louis XI. Il eut pour fils Robert de Venoix, seigneur de Venoix vivant en 1496.

M. Huet, dans ses *Origines de la ville de Caen*, p. 44, dit qu'il y a dans cette ville une tour nommée la tour au Landois, que l'on croit bâtie avant 1346, et que cette tour a pris son nom des seigneurs nommés Le Landois, qui avaient une maison tout proche de cet endroit, et que Guillaume Le Landois, écuyer, seigneur de Venoix,

(1) *Neust. pia*, p. 30.

possédait une maison tout près de là l'an 1436. Un contrat de l'année 1430, qualifie Colin Le Landois, écuyer, seigneur de Venoix : maréchal de la prairie de Caen, qualité annexée à un fief nommé le Fief-au-Maréchal. Cette même famille, dit encore M. Huet *(ibid.)*, a possédé jusqu'à nos jours la terre d'Hérouville proche Caen. Il y a des arrêts de l'Échiquier de l'an 1505, entre La Mouche et Le Landois, pour le fief d'Hérouville (1). Il avait pour aïeux Pierre Le Landois, écuyer, héritier de Colin Le Landois, vivant en 1462 (2). Jean Le Landois qui possédait la terre d'Hérouville en prit le nom et les armes qui sont : de gueules à deux faces jumelles et un chef d'or *(Voir le Traité des noms*, p. 55).

Par un contrat du 24 mars avant Pâques 1458, gardé au tabellionage de Caen, messire Jean de Montenay, chevalier, seigneur de Garencières et de Baudemont vendit à Roger de La Valette, lieutenant-général du bailli de Caen, un fief assis en la paroisse de Venoix (depuis appelée Montenay de son nom), qui s'étend tant dans ladite paroisse de Venoix qu'en celle de Saint-Ouen et de Saint-Germain. Ce fief venait de Jeanne de Garencières, femme, en secondes noces, de Guillaume de Montenay ses père et mère. Il avait été apporté dans la maison de Garencières par le mariage de Marie Bertrand, vicomtesse de Fauguernon, et d'Yon baron de Garencières (3).

Vieux (Notre-Dame de l'Assomption). Sergenterie de Préaux, élection de Caen, 70 feux, 300 ou 400 communiants, notariat d'Évrecy.

Cette paroisse, arrosée par la petite rivière de Guigne,

(1) La Roque, *Traité de la noblesse*, p. 34.
(2) *Hist. Harc.*, p. 1003.
(3) *Hist. Harc.*, t. I, p. 142 et 143.

est à 5 quarts de lieue du bourg d'Évrecy, 2 lieues de Caen et une demi-lieue de la rivière d'Orne. Ses maisons sont rassemblées et forment un espèce de petit bourg, excepté le hameau de Saint-Martin, et 5 à 6 maisons détachées. L'abbé de Fontenay nomme à la cure et est décimateur. Mme la comtesse de La Pallu acheta la seigneurie vers 1758 de M. de Pompierre (1).

Il y a une chapelle nommée Saint-Jean-du-Clos, qui est à la nomination de M. Jacquesson, écuyer, seigneur de Vieux. M. Louis Dufour, écuyer, seigneur de Vieux, et possesseur par acquet du fief nommé : Vieux-Jacquesson, y nomma sous cette qualité le 16 mars 1696 (2).

Jacques du Moutier, seigneur de Vieux, fut annobli pour mérites par chartre du mois de septembre 1591, vérifiée à la chambre des comptes et à la cour des aides depuis son décès le 29 avril 1592, et 2 mars 1595. Jacques du Moutier, seigneur de Vieux, descendu de lui, fit preuve, en 1666, dèvant messire Chamillard.

Le village de Brieux situé sur le bord de l'Orne, est voisin de Vieux. Il semble venir, selon M. Huet, du mot gaulois *brica, briga,* ou *bria,* qui veut dire un pont. Il est probable qu'il y en avait un autrefois en ce lieu-là sur la rivière (3). De *brica* on a fait *bricasses,* d'où s'est formé le nom de Brieux. Jacques Moisant, célèbre poète latin, natif de Caen, portait le surnom de Brieux; il était protestant et mourut en 1674, laissant un fils qui a été ministre (4).

Il y a encore à Vieux une carrière de marbre, dont le cardinal de Richelieu se servit pour la chapelle de Sor-

(1) *Mercure de France,* avril 1732, p. 631.
(2) Reg. de l'évêché.
(3) *Orig. de Caen,* p. 19.
(4) *Orig. de Caen, ibid.,* chap. XXII.

bonne à Paris. Tous les blocs que l'on en tire sont d'un marbre rouge veiné.

Que Vieux n'ait été qu'un camp des Romains, comme le prétend M. Huet, ou qu'il y ait eu une ville considérable, comme le pensent MM. Foucault, Galland et l'abbé Le Beuf, il est toujours certain qu'il y a eu autrefois une habitation de la plus grande distinction. — 1° On y voit les ruines de ce fameux chemin appelé la Terre-Levée, ou le Chemin-Chaussé, qui passe par le pied de l'église et tend droit à Bayeux. Plusieurs avaient cru que ce chemin avait été fait par les ordres de Guillaume-le-Conquérant, en mémoire et sur les traces du chemin qu'il avait tenu en fuyant les comtes de Cotentin et de Bessin, depuis le village de Rye près Bayeux, jusque vers Séez; mais les vieilles briques qu'on trouve dans ce chemin, semblables à celles qu'on trouve à Vieux, font voir clairement qu'il est de la même antiquité, et que par conséquent c'était une de ces routes militaires que les Romains élevèrent dans ce pays, comme ils avaient fait dans tout leur empire, pour faciliter la marche de leurs armées ; — 2° On y a trouvé, à différentes reprises, et particulièrement en 1704 et 1705, lors des fouilles de MM. Foucault et Gallant, un grand nombre d'antiquités : un aqueduc, des fragments d'inscriptions, des débris de colonnes, une grande quantité de médailles du haut et du bas empire, plusieurs édifices dont les fondations parurent entières, entr'autres un gymnase complet dont l'architecture est conforme aux règles de Vitruve. Tous ces monuments ne prouvent-ils pas invinciblement que Vieux était autrefois une grande ville, abandonnée depuis, ou détruite dans quelque révolution dont l'histoire a négligé de nous instruire ? — Comme ces médailles sont depuis les premiers Césars jusqu'aux enfants du grand Constantin, il est

naturel de conclure que la destruction de cette ville doit être fixée au plus tard à la fin du IVe siècle.

De toutes les inscriptions, la plus curieuse est celle du marbre qui fut trouvée sous François Ier, et transportée par les soins de Joachim de Matignon, dans son château de Torigny, où il est encore. C'est un cype de marbre haut d'environ 5 pieds, sur 2 de large, et dont 3 côtés sont chargés d'inscriptions en l'honneur de Titus Sennius Solemnis. Ce Titus Sennius, fils de Solemninus, y est qualifié prêtre des Gaulois, homme célèbre dans sa nation, ami des Empereurs, et honoré de diverses dignités auprès des lieutenants et préteurs qui commandaient pour eux dans les Gaules. La date de ce monument, fait en forme de piédestal, est fixée au consulat d'Annius Pius et de Pontianus; ce qui revient à l'an 238 de J.-C. sous l'empire du jeune Gordien. Je me contenterai de rapporter l'inscription qui se lit sur le devant de la base de la face antérieure :

T. Sennio Solemni Solemnini filio non sine solido marmore statuæ honorem deferre cupimus, hæredibus mandamus. Vir erat Sennius Mercurii, Martis atque Dianæ primus sacerdos, cujus memoriæ omne genus spectaculorum atque Tauricenia Dianæ, recepta mille nummos XXVII ex quibus per quatriduum sine intermissione ediderunt. Etenim gravitate secta, et moribus honestis, prudentia que singulari fuit commandabilis, militiæ consummata peritia. E civitate Viducassium oriundus iste Solemnis amicus benè meritus Claudii Paulini Cæsarii Augusti proprætoris provinciæ Lugdunensis fuit, cui postea legatus Augusti penes eum ad legionem sextam adsedit, cuique salarium militiæ in auro, aliaque munera longè pluris missa. Fuit cliens probatissimus Ædini Juliani legati Augusti Lugdunensi, qui postea præfectus prætorii fuit sicut epistola quæ ad latus scripta est declaratur, adsedit etiam in provincia Lugdunensi Valerio Floro tribuno militum legionis III augustæ, judici arcæ ferariorum. Tres provinciæ Galliarum pr.... monumentum in sua civitate posuerunt. Locum ordo civitatis Viducassi libenter dedit pedum XVIII. Annio Pio et Proculo consulibus.

Plusieurs savants prétendent que les Viducasses sont les mêmes que les Biducasses, et que tous deux sont encore les Biducasses de Ptolémée et les Vadicasses de Pline.

M. Huet croit que Vieux n'a-point été une ville, mais seulement un camp des Romains, et que les Viducasses étaient des peuples du Bessin, et non pas des noms de villes. Il ajoute que Vieux, que les chartres de l'abbaye de Fontenay font connaître sous les noms de *Veocæ* et de *Vedioca*, ayant été un camp, il pourrait avoir été appelé *Vetera castra*, d'où Vieux viendrait de Vetera; mais si Vieux n'avait été qu'un camp ou un lieu de passage, aurait-on trouvé, comme on a fait, tant de ruines de bâtiments, tant d'inscriptions sur du marbre, et les restes d'un aqueduc?

Sans vouloir entrer dans aucune discussion à ce sujet, je pense, avec M. l'abbé Le Beuf, que c'était une ville considérable, qui pouvait être l'*Augustodorum* des anciens itinéraires, mais je ne conviendrai pas avec lui qu'elle fût la capitale des habitants du Bessin. La raison que j'ai de rejeter cette conjecture est fondée sur ce que, de tous les monuments, il n'y en a aucun qui soit antérieur au temps des conquêtes des Romains, d'où il est vraisemblable que cette ville est leur ouvrage, et qu'ils l'ont bâtie entre le Bessin et le pays d'Hyesmes pour assurer leurs conquêtes; au lieu que les peuples de ce pays, ainsi que les autres des Gaules, devaient avoir une ville capitale, placée ailleurs qu'à l'extrémité de leur territoire, et plus certainement à Bayeux.

DOYENNÉ DE CREULLY

Amblie et Pierrepont. Sergenterie de Creully, élection de Caen, notariat de Creully.

Cette paroisse, arrosée par la petite rivière de Thue, est divisée en deux parties, qui ont chacune leur église et leur territoire séparé pour le temporel, quoi qu'elles ne forment qu'une seule paroisse pour le spirituel. Saint-Pierre d'Amblie a 87 feux, et Sainte-Trinité de Pierrepont en a 17.

Amblie est ancien. Il en est fait mention dans la chartre de fondation de l'abbaye Sainte-Trinité de Caen, donnée en 1082, où il est nommé *villa Amblida.* La chartre de confirmation, que Henry II, roi d'Angleterre, duc de Normandie, accorda le siècle suivant à l'abbaye de Saint-Étienne de la même ville, l'appelle *Amblia,* et parle aussi de Pierrepont. *In Amblia concedo,* dit ce prince, *centum acras terræ, et in Pierrepont* XXIV. Il y a deux portions de cure qui, en 1350, étaient à la nomination de Jean de Pierrepont, écuyer, et de Geoffroy de Ruppaley, conseigneurs de cette paroisse. Leurs droits de patronage sont actuellement réunis ès mains de messire Jacques Le Prévost de Coupesarte, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, seigneur et patron d'Amblie, Pierrepont et Brévant. Amblie est l'église matrice; Pierrepont n'est regardée que comme son annexe. Les curés prennent leurs titres et possessions à la première. Ils allaient alternativement faire l'office dimanches et fêtes à la chapelle de Pierrepont, qui a ses fonts baptismaux, son trésor et son cimetière. Aujourd'hui l'un demeure à

Amblie et l'autre à Pierrepont. Ils partagent également le revenu de leurs bénéfices, qui consistent dans la grosse dîme de Pierrepont, la troisième gerbe d'Amblie et les menues dîmes des deux paroisses, avec les obits et autres rentes. L'abbé de Fécamp perçoit la moitié des grosses dîmes d'Amblie et du demi-tiers restant ; l'abbesse de Caen en prend deux parts, et l'abbé de Caen le surplus. Cette paroisse est à trois quarts de lieue de Creully et à 3 lieues de Caen.

Argouges-sous-Bayeux (Saint-Pierre d'). Sergenterie de Tour, élection de Bayeux, 6 feux, notariat d'Estréhan.

C'est une petite paroisse, située au pied du mont d'Ecure, et arrosée par la rivière d'Aure, qui la partage des paroisses de Marigny et de Commes. La seigneurie d'Argouges est un fief ancien de hautber mouvant du roi, et auquel sont attachés les patronages de cette paroisse et de Saint-Malo de Bayeux. Le curé est seul décimateur de son territoire, dont la meilleure partie est réduite en prairies.

La noble et ancienne famille d'Argouges tire son nom de ce lieu, où l'on voit encore un vieux château, que l'histoire généalogique de cette maison prétend avoir été été bâti vers l'année 760. Le simple peuple d'ici croit que les seigneurs d'Argouges descendent d'une fée, et qu'on en voit la représentation dans ce château. L'origine de ce conte est fondée sur ce que leur ancien cri de guerre est : *A la foy*, appelé : *la fée*, ou *la fé*, par le vulgaire, et sur ce qu'ils ont pris pour cimier de leurs armoiries cette vertu, représentée avec ses attributs, sous la figure d'une femme nue jusqu'à la ceinture. Ils portent : écartelé d'or et d'azur à 3 quintefeuilles de gueules 2 et 1. Vaultier, chevalier, seigneur et châtelain d'Argouges-sous-Bayeux,

est le premier de ce nom qui soit connu par titres. Il fut du nombre des seigneurs qui restèrent, l'an 1066, en Normandie, pour être du conseil de la duchesse Mathilde, lorsque le duc Guillaume son mari passa en Angleterre pour en faire la conquête. Il eut pour enfants : Collette d'Argouges, mariée à Robert, sire de Harcourt, dit Le Fort, dont vint entre autres Philippe, évêque de Bayeux ; et Raoul, père de : Guillaume d'Argouges, chevalier banneret, qui continua la postérité : et de Robert, qui tua, dans un combat singulier, Bruin, chevalier allemand d'une merveilleuse stature, pendant le siège de Bayeux, en 1106, et qui passa dans la Pouille, où il donna de nouvelles preuves de son courage. Les descendants de Guillaume, seigneur d'Argouges, formèrent plusieurs branches, dont les plus illustres sont celles des marquis de Rasnes et de Gratot. Leurs aînés possédèrent la terre d'Argouges jusqu'en 1632, qu'elle fut vendue pour la somme de 48,500 livres par Joachim, seigneur dudit lieu et de Valbadon, descendu au 18e degré de Valtier d'Argouges. De ces aînés sortit : Jacques, seigneur d'Argouges, panetier ordinaire du roi François Ier, qui témoigna sa fidélité envers ce prince en révélant, avec le seigneur de Matignon, la conjuration du connétable de Bourbon. Dame Madeleine de Choisi, veuve de Louis Le Fèvre de Caumartin, conseiller d'Etat, qui avait acquis la terre d'Argouges, la laissa à Louis Le Fèvre de Caumartin, père de Paul-Victor-Auguste Le Fèvre de Caumartin, chevalier de Malte, qui la revendit, vers 1728, à Claude-Olivier Regnault, écuyer, président trésorier de France à Caen, dont le fils héritier la possède aujourd'hui. Elle est à une petite lieue de Bayeux.

Arromanches (Saint-Pierre d'). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 76 feux, notariat de Tracy.

Paroisse maritime, dont la plupart des habitants s'occupent à la pêche. On prononce Armanches. Elle est appelée dans les titres de l'abbaye de Longues *Arremencia* et *Arromanchia* (1). Henry et Guillaume de Gray donnèrent à cette abbaye, le premier : *l'église d'Arromanches avec toutes ses appartenances ;* le second, tout le droit qu'il avait dans Arromanches. Leurs chartres, sans date, furent confirmées par celles de Henry II, évêque de Bayeux, peu après la fondation de Longues, vers 1170. L'abbé de Longues présente à la cure et perçoit les dîmes.

La côte de ce village est plate et forme un demi-cercle environné de falaises, où les pêcheurs mettent leurs barques à couvert des vents. On voit tout au bord les vestiges du château des anciens seigneurs d'Arromanches, d'où l'on peut juger combien la paroisse a perdu de terrain de ce côté-là. Le fameux rocher du Calvados, qui est dans la mer, à une lieue de la côte, s'étend de là jusqu'à Bernières, à l'est. Il ne découvre que dans les grandes marées, et met la côte à couvert de toute insulte. Vis-à-vis d'Arromanches, il est joint à l'ouest par le rocher de La Chaîne, qui s'allonge jusqu'à l'entrée de la bouche de Port-en-Bessin. On assure qu'il a été garni d'un gros village, dont la mer s'est emparé. On trouve encore d'anciens titres passés devant les tabellions de Calvados. Il est à remarquer que la mousse, l'herbe et la terre se pétrifient sur les falaises depuis Arromanches jusqu'à Sainte-Honorine-de-Perthe. La seigneurie est incorporée au marquisat de Magny, et relève de sa

(1) Cartul. de Longis, p. 9, 10 et 33.

haute justice. Cette paroisse est à 2 petites lieues de Bayeux.

La nuit du 24 au 25 mars, il sortit neuf barques du mouillage d'Arromanches qui furent surprises d'un ouragan violent; quatre périrent avec 14 hommes, les autres n'échappèrent qu'avec peine.

Asnelles (Saint-Martin d'). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 94 feux, notariat de Ver.

Paroisse maritime, bornée au levant par Meuvaine, et au couchant par Fresné-sur-la-Mer. Ses habitants pour la plupart sont matelots et vivent de la pêche. Son territoire est arrosé par le cours de La Gronde, qui en hiver et quelques fois en été, se forme de la crue des eaux. Ce cours, qui commence à Rye, à une lieue au midi, passe par un coin de Fresné, vient se décharger dans les marais d'Asnelles et de Meuvaine, et se perd enfin à la mer par un écoulement qu'on est obligé de lui faire de temps en temps.

L'église est à quelque distance de la mer, sur une petite éminence, accompagnée de maisons. Sur le bord de la mer, à 200 perches du corps de la paroisse, il reste 5 maisons d'un plus grand nombre dont ce redoutable élément s'est emparé depuis 50 à 60 ans. On l'appelle le hameau d'Asnelles. Là est situé le corps de garde, et un petit magasin qui y fut construit en 1757. Il n'y a point de rochers ni de falaises en ce lieu, et les grèves déliées en sont remarquables. Les racines et les souches d'arbres qu'on trouve fréquemment sur le rivage dans la basse eau, font voir qu'il y avait autrefois un bois. Il s'appelait, dit-on, La-Forêt-de-Quinte-Feuilles. On m'a assuré qu'il en est fait mention dans de vieilles ordonnances des Eaux-et-Forêts.

La cure était à la nomination de l'abbé de Tours, aussi bien que celles de Fresné et de Meuvaine. Elles ont été aumônées à son abbaye par les Malherbe de Saint-Aignan, qui possédaient anciennement les seigneuries de ces paroisses. Depuis la réunion de la manse abbatiale de cette abbaye au collège des Jésuites de Tours, les grosses dîmes, quant aux deux tiers, ont été cédées à ces Pères, et la nomination des cures à M. l'évêque de Bayeux. Les Jésuites, au droit de l'abbé de Tours, sont seigneurs et patrons honoraires d'Asnelles, comme y possédant le premier fief. Le fils mineur de M. de La Rivière de Meuvaine y en a trois, qui sont les fiefs : d'Asnelles, de Campigny et d'Hermanville. Elle est à 2 lieues de Bayeux.

Banville (Saint-Lô de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 130 feux, notariat de Ver.

Cette paroisse est en rase campagne, à peu de distance de la mer. Il y a un camp où le bataillon de Polignac de Lorraine passa l'été en 1747, et où une partie des milices garde-côtes campa quelque temps, en 1758, pour garantir le pays des incursions des Anglais.

Le seigneur nomme au bénéfice, et le curé perçoit toutes les dîmes. La seigneurie est un plein fief de haubert, mouvant du roi à cause de sa châtellenie de Bayeux, avec droit de haute justice, de foire et marché, et de pêche depuis Vieux-Pont jusqu'à la mer, de fouage et de monéage. Il s'y tient une foire le jour de Saint-Lô. On dit que M. de Banville a droit de marché tous les mardis, et de tenir des foires le lendemain de Quasimodo et le lendemain de Saint-Jean-Baptiste. Ces droits ont été accordés en 1551 par le roi Henri II à Renée Daneau, veuve de messire Christophe de Syresme, seigneur de Banville, en

considération des services qu'il avait rendus à la couronne sous François Ier.

La seigneurie de Banville, possédée en 1350 par Jugeran du Bosc, écuyer, passa depuis à Jean de Royville, écuyer, seigneur et patron de Banville, qui eut pour père Guillaume de Royville dit Taupin, originaire du Pays-d'Auge, et pour mère Jeanne Colart (1). Les armes de Royville sont : d'or à l'aigle à deux têtes, esployée de sable. De Catherine de Courcy, son épouse, il laissa Richard de Royville, Ier du nom, seigneur et patron de Banville, compris dans le rôle de Montfaouq, en 1463, parmi les anciens nobles. Il s'allia de Théomène de Virville, troisième fille de Philippes, baron de Creully, et de Marie de Montauban, dont vint Richard de Royville, IIe du nom, seigneur et patron de Banville, cité dans un contrat de 1497, avec Anne d'Argouges sa femme, fille de Jean, seigneur d'Argouges près Bayeux, de laquelle il eut : Jean de Royvile qui, en 1509, nomma à la cure de Banville : vénérable et scientifique homme maître Jean d'Argouges, protonotaire du Saint-Siège, conseiller de très chrétien roi, prince et seigneur français, dans la cour souveraine de l'Echiquier de Normandie. Après lui paraît Hervé Danneau, écuyer, seigneur de Banville, vicomte de Bayeux, ès années 1536 et 1540. Lui et Jacques Danneau son frère firent preuve de noblesse en 1540. Ils montrèrent qu'ils descendaient de Jean Danneau dit Goujon, du pays de Tierache, annobli l'an 1438 par Charles VII, en faveur des services qu'il avait rendus pendant 20 ans sous Pothon de Xaintrailles, premier écuyer de France, et pour avoir fait prisonnier de guerre Jean Talbot, l'un des plus renommés chefs de l'armée

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1060 et suiv.

anglaise à la bataille de Patay (1). Renée Danneau sa fille, dame de Banville, épousa Christophe de Syresmes, seigneur de La Ferrière, puis viconte de Bayeux, qui était de Vernon-sur-Seine. Leur fils aîné, Antoine de Syresmes, seigneur et patron de Banville, Coulombiers-sur-Seulle, La Ferrière-Sillans, Hamars et Pierrefitte, nomma à la cure de Banville en 1584 (2). Il mourut le 25 mai 1604 à Bayeux, où il avait été viconte après son père. Jean de Syresmes, seigneur et patron de Banville, fils du précédent et de Suzanne de Grémonville, nomma à la même cure en 1641. De même que Jean-Baptiste Syresmes, chevalier, seigneur et patron de Banville, capitaine entretenu dans la marine au département de Rochefort, en 1679; Marie-Anne de Syresmes, sa fille héritière, et de Marie-Madeleine Peron, en 1706, et Regnobert de Syresmes, chevalier, seigneur et patron de Banville, en 1707 et en 1743. Elle est à une lieue du bourg de Creully et à 3 lieues de Bayeux.

Bazenville (Saint-Martin de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 90 feux, notariat de Ver.

Son territoire, composé de terres à labour et d'herbages est fort resserré, et situé sur une hauteur qui le prive de la commodité d'une rivière. Quatre à cinq petits hameaux, peu distants les uns des autres, et l'église au milieu, forment le corps de la paroisse. Elle est à 2 lieues de Bayeux et à une lieue du bourg de Creully. Elle est bornée au levant par Crépon, au midi par Villiers-le-Sec, au couchant par Le Manoir et au nord par le hamel de Maromme dépendant de Meuvaines.

(1) La Roq., *Traité de la Nobl.*, 1re édit., p. 213-214 et 182.
(2) Reg. de l'évêché.

Il y a deux portions de cure de patronage laïc. En 1356, Guillaume de Bouttevillain nommait à la grande, et la dame veuve de Guillaume de Faoucq, chevalier, à la seconde. Les deux curés prennent un tiers de la grosse dîme avec tous les verdages; le chapitre de Bayeux un autre tiers. Le troisième tiers est divisé entre l'abbé de Longues, le prieur de Saint-Gabriel, les religieux de Saint-Evroult et l'Hôtel-Dieu de Bayeux.

Messire Nicolas-Joseph Foucault, seigneur marquis de Magny, possède 3 fiefs à Bazenville : le fief de Bazenville, le fief Chrétien dit Le Roy, et le fief Halbot. Il est seigneur, patron et suzerain de cette paroisse, et cependant il ne nomme qu'à la seconde. Ces fiefs relèvent du roi.

Messire Pierre d'Auge possède le fief de Tournebu qui relève du fief Chrétien, dit Le Roy, en noble et en roture, et nomme à la première portion.

Messire Jean-François de Grimouville possède le fief de Saint-Jean-de-Jérusalem et le fief de Crèvecœur, et est seigneur haut justicier de Bazenville.

Le fief Chrétien, dit Le Roy, relève par un huitième de chevalier du Roy, à cause de sa vicomté de Bayeux. Le chef-lieu est à Bazenville; de lui relève celui de Tournebu, sis au même lieu, et auquel est attaché la nomination de la première portion, selon l'aveu d'Alexandre de Longauney, chanoine de Bayeux, dont le père l'avait acquis de Pierre de Syresmes, seigneur de La Ferrière-Sillans, fils d'Antoine, seigneur de Banville (1).

Ce chanoine vendit aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Caen, par contrat du 10 juin 1713, la terre de Bazenville pour la somme de 52,000 livres de principal,

(1) Recueil d'aveux de la vicomté de Bayeux.

2,000 livres de vin et 3,000 livres pour la condition de réméré. Les dits administrateurs gardèrent les rotures seulement, et revendirent, en 1720, le fief et les rentes seigneuriales à M. de Magny, intendant de Caen, savoir le fief 3,000 livres, et les rentes 6,000 livres.

Charles Grente, écuyer, tenait, en 1453, de la baronnie de Saint-Vigor pour l'évêché, par hommage noblement, un quart de fief dont le chef est assis en la paroisse de Bazenville, et doit 40 sous tournois de rente de 3 ans en 3 ans à la Saint-Michel (1).

Il est sorti de cette paroisse une famille noble du même nom, qui en a possédé la seigneurie et qui n'existe plus. Robert, comte de Bazenville, par le désir d'acquérir de la gloire, alla en Sicile servir sous Roger Ier du nom, et Guillaume son fils, rois de cette isle, et dont il avait l'honneur d'être parent (2). Piqué du peu de retour qu'il trouva dans le dernier, il s'arma avec Richard de Lingèvre, son compatriote, et courut le pays de ce prince, où il fit beaucoup de dégât, ce qui le fit dépouiller de ses biens et bannir du royaume. Un autre Robert de Bazenville donna aux chapelains de Notre-Dame de Bayeux quelques terres situées à Vaux-sur-Aure, en 1236 (3).

Cette paroisse est le lieu natal d'Antoine et de Henry Halley, professeurs d'éloquence et de droit dans l'Université de Caen; ils étaient frères; l'aîné vint au monde en 1593, et mourut le 3 juin 1676. L'autre mourut le 12 octobre 1688 (4).

Le dimanche 4 de septembre 1746, environ sept heures de matin, le tonnerre tomba sur le milieu des granges de

(1) Aveux de l'évêché de Bayeux, 1753.
(2) Manusc. d'Eusèbe, p. 209.
(3) *Cart. capel. B. M. Bajoc.*
(4) *Orig. de Caen*, p. 393-394.

la ferme de Bazenville. Elles furent embrasées dans un moment, avec 16,300 gerbes de froment, 560 gerbes d'orge et 2,100 gerbes d'avoine : les écuries, étables, pressoirs, charteries, celliers, greniers à bled et à foin, avec les foins, équipages de harnois, etc., sans qu'on pût rien sauver à cause de l'activité du feu. Nicolas Le Court la tenait alors au prix de 2,860 livres par an. Il y eut plus de 500 pieds de bâtiments incendiés, dont il ne resta que les murs. Par le procès-verbal de visite et d'estimation fait le 16 suivant, la dépense pour la réédification fut estimée à 15,644 livres, et la perte du fermier à 15,500 livres. Les maires et échevins de la ville de Caen et administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Caen, auquel cette ferme appartient, présentèrent leur requête au seigneur évêque de Bayeux pour obtenir une quête par tout le diocèse. Elle fut répondue le 3 octobre suivant (1).

Brécy (Notre-Dame de l'Assomption). Sergenterie de Creully, élection de Caen, 11 feux, 50 habitants, notariat de Creully.

Il n'y a qu'un hameau appelé Varembert, situé à l'extrémité de la paroisse, sur le bord de la rivière de Seule. L'église est fort jolie et bien décorée, dans laquelle on voit une très belle chapelle de Sainte-Anne, mais sans titre.

La paroisse et la cure de Brécy dépendent du chapitre de Bayeux pour la juridiction contentieuse, et la cure est à la pleine collation du chanoine de Brécy. Les dîmes sont partagées entre le chanoine de Brécy et l'abbaye de Cérisy qui en ont chacun un douzième; l'abbaye de Fécamp, au droit de Saint-Gabriel, les chanoines de

(1) Extrait du mand. de l'évêque pour quester.

Gueron et de Gavrus, qui en ont chacun un quart, et le curé qui en a le tiers avec sa pension, avec tous les verdages. Il y a 2 fiefs : celui du chanoine, qui a été acquis en 1757 par Mme de Mathan-Le Bas, moyennant 340 livres de rente, et celui de M. de La-Ferrière-Le Vaillant. Les principales maisons sont celles de M. Le Vaillant, et de feu l'abbé de Cambes, avec un beau jardin. Cette dernière appartient aujourd'hui à M. de Gavrus.

Brécy, en latin *Brecheyum*, *Brechium* et *Bræceum* est ortographié par quelqu'uns en : Bressy. M. Huet croit qu'il en faut rapporter l'origine au mot *Breg* qui, en langue gauloise, signifiait une fente ou crevasse (1). L'étymologie est-elle juste ?

Elle est à trois quarts de lieue du bourg de Creully, à 2 lieues de Bayeux, et à 4 lieues de Caen.

Cette paroisse a donné le nom à une ancienne famille noble de Normandie, qui a produit un abbé de Fécamp dans la personne de Robert de Brécy. *Robertus de Brechio natus est è suburbano Brechi diocœsis Bajocensis.* (*Chron. Fiscanensis*, apud bibliot. Labbé, t. I, p. 329). Il gouverna cette abbaye 2 ans et 9 mois, et mourut en 1328. Hermant traduit son nom par Robert de Breche, et le fait natif du village de Puteaux [Putot], dépendant de la paroisse de Bretteville-l'Orgueilleuse (2) ; mais en citant pour son garant le *Neustria Pia*, il fait voir son peu d'attention, puisque celui-ci en parle comme la chronique de Fécamp. Philebert de Brécy, chevalier, et Mme Marguerite d'Anisy sa femme, dame de Saint-Célérin et du Pin avaient procès contre Jean d'Harcourt comte d'Aumale, vers 1400 (3).

(1) *Orig. de Caen*, p. 314.
(2) *Hist. de Bayeux*, p. 316.
(3) *Hist. Harc.*, t. I, p. 416.

Colombiers-sur-Seule (Saint-Vigor de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 49 feux, notariat de Ver.

Cette paroisse a souffert différentes altérations dans son nom, comme : Collombiers, Colombie et Coullomboye. Elle est située sur la rivière de Seule, qui la sépare de la paroisse d'Amblye. On compte de ce lieu une demi-lieue au bourg de Creully, 3 lieues à Bayeux, et 4 lieues à Caen.

M. de La Haye de Bazenville, secrétaire du roi, seigneur de Colombiers présente à la cure. Les deux tiers de la dîme appartiennent au prieuré de Saint-Vigor, au droit du prieuré de Saint-Gabriel, le tiers avec les verdages est au curé.

La seigneurie de Colombiers relève du roi par un fief d'hautber. Elle était possédée en 1356 par le seigneur de Cully. Noble homme François de Guerville, seigneur du fief de Cully, situé à Colombiers-sur-Seule, nomma à la cure en 1549. Il descendait de Jean Laurence annobli par chartres de février 1455. Ce Jean fut père de Giot, père de Guillaume qui prit le nom de Guerville au lieu de celui de Laurence, par lettres patentes du 9 mars 1485, vérifiées par le bailli de Caen en 1486. Cette famille se divisa en 3 branches, savoir : les seigneurs de La Lande et de Bray ; les seigneurs de Colombiers et les seigneurs d'Esquay, lesquels firent conjointement leur preuve de noblesse en 1599 devant M. de Roissy.

La seigneurie de Colombiers fut adjugée par décret vers 1660 à messire Louis Le Valois, seigneur d'Escoville, sur Nicolas de Syresne, écuyer, seigneur de Colombiers, et la dame son épouse. Elle passa depuis aux marquis de Gratot. C'est sous cette qualité que nomma à la cure de Colombiers ès années 1706 et 1709, messire Georges d'Argouges, chevalier, marquis de Gratot, conseiller du

roi, lieutenant-général de S. M. en Basse-Normandie (1). Noble dame Anne Le Vasseur sa veuve, y nomma aussi en 1719, ainsi que messire Michel d'Argouges, chevalier, seigneur et marquis de Gratot en 1727. La fille héritière de M. de La Haye Bazenville a épousé M. Terray.

Crépon (Saint-Médard et Saint-Gildard de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 50 feux, 400 communiants, notariat de Ver.

Cette paroisse est située sur une éminence, et arrosée par la petite rivière de Provence qui y prend sa source, et va de là se perdre à la mer dans la paroisse de Ver. Elle est à une lieue du bourg de Creully et à 2 lieues et demie de Bayeux.

C'est une des plus anciennes baronnies du bailliage de Caen, qui relève du roi par un plein fief d'hautber. Un recueil d'aveux du siècle dernier marque aussi que c'est une châtellenie et tiers de baronnie avec des extensions dans plusieurs paroisses voisines. Cette baronnie donnait droit de séance à l'Échiquier de Normandie, et son seigneur est un des 4 grands bacheliers de la Province (2). Il présente à la cure. La dîme est partagée par moitié entre le curé et l'abbaye de Cormeilles. Son nom est unique en France. Les uns ont écrit *Crespon*, les autres *Crespum*. *Ecclesia de Crepone*.

Le patronage de cette cure avec toutes ses appartenances (18 acres de terre et tous les hommes et leurs revenus), furent donnés à l'abbaye de Cormeilles par Guillaume de Crépon, comte d'Hérefort, ou Guillaume comte de Breteuil son fils, seigneur de Crépon. Henry II,

(1) Reg. de l'évêché.
(2) *Hist. Harc.*, t. III, p. 157.

roi d'Angleterre, dans sa chartre pour l'abbaye de Cormeilles, lui confirme ce don et assure qu'il a été fait à ce monastère par ses fondateurs, dont Guillaume comte de Breteuil, dit ce prince, est le principal. La bulle du pape Alexandre III, de l'an 1168, explique la susdite donation en ces termes : *Ecclesiam de Crespum cum omnibus decimis, et decem et octo acras terræ* (1). Elle ne marque point le nom du donateur; mais il est constant que les religieux de Cormeilles ont toujours joui depuis ce don du fief de Cormeilles en la paroisse de Crépon, et que les vassaux de cette seigneurie se sont toujours maintenus à ne point payer la dîme des terres qui en relèvent, et qui leur avaient été baillées auparavant sous cette condition par les seigneurs de ce même fief.

Le pape ayant permis au roi de recueillir sur son clergé la somme de 50,000 écus, les abbé et religieux de Cormeilles vendirent ce fief à François de Cairon, écuyer, par contrat du 4 juin 1577, pour contribuer à cette taxe. Le patronage de la cure est attaché à ce fief. La vente fut de 800 livres pour le principal, et les 2 sous pour livre. Le sieur de Cairon revendit depuis ce fief au baron de Crépon, dont les représentants le possèdent encore. Les religieux de Cormeilles y perçoivent toujours la moitié des dîmes, le curé a l'autre moitié qui lui compose un très bon revenu.

La baronnie de Crépon a des extensions ès paroisses de Meuvaine, Colombiers-sur-Seule, et ès environs, comme on le voit par l'aveu de messire Jacques de Novince, chevalier de Malte. Il y a aussi une fiefferme, qui fut fieffée par le prix de 51 s. par an à Guillaume Le Blays, écuyer, selon un compte de 1563. Cette baronnie a

(1) *Monast. Anglic.*, t. II, p. 962.

donné son nom à une ancienne maison éteinte que la *Chronique de Normandie* dit avoir pour auteur un chevalier Danois qui accompagna le duc Rhou et qui eut en partage la terre de Crépon. Ses armes étaient de gueules à la quintefeuille d'hermines.

Osbern de Crépon était fils de Herphaste (1), fils d'un chevalier Danois, neveu de Gonnor, duchesse de Normandie, de Duceline ou Weve, femme de Thouroude, sire de Ponteaudemer, et de Sainfrie, mariée au Forestier de Chercheville. La *Chronique de Normandie* prétend que c'est de lui que Cresponville, Gerponville et Cliponville au diocèse de Rouen, ont pris leur nom (2).

La même *Chronique* fait mention de Guilbert de Crépon contemporain d'Osbern de Crépon (3). Elle marque que le duc Robert lui donna le château de Tillières à garder, et que Guillaume son fils le céda depuis à Henri Ier, roi de France qui le fit démolir. Selon cette *Chronique*, Guilbert de Crépon épousa Arlette, maîtresse de Robert, duc de Normandie, de laquelle il eut Odon, évêque de Bayeux, Robert de Crépon qui fut grand personnage, et la comtesse d'Aumale (4), mais ce fait est contredit par tous les historiens qui ne donnent point d'autre mari à Arlette qu'Herluin, comte de Conteville (5).

Guillaume de Crépon, fils d'Osberne, devint comte de Breteuil et de Leïcestre en Angleterre. Il portait pour armes : d'argent au cerf d'azur encorné d'or et passant. Il

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 38.
(2) *Chron. de Norm.*, p. 44 et 45.
(3) *Chron. de Norm.*, p. 68.
(4) *Chron. de Norm.*, p. 69.
(5) *Willel. Gemetic.*, lib. VII, cap. III; *Ord. Vitalis*, lib. V et VII, fol. 467.

avait épousé Adélaïde, fille de Roger de Thoëny, une des plus riches héritières de Normandie, dont sortirent deux fils : Guillaume, comte de Breteuil, et Robert, comte d'Hereford (1).

Guillaume, IIe du nom, comte de Breteuil, baron de Crépon, eut les biens de Normandie dans le partage de la succession, et ne laissa que des filles alliées à des seigneurs de la première distinction.

La baronnie de Crépon depuis ce temps-là a passé dans bien des familles, tant par succession que par vente. En 1355, elle appartenait, selon le livre Pelut, à N. de Ferrières.

Dans le même siècle, Jeanne de Malesmains épousa Olivier, IVe du nom, sire de Montauban en Bretagne, mort en 1388, et lui apporta en mariage les terres de Crépon, de Romilly, Marigny et autres terres en Normandie. Elle était fille de Gilbert de Malesmains, seigneur de Sacé, et de Typhaigne de Courcy. Guillaume de Montauban, leur troisième fils, portait le titre de seigneur de Crépon, et mourut sans alliance (2).

Olivier de Montauban, Ve du nom, frère aîné de Guillaume, retira en 1376 la terre de Crépon que Bernard de La Ferté, cohéritier de la dame de Chaourses, avait aliénée.

Reñaud de Montauban, son quatrième fils, par son partage fut seigneur de Crépon et de Marigny, et en fit hommage le 14 octobre 1394.

Guillaume de Montauban, frère aîné du précédent, échangea ensuite ses terres de Linières-la-Doucelle et Crépon, contre celles de Plumoët et de Montbrun, qui lui

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 39.
(2) *Hist. des gr. Offic.*, t. IV, p. 78 et 79.

furent cédées par Typhaigne du Guesclin, femme de Pierre de Tournemine, seigneur de Jaczon, par acte passé à Dinan le 15 mai 1411. Il était qualifié seigneur de Rommilly ; apparemment que cet échange n'eut pas lieu, car nous trouvons que Jean de Montauban, son fils, rendit le 2 juillet 1450 aveu de ses terres de Normandie, parmi lesquelles Crépon est compris (1). Il en rendit encore aveu en 1457; il fut maréchal de Bretagne, amiral de France, bailli de Cotentin (2); il obtint en 1461 ou 1463 des lettres du roi pour l'érection en hautes justices des baronnies de Marigny, Rommilly et Crépon. Marie de Montauban, dame de Crépon, s'allia, par contrat du 14 avril 1443, à Louis Ier de Rohan, seigneur de Guemené, dont vint Louis II, qui posséda depuis les susdites terres de Normandie.

Demoiselle Hélène de Rohan dame de Crépon en 1497.

Gillette du Châtel, dame de Crépon et de Sermentot, nomma à la cure de Sermentot en 1516 (3).

Jean de Kenelec (ou du Quelnec), vicomte du Fou, baron du Pont, amiral de Bretagne, épousa Françoise Goyon, fille unique d'Alain, seigneur de Villers, grand écuyer de France, bailli de Caen, et fut père de Marie, baronne de Crépon (4). Françoise Goyon mourut à Caen, l'an 1536.

Louis de Novince, chevalier, seigneur d'Aubigny, et de Cahagnes, baron de Crépon et viconte d'Esquay du chef de sa femme, vivait en 1630. Dame Françoise de Maimbeville, sa veuve et douairière de Crépon, nomma à cette cure en 1656, du consentement d'Adrien de

(1) *Hist. des gr. Offic.*, t. VII, p. 857.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1066.
(3) Reg. de l'évêché.
(4) M. Huet, *Orig. de Caen*, p. 138.

Novince, chevalier, seigneur et baron d'Aubigny, propriétaire et seigneur de Crépon (1). Ils descendaient de Jean de Novince, seigneur d'Aubigny, qui, l'an 1580, fit au célèbre Jacques-Auguste de Thou, conseiller d'État, cette magnifique réception à Caen dont il est parlé dans la vie de ce magistrat (2).

Marguerite de Blais porta en mariage à Alexandre Costé, marquis de Saint-Suplix, conseiller au parlement de Rouen, les terres et baronnie de Crépon, de Vaux et de Grey. Cette dame, issue d'une ancienne maison de Normandie, et alliée à toutes les meilleures de Normandie, telles qu'à celles de Faouq, de Garnetot, d'Hienville, d'Estampes, de La Luzerne, de Brévant, d'Oüessey, de Civille, de Nassi, de Becdelièvre, de Mathan, de Tierceville, de La Roche-Aimon, de Cadot-Sebeville, de Castel de Crevecœur, et de Gouffier d'Ally, était filleule de Louis XIII, et fille de Jean Le Blais, conseiller d'État, ami intime du célèbre M. Huet, évêque d'Avranches.

Jean Le Blais, seigneur de Quesney, baron de Crespon, né le 26 novembre 1615, mort à Caen le 26 février 1698. Il fut fait conseiller d'État par le cardinal Mazarin, pour être resté fidèle au roi pendant la Fronde. Pour la même raison, le duc de Longueville le fit destituer de la charge de lieutenant-général. Le Blais pouvait y rentrer; il préféra l'étude et la retraite. Il savait le grec et le latin, faisait des vers, et avait un singulier talent pour trouver dans les livres ce qu'il y cherchait. Son portrait a été gravé in-folio par Drevet.

De ce mariage est né Alexandre Costé, marquis de Saint-Suplix, baron de Crépon, seigneur et gouverneur

(1) Reg. de l'évêché.

(2) *Mém. de la vie de M. de Thou*, in-4°, p. 51, édit. de 1711.

de la ville d'Harfleur, de Buglise, de Saint-Barthélemy, d'Écrepentot, de Vaux, de Gray, de Bavon, du Quesnay, de Cambres, de Sainte-Croix-sur-Mer, mort à Paris le 13 mai 1749, âgé de 58 ans. Il avait épousé, le 15 décembre 1717, en premières noces, Marie-Guillemette de Moura, fille de Don Antoine, et d'Antoinette de Carringa, de laquelle sont sortis : Alexandre-Antoine-Sébastien Costé, marquis de Saint-Suplix, ci-devant officier au régiment du Roi-Infanterie, et aide de camp de M. le prince de Clermont; et Pierre-Jacques-Alexandre, comte de Saint-Suplix. Leurs armes sont : de synople au chevron d'or accompagné de trois coquilles de même 2 et 1. La famille de Costé se dit originaire du pays de Caux en Normandie, où elle possède encore des terres et fiefs depuis Saint-Louis.

Je n'avais pas remarqué qu'Osbern de Crépon, neveu de la duchesse Gonnor, fut sénéchal de Normandie, gouverneur du duc Guillaume, depuis surnommé Le Conquérant, et qu'il fut tué dans son lit au château de Vaudreuil en 1036 par Guillaume, comte de Montgommery. Il avait épousé la fille de Raoul, comte de Breteuil et d'Ivry, sœur de l'archevêque de Rouen et de l'évêque de Bayeux. Il laissa Guillaume-fils-Osbern qui devint un des plus illustres personnages de son temps. Baron de Crépon comme son père, il fut encore comte de Breteuil et d'Hereford en Angleterre, où il avait accompagné le duc Guillaume. Il fut tué en 1071, à la bataille de Cassel en Flandres, et son corps rapporté en Normandie fut enterré dans l'abbaye de Cormeilles qu'il avait fondée ainsi que celle de Lyre (1).

(1) *Chron. de Normandie*, p. 45 et 67. — *Willel. Gemetic.*, lib. VII, c. 38. — *Ord. Vital.*, lib. III, anno 1040; lib. IV, anno 1070.

Creully (Saint-Martin de). Bourg, baronnie, chef-lieu de doyenné rural et de sergenterie, élection de Caen, 190 feux, 800 habitants, lieu de notariat.

Quelqu'uns ajoutant un *i* devant les deux *ll* écrivent : Creüilly ; mais cet usage est contraire à l'orthographe employée dans la *Chronique de Normandie, les Antiquités de Caen* et les Cartes du diocèse. Il est appelé *Curleyum* dans les anciennes chartres, et *Crolleyum* dans le livre Pelut de l'évêché, et les titres récents; mais il est visible que ce dernier mot a été forgé sur le nom français. *Curleium* vient, dit-on, de l'anglo-saxon *churl*, qui signifie paysan, rustique de profession ou de mœurs; peut-être, dit M. Huet, parce que ce canton était fort peuplé de laboureurs (1), comme il l'est encore aujourd'hui, ou à cause de la rusticité de ses habitants. Son terroir, en effet, est très abondant en toutes sortes de grains, et sa fertilité a toujours constamment attaché ses habitants au labourage.

Le bourg et le château de Creully sont situés sur une éminence à l'extrémité d'une belle plaine. La rivière de Seulle, partagée en deux bras, coule dans un vallon au pied de cette éminence. L'ancien cours passe sous le pont de Creullet ; le nouveau n'est qu'un lieu ouvert pour faire moudre les moulins de Creully. La partie de la paroisse qui est en deça de la rivière, ressortit au bailliage de Caen ; l'autre partie, qui est au-delà, du côté de Creullet, dépend de celui de Bayeux.

Le bourg est assez étendu ; il est à 2 lieues et demie de Bayeux, et à 4 petites lieues de Caen. Il s'y tient un marché tous les mercredis, et une foire les premiers mercredis de chaque mois, dont les droits et coutumes appar-

(1) *Orig. de Caen*, p. 4 et 298.

tiennent au seigneur. Ses halles sont les plus belles de Basse-Normandie. Elles furent bâties le siècle dernier par Antoine de Sillans, baron de Creully, et Sylvie de Rohan son épouse. Il y a un notariat et un bureau de contrôle, mais ce dernier n'y est pas attaché; il dépend de l'élection de Caen pour la taille, et de Bayeux pour le sel.

Le château, outre sa position naturelle qui le rendait très fort, est encore environné de hautes murailles, de tours et de fossés à fond de cuve, excepté vers le couchant, qu'il est défendu par un chemin escarpé et très profond; la plupart de ses fortifications tombent en ruine à présent. La première porte, accompagnée de tours terminées en dôme, offre à la vue plusieurs figures d'hommes et d'animaux en gros relief qui sont dessus. Elle conduit par un chemin couvert à une autre porte surmontée d'une tour élevée et garnie de créneaux, au haut de laquelle on voit les armes des anciens seigneurs de Creully. Il y a, à la gauche en entrant dans l'avant cour, de fort belles écuries, qui furent bâties aussi bien que la porte d'entrée, par le seigneur et la dame de Creully, dont nous venons de parler. De là on traverse la cour qui conduit au principal corps de logis, défendu encore par un pont, bâti sur un large fossé qui est au pied de la maison. La face et les appartements n'ont rien de régulier; tout s'y ressent du goût gothique, et des siècles où ils ont été bâtis.

Il y a dans l'enceinte une ancienne chapelle titulaire dont il ne reste plus que les murs. Elle est appelée Notre-Dame-de-Pitié, dans une provision du 16 mai 1657. Le seigneur y présente.

Les habitants des paroisses voisines, vassaux de la baronnie de Creully, sont tenus à la garde et au gué du

château en temps de guerre. Ceux de Rye, Villiers-le-Sec, Saint-Gabriel et Amblye, prétendirent s'en libérer en 1369, sur une lettre subreptice qu'ils obtinrent du roi Charles-le-Sage, par l'entremise de l'abbé de Fécamp qui les réclamait comme ses hommes, à cause de son prieuré de Saint-Gabriel. Ils furent condamnés aux services accoutumés de ce château par de nouvelles lettres de ce prince, données à Paris le 25 mai de la même année, sur l'exposé plus véridique de Richard, baron de Creully.

Ce château fut rendu en 1417 à Henri V, roi d'Angleterre, par Guillaume de Vierville, baron de Creully. Le rôle des titres normands en fait mention de la sorte : *Salvus conductus concessus domino de Creully qui castrum de Creully regi rursum dedit, et illud cum villis... castro prædicto pertinentibus liberavit.*

L'église paroissiale, la seule du bourg, est située au milieu, dans la place du marché. La nomination de la cure appartient avec les grosses dîmes au chapitre de Bayeux. Elle paraît ancienne si on excepte le sanctuaire qui paraît plus récent, et sous lequel est le caveau où sont enterrés les derniers seigneurs de Creully. La nef, comme le chœur, n'est pas large; mais elle est accompagnée de deux collatéreaux, qui, par la petitesse de leurs croisées, donnent beaucoup d'obscurité à toute l'église. On voit au sanctuaire, sous des arcades pratiquées dans les murs, les mausolées de deux seigneurs de Creully et de leurs épouses, qui y sont représentés à genoux avec différents attributs. On lit cette épitaphe sur le mausolée, qui est du côté de l'Évangile, en lettres gothiques :

> Cy gist un très illustre et excellent Seigneur,
> Antoine de Sillans, digne de grand honneur;
> Car toujours fut à Dieu et à son roy fidèle,
> Desquels il soutenait de bon cœur la querelle.

En son gouvernement tel devoir il sut rendre,
Que l'ennemi n'osa plus sur luy rien entreprendre.
Il servit quatre rois, desquels pour récompense,
Et pour ses grandes vertus, il eut l'Ordre de France.
De quinze enfants qu'il eut, il en a vu les quatre,
Pour la Foy Catholique et pour le Roi combattre.
De son antique race nul n'erra en la foy :
Mais ont toujours été bons serviteurs du Roy.
Or enfin ce seigneur et baron de Creully
A soixante-et-trois ans fut au Ciel recueilli.
La mort de luy triomphe, son renom est vivant,
Il vit en son épouse, qui prie au Tout-Puissant
Que son bon plaisir soit bientôt les rendre unis,
Sous le tombeau leur corps, leur âme en Paradis.
Ainsi-soit-il.

L'épitaphe du mausolée qui est vers l'épitre, sur du marbre noir comme la précédente, est ainsi conçue :

Illustre dame Silvie de Rohan consacra ce tombeau aux mânes de messire Antoine de Sillans, III^e^ du nom, vivant chevalier, seigneur et marquis de Creully, décédé l'an 1641.

Marbre raconte à la postérité
Qu'un saint hymen vainc ta solidité
Et que Silvie en ces honneurs funèbres
Rend sa mémoire et son amour célèbres.
Aussi l'objet qui fut son digne choix
Le fut jadis du conseil de nos Rois,
Et l'Étranger qui connut sa prudence,
En un Français sut admirer la France.
Aux ennemis sa fatale valeur
Donna toujours ou la mort ou la peur.
Heureux vainqueur si chéri de la gloire,
Que chaque assaut lui fut une victoire.
Le vice même à ses pieds abbattu
Fit un trophée à sa noble vertu.
Sa main toujours aux pauvres libérale
Fait regretter que sa terre natale

Qui tient de luy ces pompeux bâtiments
Perde en sa mort ses plus beaux ornements.
Ce grand héros des biens de la naissance,
Comme plusieurs n'éleva sa puissance,
Et ce luy fut, sortir des demi-dieux,
Le moindre don qu'il ait reçu des Cieux.
Justement donc cette illustre Silvie
Qui du haut sang de Rohan prit la vie,
Dans ce tombeau résolut de montrer
Que le trépas ne l'en peut séparer.

Hæc quem busta tegunt nulli virtute secundus, tertius, Antoni, nominis hujus eras. Nominis ejusdem tres idem sustulit annus, cum ter visceno tertius ille fuit. Qui nunc quartus ab iis quintusque Antonius auras vitales carpunt, filius atque pater. Serius his obeant, Antoni ! et nomen amatum vivat et illustris, tempus in omne domus.

Au milieu du chœur, il y a une ouverture par où l'on descend au caveau sépulchral. Elle est fermée par deux grandes plaques de cuivre en forme de battants de porte, sur lesquels on lit les vers suivants :

Vivere perpetuo dignos esne ausa necare
O fallax ! Vita quam male nomen habes,
Vita ! tuum capiat mors nomen, quos que necasti
Mors pia, te melior, vivere fecit eos.

La vie est immortelle en dépit de l'envie
Qui mortel l'homme appelle, il luy fait grand tort,
Car encor que la mort ait pouvoir sur la vie
La vie pourtant toujours l'aura dessus la mort.

Corpora ipsorum (hic) in pace sepulta sunt,
Et nomen eorum vivet in generationem et generationem.
(*Eccl. XLIV*).

Non mortui laudabunt te domine, sed nos qui vivimus,
Benedicimus Domino. (*Psal.* 113). Requiescant in pace, 1634.

Le livre Pelut de l'évêché que j'ai déjà cité, marque une léproserie à Creully : *Capella leprosariæ de Crolleio*, laquelle, comme la chapelle du château, était en 1356 à la nomination de Richard de Creully. Cette chapelle ou maladrerie, sous le titre de Saint-Nicolas-du-Perron, était au bout du bourg vers le midi, dans le lieu où l'on voit un colombier. Ses terres sont encore exemptes de dîmes, et son revenu a été uni à l'Hôtel-Dieu de Caen.

La terre de Creully, sous le titre d'ancienne baronnie, relève nuement du roi par un plein fief d'hautber; les seigneurs avaient droit de séance à l'Échiquier de Normandie.

De cette baronnie relèvent noblement les terres et seigneuries de : Noron, Lanteuil-Manneville, Brécy, Fresné-le-Crotteux, Bretteville, Rots, Langrune, Amblie, Saint-Gilles, Bombanville, Lorey, Barbières, Villers, Aguerny, Villerville, Criquebœuf, La Chaussée, Saint-Jean, Vauville, Cambes, Colleville, Mathieu, Cosnard, Jamen, Franqueville et Saint-Amand. Elle s'étend encore à Villiers-le-Sec, Tierceville, Crépon, Mathieu, Le Manoir, Rye, Vienne, Saint-Sauveur-Landelin, Saint-Gilles, Goville, La Motte, La Haulle, Saint-Célerin, Conjon, Bretteville-sur-Bordel, Pierrefitte, etc.

On ne trouve point de plus ancien seigneur de ce lieu que *Hamon* surnommé *Audens*, Le Hardi, qualifié sei-

gneur de Torigny, Bercy et Creully. C'était un des des plus riches et des plus puissants seigneurs de Normandie, allié à nos ducs. Il se joignit aux comtes de Bessin et de Cotentin qui avaient formé le projet de chasser le duc Guillaume du trône, pour mettre Guy de Bourgogne à sa place. Son infidélité lui coûta la vie. Il fut tué en 1046 à la bataille de Val-des-Dunes à la tête du 3e corps de l'armée des rebelles qu'il commandait (1)

Robert Hamon, seigneur de Torigny, Creully, Saint-Waast et d'Astrénerville, jeune seigneur de distinction, *nobilem virum et juvenem*, suivit le duc Guillaume à la conquête d'Angleterre en 1066 (2); il acquit une grande réputation par les armes. Le roi Guillaume-le-Roux lui donna, en considération de ses services, et de ceux de son père, la terre de Glocester en Angleterre. Il y mourut au mois de mars 1107, et fut enterré dans le monastère de Theokesbury, qu'il avait fondé (3).

De quatre filles qu'il laissa de sa femme Sibille, fille de Roger de Montgommery, comte de Bellesme, deux furent religieuses, et ensuite abbesses en Angleterre. La cadette fut mariée à un comte de Bretagne, et Mathilde, l'aînée, à Robert de Kent, fils naturel d'Henri, frère et successeur de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Cette cadette eut pour sa dot, et de la volonté du roi, Glocester, Torigny et Creully. La terre de Glocester fut érigée en comté par le roi Henri en faveur de ce mariage (4).

(1) *Chron. de Norm.*, p. 74-75.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 293.
(3) *Monast. Anglic.*, t. I, p. 154-155.
(4) *Monast. Anglic.*, t. I, p. 154-155; — *Willel. Gemet.*, lib. VII, chap. XXIX. — *Hist. Harc.*, *ut supr.*

Robert de Kent, comte de Glocester, sire de Torigny et de Creully, fit un échange du prieuré de Saint-Gabriel près Creully avec l'abbé de Fécamp en 1138, et la même année il fit une donation à l'abbaye d'Ardenne proche Caen. Il prit en 1139 le château d'Aunay. Il mourut en Angleterre le dernier d'octobre 1147, laissant plusieurs enfants de sa femme, et quelques naturels de ses maîtresses, entr'autres Richard de Glocester, depuis évêque de Bayeux. Guillaume, l'aîné de ses fils, eut le comté de Glocester en partage.

Les titres et enseignements de la maison de Creully remarquent qu'elle procède de celle de Glocester, c'est-à-dire qu'un des enfants du comte de Glocester, dans le partage de la succession, eut la baronnie de Creully dont il prit le nom, et le transmit à sa postérité (1).

Richard est, selon La Roque, le premier baron de Creully, duquel sont descendus tous ceux du nom et armes de Creully. Il portait pour armes : d'argent à 3 lionceaux rampant de gueule.

Par une chartre de l'an 1080 (il y a visiblement de l'erreur dans cette date), Richard, baron de Creully, donna à l'abbaye de Fécamp l'intégrité du prieuré de Saint-Gabriel, la dîme de Saint-Rémy-de-Fresnay, la huitième partie de la dîme de Saint-Gabriel, les terres qu'il possédait à Brécy, 3 acres de terre en prés, une maison et une pêcherie en la paroisse de Langrune, et une autre pêcherie en la paroisse de Saint-Gabriel (2). Par une chartre sans date, il aumôna à l'abbaye de Longues deux gerbes de dîmes sur 12 acres de terre, et la troisième gerbe sur 12 autres acres situées à Vaussieux,

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1067 et suiv.

(2) Extr. d'une copie tirée du Cartul. de Fécamp.

étant toutes du fief de Raoul Tesson, lesquelles dîmes il avait eues du bien de ses ancêtres (1).

On croit qu'il épousa la fille héritière de Guillaume, seigneur de Saint-Clair et de Villiers-Fossard, qui avait fondé en 1139 le prieuré de Villiers de l'ordre de Citeaux. Leurs enfants furent : Philippes, qui suit; Henri qui succéda à son frère, et Richard de Creully, seigneur de Saint-Clair, chef de la branche de Saint-Clair.

Philippes, baron de Creully, est renommé parmi les chevaliers bannerets qui vivaient du temps du roi Philippe-Auguste en 1210 (2). Il aumôna à l'abbaye de Longues, peu de temps après sa fondation, une maison sise à Creully devant la porte de son château, 3 acres et 3 vergées de terre, et le ténement de Martin, clerc de Vienne, situé au Manoir (3). Lui et Richard, son frère puîné, donnèrent à l'abbaye de Cerisy le patronage de l'église de Saint-Clair avec ses dîmes, du consentement d'Henri, évêque de Bayeux, pour leur salut et celui de leur père et du comte Robert, leur aïeul (4). Il assista en 1190 à la dédicace de l'abbaye d'Aunay et fut un des témoins qui souscrivirent à la donation de la terre de Langrune faite à cette abbaye par Guillaume du Hommet, connétable de Normandie (5). Philippe de Creully, fils de Richard, fils du Comte, comme seigneur suzerain ratifie les donations faites au prieuré de Sainte-Barbe, de l'église et terres de Cottun, par Roger, Thomas et Eudes, fils de Thomas Malfilâtre, et Guy de Boviller (ou Beuvillers).

Sa fille unique fut mariée à Robert, sire de Tillières, dont

(1) Cart. abb. de Longis, p. 44.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 317.
(3) *Gallia Christ.*, t. XI; *Inst.*, col. 86.
(4) Cart. abb. de Ceraseyo.
(5) *Gal. Christ.*, t. VI, *ut supr.*, col. 90-91.

vint *Gilbert de Tillières*, auquel échut, vers 1218, la baronnie de Creully; mais étant mort sans enfants, elle revint au suivant (1).

Henry, baron de Creully, par le décès de Gilbert de Tillières, son petit-neveu, fut père de Richard, IIe du nom, et de Robert de Creully.

Richard, baron de Creully, IIe du nom, partagea la succession, en 1223, avec Robert de Creully son puîné. Il paraît un appointement fait en 1219 entre lui et ses hommes et vassaux pour un procès entre eux pendant à Bayeux.

Richard, baron de Creully, IIIe du nom, eut pour femme Isabeau de Tillières, tante de Gacé de Tillières. Richard, seigneur de Creully, chevalier, ratifia, en 1251, la vente de 13 acres de terre sises à Cambes, vendues à l'abbaye d'Aunay par Geoffroy de Rapendon. (*Ex. autogr.*).

Raoul, baron de Creully, est qualifié monseigneur et chevalier dans un accord daté de l'an 1306, fait avec messire Richard de Bretteville, écuyer, seigneur de Bretteville-sur-Bordel, et autres vassaux du baron de Creully.

Richard, baron de Creully, IVe du nom, vivait en 1356.

Richard, baron de Creully, Ve du nom, épousa en 1367, Alix de Clere, selon une généalogie de cette maison. Cette dame était alliée à la maison royale par les ducs de Brabant, et les anciens comtes d'Alençon dont elle descendait par femmes. Il rendit aveu à l'évêque de Bayeux, suivant un *vidimus* du 28 janvier 1382, d'un fief assis à Saint-Clair, que tenait de lui en parage Jean de Creully. Dans cet aveu, notre baron prend la qualité

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1067.

de sire de Creully, seigneur de Mathieu, Torville, Montcarville et Gartot.

Louis, baron de Creully, épousa Isabeau Mallet de Graville, veuve de Guillaume de Trie, laquelle était petite-fille de Léonor de Saint-Pol, fille de Guy de Chastillon, comte de Saint-Paul, et de Marie de Bretagne. Il eut pour enfants ; Philippes, mort jeune, et Marie, héritière.

Les Génois ayant demandé des secours à la France au mois de juin 1390, pour se délivrer des Turcs, qui étaient venus les attaquer sur leurs côtes, grand nombre de seigneurs français y allèrent, et remportèrent sur eux une signalée victoire en Barbarie. Le baron de Creully y périt (1).

Guillaume de Vierville, sire de Vierville, devint baron de Creully, au droit de Marie de Creully qu'il avait épousée. Il rendit aveu au roi le 26 janvier 1390 (1391), de cette baronnie consistant en : la terre de Creully, de Mathieu et de Mesnilbuë, avec leurs appartenances.

Henry V, roi d'Angleterre, usurpateur de la couronne de France, la cinquième année de son usurpation, confisqua tous les seigneurs de Normandie qui étaient demeurés fidèles à leur prince légitime. Il donna à Hortaux de Vauclox (2), chevalier anglais, le château et la baronnie de Creully, qui avait été à Guillaume de Vierville, chevalier, et à demoiselle Marie de Creully, héritière de Creully sa femme, le château et baronnie de Courseulles, avec toutes les terres qui avaient appartenu à Raoul de Meullant, III[e] du nom, la terre et seigneurie de Villers-en-Bocage qui venait de la succession d'Olivier de Mauny,

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 401. — Masseville, t. III, p. 19.
(2) Heurtaux de Vaucloux ? (Heurtangle de Vaucloux).

chevalier, et toutes les terres qui étaient à Larchamp, à charge de le servir en cas d'arrière-ban avec deux chevaliers, quatre hommes à cheval et huit archers, et lui rendre hommage au château de Caen.

Philippe de Vierville, baron de Creully, fils du précédent, rentra en possession, en 1450, de ses biens de Normandie, dont son père et lui avaient été dépouillés par les Anglais. Il avait épousé, le 4 juillet 1434, Marie de Montauban, et mourut en 1456, laissant entre autres enfants : Arthur qui suit, et Dom Pierre de Vierville, décédé en 1485, abbé de Saint-Etienne de Caen ; et pour filles : 1° Marie, femme de Jean du Bois, chevalier, seigneur de Victot; 2° Jeanne, femme de Jean Lenfant, seigneur de Saint-Germain-de-La-Lieue et de Vienne ; 3° Thomine, femme de Richard de Royville, seigneur de Banville; et 4° Anne, femme de Jacques Beton, seigneur de Feuguerolles et de Saint-Louet.

Arthur de Vierville, chevalier, seigneur et baron de Creully, Vierville, Mesnilbuë, Monthuchon, Creullet, Hermanville, Mesnil-Richard, épousa, par traité du 13 mars 1473, reconnu le 7 juin 1474, Jaqueline de Bricqueville, dame d'Escoville, Bosroger, Rupierre, Bretteville et Beneauville, fille de Guillaume, chevalier, seigneur de Laune et de Coulombières, et de Guillemette Pèlerin, dame de Sainte-Croix-Grantonne et d'Amanville. Le sire de Vierville et de Creully, rendit aveu au roi pour la baronnie de Creully, le 11 novembre 1472.

De ce mariage sortirent : Marie, qui suit, et Jacqueline, qui épousa par contrat du 10 mai 1497, Charles d'Harcourt, chevalier, seigneur et baron de Beauffou et de Beuvron.

Marie de Vierville, dame et baronne de Creully, épousa : 1° par traité du 23 décembre 1492, François

Martel, seigneur de Bacqueville; 2° par traité du 22 septembre 1500, Eustache de Clermont, seigneur de Clermont; 3° vers 1505, Jean de Sillans, seigneur d'Hermanville et de la Ferrière.

Le 4 mai 1509, Jean de Sillans d'Hermanville et Charles de Harcourt-Beuvron firent des lots de la succession de feu Arthur de Vierville, baron de Creully, dont ils avaient épousé les deux héritières. La maison de Vierville descendait en ligne masculine de celle de Villiers-sur-Port, et avait pour armes : fascé d'argent et d'azur à la bande et devise de gueules.

C'est une opinion généralement reçue que la maison de Sillans est originaire de Provence, mais il y a fort longtemps qu'elle est établie en Normandie. Elle y a toujours possédé des biens dans le bailliage de Caen, et elle a joui de la baronnie de Creully, qui en est une des principales terres.

Gilbert de Sillans, chevalier, est le premier de cette famille qui soit venu s'établir en la province de Normandie. Il eut pour femme Alix de Montmorency, de laquelle il eut trois fils, savoir : 1° Jean qui suit; 2° Richard, chevalier; 3° Roger, aussi chevalier. Jean de Sillans, Ier du nom, chevalier, fut sergent d'armes du roi Jean, et capitaine de Melun. Il partagea avec ses frères la succession de ses père et mère, par contrat passé devant Adam du Mont, prêtre, garde-scel de la vicomté de Caen, en 1332. Il est ensuite mentionné dans le compte de Barthélemy du Drac, trésorier des guerres, ès années 1340 et 1355. Il eut pour successeur Jean de Sillans, IIe du nom, son fils, seigneur d'Ardres, de Verdun et du Mesnil-Morin. Il épousa Jeanne Malherbe, fille de Guillaume, seigneur de La Ferrière, et de Colette de Vierville, son épouse, dont il eut : Guillaume de Sillans, seigneur

d'Ardres, de Monts, de Verdun et du Mesnil-Morin, chevalier. Celui-ci laissa entre autres enfants : Jean de Sillans, IIIe du nom, seigneur de La Ferrière, marié vers 1477 à Catherine d'Hermanville, fille unique de Charles, seigneur d'Hermanville, et en eut Jean de Sillans, IVe du nom, seigneur d'Hermanville, d'Ardres et de Monts.

Ce *Jean de Sillans* devint baron de Creully, à cause de Marie de Creully, sa femme. Il est mentionné en un arrêt de l'Echiquier de l'année 1497, étant en différent avec Marguerin du Monnay et Jeanne de Marsilly, sa femme, pour les fiefs d'Ardres, de Verdun et du Mesnil-Morin. Ses enfants furent : Antoine, qui suit, et Catherine de Sillans, femme, en 1531, de Guy du Bouillonnay, seigneur du Manoir.

Françoise de Sillans, fille de Jean et de Marie de Vierville, épousa par contrat du 11 octobre 1523, François du Merle, seigneur de Couvrigny, issu au huitième degré, de Foulques, maréchal de France.

Antoine de Sillans, Ier du nom, baron de Creully, seigneur d'Hermanville, La Ferrière, rendit aveu au roi de la baronnie le 20 mars 1537. Sa femme fut Jeanne Hébert d'Aussonvilliers, dame de Bréauté et du Bosroger, fille de François, seigneur de Saint-Pélerin, capitaine de Saint-Lô, et de Catherine Courtin. Ses enfants furent : 1° Antoine, qui suit ; 2° Jean, seigneur d'Hermanville, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, décédé à Rouen le 10 novembre 1589, et enterré dans le chœur des Cordeliers, où l'on voit son épitaphe (1), il n'eut de Marie de Moüy de La Mailleraye, son épouse, que 4 filles, dont une religieuse à Poissy, les autres étaient :

(1) *Hist. de Rouen*, t. VI, p. 171.

Marie, femme de Charles Saffray, seigneur de Varaville ; Jeanne, femme de Jean de Calvimont, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur d'Esteville, Beaufort et Orbec, décédée en 1623, et Françoise, femme du seigneur de Saint-Hilaire ; 3° Pierre de Sillans, seigneur du Bosroger, chef d'une autre branche ; 4° Jean de Sillans, bachelier aux droits, conseiller et aumônier du roi, curé de Creully et de Hermanville ; 5° Isabeau de Sillans, femme : 1° de René de Grimouville, seigneur de La Lande-d'Airou ; 2° d'André d'Oraison, vicomte de Boulbon ; etc...

Antoine de Sillans, IIe du nom, baron de Creully, seigneur d'Hermanville en partie, Le Bréau, Chatignonville, Saint-Pélerin, chevalier des deux ordres du Roi, gentilhomme de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes, décédé avant 1617, âgé de 63 ans. Il rendit aveu de sa baronnie au roi le 15 octobre 1571. Il épousa : 1° Marie du Mesnildo, dame d'Auray, morte sans enfants ; 2° Antoinette Le Sanglier, fille de Gilles, seigneur de Boisrogues, et de Françoise du Prey, dont, selon le *Dictionnaire généalogique*, il eut 6 fils et une fille. Si l'épitaphe qu'on voit dans l'église de Creully est pour lui, elle nous apprend qu'il a eu 15 enfants : 1° Antoine, qui suit ; 2° Jean, seigneur de Saint-Pélerin, qui épousa Marguerite de Briroy, dont il n'eut point d'enfants ; 3° Charles, seigneur de Chastignonville ; 4° Gilles, seigneur de La Ferrière ; 5° François, religieux à Saint-Etienne de Caen ; 6° Réné, seigneur d'Hermanville ; 7e Claude, femme de Charles Le Héricy, seigneur de Fierville ; etc...

Antoine de Sillans, IIIe du nom, baron de Creully, seigneur et marquis dudit lieu, seigneur de Breau, Chastignonville, Hermanville, chevalier des ordres du Roi,

gentilhomme de sa chambre, conseiller en ses conseils d'État et privé. Etant enfant, il reçut la tonsure le 11 janvier 1585, dans la cathédrale de Bayeux, des mains de M. de Savonnières, évêque de cette ville. Il fit un accord avec la dame sa mère, le 21 février 1618, et mourut à Creully, âgé de 63 ans, en 1641, où l'on voit son épitaphe dans le chœur de l'église, avec ses armes, qui sont: d'argent au sautoir de gueules, bretessé, contre-bretessé et chargé de cinq besans d'or en sautoir. C'est lui qui fit bâtir la belle porte du château de Creully, les écuries et les halles du bourg.

Sa femme, qu'il avait épousée par contrat consenti au château de Beaumont, diocèse de Saint-Malo, le 28 d'août 1602, fut Silvie de Rohan, veuve de François d'Espinay, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Broon, Beaumont et du Molley, fille de Louis, prince de Guemené, et de Léonor de Rohan. Il en eut Antoine qui suit, et Charles, seigneur d'Hermanville, par avance de son père le 6 janvier 1631).

Antoine de Sillans, IVe du nom, baron et marquis de Creully, seigneur de Saint-Pélerin, Bréau, Chastignonville, épousa par contrat du 8 août 1627, Anne Fabry, dame de Scelles, au diocèse de Soissons, et en eut: Antoine V, qui suit; François, comte de Creully, mort sans enfants; Marie, dame des Clavelles; Madeleine, femme de Frédéric de Canay, seigneur de Fresné, et deux religieuses. Il vendit, conjointement avec sa femme, la terre de Scelles, le 5 février 1635. Il acquit d'Odet d'Harcourt, comte de Croissy, le 30 avril 1643, ce qui lui appartenait en la baronnie de Creully, avec les terres de Creullet, de Vienne et Le Manoir, les herbages de Saint-Gilles, situés à Creully, et les sergenteries de Gray, pour 91,527 livres 10 sous. Il fit une transaction, le 19 avril

1646, avec Philippe d'Espinay, baron du Molley, au nom de René du Guengo, seigneur du Rocher, de Philippe d'Espinay, sa femme, et de Madeleine d'Espinay, ses frère et sœurs utérins. Il dérangea beaucoup ses affaires et mourut en 1675.

Antoine de Sillans, Ve du nom, seigneur et marquis de Creully, mourut trois ans après son père à Paris, le samedi 30 juillet 1678, et fut inhumé dans l'église de Saint-André-des-Arcs, devant la chapelle de Thou. Il avait épousé Madeleine du Tertre, fille unique de Jean du Tertre, écuyer, seigneur d'Englesqueville, et de Madeleine de Franquetot d'Auxais, dont vint pour fille unique: Catherine de Sillans de Creully, mariée à messire le marquis de Canisy.

Après la mort d'Antoine de Sillans, IVe du nom, marquis de Creully, en 1675 toutes ses terres furent saisies; ses enfants, en renonçant à sa succession, demandèrent leur tiers sur ses biens de Normandie. On fit trois lots : le premier consistait en le fief noble, terre et baronnie de Creully et ses mouvances, chef et dépendances; le second dans le fief et terre de Saint-Pélerin, proche Carentan, et d'autres terres et moulins sis à Creully; le troisième en d'autres terres. Les créanciers choisirent le premier et le troisième; ils furent envoyés en possession de la baronnie de Creully et de ses dépendances par sentence de Caen du 15 octobre 1681.

La baronnie de Creully fut ensuite vendue et adjugée le 17 novembre 1682, à messire Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seigneley, ministre d'État, dont les héritiers en ont joui sous le titre de comté. Le marquis de Seigneley avait acquis, en 1684, des héritiers du baron de Creully, les moulins, terres et rotures situées au dit lieu,

compris dans le deuxième lot, que les héritiers avaient eus par non choix.

Cette baronnie passa à son fils aîné Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seigneley, secrétaire et ministre d'État, et depuis au second fils de celui-ci, Paul-Edouard Colbert, comte de Creully, mort sans enfants en 1750. Les maisons de Seigneley et de Montmorency en ont hérité.

Creullet. Hameau et terre seigneuriale de la paroisse de Creully, située au sud-ouest de ce bourg. Il y avait anciennement deux chapelles, l'une grande et bâtie sous l'invocation de Sainte-Marguerite, l'autre petite et dans la cour de la maison seigneuriale, où l'on célébrait la messe par permission. Elles étaient sans titre, et n'avaient point de revenu fixe. Sur la requête de Renée d'Hérissy, douairière de Quincé, M. de Nesmond érigea en titre, par décret du 20 septembre 1681, celle de Sainte-Marguerite (1). Ladite dame la dota de 120 livres de rente de son vivant, et de 80 autres livres après sa mort; auxquelles sommes on a encore ajouté depuis 200 livres de rente. Le titulaire est chargé de 4 messes par semaine. Il est à la nomination du seigneur de Creullet.

Cette terre a appartenu à une famille noble qui en portait le nom. Jean de Creullet, seigneur de Creullet, épousa Guillemette Beauchamp, veuve de Jean, sire de Coulombières et baron de la Haye-du-Puits, fille de Raoul de Beauchamp et de Clémence du Guesclin, nièce de Bertrand du Guesclin, comte de Longueville, connétable de France (2).

Pierre Gondouin, écuyer, seigneur de Than, stipulant

(1) Registres de l'évêché.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 1004.

pour demoiselle Alix Painel, sa tante, échangea 10 livres de rente à prendre sur le fief de Than, assis en la paroisse de Creully au hameau de Creullet, qui avait été transporté à Guillaume de Creullet, écuyer, pour 40 arpents de terre que lui céda Guillaume de Vierville, chevalier, seigneur de Vierville et de Creully, assis aux paroisses de Lion, Plumetot et Cresserons, et qu'il tenait par parage de hoble homme, Raoul de Meullant, seigneur de Courseulles (1).

Guillemette de Creullet, dame du dit lieu, fut mariée à Jean Le Héricy, dont vint un autre Jean Le Héricy, chevalier, seigneur de Creullet, cité dans Montfaouq, en 1463. Il portait : d'argent à trois hérissons de gueules.

Son fils ou petit-fils, Guillaume de Héricy, seigneur de Creullet, docteur aux droits, recteur en l'Université de Caen, est qualifié chevalier dans 7 arrêts de la cour de l'Échiquier de Normandie séante à Rouen, en date de l'an 1506. Il avait été fait chevalier-aux-lois.

De lui descendit par degrés François de Hérissy, seigneur de Creullet, père de Jean qui suit, d'Anne, Marie, Esther et Françoise, mariées aux sieurs de Banville, Mesnil-Benoit, Gosselin-La-Tonnellerie et Petitcœur-Beauvallon. De Jean Le Héricy, seigneur de Creullet et de Couvert, vint pour fille unique : Renée, laquelle épousa messire Charles Le Cornier, comte de Quincé, fils de Guy, comte de Quincé, prince du Saint-Empire-Romain, et de Françoise de Germont; dont : Marguerite-Antoinette Le Cornier, dame de Quincé et de Creullet, qui n'a point laissé d'enfants. Ses héritiers ont vendu le fief et la terre de Creullet, en partie à Jacques Crevel, advocat en Parlement, et professeur en droit de l'Uni-

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 317.

versité de Caen, qui a fait plusieurs embellissements à la maison, laquelle est accompagnée d'un jardin spacieux et de dehors agréables. Il vient de s'en défaire par vente, en 1762, faite à messire de Vauquelin, écuyer. Il prenait dans ses titres la qualité de seigneur et patron de Creullet, Saint-Gabriel et Fresney.

Esquay-sur-Seulle (Saint-Pantaléon d'). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 68 feux, notariat de Nonant.

Cette paroisse est située sur la rivière de Seulle, qui la partage en deux parties presque égales, et sur laquelle est un pont d'environ 70 pieds de longueur. Comme cette rivière sépare les bailliages de Caen et de Bayeux, la paroisse relève en partie de l'un et en partie de l'autre. A 100 pas du pont, vers le midi, la rivière se partage en deux cours, et forme une île longue d'environ 300 pas sur 150 de large. Il y a 3 hameaux : Varembert au-delà de la rivière, La France en deçà au midi, et Montdésert au couchant.

M. Huet veut qu'Esquay vienne du mot *Exaquium*, qui signifie : un lieu sec et sans eaux : ανυδρος. Cette étymologie ne vaut rien par rapport à ce village dont les terres sont arrosées par les eaux de la Seulle.

Il donne son nom à une des prébendes de la cathédrale de Bayeux ; le chanoine d'Esquay présente de plein droit à la cure ; il a droit de visite et de déport sur elle. Son fief et arrière-fiefs à Esquay s'étendent ès paroisses de : Vaussieux, Saint-Sulpice, Saint-Vigor-le-Grand, et à Vaux-sur-Seulle. Il perçoit les dîmes, tant sur son fief à Esquay, que hors de cette paroisse où il s'étend, et sur tous les autres fiefs qui sont dans la dite paroisse, en qualité de curé primitif, comme sur celui de Vaussieu, Cully,

Jurques, Saint-Evroult, Magny et autres, à l'exception de celui de Pierrepont, qui est tenu mouvant et relevant du fief de Missy (1). Le fief d'Esquay a aussi une extension dans la paroisse de Ranchy, possédée par le chanoine de Vaucelles, de même que le chanoine d'Esquay possède à Esquay, de temps immémorial, une extension du fief de Vaucelles, ainsi qu'une extension du fief de Barbières. Enfin le chanoine d'Esquay a court et usage, reliefs, treizièmes et autres droits seigneuriaux, et le curé n'a qu'une pension congrue. Il paraît aussi que le chanoine de Gueron possède à Esquay les deux tiers des dîmes qui viennent sur l'extension de son fief dans cette paroisse.

M. le marquis de Bricqueville est seigneur honoraire d'Esquay, au droit de la dame Marguerye, son épouse. Sa maison ou manoir seigneurial est assez considérable. Il est accompagné au couchant d'un bois taillis, et au midi d'une grande avenue au travers de laquelle passe le grand chemin de Bayeux à Creully. L'église, qui n'est pas loin, est à peu près au milieu de la paroisse. Elle est à cinq quarts de lieues de Bayeux, 5 lieues de Caen et 2 de la mer.

Fontenaillles (Saint-Pierre de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 27 feux, notariat de Tracy, 60 communiants.

Cette paroisse est sur le bord de la Manche ou Mer-Océane, voisine de l'abbaye de Longues, et à une lieue de Bayeux. L'abbé de Longues présente à la cure. Il a les deux tiers de la grosse dîme. Le curé a l'autre tiers. Le trésor de l'église ne vaut que 15 boisseaux de froment.

Voici les actes de donation du patronage et des dîmes

(1) Aveux du temporel de la cathéd. de Bayeux au Roy.

de Fontenailles tirés du cartulaire de l'abbaye de Longues. *Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod Ego Willelmus de Revers, miles, dedi et concessi Deo et abbatiæ S^tæ Mariæ de Longis et monachis ibidem Deo servientibus totum jus patronatus quod habebam ecclesiæ S^ti Petri de Fontenellis... in liberam, puram, et perpetuam eleemosynam, et ut hæc donatio mea et concessio perpetuæ firmitatis robur obtineant, eas presenti scripti testimonio et sigilli mei appensione confirmavi* (1).

Richard de Vernon, chevalier, par acte de 1217, confirme la susdite donation, que Guillaume de Reviers, *miles suus*, venait de faire, parce que l'église de Fontenailles est : *de feodo dicti Richardi de Vernone* (2).

Robert des Ablèges, évêque de Bayeux, la ratifie en 1218. *Richardus custos Bajocensis D^ni Episcopi generalis procurator, Willelmus, decanus, et capitulum Bajocense*, en font autant par acte du 4 des calendes d'avril de la même année (3).

Guillaume de Reviers avait présenté aussi sa requête à Guillaume, archidiacre de Bayeux, pour le faire consentir à sa donation (4).

Guillaume de Reviers, chevalier, fils de Baudouin de Reviers, chevalier, confirme aussi la susdite donation de Guillaume de Reviers son oncle, par chartre de 1222 (5).

Robert des Ablèges, évêque de Bayeux, acquéreur de la dîme de Fontenailles, en donna les deux tiers de la grosse aux religieux de Longues, avec le consentement

(1) Cart. abb. de Long., p. 20, fol. verso.
(2) Cart. abb. de Long., p. 20, fol. verso et 21.
(3) Cart. abb. de Long., p. 21.
(4) Cart. abb. de Long., p. 23.
(5) Cart. abb. de Long., p. 23.

de Guillaume, doyen, et de son chapitre, et en réserva l'autre tiers avec les offrandes pour l'usage et la sustentation du prêtre que l'abbé et religieux du dit lieu seront tenus de lui présenter et aux évêques ses successeurs pour desservir la dite cure. L'acte de donation est du mois de décembre 1222.

Les fiefs de cette paroisse sont : 1° le fief noble de Fontenailles qui fut à noble homme Richard de Reviers, relevant de celui de Manvieux; de celui de Fontenailles est mouvant le fief noble nommé le fief ou verge d'Aunay, sis au dit lieu ; 2° le fief noble de Cully qui fut à Jean de Guienros, écuyer; ces deux fiefs ont par moitié les honneurs de l'église, et autres prérogatives ; 3° le fief noble de L'Épervier, qui fut à noble homme N. de Grimouville. Il relève par un huitième de fief de la châtellenie de Beaumont-le-Richard.

La seigneurie de Fontenailles avec la terre fut acquise par décret au commencement du XVIIe siècle par Jean Le Barbey, écuyer, dont je vais rapporter la généalogie tout à l'heure.

Marc Le Barbey, écuyer, seigneur de Bussy, médecin du roi, était né à Bayeux d'une des plus honorables familles de cette ville. S'étant déterminé pour la médecine, il devint par son application un des plus habiles de son temps. Il fixa sa demeure dans sa patrie, et s'employa utilement au salut de ses patriotes. Les guerres de Religion et celle de la Ligue qui vint après, désolèrent étrangement la ville de Bayeux de son temps. Elles furent accompagnées du fléau de la peste, qui jeta la Basse-Normandie dans la plus grande misère. Bayeux se ressentit violemment des effets de cette horrible maladie, mais l'habileté et les sages précautions de M. de Bussy à prévenir ses attaques, sauvèrent la vie à la plupart des

habitants. Il n'en fut pas ainsi en l'année 1589, que les Ligueurs s'emparèrent de cette ville. La peste en emportait tous les jours plusieurs; on eut recours à M. de Bussy; mais ce fidèle sujet refusa constamment ses soins à des gens qui étaient ennemis de son roi. Des prières on en vint aux menaces, et des menaces jusqu'à faire vendre ses meubles et piller sa maison. Cette épreuve n'ébranla point sa fermeté. Il se retira secrètement de la ville, et rendit, par sa fuite, un service signalé à son prince, car on dit qu'il fit périr alors plus d'ennemis par sa retraite qu'on n'aurait pu faire par les armes. Henri IV informé de l'attachement et du zèle de ce médecin, voulut l'en récompenser par le titre de médecin du roi, et par des lettres de noblesse qu'il lui expédia sans aucunes finances à Saint-Germain-en-Laye, au mois de novembre 1594. « Ce prince considérant, disent les lettres, les bons, agréables services que notre cher et bien amé messire Marc Le Barbey, docteur-régent en la faculté de médecine, a fait depuis 40 ans en ça, et le travail continu qu'il a employé au public en l'exercice de sa vacation en laquelle il a acquis la réputation de très expert, et beaucoup d'obligation et d'honneur que le pays lui doit pour les services et soulagement très grand qu'il lui a apporté, ayant à cette occasion voulu le retenir pour l'un de nos médecins; et aussi n'a voulu, pendant que les rebelles et ennemis occupaient notre ville de Bayeux leur adhérer, et se départir de notre service, encore qu'il y fut seul médecin, et plus que sexagénaire, pour le zèle et dévotion qu'il a toujours porté à notre dit service, ayant plutôt choisi un exil volontaire de la dite ville, à souffrir la perte de ses biens et maison étant en icelle, pour incommoder d'autant nos dits ennemis par son absence, et ne pouvant pour son ancien âge et vacation nous servir en personne,

se serait efforcé de tout son pouvoir de donner moyen à ses deux fils de s'employer à notre service, ainsi qu'ils ont fait, dont l'un aurait eu commandement comme il a encore de présent en notre ville de Bayeux, en la charge de l'un des capitaines d'icelle, pour le témoignage de quoi il a, pendant ces guerres perdu une jambe d'une arquebusade, de laquelle il est demeuré estropié, et porte une jambe de bois, à l'occasion de ce, etc... »

Il mourut à Bayeux vers 1600, laissant de sa femme, demoiselle Marguerite Regnault : 1° Jean Le Barbey qui suit ; 2° Hélyes Le Barbey, écuyer ; 3° demoiselle N. Le Barbey, mariée à Simon de Marconnet, écuyer, lieutenant général au bailliage de Bayeux.

Jean Le Barbey, écuyer, seigneur et patron honoraire de Fontenailles, contrôleur pour le Roy au grenier et magasin à sel de Bayeux, un des capitaines de cette ville ; naquit le 26 mars 1554, en la paroisse de Notre-Dame-des-Fossés, et fut nommé par noble, vénérable et discrète personne, maître Jan Feret, abbé de Mondaye, et maître Jean Barbey, écuyer, contrôleur des tailles de Caen, son oncle, et eut pour marraines la demoiselle veuve de Raphaël Descrametot, écuyer, vicomte à Bayeux, et la demoiselle veuve de Denis Le Barbey, procureur du Roy au dit lieu. Il fut, au mois de janvier 1590, établi capitaine en la ville de Bayeux par Mgr le duc de Montpensier, gouverneur pour S. M. en ses pays et duché de Normandie ; le sixième jour de mai, au dit an, il fut blessé d'une arquebusade à la jambe gauche, à raison de laquelle blessure il la lui fallut couper, et le dit coup lui fut tiré à la tête de 200 hommes armés qu'il commandait avec le sire de Cambresy, lieutenant de messire Fresnel, gouverneur des ville et château de Bayeux, et neuf mois après, il continua sa charge de capitaine pendant les dits

troubles, avec sa jambe de bois. Il mourut à Rouen à la poursuite du procès de la terre de Fontenailles à l'encontre de maître Raphaël Philippes, conseiller à Bayeux, le septième jour de mai 1611, et fut inhumé en l'église de Saint-Jean de Rouen, près le Vieux-Marché. Il avait eu 3 femmes : 1° en 1586, demoiselle Jeanne Herbeline, fille de François Herbeline, écuyer, sieur de Longuefosse, et de demoiselle Marie Suhard ; 2° le 28 janvier 1591, demoiselle Henrye Descrametot, fille de Jean Descrametot, écuyer, esleu à Bayeux, et de Perrette Noël ; 3° le 15 novembre 1592, demoiselle Judith Vérard, fille de Françoise Vérard, écuyer, et demoiselle Geneviève Cornet, de laquelle il eut : Catherine, Georges qui suit, et Richard Le Barbey, seigneur d'Olney, qui, de sa femme Bertrane de La Dangie, eut pour fille unique Françoise Le Barbey.

Georges Le Barbey, écuyer, seigneur de Fontenailles et d'Aulney, contrôleur au magasin à sel de Bayeux, né le 6 juin 1595, à Saint-Martin de Bayeux, mort le 31 janvier 1650, et enterré à Saint-Sauveur de cette ville, épousa demoiselle Marie Le Mercier, fille de Charles Le Mercier, écuyer, licencié-aux-lois, sieur de Saint-Germain et du Mesnil, lieutenant-ancien civil et criminel au siège de Bayeux, et de Madeleine Benoît, de laquelle il eut, entre autres enfants : Simon, qui suit ; Charles ; Thomas ; ces deux-ci furent tonsurés en 1645, avec leur frère puîsné Olivier, depuis curé de Saint-Sauveur de Bayeux ; Madeleine, femme d'Antoine de La Cour, fauconnier du Roy, morte à Sommervieu, le 7 d'avril 1669 ; et Perrette, morte après avoir fait son testament, le dernier juin 1679.

Simon Le Barbey, écuyer, seigneur et patron honoraire de Fontenailles et d'Aulnay, né au mois de juillet 1627,

en la paroisse de Fontenailles, et mort au dit lieu, le 19 novembre 1699, avait épousé, dans l'église de Saint-Sauveur de Bayeux, le 27 de novembre 1660, Françoise Le Barbey, sa cousine au second degré, fille de Richard, écuyer, seigneur d'Aulnay, par dispense de S. S., obtenue en la faveur de François Servien, évêque de Bayeux, le premier jour d'octobre 1656 ; duquel mariage sortirent : 1° Étienne qui suit ; 2° Pierre-Benoît Le Barbey, écuyer, seigneur de Vaucelles, mort à Saint-Mâlo-de-Bayeux, âgé de 50 ans le 8 janvier 1713, sans postérité de sa femme Jeanne de Cabazac, veuve de Jean de Cyresmes, écuyer, sieur de Saint-Jean-de-Caumont, fille de Jacques de Cabazac, écuyer, sieur de Grand-Bosc, et de Madeleine Julien ; laquelle de Cabazac il avait épousée le 1er février 1696 ; 3° Jean-Jacques Le Barbey, prêtre, curé de Montivilliers, né le 5 février 1664 ; 4° Germaine, femme d'Isaac de Prepetit, écuyer, fils de Pierre, écuyer, sieur de Saint-Pierre, lieutenant-général au siège de Condé-sur-Noireau, et de demoiselle Anne d'Anfernet, qu'elle avait épousé le 16 novembre 1705 ; 5° Simon, mort âgé de 7 ans en 1675, et 6° Michel Le Barbey, écuyer, sieur d'Aulnay, qui a formé la branche des sieurs d'Aulnay.

Etienne Le Barbey, écuyer, seigneur et patron honoraire de Fontenailles, né le 7 octobre 1661 à Saint-Sauveur de Bayeux, mourut à Fontenailles ; il avait pris pour femme demoiselle Marie Hélyes, fille de noble homme Nicolas Hélyes, écuyer, et de demoiselle Catherine du Hamel, de laquelle il eut : Marie-Françoise Le Barbey, morte en 1762, femme de Laurent de La Mothe, écuyer ; Marguerite-Catherine Le Barbey de Vaucelles ; Charles-Etienne qui suit ; et Marie-Anne-Eléonore Le Barbey, mariée par contrat du 15 février 1736, à Louis-

Joachim Le Cornu, écuyer, seigneur du Buat, proche Laigle, chez demoiselle Madeleine du Bois de La Hochère, sa cousine, où elle demeurait depuis 1718.

Charles-Etienne Le Barbey, écuyer, seigneur de Fontenailles, a épousé demoiselle Marie-Madeleine d'Astain, de la ville de Caen, dont il a eu 5 fils et 2 filles : Michel-Etienne, Yves-Abraham, Pierre-Charles, Jean-Baptiste, etc.

Fresné-sur-la-Mer (Saint-Cosme et Saint-Damien de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 71 feux, 200 communiants, notariat de Tracy.

L'église n'est distante de la mer que d'un champ de terre, auprès duquel sont 3 ou 4 cabanes de pêcheurs. Or, il n'est pas vraisemblable que cette église ait été bâtie à l'extrémité de la paroisse comme elle est aujourd'hui ; ce changement n'a pu être occasionné que par la mer qui a considérablement diminué le terrain de ce côté-là. On remarque même sur le rivage, dans la basse eau, quantité de racines d'arbres qui n'y seraient jamais venues si la mer eut toujours occupé cet espace. L'église est un gros vaisseau sans bas-côtés, où l'on ne remarque rien qu'une extrême simplicité. Elle a 2 chapelles au midi et au nord, l'une de la Sainte-Vierge, l'autre de Saint-Michel ; entre le chœur et la nef, et au milieu une grosse tour carrée sans ornement, et couverte d'ardoises en bout rabattu.

L'abbaye de Saint-Julien de Tours, ou plutôt les PP. Jésuites de Tours, depuis l'union de la manse abbatiale à leur collège, possèdent la moitié de la grosse dîme, le curé a l'autre moitié. Dans la chartre que Henri II, roi d'Angleterre donna, en 1154, pour la confirmation des biens aumônés à l'abbaye de Saint-Julien, il est dit :

concedo in perpetuam eleemosynam et confirmo... ea quæ possident (monachi) apud Frenetum. M. l'évêque de Bayeux, depuis la même union, et au droit de cette abbaye, est présentateur de la cure.

On trouve, dans les registres de l'église de Fresné-sur-la-Mer, ce qui suit, écrit de la main de Gabriel Le Moyne, prêtre, curé du dit lieu, « le 18e jour de janvier 1631 : ont été inhumés en cette église, dans la chapelle de Notre-Dame, Loys Le Moyne, mon père, et Gillette Le Terrier, ma mère, lesquels sont décédés en même jour, ce que j'atteste véritable; fait comme dessus. » Cette paroisse est à 2 lieues de Bayeux.

En 1715, M. Le Haribel faisait travailler à une de ses terres qu'il a en Normandie, à une lieue de Bayeux. Le travail consistait en une espèce de rond-point qu'il voulait ménager devant une grande porte située sur le bord du grand chemin entre le midi et le couchant. Son dessein l'obligea de prendre sur un champ opposé le terrain que le chemin ne pouvait lui fournir; pour mettre la partie du champ qu'on prenait au niveau du chemin, il fallut creuser; à peine eut-on creusé 3 ou 4 pieds, qu'on trouva 11 urnes de terre cuite grise, sans couvercles, hautes d'un pied et et demi, et épaisses d'un pouce. Nonobstant cette épaisseur, toutes ces urnes cassèrent dès qu'elles eurent senti l'air; mais ce qu'il y a de merveilleux, c'est, qu'entre toutes ces urnes, 10 qui paraissaient uniformes, étaient remplies d'ossements rompus, de bras, de jambes et autres os du corps humain rangés par lits qui se croisaient. Chaque lit était distingué et séparé des autres par une matière qui paraissait avoir été grasse, mais qui était alors si dure et si compacte qu'on ne pouvait la briser, même avec un ciseau de fer (1). Messire Le Haribel croit que cette

(1) *La Religion des Gaulois*, t. II, p. 343-344.

matière était, ou les chairs qui s'étaient durcies en séchant, ou quelque composition de parfums, d'onguents et de chairs humaines ensemble. La onzième urne l'emportait sur les autres par sa grandeur, aussi contenait-elle une autre pleine de crânes, disposés par lits comme les os des premières urnes, et chaque lit était comme nourri de cette matière ou composition dont nous avons parlé. A quelque distance des urnes, mais toujours dans le même terrain, furent trouvés les ossements d'un corps dont les bras, ou pour mieux dire, l'os seulement qui commence depuis la jointure de l'épaule jusqu'à la jointure du coude, était tout garni de bracelets, alternativement les uns plus grands, les autres plus petits, mais tous de bronze et de la même forme. Les grands étaient cannelés en dedans, et les petits étaient solides. Hors de là, tous étaient : « ondés ou en guise de perles enfilées. M: Le Haribel ne doute point qu'il n'eût trouvé une plus grande quantité d'urnes, s'il avait ou creusé davantage ou étendu plus loin ses travaux. Au reste cette découverte lui fait croire que ce lieu avait été choisi par les Gaulois pour y enterrer les morts ; ce qu'il appuye sur une ancienne tradition du pays, que les Druides l'avaient habité, qu'on avait adoré un veau d'or en un lieu qui n'est distant de là que d'une lieue, que cette idole y est cachée en terre, et que ce lieu portait autrefois le nom de : *Faupus* (1). »

L'auteur de ce récit ne nomme point le lieu où se fit cette découverte. Je tiens de Mme du Rosier, fille de M. Le Haribel, que ce fut à Fresné-sur-la-Mer, où monsieur son frère a effectivement une belle terre. Elle m'assure aussi qu'on découvrit en même temps une maçonnerie

(1) *La Religion des Gaulois*, t. II, p. 345.

très dure, dans laquelle étaient répostés deux gros pots de terre remplis d'une espèce de monnaie inconnue, dont les pièces d'argent et de fonte étaient aussi minces que nos sols marqués de six liards.

Le même auteur est fort porté à croire que ces ossements étaient ceux des gens que les Druides immolaient à leurs dieux. Le soin qu'ils prenaient de les ranger par lits avec tant d'art, et de répandre au dessus et au fond des urnes, aussi bien qu'à chaque lit, cette substance qui servait à les nourrir, à les conserver, et à les empêcher de se résoudre en poudre, est une preuve qu'ils avaient pour ces os une particulière vénération. Or, la vénération qu'ils avaient pour les reliques de ceux qu'ils avaient offert en sacrifice, ne pouvait être plus grande, puisqu'ils tenaient que cette cérémonie avait la vertu de les déifier. Il croit encore que ces os avaient été décharnés et dégraissés, et que les chairs et la graisse entraient dans la composition de cette matière qui servait à les embaumer, et cela, afin qu'aucune partie du corps de ceux qui passaient dans leur esprit pour dieux, ne se perdît.

La seigneurie de Fresné-sur-la-Mer relève de la baronnie de La Quièze. Roulland de Gourfalleur, écuyer, sieur de Bonfossé, tenait, en 1581, à cause de demoiselle sa femme, fille héritière de Gilles de Conteville, écuyer, le fief entier de Fresné-sur-la-Mer, de la seigneurie de La Quièze.

Il y a encore quelques autres fiefs à Fresné, entre autres celui de Vérigny, qui a des extensions à Asnelles et Meuvaine, et relève de la seigneurie de Manvieux pour un fief de chevalier, suivant l'aveu de Marc-Antoine de Malherbe.

La seigneurie de Fresné, possédée par un Manneville, entra depuis par acquêt dans la maison de Saint-Ouen-

de-Magny. On voit autour de l'église une litre où sont leurs armes, savoir : de sable au sautoir d'argent, accompagné de 4 aiglettes de même. (Voyez : Magny, ci-après). L'histoire de la maison d'Harcourt dit que d'Hélène de Bricqueville-Coulombières sa femme, Tenneguy de Saint-Ouen, chevalier, seigneur de Magny, Fresné-sur-Mer, eut un autre Tenneguy, seigneur de Fresné (1) ; cela n'est pas exact. On lit, dans les registres de cette paroisse, que ce Tanneguy de Saint-Ouen, baptisé le 15 septembre 1664, eut pour père, François, seigneur de Fresné, et pour mère, Marguerite de Briqueville, et qu'il fut nommé par Tanneguy de Saint-Ouen, seigneur de Magny, représenté par Pierre d'Harcourt, baron de ce lieu, et par demoiselle Madeleine de Saint-Ouen Il épousa dame Marie-Madeleine Huë, décédée en 1738. Il était mort dès le 22 mars 1712. Ils sont enterrés dans le chœur de Fresné. Les enfants sortis de leur mariage sont : 1° messire Louis Tanneguy de Saint-Ouen, écuyer, seigneur et patron honoraire de Fresné-sur-la-Mer, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Vastan ; 2° Marc-Antoine de Saint-Ouen, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Luxembourg ; 3° et 4° Étienne, et Hercule-François, officiers dans les troupes du Roy, pour le service duquel ils sont morts.

Fresney-le-Croteur (Saint-Remy de). Sergenterie de Creully, élection de Caen, 12 feux, 35 communiants, notariat de Creully.

On écrit indifféremment Fresné, Fresney et Fresnay. On le surnomme Le Croteur, tant pour le distinguer de

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 940.

plusieurs autres paroisses de même nom, que parce que cette paroisse est remplie de beaucoup de boue et de crotte. Elle est fort petite dans son étendue. Elle ne forme qu'un petit village au milieu d'une campagne, où sont, rassemblés ses habitants. Il y avait autrefois, dit-on, bien plus de maisons qu'il n'y en a aujourd'hui. La plupart étaient situées dans un lieu marécageux qui compose aujourd'hui un herbage, et il n'y a pas bien longtemps qu'on y a trouvé de vieux fondements d'édifices. Il se peut faire que le nom de Croteur tire son origine de celui de marécageux, car souvent la situation des lieux change, et le nom reste toujours.

Elle relève, pour la plus grande partie, de la haute justice de Saint-Gabriel, et son fief dominant est une extension du fief de Saint-Gabriel, possédé par les religieux de Fécamp, qui, au droit du prieuré de Saint-Gabriel, présentent à la cure et perçoivent les dîmes en totalité, la cure étant à pension congruë. Il y a un petit fief appartenant à M. Crevel, docteur, professeur en droit à Caen et seigneur de Creullet, qui prétend posséder le principal fief de cette paroisse, et conséquemment les droits honorifiques. Les maisons et terres qui en dépendent relèvent du bailliage de Caen. Elle est à un quart de lieue de Creully et à 2 lieues de Bayeux.

Gray (Saint-Martin de). Chef-lieu de sergenterie, élection de Bayeux, 94 feux, notariat de Ver.

Gayum et *Graëyum*. Il y a, dans le diocèse de Besançon, selon le *Dictionnaire universel de la France*, une ville et une paroisse qui portent le même nom, mais qui s'appellent en latin *Gradicum*. Celle-ci est bordée au nord par la Manche ou la Mer Océane, et au levant par la rivière de Seulle qui la sépare d'avec la paroisse de

Courseulle. Il y a une extension de Gray qui va jusqu'à Bernières et qui forme une garenne pour le seigneur de Gray. Le petit hâvre de Courseulle où viennent aborder les bateaux pêcheurs, est sur Gray des deux côtés.

Le territoire est composé de 4 villages : 1° Le Buisson ; 2° Vaux, où il y a un château à pont-levis et une fontaine au coin du parterre qui va se décharger dans deux canaux vers la mer ; 3° La Vallette ; 4° Gray, au bout duquel il y a 2 moulins, l'un pour le seigneur, et l'autre pour l'abbesse de Caen.

Les religieux de Sainte-Barbe-en-Auge présentent à la cure un chanoine régulier qui prend le titre de prieur. *Bajocensis antistes quoque ecclesiam B^ti^ Martini de Graye, ad petitionem Herlonis ejusdem patroni, et ecclesiam B^ti^ Andreæ de Cottun, concedentibus Rogerio Malofiliastro, et Guidone de Bouissier, dedit nempe canonicis S^tæ^ Barbariæ* (1). Ces donations ont été faites dans le milieu du XII^e^ siècle, sous le prieur Daniel. Les dîmes, grosses et menues, appartiennent pour les deux tiers au chapitre de Bayeux et pour l'autre tiers au chapelain de Saint-Thomas, fondé dans la cathédrale du dit lieu. Le curé a une pension congruë.

L'église paroissiale est à peu de distance de la mer, sur une petite éminence environnée de maisons. Le bâtiment est simple et sans sculpture, et d'une ancienne bâtisse. Le chœur est décoré d'un autel neuf et d'un lambris tout autour. C'est un présent de M^me^ du Quesnay, dame de Gray, fait après le décès de M. le baron de Saint-Suplix, son mari. Le tableau de l'autel, représentant le baptême de N.-S., est une copie de celui de Le Brun, faite par Restout, de Caen. On y voit encore deux excellents

(1) *Neust. Pia*, p. 726.

tableaux, l'un de saint Sébastien mourant, de grandeur naturelle, en détrempe, et admiré surtout des curieux, et l'autre de saint Jérôme.

Il y a une fondation d'une messe toutes les semaines pour MM. Le Gouès, anciens seigneurs de Gray. Elle avait été faite dans la chapelle du château, mais depuis que le château et la chapelle vinrent à se ruiner faute de réparations, on la transféra, sous M. de Nesmond, dans l'église. On dit qu'il y a 25 vergées de terre pour cette fondation. Le curé n'en connaît que 6 en une seule pièce.

Cette paroisse, dépendante du bailliage de Bayeux, est à 3 lieues de cette ville et à une lieue et demie du bourg de Creully.

Il y a 2 fiefs nobles, Gray et Vaux. Celui-ci relevant du premier, et le premier de la baronnie de Crépon. Ils sont possédés par messire Alexandre Costé, marquis de Saint-Suplix, dont le père, conseiller au Parlement de Rouèn, ayant épousé Marguerite de Blois, fille de messire du Quesnay lieutenant-général à Caen, et conseiller d'État, devint possesseur de grands biens par cette alliance. Il y a au couchant, le château de Vaux, remarquable par sa galerie et par sa chapelle de sainte Anne, qui sont des mieux décorées.

La sergenterie de Gray, composée de 23 paroisses, relève de celle d'Isigny. Les paroisses sont : Ver, Manvieux, Le Manoir, Vienne, Rye, Esquay, Longues, Meuvaine, Villiers-le-Sec, Tierceville, Sainte-Croix, Magny, Sommervieu, Colombiers, Fontenailles, Fresné-sur-la-Mer, Crépon, Arromanches, Tracy, Asnelles, Gray, Banville et Bazenville. Le terroir de cette sergenterie rapporte du blé et du cidre. Il n'y a que peu d'herbages et de prairies; la plupart étant de mauvaise

nature, servent néanmoins aux pâturages des moutons. Les paysans n'y possèdent que des héritages très modiques, chargés de grosses redevances. C'est ainsi qu'en parle M. le comte de Boulainvilliers dans l'*État de la France, généralité de Caen*, t. IV.

La maison de Gray, si illustre en Angleterre où elle existe encore, tire son origine de cette paroisse, et a possédé plusieurs terres en Normandie. Ses armes sont : fascé d'argent et d'azur, que les puînés ont brisées en chef de trois tourteaux de gueules (1).

Il y a une généalogie à Rouen en la Bibliothèque de M. Bigot, qui nous représente que Renaud, seigneur de Gray et de Rhuthin, en Angleterre, était père d'Édouard de Gray, dont sortit Jean de Gray, chevalier, père de Thomas de Gray, marquis de Dorset, et d'Edouard de Gray, vicomte de Lisley.

Les registres de la Chambre des Comptes pour la Chancellerie de Normandie font mention comme en l'année 1236, Guillaume de Gray, qualifié monseigneur et chevalier, se présenta pour servir le Roy, duc de Normandie, représentant l'abbé de Caen, à raison du fief de Rotz, pour lequel il devait service de chevalier pour 40 jours.

Jean de Gray, qualifié messire et chevalier, épousa M^me^ Jeanne de Neubourg, dame de Livarot, dont elle et son mari eurent délai ou souffrance jusqu'à un an, de rendre foi ou hommage de la dite terre de Livarot, par lettre du roi de France du 5 février 1434.

Edouard de Gray, deuxième fils de Richard, seigneur de Gray et de Ruthim, père de Jean de Gray, chevalier, aïeul de Thomas de Gray, marquis de Dorset, et d'Édouard

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 214 et 286.

de Gray, vicomte de Lisley, père de Guillaume de Ferrières, seigneur de Grosby, et de Jean de Ferrières, seigneur de Tampots ; ces derniers ayant changé le nom de Gray en celui de Ferrières.

Lanteuil (Saint-Sylvestre de). Sergenterie de Creully, élection de Caen, notariat de Creully, 86 feux, 260 habitants.

Cette paroisse n'est pas d'une grande étendue. Elle est distante d'une demi-lieue du bourg de Creully, de 2 lieues et demie de Bayeux, et de 3 lieues et demie de Caen. Son territoire, arrosé par les petites rivières de Gronde et de Thuë, n'est composé que de 2 hameaux. Elle dépend de Caen pour le bailliage et les tailles, et de Bayeux pour le sel.

Le *Dictionnaire universel de la France* l'appelle Lantheil, et le livre Pelut *Lantolium ;* ce dernier y marque 2 portions de cure, l'une à la présentation de Jean de Magneville, écuyer, l'autre à celle d'Henry d'Aigneaux, écuyer. Elles ont été réunies depuis en un seul titre, qui est à la nomination de messire Turgot de Saint-Clair, chevalier, seigneur de Lanteuil.

Un de ses fiefs relève de la baronnie de Creully, et un autre appelé : le fief de Lanteuil-Magneville, du chapitre de Bayeux, à cause du fief de La Table. Il y a une très jolie maison avec des avenues et des pièces d'eau qui lui donnent un grand agrément.

Longues (Saint-Laurent de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 58 feux, notariat de Tracy.

Cette paroisse, située à une lieue et demie de Bayeux, est sur le bord de la mer, dont elle est défendue par des côtes ou falaises fort élevées. Sa principale décoration

vient d'une abbaye de Bénédictins, qui est en ce lieu. La présentation de la cure, la seigneurie et les dîmes appartiennent à cette abbaye, à laquelle elles furent données par le fondateur.

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod Ego Balduinus Wac dedi et concessi monachis Sᵗᵉ Mariæ-de-Longis ecclesiam Sᵗⁱ Laurentii ejusdem villæ tenendam de me et de hæredibus meis in perpetua eleemosina... salvo episcopali jure, post decessum Galfridi filii Radulphi, cui pater meus dedit. Testibus his : D. D. abbate de Bruna, Helia de Bajoc. Rad. de Vassy Thoma de Anisi, Hugone Silvain, Rob. de Ver, etc. (1).

Henry, évêque de Bayeux, confirma et ratifia la susdite donation par une chartre sans date à laquelle servirent de témoins (2) : *N. archicapellano, Bernardo abbate de Valle, Richardo priore de Plaisiaco, H. precantore, et Roberto capellano et canonico Bajocensi.*

L'abbaye de Longues, de Bénédictins non réformés, fut fondés en 1168, sous l'invocation de la Sainte Vierge, par Hugues Wast, seigneur de grande distinction. On voit contre un pilier, à l'entrée du chœur, des armes qui sont : de gueules à deux fasces d'or, accompagnées de trois besans de même en chef, avec ces mots : *cy sont les armes du fondateur de l'abbaye de Nʳᵉ Dᵐᵉ de Longues,* et ensuite : *Domini Balduini Vast, comte de Bessin.*

Baudoin Vast, fils du fondateur, confirma la fondation de son père et y ajouta de grands biens, d'où vient qu'on lui donne le titre de fondateur dans cette inscription,

(1) Ex Cartull. Abba. de Longis, p. 4, fol. v. et p. 5.
(2) Ex Cartull. Abba. de Longis, p. 27, fol. v. et p. 38, fol. v.

comme les grandes terres qu'il possédait dans le Bessin, lui ont fait donner la qualité de comte.

Les Bacon du Molley aumônèrent aussi de grandes possessions, et plusieurs d'entre eux sont enterrés dans le sanctuaire du chœur; de ce nombre est Mgr Rogier Bacon, seigneur du Molley, qui trépassa l'an de grâce 1340.

Cette abbaye est taxée à 200 florins d'or à la Chambre apostolique. L'abbé présente à tous les bénéfices qui en dépendent, tels que sont les prieurés de Pontiouf, de Berroles et de Fumichon, diocèse de Bayeux, et de La Chaîne, diocèse de Séez. Les cures sont :

DIOCÈSE DE BAYEUX

Martragny pro prima parte.	
Vaussieu altera.	
Rye pro prima.	
Vaux-sur-Aure.	
Longues.	du don de Baudoin Wast.
Arromanches.	du don de Henry et Guill. de Gray.
Marigny.	du don de Reginal de Marigny, et d'Alvérède de Soligny.
Campigny.	du don de Lescie de Campigny.
Saint-Martin-de-Blagny.	du don de Pierre Ruaut, et de Guill. Bacon.
Fontenailles.	du don de Guillaume de Reviers.
Castillon.	du don de Guillaume d'Argouges et d'Aude du Bourg.
Montrabot.	du don de Roger Guerno (peut-être Guerros).
Vidouville.	du don de Thomas de Malfilastre.
Sainte-Croix-Grandtonne.	du don de Thomas d'Aigneaux.

DIOCÈSE DE COUTANCES

Négreville.	du don de Roger Wast.
Saint-Hilaire.	du don de Henry, roi d'Angleterre, et de Baudoin Wast.

Notre-Dame-des-Landes. du don de Jeanne de Carrouges.
St-Hilaire-du-Mesnil-Scelleur. du don de la même.

Il paraît, par les chartres de cette abbaye, que la maison de Wast de qui elle tire son existience, était considérable. Elle est éteinte depuis longtemps.

Hugues Wast fondateur de Longues, avait pour frère Roger Wast, seigneur de Négreville auprès de Carentan, qui souscrivit, en 1168, à la chartre de fondation de Longues (1). Ce Roger, quelque temps après, aumona aux mains des moines de cette abbaye, l'église de Nègreville avec toutes ses appartenances : *integra, libere* et *quiete,* pour son salut et pour le repos de l'âme de Hugues Wast, son frère, de qui il tenait cette église, et tout ce qu'il possédait dans ce village. Sa chartre, sans date, fut confirmée par celle de Richard, évêque de Coutances, qui qualifie Roger Wast : *venerabilis parochianus meus* (2).

Hugues Wast eut pour fils Baudoin, Geoffroy, et autres, suivant la première chartre. A la suite de cette chartre, il en paraît une autre à laquelle je n'ai trouvé de différence que ce qui suit : 1° elle est sous le nom de Hugues Wast, et de Beaudoin son fils, qui y parlent au pluriel ; 2° elle fait mention du moulin de Longues : *quem Gaufridus Wat fuit, et parvum vivarium cum molta, etc.,* 3° elle a pour témoins : *Abbas D. de Bronda, Hugo Servanus, Helias de Bajocis, Gaufridus filius Gaulterii, Robertus de Ver, Thomas de Anesio, Hugo Wat juvenis, Radulphus de Martinbost, Willelmùs de Vestpre.* Cette

(1) Cart. de Long. p. 11, fol.
(2) Cart. de Long. p. 5 et v.

chartre, pour confirmer la première, est datée d'un lieu dit : *apud Bronnam* (1).

Hugues Wast et Baudoin son fils donnent à la dite abbaye : *campum Stephani sicuti rivulus molendini dividit.* Témoins : Roger Wast, Alverède Camerarius, Raoul, médecin (2).

Baudoin Wast, lui, aumône tout le tènement que Roger de Troarn tenait de lui à Petitville. Témoins : Jean de Tellinton, Reginal de Marigny, Ranulfe de Longues, Guillaume Bigot, Raoul de Brucourt, Geoffroy de Longues, et plusieurs autres (3). Il lui donne et confirme par une autre chartre toutes les églises de sa terre de Normandie avec leurs appartenances, savoir : l'église de Longues, de Rubercy et de Petitville. Témoins : Roger Wast, Reginal de Marigny, Ranulfe de Longues, Thomas d'Anisy, Hubert Le Beuf, Pierre d'Anisy, Baudoin de Vastpré, Alain d'Anisy et Ranulfe de Granval (4).

Baudoin Wast donne aux moines de Longues, *ad petitionem dilecti in X^to^ venerabilis patris Hugonis Lincolnensis episcopi,* et leur confirme : *totam suam terram quæ est ante abbatiam de Longis juxta gardinum, videlicet inter magnum vivarium monachorum, et duas semitas publicas, quarum una vadit in civitate Bajocensi, et altera extenditur ad Vada-Viræ versus Constentinum* : Drocon de Lincoln, maître Guillaume Vacelin, Geoffroy de Saint-Eduald, Geoffroy de Lichelad, Hugues de Saint-Eduald, clerc du seigneur évêque de Lincoln, Guillaume Le Bigot, Ranulphe de Longues,

(1) Cart. de Long., p. 1 a, fol. v. et p. 2 a.
(2) Cart. de Long., p. 2, fol. v.
(3) Cart. de Long., p 2.
(4) Cart. de Long., p. 3.

Ranulphe de Marigny, chevalier, Raoul de Bosbois, et Raoul Rabache (1).

Le même donne et confirme aux mêmes : *honore Gaufridi fratis sui qui ibidem habitum religionis suscepit, totam piscariam suam de Parvavilla, et totum managium ubi furnus de Longis sedet,* avec la maison que Gillebert, prêtre, tient de lui. Témoins : Guillaume, abbé de Hambie, Richard, archidiacre de Coutances, Turold, chanoine de Brenna, etc. (2).

Baudouin Wast et Agnès sa femme donnèrent eux-mêmes *unum milliarium anguillarum in sua piscaria de Petiville annuatim reddendum.* Témoins : Thomas, chanoine de Bronne, Reginald de Marigny, Valérien fils de Radulphe, Ranulphe Le Beuf et Roger de Camerario (3).

Le même donne aux susdits moines, trois mesures d'orge et une mesure de froment à prendre sur son moulin de Saint-Gabriel ; *ad vestimenta sua,* jusqu'à ce qu'on leur ait délégué 10 livres de monnaie d'Anjou qu'ils ont à prendre sur l'église de Rubercy. Témoins : Roger Wast, Reginald de Marigny, Thomas d'Anisi, Pierre d'Anisi, Ranulphe de Longues, Baudouin de Vastpré et Ober Le Beuf (4).

Baudouin Wast, fils de Baudouin, selon deux chartres dont l'une est sans date, l'autre datée : *apud Neaubru,* année 1203, donne aux mêmes toute la dîme de son moulin de Négreville. Témoins : Guillaume, abbé de Montebourg, Thomas du Hommet, Guillaume de Reviers,

(1) Cart. de Long., p. 3.
(2) Cart. de Long., p. 4.
(3) Cart. de Long., p. 3, fol. verso.
(4) Cart. de Long., p. 4.

Guillaume de Vauville, Roger Suhart et Hamon Le Gras (1).

Je ne prétends point donner ici la liste des abbés de Longues ; c'y sont seulement des additions qui peuvent servir au catalogue qu'en ont publié les auteurs du nouveau *Gallia Christiana*, t. XI, colonne 430 et suivantes.

Laurent Le Clerc, XVI^e^ abbé, fit alliance, en 1458, avec Jean de Villerai abbé de Vendosme, depuis cardinal de Sainte-Prisque. Il permuta son abbaye avec Richard Sabine, abbé de Cerisy. Les bulles de permutation sont du mois de décembre 1472, la deuxième année du pontificat de Sixte IV (2). Richard Sabine retient sur l'abbaye de Cerisy une pension de 400 ducats, payable moitié à la Saint-Jean, l'autre moitié à Noël, sa demeure et sa nourriture pour lui et quatre de ses amis à son choix, dans la susdite maison de Cerisy (3).

Thomas du Jardin devint abbé de Longues en même temps que l'abbé Sabine, car ses bulles sont également datées du mois de décembre 1472, la deuxième année du pontificat de Sixte IV (4).

Jean Ouenne est le dernier des abbés réguliers de Longues. Il est qualifié prieur claustral de l'abbaye de Cerisy, dans une provision du 23 septembre 1493, vicaire général de Jacques de Silly, protonotaire du S. S., abbé de Cerisy dans une autre de 1502, et enfin abbé de Longues sur la résignation de l'abbé du Jardin. Ses bulles sont datées du mois de janvier 1504, la seconde année de Jules II (5). Il mourut dans son abbaye le 8 des Ides

(1) Cart. de Long., p. 3 et 4, fol. verso.
(2) *Gal. Christ.*, t. VIII, col. 1375.
(3) Ex-bullis.
(4) Ex-bulla.
(5) Reg. de l'évêché.

d'août 1516, et fut enterré au milieu de la nef de son église où on lit sur sa tombe ces mots : *Cy gist Révérend Père Jehan Ouenne, abbé de céans, et prieur de Deux-Jumeaux et du Goulet, fondateur de VII obits, décédé au mois daoust 1516.*

Antoine de Marcillac, doyen de Rouen, fut abbé de Longues par bulles de Paul IV, expédiées la quatrième année de son pontificat, au mois de janvier 1558.

Joachim Thiboult, religieux profès de Longues, obtint cette abbaye par la résignation du précédent ; ses bulles sont du mois de juillet 1565, la sixième année du pape Pie IV, mais préférant son repos à la dignité, il la résigna cinq après au suivant. Il mourut le 4 de juillet 1596, et est enterré dans la nef de son église, aux pieds de Jean Ouenne, un de ses prédécesseurs. Sa famille fut annoblie en 1575, suivant la production faite en 1666, par Michel et Pierre Thiboult, des paroisses de Litteau et de Bérigny.

Louis Hoüel, né au hameau du Pont-Fâtu, paroisse de Hérils, au rapport des religieux de Longues, et moine du dit lieu, en devint abbé en 1570 sur la résignation du précédent. Il reçut les moindres ordres le 13 avril 1571, et le sous-diaconat le lendemain, des mains de M. d'Humières, évêque de Bayeux. Il se démit en 1610 en faveur de son neveu qui suit, et mourut à Longues le 24 mai 1616 ; il est enterré dans la nef. Son tombeau, pratiqué dans le mur, sous une arcade, à gauche en entrant, a été bâti du vivant de cet abbé, qui s'y est fait représenter au naturel, revêtu de ses habits pontificaux. On dit que l'épitaphe qui y fut placée en même temps, est aussi de sa composition.

Cedit fatis Reverendus in Christo pater ac dominus Ludovicus Houel, quundam hujus monasterii cœnobiarcha vigilantissimus, ætatis suæ... et exactis in

militia et restauratione hujus cœnobii quadraginta annis, habuit curam templi et pauperum, qui cum temporibus licet durissimis vixerit in hac abbatia, tamen ita sapienter vitam instituit ut omnibus gratus, carusque esset caste vivendo, et omnia ad æquitatem ut melius potuit reducendo; mortuus autem est die..... mensis..... cujus anima requiescat in pace æterna, ad quem finem dicetis, si vobis placet : Pater.....

Il portait pour armes : d'azur à 3 pals d'or, au franc quartier de... chargé d'une bande de...

Olivier Le Coq, chanoine de Bayeux, et abbé de Longues par la démission du précédent, suivant ses bulles du mois de novembre 1610, la sixième année de Paul V. On lit sur le grand autel du chœur de cette abbaye : Le maître-autel a été fait faire par M. Lecoq, abbé de Longues, en 1623, *et a Joanne Fabro Cadomensi exaratum.* Il paraît, par les registres de l'évêché, qu'il était de la paroisse de Bérigny, fils de Benoît, écuyer, seigneur du lieu, et qu'il reçut la tonsure et les moindres les 8 et 9 juin 1571, de M. d'Humières, évêque de Bayeux. Il mourut dans son abbaye en 1629, et fut inhumé devant l'autel de la chapelle de Saint-Thomas-de-Cantorbéry, ce qui paraît par l'inscription de sa tombe.

Cet abbé était fort attaché à la maison des Augustins de Bayeux, et par reconnaissance, Nicolas Germain, docteur en théologie, religieux des Augustins de Rheims, lui dédia, en 1613, un petit ouvrage qu'il avait composé sous le titre de : *Paranymphe de la Sainte-Eucharistie,* contenant huit discours sur : *O sacrum convivium.* On trouve à la tête cette épigramme qui lui fut adressée par G. C.

A voir d'un bon prélat simplement le pourtrait,
A voir dessus le front une douceur empreinte,

Cela ne suffit pas si l'âme n'est atteinte
De telles qualités et n'en montrent le trait.
Votre âme s'embellit luy fournissant les choses :
La douceur de l'olive et du coq le soucy ;
Vos mœurs, votre nom nous l'apprennent ainsi
Et que dans votre cœur les vertus sont encloses.

Jean de Tulles, évêque d'Orange, fut pourvu de l'abbaye de Longues après le précédent. Il fut envoyé à Rome par la reine Marie de Médicis, régente, pour différentes négociations importantes, et rendit de fidèles services au roi Louis XIII, principalement en empêchant les habitants d'Orange de se réunir aux Protestants qui excitaient alors des troubles dans le Royaume. Il avait succédé à Jean de Tulles son oncle dans l'évêché d'Orange, en 1608, étant fils de Julien de Tulles, seigneur de Soleilles, et de Richarde de Fougasse ; et il mourut le 3 octobre 1640.

Jean Vincent de Tulles devint abbé de Longues et évêque d'Orange après la mort de son oncle, dont il avait été élu coadjuteur l'an 1637, puis évêque de Lavaur en 1646. Il était fils de Pierre de Tulles, seigneur de la Nerte, chevalier de l'ordre du roi, et de Lucrèce de Lazari. Ses armes sont : d'argent à un pal de gueules, chargé de 3 papillons volants d'argent ; il mourut en 1668.

Magny (Saint-Malo de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 42 feux, 120 habitants, notariat de Tracy.

Cette paroisse, à une petite lieue de Bayeux, et à trois quarts de lieue de la mer, n'est arrosée que par quelques ruisseaux qui prennent leurs sources dans les environs. La nomination de la cure et les deux tiers des grosses dîmes appartiennent au chapitre de Bayeux, l'autre tiers au curé.

(1) *Hist. de Norm.*, par Dumoulin, p. 41.

A peu de distance de l'église, il y a une très belle maison pour le seigneur, environnée de fossés et accompagnée de deux bosquets et d'une avenue sur le chemin de Bayeux.

La terre est un marquisat avec haute justice qui s'étend sur 5 paroisses, et ressortit nuement au Parlement de Rouen. Les paroisses sont : Magny, Rye, Manvieux, Tracy et Arromanches. Ce marquisat est possédé par M. Nicolas Foucault, marquis de Magny, chevalier de la Toison d'Or, lieutenant général des armées de S. M. Catholique. C'est lui qui a fait bâtir la belle maison qu'on y voit à présent. Il est fils du célèbre messire Nicolas-Joseph Foucault, intendant de Caen et depuis conseiller d'Etat, décédé en 1721.

Magny, appelé *Maegnium* par le livre Pelut de l'évêché, peut avoir donné le nom à une famille noble dont étaient Regnaud de Magny, qui mourut glorieusement au siège d'Acre, en 1191, et Guerry de Magny, grand-doyen de l'église de Bayeux, dont l'obit est marqué au 14 février dans le nécrologe (1).

Guillaume de Manoury du Tremblay, écuyer, seigneur de Magny, capitaine du château de Bayeux, mourut vers 1501. Son épouse, Madeleine Stuart, fit prier le chapitre de Bayeux, en 1502, de ne pas trouver mauvais si elle avait fait apposer les armes de son mari autour du chœur de l'église de Magny, où il avait été enterré, parce que elle et ses enfants n'entendaient pas pour cela réclamer aucune chose au patronage de cette église, qui appartient au chapitre, et que les armes dudit chapitre seraient mises à la principale vitre du chœur.

Demoiselle Madeleine de Manoury, dame de Magny,

(1) Manusc. de M. Potier, chancel. de Bayeux.

leur fille porta, en 1515, par mariage, cette terre à Olivier de Saint-Ouen, seigneur du Tordouet au pays de Caux (1).

L'origine de la maison de Saint-Ouen est du bailliage de Caux en Normandie, elle porte pour armes : de sable au sautoir d'argent, accompagné de 4 aiglettes de même. Le premier nom de cette maison était de Sancy. Gilbert, seigneur de Saint-Ouen, est le premier dont on ait connaissance. Il signa à une chartre pour l'abbaye de Fécamp, l'an 1103, sous le nom de Gilbert de Sancy, seigneur de Saint-Ouen.

Du mariage de Olivier de Saint-Ouen, seigneur du Tardouet, et de Madeleine Manourry, dame de Magny, sortit Olivier de Saint-Ouen, IIe du nom, seigneur du Tordouet et de Magny, père du suivant.

Jacques de Saint-Ouen, seigneur de Tordouet et de Magny fut réconcilié à l'église selon l'acte de l'évêché de Bayeux, le 21 mars 1585. De son mariage accordé en 1594 avec N. de Morais, fille de Jacques, seigneur de Joderais et de Marguerite d'Achey vint le suivant.

(Il mourut le 13 décembre 1639. Il fut père de Tanneguy.)

Jean de Saint-Ouen, seigneur de Tordouet, Magny, Montdésert et Fresné-sur-la-Mer, bailla aveu de ses terres les 12 mars 1619 et 5 juillet 1624. Il avait épousé, par contrat reconnu à Caen le 26 mai 1617, Adrienne de Warignies, fille de Tenneguy, seigneur de Blainville, lieutenant du roi au bailliage de Caen, et d'Antoinette du Parc, dame des Biards, dont : Tenneguy qui suit, et François, seigneur de Fresné.

Tenneguy de Saint-Ouen, seigneur de Magny et du

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 950.

Tordouet, chevalier, épousa Hélène de Bricqueville, fille de Gabriel, marquis de Coulombières, laquelle après son décès fut mariée en deuxièmes noces à N. de Madaillan, comte de Montataire. Le seigneur de Magny vivait encore en 1664 ; il mourut le 20 février 1670, et fut enterré dans le chœur de l'église de Magny.

La terre de Magny, tombée en décret comme immeuble de M. du Tordouet de Saint-Ouen, fut acquise par messire Guy de Chamillard, intendant de la généralité de Caen, et passa à droit d'hérédité à son fils (1).

Depuis, messire Foucault, conseiller du roi en tous ses conseils, devint propriétaire, au droit de Michel de Chamillard, intendant des finances, et d'Elisabeth-Thérèse Le Rebours, son épouse, du fief, terre et seigneurie de Magny, et des fiefs, terres et seigneuries de Tracy, Arromanches et Dampierre-Marie sis à Rye. Le fief de Magny appartenait au sieur de Chamillard, au droit d'acquet qu'en avait fait son père; les fiefs de Tracy, Arromanches et Dampierre-Marie, au droit de l'échange fait à lui et à son épouse par S. M. devant les notaires du Châtelet de Paris, le 3 mai 1694. Messire Foucault fit ériger le fief de Magny en marquisat sur la fin de 1694 ou au commencement de 1695. Il devint aussi propriétaire du fief, terre et seigneurie de Rye, au droit de l'adjudication, par décret, des immeubles de feu Jacques Blondel, écuyer, seigneur de Rye.

Manoir (Saint-Pierre du). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 46 feux, notariat de Tracy.

Cette paroisse, située sur la rivière de Seulle, est à trois

(1) Déclar. des fief nobles de la vicomté de Bayeux et du dom. aliéné en 1697, fol. 54.

quarts de lieue de Creully et à une lieue et demie de Bayeux. L'abbaye de Jumiéges nomme à la cure et perçoit les grosses dîmes.

Il y a plusieurs fiefs dont le principal et les droits honorifiques sont en litige depuis bien du temps entre plusieurs gentilshommes. Dans un aveu, il est fait mention du fief noble du Manoir, sis en ce lieu avec des extensions à Vienne, Villiers-le-Sec, Bazenville, Rye, Sommervieu et Saint-Gabriel, qui relève du roi par un quart de fief d'hautber. De lui sont dépendants : le fief de Caumont sis au Manoir, et celui de Pierrepont sis à Littry, par un huitième d'hautbert, selon l'aveu de Michel des Marais, écuyer, valet de chambre de la reine (1).

Sentence du 9 janvier 1527, contenant l'estimation et prisée des fiefs de Pierrepont, assis en la paroisse de Vienne, du Manoir, de Saint-Gabriel et du Haut-Manoir de Caumont, assis en la paroisse de Vienne et du Manoir, qui avaient appartenu à Geoffroy de Reviers, décretés à la requête du seigneur de Taillebois (2). François de Guerville qui possédait le fief du Manoir ou Haut-Manoir, le donna le 27 juin 1624, en échange à messire Pierre d'Harcourt, marquis de Beuvron, et en 1680, le marquis de Beuvron le vendit au sieur Michel Desmarais qui en rendit aveu au roi le 13 décembre 1681, sous le titre de fief, terre et seigneurie du Manoir de Pierrepont, dit Caumont, par un quart de hautber, assis en la paroisse du Manoir et de Vienne, avec extension en plusieurs autres paroisses. Michel Desmarais le donna en fief le 16 juin 1696, à Henri du Bousquet, après la mort duquel Jacques-Louis du Bousquet, son frère et son héritier, en

(1) Recueil d'aveux de la vicomté de Bayeux.
(2) Factum imprimé.

rendit aveu au roi le 22 mars 1706, sous la dénomination de fief, terre et seigneurie du Manoir de Pierrepont dit Caumont. Jacob-Gédéon d'Amours en devint héritier.

Le baron de Creully prétend avoir la qualité de seigneur des paroisses de Vienne et du Manoir, et y fut confirmé par sentence du bailliage de Bayeux, le 22 avril 1717, contre Jacob-Gédéon d'Amours, écuyer, héritier de feu Jacques-Louis du Bousquet, écuyer, qui réclamait cette qualité, et qui se voyant condamné par cette sentence à se renfermer dans la qualité de ses deux fiefs de Pierrepont et du Haut-Manoir de Caumont, appela de cette sentence à la Cour du parlement de Rouen.

La seigneurie de Vienne et du Manoir fut démembrée en 1509 de la baronnie de Creully, lors des partages faits entre Jean de Sillans et Charles d'Harcourt, beaux-fils du baron de Creully. Elle tomba dans le lot du dernier: Odet d'Harcourt; un de ses descendants vendit, en 1643, sa portion à Antoine de Sillans, marquis de Creully, qui fit réunir, par lettres patentes du mois de mai 1655, enregistrées la même année en la cour et à la chambre des comptes de Rouen, au corps de la baronnie de Creully, les fiefs, terres et seigneuries de Creullet, Vienne et Le Manoir qui en avaient été démembrées en 1509, comme il est dit ci-devant.

Cette paroisse n'a que 2 hameaux : Beaupigny et Pierre-Solain. Dans ce dernier, il y a une ancienne maladrerie connue sous le nom de Notre-Dame et de Saint-Clair-de-Pierre-Solain. Le livre Pelut de l'évêché la nomme *capella leprosariæ de Petra-Solemni*, et les titres de l'abbaye de Longues *rupes S^ti Ollani* (1). On y dit la messe dimanches et fêtes. Le patronage doit être en litige entre les abbayes de Cluny et de Jumiéges.

(1) Cart. abbat. Long., p. 12, fol. verso.

Selon le livre Pelut, la présentation de ce prieuré appartenait en 1356 à la dame veuve de G. de Faoulq, chevalier : *Relictæ D^ni G. Falsi militis*; selon les registres de l'évêché du XVI^e et XVII^e siècle, au possesseur du fief du Bosq et de Moon, et selon un procès de visite de 1662, il dépendait du Mont-Saint-Michel, était possédé par un prieur commandataire, et son revenu était de 800 livres.

Jacques de Surrain, clerc, en fut pourvu par visa du 15 août 1516, sur la présentation de Jean de Surrain, écuyer, seigneur du Bosq et de Moon. Jean Scelles, écuyer, seigneur de Meautis et du Bosq en sa partie, y nomma le 27 octobre 1593, à cause de sa terre et seigneurie du Bosq (1). Comme cette chapelle vaquait par la négligence de Jean Scelles, fils de Philippes, par lui pourvu au précédent, il y nomma Nicolas Benoît le 1^er septembre 1606. Il prend dans l'acte la qualité de sieur de Vaux-sur-Seulles, qui fut au sieur de Meautis et du Bosq-de-Moon, en partie, et déclare y nommer comme seigneur du Bosq-de-Moon. Ce fut encore sous cette qualité qu'il y pourvut le 27 mai 1618. Dans son acte, la chapelle de Pierre-Solain est dite être située sur la paroisse de Bazenville, qui est contiguë au Manoir.

Le célèbre Pierre Halley, professeur en droit canonique dans l'Université de Paris, a possédé le prieuré de Pierre-Solain jusqu'aux approches de sa mort, qui l'enleva du monde le 27 décembre 1689, à l'âge de 78 ans. Il fut résigné à son frère qui le résigna à l'abbé Philippes de Marigny, chanoine de Bayeux, qui la remit vers 1761 à l'abbé Le Sueur des Fresnes, grand chantre de la susdite église de Bayeux.

(1) Reg. du secrét. de l'évêché.

Manvieux (Saint-Rémy de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 35 feux, 160 habitants, notariat de Tracy.

Cette paroisse est située sur le bord de la mer où il y a des falaises très escarpées à une lieue et demie de Bayeux. La nomination de la cure appartient à l'abbesse de Cordillon. La dîme se divise en trois parts entre cette abbesse, le curé et un autre.

Il y a à Manvieux un corps de garde proche la mer, un village composé de maisons détachées autour de l'église, et un petit hameau nommé La Bréholière, peu éloigné, qui fait une ferme détachée. Il y avait un château qui a été changé en une jolie maison de campagne.

La seigneurie est incorporée au marquisat de Manvieux, et la paroisse relève de sa haute justice. Elle a appartenu à MM. de Reviers, seigneurs de Fontenailles, d'où elle passa à MM. de Mathan. Pierre Paisant, vicomte de Bayeux en 1540, en devint seigneur par acquisition. Possédant de grands biens, il fut annobli par lettres données à Paris au mois de juin 1544, enregistrées à la Chambre des comptes et au Parlement de Normandie la même année (1). Par ces lettres, le roi François Ier lui donna pouvoir à lui et à ses descendants de prendre le surnom de Manvieux au lieu de celui de Paysant. Cette famille s'éteignit en 1756 par la mort du dernier mâle placé à l'école militaire, et jeune homme de grande espérance.

On trouve ceci dans un vieux compte en parchemin du syndic de Bayeux, au chapitre intitulé : autre dépense commune :

(1) Copies des lettres d'annobliss.

Article 4. — A Simon Canut, Jehan Tostain, et Richard Nicolle XII livres sur ce qui leur était deu pour port en bateaux de XI^xx pierres au siège de Chierbourg, pour le gouvernement des engins de Baieux, prinses entre Port et Manvieux, comme il appert par le mandement et quitance donnée le XII de novembre l'an que dessus 1378.

Marigny (Saint-Laurent de). Sergenterie de Tour, élection de Bayeux, 72 feux, notariat de Tracy, 160 communiants.

Cette paroisse arrosée par la rivière d'Aure, est bornée au nord par la mer de La Manche, à une lieue et demie de Bayeux.

L'abbé de Longues présente à la cure, et son abbaye en perçoit toutes les dîmes.

Alvérède de Soligny, seigneur en partie de Marigny-sur-la-Mer, donna à l'abbaye de Longues la portion qu'il avait dans l'église de Marigny pour le salut de lui, de Jeanne sa femme, et autres. Témoins : Robert de Soligny, Rualenus de Flaghei, Geoffroy de Oum, Guillaume de Barbefleur. Cette donation est à peu près du temps de la fondation de Longues, *id est*, en 1168 (1).

Raoul d'Argouges, son gendre *veniens*, dit la chartre, *ad prædictam ecclesiam (de Longis) causa visitandi fratres sæpæ dictæ ecclesiæ*, leur confirme *medietatem ecclesiæ de Marigneïo quam pater suus dictus Alveredus de Soligneïo fecerat.* Témoins : Guillaume de Flacheïo, Guill. Ruault de Rupe-S^ti-Ollani, Jourdain de Malovicino, Étienne Pestel, Regr. de Argougiis.

Odon et Raoul du Mesnil frères, et Nicolas, fils du même Odon, prétendent à droit d'hérédité, au patronage de l'église de Marigny près Longues, dont une portion

(1) Cart. abb. de Long., p. 12.

avait été donnée par Reginald de Marigny, chevalier, et l'autre par Alvérède de Soligny à cette abbaye quelques années auparavant. Henri, évêque de Bayeux, se rend médiateur de la contestation, et engage ces gentilshommes à renoncer à tous droits et prétentions à cet égard, en faveur de Martin, abbé de Longues et de ses religieux. La chartre expédiée à ce sujet est de 1198. Témoins : Henri, chantre, Jourdain et Raoul, archidiacres et Patricius, sous-doyen de l'église de Bayeux (1).

Odon de Lorris, évêque de Bayeux, par acte du samedi après la Saint-Barthélemy, apôtre, l'an 1273, approuve la vente que Jean Le Tord du Mesnil, clerc, avait faite d'une dîme à l'abbé et religieux de Longues pour la somme de 60 livres tournois, *id est*, la moitié de la troisième gerbe que lui, du Mesnil, avait à prendre sur l'extension du fief d'Argouges situé à Marigny (2).

La seigneurie de Marigny relève du roi par un demi-fief d'hautber, selon un aveu de M. Pierre Philippes, écuyer, qui l'acquit, par contrat du 18 octobre 1648 de messire Bernardin de Bricqueville (3), seigneur d'Occaleu et de dame Jeanne du Bois-de-Pirou, son épouse, à laquelle elle appartenait. Le seigneur de Marigny est seul seigneur de la paroisse par l'acquisition qu'il a faite de la verge du fief d'Argouges qui s'étendait dans Marigny, de M. Regnault, seigneur d'Argouges, trésorier de France en la généralité de Caen.

Il est dit dans un vieux recueil d'aveux pour la vicomté de Bayeux que le fief, terre et seigneurie de Marigny donné anciennement en circonstances et dépendances

(1) Cart. abb. de Long., p. 13.
(2) Cart. abb. de Long., p. 57 et 58.
(3) Rec. d'av. de la vicomté de Bayeux.

par le roi à Guillame Héroulde, était possédé en 1563 par les héritiers de messire Richard du Bois.

De Pierre Philippes, écuyer, seigneur de Marigny et de sa femme Catherine Suard sortit Louis Philippes, écuyer, seigneur et patron du lieu, décédé en 1723, qui par sa femme Jeanne Halley, sœur du célèbre M. Halley restaurateur de l'école du droit canonique à Paris, fut père de : Jean-Baptiste Philippes de Graville, abbé commandataire du Puy-Ferrand, diocèse de Bourges, chanoine et chancelier en l'église de Bayeux, et vicaire-général du diocèse, mort le 4 janvier 1749; de Gabriel Philippes de Tourville, chevalier de Saint-Louis; et de Pierre Philippes de Marigny, décédé le 4 janvier en 1760. Son fils Jean-Pierre-Louis Philippes est aujourd'hui seigneur de Marigny. Femme Suzanne-Marguerite Mensat.

Reginald de Marigny, chevalier, seigneur et patron de Marigny était contemporain de Hugues Wat, fondateur de l'abbaye de Longues, en 1168. Il a souscrit à plusieurs chartres de cette abbaye (1). Il lui donna du consentement de Guillaume, son fils, toute la portion qu'il avait dans l'église de Marigny, *nihil in eâ terreni juris retinens*, et obtint à ce sujet une chartre confirmative de Henri II, évêque de Bayeux, qu'il accorda, *cum Simon persona ecclesiæ de Marigneio, eadem ecclesia in manu Jordani archidiaconi nostri resignata, ad sanctum officium monasticæ religionis apud Longas se contulisset*. Les témoins de la donation sont : Jourdain, archidiacre de Bayeux, Gilbert de Longues, prêtre, Ranulphe de Longues, chevalier, et Geoffroy, son fils. Dans le temps que Reginald de Marigny faisait cette donation, Alvérède

(1) Cart. abb. de Long., p. 12 et 13, fol. verso.

de Soligny donna aussi à Longues l'autre portion de la même église avec l'approbation et le consentement de Raoul d'Argouges, son gendre.

Guillaume de Marigny, chevalier, seigneur de Marigny, donna à l'abbaye de Longues deux gerbes de dîmes sur sa terre de Marigny, *duas garbas decimæ suæ de dominio suo carucarum suarum apud Marigneïum*. Témoins : Richard, chapelain de Marigny, messire Robert d'Arganchy, messire Guillaume d'Englesqueville, Beaudouin de Longues, Raoul du Mesnil et Nicolas son neveu (1).

Enguerrand (Ingranus) de Marigny, chevalier, fils de Guillaume, seigneur de Marigny, confirme la donation faite par son père, et dans sa chartre il détaille les terres du domaine de son père. Il fait mention entr'autres de neuf vergées situées proche la maison de Turstin du Mesnil. La chartre est de l'an 1223 (2).

Geoffroy de Marigny, écuyer, seigneur de Marigny, paraît à la suite des précédents. Il vendit la dîme qu'il possédait dans la paroisse de Marigny aux religieux de Longues pour la somme de 300 livres tournois, et pour l'acquit de quelques obits qu'il fonda pour lui et ses parents dans la dite abbaye. Odon de Lorris, évêque de Bayeux, approuva et ratifia cette vente par une chartre donnée au mois de juin 1275.

Meuvaine (Saint-Manvieu de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 84 feux, 200 communiants, notariat de Ver.

Cette paroisse est sur le bord de la mer, à 2 lieues de

(1) Cart. abb. de Long., ut sup. et p. 14.
(2) Cart. abb. de Long., p. 58, fol. vers. et 59.

Bayeux. L'église paroissiale est éloignée de la mer d'un quart de lieue. *Ecclesia de Mevena.*

Le ruisseau de Roullecrotte passe devant le cimetière. Le plus grand nombre de maisons est autour de l'église, et entr'autres celles du seigneur. Il y a pourtant deux petits hameaux ou écarts : celui du Marais, à l'orient, du côté de Ver, composé de 9 à 10 maisons, et celui des Roquettes vers Asnelles qui n'en a que 5 ou 6. Ces deux villages sont séparés par une garenne et un marais, qui, au nord, sont bordés par la mer. Raoul de Juvigny, par chartre de 1206, donna aux religieux de l'abbaye de Longues, la dîme de tout son marais de Meuvaine, *in omnibus exitibus et proventibus et omnibus quæ decimari possunt* (1).

Le patronage de la cure, qui en 1356 appartenait à messire Raoul de Malherbe, fut donné peu de temps après à l'abbaye de Saint-Julien de Tours. M. l'évêque de Bayeux y présente aujourd'hui, au droit de cette abbaye, depuis l'union de la manse abbatiale au collège des Jésuites de cette ville (2). Ces Pères ont les deux tiers des grosses dîmes, et le chapitre de Bayeux a l'autre tiers, et une muaison de 34 boisseaux de froment à prendre sur les deux premiers tiers. Le chapitre tient cette dîme par un échange fait en 1629 avec messire d'Angennes son évêque, au lieu d'un droit qu'il avait dans la forêt et paroisse de Neuilly, et celle de Lison. Le revenu du curé consiste dans la grosse et menue dîme de Maronnes, hameau de la dépendance de Meuvaine, dans 40 écus qu'il a à prendre sur toute la dîme de Meuvaine, et 12 livres de rente que le chapitre lui fait pour des novales.

(1) Cartul. abb. de Long., p. 46 et 47.
(2) Ex manuscripto.

C'est de la patrie de Marin du Viquet, docteur et professeur en médecine et recteur de l'Université de Caen, vers 1550. Son fils, avocat-général au Parlement de Rouen, mourut vers 1640. A l'article de Meuvaine, dans un compte-rendu par le viconte de Bayeux, en 1560, il est dit : « de Jehan de Mauvoisin pour le fief de Meuvaine, pour sa dame et la dame de La Poterie, pour 50 livres tournois, pour ce qu'ils ont été acquis par Thomas et Guillaume dits Longuet, en l'an 1514, comme il est dit sur le compte de Saint-Michel. »

Jean Poncet, curé de Meuvaine, devint chanoine de Merville en l'église de Bayeux par permutation. La collation est du 18 octobre 1501.

M. Philippes-Charles de La Rivière de Meuvaine, prêtre-curé de Fresné-sur-la-Mer, frère de messire Clément de La Rivière, chevalier, haut justicier de Meuvaine, fit son testament le 1er janvier 1731 (1), par lequel il donna : 1° aux obits de Fresné 1,600 livres; 2° aux curé et obitiers d'Asnelles, 300 livres; 3° aux curé et obitiers de Meuvaine, 600 livres; 4° à la paroisse de Meuvaine, 5,000 livres pour fonder à perpétuité deux sœurs de La Providence, pour servir de maîtresses d'écoles dans les paroisses de Meuvaine, Asnelles et Fresné; 5° 1,000 livres, dont le revenu sera employé à avoir des médecines pour les pauvres; 6° enfin, aux curé et obitiers de Saint-Germain-du-Crioult, 200 livres; ces sommes sont évaluées à 8,000 livres.

Le sieur Crevel, avocat à Caen, un des légataires, a affecté des terres en sa seigneurie de Creullet pour payer aux susdits donataires la somme de 435 livres de rente foncière, c'est-à-dire à Saint-Germain-du-Crioult,

(1) Ex autographo.

10 livres; à Asnelles, 15 livres; à Fresné, 80 livres; à Meuvaine, 30 livres; aux sœurs de La Providence, 250 livres; aux habitants de Meuvaine pour les médecines, 50 livres. Les terres affectées de la sorte ont été prises à fieffe par la veuve Marie. L'acte en a été passé à Creullet le 30 de novembre 1752.

Le hameau de Maronnes, dépendant de Meuvaine, est considérable, et situé au couchant et à demi-lieue de l'église. Il y a une chapelle de Saint-Léonard abbé, annexée à la cure de Meuvaine. Le curé est obligé d'y faire dire la messe dimanches et fêtes, avant sa haute messe paroissiale. Un procès de visite, fait en 1664, marque qu'on y faisait l'eau bénite, que son trésor était de 50 livres de rente, et que le cimetière des Huguenots était proche, et presque point distingué de celui des catholiques. On voit à peu de distance de cette chapelle, au pied d'un côteau, une très belle fontaine qui par l'abondance de sa source fournit de grandes commodités aux habitants des environs. Le chapitre de Bayeux y avait un trait de dîme; mais il l'a cédé au chapitre pour les charges susdites.

Rye (Saint-Martin de). *Ria,* sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 88 feux, 400 habitants, notariat de Tracy.

Cette paroisse, située à cinq quarts de Bayeux, autant du bourg de Creully, et à trois quarts de lieue de la mer, n'a point d'autre rivière que le ruisseau de Gronde qui prend sa source à une fontaine proche l'église de Magny. Il est appelé, dans les vieux titres: le Ruel-de-Gronde. Il va se perdre à la mer entre Asnelles et Meuvaine. Il y a aussi près d'une masure une fontaine dont les eaux sont minérales.

On y compte 5 villages ou hameaux : Le Moutier, Froide-Rüe, La Poté, au milieu desquels passe le ruisseau de Gronde, les autres sont : Beauvais, au midi, et Fontaine, à l'occident, lequel est enclavé dans la paroisse d'Arromanches. Dans ce dernier village, il n'y a que 2 maisons qui dépendent de Rye, et 2 autres petites maisons détachées sur le bord de la mer. La moitié de la paroisse relève de la juridiction de Saint-Gabriel, l'autre moitié de celle de Bayeux.

Le coteau qu'on voit au nord de cette paroisse est appelé Le Mont-de-Rye. Il est rempli de carrières. L'église est située sur le penchant de ce coteau qu'on nomme Le Côtil-de-Saint-Martin. Cette église est obscure par la raison qu'elle ne tire du jour que du côté du midi. Elle est accompagnée de deux bas-côtés, et de deux chapelles, qui forment la croisée. La première est érigée en l'honneur de la Sainte-Vierge, la seconde, en l'honneur de saint André. Cette derniere fut cédée par les paroissiens en 1628 à Jacques André, écuyer, sieur de Sainte-Croix, à charge par lui de l'aumôner et de la faire réédifier, ce qui a été fait. La nomination du chapelain appartient à ses représentants. On y voit son mausolée et celui de noble dame Marie Davot, son épouse.

Il y a deux curés qui sont à la présentation, le premier, de l'abbé de Longues, le second, de l'abbé de Fécamp. Un mémoire imprimé marque que l'église du fief de Fécamp, et les dîmes qui en dépendent, lui furent aumônées par Eudes, fils de Geoffroy, et celle de Longues avec ses dîmes et son fief, par Guillaume Paisnel et Eléonore sa femme.

Ce qui regarde ici l'abbaye de Longues est contredit par le cartulaire même de cette abbaye. Il confirme plu-

sieurs chartres confirmatives d'Henri II, évêque de Bayeux, dans lesquelles il est énoncé que noble homme André de Vitry donne à Longues la moitié de cette partie qu'il avait à droit d'hérédité sur l'église de Rie, et il confirme en outre à ses religieux la demeure de Guillaume Gautier, que Robert son père leur avait aumôné, ainsi que 2 gerbes de dîmes sur le fief Banastre et du Fortier et de leurs héritiers (1). Il prit pour témoins de cette confirmation : Roger son chancelier, Bernard abbé du Val, Richard prieur du Plessis, Henri chantre de Bayeux, Gilbert chanoine, et autres. Notre évêque Henry mourut en 1205; ainsi, l'auteur du livre Pelut de l'évêché s'est trompé quand il a mis cette portion de la cure de Rie à la nomination de Philippe de Méautis.

On trouve dans le même cartulaire une chartre de Ranulphe fils de Robert, dans lequel le donateur s'exprime ainsi (2) : *ego Ranulphus filius Roberti post primam decimationem frugum et fructuum de terra mea pervenientium quæ generaliter omnino ecclesiæ singulis annis persolventur, deliberavi omnes redditus meos quos habebam apud Riam et Amondevillam* [à la marge du cartulaire il y a pour note : Amondevilla est dit appartenir à Bazenville], *iterum decimare de illa secundâ decima totius redditûs mei de Ria, videlicet et Amondevilla dedi et concessi medietatem abbatiæ S^te Mariæ de Longis.... exceptâ tantum decima pomorum meorum... his testibus Roberto de Boum, Jeremia et Roberto sacerdotibus de Ria, Roberto clerico.*

Il y a aussi à Rye un personnat dit : Jehannet, dont la présentation alternative appartient à M. le marquis de

(1) Cartul. abb. de Long., p. 10 et 35.
(2) Cartul. abb. de Long., p. 11, fol., vers. et p. 36.

Magny, seigneur de Rye, et à M. André, écuyer, sieur de Sainte-Croix.

Les religieux de Fécamp perçoivent la moitié des dîmes; l'autre moitié est recueillie, un tiers par l'abbé de Longues, un tiers par le curé de la première portion, et l'autre tiers est encore subdivisé en trois parts, dont la première appartient au personnat, les deux autres aux Jésuites de Rouen, de sorte que les religieux de Fécamp ont la moitié du total, l'abbé de Longues et le curé chacun un sixième, les Jésuites un neuvième, et le personnat un dixième.

Les religieux de Fécamp ont fieffé une partie des terres de leur fief, à charge d'en payer une dîme par un boisseau de grain, dont la moitié de froment, et moitié d'orge. Ce tènement est appelé La Vavassorie-de-Jeanninet ; les tenans doivent paraître aux plaids de leur seigneur pour cette redevance.

Le fief dominant de Rye est surnommé de Vitry. Il relève du Roi à cause de sa châtellenie de Bayeux, par un huitième de hautber, et doit au domaine du Roi un muid d'orge de 12 septiers, estimés 144 boisseaux, et 76 sous de rente au terme de Pâques, selon l'aveu rendu le siècle dernier par noble homme Jacques Blondel, écuyer, seigneur de Rye. Il est uni à présent au marquisat de Magny, et la moitié de la paroisse relève de sa haute justice.

L'histoire nous fournit un trait remarquable arrivé dans cette paroisse et qui mérite d'être rapporté. C'est le service important que Hultre ou Hubert de Rye rendit en 1046 à Guillaume duc de Normandie, surnommé Le Bâtard, lors de la conjuration de Guy de Bourgogne (1),

(1) *Chronique de Normandie*, p. 61 et 62. — *Hist. de Dumoulin* p. 137. — *Masseville*, t. I, p. 175.

appuyé des comtes de Bessin et du Cotentin, et de plusieurs seigneurs de ce duché. Obligé pour éviter leur noir dessein, de sortir de Valognès la nuit et à demi-nu, ce prince passa le matin par Rye, proche Bayeux, épuisé de fatigue, lui et son cheval. Il fut reconnu par Hubert, seigneur du lieu, qui le fit entrer dans son château pour prendre un peu de repos. Il est dit dans une vieille chronique manuscrite que ce Hubert fit ensuite conduire et escorter le duc Guillaume, son seigneur et son parent, jusqu'à Falaise, par ses trois fils, ce qui lui sauva la vie et son duché. On voit encore au milieu de la paroisse une place qui se nomme Le Château-Briand, que l'on dit avoir été la demeure de ce seigneur de Rye.

Geoffroy de Rye, un de ses fils, suivit en 1096 le duc Guillaume à la conquête d'Angleterre (1). Robert, autre fils de Hubert, fut nommé évêque de Séez en 1070, *Yvone Sagiensium præsule defuncto, Robertus Huberti de Rya filius successit, qui fere duodecim annis prælatus præfuit, et ipse circa Dei cultum fervens, religiosos multum dilexit.*

On tient que la maison de Quesnel descend de ce Hubert de Rye; car de Geoffroy, son fils, dit-on, est descendu Richard, qui épousa Gertrude de Molines, enterrée à Rouen dans la chapelle de Saint-Romain où Richard était peint armé à l'antique, avec une dame à genoux à ses côtés, et un écu de gueules à trois quinte feuilles d'hermines, qui sont les armes de la maison du Quesnel, avec cette légende ou inscription : *Miles Richardus Quesnel filius Godifredi, et ejus uxor Gertrud. de Molines, anno 1140* (2).

(1) *Ord. Vitalis*, lib. IV, p. 520.
(2) *Dict. de Moreri*, au mot *O.*

Sainte-Croix-sur-la-Mer (l'Exaltation de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 38 feux, notariat de Ver.

Cette paroisse, privée de la commodité d'une rivière, est dite : sur la mer, non pas qu'elle y soit précisément, puisque Gray est entre deux; mais c'est pour la distinguer de Sainte-Croix-Grand'tonne, située au doyenné de Maltot.

On assure que c'était originairement une annexe de Gray. Si la chose est ainsi, il faut qu'il y ait longtemps, car un titre de 1242 en fait mention comme d'une paroisse qui a ses paroissiens et son curé (1). Le livre Pelut de l'évêché l'appelle : *Ecclesia S^te Crucis*, et met la cure à la nomination du prieur de Sainte-Barbe, auquel elle appartient encore. Les dîmes sont perçues par le chapitre de Bayeux, par les religieux de Saint-Vigor, et par le chapelain de Saint-Thomas en la cathédrale de Bayeux.

Sainte-Croix est à 3 lieues de Bayeux, et à trois quarts quarts de lieue du bourg de Creully. Sa seigneurie relevant de celle de Gray, a été possédée par une branche de la maison de Patry. Messire de Bourges, archidiacre de Bayeux, l'acheta par décret vers 1524. Elle fut depuis revendue à messire de La Champagne. Elle passa ensuite à messire Maheust de Sainte-Croix. Jacques Maheust, seigneur et patron de Sainte-Croix-sur-la-Mer, proviseur du collège du Bois, enterré le 15 septembre 1745, à Saint-Sauveur de Caen. Enfin elle est échue, au droit de leurs femmes héritières de MM. de Sainte-Croix, à messire Héroust du Moustier, conseiller au présidial de Caen, et Jean Des Fontenelles, docteur en médecine à Bayeux. La portion de messire du Moustier a été vendue en 1575,

(1) *Neust. pia*, p. 907.

par son fils aîné à M. Huë, seigneur de Carpiquet. (Relève de la haute justice de Saint-Gabriel) (1).

Outre la seigneurie, il y a encore à Sainte-Croix le fief de Pierrefite, qui fut à M. de Blays; le fief d'Ivrande, qui fut à noble homme Anne du Châtel; et une vavassorie dépendante du fief de Banville. Le prieuré de Saint-Vigor y possède aussi, au droit du prieuré de Saint-Gabriel, le fief appelé la baronnie de Sainte-Croix.

Saint-Gabriel (Saint-Thomas-de-Cantorbéry de). Sergenterie de Creully, élection de Caen, 40 feux, 130 communiants, notariat de Creully.

Cette paroisse, située sur la rivière de Seulle, est à un quart de lieue du bourg de Creully et à 2 lieues de Bayeux. Elle dépend, tant au spirituel qu'au temporel, de l'abbaye de Fécamp. Le prieur et les religieux de cette abbaye nomment de plein droit à la cure, et en perçoivent les dîmes. Ils en sont les seigneurs, dit-on, et y ont une haute justice, membre de celle d'Argences, qui est exercée de 15 jours en 15 jours, et qui relève nuement du parlement de Rouen. Le juge souverain se qualifie : bailly vicomtal, conservateur et garde-sceau de la haute-justice d'Argences et de Saint-Gabriel. Il y a une foire qui se tient le jour de Saint-Gabriel, 16 d'octobre, dont l'abbaye de Fécamp perçoit les droits. Elle consiste principalement en moutons. La haute-justice commence le propre jour de la foire. Le fief de Saint-Gabriel est occupé par les religieux de Fécamp. Ils ont droit de fournir plusieurs personnes pour garder la foire.

Les fermes détachées sont : la ferme des Mares, proche la rivière, et la ferme de La Rufinière, jouxte la paroisse

(1) Déclaration des fiefs de la vicomté de Bayeux.

de Brécy, deux moulins à eau, l'un surnommé de Saint-Gabriel, pour le prieuré de Saint-Gabriel, et l'autre appelé Creully pour messire de La Basoque, et une commune où chaque particulier de cette paroisse a droit.

Il y avait à Saint-Gabriel un prieuré claustral très ancien qui subsistait dès le commencement du XI^e^ siècle. Anchetil, sire de Harcourt, vivant en 1027, témoigna sa piété et sa magnificence envers ce prieuré, lui confirmant de grands biens assis à Montaigu et ailleurs (1). Il fut uni quelques années après à l'abbaye de Fécamp (2). *Anno 1058, facta est donatio Sancti-Gabrielis.* Il avait un prieur titulaire. Nicolas, prieur de Saint-Gabriel, fut nommé commissaire en 1106 par l'abbé de Fécamp. Un état de 1664 marque que la nef de ce prieuré est ruinée depuis longtemps, et que les vestiges qui paraissaient, faisaient connaître que ça a été autrefois une fort belle église; il ne reste plus, est-il dit, que le chœur en intégrité avec les deux grandes chapelles étant aux côtés en forme de croix (3).

L'on a séparé l'une de ces chapelles par une muraille, dont le fermier du prieuré se sert comme d'une grange pour mettre ses blés. Il y avait autrefois des religieux de Saint-Benoît, mais à présent il n'y a que 2 chapelains qui y résident.

L'église ou chapelle de ce prieuré a 3 autels, dont le maître-autel a pour tableau une Annonciation. Cette chapelle composée d'un sanctuaire, d'une petite nef et de deux bas-côtés, a en tout 51 pieds de longueur sur 51 et demi de largeur. Le sanctuaire est éclairé de 3 croisées,

(1) *Hist. Harc.*, t. I, préface, p. 9.
(2) *Chron. Fiscan. apud biblio.*, P. Labbé, t. I, p. 326.
(3) *Ex manuscripto secretariæ episcopalis.*

et la nef et les bas-côtés de 6. Les charges de cette chapelle sont de 3 messes basses par semaine (1).

Il y avait à l'entrée et des deux côtés de la chapelle d'anciens bâtiments et arcades qui paraissaient avoir été construits à dessein de former une nef à cette chapelle. Ces bâtiments consistaient en un croizillon de 90 pieds de largeur sur 30 de longueur. Sur le milieu étaient d'anciens murs crevassés qui semblaient avoir servi à une tour. Le reste avait 60 pieds du côté du midi, sur laquelle longueur se trouvaient 4 arcades qui donnaient entrée à un bas côté. Le mur en ruine avait 90 pieds de longueur, et du côté du nord 27 pieds en 2 arcades. Les murs de la tour avaient 90 pieds de haut et les autres 57. La nef avait de largeur 25 pieds, et le bas-côté ci-dessus 13 pieds.

Par permission de M. de Luynes, évêque de Bayeux, donnée en 1748, le titulaire de cette chapelle fut autorisé à abattre tous ces murs et anciens bâtiments, et ce, après les procédures et toutes les formalités requises.

Ce prieuré étant tombé en ruines par le laps des temps et le malheur des guerres, la conventualité en fut transférée au prieuré de Saint-Vigor, près Bayeux, par décret de l'ordinaire, le 9 juin 1674, avec les offices et fondations, pour l'acquit desquels il jouit du tiers du revenu; le reste demeura à l'abbaye de Fécamp (2). Il n'y a plus qu'une chapelle dont le titulaire est obligé à un messe basse les dimanches et deux fois par semaine.

Chartre par laquelle le roi Philippe-Le-Long disposa des fiefs de Fresnay et de Saint-Gabriel, à lui échus par la forfaiture de Baudouin Wat, en faveur de Robert des

(1) Procès-verbal dressé en 1748.
(2) Reg. de l'évêché.

Moustiers, écuyer, et qui est en date de l'an 1318, le dimanche après la fête de Saint-Grégoire, les dits deux fiefs de Saint-Gabriel et de Fresnay passés par succession du dit Raoul Pélerin ès-maisons de Bricqueville et de Vierville, et enfin de celle d'Harcourt par les alliances contractées entr'elles (1).

Ancien registre qui contient deux aveux rendus du fief et seigneurie de Saint-Gabriel : l'un par Richard de Beuzeville, chanoine de Bayeux, le 12 de septembre 1406, l'autre rendu par Raoul Pélerin, écuyer, seigneur de Sainte-Croix-Grand-Tonne, le 23 septembre 1413, au dénombrement du bailliage de Caen.

Lors du traité de mariage signé le 13 mars 1473, reconnu le 7 juin 1474 devant les tabellions de Caen, entre messire Arthur de Vierville, baron de Creully, et demoiselle Jaqueline de Bricqueville, leur furent promis par Guillaume de Bricqueville, seigneur de Laune et de Coulombières, Raoul Pélerin, seigneur de Sainte-Croix, et Guillemette Pélerin, femme du seigneur de Coulombières : les fiefs d'Escoville, de Bosroger, de Rupierre, de Bretteville, de Beneauville et de Saint-Gabriel, tous assis au diocèse de Bayeux, ensemble les patronages et domaines de leurs dépendances (2).

Jacqueline de Bricqueville, dame et baronne de Creully était dame de Saint-Gabriel, représentant à cause de cette terre les fondateurs du prieuré conventuel de Saint-Gabriel, membre de l'abbaye de Fécamp. Elle eut pour filles : Marie et Jacqueline de Vierville, mariées à Jean de Sillans, seigneur d'Hermanville, et à Charles d'Harcourt, baron de Beuvron et de Beaufou, qui partageaient en 1509.

(1) *Hist. Harc.*, t. IV, p. 1810.

(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1058 et suivantes.

Autres lots faits et présentés le 23 février 1526, et homologués au parlement de Normandie le 12 avril suivant, par rapport à la succession de Jacqueline de Bricqueville, entre Marie de Vierville et ses neveux : François d'Harcourt, baron de Beuvron, Jacques d'Harcourt, baron de La Motte, abbé de Belle-Étoile, et Charles d'Harcourt, seigneur de Bailleul (1).

Le fief, terre et seigneurie de Saint-Gabriel et Fresné-le-Croteur, fief entier, fut mis dans le premier lot, avec les maisons, cour, manoir, jardin, terres labourables et non labourables, prés, bois, pâturages, etc. Il tomba dans le partage de noble homme Jacques d'Harcourt, abbé commandataire de Belle-Étoile, puisque dans un contrat d'échange passé depuis, il prend le titre de seigneur de Saint-Gabriel et de Fresné (2).

Saint-Germain-de-la-Lieue. Banlieue de Bayeux, élection du même lieu, 50 feux, notariat de Bayeux.

Cette paroisse, dont il y en a plusieurs du même nom dans le diocèse, est surnommée : de La Lieue, parce qu'elle n'est qu'à une petite lieue de Bayeux, sur la grande route de Caen. Son église, située sur le bord du grand chemin, est très bien décorée. Elle doit ses embellissements à Guillaume-Étienne Suhard, seigneur et patron de Saint-Germain, mort sans postérité le 5 septembre 1747. Outre le maître autel, la croix du cimetière, et plusieurs autres ornements, il donna peu de temps avant sa mort le lambris de la nef et les deux autels qui sont à l'entrée du chœur.

Saint-Germain est le titre d'une des prébendes de la cathédrale de Bayeux. Le chanoine est collateur de la

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1809.
(2) *Hist. Harc.*, t. III, p. 911-912 et 1044.

cure, et a toutes les dîmes sur lesquelles il paye pension congruë au curé. Il a encore voix délibérative à l'élection du chapelain de Bussy, mais le seigneur temporel est patron de la cure; le chanoine de Saint-Germain est patron collateur des bénéfices de Saint-Jean, et de Notre-Dame-de-La-Potherie de Bayeux. Il a 4 livres à prendre sur la dîme de la dernière, il a aussi droit de visite dans la maladrerie de Saint-Eustache, ainsi qu'il fût reconnu en 1390. Cette maladrerie était située à La Potherie; elle ne subsiste plus depuis longtemps. Son fief de Saint-Germain est assis dans la paroisse de Saint-Jean-des-Essartiers, vicomté de Thorigny. De ce fief dépendent et relèvent les fiefs d'Arganchy, sis ès paroisses des Essartiers, des Loges, et de Cahagnes; de Beauval au dit lieu des Essartiers, et de Bonnet à Cahagnes.

Le hameau de Bussy est du territoire de Saint-Germain. Le fief appartient à M. Godard, écuyer, seigneur de Bussy, fils du seigneur Godard d'Isigny, lieutenant-général au bailliage de Bayeux. Il y a une chapelle titulaire de Saint-Jacques, où quelques paroisses de cette ville vont une fois l'année chanter la messe. Le chapelain est tenu à la dire tous les dimanches et fêtes. Il est élu par voie de délibération. Les chanoines de Saint-Germain et de Pézerolles, et le curé de Saint-Germain y ont voix. Le chanoine de Pézerolles a encore droit de visite sur la chapelle.

La seigneurie de Saint-Germain relève de la châtellenie de Beaumont-le-Richard, sans rente ni devoir, comme il paraît par l'aveu qu'en rendit le 5 mars 1391, Regnauld de Dreux, chevalier, seigneur de Saint-Germain, à Henri de Hottot, écuyer, seigneur-châtelain de Beaumont (1).

(1) Invent. des titres de la châtel. de Beaum., ch. III.

Guillaume Pélerin, écuyer, seigneur de Saint-Germain-de-la-Lieue, épousa, par contrat du 8 avril 1496, Philippine de Nollent, fille de Gilles, seigneur de Saint-Contest (2).

Jean de Preullay, écuyer, rendit pareillement son aveu le 6 décembre 1554, déclarant que Jean de Pantou, écuyer, seigneur de Saint-Vigor-des-Mézerets tient la moitié du quart de fief de Saint-Germain, à cause de sa femme, fille puînée de Guillaume Delevin (?) (peut-être : Le Devin), écuyer; Guillaume de Preullay rendit aveu le 3 juillet 1595 pour le dit quart de fief, dont les héritiers de Guillaume Fresnel en tiennent la moitié de lui comme étant le parage fini (3).

Depuis, Joachim de Grimouville, écuyer, seigneur de Vaussieu, rendit aveu le 26 juin 1606, pour lui et demoiselle Gabrielle Troussey sa femme, à cause du fief de Saint-Germain, par un quart de fief de chevalier, déclarant l'avoir partagé avec ses cohéritiers, lesquels relèvent en parage de lui; et relève du dit fief de Saint-Germain un autre quart de fief appartenant aux héritiers de Louis Fresnel, sieur de Cresserons, auquel il y a juridiction et gaige-pleige.

Autre aveu du dit fief de Saint-Germain par Étienne Suhard, le 11 décembre 1671. Il pouvait être fils de M. Pierre Suhard, écuyer, seigneur de Saint-Germain, lieutenant-général au bailliage de Bayeux en 1670. Guillaume-Étienne Suhard, écuyer, seigneur et patron de Saint-Germain étant mort sans postérité le 5 septembre 1747, M. l'abbé Suhard de Loucelles et autres héritiers vendirent cette terre l'année suivante à Louis de Bailleul

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 973.
(2) Inventaire de Beaumont.

de Blary, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ci-devant mousquetaire de la garde du roi.

Sa famille était de Bayeux. Richard Le Bailleul, seigneur de Valdery fut père : 1° de Pierre qui suit; 2° de Jean, sieur des Castelets; 3° de Jacqueline, mariée en premières noces, le 17 janvier 1617, à David Hébert, sieur de Monfay, avocat à Bayeux, et en secondes noces, le 13 février 1620, à Richard Le Fèvre, avocat.

Pierre de Bailleul, sieur de Valdery, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Bayeux, mort le 7 d'avril 1637, est enterré dans l'église de Saint-Martin; de son mariage avec Marie Hermerel, il laissa : 1° Guillaume, qui suit; 2° Françoise, décédée le 21 mars 1652 et enterrée aux Augustins, auxquels elle donna le tableau de sa patronne qu'on voit dans le chœur.

Guillaume Le Bailleul, sieur des Valderys, conseiller-assesseur au bailliage et vicomté de Bayeux, mort le 24 avril 1679, âgé de 42 ans, et enterré en l'église de Saint-Malo de Bayeux.

François de Bailleul, seigneur et patron de Saint-Étienne-de-Rouveray, sieur de Valdérys, de Blarie, procureur du roi en la ville de Rouen, fut père par noble dame Louise de Fontaines, son épouse : 1° de Louis François, mort sans alliance; 2° Louis qui suit; 3° Guillaume-Michel, prêtre, chanoine de Gavrus, official du chapitre de Bayeux, et vicaire général de M. l'évêque de Lisieux pour l'exemption de Nonant, décédé le 10 janvier 1759; — 4° Louise-Françoise, mariée à M. du Castel-Fréard, ou Férard, receveur du domaine; — 5° Marguerite-Suzanne, morte sans alliance.

Louis de Bailleul, seigneur et patron de Saint-Étienne-du-Rouvray, fut annobli pour services en 1745, et revint à Bayeux en 1747. Il avait servi avec honneur dans les

guerres que nous eûmes en 1734 contre l'empereur Charles VI, et en 1740 contre l'impératrice reine d'Hongrie et ses alliés. Il fut blessé au combat d'Ettingen en 1745. Ses armes sont : partie d'hermines et de gueules à 2 épées d'or à poignées d'argent posées en sautoir sur le tout. Il épousa, le 11 novembre 1749, Mlle de L'Espinay-Roger, fille unique de M. de L'Espinay, lieutenant-général de police à Bayeux, petite-fille de Michel Roger de L'Espinay, lieutenant de M. le vicomte de Bayeux, et de demoiselle Jeanne de Bailleul ; il mourut subitement en 1755, à sa terre de Saint-Germain, et son épouse en 1758.

La paroisse de Saint-Germain a été augmentée par celle de Saint-Germain-des-Entrées, qui lui fut réunie quant au spirituel en 1742. Comme elle était de très petite étendue, n'étant composée que de 40 à 50 personnes, et d'un très petit revenu, qui ne se monte qu'à 100 livres de rente ou environ, M. l'Évêque, du consentement de son chapitre, et du chanoine de Saint-Martin, patron collateur, qui abandonna alors la perception des dîmes, et malgré l'opposition de quelques paroissiens, en supprima le titre et office par décret du 1er janvier 1742, ou plutôt les transféra à la paroisse de Saint-Germain, où la fête de Saint-Martin est célébrée comme fête de second patron, le dimanche le plus proche et non empêché que se trouvera la dite fête. Par ce décret, l'église doit être démolie, à cause de sa vétusté, et la croix de pierre qui est dans le cimetière doit être mise à la place du maître-autel après sa démolition. A quelque distance de l'église Saint-Martin, est une ancienne chapelle située au bord du grand chemin, et qui ne sert plus qu'à des usages profanes. Une pierre placée au-dessus de la porte,

marque qu'elle est de l'année 1438, et dédiée sous l'invocation de sainte Catherine.

Saint-Martin-des-Entrées donne son nom à une prébende de la cathédrale de Bayeux. Son fief est assis ès paroisses de Saint-Martin, de Ranchy et de Canchy, vicomté de Bayeux. Le chanoine est patron collateur de la cure de Saint-Martin de Bayeux, comme il l'était de celle-ci avant sa réunion. Il avait la dîme de cette paroisse; il l'a cédée au curé de Saint-Germain lors de sa réunion. Il y a à Saint-Martin une maison, cour, jardin, et 20 acres de terre, plus un acre et 4 pièces ou courts-sillons à Canchy, la quinzième gerbe des grosses dîmes, et la dixième des menues et verdages dans celle de Ranchy.

Saint-Sulpice appelé communément *Saint-Suplix*, banlieue et élection de Bayeux, 24 feux, 70 communiants, notariat de Bayeux.

Cette paroisse n'est pas de grande étendue; la cure est à la nomination du prieur et des religieux de Saint-Vigor près Bayeux, lesquels possèdent les dîmes en intégrité. Le grand-doyen de la cathédrale de Bayeux en donne la collation, et en a le déport avec droit de visite. Il y a 3 fiefs nobles : le premier dit le fief de Saint-Suplix ou de Maillot, relevant de la châtellenie de Bayeux par un quart d'hautber. Les autres appartiennent à M. l'Évêque de Bayeux et au prieuré de Saint-Vigor. M. le marquis de Magny est seigneur honoraire de Saint-Suplix par l'acquisition qu'il a faite du sieur Francois Vimard, curé de Saint-Martin de Bayeux, qui en avait hérité de M. Suhard, écuyer, s^{r} de Vaux, son oncle. Elle est à trois quarts de lieue de Bayeux.

Saint-Vigor-le-Grand. Banlieue et élection de Bayeux, 150 feux, 250 communiants, notariat de Bayeux.

Cette paroisse, d'une assez grande étendue, est en partie dans la banlieue de Bayeux. Les hameaux ou écarts de Pouligny, de Caugy, de Recouvry et de La Rivière en dépendent, mais ils sont au-delà de la banlieue. Elle est située à la porte et à l'orient de Bayeux, à demi-quart de lieue du centre de la ville.

Ce lieu, un des plus anciens du diocèse, n'était pas moins célèbre dans le paganisme par son temple et son académie de druides, qu'il l'a été depuis par son prieuré, et la quantité d'églises qui y furent bâties lors de l'établissement du christianisme. Le temple était situé au milieu d'un bois de chênes, sur une colline qu'on appelait dans ce temps-là le *Mont-Phaunus*, et qui fut nommé depuis Mont-Chrismal, ou mont des églises. On prétend qu'il y avait aussi une célèbre académie de druides qui formaient leurs élèves dans les sciences, et serait-ce trop risquer de dire que c'est de ce collège dont Jules-César a parlé dans ses Commentaires, et qu'il dit être situé de son temps dans les Armoriques? Il est constant au moins que ce collège subsistait encore au commencement du IVe siècle.

Le temple subsista plus longtemps. On y adorait encore, dans le Ve siècle, une statue de pierre qui représentait une femme, ainsi que nous l'apprenons des actes de saint Vigor, évêque de Bayeux. Ce saint évêque ne put souffrir un tel scandale si proche de sa ville épiscopale. Ne pouvant obtenir par prières ou par menaces la destruction de ce lieu, il eut recours à l'autorité royale. Le roi Childebert, à la prière de ce saint, le lui céda avec tout le domaine qui en dépendait, et qui était du fisc de ce prince; de sorte qu'on emporta par autorité ce qu'on

n'avait pu obtenir de gré, et tout fut uni à la manse de l'évêché de Bayeux. On fixe cette époque vers l'année 556.

Quand saint Vigor eut détruit ce temple, il bâtit à sa place une chapelle sous l'invocation de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et plusieurs autres églises dans les environs. Cenalis lui en attribue quatre (1). « *Visitur*, dit-il, *quatuor templorum structura apud Montem Chrismatum à divo Vigore præsule eò loco compaginata. Panagion unum, seu Omnium Sanctorum, nunc divi Flocelli : venerandæ Crucis alterum : tertium divo Reverentio : quartum Mariæ Egyptiacæ nomini ac numini addictum : illic cernitur campus floridus divi Gereboldi interventu in media hyeme virore illustratus. Cernitur et Gereboldina petra, cui innixus quievit, vulgò* : Le Perron de Saint Gerbold. »

L'église de Saint-Pierre et Saint-Paul a été convertie en un prieuré de Bénédictins du nom de Saint-Vigor, son fondateur. Ce saint évêque et ses successeurs y ont administré longtemps le baptême solennellement aux veilles de Pâques et de la Pentecôte. On voit encore au bas de l'église du prieuré l'ancien baptistère de marbre qui servait à cette cérémonie. C'est de là sans doute que prit le nom de *Chrismal* la colline sur laquelle est bâtie cette église. On lui donne aussi le nom de Mont-des-Églises à cause d'elle et des autres qu'on y voyait, comme l'église de Saint-Flocel, qui était une paroisse, réunie à celle de Saint-Jean en 1709; la chapelle de Sainte-Marie-d'Egypte détruite auparavant, et située derrière cette belle croix de pierre qu'on voit vers le prieuré; et la chapelle de Saint-Révérend, placée derrière le prieuré.

Anciennement les paroissiens faisaient l'office divin

(1) *De re Gallica*, lib. II. perio. 4, p. 157.

dans la nef du prieuré. Elle fut consumée par le feu du ciel en 1632, et l'office fut transféré dans la petite chapelle de Saint-Révérend. Enfin les religieux ayant fait abattre cette chapelle pour donner une entrée plus belle à leur église, les paroissiens passèrent dans celle qu'on leur fit bâtir à peu de distance de là. Elle est faite sur le plan qu'en donna le sieur Moussard, célèbre architecte de Bayeux. On y chanta la première messe le jour de Saint-Vigor, au mois de novembre 1721.

Cette église se prétend exempte de la visite de l'évêque et de l'archidiacre. Les prieurs et religieux de Saint-Vigor nomment à la cure. Ils perçoivent les grosses dîmes, y compris le sarrazin, et font pour sa pension 222 livres et 18 sous de rente au curé, qui a les menues et vertes dîmes, y compris les fèves. Cet arrangement a été fait par une transaction passée entre le prieuré et le sieur Charles Osmond, bachelier en théologie, curé du dit lieu, le 2 juillet 1667, devant les tabellions de Bayeux, après une longue procédure au parlement de Rouen.

Son territoire est séparé de celui de Saint-Jean à l'occident par le fossé qui sépare deux pièces appelées les Hauts et Bas-Jours, par la delle qui est joignant le cimetière de Saint-Floxel, et par le fossé qui règne autour du champ de la foire, et qui va rendre au chemin aboutissant à l'auberge de Saint-Vigor-le-Grand. Le champ de la foire se nomme aussi le Champ-Fleury, en mémoire de ce que les arbres fleurirent, dit-on, en hiver, lors de la rentrée solennelle de saint Gerbold, évêque de Bayeux. La foire tient le lendemain de la Fête-des-Trépassés. Les droits appartiennent moitié à l'évêque de Bayeux, moitié aux religieux de Saint-Vigor, comme jouissant conjointement de la baronnie de Saint-Vigor. L'évêque a en outre en

cette qualité, pendant 15 jours, droit de tarif et de police à Bayeux, moitié avant, et moitié après la foire.

La baronnie de Saint-Vigor faisant partie de la manse de l'évêché, relève du roi par un plein fief de hautber. Il paraît deux sentences données à Bayeux et à Caen en 1345, par lesquelles l'évêque a droit de s'emparer des biens des bâtards morts sans enfants dans les dépendances de cette baronnie. C'est une des terres de l'évêché qui furent érigées en haute-justice l'an 1477 par le roi Louis XI, mais elle n'est pas exercée. Les châtelains de Beaumont-le-Richard et de Saint-Vast, relevant de l'évêché à cause de cette baronnie, sont tenus d'accompagner l'évêque lorsqu'il prend possession de son siège, depuis le prieuré de Saint-Vigor jusqu'à la cathédrale. Le possesseur du fief de La Couronne, situé à Saint-Vigor, est aussi un des vassaux de l'évêque. Il le doit également conduire le jour qu'il prend possession de l'évêché, en jetant de la paille devant lui par où il doit marcher. C'est lui qui donne le premier coup à boire au dîner suivant, dans une coupe d'argent doré, avec son couvercle estimé 4 marcs, après quoi cette coupe lui appartient. Le seigneur de Feuguerolles, au diocèse d'Évreux, est tenu au même devoir vis-à-vis de son évêque.

Les fiefs relevant de la baronnie de Saint-Vigor sont :

1° Le fief, terre et seigneurie de Beaumont-le-Richard;

2° Les terres et seigneuries de Saint-Vast et d'Ondefontaine;

3° Le fief entier de chevalier nommé le Fief-au-Chambellan, à Tour;

4° Le fief d'Etréhan-le-Perreux;

5° Le fief de Guienneville en Cotentin, à Guienneville;

6° Les fiefs Poildoc et Lanfreville, à Agy;

7° Le fief de Port, à Commes;

8° Le fief de Saint-Germain-du-Pert;
9° Le fief de Tessy, à Tessy;
10° Le fief de Tours, à Cussy;
11° Le fief du Clos, à Ellon;
12° Le fief de Condé-sur-Seulle, à Condé;
13° Le fief d'Aiguillon, à Juaye;
14° Le fief de Berrolles, à Longraye;
15° Le fief de Bos et de Moon, à Commes;
16° Le fief de Port, à Létanville;
17° La seigneurie de La Motte-Blagny;
18° Deux acres de terre de Croulte-Bouchar, par l'abbé de Mondaye;
19° Le fief de La Haye-Piquenot;
20° Le fief de La Haye-d'Aiguillon, à Juaye;
21° Le fief Saint-Vast, et la franche vavassorie nommée le fief de Port, à Formigny;
22° Le fief de Villers-en-Bocage;
23° Le fief de Sommervieu.

Le hameau de Pouligny, dépendant de Saint-Vigor, donne le nom à une des prébendes de Bayeux; le chanoine y possède 16 acres et demie de terre en plusieurs pièces, et 100 sous de rente foncière et seigneuriale à prendre sur les héritages dépendant de son fief.

Il y a dans Saint-Vigor, outre les églises marquées ci-devant, le prieuré de Saint-Nicolas de La Chesnaye, dont je vais bientôt parler, et les chapelles de Saint-Jacques, dépendant de ce prieuré, et de Sainte-Croix appartenant au prieuré de Saint-Vigor.

La chapelle de Sainte-Croix paraît être d'ancienne fondation. Elle est située à peu de distance de la rivière d'Aure, proche le lieu nommé le Pont-Aubert. L'ancienne chapelle fut abattue totalement il y a quelques années; la nouvelle a été placée au-dessous de l'emplace-

ment de la première, et bâtie aux frais de messire de La Londe, avocat à Bayeux, qui jouit de la terre de Sainte-Croix. Les anciens seigneurs de La Couronne y ont fait des fondations (1). Guillaume Lentrin, écuyer, seigneur du fief et noble teneure de La Couronne, et sa femme, demoiselle, fille d'Alain Bénard, écuyer, sieur de Tessy et de Maisons donnèrent, le 3 janvier 1509, présence de Nicolas Lentrin, leur fils, 10 sous de rente tournois aux religieux du prieuré de Saint-Vigor, pour dire 5 basses messes par an dans la chapelle de Sainte-Croix. Jean Lentrin, chevalier, son bisaïeul, et Jean Lentrin, son père, et demoiselle Jeanne de Reviers, sa mère, de la paroisse de Fresné, y avaient fondé, le premier une messe basse tous les dimanches, et le second une procession et une grand'messe le jour de Sainte-Croix, en mai. Ce jour-là, les 12 chapelains de Notre-Dame de la Cathédrale y vont chanter les premières vêpres, et la messe le lendemain.

Le Prieuré de Saint-Vigor, de l'ordre de saint Benoist, fut fondé un peu avant 1066, par Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Il fut établi dans le lieu même où saint Vigor avait bâti la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et où l'on prétend que ce saint avait été enterré avec son fidèle disciple Théodomir. Odon prit beaucoup d'attachement pour cet ouvrage. Il démembra la baronnie de Saint-Vigor, et en donna la moitié à ce prieuré, avec la moitié des droits utiles et honorifiques.

Il y bâtit une église magnifique, y appela des moines de Saint-Benoist, et leur donna pour premier abbé : Robert de Tombelaine, célèbre religieux de l'abbaye du

(1) Manuscrit de l'Évêché.

Mont-Saint-Michel. Tout le monde sait que ce prélat fut arrêté prisonnier sur la fin du règne de Guillaume-le-Conquérant, son frère utérin, et qu'il ne sortit de prison qu'à la mort de ce prince. L'abbé et les religieux de Saint-Vigor, effrayés du sort de leur fondateur, craignirent de participer à son malheur. Ils prirent la fuite et abandonnèrent cette maison si chérie de l'évêque Odon. Après sa délivrance, il rappela d'autres religieux du même ordre et répara tous les dommages que son absence avait causés à cette communauté.

Elle eut d'autres illustres bienfaiteurs, comme Onfroy de Veulles, qui se distingua aussi par la fondation des deux abbayes de Préaux, et Richard Thésart des Essarts, chevalier. Si on en croit M. de La Roque, le premier est qualifié même de fondateur de Saint-Vigor, suivant un manuscrit de la Tour-de-Londres, ce qu'on ne peut entendre toutefois que dans le sens qu'il y fit de grands biens.

L'évêque Odon, par reconnaissance du bon traitement qu'il avait reçu à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, soumit ce prieuré à cette abbaye par un acte authentique de 1096, en sorte que depuis ce temps-là, l'abbé de Dijon avait pleine juridiction sur le prieuré de Saint-Vigor, et y nommait le prieur. Les abbés ont renoncé, depuis quelques années, à ce droit-là. Le même évêque obtint en même temps du Pape une bulle qui assujettissait les dignitaires et chanoines de Bayeux à se faire enterrer dans l'église de ce prieuré, à l'exclusion de leur église cathédrale, ce qui attira par la suite beaucoup de troubles parmi eux; mais enfin, l'évêque Henri, IIe du nom, environ 80 ans après, obtint du Souverain Pontife la révocation d'une bulle si gênante et si désavantageuse au bien de l'église de Bayeux.

Chaque évêque de Bayeux est tenu de venir coucher dans ce prieuré la veille de son entrée solennelle, et les religieux sont obligés de le recevoir et de le défrayer avec son train ce jour-là seulement. C'est encore un règlement qui remonte jusqu'à l'évêque Odon.

Il y a quelques chapelles titulaires qui sont possédées par les religieux. Je ne connais que celle de Sainte-Suzanne, laquelle est à la nomination du prieur.

Les prieurs étaient commendataires. Renaud de Coligny, de l'illustre maison de ce nom, religieux de l'ordre de Saint-Benoist, a été prieur de Saint-Vigor-lès-Bayeux, ainsi que d'Arbois au comté de Bourgogne, et du Moutier-aux-Moines en Bourbonnais. Son père, Guillaume, seigneur de Coligny et d'Andelot, lui légua par testament fait à Andelot le 4 août 1457, 100 florins de rente jusqu'à ce qu'il eût obtenu un bénéfice de 300 livres de rente. Il vivait encore en 1482 (1). Sa maison tire son nom de la petite ville de Coligny, située entre le comté de Bourgogne et le pays de Bresse, et son origine des anciens comtes de Bourgogne. Ses armes sont : de gueules à l'aigle d'argent becqué, membré et couronné d'azur.

Le 11 février 1579, une tour étant à l'église du prieuré de Saint-Vigor tomba en ruines, à raison d'un degré qui était dedans par où l'on montait aux cloches qui étaient en icelle, et de la ruine de la dite tour provint celle de tout le chœur, nef et voûtes qui tombèrent bas (2) sans que le sacraire dans lequel était le *Corpus Domini*, ni l'autel fussent rompus. Deux gros morceaux de la dite voûte se croisèrent en forme d'arcade sur le dit sacraire, et un religieux, qui était en l'église lors du bruit, se sauva

(1) *Hist. des gr. offic.*, t. VII, p. 151.
(2) Manuscrit de Potier.

sous le dit autel sans être blessé. La dite église a été réédifiée peu à peu par M. Charles Marguerye, chanoine de Bayeux et prieur lorsqu'elle se ruina, ainsi qu'elle se voit à présent, qui n'est en rien approchant de sa première façon pour la hauteur, d'autant qu'il y avait chapelles hautes sur les dites voûtes où les dits religieux allaient en procession à certains jours.

Jean Trotibel succéda, en 1598, dans ce prieuré à Charles de Marguerye. Il fut présenté à l'évêque de Bayeux par le sieur de La Moricière, grand doyen du dit lieu, vicaire général du cardinal Anne d'Escars, abbé de Saint-Bénigne, de Dijon.

Les religieux de Saint-Vigor sont de la réforme de Saint-Maur, en faveur desquels le titre de commande fut éteint et supprimé. La réforme y fut introduite en 1659, par les soins de François Servien, évêque de Bayeux. Ces religieux ont très embelli leur église et ont fait faire des maisons neuves à la place des anciens bâtiments.

Les bénéfices dépendant de ce prieuré sont :

Agy, doyenné de Campigny *(Alternatif)*.
Criqueville, doyenné de Trévières.
Curcy, doyenné d'Evrécy.
Ouffières, doyenné d'Evrécy.
Saint-Sulpice, doyenné de Creully.
Saint-Vigor, doyenné de Creully.
Tour, doyenné de Campigny.
Valcongrain, doyenné d'Evrécy.

Le Prieuré de Saint-Nicolas-de-La-Chesnaye, prieuré commendataire de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, est situé sur la paroisse de Saint-Vigor, proche Bayeux ; il tire son surnom, à ce qu'on dit, d'un bois de chênes qui était autrefois dans ce lieu. On en

attribue la fondation aux évêques de Bayeux ; mais on ne sait quand et par quel évêque il a été fondé. Hermant dit que l'évêque Henri Ier y fit une donation en 921, ou 927, ou enfin 928.

Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre, confirma ce monastère, et les 20 prébendes qui y avaient été fondées pour autant de chanoines réguliers, en faveur des lépreux. Le roi Henri Ier et son fils, qui commença son règne en 1154, le confirma aussi par une chartre donnée à Bures, où signèrent comme témoins : Henri IIe, évêque de Bayeux, Robert d'Estouteville, Roger Bacon, Almérède de Vassy, Guillaume de Soliers, Philippe de Coulombières (1).

Par cette chartre, le roi permet aux chanoines de bâtir une église sur le bord du chemin royal. C'est celle qu'on y voit aujourd'hui. Le chœur est large, et le sanctuaire ou le rond-point, qui est parfaitement bien, est éclairé par 7 croisées. On voit peintes, à une de ces croisées, les armes d'un prieur de cette maison, qui sont : d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 coquilles de même. Les mêmes armes paraissent aussi en bas-relief au haut de la voûte du chœur.

Le P. Dom Pierre de Millies, prieur de Saint-Nicolas, fit faire les voûtes des deux chapelles qui sont aux côtés du chœur, et peut-être les chapelles mêmes. On en tire la preuve par ses armes qu'on y voit à la voûte de la chapelle méridionale avec ces mots autour de l'écusson : *Pierre de Millies, priour de céans.* La même inscription se trouve en abrégé dans l'autre chapelle, et ses armes sont : d'azur à l'aigle d'or becqué et membré de gueules. On voit aussi les armes de la maison d'Humières à la

(1) *Hist. Harc.*, lib. XX, ch. XLVIII, p. 1001.

vitre de la chapelle vers le nord, comme elles paraissaient aussi sur les murs du chœur, avant qu'on les eût blanchis ; elle portait : d'argent frété de sable.

Le prieur et couvent des lépreux de Saint-Nicolas de Bayeux donnèrent et accordèrent unanimement, en 1420, à Robert de Cremelle, chanoine de Bayeux, *benè merito*, tout le ménage qu'ils possédaient, *apud Bajocas prope capellani de Fossato*. Ils lui permirent, depuis, qu'il cédât cette habitation à Raoul de Thaon et à Agnès sa fille, à condition que le dit de Thaon et les héritiers de sa fille feront à leur couvent 21 sous, et quelques autres rentes (1).

Ce prieuré était anciennement éventuel et non électif. Le prieur était à la pleine collation de l'évêque de Bayeux. En une sentence contradictoire rendue aux assises du bailli de Caen, tenue à Bayeux le 18 septembre 1373 (il est dit ailleurs le 17 septembre 1363), entre Louis, évêque de Bayeux et le procureur du roi, par laquelle, après l'examen des titres et d'une enquête de patronage faite suivant les formes de l'ordonnance de Philippe-Auguste, vulgairement appelé : la Philippine, il fut jugé que la collation de ce prieuré appartenait de plein droit au susdit évêque, et que ses prédécesseurs en avaient ainsi joui et usé de tout temps. Enquête ou acte de notoriété donnée par le vicomte de Bayeux, le 18 mars 1419, à la diligence du procureur du Roi, qui justifie que ce prieuré est de la fondation et à la pleine collation des évêques de Bayeux. Arrêt du grand Conseil du 19 septembre 1612, qui évince le nommé Piètre, pourvu du prieuré par le Roi, sur la nomination du grand aumônier de France, sous prétexte de la léproserie attachée au dit prieuré.

(1) Cart. capel. Bay. cathed., p. 13.

Les évêques de Bayeux ont été privés du droit de nomination par le Roi, qui se l'est attribuée, et voici à quelle occasion : D. Jacques Le Bert, prieur titulaire de Saint-Nicolas, résigna en 1670 ce bénéfice entre les mains du vicaire-général de l'évêque de Bayeux pour en être le titre supprimé, et la mense prieurale d'icelui avec ses appartenances et dépendances, unie et incorporée à perpétuité au séminaire fondé l'année précédente à Bayeux. Le Gendre s'en fit pourvoir par dévolu sur la nomination du Roi, et fit signifier ses provisions au directeur du séminaire de Bayeux. Requête présentée à Sa Majesté, laquelle, sans égard au droit de nos évêques et à la démission volontaire de Le Bert pour le séminaire, confirma la nomination du dévolutaire, en sorte que depuis ce temps-là, le Roi a toujours continué d'y nommer par commende.

En exécution de l'arrêt rendu en la chambre royale le dixième jour de février 1683, et de la sentence de Bayeux le 22 mai suivant, les biens et revenus du prieuré de Saint-Nicolas-de-La-Chesnaye furent divisés en quatre lots, et arrêtés entre noble et discrète personne M. Jean Le Gendre, prêtre, prieur commendataire du dit lieu, et MM. les commandeurs et chevaliers de l'Ordre Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare, et M. Raphael Duprez de Marcilly, commandeur et chevalier du dit Ordre, et commandeur de la commanderie de Caen et de ses dépendances. Ces lots furent tirés par sort le 1er juillet au dit an, devant le lieutenant général du bailliage de Bayeux.

Le prieuré de Saint-Nicolas a droit de foire dans son enclos le jour de ce saint patron, laquelle lui fut accordée par le roi Guillaume, duc de Normandie, et confirmée par plusieurs ducs de ses successeurs, pour l'espace de

sept jours entiers. Comme elle était tombée entièrement, on entreprit de la rétablir en 1746, mais elle est retombée dans son premier état par l'opposition de l'adjudicataire de la ville de Bayeux, et de ses marchands.

Il y a à Saint-Loup-Hors une petite portion de dîme qui se perçoit sur quelques héritages, et à Audrieu un trait de dîme qui consiste au dixième boisseau de tous les grains, avec quelques terres et rentes. Les religieux héritent de la cotte morte des prieurs-curés qui ont fait leur noviciat dans leur maison, par un arrêt du grand conseil qu'ils obtinrent au mois de janvier 1748, contre le prieur et religieux du Plessis-Grimoult qui la prétendaient comme patrons des bénéfices-cures. Il présente aux cures : de Saint-Ouen, des faubourgs de Bayeux; de Bourguébu, doyenné de Vaucelle; et de Saint-Christophe-sur-Orne, doyenné de Cinglais.

Il paraît par les mémoires de M. Potier que les prieurs de Saint-Nicolas et de Saint-Vigor assistaient aux processions générales. Au mois de mars 1534, sur le débat qui était entre ces deux prieurs, à raison de la préséance à une procession générale qui se fit solennellement, il fut ordonné que le prieur de Saint-Nicolas précèderait, à cause qu'ils sont chanoines réguliers, sans préjudice toutefois de l'avenir.

LISTE DES PRIEURS DE SAINT-NICOLAS-DE-LA-CHESNAYE

1. Guillaume Le Bas, évêque d'Abellon, 1466–1468.

2. Jean de Barra avait, en 1497, pour vicaire-général, Rolland de Barra, chanoine de Bayeux. Il permuta en 1502 pour le prieuré de La Templerie, au diocèse d'Angers.

3. ..... de Cerisay, abbé de Mellanays, prieur de

Saint-Nicolas par permutation, prêta serment de fidélité à l'évêque de Bayeux, par Roger Hullot, son procureur, le 26 février 1502.

4. N , nommé prieur par provision du Saint-Siège en 1518.

5. René de La Barre, pourvu en 1530, résigne en 1532.

6. Christophe de La Barre, prêtre, pourvu par visa du 16 de décembre 1532.

7. Nicolas Le Prêtre, prieur, décédé en 1533.

8. Nicolas Amyot, prêtre, licencié, pourvu par visa du dernier décembre 1533.

9. N , nommé par provision du Saint-Siège en 1567.

10. Simon Le Bouc, prêtre, remet son prieuré en 1571 pour la cure de Lacy.

11. Antoine Gayant, prêtre, archidiacre et chanoine de Bayeux, prieur de Saint-Nicolas par permutation de la cure de Lacy. Cependant, on trouve dans les registres de l'évêché : *Anno 1566 et die ultimo maii Reverendus episcopus contulit Antonio Gayant clerico, prioratum S^ti Nicolai de Querneta vacantem per obitum Christophori de La Barre,* et à la marge est écrit : *hac die dictus episcopus recessit ab urbe et diocesi, et cubuit Cadomi.* Mort en 1573.

12. Pierre-Philippe Dumont, prêtre, chanoine régulier de Saint-Augustin, nommé prieur en 1573, par le roi Charles IX, en régale, le siège vacant ; reçut son visa de l'évêché le 4 juin 1574. Il le résigna au suivant.

13. Jean Tibergeau, clerc du diocèse du Mans, reçut son visa le 20 d'avril 1579. Il résigna au suivant.

14. Jean du Châtel, prêtre, trésorier et chanoine de

Bayeux, fut pourvu du prieuré de Saint-Nicolas par visa du 17 juillet 1584.

15. Jean Potier, prêtre, trésorier et chanoine de Bayeux, fut pourvu par Henri IV, en régale, du prieuré de Saint-Nicolas en 1592, par la résignation du précédent qui était son oncle. Il obtint en 1599 de nouvelles provisions de Rome, et un visa de l'évêque du 12 avril de la même année, comme s'il eût douté de la validité de son titre, à cause du procédé du pape Sixte V contre ce grand roi. Il décéda en 1509.

16. Charles Gouhon, prieur, sur la démission du précédent, et nommé par le vicaire-général de l'évêque, fut inquiété dans sa possession par le nommé Piètre qui s'en était fait pourvoir par le roi sur la nomination du grand aumônier de France; mais il fut depuis confirmé par arrêt du grand conseil du 19 septembre 1612.

17. Charles Palmon, se démit de son prieuré quelque temps après.

18. Mathurin Aubin, nommé par la démission du précédent, obtint des provisions de M. l'évêque de Bayeux en 1617.

19. Louis d'Angennes de La Loupe, clerc du diocèse de Chartres, fut pourvu du prieuré de Saint-Nicolas, sur la résignation d'Aubin en 1625, et venant à mourir en 1628, il le résigna au suivant.

20. Philippes ou Louis Dallet, prêtre du diocèse de Lisieux en 1628, résigna ce prieuré la même année au suivant.

21. Jean d'Angennes s'en fit pourvoir sur la résignation de Dallet, mais comme il n'avait obtenu qu'une simple signature, n'ayant point exprimé que ce prieuré fût conventuel, pour n'être point sujet aux frais des bulles, ni au décret ordinaire par lequel le pape oblige tous les

impétrants de se faire promouvoir à tous les ordres dans l'an. Cela donna lieu à un dévolu obtenu par Charles Aubery en 1629, lequel, après cinq années de contestation contre Jean et Gabriel d'Angennes, demeura enfin possesseur de ce bénéfice.

22. Charles Aubery en obtint les bulles comme d'un prieuré conventuel et non électif, et en jouit paisiblement jusqu'à son décès arrivé en 1653.

23. Charles de La Mare fut nommé en 1654 à ce bénéfice, par régale par le roi, à cause de la vacance du siège. Le brevet marque qu'il était électif, et c'est la première fois qu'on emploie ce terme. Il paraît que ce n'était qu'un expédient concerté pour faire passer pension au profit d'un nommé Raimbault, parce que l'usage n'était point encore établi que par des lettres patentes de provisions en régale, on assignât une pension sans cause, en faveur d'une personne qui n'avait jamais été revêtue de ce bénéfice.

24. L'abbé d'Harlay fut pourvu de ce bénéfice en 1660 sur la résignation du précédent, par nomination du roi, siège vacant. Il mourut le 28 mars 1670.

25. Dom Jacques Le Bert, prêtre, chanoine de l'ordre de Saint-Augustin, fut nommé par l'évêque de Bayeux à ce prieuré vacant par la mort du précédent. Il le résigna presque aussitôt entre les mains de ce prélat, et par lettre du 26 août 1670 cet évêque unit la manse prieurale avec ses dépendances au séminaire qui venait d'être établi à Bayeux, et qui avait été approuvé et confirmé par lettres patentes du roi en 1669, duement vérifiées au parlement; mais :

26. Jean Le Gendre, docteur en droit civil et canonique, chanoine de la cathédrale de Saint-Flour, s'en fit pourvoir en même temps par le roi, et fit saisir les fruits

de ce prieuré. Le directeur du séminaire s'opposa à cet enlèvement; l'affaire fut traduite, non devant le grand conseil, mais devant le roi directement. Durant la procédure, Le Gendre, en 1682, le résigna au suivant, en faveur duquel elle fut jugée.

27. Edme Chambon d'Arbouville.

28. Pierre Bernier, prieur commendataire de Saint-Nicolas, nomma en 1710 à Saint-Ouen des faubourgs. Il portait dans ses armes : un chevron accompagné de deux ..... en chef et d'une rose en pointe [fascé d'or et de sable de 6 pièces au chef de gueules].

29. Claude-Honoré de Mont-Ferrand, prieur commendataire de Saint-Nicolas, ci-devant chanoine et ancien grand doyen de la cathédrale de Noyon, licencié ès-droits de la faculté de Paris, mort à Caen le 7 décembre 1771, et enterré à Saint-Pierre.

Sommervieu (Saint-Pierre de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 66 feux, notariat de Tracy.

Cette paroisse, si connue aujourd'hui par la belle habitation qu'y ont fait bâtir nos derniers évêques, est située à une petite lieue au levant de Bayeux. M. Marcel, mort curé de Basly au commencement de ce siècle, dans une de ses pièces de vers tire ainsi l'étymologie de Sommervieu :

..... tunc villa sub urbe.
Hervæi nimius fecit, cui nomina summus (!)

Il y a plusieurs petits villages ou hameaux. Au sud, à la distance d'environ 6 à 7 minutes de chemin par rapport à l'église, est celui des Quatre-Nations; au nord-ouest, 18 minutes de chemin, celui de Chefdeville; vers le nord-ouest, 18 ou 20 minutes, le Mont-Rada, anciennement le Mont-Rendac, ou La Tringale; enfin à l'est,

proche l'église, le petit village de La Vallée, ou du Petit-Galop.

L'église bâtie vers le milieu de la paroisse paraît être du XI^e^ ou du XII^e^ siècle au plus tard. La tour bâtie hors d'œuvre vers le midi entre le chœur et la nef, avait une flèche, abattue depuis longtemps, et réduite en plate-forme. Son mauvais état l'a fait abattre totalement, et on en a rebâti une autre au bas de l'église, en pyramide, qui fut achevée en 1655. On a rebâti le chœur et fait de grandes réparations à toute l'église ès années 1761 et 1762.

Nous apprenons du livre Pelut de l'évêché que la cure de Sommervieu était primitivement divisée en deux portions, la première à la nomination de Jacques de Sommervieu, écuyer; la deuxième à la pleine collation du sous-chantre de Bayeux. Ce livre a été fait vers 1356. Les évêques de Bayeux ayant acquis le patronage de la portion laïque continuèrent d'y nommer, comme le sous-chantre à l'autre portion; enfin M. de Nesmond, évêque de Bayeux, et le sous-chantre, les réunirent sous un seul titre, aux conditions que cette cure sera dorénavant à la pleine collation alternativement entre eux et leurs successeurs, et qu'il y aura un vicaire. Ces deux collateurs jouissent par moitié de la grosse et menue dîme, et payent pension au curé et au vicaire. Le sous-chantre paye en outre un cent de paille à l'église de Sommervieu, mais il a 17 boisseaux de froment, mesure de Bayeux, 12 sous, 2 guelines, et 20 œufs de rente foncière à prendre sur plusieurs particuliers de cette paroisse (1).

Le cartulaire de l'abbaye de Longues contient plusieurs chartres par l'une desquelles, Richard Bonnel donne en

(1) Aveu du tempor. de la cathéd. de Bayeux.

pure aumône à cette abbaye deux gerbes de dîmes à recueillir sur son entretenant de Sommervieu. *Totius tenementi mei de Summoveio, excepta decimâ Wilhelmi Sirot quam habuit de maritagio uxoris suæ.* Par une autre chartre, Jeanne de Subles, veuve de Richard Le Forestier, donna à la même abbaye une acre de terre : *apud suum manerium, sitam in mansurâ Anfredi juxta mansuram Roberti de Vaus*, et 2 gerbes de dîmes sur tout son entretenant en la dite paroisse. Cet acte porte date du jour de la Conception-de-la-Sainte Vierge de l'an 1208 (1).

La seigneurie de Sommervieu, possédée d'abord par une famille noble de même nom, passa depuis à une autre famille du nom de Chrétien, dont les armes sont : d'azur à la bande d'argent chargée de 3 roses de gueules, et accompagnées de 3 fleurs de lys, au pied nourri d'or.

Gui Chrétien, ou Guillard, comme le nomme La Roque, fut pourvu de la charge de maître des requêtes en 1383. L'auteur des généalogies des maîtres des requêtes le croit frère ou neveu de Gervais Chrétien, chanoine de Bayeux, et premier médecin du roi Charles V. Sa postérité subsistait encore en 1600. Cette maison, si on en croit La Roque, doit être bien plus ancienne, puisqu'elle est connue dès l'an 1081 que vivait Garin Chrétien, ainsi qu'il est rapporté par Orderic Vital (2).

Quoiqu'il en soit, Guy Chrétien, qualifié chevalier, était seigneur de Sommervieu et des Bas, et conseiller du roi. Il devint vicomte de Bayeux, puis bailli de Rouen et de Gisors, et parut en cette qualité aux échiquiers de

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1694-1695.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 594-595.

Normandie ès années 1390 et 1391. Il mourut à Rouen, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers, auprès de Marie de Clère, sa femme, laquelle mourut à Paris le 5 octobre 1395. Cette dame, veuve en premières noces de Robert de Thibouville, chevalier, sire de Thibouville, était héritière des Authieux. Elle était troisième fille de Georges Ier, baron de Clère, et de Jeanne de La Heuse ; Guy Chrétien, son mari et elle, firent une fondation en l'honneur de saint Eustache, au prieuré de Saint-Lô-du-Boscachard. Ils eurent pour fils : Jules Chrétien, seigneur de Bourgouet et de Sommervieu, mari de Jeanne, bâtarde d'Harcourt; et Jeanne Chrétien, femme de Jean Regnault, seigneur de Coulombières.

Les archives de la Chambre des Comptes nous apprennent comme Pierre Chrétien, fils de Guy Chrétien, qui avait tenu le parti de la couronne de France, fut rétabli en ses biens l'an 1421 par Henri V, roi d'Angleterre (1).

Robert Chrétien fit au Roi foi et hommage ès mains de Louis sire d'Estouteville des pleins fiefs d'hautber de Lannoy, du Barquet-Louvet, tenus de la vicomté de Beaumont-le-Roger, et du fief de Sommervieu, situé en la vicomté de Bayeux, par lettres données à Argentan le 16 mai 1450, et à Rouen le 17 février 1461 et 1465. Dans l'aveu de l'évêque de Bayeux du 14 avril 1453 il est dit : Maître Robert Chrétien, écuyer, tient de notre baronnie de Saint-Vigor, par foy et hommage, le fieu terre et seigneurie de Sommervieu près Bayeux, par un noble fieu de chevalier.

Cette maison de Chrétien portait pour armes : de gueules à 3 cornets ou huchets d'argent que les puisnés brisèrent d'une bordure d'azur, d'où l'on doit conclure que

(1) Cart. Longi. abb., p. 43.

Guy Chrétien, maître des requêtes, dont j'ai parlé ci-dessus, n'était pas de la même famille, parce qu'il portait des armes bien différentes, et telles que je les ai marquées ci-devant.

Le bien que nos évêques possèdent à Sommervieu, vient pour la plus grande partie du patriarche Louis d'Harcourt. Il avait donné 3,500 livres tournois à son chapitre pour des fondations à la cathédrale, et ce chapitre ayant acheté avec cette somme le second fief de Sommervieu avec ses appartenances pour augmenter la commune de leur église, le Patriarche le retira du chapitre en 1477, en lui cédant par échange les dîmes de Chef-du-Pont en Cotentin, et de Sainte-Mère-Église (1). Il obtint aussi la même année du roi Louis XI, dont il avait l'honneur d'être parent, que toutes les fois que l'évêché tomberait en régale, la terre, dîme et seigneurie de Sommervieu appartiendraient à la fabrique de son église cathédrale pour aider à entretenir les bâtiments, et fournir les ornements nécessaires au service, à condition que le chapitre s'abstiendrait de pêcher dans les étangs, et ne ferait aucunes dégradations, afin que les évêques à leur arrivée trouvassent les choses en bon état.

Par lettres patentes données à Milly-en-Gatinois au mois d'octobre 1477, le même prince érigea par considération pour le patriarche, la terre de Sommervieu et les autres seigneuries de l'évêché en haute-justice.

Les évêques de Bayeux ont en cette paroisse une maison de plaisance qu'on appelle communément château de Sommervieu. Il est au sud-ouest de l'église, à 6 ou 7 minutes environ du chemin. M. de Nesmond est le premier qui y ait fait un séjour. M. de Luynes, un de ses

(1) Nécrolog. eccl. cathéd. anni 1585.

successeurs, aujourd'hui cardinal et archevêque de Sens, le prit en affection par rapport à l'air salutaire qu'on y respire. Il fit rebâtir la maison à la moderne avec des augmentations considérables, l'environna de fossés et d'eaux qui viennent d'une source voisine, fit couper à travers d'un parc qui est vis-à-vis garni de bois-taillis et de haute-futaie, une infinité d'allées, dont les unes finissent en aboutissant sur les autres, plusieurs se traversent, et d'autres enfin conduisent à une longue et belle allée de chênes, d'où l'on découvre l'église cathédrale et une partie de la ville de Bayeux. On prétend qu'il a dépensé à ces différents ouvrages près de 100,000 livres. C'était là ordinairement où il se retirait, quand sa charge de premier aumônier de Madame la Dauphine lui permettait de revenir de la Cour dans son diocèse. M. de Rochechouart, son successeur immédiat, et qui siège aujourd'hui, a pris les mêmes sentiments pour cet agréable séjour. Il y vient de faire de nouveaux embellissements, tant dans le château que dans ses dehors. M. de Rochechouart a fait faire en 1758 et suivantes, de nouveaux appartements à son château, et de nouvelles allées qui rendent son bois si agréable.

Tierceville (Saint-Martin de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 34 feux, notariat de Ver.

Cette paroisse, appelée dans les vieux titres : *Tertia villa*, et *Tiercheville*, est à 2 heures et demie au levant de Bayeux et à un petit quart de lieue du bourg de Creully. Elle est bordée au midi dans toute sa largeur par la rivière de la Seulle. Le présentateur est l'abbé de Grestain, les décimateurs sont le curé pour un tiers des grosses dîmes et des verdages, l'abbé de Grestain un tiers,

le chapitre de Bayeux un demi-tiers, et le prieuré de Saint-Gabriel un demi-tiers.

C'est la patrie du bienheureux Vital, fondateur et premier abbé de Savigny, mort en odeur de sainteté en 1119, et de sa sœur sainte Adeline, abbesse des Blanches au diocèse d'Avranches, en 1120 (1).

La seigneurie de Tierceville doit aveu au roi pour un quart de fief de chevalier ; on y a uni il y a longtemps un autre fief surnommé de Grestain, qui relève pareillement de S. M. par un huitième de hautber. L'abbaye de Grestain l'a fieffé par rétrocession au seigneur de Tierceville, comme on l'apprend par l'aveu que rendit en 1503, pour ces deux fiefs, messire Robert Néel, écuyer, au droit de son épouse dont le nom est omis. Peut-être était-ce la fille de M. Jean de Mauny, seigneur de Thierceville, qui a signé un traité de mariage arrêté le 13 mars 1473, entre Arthur de Vierville, chevalier, seigneur et baron de Creuilly, et demoiselle Jacqueline de Briqueville-Coulombières.

L'église de Tierceville est accompagnée de deux bas-côtés qui la rendent fort propre. On voit dans le chœur, du côté de l'Évangile, le mausolée d'un seigneur de Tierceville avec sa statue armée de toutes pièces, la tête nue, et son épitaphe qui marque que c'est celle de messire François Néel, seigneur de Tierceville, gentilhomme ordinaire du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, et gouverneur des ville et château de Coutances.

La date de sa mort n'y est pas marquée ; mais nous trouvons ailleurs qu'il était fils de Pierre Néel, sieur de Neuville, de Fonteney, de Virai et de Tierceville, qui par son mariage, accordé le 19 avril 1559, épousa

(1) *Gall. Christiana*, t. XI, col. 555

Catherine de La Vigne (1). Cette dame, après la mort de son mari, obtint du Roi la garde noble de ses enfants, le 22 septembre 1568. Ce François Néel eut un de ses enfants qui épousa, le 12 août 1559, Jeanne d'Angerville, fille de noble homme Charles d'Angerville, sire de Tresli, de Valançai, de Corbigny, etc., et de Claude de Rabodange; elle était alors veuve de Jacques Louet, écuyer, sieur de Bossuges. Elle fit son second mari père de 3 fils, dont le second, Robert Néel, seigneur de Tierceville, vivant à présent sans enfants de feu sa femme, noble dame Agnès de Baillehache, fille et héritière de Pierre Baillehache, sieur de Roncheville, conseiller du Roi.

Les armes de Néel sont : d'argent à 3 bandes de sable et au chef de gueules.

Tracy-sur-la-Mer (Saint-Martin de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, lieu de notariat, 114 feux, 312 communiants.

Cette paroisse, longue d'environ une demi-lieue, est terminée au nord par la mer et par de hautes falaises. Elle n'a ni rivière ni ruisseau. On y compte une lieue et demie de Bayeux. Outre le premier et le principal hameau, qui porte le nom de cette paroisse il y a ceux de Lan, au centre, et de La Rosière à l'extrémité du côté de Bayeux. Le chanoine de Cully, en l'église de Bayeux, est patron collateur de la cure. Il perçoit le tiers de la dîme; les deux autres tiers appartiennent au chapitre de Bayeux, par le don qui lui en fut fait en 1243, par Herbert de Charmont, grand doyen de cette église. La seigneurie est une fiéferme que possède M. le marquis de

(1) Armor. général de la France, reg. I. 3e partie, p. 404.

Mâgny, au droit de M. Chamillard, intendant de Caen, à qui le Roi la donna en échange des terres qu'il avait dans le parc de Versailles. Le curé n'a qu'une pension congruë.

Vaux-sur-Aure (Saint-Aubin de). Banlieue et élection de Bayeux, 100 feux, notariat de Bayeux.

On lit dans le livre Pelut de l'évêché, sous le doyenné de Creully : *Ecclesia de Vallibus supra Auream, comes de Alenchone patronus : 70 libras valoris : 25 libr. taxationis.* En 1664, il y avait 300 communiants. M. Le Coq, chanoine de Mons, à Bayeux, en était alors curé. C'est un bon curé, dit le registre de visite, et qui a bien décoré son église.

Gabriel-Pierre-François Moisson, écuyer, seigneur de Vaux, a pour femme Jeanne-Marie-Anne de Rots. M. Moisson, écuyer, sieur d'Urville, son père, acquit cette terre en 1752.

Cette paroisse est partagée en 2 parties par la rivière d'Aure qui la traverse dans toute sa longueur. Elle est composée de 4 petits hameaux : celui de l'église où est située l'église paroissiale ; celui de Glatigny de l'autre côté de la rivière où il y a une chapelle de Saint-Eustache, celui de Beauvais à son occident, et celui de Fumichon sur le bord du ruisseau de Fumichon, où il y a pareillement une chapelle titrée sous le vocable de Notre-Dame-de-Bon-Secours, ou Notre-Dame-des-Faveurs.

L'abbé de Longues présente à la cure ; les dîmes sont partagées entre cet abbé à cause de sa chapelle de Fumichon, l'abbaye de Saint-Sever, le chapitre de Bayeux et le prieuré de Saint-Nicolas-de-La-Chesnaye. Le curé a la tierce partie sur toute la dîme.

Cécile de La Ferrière donna à l'abbaye de Longues le

droit de patronage qu'elle avait à la moitié de l'église de Saint-Aubin-de-Vaux-sur-Aure, que Richard Commin, chanoine de Bayeux, avait possédé sur la présentation de cette dame. Cette donation, souscrite de Richard Boistard et Jean Le Roux, chanoines de Bayeux, Guillaume Crespin de Sommervieu, maître Guillaume d'Englesqueville, et Jean Emery de Vaux-sur-Aure, fut confirmée et ratifiée, en présence et du consentement de Jourdain, archidiacre de Bayeux, par Henri II[e] du nom, évêque de la dite ville (1).

Il s'éleva par la suite une contestation entre l'abbaye de Longues et celle de Saint-Sever, au sujet de la donation précédente. Robert des Ablèges, évêque de Bayeux, en fut établi le médiateur. Par transaction passée le jour de saint Edmond, martyr, l'an 1208, les religieux de Saint-Sever renoncèrent au droit qu'ils prétendaient sur ce patronage; Martin, abbé de Longues, comme par une espèce de compensation, leur abandonna plusieurs terres et dîmes dont son abbaye jouissait dans cette paroisse. Cet abbé avait acheté l'année précédente, de Robert, abbé de Saint-André-en-Gouffern et de ses religieux, pour la somme de 13 livres tournois, 3 acres de terre à eux aumônées quelque temps auparavant dans la paroisse de Vaux, par Cécile de Ferrières (2). La même bienfaitrice donna à l'abbaye de Longues la dîme de tout son moulin de Vaux-sur-Aure, et eut pour témoins de sa donation : Guillaume Bacon, sire du Molley, Roger d'Agneaux, Guillaume Bacon de Formigny, Pierre Pelvel, Richard de Combray, Roger d'Anjou, Vivien de Vaux et Roger, son fils. Ce nouveau bienfait fut ratifié et confirmé,

(1) Cart. abb. Long., p. 16 et 36, fol. vers.
(2) Cart. de Longues, p. 50, fol. vers., et p. 47.

en 1231, par Jean de Ferrières qui appelle cette dame : *Avia mea* (1).

Le chapitre de Bayeux possède, à Vaux-sur-Aure, 7 acres, une vergée de terre, et 2 moulins à eau fieffés 150 livres, un trait de dîme avec une muaison de 36 boisseaux d'orge, sur quoi il doit payer 30 livres au chapelain de Saint-Gilles, *pro prima*, pour un petit trait de dîme par lui cédé.

La chapelle de Fumichon, appelée Notre-Dame-de-Bon-Secours, est à la présentation de l'abbé de Longues, qui y nomme ordinairement un de ses religieux. Elle est proche le terroir de Marigny. Suivant une visite d'archidiacre, en 1662, on y dit la messe tous les dimanches et fêtes, et même on y fait l'eau bénite.

La chapelle de Saint-Eustache située dans le manoir du seigneur de Vaux, fut fondée, en 1330, par Jean de Vaux, expert dans l'art militaire, par la permission à lui accordée par Remond de Fargis, cardinal-diacre de Sainte-Marie, et doyen de Bayeux, suivant ses lettres datées d'Avignon, le 24 avril, au dit an. On y doit la messe tous les dimanches ; elle est à la nomination du seigneur de Vaux.

Les fiefs de cette paroisse sont : le fief de La Ferrière-de-Vaux, c'est le premier, il a les honneurs de l'église ; le fief de Vaux, divisé en 2 portions, il a les honneurs de la chapelle Saint-Jean, bâtie près le chœur de l'église ; le fief du Trésorier ; le fief de Saint-Sever ; deux verges ou extension du fief d'Argouges ; le fief du Saussey ; le fief de Conjon-Heinville ; et le fief de Conjon-Monfréard.

Du fief noble de Conjon, est tenu un membre de fief appelé le fief au Bourguignon, assis au même lieu. Le

(1) Aveux du temporel de la cathéd. au Roi.

seigneur de Conjon, à cause de son fief, et son soutenant seigneur du fief Bourguignon sont tenus, en temps d'hostilités, de garder en armes la cathédrale de Bayeux, et ne pas discontinuer la garde sans le congé, permission et autorité du Chapitre(1). En 1440, hommage rendu au Chapitre de Bayeux par le sieur de Conjon. Le fief de Conjon, tenu faire garde à l'église en temps d'hostilités (2). Ce fief avait donné le nom aux premiers qui l'ont possédé. Guillaume de Conjon, et Guillaume de Kirkeuville sont signés avec Henri IIe, évêque de Bayeux, à la chartre de Guillaume du Hommet, connétable de Normandie, par laquelle il donne à l'abbaye de Blanche-Lande la moitié de l'église de Ducy, dont il était seigneur. Guillaume de Conjon, chevalier, seigneur de Conjon à Vaux-sur-Aure, vivait en 1232, selon le cartulaire de la chapelle Notre-Dame de Bayeux (3).

Cette terre passa depuis à d'autres familles. Roger de Montfréard, écuyer, père de Jean, marié à Jeanne Simon en 1453, étant héritier en partie de Thomas de Ruqueville, écuyer, sieur de Conjon en 1494, qui de Chardine de Malfillastre, sa femme, mariés en 1499, eut Jean de Montfréard, écuyer, seigneur de Conjon, dont Maurice (4), qui fit sa preuve de filiation en 1540. Elle a passé depuis aux Suhard, et enfin, par succession, au sieur de Royville, écuyer, avocat du Roi à Bayeux.

La belle maison, communément appelée le château de Vaux, a été bâtie par Mme Piédouë, dame de Vaux, veuve de Michel d'Hermerel, écuyer, vicomte de Bayeux, laquelle décéda le 19 septembre 1749, dans un âge avancé.

(1) Aveu du tempor. de la cathédrale.
(2) Manuscrit de Potier, pp. 2-3.
(3) Invent. des titres de l'église de Ducy, 14e liasse.
(4) *Hist. Harc.*, t. I, p. 967.

Ses héritiers ont vendu la terre et seigneurie de Vaux-sur-Aure-La-Ferrière. Elle a été acquise par M. Pierre-Jacques-Mathieu Moisson, écuyer, sieur d'Urville, de l'Académie de Caen, mort subitement le 30 décembre 1775.

La maison de Vaux tire son origine de la paroisse de Vaux-sur-Aure, près Bayeux. Elle est si ancienne, dit La Roque, qu'il y a un rôle de 1063, qui fait mention du fief de Vaux et de Raoul de Vaux, chevalier. Guillaume de Vaux, selon une chartre, passa en Angleterre avec Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, en 1066, et y laissa une postérité qui subsista jusqu'à Pétronille et Mathilde, filles de Jean de Vaux, mort en 1288; l'une épouse de Guillaume de Noirford, et l'autre de Guillaume de Rots. Un autre de Vaux suivit, en 1099, le duc Robert dans la conquête de la Terre-Sainte. De lui descendit en ligne directe Raoul de Vaux, qui avait procès en l'Échiquier de Normandie en 1236.

Jeanne, fille de Thomas de Vaux, veuve de Guillaume Mallart, donne aux chapelains de Notre-Dame de Bayeux, en 1237, 12 deniers tournois à prendre sur sa maison sise paroisse Saint-Jean de Bayeux (1).

Jean de Vaux, écuyer, seigneur de Saint-Aubin-de-Vaux-sur-Aure, de Merville et du Buisson, fut créé vicomte d'Alençon en 1318, et pourvu depuis de la charge de vicomte de Falaise qu'il accepta seulement pour le regard de l'exercice et non pour la recepte, de manière que Boniface, chanoine de Paris, et Pierre Mathan, écuyer, étant commissaires établis par le Roi en vertu des lettres de l'an 1326, pour la réforme du pays de Normandie, le bailli de Caen fut autorisé à faire la recépte du domaine de la vicomté de Falaise. Il fit bâtir une

(1) Cartul. de N.-D., p. 8.

chapelle en la paroisse de Vaux, après en avoir reçu licence par lettres du 11 septembre 1329, de Charles de Valois, vicomte d'Alençon et du Perche, patron de Saint-Aubin-de-Vaux-en-Aure. Il fit faire une enquête expédiée à Falaise le 6 octobre 1343, par laquelle il paraît que Hubert de Vaux, son aïeul, avait eu deux frères dont l'aîné, Charles, se retira en Normandie et suivit le roi Richard en Angleterre.

Raoul de Vaux, chevalier, seigneur de Vaux-sur-Aure, Merville et Le Buisson, fils du précédent. Il paraît de lui une chartre en latin datée de l'an 1345, comme l'abbé et le couvent de Longues lui délaissèrent, par échange, tout le revenu qu'ils avaient ès paroisses de Merville et du Buisson. Il avait pour frères puînés : Jean et Guillaume de Vaux, avec lesquels il fit, l'an 1346, des lots et partages où sont contenus les fiefs de Vaux-sur-Aure, du Saussey, et les fiefs assis à Véret. Il fieffa, par acte passé à Bayeux le 21 janvier 1377, plusieurs héritages qu'il avait à Vaux-sur-Aure. Il est appelé dans les armoriaux de Normandie : Mgr Raoul de Vaux, chevalier bachelier, portant : d'hermines à un chef de gueules endenté l'un dans l'autre, qui est le même écu que celui d'O.

Guy de Vaux, chevalier, seigneur de Vaux, Merville, et Le Buisson, et Laurence de L'Isle, sa femme, firent une fieffe en 1406. Ils eurent pour enfants : Guillaume et Jean de Vaux.

Guillaume de Vaux, seigneur de Vaux et de L'Isle, vivait encore en 1447. Il fit des partages avec son frère devant les tabellions de Caen le 15 décembre 1427 (c'est plutôt 1447), de la succession de leur père et mère. Les terres de Vaux-sur-Aure et de L'Isle demeurèrent à Guillaume de Vaux.

Aveux rendus à Raoul de Vaux, écuyer, devant

Richard de La Dangie, sénéchal de Vaux, le 14 décembre 1461 : à Jean de Vaux, seigneur de Vaux, en 1468 et 1478 : et à Goujon de Vaux, en 1487 et 1489. Ce dernier eut pour fils et héritiers Jean et Jacques de Vaux, écuyers. On peut consulter l'article de la seigneurie de l'Isle à Mestry, doyenné de Couvains, au supplément.

Vaux-sur-Seulles (Saint-Pierre de). Sergenterie de Creully, élection de Caen, 24 feux, notariat de Creully et Nonant.

Cette paroisse, assise sur la rivière de Seulle, est à une lieue et demie de Bayeux et 2 de Creully. Il y a 4 fiefs nobles dans cette paroisse : le fief de Vaux, le fief de Saint-Gilles, et les fiefs de Saint-Clair et de Méautis. L'abbesse de Caen est dame et patronne de la cure.

Dans une visite que Jean de Moncy, archidiacre de Caen, fit le 2 juin 1603 de cette église, il fut ordonné qu'à l'avenir le pain de la charité, fondé en la dite église, sera apporté et distribué dans cette église par le trésorier en charge (1).

Il y a eu deux curés distingués par leur mérite à Vaux-sur-Seulle : Sébastien Corbet, chanoine et archidiacre de Bayeux, en 1603, et Nicolas de Grimouville-Larchant, auparavant principal du collège de Bayeux, décédé en 1736.

Par une chartre sans date, Guillaume de Vérigny et Olivier, son frère, donnent à l'abbaye de Longues deux gerbes de dîme à prendre (2) sur tout leur fief de Vaux-sur-Seulle (*de Vallibus super Seullam*). Cette chartre est

(1) Reg. des visites, p. 1, 2 et 3, fol. verso.
(2) Cartul. abbatiæ de Longi, p. 44, fol. vers.

signée de Guillaume de Ver qui l'écrivit, de Richard de Longues, de Beaudouin de Longues, Jean de Manvieux, Richard du Pont, Guillaume d'Auné et Robert Le Moine.

Robert de Basenville, par acte du mois de décembre 1236, donna aux chapelains de Notre-Dame de Bayeux, une demi-acre de terre sise à Vaux-sur-Seulle, dans la delle appelée Le Perrier, entre la terre de W. de Molendin, et la terre de Jean de Bureth, chevalier. Il donna, par chartre de novembre au dit an, à Raoul L'Archevêque, prêtre, une demi-acre de terre, située en la même paroisse, avec la liberté d'en disposer en faveur de qui bon lui semblerait, et il approuva, par chartre de novembre suivant, la donation que le dit L'Archevêque en avait fait aux chapelains de Notre-Dame de Bayeux. (1).

Une branche de la maison d'Escajeul a possédé la seigneurie de Vaux-sur-Seulle. De Briand d'Escajeul, seigneur de Sully par sa femme Marguerite de Gouvis, depuis remariée, en 1486, à Richard de Pierrepont, seigneur d'Estienville, sortit entre autres enfants : Léger d'Escajeul, sieur de Condé, père de René d'Escajeul, sieur de Condé et de Vaux, père de Jacques, père de René, sieur de Vaux, père de Pierre, mort sans enfants (2). Il y avait pourtant, en 1603, noble homme Jacques d'Escajeul, sieur de Vaux, lequel était alors trésorier de cette paroisse (3).

La seigneurie passa depuis aux Bedey, dont Jacques Le Bedey, écuyer, sieur de La Fosse, vicomte de Bayeux, lequel mourut en sa terre de Vaux le 19 mars 1641 ;

(1) Cartul. B. M. Cathéd., p. 2, fol. vers.
(2) Généal. de la maison d'Escajeul.
(3) Reg. de vis. de l'archid.

Jacques Le Bedey, écuyer, sieur de Vaux et d'Asnelles, vicomte de Bayeux après son père mort en 1684; et Olivier Le Bedey, écuyer, sieur de Vaux, son fils, décédé au mois de juin 1727. Il avait épousé Françoise-Madeleine Descrametot, dont Guillaume-François et Jacques, morts sans postérité; et 3 filles, d'un deuxième mariage avec Catherine de Croisilles, sœur du président, mariées à MM. Hébert des Vauxdorés, Conseil, sieur du Mesnil, et Le Maigre, écuyer, sieur de Lan. Le sieur Le Bedey fiit construire, par permission, une chapelle domestique à Vaux en 1664.

Ver (Saint-Martin de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 140 feux, lieu de notariat.

Cette paroisse, à 3 petites lieues au levant de Bayeux, est bordée au nord par la mer, où la plage est plate et fort unie. Le chapitre de Bayeux, seigneur des fiefs de Ver et de Creullet assis en ce lieu, présente de plein droit à la cure, et en a le déport avec droit de visite. Il jouit de la totalité des grosses dîmes, sur lesquelles il paye 120 livres au curé qui a les menues. Le chapitre y possède d'une part, 75 acres et une vergée de terre avec une maison manable, grange, pressoir et colombier, et d'autre part, 24 acres de terre, 19 livres, 17 sous, 5 deniers, 394 boisseaux un tiers de froment, 16 boisseaux deux tiers d'orge, mesure de Bayeux, 2 chapons, 28 poules, 280 œufs, un pain, une allouette et un pigeon blanc, de rente foncière et seigneuriale (1).

On prétend que cette paroisse tire son nom du miracle qui y advint lors du rétablissement de Saint-Gerbold, évêque de Bayeux, dans son siège; car à son arrivée dans

(1) Av. du temp. de la cathéd. de Bayeux à la Ch. des Compt.

ce lieu, dit-on, la terre, quoiqu'au fond de l'hiver, devint chargée de verdure et de fleurs, comme en été. On y voit encore les ruines d'une chapelle qui fut abattue, en 1562, par les Calvinistes. Elle était sur le penchant d'une colline qui regarde la mer, auprès d'une fontaine, et sur le bord de la petite rivière de Provence. La tradition porte que cette chapelle avait servi de retraite à saint Gerbold quand il revint d'Angleterre. On montrait encore, du temps de Cénalis, évêque d'Avranches, la pierre appelée Le-Perron-de-Saint-Gerbold, sur laquelle on assure que ce saint avait été apporté par mer miraculeusement en ce lieu.

Voici un trait singulier et d'un autre genre qui concerne cette paroisse. Il est pris d'un imprimé à Caen, en 1743, intitulé : *Zéphir artillerie, ou la Société des Francs-Péteurs.* On y fait un éloge comique du pet. Entre autres singularité amusantes on y lit, p. 4, que *dans une paroisse nommée Ver, à 4 ou 5 lieues distante de Caen, un particulier, par droit féodal, a exigé longtemps, et peut encore exiger aujourd'huy, un pet-et-demy par chacun an.* L'auteur facétieux venait de dire que Furetière rapporte que dans le comté de Suffolk, un vassal devait faire devant le Roi, tous les jours de Noël, un saut, un rot et un pet (1). Il conclut après cela que le pet renferme la plus parfaite et la plus majestueuse décence puisqu'il est le signe extérieur du respect d'un sujet envers son prince, et le tribut d'un vassal à son seigneur.

On ne sera peut-être pas fâché de voir l'auteur original qui raconte une redevance aussi singulière que cite Furetière. C'est Camdem. Voici ses propres paroles : *Ad eumdem flumen cernuntur Ston et Nedham, merca-*

(1) *Dictionnaire*, t. II.

toria oppidula, nec procul a ripa Hemmingston (1), *in qua tenuit terras Balduinus Le Petour* (*notate mihi nomen*) *per seriantiam loquor ex antiquo libello, pro qua debuit facere die Natalis D^ni singulis annis coram D^no rege Angliæ, unum saltum, unum suffletum, et unum bumbulum, vel ut alibi legitur, per saltum, sufflum, et pettum, id est, si intelligo, ut saltaret, buccas cum sonitu inflaret, et ventris crepitum ederet, et fuit illorum temporum aperta et læta hilaritas.*

C'est de cette paroisse qu'a tiré son nom l'ancienne maison de Ver, si connue du temps des premiers ducs, et dont il y a encore des descendants en Angleterre. Par chartre sans date, Richard Quarrel de Ver, du consentement de Guillaume et Serlon, ses frères, donne à l'abbaye de Longues, pour le salut de leurs âmes et de celle d'Osber de Montigny défunt, plusieurs pièces de terre situées à Ver, et confirme une autre donation faite par Nicolas d'Escrameville. Témoins : Richard de Longues, Richard de Marigny, Simon et Jean de Ver, prêtres, Guillaume, fils de Robert de Ver, Guillaume, fils de Geoffroy de Vef, Robert Le Moine et Guillaume, son frère (2).

Par chartre du mois de juillet 1237, Guillaume Le Bois, clerc, fils de feu Jean de Ver, qualifié *miles*, donne aux 12 chapelains de Notre-Dame de Bayeux, un quarteron de froment, mesure de Bayeux, à prendre chaque année au mois de septembre, sur une demi-acre de terre qu'il avait dans le territoire de Ver (3).

Vienne (Saint-Pierre de). Sergenterie de Gray, élection

(1) Camdem, *Britanniæ descriptio*, p. 410-411.
(2) Cart. abb. de Long.
(3) Cart. cap. B. M. Cathéd., p. 3.

de Bayeux, 63 feux et 120 communiants, notariat de Tracy.

Cette paroisse, à cinq quarts de lieue de Bayeux, est assise sur la rive gauche de la rivière de Seulle. Il en est fait mention dans la chartre de fondation de l'abbaye de Cerisy, année 1032 (1). Robert duc de Normandie donne, entre autres biens à cette abbaye, *in Viana duos villanos cum terris suis et duas acras prati.* Il en est aussi parlé dans la chartre de fondation de l'abbaye d'Aunay, expédiée en 1311. On y lit ces mots : *item* (*habent monachi*) *ex dono Eudonis de Brece, duas acras terræ apud Vianam, item ex dono Anchetilli de Viana, unam acram terræ apud eamdem villam, concedente et donante Willelmo, filio ejusdem Anschetilli* (2).

L'abbé de Préaux nomme à la cure de Vienne. Il a les deux tiers de la dîme : l'autre tiers est pour le curé, excepté sur le territoire du fief Valeran, dont la dîme est pour le trésor de l'église. En 1040, Guillaume, comte de Saint-Pierre *dedit de dominio suo, duas ecclesias et terram ad eas pertinentem, scilicet de Bollivilla et de Viana* (3). Il fut engagé à faire ces donations, par le conseil et à la persuasion de l'archidiacre Guy, qui possédait en titre ces deux cures. Anfry, abbé de Préaux, s'associa pour ce sujet à son monastère, en sorte que s'il voulait y prendre l'habit de moine, il lui serait accordé; ce qui arriva. Depuis, Richard de Creully abandonna à Saint-Pierre de Préaux tout le droit qu'il avait *in ecclesia illius villæ quæ vocatur Viana;* car il prétendait que Vienne était un démembrement de sa baronnie de Creully, et partie de cette paroisse en relève encore.

(1) *Neust. pia*, p. 431.
(2) *Neust. pia*, p. 759.
(3) *Nov. Galia. Christ.*, t. I, col. 201.

L'église paraît ancienne; le chœur était accompagné de deux chapelles qui ont été abattues par vétusté il n'y a pas bien des années. Il est porté dans une visite faite en cette église le 2 juin 1603, par l'archidiacre de Caen, que sur la remontrance des paroissiens qu'il y avait certaines chapelles joignantes au chœur de l'église (1), réclamées par noble homme Jacques de Taillebois sieur de Vienne, qui étaient mal entretenues, l'archidiacre, sur la requête du promoteur, chargea le curé et le trésorier de sommer le seigneur de Vienne ou autre prétendant droit aux dites chapelles de les mettre en due réparation. Il y a dans la tour deux cloches qui doivent, surtout une, être regardées pour des plus anciennes de Normandie. On lit autour de la grosse ces mots : *Jehan de Vienne, évêque de Thérouanne, a donné ce saint, et m'a nommée avec Magdeleine de Bernescq en 1330*, et autour de la petite : *Jehan Le Marchand, 1423.*

On voyait, il y a quelques années, un ancien tombeau dans le chœur, sur lequel il y avait une statue d'archevêque, avec ses armes, lequel fut ruiné en 1562 par les Calvinistes. Un ancien manuscrit de la bibliothèque de M. Bigot, de Rouen, marque que c'était celui de Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, décédé au mois de février 1406, et qu'il avait été mis dans un tombeau de pierres blanches dans l'église de Vienne, proche Bayeux; mais le P. Pommeraye, dans son *Histoire des archevêques de Rouen* (2), a fait voir par de bonnes preuves que cet archevêque n'était point normand, mais sorti de la maison de Vienne, en Bourgogne; il prouve : 1° qu'il fut frère de Jean de Vienne, amiral de France, reconnu générale-

(1) Reg. des visit. du doy. de Creully, p. 5.
(2 P. 535.

ment pour être Bourguigon; 2° qu'il fonda lui-même par testament un service solennel pour Jean, duc de Bourgogne; 3° qu'il est enterré dans l'abbaye de Saint-Seine, diocèse de Langres, dont il avait été abbé, et où l'on voit encore son tombeau. Cependant l'historien de Rouen est forcé d'avouer qu'il faudrait distinguer deux archevêques du nom de Vienne, l'un Bourguignon, l'autre Normand, parce que la plupart des auteurs ont attribué plusieurs choses au Bourguignon, qui ne lui appartiennent point du tout, et que les manuscrits ont dit du Normand.

Un fait certain, c'est qu'il était sorti de cette paroisse longtemps auparavant un autre prélat qui ne fut pas moins célèbre que Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen; je veux dire Jean de Vienne, archevêque de Reims. On ne peut pas dire que ce fut son tombeau qu'on voyait à Vienne, prèche Bayeux, car Marlot dit formellement que cet archevêque fut enterré dans son église métropolitaine, et qu'on lit cette simple épitaphe sur sa tombe : *Hic Jacet dominus Johannes de Vienna Rhemensis archiepiscopus qui obiit XIV. Junii 1351* (1).

Ce prélat, évêque d'Avranches en 1386, (et non d'Évreux, comme l'a dit Le Brasseur, dans son *Histoire d'Évreux* (3), ensuite de Thérouanne dans l'Artois, devint archevêque de Reims vers 1334, et il est le premier qui soit parvenu à ce siège par la voie des réservations papales. Il fit le voyage de Saint-Jacques en Galice, et durant ce pèlerinage, les rois de Castille et de Navarre le choisirent en 1335 pour moyenner la paix entr'eux. Les Rémois le firent sommer par son chapitre, et il pria Bertrand, évêque de Noyon, de faire pour lui la visite de son

(1) *Hist. métropoli. Rhemens.*, t. II, p. 620.
(2) *Hist. d'Évreux*, p. 227.

diocèse, ce qu'il exécuta en 1337 (1). L'archevêque revint la même année, et le vendredi avant la Toussaint, il se trouva hors des portes de Rheims à la tête de ses vassaux armés, pour marcher au secours du Roi contre celui d'Angleterre ; mais Philippes de Valois aima mieux un secours d'argent, et dispensa ses troupes de le suivre. L'archevêque ne laissa pas de l'accompagner, et ce ne fut qu'après son retour en 1339, qu'il fit son entrée solennelle dans la ville de Reims. Le roi l'en fit en même temps capitaine, de même que de tout le territoire. Il tint un concile provincial à Noyon, dans le mois de juillet 1344, pour établir plusieurs points de réforme ecclésiastique, et pour maintenir les libertés et privilèges ecclésiastiques contre les entreprises des laïques. Il fut nommé, le 11 novembre 1345, ambassadeur du Roi vers le Pape et vers le roi de Castille, pour les engager à faire la paix entr'eux. S'étant trouvé à la funeste bataille de Crécy, en 1346, il accompagna fidèlement le roi dans sa retraite, ce qui n'empêcha pas ce prince de donner à Gaucher de L'Oo, le gouvernement de la ville de Reims, et celui-ci choisit pour son lieutenant le seigneur de Broyes qui se fit apporter les clefs des portes. L'archevêque s'en plaignit comme d'une entreprise sur sa juridiction temporelle, et représenta que le privilège de garder ces clefs avait été accordé à ses prédécesseurs par les rois Philippe-Auguste et Saint-Louis. Le roi, touché de ces remontrances, ordonna, par ses lettres du 29 juillet 1347, adressées au bailli de Vermandois, que les clefs de la ville de Reims fussent restituées à son archevêque. Après s'être trouvé aux obsèques de ce prince, le 28 d'août 1350, il sacra le roi Jean, son fils et son successeur, et la reine Jeanne de Boulogne, son

(1) *Hist. des gr. off.*, t. II, p. 11.

épouse, le 26 septembre de la même année. Il mourut l'année d'après.

La Roque, qui veut que l'archevêque de Rouen, dont j'ai parlé ci-devant, soit sorti de la maison de Vienne en Normandie, dit dans ses additions au premier volume de l'*Histoire de la maison d'Harcourt* (1), que cette famille était une branche de la maison de Vienne en Bourgogne, laquelle était venue s'habituer en Normandie. Ce qu'il répète encore dans le second volume (2), mais son sentiment doit être rejeté parce que : 1° le village de Vienne près Bayeux paraît être de la première antiquité, et qu'il a donné le nom à ses premiers seigneurs; 2° les de Vienne en Normandie, sont appelés *de Viana* en latin, et non *de Vienna* comme ceux de Bourgogne; 3° les premiers portent pour armes : de..... au chevron de.... et les seconds : de gueules à l'aigle d'or. Ces raisons prouvent aussi que l'archevêque de Reims était de la maison de Vienne en Normandie, il portait le chevron dans ses armes, et il avait pour frère un grand vicaire et trésorier de son église, qui s'appelait *Raïnaldus de Viana*, et non *de Vienna*, selon la façon d'écrire des Bourguignons.

Anschetil de Vienne, du consentement de Guillaume, son fils, comme nous l'avons vu, donna aux religieux d'Aunay, vers 1131, une acre de terre située dans la paroisse de Vienne.

Martin de Vienne signa comme témoin à la donation du patronage de la moitié de l'église de Sainte-Croix-Grand-Tonne, faite à l'abbaye de Longues par Thomas d'Aigneaux, *magistro Martino de Viana*. Cette qualité de maître employée alors, signifiait un homme savant et

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 502-503.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1458.

lettré. La chartre est sans date, mais la confirmation de Henri II, évêque de Bayeux, qui suit immédiatement après, prouve qu'elle est de la fin du XIIIe siècle (1).

Richard de Vienne (*de Viana*), par acte du mois de juin 1251, vend à Denis Bencest une rente qu'il avait à prendre sur une maison sise à Bayeux, paroisse Saint-Jean, proche la maison de lui de Vienne (2).

Jean de Vienne, de la paroisse de Saint-Loup-de-Bayeux, est cité parmi les anciens nobles dans Montfaouq, en 1463.

Antoine de Vienne *(de Viana)*, chanoine de Bernesq en l'église de Bayeux, permute cette prébende pour la cure de Saint-Rémy de Lacy, en ce diocèse, avec Jean Le Poutrel, avec l'agrément du roi. Le visa est du 20 mars 1498 (3).

La Roque à l'endroit cité à la marge (4), dit que Pierre de La Ferrière, seigneur de Baron, qui fit sa preuve devant les élus de Bayeux en 1523, était héritier de la maison de Vienne, en Normandie. J'ai vu, en effet, dans un vieux registre contenant la déclaration des fiefs nobles de la vicomté de Bayeux pour l'année 1503 (p. 17, fol. vers.), que Pierre de La Ferrière donna sous seing manuel la déclaration de la moitié du fieu de Vienne, tenu de la baronnie de Creully, à gaige-pleige, et l'autre moitié en est tenant le seigneur d'Auvillers-d'Harcourt, à cause de la demoiselle sa femme, et est le dit fief assis au dit lieu de Vienne.

Le seigneur d'Auvillers est Jean d'Harcourt, qui tenait le fief de Vienne, du chef de Marguerite de Batarnay son

(1) Cartul. abbat. de Longis.
(2) Cartul. Domus Dei Bajo., p. 84, fol. vers.
(3) Reg. du secrét. de l'évêché.
(4) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1458.

épouse, fille héritière d'Antoine, seigneur de Vaugris, bailli de Caen, et de Renée de Houllefort, dame de Hamars et de Vienne, fille de May de Houllefort, seigneur des dits lieux, chambellan du roi, bailli de Caen en 1464 et 1469, fils d'Henri Houllefort, seigneur d'Hamars et de Vienne, aussi bailli de Caen (1). Du mariage du seigneur d'Auvillers et de la dame de Vienne (2) vint pour fils unique Thomas d'Harcourt, sire d'Auvillers et de Vienne, qui mourut sans postérité, et eut divers héritiers tant paternels que maternels.

D'anciens aveux font encore mention d'autres fiefs sis à Vienne : 1° le fief d'Hamars qui fut à messire d'Harcourt, comte de Beuvron ; 2° la verge de Vienne relevant du fief noble de Sommervieu, appartenant au seigneur évêque de Bayeux ; 3° le fief d'Aunay appartenant à l'abbaye d'Aunay ; 4° le fief de Saint-Célerin tenu par M. d'Arclais de Beaupigny ; 5° le fief de Valleries qui fut à noble seigneur Bernardin de Reviers, relevant du fief de Magny ; 6° le fief ou membre de fief relevant du fief de Saint-Germain-de-la-Lieue ; 7° le fief du Mesnil relevant de la châtellenie de Bayeux par un huitième de hautber, suivant l'aveu de demoiselle Jeanne de Sallen, veuve d'Antoine Le Mercier, écuyer, sieur du Mesnil.

Villiers-le-Sec (Saint-Georges de). Sergenterie de Gray, élection de Bayeux, 50 feux, 250 habitants, notariat de Ver.

Cette paroisse, située à 2 lieues au nord-ouest de Bayeux et à demi-lieue du bourg de Creully, est séparée de la paroisse de Saint-Gabriel par la rivière de Seulle, du côté

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 908.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 917.

du midi; l'église en paraît fort ancienne. Elle a saint Georges martyr pour premier patron et saint Laurent pour second. Tout autour règne un grand cimetière rempli de sépulchres de pierres qui servent de coffres aux corps que l'on y enterre.

Le vieux pouillé de l'évêché l'appelle : *Ecclesia de Villari-Sicco*, et met la cure à la nomination de l'abbé de Fécamp. Cette abbaye en possède encore le patronage, au droit du prieur de Saint-Gabriel. Les religieux de Saint-Vigor-le-Grand, chargés de l'office du prieuré de Saint-Gabriel par la réunion de cette communauté faite en 1695, perçoivent les trois quarts des grosses dîmes, aux charges de payer au curé 80 livres tous les ans, et 12 livres 10 sous pour le pain et le vin nécessaires au Saint-Sacrifice de la messe et à la communion des paroissiens. Le surplus des dîmes appartient au curé.

Cette paroisse est justiciable, partie de la juridiction de Saint-Gabriel, et partie de celle de Bayeux. Le prieur de Saint-Gabriel est seigneur et patron de Villiers-le-Sec; il y possède un fief sur lequel l'église et le presbytère sont situés. Messire Olivier d'Amours, écuyer, au droit de messire d'Olliançon, en a deux; Banville est le plus grand et relève du seigneur de Banville; l'autre s'appelle Villiers et relève du baron de Creully. Ce fief fut à noble homme Pierre Boutin, écuyer, et à Guillaume Taillebois, à cause de la dame sa femme; il donna en 1503 la déclaration de ce fief tenu de Creully par un demi-fief de chevalier.

Olivier de Saint-Ouen, chevalier, seigneur du lieu, et noble dame Marguerite Brèche, son épouse, fille héritière en partie de feu Jacques Brèche, sieur du Coudray, vendirent, par contrat passé au tabellionnage de Bayeux, le 20 septembre 1663, à François Foucœur, sieur de Fonte-

nay, plusieurs pièces de terre, maison et héritages assis en la paroisse de Villiers-le-Sec, à charge de faire acquitter les droits et devoirs seigneuriaux aux seigneurs de Villiers, au prieur de Saint-Gabriel, au fief de Courcy et au seigneur de Bazenville, de qui ces héritages sont tenus.

TABLE ONOMASTIQUE

Abbaye-aux-Dames. — *Voir* Sainte-Trinité.
Aboville (d'), 322.
Acante, 229.
Acarin, 196, 226.
Aché, Acher ou Achey (famille d'), 57, 88, 99, 129, 291, 301, 345.
Acqueville, paroisse, 3, 35.
Adeline (sainte), 522.
Agneaux (d'), 377, 461, 463, 525.
Agnes, 144.
Aguerny, paroisse, 251.
Agy, 503.
Aguesseau (d'), 346.
Aigneaux (d'). *Voir* Agneaux.
Aiguillon (rivière d'), 59, 67, 78, 87; fief, 281, 504.
Airan, paroisse, 101.
Aligre (d'), 175.
Allain, 390.
Allemagne, paroisse, 103.
Almenèches (abbesse d'), 147.
Alouette (fief de l'), 136.
Amayé, fief, 281; (famille d'), 378.
Amblie, paroisse, 405.
Amfréville, paroisse, 39; (famille d'), 88.
Amiel, 218.
Amours (d'), 475, 542.
Amyot, 513.
André, 233, 485, 487.
Angennes (d') 238, 247, 288, 514.
Angerville (d'), 23, 65, 71, 77, 523.
Angoville, paroisse, 3; village, 31.
Anguerny. *Voir* Aguerny.
Anisy, paroisse, 252; (famille d'), 72, 252, 262, 465.
Anjou (d'), 525.
Anquetil, 216.
Anzerey, 112, 139, 147, 216.
Arbre-Martin (sainte Madeleine de l'), léproserie, 47.
Archevêque (L'), 531.
Arclais (d'), 541.
Ardennes (abbaye d'), 300, 383.
Arganchy, 495; (famille d'), 481.
Argences, paroisse, 40.
Argences (d'), 30, 31, 43.
Argentelles, fief, 157.
Argouges, paroisse, 406; (famille d'), 406, 411, 417, 463, 478.
Arlette, 420.
Arnault de la Briffe, 178, 179.
Arnauphin (d'), 55.
Arquenay, paroisse, 253.
Arromanches, paroisse, 408.
Asnelles, paroisse, 409, 483.

Asnières (des), 108.
Astain (d'), 452.
Athis-sur-Orne, paroisse, 319.
Aube (d'). *Voir* Richer.
Aubert, 340.
Auberville (d'), 69.
Aubery, 515.
Aubery de Vastan, 179.
Aubin, 514.
Auchin (d'), 365, 385.
Auge (d'), 413.
Audrieu, 512; (fief d',) 281.
Aumondeville, 111.
Aumône (gué de l'), 69.
Aumont (d'), 20; (fief d'), 26.
Aunay, abbaye, 433; fiefs, 446, 541.
Auné (d'), 531.
Auprêtre, fontaine, 5.
Auray (d'), 276, 301.
Aure, rivière, 406.
Aussonvilliers (d'). *Voir* Hébert.
Authie, paroisse, 320.
Auvray de Saint-André, 246.
Auvrecher (d'). *Voir* d'Angerville, 82.
Auxais du Bosq (d'), 335.
Auxais-Franquetot (d'), 441.
Aux-Demoiselles, fief, 370.
Aux-Pucelles, fief, 370.
Aveisnes (le Petit d'), 18.
Avenay, fief, 281.

Bachelier (Le), 145
Bacon, 120, 267, 360, 378, 385, 396, 463, 525.
Bactot, rivière, 3.
Baillehache (de), 132, 523.
Bailleul (de), 106, 107, 110, 122, 496.
Balleroy (de), 306.
Banastre, fief, 486.
Baneville, fief, 47. *Voir* Banneville.
Banneville-la-Campagne, paroisse, 47.
Banville, paroisse, 410; seigneurie, 411; fief, 542.
Bapaulme (Néel de), 249.
Baratte, 245.
Barberie, famille, 53, 179, 376.
Barbery, paroisse, 4.
Barbey (Le), 447.
Barbières, hameau, 389. *Voir* Hamars, fief, 390.
Bardou, 117.
Barillon de Morangis, 176.
Baron, fief, 281.
Barneville. *Voir* Gislin.
Barra (de), 512.
Barre (de La), 513.
Bas (Le), 269, 315, 416, 512.
Basin, 176.
Basly, paroisse, 254.
Bassets (village des), 33.
Batarnay (de), 386, 540.
Bateaux sur l'Orne, 33.
Bateste, 72, 144.
Baudart, 271.
Baudrand (de), 3.
Baudry, 229.
Bavent, paroisse, 45.
Baxeto (Aigard de), 45.
Baye (Le), fief, 153, 157.
Bayeux (chapitre de), 378; (évêques), *passim*, 520; (famille de), 313.

Bayeux, fief, 281.
Bazenville, paroisse, 412 ; (famille de), 531.
Bazoque (de La), 491.
Beauchamp (de), 442.
Beaudoin, 27.
Beaufort, fief, 294.
Beaufou, baronnie, 39, 98, 399.
Beaumont-le-Richard, fief, 503.
Beaupigny, hameau, 475, 541.
Beauregard, hameau, 297.
Beauvais, montagne, 7 ; fief, 73. *Voir* Beauvoir ; ferme, 132 ; hameau, 485, 524.
Beauval (de), 306 ; fief, 495.
Beauvoir, hameau, 73.
Beauvoisin (de), 11.
Beauzamet, fief, 281.
Becquet (Le), lieu dit, 147.
Bédey (Le), 334, 531.
Bédouses (hameau des), 140.
Béfeux (village du), 6.
Bellezaise, 250.
Bélesme (Mabille de), 51, 92.
Beleth, 227.
Belette, 27.
Belièvre (Le), 334.
Belle-Etoile. *Voir* Cerisy.
Bellemare (de) 13, 277, 389.
Bellenger de La Crette, 229.
Bellengreville, paroisse, 104.
Bellet, carrière, 332.
Belleville (de), 81.
Belmest, hameau, 76.
Bénard, 373, 505.
Bencest, 540.
Béneauville, hameau, 46.
Benneville. *Voir* Baneville et Banneville.
Bénoit, 56.
Bénouville, paroisse, 255 ; (de) 253.
Bény, paroisse, 256.
Béquet (Le), fief, 47.
Berçeur (Le), 27.
Bernesq (de), 536.
Bernier, 516.
Bernières-sur-Mer, paroisse, 258 ; (famille de), 36, 249, 259 ; (fief de), 381.
Bernières (de), 235, 349, 354, 399.
Berrolles (de), 244, 504.
Bert (Le), 511, 515.
Bertaud, 13.
Bertrand, 128, 271, 400.
Bétheville (de), 66.
Beton, 436.
Beuf (Le), 465.
Beuville, paroisse, 261 ; (famille de), 263.
Beuvrigny (de), 340.
Beuvron (d'Harcourt-Beuvron), 20. *Voir* Harcourt.
Beuzeville (de), 72, 493.
Bidois (Le), 229.
Bienvenu (Le), 153.
Biéville, paroisse, 265.
Bigot, 88, 230, 465.
Bigot (Le), 149.
Billy, paroisse, 109.
Billy (Grainville-Billy), fief, 18.
Bins (village des), 33.
Biquetot, fief, 155.
Bissières, paroisse, 110.
Bisson (Le), hameau, 22. *Voir* Buissons.

Bitot, hameau, 374; (famille de), 375.
Blagny, 504.
Blainville, paroisse, 266.
Blanchard, 199.
Blanche (abbaye de La), 329.
Blais ou Blays (Le *ou* de), 419, 423, 490.
Blessebois (de), 22.
Blois (de), 459.
Blond (Le), 384.
Blondel, 207, 473, 487.
Blouet, 239; — de Camilly, 332, 349, 394.
Bô (Le) paroisse, 4.
Bobehier, 218.
Bochard, 200.
Boëssaye (Notre-Dame de La), 119.
Bois (du), 83, 155, 260, 385, 436, 479.
Bois-Fradel (village du), 35.
Boisroger (de), 55, 88, 439.
Boistard, 525.
Boisteau, 229.
Boivin, 60.
Bombanville, hameau, 389.
Bonde (hameau de La), 55.
Bonenfant, 74.
Bonnel, 517.
Bonne-Nouvelle, chapelle, 14; montagne, 7.
Bonnet, 57; fief, 495.
Bonnœil, paroisse, 5.
Bordeaux, fief, 26.
Borel (de), 157.
Bos, fief, 504.
Bosc (du), 49, 411.
Bouc (Le), 513.
Boucher (Le), 61.
Boudessou, village, 12.
Boudevillain, fief, 73. *Voir* Boutevillain.
Bouges, fief, 36.
Bougy, fief, 281.
Bouillonnay (du), 438.
Bouillons (hameau des), 22.
Bouissier (de), 458.
Bouliesse, hameau, 385.
Boulon, paroisse, 6.
Bouquetière (village de La), 154.
Bourbillon (moulins de), 103.
Bourbon (de), 217.
Bourdin, 60.
Bourg (du), 463.
Bourgaise, 110.
Bourgeois (Le), 109, 306, 346.
Bourgeoise, 267.
Bourguébus, paroisse, 110.
Bourgueuil, fief, 372.
Bourguignon (Le), 303; (fief au), 526.
Bouriennière (village de La), 33.
Bousquet (du), 475.
Boutcachard, hameau, 386.
Boutevillain, fief, 97; famille, 413. *Voir* Boudevillain.
Boutin, 297, 542.
Bouvet, 218.
Bragueville, hameau, 257.
Bras, hameau, 136; (M. de) *passim*.
Bray (bois de), 5; (famille de), 113; (hameau de), 350, 386.
Bray-en-Cinglais, paroisse, 5.
Bray-la-Campagne, paroisse, 112.
Brèche, 542.

Brécy, paroisse, 415.; (de), 416, 535.
Bréholière (La), hameau, 477.
Bretel (de), 67, 335.
Breteuil (comtes de), 420.
Brétteville (de), 6 ; Bretteville-sur-Bordel, 434.
Bretteville-la-Pavée. *Voir* Bretteville-sur-Odon.
Bretteville-le-Rabet, paroisse, 113.
Bretteville-l'Orgueilleuse, paroisse, 321.
Bretteville-sur-Laize, paroisse, 6.
Bretteville-sur-Odon, paroisse, 325.
Brettevillette, fief, 281.
Bréville, paroisse, 50 ; fief, 289.
Bréville (de), 39.
Bricqueville, hameau, 80 ; (famille de), 83, 344, 380, 436, 445, 456, 473, 493, 522.
Brieux (famille de), 375 ; village, 401.
Briffe (de la). *Voir* Arnault.
Briosne (de), 58, 65, 82, 144.
Briroy (de), 439.
Brissac (de), 26.
Brucourt, fief, 136, 231, 234; (famille de), 232, 465.
Brun (famille Le).
Brun (Le), peintre, 458.
Brunville (de), 140.
Buho, 288.
Buisson (Le), paroisse, 50, 528; village, 458.
Buissons-Villons, paroisse, 326.
Bully, paroisse, 328.
Bureau, 62, 129, 203.
Bures, paroisse, 50.
Bures (de), famille, 11, 47.
Bureth (de), 531.
Buron (chapelle Saint-Nicolas de), 8; (hameau de), 330, 374
Bussy, hameau, 495.
Bussy (de). *Voir* Le Barbey.

Cabazac (de), 451.
Cabourg, paroisse, 52.
Cacharas. *Voir* Chasserat.
Cadot, 49.
Caen, 165.
Académie, 173.
Archidiaconé, 165.
Baillage, 180.
Château, 168.
Consulat, 182.
Doyenné, 165.
Election, 182.
Généralité, 174.
Intendant, 175.
Place Royale, 169.
Présidial, 181.
Université, 171.
Vicomté, 181.

Abbayes :

Saint-Etienne, 184.
Sainte-Trinité, 191.
Collégiale du Sépulcre, 194.

Communautés :

Les Carmes, 218.
Cordeliers, 227.
Croisiers, 225.
Jacobins, 227.
Capucins, 231.
Jésuites, 232.

Carmélites, 234.
P. de l'Oratoire, 234.
Ursulines, 235.
La Visitation, 236.
Bénédictines, 237.
Eudistes, 238.
La Charité, 246.
Grands-Chapeaux (frères de Saint-Yon), 250.

Paroisses :

Saint-Etienne, 202.
Saint-Georges, 203.
Saint-Gilles, 206.
Saint-Jean, 207.
Saint-Julien, 208.
Saint-Martin, 209.
Saint-Michel de Vaucelles, 209.
Saint-Nicolas, 210.
Notre-Dame de Froiderue, 211.
Saint-Ouen, 212.
Saint-Pierre, 213.
Saint-Sauveur, 204.
Cagny, paroisse, 53.
Cahagnes ou Cahaignes (Jacques de), *passim* ; famille, 303, 328, 390.
Cahagnes, fief, 17, 495.
Cailloué, hameau, 143.
Cairon, paroisse, 327, 328.
Cairon (famille de), 72, 321, 329, 373, 419.
Calmesnil (de), 131, 139.
Calvados (rocher du), 408.
Calvimont (de), 294, 439.
Cambes, paroisse, 269.
Cambremer (exemption de), 152.
Camilly. *Voir* Fresne-Camilly.
Camilly (de), 532. *Voir* Blouet.
Campigny (de), 463.
Camp-Roger (hameau du), 54.
Canay (de), 440.
Candalle (de), 59.
Candepie (Saint-Jacques du), 153.
Cantelou, paroisse, 54 ; (famille de), 54, 65.
Cantepie (bateau de), 33.
Canville (de), 256.
Capuls (fief des), 73.
Carbonel, 385, 441.
Carpiquet, paroisse, 330.
Carrel, 123.
Catillon (Le), fief, 153, 155.
Châtillon, chapelle, 311 ; (fort du), 312.
Cangy, hameau, 500.
Caumont, fief, 474.
Caumont-sur-Orne, paroisse, 7.
Cauvicourt, paroisse, 114.
Cauvigny (famille de), 10, 31, 61, 67, 100, 272.
Cavelier (Le), 173, 228.
Caynet, paroisse, 332 ; (famille de), 333.
Cerisy, abbaye, 415.
Cerisy-Belle-Etoile, abbaye, 354.
Certain (Le), 196.
Cesni-aux-Vignes, paroisse, 115.
Cesny-en-Cinglais, paroisse, 7.
Chabannes (de), 150.
Chambellan (fief au), 503.
Chambon, 516.
Chambor (de), 17, 114.
Champ-Fleuri, 502.
Chamillart, 175, 473, 524.
Champs (des). *Voir* Deschamps.

Champs-Goubert, fief, 281.
Chantelou (de), 17.
Chancé, 59.
Chancerel, 231.
Chanleu (de), 294.
Chantelou. *Voir* Cantelou.
Chapelle (fief de La), 88.
Charbonnière (fief de La), 23.
Chardon, 337.
Chartier, 384.
Chasserat, hameau, 386.
Chateau-Briand (Le), 488.
Chatel (du), 125, 422, 490, 513.
Chaulieu (de), 198, 214.
Chefdeville, hameau, 516.
Chemin-Haussé, 126, 133, 139, 348, 402.
Chéradame, 248.
Chesnée (le bout de La), 21.
Cheval, famille, 108.
Chevalier (famille Le), 100, 123, 206, 262, 316, 375.
Cheveux (Notre-Dame des), 210.
Chicheboville, paroisse, 115.
Chièvre, fief, 26.
Chirosme, ruisseau, 351.
Chivré ou Chyvré (de), 373.
Chrétien. (*Voir* Collège de Me Gervais), fief, 413; famille, 518.
Choisi (de), 407.
Cingal, paroisse, 9; famille, 362.
Cinglais (doyenné de), 3; (forêt de), 6, 18, 25.
Cinteaux, 17; paroisse, 122.
Cinq-Autels, paroisse, 115.
Clacy (de), 136.
Clairtison, village, 35.
Clément, 86.
Clerc (Le), 467.
Clerc (de), 519.
Cléville, paroisse, 55.
Clinchanps, paroisse, 9; (famille de), 10, 154, 218, 253, 262, 366.
Clopée (moulins de), 77.
Clos (Le), fief, 504.
Clósvas (chapelle du), 94.
Cloustier (Le), 31, 44.
Cluny, 475.
Clutin, 197.
Cœur-de-Bled, fief, 323.
Colbert, 268, 297, 441.
Coligny, 507.
Collège de Me Gervais Chrétien, 71, 74, 116.
Collet de Grainville, 18.
Colleville-sur-Orne, paroisse, 269; (famille de), 270.
Collinhou, 41.
Colombe (château de La), 150.
Colombelles, paroisse, 56; (bac de), 296.
Colombiers-sur-Seulle, paroisse, 417.
Combes (de), 202.
Combray, paroisse, 11; (de), 525.
Commes, 504.
Commin, 525.
Comte (Le), 5, 199, 200.
Condé-sur-Seulles, fief, 504.
Condel, paroisse, 11.
Condomistes, 242.
Conjon, fiefs, 526; (famille de), 527.
Conseil, famille, 196, 532.
Conte (Le Conte de Nonant), 129.

Conteville, paroisse, 116; (famille de), 455.
Coq (Le), 246, 265, 469.
Corbet, 229, 530.
Corbon, 71.
Cordier (Le), 97, 99.
Cormeilles-la-Royale, paroisse, 116.
Corneville (bois de), 6.
Cornier (Le), 443.
Cornu (Le), 452.
Cossesseville, paroisse, 12.
Costé, 423, 459. *Voir* Saint-Suplix.
Couchu (fief de), 155.
Coudray (bac du), 25.
Couespel, 337.
Coulombières (de), 442.
Coulomby-sur-Thaon, paroisse, 271. *Voir* Anisy.
Coulons, paroisse, 333.
Coupe-Gorge, ruisseau, 25.
Cour (de La), 354, 450.
Courcelles (de), 34. *Voir* Courseulles.
Courcy (famille de), 138, 202, 421.
Courgenet, hameau, 28.
Couronne (fief de La), 503, 505.
Cours-d'Orne (ferme des), 346.
Courseulles, paroisse, 272; (famille de), 34.
Court (Le), 415.
Cousin, 246.
Coutanville, hameau, 78.
Couteux (Le), 36.
Couture, 299.
Couvert (de), 334.
Couvrechef (famille de), 375.
Cramesnil, paroisse, 117; fief, 281.
Crémelle (de), 510.
Crépon, paroisse, 418; (famille de), 418.
Crespin, 20, 325.
Cresserons, succursale, 301; fief, 493.
Crétinières. *Voir* Harel.
Creullet, hameau, 442; (famille de), 442.
Creully, doyenné, 405; (famille de), 362, 535; ferme, 491 paroisse, 425.
Crève-cœur, paroisse, 153.
Crével, 443, 457, 483.
Criquet, 251.
Criquetot (chapelle Saint-Germain de), 111.
Croisilles, paroisse, 12; (famille de), 12, 34, 534.
Croismare (de), 53, 351.
Croissanville (seigneur de), 55, 110; paroisse, 120.
Croix (hameau de La), 54.
Crux, fief, 141.
Cudoison, ruisseau, 7.
Cully, paroisse, 340; fief, 281, 417, 447.
Cussy, hameau, 320, 504.
Cuverville, paroisse, 56.
Cyntheaux. *Voir* Cinteaux.

Dallet, 514.
Damvou (forges de), 24.
Daneau, 411.
Dangie (de La), 450.
Daniel, 140, 363.
Dauchin. *Voir* Auchin.

Délivrande (La), 286.
Demouville, paroisse, 57.
Deschamps, 374.
Descrametot, 450, 532.
Desmarais. *Voir* Marais.
Desmares, 115.
Desmaret du Douet, 55.
Deux-Amants (prieuré de), 69, 81, 111.
Digoville (Oursin de), 85.
Donmesnil, hameau, 123.
Donnay, paroisse, 13.
Doublet (marquis de Persan), 52, 54, 63, 113.
Douet (hameau du), 54
Doulcet (Le), 356.
Douville, prieuré, 59.
Douvres, doyenné, 251 ; (famille de), 32, 281 ; paroisse, 277.
Dreux, 176.
Dreux (de), 48, 495.
Druel, 33.
Druides, 455.
Duc (Le), 254.
Dufour, 229, 401. *Voir* du Marché.
Dumont, 365, 513.
Duponterie (village de La), 154.
Duprez, 511.
Durand (abbé), 51, 93.
Durgefer, fief, 365.
Duval, 28, 60, 147, 197.

Ecarde (hameau de L'), 78.
Eguerres (marais des), 76.
Eguillon. *Voir* Aiguillon.
Ellon, 504.
Emery, 525.
Emiéville. *Voir* Esmiéville.
Englesqueville (village), 153 ; (d'), 481, 525.
Epée (fief de L'), 158 ; (chapelle de L'), 159.
Epervier (fief de L'), 447.
Eperville, fief, 88.
Epron, paroisse, 289.
Erard-Le-Grix, 261, 265.
Ernault, 73.
Ernetot, paroisse, 58, 65.
Escagueulle, fief, 78.
Escajeul (d'), 145, 531.
Escalley (famille L'), 108.
Escanneville, fief, 71.
Eschaufour, fief, 88.
Eschenville, hameau, 73.
Escouy (les chanoines d'), 321.
Escoville, paroisse, 58 ; (famille d'), 59 ; (fief de), 99.
Escrametot (d'). *Voir* Descrametot.
Esmengart, 180.
Esmiéville, paroisse, 61.
Espinay (d'), 441 ; (de L'), 498.
Espins, paroisse, 27.
Esquay, prébende, 243 ; fief, 253.
Esquay-sur-Seulles, paroisse, 444.
Essartiers (Les), 495.
Essarts (Les), 36 ; (des), 389.
Esson, fief, 10 ; paroisse, 14.
Estampes (d'), 196.
Etavaux ou Estavaux, paroisse, 124.
Eterville, paroisse, 345 ; (famille d'), 345.
Etréhan-le-Perreux, 503.
Eudes (le R. P.), 191, 238, 247.

Eudes de Mézeray, 81.

Fabry (de), 440.
Faoucq ou Faoulq (de) 373, 413, 476.
Fauconnier (Le), 236.
Fécamp (exemption de), 40, 85 ; abbaye, 415, 427, 485, 487, 490, 562.
Fer (minerai de), 24.
Férard, 497.
Ferrand de Saint-Dizand, 13.
Ferrière (de La), 20, 461, 524, 526, 540 ; (fief de La), 526.
Ferté (de La), 69, 421.
Ferté-Sennectère (de La), 75.
Feuguerolles-sur-Orne, paroisse, 345 ; fief, 263.
Feuillet, 229.
Feumechon (tènement de), 155.
Fèvre (Le), 231, 246, 407, 497.
Fief-au-Chambellan, 503.
Fierville-la-Campagne, paroisse, 125.
Fiesque (de), 16, 130.
Fleury, 120.
Fleurimont (de), 15.
Fleury, 235.
Follie (hameau de La), 374.
Fontafrique (rue de), 168.
Fontaine, hameau, 485.
Fontaine-Etoupefour, paroisse, 348.
Fontaine-Halbout, paroisse, 14, 35.
Fontaine-Le-Henry, paroisse, 289.
Fontaine-le-Pin, paroisse, 15.
Fontaine-les-Rochers, fief, 31.
Fontaine (de), 14, 29, 160, 240, 497.
Fontenailles (de), 244 ; paroisse, 445.
Fontenay - l'Abbaye, paroisse, 130 ; (l'abbé de), 3.
Fontenay (de), 23, 26, 62, 113, 334.
Fontenay-Eperville, fief, 88.
Fontenay-le-Marmion, paroisse, 125.
Fontenelles (des), 489.
Fontette (Orceau de), 117, 179.
Forestier (Le), 420, 518.
Formigny, 504.
Fort-aux-Anglais, 311.
Fortier (fief du), 486.
Fortin, 346, 354.
Fosse de Colleville (La), 269.
Foucault, 177, 413, 471, 524.
Foucœur, 542.
Foucq (Le), village, 12.
Foullognes (de), 303.
Fouqué de La Motte, 114.
Fouques de Belleville, 81, 116.
Four. *Voir* Dufour.
Fournier (Le), 49.
France (La), hameau, 444.
Francheville, hameau, 382.
François (Le), 74.
Franquetot (de), 13.
Franqueville, ancienne paroisse, 105 ; fief, 106, 108 ; hameau. *Voir* Francheville.
Fréard, 497.
Frédelle (hameau de La), 113.
Frémantel, 75.
Frenouville, paroisse, 134.
Fréquiène (de), 385.

Fresnaye (de La), 100, 119.
Fresnay, fief, 153.
Fresne (de), 9.
Fresne-Camilly, paroisse, 349.
Fresné-le-Puceux, paroisse, 15.
Fresné-le-Vieux, paroisse, 16.
Fresné-sur-la-Mer, paroisse, 452, 483.
Fresnel (de), 251, 303, 314, 496.
Fresney-le-Croteur, paroisse, 456.
Friardel (congrégation de), 33.
Fribois (de), 109.
Froide-rue, hameau, 485.
Fumichon, hameau, 524; chapelle, 526.

Gacey (le bout de), 21.
Galmanches, hameau, 374.
Garcelles, paroisse, 135.
Garencières (de), 128, 400.
Garniers (le Bout aux), village, 21.
Gascoin, mare, 8.
Gauthier, 62, 88.
Gayant, 513.
Gendre (Le), 511, 515.
Gentil (Le), 154.
Georges (l'abbé), 159, 161.
Germain, 469.
Germont (de), 443.
Gèvres (duc de), 7.
Giberville, paroisse, 62.
Gilles, 455.
Girard, 145.
Giraud, 277.
Gislin de Barneville, 49, 50, 100, 256, 268.
Glatigny, ferme, 55; hameau, 523.
Glocester (comte de), 431.
Gobelinière (lieu de La), 249.
Godard, 57, 202, 495.
Gomesnil, hameau, 123.
Gondouin, 442.
Gonneville, paroisse, 71.
Gosselin, famille, 135, 443.
Goublinière (La), 77.
Gouès (Le), 459.
Goüet de Noyon, 301.
Gouhon, 514.
Gougeul et Goujon, 257, 307. *Voir* 411, et Royville.
Goupillière (de), 76.
Gourfaleur (de), 455.
Gourgues (l'intendant de), 177.
Gournay, hameau, 28, 118; village, 348.
Gouvis, fief, 141.
Gouvix, paroisse, 16; (de), 531.
Gouye, 87.
Grainville-la-Campagne, paroisse, 18.
Grainville (de), 9.
Grand (Le), 229, 260.
Grandouet, paroisse, 155.
Gras (Le), 467.
Graverent (de), 253.
Gray, paroisse, 457; (famille de), 408, 456, 463; sergenterie, 459.
Grenthe, 46.
Grestain, abbaye, 521; fief, 522.
Grimbosq, paroisse, 18.
Grimouville (de), 67, 362, 413, 439, 447, 496, 530.

Gronde, ruisseau, 379, 409, 484.
Gosparmy (de), 262, 264, 313.
Gruchy, village, 365.
Guay (Le), 229.
Guengo (du), 441.
Guerchy (Régnier de), 6, 16, 130.
Guérin (l'abbé), 16; famille, 155, 160.
Guerinière (le sieur de La), 117.
Guernon (de), 78.
Guerros ou Guerno, 463.
Guerville, hameau, 386.
Guerville (famille de), 212, 344, 394, 417, 474.
Guesclin (famille du), 318, 422, 442.
Guesdon, 227.
Guiche (de La), 344, 381.
Guienneville, 503.
Guienros, 335, 447.
Guigne (rivière de La), 401.
Guilbert ou Guillebert, 388.
Guillain. *Voir* Gislin.
Guillard, 42.
Guillaume (les 110), 51.
Guillerville, paroisse, 63.
Guinet, intendant, 86, 178.
Guyenro. *Voir* Guienros.

Haguais (Le), 218, 229.
Halbot, fief, 413.
Haldup-Turstin, 331, 372.
Hallé, 317.
Halley, 229, 414, 476, 480.
Hallot, 362.
Halsdup. *Voir* Haldup.
Hamars, fief, 390, 541.
Hambie (abbaye de), 8.
Hamel, 121.
Hamon, 361. 430; fief, 363.
Harcourt, paroisse, 19.
Harcourt (maison de), *passim*, 8, 16, 290, 379, 436, 474, 491, 493, 540.
Harel, 14.
Harenvilliers (de), 134.
Haribel (Le), 453.
Harlay, 515.
Hautemare (de), 71.
Haut-Manoir, fief, 475.
Haut-Mesnil, hameau, 17, 114.
Havart ou Havard, 379.
Haye (de La), 22, 318, 417.
Haye-Percey (village de La), 35.
Haye-d'Aiguillon (La), 504.
Haye-Piquenot (La), 504.
Hayes (Les), hameau, 28.
Hébert, 157, 159, 271, 497, 532; -d'Aussonvilliers, 438.
Hédine, hameau, 348.
Heinville-Conjon, 526.
Helie de Donnay, 5, 11, 13.
Hellouin, 149.
Hélyes, 451.
Herbeline, 450.
Hercerie (village de La), 33.
Héricy ou Hérissy (Le ou de), 11, 385, 396, 439, 442.
Héritot, paroisse, 64.
Herluin, 420.
Hermant, 355.
Hermanville, paroisse, 292; fief, 281; (famille d'), 260, 293, 438.
Hermerel, 497, 527.
Hermitage (L'), 235.

Hernetot. *Voir* Ernetot.
Héroust, 489.
Hérouville, paroisse, 296; (famille de), 297.
Hérouvillette, paroisse, 67.
Heudé de Pomainville, 49.
Heuditot. *Voir* Héritot.
Heurtangle ou Heurtaux de Vaucloux, 435.
Heuse (de La), 66.
Hiesmes. *Voir* Hyesmes.
Hogue (La), hameau 111.
Home (village du), 78.
Hommais (Les), village, 21.
Homme, fief, 72; (hameau du), 80, 97.
Hôtel-Dieu de Caen, 111, 307, 413.
Hotot (de), 372, 495.
Houel, 468.
Houles (village des), 35.
Houllefort (de), 541.
Housset, 202.
Hubert-Folie, paroisse, 135.
Hue, 26, 302, 456, 490.
Hue, fief, 18.
Huet, (vin), 41.
Huet, 134.
Huets (Les), ruisseau, 25.
Humières (d'), 509.
Hungueslot, 129.
Husson, 257.
Hyesmes (archidiaconé d'), 3.

Incendie, 415.
Ingouville, hameau, 147.
Ifs, paroisse, 136.
Isle (de l'), 529. *Voir* Mestry.
Ivrande, fief, 490. *Voir* Yvrande.

Jacob-Mesnil, village, 6.
Jacquesson, famille, 401.
Janville, paroisse, 68.
Jardin (le), village, 12; (du), 467.
Jardins (des), 73, 120.
Jehannet, personnat, 486.
Jénière (village de La), 34.
Jésuites, 410.
Jolivet, 254, 272.
Jonquay (Saint-Pierre-du-), paroisse, 68.
Jourdain, 39.
Joyeuse (duc de), 277.
Juaye, 504.
Julien, 151.
Jumièges, 475.
Juvigny, paroisse; château, 331; (de), 482.

Kenelec, *Voir* du Quelnec, 422.

Labbé, famille, 302, 306.
Laise (le chanoine de), 21.
Lait-Bouilly, carrière, 326.
Laize-la-Ville, paroisse, 21.
Lalongny (de), 23.
Lambert, 300.
Lan, hameau, 523, 532.
Lande-Boullon (fief de La), 281.
Landois ou Landoys (famille Le), 303-399.
Lanfreville, fief, 503.
Langlois, 113.
Langrone (de), 298.
Langrune, paroisse, 297.
Lanteuil, paroisse, 461.
Lasseret, fief, 18.
Lasseur (Le), 12.

Lassey ou Lassay (de), 344, 377, 381. *Voir* Madaillan.
Lasson, paroisse, 36, 349.
Laurence, famille, 417.
Lébisey, hameau, 296.
Lenfant, 436.
Lentrin, 505.
Léproseries, 47, 147. *Voir* Hôtel-Dieu.
Lepdain, 34.
Lessay (abbaye de), 360, 397.
Lessay, fief, 363.
Létanville, 504.
Lincoln (de), 465.
Lingèvres (de), 415.
Linières-la-Doucelle, 421.
Lion, paroisse, 299.
Lirose, paroisse, 69.
Liserne (fief de La), 478.
Livet, fief, 5, 31, 36.
Londe, hameau, 31 ; (ferme de La), 80 ; fief, 266; (famille de La), 307, 505.
Londel (du), 258; fief, 266.
Longaunay (famille de), 192, 413.
Longraye, 504.
Longues, abbaye, 377, 399, 409, 445, 462, 485, 524; (famille de), 465, 480, 531 ; paroisse, 461.
Longuet, 483.
Longueville, hameau, 78.
Longval, hameau, 78 ; tranchée, 79.
Lorris (Bon de), 56.
Loudon (de), 48.
Louet, 136, 523.
Louraille, 6, 114. *Voir* du Moncel.
Louvigny, paroisse, 353.
Louzouf (de), 72.
Louvet, 270.
Luc (de), 77.
Luc, paroisse, 301.
Lutumière (de La), 372.
Luynes (cardinal de), 250, 288.
Luzerne (de La), 229; (fief de La), 260, 281.
Lyrondel, 217.

Macé, 228.
Madaillan (famille de), 380, 473.
Mage (de), 67.
Magnac (Arnauphin de), 55.
Magne (mare de), 149.
Magneville (de), 307, 461.
Magny, paroisse, 470 ; (famille de), 471; (marquisat de), 471. *Voir* Foucault et Chamillart.
Magny-le-Freule, paroisse, 137.
Maheust, 489.
Maigre (Le), 532.
Maillé (de), 389.
Mailleraye (de La), 67.
Mailloc (de), 89, 129.
Maimbeville (de), 422.
Main, fief, 97.
Maire (de La), 306.
Maizet, fief, 281.
Maizy (fief de), 99.
Maladrerie (hameau de La), 382.
Mal-Couronne, 107.
Malesmains (de), 421.
Malfilastre (de), 115, 433, 458, 463, 527.
Malherbe (de), 27, 136, 217,

355, 410, 437, 455, 482.
Mallart, 528.
Mallet de Graville, 437.
Malnoury, 156. *Voir* Manoury.
Malon, hameau, 374.
Malpas (Saint-Louis du), 7.
Malte (Ordre de), 15, 114, 208.
Maltot, doyenné, 319; paroisse, 354.
Manche, rivière, 40, 68, 91, 112, 113, 146, 147.
Manherbe, paroisse, 156.
Manneville, fief de Bénouville, 256.
Manneville, paroisse, 69; (famille de), 65, 70, 455.
Manoir (Le), paroisse, 473; village, 12.
Manoury, 74, 471.
Manvieux, paroisse, 477; (famille de), 531.
Maquard, 85.
Marais (hameau du), 350, 482; (famille du), 351, 474.
Maraudière (village de La), 33.
Marcel, 255.
Marcelet, hameau, 385.
Marchand (Le), 228, 536.
Marché (du) (de Foro), 383.
Marcillac (de), 468.
Marcilly (Duprez de), 511.
Marconnet (de), 449.
Mare (La), prébende, 278; village, 278; (famille de), 372, 515.
Mare-Julien (de La), 151.
Mares (famille des). *Voir* Desmares.
Marguerie (de), 42, 98, 258, 261, 319, 445, 508.
Marguerye de Vassy (de), 289, 299.
Marguerin, fief, 97.
Marguerit (de), 31, 256.
Marigny (de), 321, 463, 465, 479, 481; paroisse, 478.
Marillac (de), 276.
Mariouze (de La), 107.
Mariquet (hameau du), 78.
Marmion, 4, 6, 123, 126, 143.
Maronnes, hameau, 482.
Marot (Clément, et Jean), 304.
Martainville, paroisse, 22.
Martel, 437.
Martigny (de), 187.
Martin, 229.
Martragny, paroisse, 360.
Mathan (de), 26, 262, 269, 303, 305, 314, 477, 528.
Matharel (de), 115, 159.
Mathieu, paroisse, 302; (fief de), 281.
Matignon (de), 13, 239.
Mauny (de), 522.
Mauvoisin (de), 478, 483.
May-sur-Orne, paroisse, 138.
Mazarin, 423.
Méance, rivière, 40. *Voir* Manche.
Médecins, 448.
Méheudière (village de La), 33.
Meigi (fief), 69.
Méliand, 176.
Meller (de), 199.
Ménard, 57, 62.
Ménardière (de La), 49, 232. *Voir* Ménard.

Mercier (Le), 450, 541.
Meré, paroisse, 241.
Merle (du), 438.
Merville, paroisse, 71, 528.
Méry, paroisse, 73.
Meslay, paroisse, 22.
Meslière (La), fief, 9.
Mesnage de Cagny, 53.
Mesnil (du), 478, 481 ; fief, 541.
Mesnil d'Argences (Le), 43.
Mesnildo (du), 439.
Mesnil-Eudes, fief, 36.
Mesnil-Frementel, paroisse, 74.
Mesnil-Manicier (fief du), 31.
Mesnil-Oger, paroisse, 75.
Mesnil-Richard, fief, 281 ; autre fief, 306.
Mesnil-Toufray, paroisse, 23; fief, 35.
Meulan (maison de), 37, 257, 259, 274, 300, 347, 443.
Meullant. *Voir* Meulan.
Meurdrac, 44, 58, 71, 82.
Meuvaine, paroisse, 481.
Michel, 196.
Mière (Le), 254.
Millies (de), 509.
Mines, Minerais, 24.
Minière (de), 305.
Moges (de), 137, 237.
Moine (Le), 196, 531, 534. *Voir* Moyne.
Moisant, 401.
Moisson, 524, 528.
Molé, évêque, 238.
Moncel de Lourailles (du), 114, 123.
Moncy (de), 530.
Mont-Canisy (de), 135.
Monchy (de), 14.
Mondeville, paroisse, 75.
Mondrainville (de), 23, 332; fief, 281.
Montfréard-Conjon, 526, ; (famille de), 527.
Mont (du). *Voir* Dumont.
Montalais (de), 276.
Montargis (Saint-Antonin de), prieuré, 153.
Montauban (de), 421, 436.
Mont-Chrismal, 500.
Mont-des-Églises, 501.
Montécler (de), 289.
Montdésert, hameau, 444, 472.
Montebourg (abbaye de), 317.
Montenay (de), 400.
Montesquiou (de), 82.
Mont-Ferrand (de), 516.
Montfort (de), 47, 244.
Montfréard (de). *Voir* Monfréard.
Mont-Gautier, fief, 281.
Montgommery (de), 51, 81, 92, 134.
Montigny (de), 534.
Montmorency (de), 20, 154, 437.
Mont-Phaunus, 500.
Mont-Rada, hameau, 516.
Mont-Rendac, hameau, 516.
Montreuil, paroisse, 158; fief, 263.
Mont-Roty, fief, 158.
Mont-Saint-Michel, 476.
Moon, fief, 504.
Morais (de), 291, 472.
Morand, 277, 345.

Morangis (de). *Voir* Barillon.
Morel (de), 234, 390.
Morin, 48, 77, 116, 135, 149.
Motte (La) d'Acqueville, 3.
Motte-de-Blagny (La), 504.
Motte (baronnie de La), 8.
Moulineaux, paroisse, 307.
Moulineaux (de), 258, 261, 308.
Moulines, paroisse, 23, 35.
Moulins (Les), hameau, 28.
Moult, paroisse, 66, 139.
Mous. *Voir* Moult.
Moussard, 502.
Mousse (La), paroisse, 24.
Moutier (du), 58; (le), hameau, 485.
Moutier (hameau du), 55; (famille du), 401.
Moutiers (Les Moutiers en Cinglais), paroisse, 24; (famille des), 493.
Mouton de Blainville, 267.
Mouy (de), 66, 293, 438.
Moyne (Le), 453, 531. *Voir* Moine.
Mue (La), rivière, 289, 350, 365, 370, 389.
Murdrac. *Voir* Meurdrac.
Mutrécy, paroisse, 25.

Navarre, village, 108, 110.
Neauville, hameau, 299.
Néel, 4, 137, 249, 336, 522.
Nerval, 150.
Nesmond (de). *Passim.*
Neufbourg (bois du), 5.
Neuf-Mers, hameau, 350.
Neuilly (de). *Voir* Fontaines.
Neuville-Marguerie, 42.
Nid-de-Chien, village, 33.
Noiret (de), 115.
Noirford (de), 528.
Nollent (de), 11, 107, 346, 375, 495.
Norrey, paroisse, 370.
Novince, 419.
Noyers, fief, 290.

O (d'), 277.
Odon, rivière, 399.
Octeville (d'), 342.
Olivet (Sainte-Anne d'), 19; (château d'), 19.
Ollendon (d'), 134.
Olliamson (d'), 30, 46, 542.
Ondefontaine, fief, 503.
Oraison (d'), 439.
Orceau de Fontette, 117, 179.
Ornulée (village de l'), 69.
Osmond (d'), 5, 38, 502.
Ouenne, 467.
Ouistreham. *Voir* Oystreham.
Oursin, 85.
Outrelaize, fief, 17.
Outreval, fief, 266.
Oystreham, paroisse, 309.

Paisnel, 128, 154, 485.
Pallu (de La), 401.
Palmon, 514.
Pantou (de), 496.
Parc, hameau, 22; (famille du), 472.
Patris, 235.
Patry, fief, 281; famille, 12, 489.
Paugers (Le Bout aux), 21.
Paulmier (Le), 148, 182, 258.

Payen, 314.
Paysant, 477.
Péchion, 197.
Pélerin, 83, 372, 380, 436, 493.
Pelletier (Le), 228.
Pellevé (de), 30, 121, 342, 525.
Pelville, fief, 5.
Percoville, hameau, 9.
Périer (Notre-Dame-du-), 140.
Periers, paroisse, 312 ; hameau, 303.
Peron, 412.
Perré (du), 328.
Perreux (village des), 55.
Perrières (de), 121.
Perron-Saint-Gerbold, 501, 535.
Persan (de). *Voir* Doublet.
Pestel, 478.
Petit (Le Petit d'Aveisnes), 18.
Petitcœur, 335, 443.
Petit-Galop (Le), hameau, 516.
Petiville, paroisse, 77.
Pezal (de), 48.
Pézerolles, 495.
Philippes, 450, 476, 479.
Piédoue, 67, 134, 244, 527.
Piel, 125.
Pierrecourt (de), 66.
Pierrefitte, paroisse, 26; fief, 490; (de), 26.
Pierrepont, paroisse, 405 ; (famille de), 405, 531 ; fief, 474.
Pierre-Solain, hameau, 475; (de), 478.
Pillette, 219.
Pinchar, 226.
Pins (Les), paroisse, 27.
Pivantière (village de La), 34.
Placy, paroisse, 28.
Planche-Goubout (ruisseau de La), 33.
Planque (famille de La), 15, 158.
Plantier, 150.
Plessis-Grimoult, 512.
Plumetot, paroisse, 315.
Poignavant (de), 116, 202.
Poil (Le), 244.
Poildoc, fief, 503.
Pointe-du-Siège (La), 309.
Poirier (paroisse du), 140.
Pommeraye (La), paroisse, 28; prévôté, 5.
Pommeraye (de La), 4, 32.
Pompière (de), 401.
Poncet, 483.
Pont (hameau du), 55 ; (fief du), 155.
Pont-de-la-Mousse (village et pont), 33.
Poquet, 48.
Poret, 37.
Port (Le) de Bénouville. *Voir* Bénouville; (fief du), 312, 503, 504 ; (famille du), 531.
Poté (hameau de La), 485.
Potier, 514.
Pouchin, 219.
Pouligny, hameau, 500.
Poussy, paroisse, 140.
Poutrel (Le), 540.
Préaux, abbaye, 535 ; fief, 281.
Prêches Calvinistes, 148, 254.
Prelle (Notre-Dame de La), chapelle, 147.
Prépetit (de), 451.
Prés (fief des), 115.
Prétonville (de), 137.

Prêtre (Le), 513.
Preullay (de), 379, 496.
Prévost (Le), 157, 319, 373, 405.
Provence, rivière, 533.
Putot, hameau, 322; (famille de), 323.

Quarrel, 534.
Quatre-Nations (hameau des), 516.
Quatre-Puits, paroisse, 141; (famille de), 142.
Quays (fief des), 312.
Quelnec (du), 422.
Quens (Le), 339.
Quesnel (du), 121, 488.
Quétienville, paroisse, 17.
Queymères (de), 46.
Quiéze (baronnie de La), 362, 453.
Quinte-Feuilles (forêt de), 409.
Quiry, fief, 152.
Quilly, paroisse, 142.

Rabache, 466.
Rabotière (hameau de La), 22.
Raimbault, 515.
Rancé (Le Bouthillier de), 33.
Ranville, paroisse, 67, 77.
Rebours (Le), 473.
Recouvry, hameau, 500.
Regnault, 407, 449, 479, 519.
Régnier. (*Voir* Guerchy), 16, 130.
Rémon, 198.
Renémesnil, paroisse, 146.
Renéville (de), 43.
Renty (de), 12.
Répichon (de), 234.
Restout, peintre, 458.
Révérend (Le), 228.
Réviers, paroisse, 316; (famille (de), 14, 317, 446, 463, 474, 477, 505, 541.
Rhingrave, 36.
Ribemont (de), 66.
Richer d'Aube, 178.
Rivière (La), hameau, 500.
Rivière (famille de La), 277, 307, 314, 355, 410, 483.
Robertmesnil, hameau, 123,
Robehomme, paroisse, 79.
Rocancour, paroisse, 117.
Rochechouart (de), 268.
Rocqueville (de).
Roger, 498.
Rogier, 229.
Rohan (de), 30, 192, 318, 422, 428, 440.
Roncherolles (de).
Roncheville, hameau, 46.
Roque (Gilles-André de La), 117.
Roques (hameau des), 76.
Roquette (bois de La), 5.
Roquettes (hameau des), 482.
Rose (de La), 214.
Rosel, paroisse, 364; famille, 365.
Rosenivinen (de), 257, 273, 276.
Rosier (du), 454.
Rosière (La), hameau, 523.
Rotz ou Rots, paroisse, 367; (famille de), 524, 528.
Routier (Le), 216.
Rouville (famille de). *Voir* Gougeul. *Voir* Royville.
Roux (Le), 297, 525.

Roux de Langrie (Le), 247.
Rouxel, 326.
Roy de La Poterie (Le), 175.
Royville (famille de), 411, 436, 527. *Voir* Gougeul.
Ruault, 44, 463.
Ruault de Cléville, 55.
Rubercy, fief, 266.
Rue (de La), 83.
Rufinière (ferme de La), 490.
Rupalley (de), 405.
Rupiere (de), 65, 82, 129.
Ruppières, paroisse, 81.
Ruqueville, paroisse, 371; (famille de), 527.
Rye ou Ryes, paroisse, 484; (de), 487.

Sabine, 467.
Saffray, Saffrey ou Safré (de), 49, 57, 98, 99, 125, 137, 293, 439.
Saint, 354.
Saint-Aignan-de-Cramesnil, fief, 119.
Saint-André-de-Fontenay, paroisse. *Voir* Fontenay-l'Abbaye.
Saint-Antonin de Montargis, 153.
Saint-Aubin, hameau, aujourd'hui commune, 298.
Saint-Aubin d'Arquenay. *Voir* Arquenay.
Saint-Brix (de), 46.
Saint-Christophe-sur-Orne, paroisse, 29; chapelle, 98.
Saint-Clair de La Pommeraye (chapelle), 28.
Saint-Contest, paroisse, 373; fief, 281; famille, *Voir* Barberie.
Saint-Denis, fief, 69.
Saint-Dizan (de). *Voir* Ferrand.
Saint-Etienne (abbaye de), 302, 321, 387.
Saint-Evremont, 102, 133.
Saint-Flocel, 501.
Saint-Gabriel, paroisse, 490; prieuré, 298, 415, 427, 490, 542.
Saint-Germain (famille de), 29, 30, 143, 257.
Saint-Germain-de-la-Lieue, paroisse, 494; fief, 541.
Saint-Germain-du-Crioult, 314, 483.
Saint-Germain-du-Pert, 504.
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, paroisse, 381.
Saint-Germain-Langot, paroisse, 29.
Saint-Germain-le-Vasson, paroisse, 30.
Saint-Jacques-de-Candepie, 153.
Saint-Julien-de-Tours, 46.
Saint-Laurent (chapelle de), 107.
Saint-Laurent-de-Condel, paroisse. *Voir* Condel.
Saint-Laurent-de-Criquetot, 111.
Saint-Laurent-du-Mont, paroisse, 159.
Saint-Léger, hameau, 364.
Saint-Louet, paroisse, 384.
Saint-Main (pélerinage de), 97.
Saint-Manvieu, paroisse, 385.
Saint-Marcoul, chapelle, 98.

Saint-Martin (de), 17, 212, 228, 233.
Saint-Martin-de-Fontenay, paroisse. *Voir* Fontenay-l'Abbaye.
Saint-Martin-du-Bois, paroisse, 146.
Saint-Michel (*pèlerinage* de), 97.
Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye, prieuré), 171, 508.
Saint-Omer, paroisse, 32.
Saint-Ouen, de Rouen, 146, 367.
Saint-Ouen, fief, 281; autre fief, 306; (famille de), 455, 472, 542.
Saint-Ouen-le-Paingt, paroisse, 160.
Saint-Pair-du-Mont, paroisse,
Saint-Paix, paroisse, 83.
Saint-Paterne. *Voir* Saint-Paix.
Saint-Pierre (fief de), 69.
Saint-Pierre-Oursin, paroisse, 85.
Saint-Pierre-sur-Dives, abbaye, 142.
Saint-Rémy-sur-Orne, paroisse, 33.
Saint-Sauveur-le-Viconte, 364.
Saint-Sépulcre, 321.
Saint Sever, abbaye, 525; (fief de), 526.
Saint-Simon-Courtomer, 13.
Saint-Sulpice, paroisse, 499.
Saint-Suplix. *Voir* Costé, et 458, 499.
Saint-Sylvin, paroisse, 147.
Saint-Ursin, 273.
Saint-Vast. *Voir* Peticœur; fief, 503, 504.
Saint-Vigor, baronnie, 503.
Saint-Vigor-le-Grand, 500.
Saint-Vigor, prieuré, 417, 499, 505.
Saint-Vigor. *Voir* Guienros.
Saint-Yon (frères de), 250.
Sainte-Anne, chapelle, 25; assemblée, 25.
Sainte-Barbe-en-Auge, 5, 232, 458.
Sainte-Croix-Grantonne, paroisse, 376.
Sainte-Croix-sur-la-Mer, paroisse, 489.
Sainte-Honorine, hameau, 67.
Sainte-Marie (de), 145.
Sainte-Marie d'Egypte, chapelle, 501.
Sainte-Paix, paroisse, 84,
Sainte-Trinité, abbaye, 310, 329, 331.
Saintes (Claude de), 154.
Sales, 153.
Salet, 145.
Sâles (hameau des), 348.
Sallen (de), 328, 390, 541.
Sallenelles, paroisse, 87.
Salm (princes de), 36.
Sanglier (Le), 294, 439.
Sannerville, paroisse, 89.
Sarcilly (de), 148.
Sarrazin (Jean-François), 295.
Saussey (fief du), 526.
Sauvagerie (La), village, 12.
Savigny (abbaye de), 391.
Say (de), 68.
Scelles, 476.

Secqueville-la-Campagne, paroisse, 149.
Secqueville-en-Bessin. *Voir* Sicqueville.
Segrais, 233, 320.
Séline (le Bout), village, 21.
Sémillon, rivière, 68, 83, 99, 104, 108, 115.
Semilly (de), 158; fief, 281.
Séminaire, 288, 511. *Voir* La Délivrande.
Semion, 370, 371.
Sens (Le), 299, 319 372, 390.
Servain (Le), 156.
Serverie (village de La), 33.
Servien, 238.
Seulle, rivière, 473.
Sévigné (de), 292.
Sicqueville ou Secqueville-en-Bessin, paroisse, 386.
Sieur (Le), 312.
Sillans (de), 83, 99, 293, 426, 437, 493.
Silly (de), 467.
Siméon, famille. *Voir* Sémion.
Siresme (de). *Voir* Syresme.
Soliers, paroisse, 150.
Soligny (de), 463, 478.
Sommervieu, paroisse, 516; (famille de), 517.
Sone (rivière de), 62.
Souleuvre (Les Vaux de), 161.
Stuart, peut-être Suhart, 471, ou Suard, 486.
Suart, 480.
Subles (de), 518.
Subtil (de), 107.
Sueur (Le), 270, 476.
Suhard, 201, 450, 467, 494, 496, 499, 527.
Surhomme (hameau du), 97.
Suriray, 354.
Surrain (de), 476.
Syresme (de), 354, 410, 413, 417.

Table (fief de La), 279, 461.
Taillebois (de), 145, 474, 536, 542, 598.
Tailleville, prieuré, 299.
Tardif, 217.
Tellier (Le), 15.
Temple protestant, 249, 260. *Voir* Prêche.
Templiers, 259. *Voir* Malte.
Terray, 418.
Terrier, hameau, 299.
Terriers (marais des), 85.
Tertre (du), 441.
Téaart. *Voir* Thésart.
Tesson, 7, 9, 20, 27, 128, 133, 356.
Tessy, 504.
Than, paroisse, 389; fief, 263, 391; (famille de), 393, 510.
Théaux (Grainville-Théaux, fief), 18.
Thères (de), 23, 36.
Thésart, 36, 352, 506.
Thibout, 100, 468.
Thibouville (de), 154.
Thioud et Thioult, 150, 361, 373.
Thon (du), 257.
Thué, ruisseau, 379, 387, 405.
Thuit (Notre-Dame-du-), 7.
Thury. *Voir* Harcourt.
Tibergeau, 513.

Tiercelin, 30, 111.
Tierceville, paroisse, 521; (de), 395.
Tillières (de), 433.
Tilly (de), 8, 44, 154, 290.
Tilly-la-Campagne, 151.
Toquet, 324.
Tord (Le), 479.
Tordouet, 473.
Torp (Le), village, 110.
Torteval, fief, 132.
Touchet (de), 46, 258.
Touffreville, paroisse, 90.
Tour, 503.
Tours, fief, 504.
Tournebu (de), 8, 14, 16, 23, 32, 100, 290; paroisse, 34; fief, 413.
Tournemine (de), 422.
Tournier, 139.
Tracy-sur-la-Mer, paroisse, 523.
Travers, 155.
Trémouille (de La), 241.
Tréperel, paroisse, 36.
Tringale (La), hameau, 516.
Troarn, abbaye, 297; doyenné, 39; paroisse, 90.
Trotibel, 508.
Trouarn, fief, 153.
Troussey, 496.
Tulles (de), 470.
Tureinne, ferme, 331.
Turgot, 38, 150, 461.
Turpin, 73.
Turstin. *Voir* Haldup.

Unigenitus (bulle), 241, 242.
Urgefer. *Voir* Durgefer.
Ursulines de Caen, 320.
Urville (de Lalongny d'), 23; paroisse, 38.

Vacelin, 465.
Vaillant (Le), 416.
Val (abbaye du), 4, 9, 32.
Val (village du), 35; famille, *Voir* Duval.
Val (Le), hameau, 9.
Val-Bunel (Notre-Dame du), chapelle, 289.
Valclair, ruisseau, 6.
Valdery, fief, 497.
Val-de-Laize, hameau, 125, 138.
Val-des-Dunes, 107.
Valeran, fief, 535.
Valette (de La), 120.
Valette, village, 458.
Vallée (La), hameau, 517.
Valleries, fief, 541.
Valmeray, paroisse, 151.
Valois (Le), 59, 137, 348, 417.
Val-Richer (abbaye du), 27, 160, 262.
Vambès (de), 15.
Varangère (fief de La), 251.
Varaville, paroisse, 95.
Varembert, hameau, 415, 444.
Varignies (de). *Voir* Warignies.
Varignon (Le), 324.
Vaspail (de), 371.
Vasseur (Le), 418.
Vassy (de), 34, 37, 46, 129, 258, 314, 352, 361.
Vast, (hameau du), 76; famille, *Voir* Wast.
Vastan. *Voir* Aubery.
Vastpré (de), 465.
Vaucelles (doyenné de), 101.

Vaucloux (de), 435.
Vauculet (moulin de), 350.
Vaulaville, 49.
Vauquelin des Yveteaux, 49;
Vauquelin d'Hermanville, 292, 444.
Vaussieux, paroisse, 395; famille, 398.
Vauville, fief, 305: (famille de), 44.
Vaux (Les), ruisseau, 7; (famille de), 49, 525, 528, 530; village, 458.
Vaux-de-Souleuvre, 161.
Vaux-sur-Aure (famille de), 72.
Vaux-sur-Aure, paroisse, 524.
Vaux-sur-Soulles, paroisse, 530.
Vavasseur (Le), 199, 217.
Veaugrou (du), 22.
Vendure (fief de La), 155.
Veneur (Le), 30, 66.
Vengeons, 229.
Vénoix (famille de), 39, 40, 50, 89, 399; (fief de), 59, 399; paroisse, 598.
Ver (de), 531, 534.
Ver, paroisse, 532.
Vérard, 450.
Véret, 529.
Vérigny (de), 530.
Vernon (de), 318, 446.
Véron, 199.
Verrier (Le), 317.
Verrières (fief de), 132.
Verténière (hameau de La), 55.
Verune (Petet de La), 231.
Vestreville (de), 58.
Vey (Notre-Dame-du-), paroisse, 37.
Vey (du), 7, 37.
Vey (Le Grand et Le Petit), 341.
Vey-de-Cléry (ruisseau du), 54.
Viconte (Le), 349.
Vienne, paroisse, 534; (famille de), 536.
Vierville (de), 427, 493, 522, 411.
Vieux, paroisse, 400.
Vigne (de La), 156, 278, 523.
Vignerie (village de La), 154.
Villaines (de), 40.
Ville (La), hameau, 28, 386.
Villeneuve (de), 229.
Villers, fief, 378; (famille de), 379.
Villers-en-Bocage, fief, 504.
Villette (de), 206.
Villiers (de), 155, 362; fief, 378.
Villiers-le-Sec, paroisse, 541.
Villons. *Voir* Buissons-Villons.
Vimard, 499.
Vimont, paroisse, 99.
Vipart, 66.
Vin Huet, 41; — *Collinhou*, 41.
Vipart, 380.
Viquet (du), 483.
Vital (saint), 522.
Vitouard, 369.
Vitry, fief, 487; (de), 486.
Vivier (fief du), 126, 129.
Voismer. *Voir* Voismey.
Voismey, commanderie, 15; fief, 10.
Wac ou Wast, 462, 465, 492.
Warignies (famille de), 53, 137, 267, 348, 472.
Yvrande, 286. *Voir* Ivrande.
Zéphir-artillerie, 533.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Archidiaconé d'Hyesmes	3
Doyenné de Cinglais	3
— de Troarn	39
— de Vaucelles	101
Exemption de Cambremer	152
Archidiaconé de Caen	165
Doyenné de la Chrétienté de Caen	165
— de Douvres	251
— de Maltot	319
— de Creully	405
Table onomastique	547